



Organisation
internationale
du Travail

Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel



Mesurer l'informalité:

Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel



Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Mesurer l'informalité : manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel / Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2013

ISBN 9789222273881; 9789222273898 (web pdf)

International Labour Office

emploi informel / économie informelle / collecte des données / enquête / mesure / méthodologie / définition

13.01.3

Données de catalogage avant publication du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Préface

Ce manuel est destiné à servir de guide technique pour les offices nationaux de statistiques et les autres producteurs de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel. Il présente les normes internationales sur l'emploi dans le secteur informel actuellement en vigueur, qui ont été adoptées par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1993, ainsi que les Directives concernant l'emploi informel adoptées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail en 2003. Ce manuel fournit également des indications pratiques sur la mise en œuvre de ces normes, en proposant plusieurs méthodologies pour la mesure ainsi que des exemples d'expériences nationales; il fournit aussi des directives pour la diffusion des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel.

Ce manuel a été élaboré en réponse à la *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* adoptée par la 15^e CIST, qui appelait le Bureau international du Travail (BIT) à élaborer un manuel fournissant des directives techniques sur le contenu de cette résolution en se fondant sur les enseignements tirés des expériences nationales. Depuis l'adoption de cette résolution, le BIT, en collaboration avec le Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel appelé Groupe de Delhi, a suivi de très près et soutenu les efforts nationaux pour concevoir et effectuer des enquêtes sur l'emploi informel et le secteur informel, et pour diffuser et évaluer les informations relatives aux enseignements tirés de ces expériences. Ce travail a abouti à des recommandations pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques du secteur informel et de l'emploi informel. Ce manuel vise à consolider l'expérience accumulée en matière de mesure du secteur informel et de l'emploi informel.

Ce manuel est le résultat de la collaboration entre le Groupe de Delhi, le réseau mondial des Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et Organisation (WIEGO), et le département de statistique du BIT. Il a été rédigé par des experts nationaux et internationaux. Adriana Mata Greenwood, statisticienne principale du département de statistique du BIT, était la responsable chargée de l'achèvement de ce manuel.

L'Organisation internationale du Travail souhaite remercier les personnes suivantes pour leurs contributions significatives à la préparation de ce manuel: Ralf Hussmanns (ancien fonctionnaire du BIT) qui a lancé ce projet et a considérablement contribué à son contenu, Elisa Benes (BIT), Jacques Charmes (IRD), Eivind Hoffmann (ancien fonctionnaire du BIT), Rodrigo Negrete Prieto (INEGI, Mexico), François Roubaud (DIAL, France), Nittala S. Sastry (ancien directeur général, NSSO, Inde), Gulab Singh (Division de statistique des Nations Unies), Joann Vanek (WIEGO), et Vijay K. Verma (Université de Sienne, Italie). Carol Carson (autrefois au FMI), Meera Ganoo (CSO, Maurice), Margarita Guerrero (SIAP) et Yandiswa Mpetsheni (Statistics South Africa) ont également contribué à ce manuel.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, le BIT souhaite remercier tous les offices nationaux de statistiques, les ministères du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs, et toute la communauté statistique internationale pour avoir aidé à faire progresser la mesure de cette composante si complexe des marchés économiques qu'est l'informalité. Le BIT souhaite reconnaître tout particulièrement l'importante contribution financière du gouvernement de l'Inde pour la préparation de ce manuel. Nous espérons qu'il sera un point de départ utile pour les améliorations à venir dans la quantification de l'informalité.

Rafael Diez de Medina

Département de statistique du BIT

Table des matières

Préface	iii
---------------	-----

Abréviations et acronymes	xiii
---------------------------------	------

CHAPITRE 1.

Introduction	1
--------------------	---

L'objectif de ce manuel	1
-------------------------------	---

L'importance du secteur informel et de l'emploi informel	3
--	---

Les normes statistiques internationales pertinentes	5
---	---

L'objectif des mesures	6
------------------------------	---

Les politiques macroéconomiques et les politiques de développement	7
--	---

Le développement des petites entreprises	9
--	---

La réduction de la pauvreté	9
-----------------------------------	---

Le droit du travail	10
---------------------------	----

Le programme de collecte des données	10
--	----

Identifier les exigences des principaux utilisateurs en matière de données	11
--	----

Le contenu	13
------------------	----

CHAPITRE 2.

Concepts, définitions et sous-classifications du secteur informel et de l'emploi informel

15

Introduction	15
--------------------	----

Le secteur informel	16
---------------------------	----

Définition statistique internationale du secteur informel (résolution de la 15e CIST)	20
--	----

Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte	21
---	----

Les entreprises d'employeurs informels	22
--	----

Portée des enquêtes sur le secteur informel et traitement des cas particuliers	27
---	----

Les activités productives au-delà du domaine de production du SCN	27
---	----

La production pour la consommation personnelle	27
--	----

Les activités agricoles	29
-------------------------------	----

Zones rurales	30
---------------------	----

Les services professionnels et techniques	30
---	----

Les travailleurs externes (travailleurs à domicile)	30
---	----

Les travailleurs domestiques rémunérés	31
--	----

Les problèmes de comparabilité des définitions nationales	32
---	----

Les recommandations du groupe de Delhi pour améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur le secteur informel	35
---	----

La définition de l'emploi dans le secteur informel	37
--	----

L'emploi informel	38
Définition statistique internationale de l'emploi informel (Directives de la 17e CIST)	41
Questions connexes	49
Les emplois à la frontière entre deux ou plusieurs catégories de situation dans la profession	49
Les statistiques sur l'emploi informel en l'absence de données sur l'emploi dans le secteur informel	50
Les emplois informels dans l'agriculture	50
La non-utilisation de l'expression «économie informelle» en tant que terme statistique	51
Les unités de production (directives de la 17e CIST) et les secteurs institutionnels (SCN)	51
Les liens entre les notions de secteur informel, emploi informel et économie non observée	52
Les sous-classifications	55
Les entreprises du secteur informel	55
L'emploi dans le secteur informel	56
L'emploi informel	57

CHAPITRE 3.

Les objectifs de la mesure et les méthodes de collecte des données

Introduction	59
Les exigences en matière de données	61
Les unités statistiques	63
Les enquêtes auprès des ménages	64
Les enquêtes auprès des établissements et les recensements des établissements	72
Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises	79
Les enquêtes mixtes modulaires	81
Les enquêtes mixtes indépendantes	84
Les méthodes d'estimation indirectes	85
Les techniques de solde résiduel	85
Les techniques d'estimation macroéconomiques	87
Résumé	88

CHAPITRE 4.

Les enquêtes auprès des ménages sur l'emploi dans le secteur informel et d'autres types d'emploi informel

Introduction	91
La conception du questionnaire	93

Les questions sur le statut de l'activité.....	94
Les questions pour identifier l'emploi dans le secteur informel	95
Mexique – Enquête nationale sur l'emploi et la profession (Encuesta nacional de ocupación y empleo) (ENOE)	97
République-Unie de Tanzanie – Eenquête intégrée sur la main-d'œuvre 2005/2006 (Integrated labour force survey)	101
Equateur – Enquête emploi, chômage et sous-emploi (Encuesta de empleo, desempleo y subempleo)	103
Mali – Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM), 2004	104
République de Moldova – Enquête permanente sur la main-d'œuvre	105
Afrique du Sud – Enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre (Quarterly labour force survey)	105
Les questions destinées à identifier les travailleurs externes (travailleurs à domicile)	107
Les questions pour identifier l'emploi informel en dehors du secteur informel	108
Les questions liées au type de contrat de travail	112
Le traitement de l'agriculture	112
Les emplois secondaires	117
Le traitement des données	120
Les autres considérations pour la conception d'une enquête	123
Les effets sur les principaux objectifs et les opérations de l'enquête	125

CHAPITRE 5.

Enquêtes auprès des établissements et recensements des établissements127

Introduction	127
Les recensements des établissements	130
Les enquêtes auprès des établissements	132
La planification et la conception	135
Les unités statistiques	135
Le plan de sondage	136
La période de référence	143
La stratégie de collecte des données	144
Les rubriques.....	145
La conception du questionnaire	146
Les enquêtes auprès des établissements spécifiques à certaines branches d'activité	148
Les enquêtes auprès des établissements et les recensements d'établissements dans le monde	149
Afghanistan – Enquête intégrée auprès des entreprises, 2009	149
Bénin – Recensement et enquête auprès des établissements, 1992	150

Colombie – Recensement général, 2005	154
Colombie – Enquête nationale auprès des microétablissements	155
Egypte – Recensement économique, 2006	157
Ethiopie – Recensement des établissements économiques, 2004	158
Inde – Recensement économique, 2005	159
Inde – Enquête auprès des entreprises de fabrication du secteur non organisé, 2000-2001	161
Inde – Enquête sur les entreprises non organisées du secteur des services, 2001-2002.....	167
Indonésie – Recensement économique, 2006	168
Maurice – Recensement des activités économiques, 2007-2009	171
Mexique – Recensement économique, 2009	174
Panama – Recensements sur le secteur de la fabrication, le commerce et les services, 1983	176
Tunisie – Enquête nationale sur les activités économiques, 2007	176

CHAPITRE 6.

Les enquêtes mixtes	181
----------------------------------	-----

Introduction	181
Les enquêtes mixtes modulaires sur le secteur informel	186
Le choix de l'enquête de «base»	188
Les liens entre les travailleurs, les emplois et les unités économiques	189
Le plan de sondage	192
Les enquêtes mixtes indépendantes sur le secteur informel	194
L'échantillon des unités primaires d'échantillonnage (UPE) (première phase de l'enquête)	194
La base de sondage	195
Les unités aréolaires	197
La stratification des unités aréolaires.....	198
La sélection des unités aréolaires avec des probabilités proportionnelles à la taille	200
Les zones aréolaires à faible densité.....	200
La taille de l'échantillon et sa répartition	201
Les opérations de listage.....	203
Les opérations de la deuxième phase	205
La dernière phase de l'échantillonnage	206
La couverture des différents types d'activités économiques	207
Confiner les échantillons à un petit nombre de villes	209
L'approche d'une base duale ménage/établissement	210
La planification et la conception	215
La saisonnalité et les autres aspects de variation dans le temps.....	215
La mise en œuvre de l'échantillon des entrepreneurs du secteur informel....	218

Le lieu de l'entretien	220
La personne interrogée	220
Le délai entre les phases	220
La période de référence	221
La pondération et les estimations	222
Conditions de base	222
L'approche systématique vis-à-vis de la pondération	223
L'échantillonnage des coefficients extrêmes.....	225
Les unités qui nécessitent un traitement spécial	225
Les ménages qui comportent plusieurs entrepreneurs du secteur informel (unités)	225
Les unités qui ont plusieurs types d'activités économiques	226
Les modifications du type d'activités économiques et d'autres caractéristiques des unités	226
Les unités avec des associés de différents ménages	226
Les enquêtes mixtes dans le monde.....	228
L'enquête 1-2-3.....	228
Les enquêtes 1-2-3 en Afrique	233
Les enquêtes 1-2-3 en Amérique latine	234
Les enquêtes 1-2-3 en Asie.....	236
Mexique – Enquête nationale sur les microétablissements (ENAMIN)	238
L'expérience des études de la mesure des niveaux de vie (LSMS) dans le secteur informel	242
Brésil – Enquête mixte indépendante sur le secteur informel	244
Turquie – Enquête sur les petites entreprises urbaines non constituées en société, 2000	245
Palestine – Enquête mixte indépendante sur le secteur informel, 2003	246

CHAPITRE 7.

Tabulation, rapports et diffusion249

Introduction	249
Les rubriques de la collecte des données	251
Sélection de variables et d'indicateurs dérivés	256
L'emploi dans le secteur informel et dans l'emploi informel	257
Les unités du secteur informel	257
Tabulations	263
Les tabulations proposées	264
GROUPE A: Tabulations pour la population totale.....	264
GROUPE B: Tabulations pour les personnes dans l'emploi.....	264
GROUPE C: Tabulations pour les salariés.....	266
GROUPE D: Tabulations pour les personnes dans l'emploi informel	266

GROUPE E: Tabulations pour les personnes ayant un emploi dans le secteur informel	267
GROUPE F: Tabulations pour les unités du secteur informel	268
GROUPE G: Tabulations pour les entrepreneurs du secteur informel ..	269
GROUPE H: Tabulations pour les membres des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel	270
Les métadonnées	270
Diffusion des rapports	272
La publication anticipée de résultats	272
Un rapport administratif/technique	272
Les rapports détaillés sur l'enquête	273
Les produits électroniques	274
Les efforts de promotion	276

CHAPITRE 8.

L'utilisation des statistiques

sur le secteur informel et l'emploi pour la comptabilité nationale	279
---	-----

Introduction	279
La nécessité d'améliorer l'identification des activités des unités du secteur informel	281
La couverture exhaustive du PIB	281
Concevoir des mesures permettant d'équilibrer les ressources et les emplois des biens et des services	282
Le secteur informel et l'emploi informel dans le SCN 2008	283
Le secteur informel dans le SCN 2008	286
Le secteur informel en tant que sous-catégorie du secteur des ménages ..	289
La contribution de l'emploi informel	289
Les statistiques sur le secteur informel pour la comptabilité nationale	290
Les estimations directes	291
Les estimations indirectes	293
La matrice de l'apport de travail	294
Les sources de données pour compiler les matrices de l'apport de travail	295
L'estimation de l'emploi informel	298
Les coefficients de productivité	301
L'utilisation des statistiques des enquêtes sur le secteur informel pour estimer les agrégats de la comptabilité nationale	301
Le compte de production	302
La valeur ajoutée	303
Le compte d'exploitation	303
Les expériences nationales de quantification de la contribution du secteur informel dans la comptabilité nationale à titre d'illustration	305

Références	307
-------------------------	------------

Annexes	317
----------------------	------------

Annexes A1 et A2 – Résolution et directives internationales sur l'informalité, adoptées par les Conférences Internationales des Statisticiens du Travail317

ANNEXE A1 – Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 1995318

ANNEXE A2 – Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 2003333

Annexes B1 et B2 – Propositions de présentation et tabulation de variables et des catégories339

ANNEXE B1 – Propositions de présentation pour la tabulation.....340

ANNEXE B2 – Proposition de tabulation des variables et des catégories ...361

Annexes C1 à C9 (sur le CD)

Annexes D1 à D11 (sur le CD)

Annexes E1 à E9 (sur le CD)

Tableaux

Tableau 2.1. Classification des entreprises individuelles non constituées en sociétés (résolution de la 15 ^e CIST)	20
Tableau 2.2. Critères définissant les entreprises du secteur informel (15 ^e CIST)	25
Tableau 2.3. Les définitions des entreprises du secteur informel utilisées par certains pays ou certaines organisations	26
Tableau 2.4. Les producteurs individuels en fonction de la destination des produits	29
Tableau 2.5. Classification de la population pourvue d'un emploi dans le secteur informel.....	38
Tableau 2.6. Emploi informel, emploi dans le secteur informel et emploi informel en dehors du secteur informel, en pourcentage de l'emploi non agricole total dans certains pays, en fonction du sexe...	40
Tableau 2.7. Cadre conceptuel de l'emploi informel (Directives de la 17 ^e CIST)	43
Tableau 2.8. La définition des emplois informels des salariés utilisée par certains pays.....	47

Tableau 2.9.	Unités institutionnelles (SCN) et unités de production (CIST)	51
Tableau 2.10.	Unités de production et activités de production	53
Tableau 3.1.	Méthodes d'enquête et unités statistiques	89
Tableau 3.2.	Relation entre les objectifs de la mesure et les méthodes d'enquête alternatives	90
Tableau 6.1.	Les types d'activités du secteur informel dans une UPE	211
Tableau 7.1.	Principales variables dérivées sur l'emploi	259
Tableau 7.2.	Le format utilisé par le BIT pour compiler et diffuser les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel (extrait)	263
Tableau 8.1.	Comparaison entre l'utilisation de certains termes dans le SCN et à l'OIT/la CIST	287
Tableau 8.2.	Les unités du secteur informel dans le cadre du SCN	290
Tableau 8.3.	Les données minimales et les données souhaitables sur le secteur informel et l'emploi informel à recueillir et à reporter pour la comptabilité nationale	294
Tableau 8.4.	Les sources utilisées pour élaborer une matrice de l'apport de travail	301
Tableau 8.5.	Les comptes de production pour les entreprises du secteur informel	305
Tableau 8.6.	Le compte d'exploitation	306

Figures

Figure 2.1.	Les composantes de l'emploi informel (directives de la 17 ^e CIST)	46
Figure 2.2.	Unités de production, activités de production et emplois	55
Figure 4.1.	Schéma visant à identifier les travailleurs du secteur informel, en fonction d'un questionnaire modèle du BIT	98
Figure 4.2.	Schéma du questionnaire pour déterminer si un travailleur doit être classé dans le secteur informel, Mexique (ENOE)	100
Figure 4.3.	Approche en deux séquences parallèles pour identifier les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel (enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre, Afrique du Sud)	106
Figure 4.4.	Schéma pour identifier l'emploi informel, à partir du questionnaire modèle du BIT	110
Figure 4.5.	L'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel: un processus d'identification par étapes	122
Figure 5.1.	La méthodologie FIRST	134

Figure 6.1.	Les caractéristiques de la conception des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises du secteur informel	184
Figure 6.2.	Les différences de conception entre les enquêtes mixtes indépendantes et les enquêtes aréolaires auprès des établissements.....	186
Figure 6.3.	Les stratégies alternatives d'échantillonnage pour mesurer le secteur informel	187
Figure 6.4.	Elaborer la population implicite de personnes, d'emplois et d'unités économiques.....	191
Figure 6.5.	Conception de l'enquête mixte avec base duale	213
Figure 6.6.	L'organisation générale de l'enquête 1-2-3.....	228

Encadrés

Encadré 3.1.	L'utilisation d'échantillons maîtres pour les ménages	66
Encadré 3.2.	Les stratégies alternatives pour réduire les erreurs de classement dans le secteur informel ou dans l'emploi informel	71
Encadré 4.1.	Les informations pertinentes pour mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel par le biais d'une enquête sur la main-d'œuvre	94
Encadré 7.1.	Liste des indicateurs sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel.....	261
Encadré 8.1.	Les étapes à suivre pour préparer une matrice de l'apport de travail	302

Abréviations et acronymes

BAD	Banque asiatique de développement
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CIT	Conférence internationale du Travail
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP	Classification internationale type des professions
DIAL	Développement, institutions et mondialisation, France
FIRST	Technique rationnelle d'enquête intégrée (Fully Integrated Rational Survey Technique)
FMI	Fonds monétaire international
Groupe de Delhi	Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel
IRD	Institut de recherche pour le développement, France
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PARIS21	Partenariat pour le développement des statistiques du XXI ^e siècle
PIB	Produit intérieur brut
PPT	Probabilité proportionnelle à la taille
SCN	Système de comptabilité nationale
SIAP	Statistical Institute for Asia and the Pacific
STAT CEI	Comité de statistique de la Communauté d'Etats indépendants
UNSD	Division de statistiques de l'Organisation des Nations Unies
UPE	Unité primaire d'échantillonnage
VAB	Value ajoutée brute
WIEGO	Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et Organisation
Résolution de la 15^e CIST:	Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par le 15 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993

Directives de la 17^e CIST:

Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel approuvées par la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail en décembre 2003



Chapitre 1. Introduction

L'objectif de ce manuel

1.1. Ce manuel a été élaboré pour deux objectifs essentiellement. Le premier est d'aider les pays qui envisagent de produire des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel à examiner et à analyser les options dont ils disposent. Le deuxième objectif est de donner des indications pratiques sur les questions techniques liées à l'élaboration et à la gestion des enquêtes utilisées pour recueillir les informations pertinentes, ainsi que la compilation, la tabulation et la diffusion des statistiques qui en résultent.



© OIT / M. Crózet

1.2. Le premier objectif se rapporte aux premières étapes de la planification d'une enquête, lors de l'examen de l'ensemble des objectifs, des coûts et des contraintes. Ce manuel présente ainsi les deux concepts qui ont fait l'objet d'un accord international: celui du secteur informel et celui de l'emploi informel, qui ont été définis à des fins statistiques, dans la *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* adoptée par le 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1993¹, et dans les *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel* approuvées par la 17^e CIST en décembre 2003. Ce manuel présente également plusieurs options pour les enquêtes à utiliser pour recueillir les données nécessaires, avec les avantages et les inconvénients de chacune de ces options.

1.3. Le deuxième objectif concerne la production de statistiques, et le manuel fournit des indications pratiques sur le processus d'enquête, qui comprend toute une série d'activités, notamment la planification, l'échantillonnage, la conception du questionnaire, la tabulation, les rapports et la diffusion.

1.4. Ce manuel se concentre sur les questions techniques spécifiquement liées à la production de statistiques sur l'emploi informel et le secteur informel. Il ne s'agit pas d'un guide exhaustif sur les enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres types d'enquêtes auprès des ménages ou auprès des entreprises. Pour avoir des indications générales sur la méthodologie des enquêtes sur la main-d'œuvre, il est possible de se référer aux *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment: an ILO manual on concepts and methods* (BIT, 1990), ainsi qu'aux publications des Nations Unies: le *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages* (Nations Unies, 2010a), *Enquête sur les ménages dans les pays en développement et les pays en transition* (Nations Unies, 2007), *Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages* (Nations Unies, 1986), et la série publiée dans le cadre du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquêtes auprès des ménages. Pour obtenir des informations sur les enquêtes auprès des entreprises ou des établissements, le lecteur peut consulter les publications des Nations Unies suivantes: *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* (Nations Unies, 2010b) et *Recommandations internationales sur les statistiques du commerce de distribution, 2008* (Nations Unies, 2010c).

1.5. Ce manuel est principalement destiné aux statisticien(ne)s nationaux(ales) chargé(e)s de concevoir et d'administrer des programmes d'enquêtes en vue de

¹ La Conférence internationale des statisticiens du travail adopte des résolutions et des directives sur certains éléments des statistiques du travail, qui sont ensuite adoptées par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, avant d'être intégrées à l'ensemble des normes internationales sur les statistiques du travail. Ces normes portent généralement sur les concepts, les définitions, les classifications et d'autres procédures méthodologiques qui ont fait l'objet d'un accord et sont considérées comme les «bonnes pratiques» dans leurs domaines respectifs, et qui, quand elles sont utilisées par les producteurs nationaux de statistiques, augmentent la possibilité d'avoir des statistiques du travail comparables au niveau international et au niveau national dans le temps.

produire des statistiques du travail et de l'économie. Il peut être utilisé lors des cours de formation sur ce sujet. Ce manuel devrait également servir de base pour la communication et le dialogue entre producteurs et utilisateurs des statistiques. Ce manuel peut donc permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les concepts sous-jacents aux statistiques, ainsi que les contraintes auxquelles les statisticien(ne)s sont soumis pour fournir les statistiques nécessaires.

L'importance du secteur informel et de l'emploi informel

1.6. Pendant très longtemps, les gouvernements et les économistes pensaient qu'en combinant bien politiques économiques et ressources, les économies pauvres traditionnelles se transformeraient en économies modernes et dynamiques. Le secteur traditionnel ou informel était censé disparaître au cours de ce processus, avec l'extension d'un secteur formel moderne qui absorberait de plus en plus de main-d'œuvre. Mais contrairement à ces attentes, le secteur informel et l'emploi informel demeurent très importants. Beaucoup de pays n'ont pas été en mesure de développer une économie moderne capable de fournir des possibilités d'emploi appropriées à leur population, qui croît rapidement. Le secteur informel demeure une source majeure, voire la source principale d'emplois dans de nombreux pays, où ce secteur se compose de travailleurs indépendants ou de petites entreprises, sans structure formelle ni organisation du capital, et d'emplois occasionnels. Dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, le secteur informel représente une part importante de l'économie.

1.7. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, le secteur formel ou moderne se transforme avec l'intégration mondiale et les mutations des politiques économiques. Certaines formes de production quittent les grandes usines officiellement enregistrées et sont réparties entre de petites unités spécialisées, décentralisées et flexibles. Les contrats atypiques ou les emplois informels se substituent aux emplois à temps plein. On trouve parmi ces formes d'emploi émergentes les emplois à temps partiel ou qui ne portent que sur une partie de l'année, les contrats à durée déterminée, les emplois par le biais d'agences d'intérim ou de sous-traitants, l'emploi occasionnel, le travail en sous-traitance, et le travail à domicile. Non seulement il reste une partie substantielle de l'emploi dans le secteur informel et dans des emplois informels à l'extérieur du secteur informel, mais on assiste à la complexification des contrats et des aménagements du temps de travail.

1.8. Pour beaucoup de pauvres, les activités habituelles du secteur informel (le travail non rémunéré dans une entreprise familiale, le travail occasionnel, le travail à domicile, la vente ambulante) sont la seule possibilité de pourvoir aux besoins essentiels à leur survie. Dans les pays qui n'ont pas d'assurance chômage, ni d'autres types de filet social, la seule alternative au chômage est de travailler dans

le secteur informel. D'autres emplois du secteur informel (en tant qu'employeur dans des usines informelles, ou travailleur indépendant qualifié dans de petites entreprises) peuvent fournir une meilleure rémunération. Ces travailleurs peuvent même arriver à gagner plus que les salariés réguliers pourvus d'un emploi formel (Chen *et al.*, 2005, pp. 47 à 49). Mais même ces travailleurs qui s'en sortent mieux n'ont souvent pas d'autre choix que de travailler dans le secteur informel au lieu du secteur formel.

1.9. Le secteur informel n'est pas seulement une importante source d'emplois, c'est aussi une source importante de production de biens et de services. Dans de nombreux pays, la contribution des entreprises informelles à la valeur ajoutée brute est importante. Les estimations de la part moyenne (non pondérée) du secteur informel dans la valeur ajoutée brute non agricole vont de 14 pour cent – dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale – à 50 pour cent dans les pays d'Afrique subsaharienne (BIT et WIEGO, 2012, tableau 2.9). Le fait qu'un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne préparent ce genre d'estimations montre l'importance du secteur informel dans leur valeur ajoutée brute totale. Les biens et services produits dans le secteur informel contribuent de façon substantielle à ce qui est consommé par les ménages pauvres ainsi que par les ménages plus aisés.

1.10. En tant que principale – voire unique – source de revenus pour les pauvres, l'emploi dans le secteur informel joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté. Cependant, beaucoup de ceux qui sont employés dans le secteur informel ne sont pas en mesure de sortir de la pauvreté grâce à leur travail; en fait, pour beaucoup d'entre eux, leurs conditions de travail servent à perpétuer leur position défavorisée et la pauvreté dans laquelle ils vivent.

1.11. L'emploi informel représente de nos jours une part importante de l'emploi. Il comprend les personnes dans l'emploi qui, selon la loi ou dans la pratique, ne sont pas assujettis à la législation du travail ni à l'impôt sur le revenu, et qui ne bénéficient pas de protection sociale ni de prestations liées à l'emploi. L'emploi informel se trouve à la fois dans le secteur informel et dans le secteur formel de l'économie. Dans la plupart des pays en développement, les travailleurs qui ont un emploi informel sont plus nombreux que ceux qui ont un emploi formel. Les estimations montrent que l'emploi informel représente plus de la moitié des emplois non agricoles dans la plupart des pays en développement: il représente 82 pour cent en Asie du Sud, 66 pour cent en Afrique subsaharienne, 65 pour cent en Asie de l'Est et du Sud-Est (à l'exclusion de la Chine), et 51 pour cent en Amérique latine. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord, le taux moyen est de 45 pour cent, mais les chiffres vont de 31 pour cent en Turquie à 57 pour cent en Cisjordanie et à Gaza. En outre, les statistiques des six villes de la Chine urbaine montrent que 36 pour cent de l'emploi non agricole est informel (BIT et WIEGO, 2012, tableau 2.1). Si l'on incluait l'emploi informel dans l'agriculture, la proportion de main-d'œuvre dans l'emploi informel augmenterait beaucoup dans nombre de pays, notamment en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne et en Asie

de l'Est et du Sud-Est, où l'emploi informel est déjà élevé. Dans les pays développés, de plus en plus de gens travaillent dans des emplois à temps partiel, à durée déterminée, et avec un statut de travailleur indépendant qui n'offrent que des prestations ou une protection sociale limitées. Une grande partie des personnes ayant ce genre d'emploi dans les pays en développement, mais pas tous, seraient probablement classés dans l'emploi informel (BIT et WIEGO, 2012, chapitre 3).

1.12. L'emploi informel touche toutes les catégories de travailleurs: employeurs, salariés, personnes travaillant pour leur propre compte, travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale (non rémunérés) et les membres des coopératives de producteurs. En dépit de la grande hétérogénéité des relations d'emploi des travailleurs dans l'emploi informel, leur point commun est essentiellement la vulnérabilité, c'est-à-dire qu'ils doivent subvenir à leurs propres besoins et s'en remettre à des dispositifs «informels» (BIT, 1991, pp. 5 et 6). Par exemple, les travailleurs dans l'emploi informel n'ont pas accès aux marchés des capitaux modernes, à la formation formelle ni aux systèmes officiels de sécurité sociale. En outre, par définition, ils n'ont que peu de protection juridique, voire pas du tout. Ce sont ces caractéristiques qui sont responsables de la mauvaise qualité de l'emploi informel, et de sa précarité, et qui font que l'emploi informel reste en marge des structures juridiques et institutionnelles de l'économie moderne.

1.13. Le secteur informel et l'emploi informel sont en étroite interaction avec le secteur formel. Comme nous l'avons vu précédemment, l'économie mondialisée moderne dépend de plus en plus de l'emploi informel, sous forme de sous-traitance, de travail à domicile, de travail intérimaire par le biais d'une agence, et d'autres formes d'emplois temporaires ou flexibles. Plus généralement, les établissements du secteur formel dépendent du secteur informel et de l'emploi informel pour gagner en souplesse, réduire les coûts et générer des revenus plus importants pour leurs propriétaires. Le secteur informel n'est pas séparé du secteur formel; il produit pour le secteur formel, a des relations commerciales avec lui, distribue ses produits et lui fournit des services (Chen *et al.*, 2002, p. 20).

Les normes statistiques internationales pertinentes

1.14. La définition internationale du secteur informel a été adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1993 (BIT, 1993a). La *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* (appelée ci-dessous résolution de la 15^e CIST) donne des directives non seulement pour définir le secteur informel, mais aussi sur la classification des personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel, les méthodologies relatives à la mesure, et les résultats statistiques. Cette résolution figure à l'annexe A1. Par la suite, une définition a été adoptée pour la version

internationale révisée du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 (Nations Unies *et al.*, 1993). Cette définition se fonde sur les caractéristiques des unités de production dans lesquelles se déroulent les activités (c'est l'approche axée sur l'entreprise) et non pas sur les caractéristiques des personnes concernées ou de leurs emplois (l'approche axée sur la main-d'œuvre). Le choix d'une approche axée sur l'entreprise pour définir le secteur informel a été considéré comme utile et acceptable pour décrire et analyser à la fois les marchés du travail et les économies nationales.

1.15. Il a toujours été clair, cependant, que la définition adoptée dans la résolution de la 15^e CIST n'appréhendait pas la totalité de l'emploi informel. En particulier, elle n'incluait pas les formes d'emploi non habituelles, atypiques, alternatives, irrégulières ou précaires du secteur formel. Les statisticiens, les chercheurs et les militants ont donc travaillé avec l'OIT pour élargir ce concept. En 2001, le groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (appelé Groupe de Delhi)², a recommandé de compléter la «définition et la mesure de l'emploi du secteur informel par une définition et une mesure de l'emploi informel» (CSO, 2001).

1.16. En réponse à cette recommandation, le BIT a élaboré un cadre conceptuel pour une mesure plus large de l'emploi informel destinée à compléter les mesures de l'emploi dans le secteur informel. La 17^e CIST a examiné ce cadre et a adopté les directives appropriées en 2003 (qui figurent à l'annexe A2). Ces directives, tout comme ce manuel, sont également une réponse à la Conférence internationale du Travail de 2002 qui avait demandé au BIT d'assister les pays à collecter, analyser et diffuser des statistiques sur l'économie informelle (BIT, 2002b).

L'objectif des mesures

1.17. Un système complet de statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel incluant des informations quantitatives sur l'étendue et la contribution du secteur informel et de l'emploi informel améliorera les statistiques du travail et la comptabilité nationale en tant que source d'informations pour:

- a) l'analyse macroéconomique, la planification, l'élaboration et l'évaluation de politiques, l'intégration du secteur informel dans le processus de développement et son institutionnalisation;
- b) la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement économique et social, y compris la création d'emplois, la production, la

² Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel a été mis en place en 1997 pour servir de forum international pour échanger les expériences sur la mesure du secteur informel, pour répertorier les pratiques de collecte des données des pays membres, en incluant leurs définitions et leurs méthodologies au niveau des enquêtes, et pour recommander des mesures visant à améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques sur le secteur informel. Voir <http://unstats.un.org/unsd/methods/citygroup/delhi.htm>.

création de revenus, la formation de capital humain et la mobilisation des ressources financières;

- c) l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de programmes d'assistance et de politiques de soutien destinés spécifiquement à l'ensemble ou à une partie du secteur informel et aux personnes qui travaillent dans ce secteur, en vue d'augmenter le potentiel de production et les capacités de création d'emploi et de revenus des unités du secteur informel, d'améliorer les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs, de mettre au point une réglementation appropriée, de promouvoir l'organisation de ces travailleurs du secteur informel pour faciliter leur transition vers le secteur formel et d'analyser la situation économique et sociale de certaines catégories de travailleurs comme les femmes, les enfants et les migrants des zones rurales vers les zones urbaines (BIT, 1993a, paragraphe 1).

1.18. Ces objectifs, cités dans la résolution de la 15^e CIST, sont peut-être encore plus pertinents de nos jours, car la mondialisation a poursuivi la transformation des économies nationales et de la nature de l'emploi. Pour évaluer l'impact des politiques économiques, il faut disposer de statistiques plus désagrégées sur l'emploi afin de faire la distinction entre l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel d'une part, et les autres formes d'emploi. Ces statistiques sont cruciales pour élaborer et évaluer les politiques macroéconomiques et les politiques socioéconomiques ainsi que pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi des programmes spécifiques d'assistance et de soutien. Les sections ci-après décrivent les principales problématiques qu'il serait plus facile d'aborder en ayant accès à ces statistiques.

Les politiques macroéconomiques et les politiques de développement

1.19. L'un des objectifs essentiels de la production de statistiques sur le secteur informel est de fournir des informations permettant de mettre en œuvre, de suivre et d'analyser des politiques macroéconomiques et des politiques de développement. Les statistiques sur le secteur informel proposent des estimations plus exhaustives et plus précises sur la taille du secteur informel dans le Produit intérieur brut (PIB). Elles servent également à l'analyse des sources de la croissance du PIB et de la réactivité relative du secteur informel aux politiques économiques. Cet objectif a été souligné dans le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) qui déclare qu'aux fins de l'analyse économique et de l'élaboration de politiques, «il est particulièrement important pour de nombreux pays en développement d'être en mesure d'établir une distinction entre les secteurs formels et informels de l'économie» (Nations Unies *et al.*, 1993, paragraphe 4.159). Le SCN 2008 souligne de nouveau l'importance des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel en consacrant un chapitre à ce sujet, le chapitre 25 sur les «Aspects informels de l'économie» (Nations Unies *et al.*, 2009). Ce chapitre établit le cadre conceptuel permettant de

préparer deux tableaux supplémentaires dans la comptabilité nationale présentant les données sur le secteur informel et l'emploi informel, l'un portant sur la production et la création de revenus et l'autre sur l'emploi.

1.20. Pour les pays en développement, les statistiques sur les variations de l'emploi informel et du secteur informel sont bien plus pertinentes pour comprendre la structure du marché du travail et la qualité de l'emploi, que ne l'a jamais été le taux de chômage. Dans les pays développés, le taux de chômage est de plus en plus inapproprié pour comprendre correctement les déséquilibres de main-d'œuvre et la situation de ces dernières décennies.

1.21. Les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel en dehors du secteur informel sont également importantes pour élaborer et évaluer les politiques et les programmes publics destinés à promouvoir et créer de l'emploi. On trouve parmi ces dispositifs les programmes de formation, les dispositifs facilitant l'entrée ou le retour sur le marché du travail, les subventions salariales, les exonérations fiscales ou d'autres mesures incitatives pour créer de l'emploi et suivre les conditions de travail et la protection sociale et juridique des travailleurs informels dans le secteur informel et en dehors de celui-ci. En outre, le rôle de l'emploi informel en tant que source d'emploi pour les femmes, les jeunes et les migrants devrait être pris en compte pour élaborer et évaluer les politiques sur la création d'emplois, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'emploi des jeunes et le développement rural. Ces politiques doivent se fonder sur une série complète de statistiques sur l'emploi et la démographie portant sur la population totale ou en âge de travailler. Parmi ces statistiques pertinentes figurent une classification croisée de l'emploi formel et informel, du type d'unité de production (entreprise du secteur formel, entreprise du secteur informel, ménage), la branche d'activité et la situation dans la profession, ainsi que les principales variables démographiques (sexe, âge, et lieu de résidence rural/urbain).

1.22. La distinction entre l'emploi formel et informel est particulièrement importante pour le suivi des questions d'égalité entre les hommes et les femmes. L'emploi informel est une source majeure d'emploi pour les femmes. Le marché du travail étant très segmenté, on ne peut obtenir un aperçu fiable des progrès pour atteindre l'objectif de l'égalité des femmes dans l'emploi sans une classification croisée de la situation dans la profession, de l'emploi dans l'agriculture et dans les secteurs non agricoles, et de l'emploi formel et informel. Le sous-groupe des indicateurs ventilés par sexe (Gender Indicators Sub-Group) du groupe inter-institutions et d'experts des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (Inter-Agency and Expert Group on MDG Indicators) a recommandé d'utiliser une série complète de statistiques plutôt qu'un simple indicateur pour suivre les progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes au niveau national (Nations Unies, 2005).

1.23. Les statistiques sur l'emploi informel sont également l'un des principaux indicateurs permettant de suivre les progrès pour atteindre le travail décent au niveau national. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable résume l'agenda du travail décent en quatre objectifs stratégiques d'une égale importance: la promotion de l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme, ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail – l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination étant des questions transversales (BIT, 2008a). L'emploi informel est l'un des quatre principaux indicateurs recommandés pour la mesure des possibilités d'emploi (BIT, 2008b).

Le développement des petites entreprises

1.24. Les petites entreprises et les microentreprises attirent l'attention des décideurs politiques en raison de leur important potentiel de création d'emplois et de revenus. Il est nécessaire d'avoir des statistiques sur les caractéristiques des unités économiques du secteur informel pour élaborer et mettre en œuvre des programmes destinés à renforcer le potentiel des entreprises du secteur informel. Des enquêtes sur le secteur informel peuvent fournir des informations sur la production, ainsi que la taille de l'unité et le nombre de travailleurs, l'âge de l'unité, les caractéristiques de l'entrepreneur ou du propriétaire de l'unité économique, son capital et ses équipements, les contraintes imposées aux unités, leur organisation et leurs relations avec le secteur formel et les autorités publiques. Ces statistiques fournissent des informations indispensables pour tenter de créer des mesures incitatives et simplifier les procédures d'enregistrement pour les entrepreneurs, ainsi que les services d'appui nécessaires comme la microfinance, le développement des entreprises et les investissements dans l'infrastructure. Ces statistiques peuvent également servir pour améliorer les conditions de travail des travailleurs, en persuadant les employeurs de leur fournir plus de prestations et une meilleure protection. En outre, ces statistiques peuvent être utilisées pour repérer les problèmes spécifiques que rencontrent les femmes entrepreneurs et élaborer des formes d'intervention pour leur faciliter l'accès aux actifs et améliorer leur compétitivité.

La réduction de la pauvreté

1.25. Les programmes cherchant à améliorer le bien-être économique des pauvres doivent s'appuyer sur des statistiques sur l'emploi informel. Non seulement beaucoup des travailleurs pauvres ont un emploi informel, mais l'emploi informel peut également être le moyen le plus efficace pour eux de sortir de la pauvreté. Plus généralement, puisque l'emploi est la principale source de revenus pour la plupart des gens, il est essentiel d'avoir des statistiques sur les revenus en fonction de catégories détaillées de l'emploi formel et informel pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques sur la création de

revenus, la réduction de la pauvreté et la redistribution des revenus. En outre, il est intéressant de mesurer et d'analyser conjointement l'emploi et les revenus des ménages pour comprendre la relation entre la pauvreté et le travail dans l'emploi informel. Ces statistiques sont particulièrement importantes pour explorer les liens entre le sexe, le travail et la pauvreté (Chen *et al.*, 2005, pp. 50-54).

Le droit du travail

1.26. Il peut être utile de disposer de statistiques sur le nombre et les caractéristiques des travailleurs dans l'emploi informel pour plaider en faveur du développement des normes du travail. Ces statistiques peuvent attirer l'attention publique sur les questions sociales comme le travail des enfants, et les discriminations fondées sur la race ou le sexe. Elles peuvent également mettre en lumière la situation des travailleurs dans des formes d'emploi informel spécifiques, comme les travailleurs à domicile, les vendeurs de rue et les journaliers. Les statistiques sur les revenus, la durée du travail, la stabilité et la sécurité du travail, et la protection sociale pour certaines catégories de travailleurs – par exemple ceux qui travaillent dans certains types d'emploi informel, et les catégories sociodémographiques comme les enfants, les femmes, les groupes raciaux et ethniques – sont utiles pour élaborer des interventions visant à améliorer les conditions de travail et développer un cadre réglementaire approprié.

Le programme de collecte des données

1.27. Pour remplir les objectifs de cette mesure, il convient d'élaborer un programme cohérent de collecte des données. Ce programme devrait se fonder sur des enquêtes mesurant directement le secteur informel et l'emploi informel, permettant ainsi d'éviter les méthodes d'estimation indirecte dans la mesure du possible. La croyance répandue dans les milieux du développement selon laquelle l'économie informelle allait disparaître, s'est avérée fausse. On croyait aussi souvent que les activités du secteur informel étaient trop petites et trop cachées pour être mesurées. Cependant, de nombreux pays ont réussi à mener des enquêtes visant à produire des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et sur les emplois informels en dehors du secteur informel, ce qui a démontré la faisabilité de la collecte des données sur ces sujets. Étant donné la nature et l'importance des sujets en cause, il est maintenant reconnu que les statistiques obtenues à partir de méthodes indirectes d'estimation étaient trop imprécises et comportaient trop d'incertitudes. Non seulement ces estimations se fondaient sur des hypothèses incertaines, mais elles sont également très agrégées et ne fournissent pas d'informations sur la composition de l'économie informelle ni sur son mode de fonctionnement. Il est maintenant reconnu que la seule façon d'obtenir des informations complètes, fiables et détaillées sur les activités de l'économie informelle est de les mesurer directement par le biais d'enquêtes.

1.28. Il convient d'accorder une grande priorité aux statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel dans les politiques statistiques nationales, et la production de statistiques sur ces sujets devrait être intégrée au système statistique national ordinaire (BIT, 1993a, paragraphe 21(1)). Les stratégies et programmes de collecte régulière de données sur le secteur informel et l'emploi informel devraient faire partie intégrante de tous les plans nationaux de développement de la statistique.³ Le programme de collecte des données sur le secteur informel et l'emploi informel devrait être conçu de façon à faciliter: (i) le suivi des variations de l'emploi dans le secteur informel et dans l'emploi informel en dehors du secteur informel; et (ii) une analyse approfondie du nombre, des caractéristiques et du fonctionnement des unités du secteur informel ainsi que l'analyse de l'emploi et des données des entreprises conjointement avec d'autres caractéristiques des ménages et des travailleurs. Les données pour le suivi de l'emploi devraient être recueillies à intervalles réguliers, chaque année si possible; les données destinées à l'analyse approfondie des unités économiques, qui exigent souvent des enquêtes plus spécialisées et plus coûteuses, peuvent être collectées moins fréquemment. Les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel devraient être compatibles, et dans la mesure du possible, liées aux autres statistiques économiques et sociales apparentées, et à la comptabilité nationale. Il sera plus facile de faire une analyse conjointe si les différentes séries de statistiques correspondent au niveau des périodes de référence, de la couverture, des définitions et des classifications (BIT, 1993a, paragraphes 3-4).

1.29. La production de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel représente une étape importante dans l'amélioration générale des statistiques du travail, des statistiques économiques et de la comptabilité nationale. Dans chacun des pays, la méthodologie appropriée pour la mesure statistique du secteur informel et de l'emploi informel dépendra des exigences des utilisateurs et des objectifs de la mesure, de l'organisation du système national de statistique et des ressources disponibles. Les enquêtes auprès des ménages comportant un module sur la main-d'œuvre (notamment les enquêtes sur la main-d'œuvre), les enquêtes auprès des établissements qui mesurent la production, et les enquêtes mixtes auprès des ménages et des établissements font partie des approches possibles pour cette mesure. Ces méthodes seront étudiées dans les chapitres 3 à 6.

Identifier les exigences des principaux utilisateurs en matière de données

1.30. Une fois que la décision d'entreprendre une enquête pour recueillir les données sur l'emploi informel et/ou sur le secteur informel a été prise, les

³ Cela comprend les stratégies nationales pour le développement de la statistique impulsées par PARIS21 dans le cadre du Plan d'action de Marrakech de 2004 pour les statistiques afin d'encourager les pays à faible revenu à définir des stratégies et des plans de développement à moyen et à long terme de leurs systèmes nationaux de statistique. Pour plus de détails, voir <http://paris21.org/NSDS>.

statisticiens doivent travailler avec les utilisateurs sur une planification détaillée. Le point de départ du processus de planification consiste à identifier le type de statistiques dont ont besoin les principaux utilisateurs, car ce sont les utilisations qu'ils feront des statistiques qui définissent les exigences à prendre en compte dans le programme de collecte. Il faut toutefois reconnaître que la demande de statistiques de la part des utilisateurs va forcément évoluer avec l'accroissement de leur expérience des politiques souhaitées, et du fait même qu'ils ont accès à ces statistiques. Il faudrait dans la mesure du possible anticiper cette évolution des besoins.

1.31. Les utilisateurs peuvent être regroupés dans les catégories suivantes (OCDE *et al.*, 2003, chapitre 6):

- a) L'office national de statistique, qui répond aux besoins de statistiques et anticipe les statistiques qui seront nécessaires à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et au débat public, et doit anticiper les besoins – y compris les statistiques du travail et de la comptabilité nationale;
- b) Les administrations nationales, qui ont besoin de statistiques pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, par exemple la banque centrale, et les ministères chargés de l'économie, des finances, de l'industrie, du commerce, de l'emploi, des femmes et des jeunes;
- c) Les administrations régionales et locales, qui ont besoin de statistiques pour leur rôle dans la planification, la mise en œuvre des politiques et l'élaboration de rapports;
- d) Les milieux d'affaires, qui ont besoin de statistiques pour planifier le recrutement, la production et le marketing – les grandes entreprises tout comme les associations professionnelles;
- e) Les syndicats et les organisations non gouvernementales, qui ont besoin de statistiques pour comprendre la réalité sous-jacente à leurs activités;
- f) Les milieux universitaires et les instituts de recherche, qui ont besoin de statistiques pour mener leurs recherches, suivre les évolutions et évaluer les politiques;
- g) Les media et le grand public, qui ont besoin de statistiques pour comprendre la réalité, suivre les évolutions et participer au débat politique.
- h) Les organisations internationales, qui ont besoin de statistiques nationales raisonnablement comparables pour permettre l'analyse et le suivi des évolutions au niveau régional et mondial – notamment le suivi de l'évolution vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Agenda du travail décent de l'OIT, et la préparation des programmes sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (DSRP)

Des consultations avec cette grande variété d'utilisateurs potentiels permettront de susciter un soutien en faveur de la collecte de données et serviront à établir des priorités pour les données à recueillir.

Le contenu

1.32. Ce manuel est un guide technique et opérationnel destinée aux statisticiens nationaux qui s'intéressent à l'élaboration de statistiques sur l'emploi et la production dans le secteur informel et sur l'emploi informel en dehors du secteur informel. Ce chapitre d'introduction est le premier de huit chapitres. Le deuxième chapitre décrit plus en détail les concepts, définitions et sous-classifications qui ont été présentées ci-dessus. Le chapitre 3 examine les objectifs de la mesure et les stratégies de collecte de données nécessaires à l'élaboration de statistiques sur l'emploi informel et la production, et sur l'emploi dans le secteur informel; il donne un aperçu des principales sources de données possibles, à savoir les enquêtes auprès des ménages (en particulier les enquêtes sur la main-d'œuvre), les enquêtes auprès des entreprises et les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises. Le chapitre 4 décrit la collecte et le traitement des données pour la production de statistiques sur l'emploi informel et sur le secteur informel par le biais d'enquêtes auprès des ménages. Les chapitres 5 et 6 portent sur les méthodes de collecte des données sur les entreprises du secteur informel: le chapitre 5 porte sur les enquêtes auprès des établissements et les recensements, et le chapitre 6 sur les enquêtes mixtes sur les entreprises du secteur informel. Les deux derniers chapitres portent sur l'utilisation des statistiques obtenues: le chapitre 7 traite des tabulations, des rapports et des questions de diffusion, alors que le chapitre 8 décrit les utilisations des statistiques aux fins de la comptabilité nationale.

Chapitre 2.

Concepts, définitions et sous-classifications du secteur informel et de l'emploi informel



Introduction

2.1. En janvier 1993, la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (15^e CIST) a adopté une *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* (BIT, 1993a) (appelée ci-après la résolution de la 15^e CIST), afin d'aider les offices nationaux de statistique à élaborer des définitions, classifications et méthodes de collecte des données pour le secteur



informel. La résolution de la 15^e CIST porte sur les questions relatives à la définition du secteur informel en tant que tel, et à la conception des enquêtes, leur contenu et la conduite des enquêtes sur le secteur informel. Il s'agit de la première norme statistique internationale, - et à ce jour, la seule - sur ce sujet. Elle figure à l'annexe A1. Suite aux suggestions du groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (le Groupe de Delhi) et d'autres personnes, la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (17^e CIST) a adopté en novembre-décembre 2003 des *Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel* (appelées ci-après les directives de la 17^e CIST), qui complètent la résolution de la 15^e CIST. Ces directives figurent à l'annexe A2.

2.2. Voici l'organisation de ce chapitre: les deux prochaines sections résument et expliquent les définitions statistiques internationales des entreprises du secteur informel, de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel adoptées par les 15^e et 17^e Conférences internationales des statisticiens du travail. Les sections suivantes portent sur un certain nombre de questions apparentées, et notamment le lien entre le concept du secteur informel et de l'emploi informel, et celui de l'économie non observée et de «l'économie informelle», ainsi que sur des sous-classifications importantes des entreprises du secteur informel, de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel.

Le secteur informel

2.3. Depuis que le terme «informel» a été créé au début des années 1970, il a été utilisé dans des acceptions différentes à des fins différentes. Initialement, il faisait référence à un concept destiné à l'analyse et à l'élaboration de politiques. De nos jours, ce terme est parfois utilisé dans un sens beaucoup plus large, et renvoie à un concept qui définit les activités non couvertes par les sources conventionnelles de statistiques existant actuellement. Conformément à la notion initiale, la résolution de la 15^e CIST est partie, pour définir le secteur informel, de la perception d'un secteur informel en tant que concept analytique/politique plutôt qu'un concept statistique. Voici ce que déclare le paragraphe 5(1) de la résolution de la 15^e CIST:

«Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi — lorsqu'elles existent — sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.»

2.4. La résolution a tout particulièrement veillé à ce que les activités incluses dans la définition du secteur informel soient aussi homogènes que possible au niveau de leurs objectifs économiques, leur comportement, et des exigences de l'analyse des données. Pour des raisons pratiques, la nécessité, et l'utilité d'inclure les entreprises dans les enquêtes sur le secteur informel ont fait partie des éléments connexes pris en compte dans la résolution.

2.5. La résolution de la 15^e CIST a tenté dans la mesure du possible d'aménager la notion de secteur informel pour en faire un concept statistique, en étendant sa portée à tout un univers d'activités non observées lorsque cela semblait faisable dans la pratique et conceptuellement justifiable; mais la résolution a refusé d'interpréter cette notion comme un concept «fourre-tout». La définition adoptée n'aboutit donc pas à la segmentation de l'économie ni à celle de la population dans l'emploi dans une dichotomie entre secteurs formel/informel. La résolution reconnaissait que les activités exclues du champ d'application de la définition du secteur informel n'étaient pas nécessairement formelles. On retrouve parmi ces activités exclues la production par les ménages de biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle, l'agriculture à petite échelle, les services domestiques rémunérés et les activités au-delà du domaine de la production du SCN, comme les services domestiques ou les services à la personne fournis par des membres du ménage non rémunérés pour leur propre ménage ou pour un autre ménage. La résolution recommandait d'identifier ces activités en tant que catégories séparées en dehors même de la distinction entre secteurs formel et informel (voir le paragraphe 20 de la résolution de la 15^e CIST).

2.6. La définition devait être acceptable pour des pays du monde entier, avec des situations économiques, sociales et institutionnelles très différentes. Elle devait donc être suffisamment large pour englober les différentes manifestations du secteur informel dans les différents pays. Et elle devait être suffisamment souple pour s'adapter aux circonstances nationales, même si cette flexibilité pouvait avoir une incidence négative sur la comparabilité internationale des statistiques pour certains objectifs descriptifs et analytiques.

2.7. Enfin, la résolution de la 15^e CIST a défini le secteur informel de façon à ce que la définition puisse être utilisée par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). La définition statistique internationale du secteur informel adoptée par la 15^e CIST a en fait été utilisée dans la version de 1993 du SCN (SCN, 1993), même si le chapitre IV du SCN 1993 n'en reprenait que les parties principales (Nations Unies *et al.*, 1993). Le SCN 2008 donne plus de détails, et comprend un chapitre entier sur les «Aspects informels de l'économie» (Nations Unies *et al.*, 2009, chapitre 25). L'identification des activités des entreprises du secteur informel dans la comptabilité nationale permet de quantifier la contribution du secteur informel à l'économie nationale, ce qui est

une nécessité urgente pour de nombreux pays et accorde une reconnaissance aux personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel. Cependant, ces exigences ne sont pas sans conséquences.

2.8. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, pour obtenir une définition du secteur informel internationalement convenue et qui soit acceptable à la fois pour les statisticiens du travail et pour la comptabilité nationale, le secteur informel a dû être défini en fonction des unités de production (les entreprises), dans lesquelles se situe l'activité (c'est l'approche axée sur l'entreprise), et non pas en fonction des caractéristiques des personnes impliquées ni de leurs emplois (c'est l'approche axée sur la main-d'œuvre). En conséquence, les personnes sont classées comme pourvues d'un emploi dans le secteur informel si elles travaillent dans des entreprises dont les caractéristiques correspondent à la définition de ce secteur.

2.9. Les personnes pourvues d'un emploi dans des unités de production en dehors du secteur informel sont exclues de la définition internationale du secteur informel, quelle que soit la précarité de leur emploi. Le concept de l'emploi dans le secteur informel se distingue donc du concept de l'emploi informel, c'est-à-dire les personnes dans des emplois informels. La 15^e CIST était consciente de la nécessité d'avoir des statistiques non seulement sur l'emploi dans le secteur informel, mais aussi sur l'emploi informel. Le paragraphe 22 (4) de la résolution de la 15^e CIST suggère, lorsque la mesure se fait par le biais d'enquêtes auprès des ménages, que, «suivant les conditions nationales et les besoins en données, on peut obtenir, parallèlement aux données sur les différentes formes d'emploi dans le secteur informel, des informations sur les diverses formes d'emploi atypique ou précaire en dehors de ce secteur informel». Il a cependant fallu attendre dix ans pour qu'en 2003 les directives de la 17^e CIST recommandent une définition statistique internationale de l'emploi informel pour compléter celle du secteur informel (voir BIT, 2003, paragraphe 2.67, et l'annexe A2).

2.10. La résolution de la 15^e CIST définissait le secteur informel comme un sous-groupe d'unités de production compris dans le secteur institutionnel des ménages du SCN. Autrement dit, les entreprises du secteur informel étaient définies comme une sous-catégorie des entreprises des ménages non constituées en sociétés. Contrairement aux sociétés ou quasi-sociétés, les entreprises individuelles non constituées en sociétés sont des unités de production qui ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent. Elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes qui permettrait d'identifier les flux de revenus et de capitaux entre les entreprises et leurs propriétaires. Les entreprises individuelles non constituées en sociétés comprennent les entreprises individuelles possédées et exploitées par un seul membre d'un ménage ou par plusieurs membres du même ménage ainsi que

les partenariats non constituées en sociétés formées par des membres de ménages différents qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes (BIT, 1993a, paragraphe 7, et Nations Unies *et al.*, 1993, paragraphes 4.155 et 4.156).

2.11. Le terme d'«entreprise» doit être compris au sens large du terme comme faisant référence à toute unité de production de biens et de services destinés à la vente ou au troc. Ce terme couvre non seulement les unités de production qui emploient des travailleurs ou achètent des services à d'autres unités, mais aussi les unités possédées et exploitées par des personnes seules travaillant pour leur propre compte en tant que travailleurs indépendants, soit tout seuls, soit avec l'aide de membres de la famille non rémunérés. Les activités de production peuvent être exercées au domicile du propriétaire de l'entreprise ou en dehors de celui-ci, et peuvent être exercées dans des lieux identifiables ou non, ou sans lieu fixe. Les vendeurs ambulants indépendants, les chauffeurs de taxi, les travailleurs à domicile, etc. sont donc considérés comme des entreprises. Etant donné que l'acception traditionnelle du terme «entreprise» se limite généralement aux unités dans des locaux fixes et visibles, en dehors des logements, ce manuel lui substitue le terme d'«unité économique».

2.12. La signification du terme «secteur» est la même que dans le SCN, si bien que la définition du secteur informel ne fait référence qu'aux activités productives des ménages situées dans le domaine de la production du SCN. Aux fins de la comptabilité nationale, il y a une différence entre un secteur (un secteur institutionnel) et une branche d'activité économique (industrie). Il est constitué d'unités similaires au niveau de leurs fonctions principales, de leurs comportements et de leurs objectifs, sans constituer pour autant une série homogène d'unités de production pour les autres critères, comme le type de produit fabriqué, ou de services fournis.

2.13. Le paragraphe 5(2) de la résolution de la 15^e CIST reconnaît que les caractéristiques des entreprises individuelles non constituées en société décrites dans le SCN correspondent bien au concept de secteur informel tel qu'on l'entend généralement. Les actifs immobilisés ou les autres capitaux utilisés appartiennent aux propriétaires des entreprises. Ces unités en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

Définition statistique internationale du secteur informel (résolution de la 15^e CIST)

2.14. Les trois premiers critères de la définition des entreprises du secteur informel de la résolution de la 15^e CIST font référence à l'organisation juridique des entreprises, au type de propriété et au type de comptabilité tenue. Ces trois critères sont repris dans le concept d'entreprises individuelles non constituées en sociétés décrit ci-dessus. Cependant, si toutes les entreprises du secteur informel peuvent être considérées comme des entreprises individuelles non constituées en sociétés, toutes les entreprises individuelles non constituées en sociétés ne font pas partie du secteur informel. En définissant des critères supplémentaires pour établir une distinction entre les entreprises du secteur informel des autres entreprises individuelles non constituées en sociétés, la résolution de la 15^e CIST a adopté une approche modulaire, comme le montre le tableau 2.1 ci-dessous.

Tableau 2.1.
Classification des entreprises individuelles non constituées en sociétés (résolution de la 15^e CIST)

Type d'entreprise	Toutes les entreprises individuelles non constituées en sociétés	
	Entreprises du secteur informel	Autres entreprises individuelles non constituées en sociétés
Entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte	Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte	Autres entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte
Entreprises d'employeurs	Entreprises d'employeurs informels	Autres entreprises d'employeurs

2.15. Au sein des entreprises individuelles non constituées en sociétés, il est fait une distinction entre les «entreprises d'employeurs» et les «entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte». D'après les définitions des employeurs et des personnes travaillant pour leur propre compte de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) (BIT, 1993b, paragraphes 9-19), cette distinction se fonde sur le fait que l'entreprise emploie ou non au moins un salarié sur une période continue (ce qui est différent du fait d'employer des personnes occasionnellement ou du fait d'employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale). Par rapport aux entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, les opérations des entreprises d'employeurs ont nécessairement un niveau de formalisme plus important, et c'est pour cette raison qu'il faut ajouter d'autres critères pour pouvoir les classer dans le secteur informel. La distinction entre ces deux groupes a été considérée comme utile pour la description et l'analyse, ainsi que pour l'élaboration de politiques et pour la stratification des échantillons pour les

enquêtes sur le secteur informel. Voilà pourquoi le secteur informel a été défini comme étant constitué d'entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et d'entreprises d'employeurs informels, pour lesquels des critères séparés ont été établis, comme nous le verrons ci-après.

2.16. Il existe en réalité deux façons différentes, mais interdépendantes, de considérer et de définir le secteur informel. L'une des approches consiste à envisager la situation des entreprises vis-à-vis du cadre juridique et administratif en vigueur, et à définir le secteur informel comme étant constitué d'entreprises qui ne respectent pas ce cadre d'une façon ou d'une autre. Cela présuppose une relation intrinsèque entre l'absence d'enregistrement et l'informalité. La deuxième approche consiste à envisager le secteur informel comme une forme spécifique de production, en raison de la façon dont les entreprises sont organisées et exercent leurs activités. Les tenants de cette deuxième approche soutiennent que le secteur informel n'est pas identique au secteur non enregistré. Ils soulignent la nécessité d'avoir une base conceptuelle claire pour définir ce secteur et font observer qu'un critère fondé sur l'enregistrement des entreprises est susceptible de poser des problèmes de comparabilité des statistiques sur le secteur informel entre les différents pays, et même entre différentes zones géographiques au sein d'un pays, et dans le temps. Ils évoquent les difficultés pratiques pour obtenir des informations sur l'enregistrement des entreprises, car les registres ne sont pas forcément mis à jour, les propriétaires des entreprises peuvent être réticents à déclarer qu'ils ne sont pas enregistrés, et les autres personnes interrogées (les salariés) peuvent ne pas être en mesure de le faire. Les tenants de cette approche considèrent l'absence d'enregistrement des entreprises comme une des caractéristiques du secteur informel sans que cela ne constitue un critère suffisant pour définir ce dernier. Selon cette approche, il peut y avoir des unités du secteur informel qui *sont* enregistrées, et donc l'absence d'enregistrement est un critère qui n'est ni nécessaire ni suffisant pour classer les entreprises dans le secteur informel.

2.17. La 15^e CIST n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le choix d'une de ces deux approches. La définition de la 15^e CIST les a donc incorporé toutes les deux, c'est-à-dire qu'elle a autorisé l'utilisation du critère de l'absence d'enregistrement et/ou du nombre de personnes dans l'emploi pour distinguer les entreprises du secteur informel des autres entreprises individuelles non constituées en sociétés.

Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte

2.18. Le paragraphe 8 de la résolution de la 15^e CIST précise que selon les circonstances nationales, toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale devraient être considérées comme des entreprises informelles. On entend par législation nationale la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la

réglementation des groupes professionnels, ou les lois similaires, les lois ou règlements établis par les organes législatifs nationaux. Ne sont pas considérées comme pertinentes les réglementations adoptées par des autorités locales applicables à la délivrance de licences commerciales ou de patentes pour avoir le droit d'exercer une activité, car elles relèvent de règles administratives et d'un régime d'application qui peut varier de façon considérable d'un pays à l'autre, et au sein d'un même pays, varier dans le temps ou d'une région à l'autre. En outre, leurs effets sur l'organisation et les activités des entreprises ou sur les objectifs économiques et le comportement de ces dernières ne sont pas considérés comme importants. C'est l'homogénéité des objectifs économiques et des comportements qui sert de principe directeur pour faire la distinction entre les différents secteurs et sous-secteurs institutionnels dans le SCN. Il convient d'observer que dans de nombreux pays, le critère d'absence d'enregistrement, lorsqu'il est correctement défini, porte à la fois sur l'absence de personnalité juridique et d'un ensemble complet de comptes.

2.19. La définition des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte de la résolution de la 15^e CIST ne comprend pas de critère relatif à la taille. Ce critère n'avait pas été jugé nécessaire, car en raison de leur nature même, quasiment toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte sont petites.

Les entreprises d'employeurs informels

2.20. Le paragraphe 9 de la résolution de la 15^e CIST précise que les entreprises d'employeurs informels peuvent être définies selon un ou plusieurs des critères suivants:

- La petite taille des entreprises au niveau de l'emploi;
- L'absence d'enregistrement de l'entreprise (avec la même définition que pour les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte);
- L'absence d'enregistrement de ses salariés

2.21. D'après la résolution de la 15^e CIST, le critère du niveau de l'emploi peut être décrit comme suit:

- le nombre total de salariés employés par l'entreprise de façon continue, ou
- le nombre total de salariés (en incluant aussi les salariés employés de façon occasionnelle), ou
- le nombre total de personnes dans l'emploi durant une période de référence spécifique (y compris l'entrepreneur ou le propriétaire, les associés de l'entreprise et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale en plus des salariés).

2.22. La première de cette description est considérée comme la mesure idéale d'un point de vue conceptuel, car c'est elle qui correspond le mieux à la définition des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte, qui ne tient pas compte du nombre de propriétaires, ni des associés de l'entreprise, ni des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, ni des salariés occasionnels travaillant dans l'entreprise. Dans la pratique, cependant, il est plus facile d'obtenir des personnes interrogées des informations sur le nombre total de salariés ou sur le nombre total de personnes pourvues d'un emploi que sur le nombre de salariés employés de façon continue, et cela correspond mieux au critère utilisé dans la pratique pour définir le seuil inférieur utilisé dans les enquêtes auprès des entreprises ou des établissements du secteur formel.

2.23. Pour ce qui est des entreprises comprenant plus d'un établissement,⁴ la résolution de la 15^e CIST a recommandé d'utiliser comme unité l'établissement plutôt que l'entreprise pour appliquer le critère de la taille. Elle a précisé qu'une entreprise composée de plusieurs établissements devrait être considérée comme informelle si aucun de ses établissements n'excède la limite supérieure spécifiée. Pour de nombreux pays, l'utilisation de l'établissement comme unité à la place de l'entreprise pour appliquer le critère de la taille garantit la compatibilité avec le critère utilisé pour définir la couverture des enquêtes auprès des entreprises ou des établissements du secteur formel. De cette façon, les statistiques du secteur informel et celles du secteur formel se complètent. Il devient ainsi possible d'appréhender le développement des entreprises du secteur informel, qui pour diverses raisons tendent à grandir en créant d'autres petits établissements plutôt que par l'expansion de l'emploi dans l'établissement initial.

2.24. L'un des grands avantages du critère de la taille pour définir le secteur informel est qu'il est relativement facile de mesurer la taille dans toutes les enquêtes. En outre, il existe habituellement une corrélation entre la petite taille et d'autres aspects de l'informalité. Par exemple:

- il est plus facile pour les petites entreprises d'échapper aux autorités que les plus grandes entreprises.
- Les gouvernements dont les ressources administratives sont limitées ont tendance à se concentrer sur les grandes entreprises lorsqu'ils tentent de percevoir les taxes ou de faire appliquer la législation du travail.
- Les syndicats ont tendance à concentrer leurs efforts sur les grandes entreprises, qui sont plus accessibles, pour que leurs efforts aient un maximum d'impact.
- Les petites entreprises ont tendance à utiliser des méthodes de production plus traditionnelles.

⁴ Pour avoir une discussion détaillée sur la question des entreprises et des établissements, voir ONU et al., 2009, Chapitre 5.

Par ailleurs, les tenants du critère d'absence d'enregistrement pour définir le secteur informel font observer que la petite taille, si elle n'est pas accompagnée d'autres critères, n'est pas suffisante pour définir le secteur informel et que le choix de la taille limite est plus ou moins arbitraire.

2.25. La résolution de la 15^e CIST n'a pas précisé la taille limite des entreprises des employeurs informels, elle peut donc varier en fonction des besoins des pays, et même d'une branche d'activité économique à l'autre au sein d'un même pays. Afin d'éviter tout chevauchement avec les enquêtes auprès du secteur formel, la résolution recommande que le choix de la limite supérieure tienne compte du champ des enquêtes auprès des établissements/entreprises portant sur les plus grandes unités dans la branche d'activité économique correspondante, lorsque ces enquêtes existent. Certains offices nationaux de statistique préfèrent qu'il y ait un certain chevauchement dans la couverture car cela permet de garantir une meilleure couverture totale et des données de meilleure qualité pour les petites unités. Ce chevauchement devrait être décrit.

2.26. La 15^e CIST s'est penchée sur une définition résiduelle du secteur informel, qui serait un secteur comprenant toutes les unités non couvertes par les enquêtes existantes auprès des entreprises/établissements. Il a cependant été décidé que cette définition ne serait pas appropriée pour l'analyse des données ni pour l'élaboration de politiques car elle aurait tendance à être instable dans le temps; autrement dit, le secteur informel grandirait ou se contracterait en fonction des changements apportés à la couverture des enquêtes existantes en suivant l'évolution des capacités de l'office national de statistiques ou de la qualité des registres, par exemple. Cela introduirait également des différences substantielles entre les pays en fonction de la couverture des enquêtes. Il a été recommandé en outre, lorsque la limite inférieure utilisée pour les enquêtes sur le secteur formel est considérée comme trop élevée pour être utilisée comme taille limite pour le secteur informel, que des efforts soient faits pour abaisser le seuil de couverture des enquêtes sur le secteur formel de façon à faire disparaître l'écart entre les deux seuils. Si ce n'est pas possible, il est préférable de reconnaître l'existence d'un segment intermédiaire et de le couvrir avec une enquête séparée, plutôt que de l'inclure dans le champ des enquêtes sur le secteur informel, car les méthodes des enquêtes servant à recueillir des données sur les entreprises du secteur informel ne sont pas forcément adaptées aux entreprises de taille moyenne.

2.27. Le critère de l'absence d'enregistrement des salariés de l'entreprise reflète le fait que les conditions d'emploi dans le secteur informel sont différentes de celles qui sont considérées comme normales dans les établissements du secteur formel. Cette différence peut revêtir la forme de l'absence d'un contrat d'emploi ou d'apprentissage qui oblige l'employeur à payer des impôts et à verser des cotisations de sécurité sociale au nom de leur salarié ou qui soumet la relation d'emploi à la législation nationale en vigueur. Selon ce critère, une entreprise est

considérée comme informelle si aucun de ses salariés n'est enregistré auprès des autorités pertinentes en matière de fiscalité ou de sécurité sociale. Ce critère est particulièrement utile dans les pays où l'enregistrement des travailleurs implique l'enregistrement des entreprises qui les emploient auprès des institutions de la sécurité sociale etc. Dans d'autres pays, l'enregistrement des travailleurs est un critère probablement bien plus utile pour définir les emplois informels des salariés que pour définir les unités du secteur informel.

2.28. Le tableau 2.2 résume les critères repris dans la définition des entreprises du secteur informel de la résolution de la 15^e CIST.

Tableau 2.2.

Critères définissant les entreprises du secteur informel (15^e CIST)

Critères	Objectif
1. L'organisation juridique: entreprise non constituée en personne morale distincte de son propriétaire	Identification des entreprises non constituées en sociétés.
2. La propriété: l'entreprise est possédée et contrôlée par un (des) membre(s) du(des) ménage(s)	Identification des entreprises individuelles non constituées en sociétés
3. Le type de comptabilité: absence d'un ensemble complet de comptes comprenant un bilan.	Exclusion des quasi-sociétés des entreprises individuelles non constituées en société.
4. La destination des produits: au moins une partie de la production est destinée au marché	Identification des entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée au marché; exclusion des entreprises individuelles non constituées en société qui produisent des biens uniquement pour la consommation personnelle du ménage.
5. Le type d'activité économique	Exclusion des ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés; exclusion éventuelle des entreprises exerçant des activités agricoles ou connexes.
6.1 Nombre de personnes pourvues d'un emploi/salariés/salariés employés de façon continue: inférieur à «n». et/ou 6.2 Absence d'enregistrement de l'entreprise et/ou 6.3 Absence d'enregistrement des salariés de l'entreprise	Identification des entreprises du secteur informel en tant que sous-groupe des entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché

Le tableau 2.3 donne des exemples de définitions des entreprises du secteur informel utilisées dans des enquêtes nationales auprès des ménages, qui se fondent sur la définition internationale. Certaines de ces enquêtes sont décrites plus en détail au chapitre 4.

Tableau 2.3.
Les définitions des entreprises du secteur informel utilisées par certains pays ou certaines organisations

Pays/ Organisation	Source	Définition
Brésil	Enquêtes sur l'économie informelle urbaine	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de 6 salariés qui n'ont pas un ensemble complet de comptes (à l'exclusion de l'agriculture)
Mexique	Enquête nationale sur les professions et l'emploi	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui n'ont pas un ensemble complet de comptes et ne sont pas enregistrées (à l'exclusion de l'agriculture)
Panama	Enquête auprès des ménages	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de cinq salariés (à l'exclusion de l'agriculture)
AFRISTAT	Enquêtes 1-2-3	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne sont pas enregistrées auprès de l'institut national de statistique ou d'autres administrations et/ou qui ne disposent pas de comptabilité écrite formelle conforme au plan normalisé (à l'exclusion de l'agriculture)
Ethiopie	Enquête sur l'emploi/le chômage urbains	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de 11 salariés qui n'ont pas de livre de comptes ou qui n'ont pas de licence (agriculture incluse)
Mali	Enquête sur la main-d'œuvre	Les entreprises privées de moins de 11 salariés qui ne sont pas enregistrées auprès de l'Institut national de protection sociale et n'ont pas de comptabilité (à l'exclusion de l'agriculture)
République-Unie de Tanzanie	Enquête intégrée sur la main-d'œuvre	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de 10 salariés qui n'ont pas un ensemble complet de comptes (à l'exclusion de l'agriculture)
République de Moldova	Enquête sur la main-d'œuvre	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne sont pas enregistrées (agriculture incluse)
Fédération de Russie	Enquête de population sur les problèmes d'emploi	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne sont pas enregistrées en tant que personne juridique ou qui n'ont pas de statut juridique (agriculture incluse)

Pays/ Organisation	Source	Définition
Turquie	Enquête sur la main-d'œuvre auprès des ménages	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de 10 personnes qui paient un impôt forfaitaire ou qui ne paient pas d'impôts (à l'exclusion de l'agriculture)
Inde	Enquête nationale par sondage (61 ^e cycle 2004-2005)	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de 10 personnes (à l'exclusion de l'agriculture)
Pakistan	Enquête sur la main-d'œuvre	Les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui sont possédées et exploitées par a) des personnes travaillant pour leur propre compte ou b) des employeurs de moins de 10 personnes (à l'exclusion de l'agriculture)

Source: Département de statistique du BIT

Portée des enquêtes sur le secteur informel et traitement des cas particuliers

2.29. Pour compléter sa définition du secteur informel, la résolution de la 15^e CIST a adopté un certain nombre de recommandations supplémentaires relatives à la portée des enquêtes sur le secteur informel et au traitement des cas limites entre le secteur informel et les autres secteurs (voir les paragraphes 14 à 19 de la résolution de la 15^e CIST).

Les activités productives au-delà du domaine de production du SCN

2.30. La portée du secteur informel se limite aux activités à l'intérieur du domaine de production défini par la dernière version du SCN. Cette restriction a été considérée comme nécessaire pour veiller à ce que l'emploi, la production et la création de revenus dans le secteur informel puissent être mesurés en pourcentage de l'emploi total, du produit total des secteurs, du produit intérieur brut et du revenu national. Les services domestiques et les services à la personne fournis par des membres du ménage non rémunérés pour leur propre ménage ou pour un autre ménage en sont exclus.

2.31. Il convient de remarquer que le domaine de production du SCN comprend également les activités de production illégales ou souterraines. En principe, ces activités relèvent du secteur informel si elles sont exercées par des unités qui répondent aux critères définissant le secteur informel (voir les paragraphes 2.93 à 2.101 ci-dessous). Dans la pratique, cependant, un grand nombre de ces activités n'apparaissent pas dans les enquêtes statistiques sur le secteur informel.

La production pour la consommation personnelle

2.32. D'après la résolution de la 15^e CIST, les ménages qui sont engagés exclusivement dans la production de biens ou de services pour leur consommation personnelle ou pour la formation de capital fixe pour compte propre (par exemple

l'agriculture de subsistance, la construction de sa propre habitation, la fabrication de vêtements, de meubles, la collecte d'eau et de combustible, etc. lorsqu'aucune partie de la production n'est vendue à d'autres personnes) sont exclus du secteur informel, à l'exception éventuellement des ménages employant des travailleurs domestiques (voir ci-dessous). Cette recommandation se fondait sur deux considérations:

- Les unités exclusivement engagées dans la production pour leur consommation personnelle ont des objectifs économiques et des comportements différents de ceux des entreprises du secteur informel, qui sont habituellement destinées à gagner sa vie ou à obtenir un revenu supplémentaire en produisant des biens et des services pour la vente ou le troc. Ces unités ne devraient donc pas être intégrées aux entreprises du secteur informel.
- Il a été observé qu'il est difficile de déterminer la valeur des biens produits pour la consommation personnelle sauf si les mêmes unités produisent également certains de leurs biens pour la vente.

2.33. La distinction établie par la résolution de la 15^e CIST entre les unités exclusivement engagées dans la production pour leur consommation personnelle et les autres unités ne correspond pas exactement à la distinction opérée par le SCN 2008 entre les ménages qui sont des producteurs du marché et ceux qui produisent pour leur consommation personnelle. Le SCN considère que les producteurs du marché sont uniquement les entreprises dont l'essentiel ou la totalité de la production est mise sur le marché, et que les producteurs pour leur consommation personnelle sont les unités dans lesquelles l'essentiel ou la totalité de la production est destinée à la consommation personnelle (Nations Unies *et al.*, 2009, paragraphes 25.51). La résolution de la 15^e CIST a choisi d'utiliser un concept plus large pour les producteurs du marché (c'est-à-dire les entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est mise sur le marché) et un concept plus restreint pour les producteurs pour leur consommation personnelle c'est-à-dire les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne vendent aucune partie de leur production), car la conférence s'est rendu compte des difficultés pratiques inhérentes à la détermination du terme «l'essentiel» et qu'elle a estimé nécessaire, dans le contexte de la mesure du secteur informel, de prendre en compte toutes les activités du marché. Les liens entre ces concepts sont présentés dans le tableau 2.4 et font également l'objet d'une discussion au paragraphe 2.92 ci-dessous.

Tableau 2.4.

Les producteurs individuels en fonction de la destination des produits

Les ménages producteurs		
Les entreprises individuelles non constituées en sociétés (SCN 2008)		
Les producteurs de biens et de services destinés à la vente ou au troc sur le marché Les entreprises individuelles non constituées en sociétés (SCN 2008)	Les producteurs de biens essentiellement destinés à leur consommation personnelle	
Vendant la totalité ou l'essentiel de leur production	Vendant une partie de leur production	Ne vendant aucune production
Les entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée au marché (au sens de la résolution de la 15 ^e CIST)		

Les activités agricoles

2.34. De nombreux pays excluent les activités agricoles et connexes (CITI révisée 4, section A; voir Nations Unies, 2009a) de la portée des statistiques du secteur informel, mais certains pays les incluent. La résolution de la 15^e CIST reconnaît que, d'un point de vue conceptuel, les activités agricoles et connexes devraient être incluses dans la portée du secteur informel si elles sont effectuées par des entreprises individuelles non constituées en sociétés qui remplissent les critères de la définition du secteur informel. Cependant, pour des raisons pratiques, la résolution de la 15^e CIST prévoit (BIT, 1993a, paragraphes 16 et 20) la possibilité d'exclure les activités agricoles et connexes du champ des enquêtes sur le secteur informel et de les mesurer séparément. Le raisonnement était le suivant: beaucoup de pays en développement ont un grand secteur agricole, principalement composé de petites entreprises individuelles non constituées en sociétés et non enregistrées, et les inclure dans les enquêtes sur le secteur informel conduirait à une expansion considérable des opérations d'enquête et à une augmentation des coûts. En outre, un grand nombre d'offices nationaux de statistiques disposent déjà d'un système établi d'enquêtes sur l'agriculture dont le champ inclut (ou peut être étendu pour inclure) les entreprises individuelles non constituées en sociétés engagées dans des activités agricoles ou connexes. Au niveau des concepts, des définitions, des classifications, du contenu de l'enquête, de la conception du questionnaire, des périodes de référence, de la base de sondage et des procédures d'échantillonnage, de l'organisation sur le terrain, etc., les enquêtes sur l'agriculture seraient tout à fait adaptés pour répondre aux exigences spécifiques de la mesure des unités informelles exerçant des activités agricoles ou connexes. Une autre raison d'exclure l'agriculture du champ du secteur informel dans les statistiques de la comptabilité nationale sur la production agricole, peut être qu'il n'est pas toujours possible de faire la

distinction entre la production marchande et la production pour la consommation personnelle. Si l'objectif est uniquement de mesurer l'emploi, ce manuel recommande d'utiliser les enquêtes auprès des ménages couvrant toutes les activités économiques, y compris l'agriculture, comme on le voit dans les paragraphes 4.44 à 4.56.

2.35. Indépendamment de l'exclusion ou de l'inclusion des activités agricoles, la résolution de la 15^e CIST a recommandé d'inclure dans le secteur informel les activités non agricoles des entreprises individuelles non constituées en sociétés principalement engagées dans le secteur agricole, si elles remplissent les critères pour être incluses. L'expérience a montré que ces activités non agricoles sont fréquemment exercées comme activités secondaires par les ménages agricoles ou durant la basse saison agricole, et qu'il est donc important de mesurer ces activités secondaires.

Zones rurales

2.36. La résolution de la 15^e CIST, reconnaissant le grand nombre d'activités du secteur informel dans les zones rurales de nombreux pays et leur similitude avec les activités du secteur informel des zones urbaines, a recommandé d'inclure en principe dans le secteur informel les entreprises situées tant en zone rurale qu'en zone urbaine. Cependant, la résolution donne aux pays qui effectuent leurs premières enquêtes sur le secteur informel la possibilité de limiter dans un premier temps la collecte de données aux zones urbaines, jusqu'à ce que les ressources et les bases de sondage appropriées soient disponibles pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Les services professionnels et techniques

2.37. Autrefois, il avait été suggéré d'exclure du secteur informel les entreprises engagées dans la production de services professionnels ou techniques fournis par des personnes indépendantes comme les médecins, avocats, comptables, architectes, ingénieurs, etc. en raison du haut niveau de compétences et d'autres caractéristiques de ces entreprises. La résolution de la 15^e CIST a cependant recommandé de ne pas accorder de traitement particulier à ces entreprises, mais de les inclure ou de les exclure en fonction des mêmes critères que les autres entreprises.

Les travailleurs externes (travailleurs à domicile)

2.38. Les travailleurs externes (travailleurs à domicile) sont définis dans la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) comme des personnes qui acceptent de travailler pour une entreprise particulière ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière selon un arrangement ou un contrat antérieurement conclu avec cette entreprise, mais dont le lieu de travail ne se trouve dans l'enceinte d'aucun des

établissements qui composent cette entreprise (BIT, 1993b, paragraphe 14(h) et Nations Unies *et al.*, 2009, paragraphe 7.34). Ces travailleurs peuvent être des salariés ou des travailleurs indépendants selon les termes de leur contrat.⁵ Il peut être complexe d'identifier ces travailleurs à domicile dans les enquêtes auprès des ménages ou des établissements, car ils sont à la limite entre l'emploi indépendant et l'emploi salarié. Certains travailleurs peuvent sembler des travailleurs à domicile dépendants, mais ils ont en réalité un contrat avec l'entreprise pour laquelle ils travaillent, ce qui en fait des travailleurs indépendants. D'autres peuvent avoir une relation d'emploi clairement dépendante, mais ils embauchent des salariés ou travaillent avec des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale. Le traitement des travailleurs externes dans les enquêtes auprès des ménages fait l'objet d'une discussion plus approfondie aux paragraphes 4.30 à 4.33. La résolution de la 15^e CIST a recommandé de n'inclure que les travailleurs externes indépendants parmi les entreprises du secteur informel, si leurs entreprises remplissent les critères définissant le secteur informel.

2.39. Voici certains des critères qui permettent de distinguer les travailleurs externes indépendants des travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise:

- La base de la rémunération (soit un revenu perçu en fonction de la valeur de la production réalisée soit un paiement lié à la quantité de travail fourni);
- L'emploi de salariés par le travailleur externe;
- L'absence de contrat d'emploi avec l'entreprise recevant les biens ou les services produits par le travailleur externe;
- La capacité de décision sur les marchés, l'étendue des opérations et des finances; et
- La propriété des machines ou de l'équipement.

Lorsque le nombre de travailleurs externes est important ou que les travailleurs externes présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs des statistiques, la résolution de la 15^e CIST a recommandé de faire apparaître les travailleurs externes indépendants dans une sous-catégorie distincte des entreprises du secteur informel. (BIT, 1993a, paragraphe 18(3)).

Les travailleurs domestiques rémunérés

2.40. La 15^e CIST n'a pas pu trouver d'accord sur le traitement des travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages (aides ménagères, gardes d'enfants, blanchisseurs, personnel de surveillance, chauffeurs, jardiniers, etc.) vis-à-vis du secteur informel. Il a été observé que dans bien des cas, il était virtuellement impossible de distinguer les travailleurs domestiques rémunérés qui sont indépendants (c'est-à-dire les propriétaires d'entreprises individuelles non

⁵ La Convention n° 177 sur le travail à domicile de l'OIT utilise une définition légèrement différente du travail à domicile et considère tous les travailleurs à domicile comme des salariés.

constituées en société produisant des services domestiques marchands) de ceux qui sont salariés des ménages qui les emploient (qui sont salariés d'«entreprises» individuelles non constituées en société produisant des services pour leur consommation personnelle). En outre, les statistiques sur les travailleurs domestiques rémunérés et leur rémunération sont souvent disponibles à partir d'autres sources, comme les enquêtes sur la main-d'œuvre ou les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, si bien qu'il n'est pas forcément nécessaire de les intégrer dans les enquêtes sur le secteur informel.

2.41. Pour toutes ces raisons, la résolution de la 15^e CIST a laissé aux pays le choix de déterminer si les travailleurs domestiques rémunérés doivent être inclus ou pas dans le secteur informel, en fonction des circonstances nationales et de l'utilisation projetée des statistiques. Elle a cependant recommandé, si les travailleurs domestiques sont inclus dans le secteur informel, de les identifier dans une sous-catégorie séparée d'afin d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques.

2.42. Il a fallu attendre la 17^e CIST pour progresser sur cette question. Les directives de la 17^e CIST indiquent clairement qu'il faudrait exclure les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés du secteur informel (voir le paragraphe 2.74 ci-dessous). Cette exclusion fait suite à une recommandation adoptée par le groupe de Delhi à sa troisième réunion (voir le paragraphe 2.55 ci-dessous). Cette exclusion ne concerne pas les personnes travaillant à leur propre compte détenteurs d'entreprises individuelles non constituées en société et produisant des services domestiques qu'elles vendent ou les personnes qu'elles emploient.

Les problèmes de comparabilité des définitions nationales

2.43. Le *Compendium des statistiques officielles sur l'emploi dans le secteur informel* du BIT (BIT, 2002d) décrit les problèmes de comparabilité résultant des définitions nationales du secteur informel actuellement utilisées. Depuis l'adoption de la résolution par la 15^e CIST en 1993, de nombreux offices nationaux de statistiques se sont efforcés d'élaborer ou d'améliorer les statistiques officielles sur le secteur informel, souvent en dépit de leurs ressources limitées pour produire des statistiques en général et des statistiques du secteur informel en particulier. Comme certaines des statistiques disponibles se fondent sur des définitions nationales du secteur informel antérieures à 1993, elles ne sont pas toujours totalement conformes à la définition statistique internationale adoptée dans la résolution de la 15^e CIST. Même lorsqu'elles se fondent sur la définition de la résolution de la 15^e CIST, les statistiques ne sont parfois pas vraiment comparables d'un pays à l'autre car les définitions internationales ont été adaptées aux circonstances nationales. Il reste à espérer que ce manuel contribuera à améliorer la comparabilité internationale des futures statistiques du secteur informel ou permettra au moins d'obtenir des concepts communs.

2.44. Les problèmes actuels de comparabilité des données proviennent notamment des facteurs suivants:

- Les différences au niveau des concepts sur lesquels se fondent les statistiques;
- Les différences au niveau des types d'activités économiques couvertes, notamment l'inclusion ou l'exclusion des activités agricoles;
- Les différences au niveau des critères utilisés pour définir le secteur informel, par exemple le niveau de l'emploi des entreprises ou des établissements par opposition à l'absence d'enregistrement de l'entreprise;
- Le recours à des seuils différents pour le critère de taille de l'entreprise;
- L'inclusion ou l'exclusion des travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages, et ou des producteurs de biens exclusivement destinés à la consommation personnelle du ménage;
- L'inclusion ou l'exclusion des personnes pourvues d'un emploi secondaire dans le secteur informel; et
- L'inclusion ou l'exclusion de personnes exerçant des professions intellectuelles, scientifiques et techniques.

2.45. L'un des écarts majeurs par rapport à la définition internationale est que certains pays n'utilisent pas encore le critère de l'organisation juridique de l'entreprise (entreprise individuelle non constituée en société), ni le critère d'absence d'un ensemble complet de comptes dans leurs définitions statistiques nationales du secteur informel, notamment lorsqu'on sait ou qu'on suppose que le nombre de quasi-sociétés est faible. Les statistiques font parfois référence à de petites entreprises ou à des microentreprises à la place, y compris les petites sociétés et quasi-sociétés, ce qui aboutit à une surestimation de la taille du secteur informel.

2.46. Ce qui est tout aussi important, c'est que certains pays incluent les activités agricoles à petite échelle ou non enregistrées dans leur définition du secteur informel, alors que d'autres pays les excluent. Etant donné qu'une grande majorité des activités agricoles dans la plupart des pays se situent dans des zones rurales, ces différences ont un plus grand impact sur la comparabilité internationale des données relatives aux zones rurales que sur celles des zones urbaines.

2.47. Beaucoup de pays disposant de statistiques utilisent le critère de l'absence d'enregistrement de l'entreprise, seul ou en combinaison avec un autre critère comme la petite taille ou le type de lieu de travail, pour définir le secteur informel. Dans la plupart des cas, ce critère renvoie à l'absence d'enregistrement des entreprises en tant que sociétés, ou à son absence d'enregistrement auprès des autorités fiscales ou à des fins statistiques. Beaucoup d'autres pays utilisent

le critère de la petite taille pour définir le secteur informel, soit tout seul, soit en combinaison avec d'autres critères comme l'absence d'enregistrement ou le type de lieu de travail. Le critère de l'absence d'enregistrement des salariés de l'entreprise est principalement utilisé pour définir l'emploi informel.

2.48. Le seuil du nombre de salariés définissant le critère de la taille diffère d'un pays à l'autre. Cependant, il existe une nette préférence pour «inférieur à 5 personnes» ou «égal ou inférieur à cinq», ou «inférieur à dix» ou «égal ou inférieur à dix». La plupart des pays utilisent le même seuil pour tous les types d'activités économiques, mais certains ont recours à des seuils différents selon les activités économiques. Il existe également des différences entre les pays sur l'application du seuil du nombre de salariés, car certains l'appliquent à l'ensemble de l'entreprise, alors que d'autres l'appliquent à chacun des établissements (s'il y en a plusieurs), et sur la façon de compter les salariés, s'il s'agit du nombre total de personnes pourvues d'un emploi ou du nombre de salariés.

2.49. Les pratiques nationales relatives au traitement des travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages diffèrent d'un pays à l'autre et selon les sources de données, tout comme pour le traitement des producteurs de biens exclusivement destinés à la consommation personnelle du ménage. Ces différences de traitement ont un impact plus important sur la comparabilité internationale des données relatives aux femmes que sur celles des hommes.

2.50. Les statistiques nationales sur les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel ne font souvent référence qu'aux personnes dont l'activité ou l'emploi principal, ou la seule activité ou le seul emploi se situe dans le secteur informel, en excluant les personnes qui ont une activité ou un emploi secondaire dans le secteur informel, comme les agriculteurs ou les fonctionnaires. Comme le nombre de personnes pourvues d'un emploi ou exerçant une activité secondaire dans le secteur informel peut être très élevé, les statistiques qui les excluent du secteur informel devraient être considérées comme une estimation de la limite inférieure de l'emploi total dans le secteur informel.

2.51. Un autre écart par rapport à la définition internationale du secteur informel provient des pays qui excluent des statistiques toutes les personnes travaillant pour leur propre compte dans des professions intellectuelles, scientifiques et techniques, quelles que soient les caractéristiques de leurs entreprises.

2.52. Toutes ces divergences sur la portée des définitions peuvent avoir une incidence sur la comparabilité entre les pays des statistiques sur le niveau ou la prévalence de l'emploi dans le secteur informel. Il est malgré tout possible de voir les pays qui ont connu une variation significative de la prévalence de l'emploi dans le secteur informel (dans un sens ou dans un autre) et ceux qui n'ont pas

connu beaucoup de modifications, même si leurs statistiques ne fournissent pas d'estimations comparables des niveaux.

Les recommandations du groupe de Delhi pour améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur le secteur informel

2.53. La résolution de la 15^e CIST accordait aux pays une flexibilité considérable pour définir et mesurer le secteur informel. Certains des éléments de cette flexibilité étaient souhaitables parce que la résolution de la 15^e CIT était la première recommandation internationale adoptée sur ce sujet, et qu'il fallait acquérir une gamme suffisamment large d'expériences de son application, et parce que son principal objectif était de fournir des directives techniques pour l'élaboration de statistiques sur le secteur informel dans les pays afin de répondre aux besoins d'informations des utilisateurs nationaux des statistiques. D'autres éléments de flexibilité provenaient de l'incapacité de la 15^e CIST à trouver un accord sur des recommandations plus précises dans la résolution.

2.54. Cependant, la flexibilité peut aussi réduire la comparabilité internationale. Pour remédier à ce problème, le groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (le groupe de Delhi) constitué en 1997 et qui était l'un des groupes de villes chargé de rendre un rapport à la Commission de statistique des Nations Unies, a cherché à harmoniser les définitions nationales du secteur informel à partir du cadre établi par la définition internationale. Tout en reconnaissant que les possibilités d'harmonisation étaient limitées, les membres du groupe de Delhi ont réussi à identifier une sous-catégorie du secteur informel qui pouvait faire l'objet d'une définition uniforme et pour laquelle les pays pouvaient disposer de statistiques relativement comparables. Le groupe de Delhi a donc adopté le texte suivant:

«Etant donné que le secteur informel se présente de différentes manières dans les différents pays, les définitions nationales du secteur informel ne peuvent pas être totalement harmonisées pour le moment. Les agences internationales devraient diffuser des données sur le secteur informel en fonction des définitions nationales utilisées. Afin d'améliorer la comparabilité des statistiques sur le secteur informel, elles devraient également diffuser des données pour le sous-groupe du secteur informel qui peut faire l'objet d'une définition uniforme». (Central Statistical Organization, 1999)

2.55. Pour en arriver à cette sous-catégorie, le groupe de Delhi a adopté les recommandations suivantes:

1. Tous les pays devraient utiliser les critères de l'organisation juridique (les entreprises non constituées en sociétés), du type de comptabilité (pas d'ensemble complet de comptes) et de la destination du produit (au moins une partie de la production est destinée au marché).

2. Le choix du nombre maximum d'emplois dans l'entreprise à introduire dans la définition nationale du secteur informel est laissé à l'appréciation des pays. Pour élaborer les rapports internationaux, les pays devraient cependant fournir des chiffres séparés pour les entreprises de moins de 5 salariés.⁶ Dans le cas des entreprises dotées de multiples établissements, le seuil devrait s'appliquer au plus grand établissement.
3. Les pays qui utilisent le critère du nombre maximum d'emplois devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises non enregistrées, ainsi que pour les entreprises enregistrées.
4. Les pays qui utilisent le critère de l'absence d'enregistrement devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises de moins de cinq salariés, ainsi que pour les entreprises de 5 salariés et plus.
5. Les pays qui incluent les activités agricoles devraient fournir des chiffres séparés pour les activités agricoles et les activités non agricoles.
6. Les pays devraient inclure les personnes exerçant des professions intellectuelles, scientifiques et techniques si elles remplissent les critères de la définition du secteur informel.
7. Les pays devraient inclure les services domestiques rémunérés sauf s'ils sont fournis par des salariés.
8. Les pays devraient suivre le paragraphe 18 de la résolution de la 15^e CIST relatif au traitement des travailleurs externes/à domicile. Les pays devraient fournir des chiffres séparés pour les travailleurs externes/à domicile inclus dans le secteur informel.
9. Les pays couvrant les zones rurales et urbaines devraient fournir des chiffres séparés pour les zones rurales et pour les zones urbaines.
10. Les pays qui utilisent des enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes mixtes devraient s'efforcer de ne pas couvrir uniquement les personnes dont l'emploi principal est situé dans le secteur informel, mais aussi celles dont l'emploi principal est dans un autre secteur, et qui ont une activité secondaire dans le secteur informel.

Dans la plupart des pays, il est probable que la sous-catégorie ainsi définie ne couvrira qu'une partie relativement petite du secteur informel observé à partir des adaptations nationales de la résolution de la 15^e CIST. Le groupe de Delhi reconnaissait donc qu'il faudrait poursuivre les efforts pour élargir cette sous-catégorie à l'avenir.

⁶ Au sens de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) (BIT, 1993b).

La définition de l'emploi dans le secteur informel

2.56. Le paragraphe 11 de la résolution de la 15^e CIST définit la «population occupée dans le secteur informel» comme étant constituée de toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une entreprise du secteur informel, indépendamment de leur situation dans la profession, et du fait que cet emploi constitue leur activité principale ou secondaire.

2.57. Les personnes peuvent avoir deux emplois ou plus pendant une période de référence donnée, et tous ces emplois, certains ou aucun d'entre eux peuvent être exercés dans des entreprises du secteur informel. La définition susmentionnée de la population occupée dans le secteur informel souligne la distinction entre les *personnes pourvues d'un emploi* et les *activités*. Cette définition, même si elle est formulée en termes de personnes pourvues d'un emploi, fait en réalité référence aux emplois dans les entreprises du secteur informel.

2.58. La résolution de la 15^e CIST a recommandé, lorsque c'est possible, de subdiviser la population occupée dans le secteur informel en deux catégories: les personnes qui sont exclusivement pourvues d'un emploi dans le secteur informel, et les personnes pourvues d'un emploi à la fois dans le secteur informel et en dehors. Cette dernière catégorie devait être elle-même subdivisée en deux sous-catégories: les personnes dont l'emploi principal est situé dans le secteur informel, et les personnes ayant un ou plusieurs emplois secondaires dans le secteur informel. Voici donc la classification des personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel qui est suggérée:

1. Les personnes pourvues d'un emploi exclusivement dans le secteur informel
2. Les personnes pourvues d'un emploi à la fois dans le secteur informel et en dehors
 - 2.1 Les personnes dont l'emploi principal est dans le secteur informel
 - 2.2 Les personnes qui ont un ou plusieurs emplois secondaires dans le secteur informel.

2.59. Si l'ensemble de la population dans l'emploi doit être classée dans des catégories s'excluant mutuellement de personnes pourvues d'un emploi dans le secteur formel et en dehors du secteur formel, les personnes pourvues d'un emploi à la fois dans le secteur formel et en dehors devraient être classées dans une catégorie distincte. L'autre possibilité est d'utiliser un critère pour déterminer l'emploi principal, par exemple sur la base de l'autoévaluation, du temps passé au travail dans les différentes activités ou sur une base habituelle (voir le tableau 2.5).

Tableau 2.5.

Classification de la population pourvue d'un emploi dans le secteur informel

Fondée sur l'emploi principal et les emplois secondaires	Fondée sur l'emploi principal uniquement
Les personnes pourvues d'un emploi dont les activités principales <i>et</i> secondaires sont situées dans le secteur informel	Les personnes pourvues d'un emploi dont l'emploi principal est <i>dans</i> le secteur informel
<i>plus</i> les personnes pourvues d'un emploi dont l'emploi principal <i>ou</i> secondaire est dans le secteur informel	
<i>plus</i> les personnes pourvues d'un emploi dont les emplois principaux et secondaires sont <i>en dehors</i> du secteur informel	<i>plus</i> les personnes pourvues d'un emploi dont l'emploi principal est <i>en dehors</i> du secteur informel
= Total des personnes pourvues d'un emploi	

L'emploi informel

2.60. Selon l'une des critiques formulée à l'égard de la définition du secteur informel adoptée par la 15^e CIST, il est possible que les personnes exerçant des activités indépendantes de toute petite envergure ou occasionnelles ne déclarent pas dans les enquêtes statistiques qu'elles travaillent à leur compte, ni même qu'elles travaillent, bien que leur activité relève de la définition de l'entreprise. Selon une autre critique, les statistiques du secteur informel peuvent contenir des erreurs de classification de certains groupes de personnes en fonction de la situation dans la profession, comme les travailleurs extérieurs à l'établissement, les sous-traitants, les travailleurs «freelance» ou d'autres travailleurs dont l'activité se situe à la limite entre le travail indépendant et le travail salarié. Les femmes sont plus susceptibles d'exercer de telles activités que les hommes. Selon une autre critique, une définition du secteur informel fondée sur l'entreprise ne peut pas rendre compte de tous les aspects de l'«informalisation» croissante de l'emploi qui a entraîné une augmentation de diverses formes d'emploi informels ou non habituels, atypiques, non conventionnels, irréguliers, précaires, etc., parallèlement à la croissance du secteur informel que l'on peut observer dans de nombreux pays. Cependant, il était clair depuis le début que la définition du secteur informel adoptée par la 15^e CIST n'avait pas été faite dans cet objectif, qui dépasse largement la mesure de l'emploi dans le secteur informel.

2.61. C'est pour toutes ces raisons que le Groupe de Delhi a rejoint le WIEGO et d'autres utilisateurs de statistiques en concluant que «la définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel doivent être complétées par une définition et une mesure de l'emploi informel» (CSO, 2001)

2.62. «Emploi dans le secteur informel» et «emploi informel» sont des concepts qui se réfèrent à des aspects différents de l'«informalisation» de l'emploi et à des objectifs différents en matière d'élaboration des politiques. Ces deux concepts ne sont pas interchangeables, mais ils sont tous deux utiles à des fins de description et d'analyse, et se complètent mutuellement. Il faut les définir et les mesurer d'une manière cohérente afin que chacun soit bien identifiable. Les utilisateurs de statistiques et autres ont souvent tendance à confondre les deux concepts parce qu'ils ignorent que ces concepts ont recours à des unités d'observation différentes: d'un côté les entreprises, de l'autre les emplois.

2.63. Le tableau 2.6 montre pour un échantillon de pays les écarts entre les statistiques pour ces deux concepts. La différence entre l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel est une conséquence de l'existence d'un emploi informel en dehors du secteur informel (repris dans les trois dernières colonnes de ce tableau) et d'un emploi formel dans le secteur informel (qui n'apparaît pas dans le tableau en raison de ses effectifs réduits).

2.64. La Conférence internationale du Travail, à sa 90^e session (2002), a discuté du rapport du Directeur général *Travail décent et économie informelle*, et a souligné à de multiples reprises la nécessité d'avoir de meilleures statistiques sur les conditions de travail dans l'économie informelle (BIT, 2002b). La conférence a demandé au BIT d'aider les états membres à rassembler, analyser et diffuser des statistiques cohérentes et détaillées sur la taille, la composition et la contribution de l'économie informelle. Cependant, pour recueillir des statistiques sur l'économie informelle, il faut auparavant élaborer une définition de cette partie de l'économie nationale. La Conférence internationale du Travail a utilisé le terme d'«économie informelle» pour se référer à «toutes les activités économiques des travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles» (BIT, 2002b). Le rapport du Directeur général décrit les deux composantes de l'emploi dans l'économie informelle: *a)* l'emploi dans le secteur informel défini par la résolution de la 15^e CIST, et *b)*, l'emploi informel en dehors du secteur informel (BIT, 2002c).

2.65. Dans le cadre de ce rapport, le BIT a élaboré un cadre conceptuel pour l'emploi dans l'économie informelle. Ce cadre se prête à la mesure statistique car il est fondé sur des définitions statistiques convenues au niveau international qui sont utilisées en raison de leur compatibilité et de leur cohérence. Ce cadre permet donc de compléter la mesure de l'emploi dans le secteur informel par celles plus larges de l'emploi informel (Hussmans, 2001; 2002). Avant l'élaboration de ce cadre dans le rapport du Directeur général du BIT, un projet de cadre avait été présenté au groupe de Delhi à sa cinquième réunion en septembre 2001. Le groupe de Delhi avait adopté ce cadre et avait recommandé aux pays de le tester (CSO, 2001). Plusieurs pays (Brésil, Géorgie, Inde, Mexique et République de Moldova) ont ensuite testé ce cadre et produit des estimations fiables.

Tableau 2.6.

Emploi informel, emploi dans le secteur informel et emploi informel en dehors du secteur informel, en pourcentage de l'emploi non agricole total dans certains pays, en fonction du sexe

Pays	Année	Emploi informel			Emploi dans le secteur informel			Emploi informel en dehors du secteur informel		
		Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		En pourcentage du total de l'emploi non agricole (hommes/femmes)								
Brésil (zones urbaines)	2003	51,1	50,2	52,3	37,4	41,9	31,5	17,1	11,5	24,4
Equateur (zones urbaines)	2004	74,9	73,2	76,9	40,0	36,5	44,2	35,1	36,8	32,9
Mexique	1 ^{er} trimestre 2005	50,1	47,8	54,0	33,1	35,2	30,0	17,5	13,3	24,0
Mali	2004	81,8	74,2	89,2	71,4	62,9	79,6	11,3	12,6	10,1
Afrique du Sud	2 ^{ème} trimestre 2009	32,2	24,5	37,7	16,7	16,6	16,8	15,6	11,1	20,9
Ouganda	2010	69,4	67,5	71,9	59,8	57,9	62,2	13,7	14,9	12,2
Arménie	2009	19,8	24,8	12,7	10,2	13,7	5,2	9,6	11,1	7,5
Macédoine (ex-Rép.yougoslave)	2010	12,6	15,4	8,1	7,6	10,3	2,5	5,2	5,0	5,6
Moldova, Rép. de	2004	21,5	25,0	18,4	7,5	10,7	4,6	14,0	14,3	13,7
Inde	2004-05	85,1	84,2	88,3	75,6	76,7	71,5	10,9	9,0	18,0
Philippines	2008	70,1	69,9	70,2	72,5	76,4	67,8	11,5	7,1	16,9
Vietnam	2009	68,2	69,4	66,8	43,5	43,3	43,7	25,0	26,4	23,4

Notes:

- (1) Brésil : estimations du BIT à partir de données officielles de plusieurs sources
- (2) Mali : estimations du BIT calculées à partir de micro-données venant d'enquêtes sur la main d'œuvre
- (3) Autres pays : Données provenant d'enquêtes sur la main d'œuvre ou d'autres enquêtes auprès des ménages
- (4) En raison de l'existence d'emplois formels dans le secteur informel, l'addition du pourcentage de « l'emploi dans le secteur informel » et de « l'emploi informel en dehors du secteur informel » peut ne pas correspondre aux pourcentages de « l'emploi informel ».

Source: Département de statistique du BIT.

2.66. Le cadre conceptuel élaboré par le BIT a été présenté pour discussion à la 17^e CIST en 2003. La 17^e CIST s'est prononcée à l'unanimité en faveur de directives internationales qui seraient utiles pour aider les pays à élaborer les définitions nationales de l'emploi informel et améliorer la comparabilité internationale des statistiques qui en seraient issues. Elle a également compris que ces directives étaient nécessaires pour répondre à la requête de la Conférence internationale du Travail de 2002 demandant au BIT d'aider les pays à collecter, analyser et diffuser des statistiques sur l'économie informelle.

2.67. La notion d'emploi informel est considérée comme pertinente non seulement pour les pays en développement et les pays en transition, mais aussi pour les pays développés. Même si le concept de secteur informel est considéré dans de nombreux pays développés comme assez peu pertinent, la 17^e CIST a reconnu que la pertinence et la signification de l'emploi informel étaient variables selon les pays et que la décision de recueillir des statistiques sur ce sujet dépendrait donc des circonstances et des priorités nationales.

2.68. La Conférence a examiné le cadre, y a apporté quelques amendements mineurs, et a adopté les directives en tant que norme statistique internationale (BIT, 2003). Ces directives complètent la résolution de la 15^e CIST. Le travail du groupe de Delhi et de ses membres a été crucial pour l'élaboration et l'adoption de ces directives.

2.69. Au cours des discussions de la Conférence internationale du Travail sur la terminologie, certains participants estimaient que le terme d'«emploi informel» était trop positif et pouvait prêter à confusion. D'autres craignaient que les utilisateurs de statistiques n'aient des difficultés à comprendre la différence entre «emploi informel» et «emploi dans le secteur informel» et ne confondent les deux. Le terme d'emploi informel a cependant été retenu par la 17^e CIST en raison de sa portée large et parce qu'aucun accord n'a pu être dégagé sur un terme alternatif comme «emploi non protégé».

2.70. Une réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent a été organisée par le BIT du 8 au 10 septembre 2008 à Genève, et a approuvé une liste d'indicateurs pour la mesure du travail décent. L'emploi informel a été inclus parmi les quatre principaux indicateurs de la dimension des «possibilités d'emploi» (BIT, 2008).

Définition statistique internationale de l'emploi informel (Directives de la 17^e CIST)

2.71. Le cadre conceptuel des directives de la 17^e CIST établit un lien cohérent entre le concept de l'emploi dans le secteur informel fondé sur l'entreprise et le concept plus large de l'emploi informel fondé sur l'emploi.

2.72. Une personne peut avoir simultanément deux emplois formels et/ou informels ou plus. Comme le cumul d'emplois existe, ce sont les emplois et non pas les personnes pourvues d'un emploi qui servent d'unité d'observation de l'emploi. Les personnes pourvues d'un emploi ont des emplois de caractéristiques diverses liées à l'emploi, et ces emplois sont exercés dans des unités de production (les entreprises) dont les caractéristiques sont diverses.

2.73. En utilisant des composantes élémentaires, le cadre désagrège l'emploi total selon deux dimensions: le type d'unité de production et le type d'emploi. Dans le tableau 2.7 ci-dessous, le type d'unité de production (les lignes dans le tableau) est défini au regard de l'organisation juridique et d'autres caractéristiques liées à l'entreprise; tandis que le type d'emploi (les colonnes dans le tableau) est défini au regard de la situation dans la profession et d'autres caractéristiques liées à l'emploi.

2.74. Les «unités de production» sont classées en trois groupes: les entreprises du secteur formel, les entreprises du secteur informel et les ménages. Les «entreprises du secteur formel» sont constituées de sociétés (y compris les quasi-sociétés), d'institutions à but non lucratif, d'entreprises non constituées en sociétés dirigées par des organismes d'état, et des entreprises privées non constituées en sociétés produisant des biens et des services destinés à la vente ou au troc qui ne font pas partie du secteur informel. La définition des «entreprises du secteur informel» a déjà été donnée aux paragraphes 2.18 à 2.27 ci-dessus. Les «ménages» en tant qu'unité de production comprennent ici les ménages produisant des biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle (par exemple l'agriculture de subsistance, la construction de son propre logement, la fabrication de vêtements, de meubles, la collecte de l'eau et du combustible, etc.) ainsi que les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés (aides ménagères, gardes d'enfants, blanchisseurs, personnel de surveillance, jardiniers, chauffeurs, etc.).⁷ Les ménages produisant des services domestiques ou personnels non rémunérés (par exemple les travaux ménagers, les soins donnés aux membres de la famille) pour leur consommation personnelle en sont exclus, étant donné que ces activités sont au-delà du domaine de la production du SCN (même si elles sont incluses dans le domaine «général» de la production du SCN) et que le fait d'effectuer ces activités n'est pas considéré comme constituant un «emploi».

⁷ La définition du secteur informel de la 15^e CIST exclut les ménages produisant des biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle, mais accorde la possibilité d'inclure les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés. Le cadre adopté par la 17^e CIST et présenté dans ce chapitre n'a pas recours à cette option, et exclut donc les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés du secteur informel. Cette exclusion fait suite à une recommandation adoptée à la troisième réunion du groupe de Delhi (CSO, 1999).

Tableau 2.7.

Cadre conceptuel de l'emploi informel^(a) (Directives de la 17^e CIST)

Type d'unité de production	Emploi d'après la situation dans la profession								
	Travailleurs à leur propre compte		Employeurs		Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale	Salariés		Membres de coopératives de producteurs	
	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel					1	2			
Entreprises du secteur informel ^(b)	3		4		5	6	7	8	
Ménages ^(c)	9					10			

Notes:

a) Les cases gris foncé font référence aux emplois, qui par définition n'existent pas dans ce type d'unité de production. Les cases en gris clair font référence aux emplois formels. Les cases non colorées représentent les différents types d'emplois informels.

b) Selon la définition de la résolution de la 15^e CIST (excluant les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés).

c) Ménages produisant des biens exclusivement pour leur consommation personnelle et ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés

Emploi informel: cases 1 à 6 et 8 à 10

Emploi dans le secteur informel: cases 3 à 8

Emploi informel en dehors du secteur informel: cases 1, 2, 9 et 10

2.75. L'une des catégories de travailleurs non rémunérés qui n'est pas explicitement mentionnée dans les directives de la 17^e CIST concerne les «travailleurs bénévoles». La plupart des travailleurs bénévoles remplissent les conditions pour être inclus dans l'emploi, car ils sont un apport de main-d'œuvre pour la production de biens et de services dans le domaine de la production du SCN (BIT, 2011, annexe IV). La définition opérationnelle internationale actuelle de l'emploi ne mentionne pas ce groupe de travailleurs en tant que tel, cependant, les Principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements de 2010 les incluent explicitement dans l'emploi (Nations Unies, 2009b, paragraphe 2.268). Si les statistiques nationales de l'emploi incluent les travailleurs bénévoles, ils remplissent les conditions pour être inclus dans l'emploi informel en tant que sous-groupe de salariés pourvus d'un emploi informel, à condition qu'ils remplissent les critères de la définition des emplois informels de salariés.

2.76. Les *emplois* sont classés en fonction des catégories de situation dans la profession et de leur nature formelle ou informelle. Concernant la situation dans la profession, on utilise les cinq groupes suivants de la CISP-93: les personnes travaillant pour leur propre compte; les employeurs; les travailleurs familiaux

collaborant à l'entreprise familiale; les salariés et les membres de coopératives de producteurs. La ventilation en fonction de la situation dans la profession était nécessaire pour des raisons de définition, mais elle a également été jugée utile pour la description et l'analyse ainsi que pour l'élaboration de politiques.

2.77. Le tableau 2.7 comporte trois types de cases. Les cases gris foncé renvoient aux emplois qui, par définition, n'existent pas dans ce type d'unité de production. Par exemple, il ne peut pas y avoir de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale dans des unités constituées de ménages produisant exclusivement pour leur consommation personnelle. Les cases gris clair renvoient aux emplois formels. Ce sont par exemple les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs possédant des entreprises du secteur formel, des salariés qui ont un emploi formel dans des entreprises du secteur formel, ou des membres de coopératives de producteurs établies de façon formelle. Les cases restantes, non colorées, représentent les différentes sortes d'emplois informels.

2.78. Le paragraphe 3 des directives de la 17^e CIST définit «l'emploi informel» comme étant le nombre total d'emplois informels, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou dans les ménages, au cours d'une période de référence donnée. Il comprend:

- a) *Les travailleurs à leur propre compte et les employeurs occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel* (cases 3 et 4). Il est difficile de séparer la situation dans la profession des travailleurs à leur propre compte et des employeurs du type d'entreprise qu'ils possèdent. La nature informelle de leurs emplois découle donc directement des caractéristiques de leur entreprise.
- b) *Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel* (cases 1 et 5). Le caractère informel de leurs emplois tient au fait que les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale n'ont généralement aucun contrat d'emploi explicite et écrit, et que leur emploi n'est généralement pas couvert par la législation du travail, la réglementation en matière de sécurité sociale, ni par les conventions collectives, etc.⁸
- c) *Les salariés qui exercent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel ou informel, ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés* (cases 2, 6 et 10). D'après le paragraphe 3(5) des directives de la 17^e CIST, les salariés sont considérés comme pourvus d'un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par

⁸ Les travailleurs familiaux ayant un contrat d'emploi et/ou un salaire seront considérés comme des salariés.

exemple, le préavis en cas de licenciement, l'indemnité de licenciement, les congés payés annuels ou les congés de maladie payés, etc.) pour les raisons suivantes: les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés aux autorités pertinentes; les emplois sont occasionnels ou de courte durée (par exemple le travail d'astreinte); le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple); le salarié est employé par une entreprise non constituée en société ou une personne membre d'un ménage; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail); la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif.⁹

- d) *Les membres des coopératives informelles de producteurs* (case 8). La nature informelle de leur emploi découle des caractéristiques des coopératives dont ils sont membres.¹⁰
- e) *Les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour la consommation de leur ménage* (case 9), comme l'agriculture de subsistance, la construction de sa propre habitation, la fabrication de vêtements, de meubles, la collecte de l'eau et du combustible etc. s'ils sont considérés comme dans l'emploi selon la définition de l'emploi de la 13^e CIST (BIT, 1982, paragraphe 9(6)).¹¹

2.79. La case 7 renvoie aux *salariés ayant des emplois formels dans des entreprises du secteur informel*. Ces cas, qui sont inclus dans l'emploi dans le secteur informel mais exclus de l'emploi informel, font référence aux salariés du secteur informel qui sont soumis à la législation nationale du travail et à l'impôt sur le revenu et ont droit à la protection sociale et à des prestations liées à l'emploi. Dans la plupart des pays, leur nombre est probablement réduit. Lorsque ce nombre est important, il est important de déterminer si cette situation reflète la réalité du pays ou s'il s'agit d'une question de définition – par exemple parce que le secteur informel est défini en fonction du critère de la taille uniquement, ou parce qu'il n'existe pas de lien administratif entre l'enregistrement des salariés et l'enregistrement des employeurs. Pour éviter ce genre de situation, l'Argentine a

⁹ Cette définition correspond à la définition des salariés non enregistrés du paragraphe 9(6) de la résolution adoptée par la 15^e CIST. Elle comprend les définitions de la CISP sur les travailleurs non réguliers, les travailleurs dans l'emploi précaire (travailleurs occasionnels, travailleurs à court terme, travailleurs saisonniers etc.) et les sous-traitants.

¹⁰ Les coopératives de producteurs, formellement constituées en entités légales, font donc partie du secteur formel. Les membres des coopératives de producteurs formellement constituées sont considérés comme pourvus d'un emploi formel. Les coopératives de producteurs qui ne sont pas formellement constituées en entités légales sont traitées comme des entreprises privées non constituées en société possédées par les membres de plusieurs ménages. Elles font partie du secteur informel si elles remplissent les autres critères de la définition.

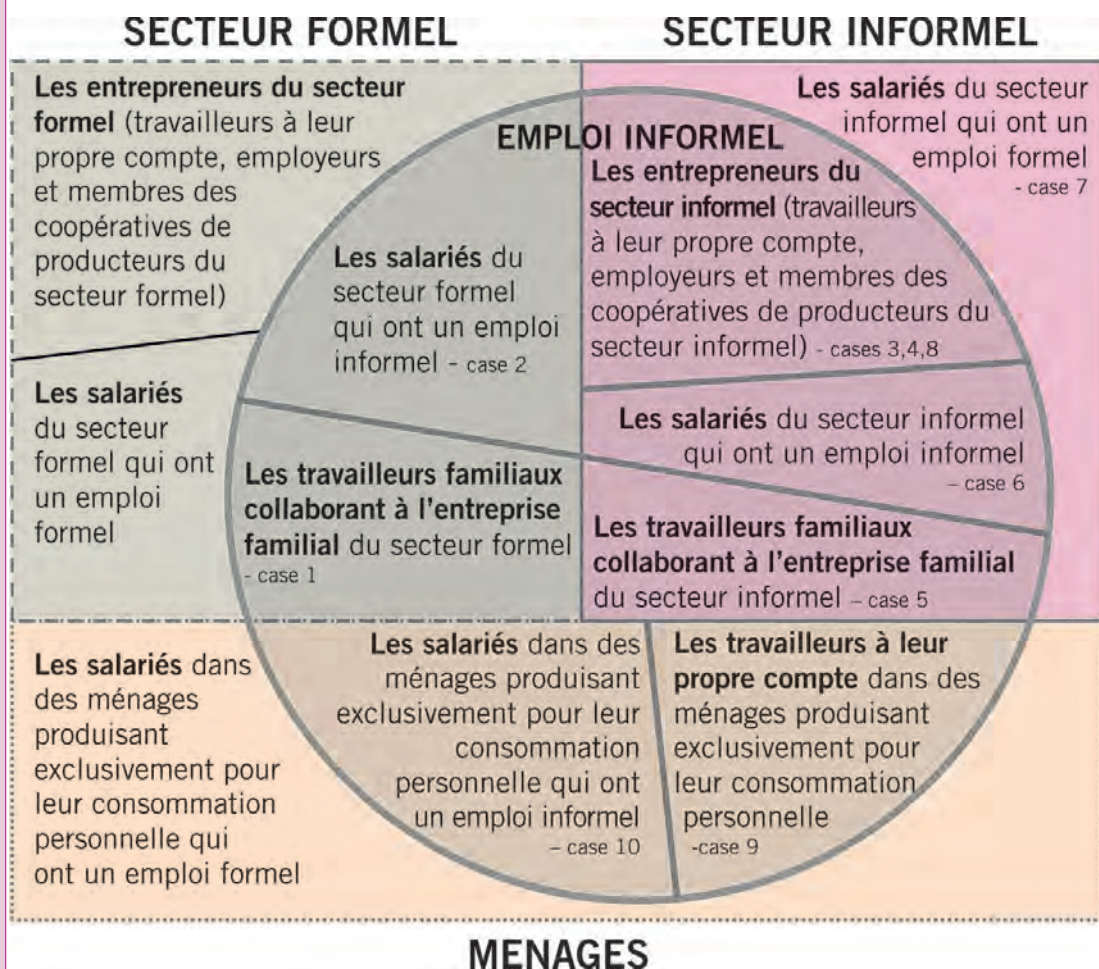
¹¹ La définition précise que les personnes engagées dans la production pour leur consommation personnelle devraient être considérées comme dans l'emploi si leur production représente une importante contribution à la consommation totale du ménage.

défini le secteur informel comme excluant les entreprises employant des salariés formels (Pok, 1992). Ceci est conforme à la résolution de la 15^e CIST, qui inclut l'absence d'enregistrement des salariés d'une entreprise parmi les critères définissant le secteur informel (BIT, 1993a).

2.80. Les composantes de l'emploi informel sont résumées dans la figure 2.1 ci-dessous.

Figure 2.1.

Les composantes de l'emploi informel (directives de la 17^e CIST)



Note: Les références des «cases» sont définies dans le tableau 2.7.

2.81. La nouveauté majeure introduite par la 17^e CIST était la définition susmentionnée des emplois informels des salariés. Cependant, en raison de la grande diversité des situations d'emploi informel rencontrées dans les différents pays, les directives de la 17^e CIST ont laissé le choix des critères opérationnels permettant de définir les emplois informels des salariés aux pays en fonction des circonstances nationales et des possibilités de collecte effective des informations pertinentes. La 17^e CIST a reconnu l'impact éventuel de cette disposition sur la comparabilité internationale des statistiques qui en résultent. Le tableau 2.8 montre des exemples de définitions des emplois informels de salariés actuellement utilisées dans des enquêtes nationales auprès des ménages (certaines de ces enquêtes font l'objet d'une discussion au chapitre 4).

Tableau 2.8.

La définition des emplois informels des salariés utilisée par certains pays

Pays	Source	Définition
Brésil	Enquête nationale par sondage auprès des ménages	Les salariés sans contrat formel (carteira assinada)
Mexique	Enquête nationale sur les professions et l'emploi	Les salariés sans accès aux services de santé publics ou privés en vertu de leur emploi
Panama	Enquête auprès des ménages	Les salariés sans contrat d'emploi, plus les salariés avec contrat d'emploi qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale en tant que personnes directement assurées (à l'exclusion des salariés qui en tant que retraités ou pensionnés ne sont plus tenus de contribuer à la sécurité sociale)
Mali	Enquête sur la main-d'œuvre 2007	Les salariés au nom duquel l'employeur ne paie pas de cotisations sociales et qui n'ont pas droit à un congé payé annuel ni au congé de maladie rémunéré
Afrique du Sud	Enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre	Les salariés sans contrat d'emploi écrit ou au nom duquel l'employeur ne cotise pas à une caisse de retraite ou aux prestations d'assistance médicale.
Zambie	Enquête sur la main-d'œuvre 2008	Les salariés qui n'ont pas droit au congé payé annuel ou au nom duquel l'employeur ne cotise pas à un régime de sécurité sociale
Moldova (République de)	Enquête sur la main-d'œuvre	Les salariés au nom duquel l'employeur ne paie pas de cotisations sociales, ou qui ne bénéficient pas du congé payé annuel (ni de compensation financière pour les congés non pris) ou qui n'a pas droit à un congé de maladie rémunéré en cas de maladie ou d'accident

Pays	Source	Définition
Fédération de Russie	Enquête auprès de la population sur les problèmes d'emploi	Les salariés sans contrat de travail
Turquie	Enquête sur la main-d'œuvre auprès des ménages	Les salariés qui ne sont pas enregistrés à la sécurité sociale
Inde	Enquête nationale par sondage 61e cycle (2004-2005)	Les salariés qui n'ont pas droit aux prestations de sécurité sociale ou aux congés annuels (à l'exclusion de l'agriculture)
Sri Lanka	Enquête sur la main-d'œuvre	Les salariés qui ne sont pas couverts par une caisse de retraite ou par un fonds de prévoyance
Vietnam	Enquête sur la main-d'œuvre 2009	Les salariés sans contrat d'emploi écrit ou qui ne sont pas couverts par l'assurance sociale, ou qui n'ont pas droit au congé payé annuel/aux jours fériés

Source: Bureau de statistique du BIT

2.82. Cette définition soulève un problème important: l'éventuelle divergence entre le caractère formel de la situation dans la profession et la réalité. Parfois certains salariés, pourtant couverts en théorie par la législation du travail et par la sécurité sociale, et ayant droit à des prestations liées à l'emploi etc. ne sont pas en mesure dans la pratique de revendiquer ces droits en raison de l'absence ou de l'inefficacité des mécanismes visant à faire respecter la loi. Ces réglementations ne sont pas appliquées non plus lorsque le salarié accepte de renoncer à ses droits, parce qu'ils préfèrent recevoir directement une rémunération plus élevée au lieu d'avoir une protection juridique et sociale. Pour toutes ces raisons, la définition des emplois informels des salariés des directives de la 17^e CIST ne couvre pas seulement les situations d'emploi qui sont informelles *de jure* («d'un point de vue légal»), mais aussi celles qui sont informelles *de facto* («dans la pratique»).

2.83. En résumé, la définition de l'emploi informel comprend:

- Les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs travaillant dans leurs propres entreprises du secteur informel (les entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché qui ne sont pas enregistrées ou dont le nombre de salariés est réduit (par exemple inférieur à 5));
- Tous les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;
- Les salariés dont l'emploi est informel, c'est-à-dire les salariés qui ne sont pas protégés par le droit du travail ou qui n'ont pas de sécurité sociale en tant que salariés, ou qui n'ont pas droit à d'autres prestations liées à l'emploi comme le congé payé annuel ou le congé de maladie rémunéré;

- d) Les membres des coopératives informelles de producteurs (qui ne sont pas constituées en entités légales); et
- e) Les travailleurs à leur propre compte produisant des biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle (s'ils sont considérés comme dans l'emploi).

«L'emploi dans le secteur informel» est égal à la somme des cases 3 à 8 du tableau 2.7. «L'emploi informel» est égal à la somme des cases 1 à 6 et 8 à 10. La somme des cases 1, 2, 9 et 10 s'appelle «l'emploi informel en dehors du secteur informel».

2.84. D'après le paragraphe 5 des directives de la 17^e CIST, l'emploi informel en dehors du secteur informel comprend les formes d'emploi suivantes:

- les salariés occupant des emplois informels dans des entreprises du secteur formel (case 2) ou les salariés informels qui sont des travailleurs domestiques salariés employés par des ménages (case 10);
- les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale du secteur formel (case 1)
- les personnes travaillant pour leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle s'ils sont considérés comme dans l'emploi selon la définition de l'emploi de la 13^e CIST (case 9).

Parmi eux, c'est la case 2 (les salariés occupant des emplois informels dans des entreprises du secteur formel) qui suscite généralement le plus grand intérêt chez les chercheurs, les partenaires sociaux et les décideurs politiques.

Questions connexes

Les emplois à la frontière entre deux ou plusieurs catégories de situation dans la profession

2.85. Il est généralement reconnu que certains types d'emplois sont difficiles à classer en fonction de la situation dans la profession, car ils sont à la frontière entre deux groupes ou plus de la CISP-93, notamment à la limite entre travailleurs à leur propre compte et salariés. Les travailleurs externes (travailleurs à domicile) en sont un bon exemple. Le cadre des directives de la 17^e CIST présenté dans ce chapitre permet de classer tous les travailleurs externes dans l'emploi informel, quelle que soit leur classification d'après la situation dans la profession. Les travailleurs externes sont inclus dans les cases 3 ou 4 du tableau 2.7 s'ils sont considérés comme constituant une entreprise en tant que travailleurs indépendant et si leur entreprise répond aux critères définissant le secteur informel. Les personnes travaillant pour ces entreprises externes informelles en tant que travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale sont incluses dans la case 5,

et les personnes y travaillant en tant que salariés sont incluses dans les cases 6 ou 7. Les travailleurs externes travaillant en tant que salariés dans des entreprises du secteur formel sont inclus dans la case 2 s'ils ont un emploi informel et dans la case gris clair d'à côté s'ils ont un emploi formel.

2.86. Les difficultés de répartition des emplois entre ces catégories de situation dans la profession ont donc une incidence moindre sur les statistiques sur l'emploi informel utilisant l'approche axée sur la main-d'œuvre que sur les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel utilisant l'approche axée sur l'entreprise, car ces problèmes entraîneraient des erreurs de classification plutôt que des erreurs dans le champ couvert. Cependant, il faut approfondir ce travail pour élaborer des méthodes de collecte des données qui réduisent ces erreurs de classification.

Les statistiques sur l'emploi informel en l'absence de données sur l'emploi dans le secteur informel

2.87. Il est possible que certains pays souhaitent élaborer des statistiques sur l'emploi informel, sans disposer de statistiques sur l'emploi dans le secteur informel. Il est possible que d'autres pays veuillent élaborer des statistiques sur l'emploi informel, tout en trouvant que la classification de l'emploi d'après le type d'unité de production ne correspond pas vraiment à leurs besoins. A moins de limiter la mesure de l'emploi informel aux emplois salariés, ces pays devront élaborer des définitions appropriées pour les emplois informels occupés par des travailleurs à leur propre compte, des employeurs et des membres des coopératives de producteurs, qui n'utilisent pas explicitement le concept du secteur informel (voir le paragraphe 6 des directives de la 17^e CIST).

Les emplois informels dans l'agriculture

2.88. Une question similaire se pose au sujet du traitement statistique des personnes engagées dans des activités agricoles pour les pays qui, conformément au paragraphe 16 de la résolution de la 15^e CIST, excluent l'agriculture du champ des statistiques sur le secteur informel. Pour être en mesure de ranger tous les emplois (y compris les emplois agricoles) dans les catégories formel ou informel, ces pays devront développer des définitions appropriées des emplois informels dans l'agriculture autres que les emplois occupés par des personnes engagées dans l'agriculture de subsistance (case 9 du tableau 2.7). Cela s'applique particulièrement aux emplois dans l'agriculture occupés par des travailleurs à leur propre compte, des employeurs et des membres des coopératives de producteurs (paragraphe 7 des directives de la 17^e CIST). Pour la définition des emplois salariés informels dans l'agriculture, il est plus que probable que ce seront les critères utilisés pour d'autres emplois salariés informels qui seront repris.¹²

¹² Ces questions font l'objet d'une discussion pour le Mexique dans l'ouvrage de Negrete (2002). Voir également la discussion des paragraphes 4.45 à 4.57.

La non-utilisation de l'expression «économie informelle» en tant que terme statistique

2.89. Il convient d'observer que la 17^e CIST s'était opposée à l'utilisation de l'expression «emploi dans l'économie informelle», qui avait été utilisée dans le rapport du BIT *Travail décent et économie informelle* (BIT, 2002c) pour faire référence à la somme de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel en dehors du secteur informel (les cases 1 à 10 du tableau 2.7). La 17^e CIST avait décidé qu'il vaudrait mieux, à des fins statistiques, présenter séparément les statistiques sur le secteur informel et celles sur l'emploi informel. Cependant, le concept de secteur informel, tel qu'il avait été défini par la résolution de la 15^e CIST, devait être maintenu, car il avait été intégré au SCN, et parce qu'un grand nombre de pays recueillait des statistiques sur cette base (BIT, 2002d).

2.90. C'est pour cette raison que ce manuel préfère utiliser les expressions de «secteur informel» et d'«emploi informel», contrairement à certaines publications du BIT et d'autres organisations qui utilisent l'expression d'«économie informelle».

Les unités de production (directives de la 17^e CIST) et les secteurs institutionnels (SCN)

2.91. La classification des unités de production par types proposée par les directives de la 17^e CIST est différente de la classification du SCN 2008 en unités institutionnelles par secteur, tout en étant cohérente avec cette dernière. Le tableau 2.9 ci-dessous montre les liens entre ces deux classifications.

Tableau 2.9. Unités institutionnelles (SCN) et unités de production (CIST)

SCN 2008: Unités institutionnelles par secteur		Directives de la 17 ^e CIST: Unités de production par type	
Société financières et non financières		Entreprises du secteur formel	
Administrations publiques			
Institutions sans but lucratif au service des ménages			
Ménages (en tant que producteurs)	Entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée au marché	Entreprises du secteur informel	
	Ménages produisant exclusivement pour leur consommation personnelle	Ménages	Producteurs de biens pour leur consommation personnelle Employeurs de travailleurs domestiques rémunérés

2.92. D'après les directives de la 17^e CIST, toutes les unités de production incluses dans les secteurs institutionnels du SCN, «sociétés non financières», «sociétés financières», «administrations publiques», «institutions sans but lucratif au service des ménages» sont considérées comme des entreprises du secteur formel. En fonction de leurs caractéristiques, les entreprises individuelles non constituées en sociétés (secteur «ménages») dont une partie au moins de la production est destinée au marché sont soit des entreprises du secteur formel, soit des entreprises du secteur informel. Les entreprises du secteur formel peuvent donc se trouver dans l'un des cinq secteurs institutionnels du SCN, y compris le secteur des «ménages». En revanche, toutes les entreprises du secteur informel relèvent du secteur des ménages, puisque le secteur informel est défini comme un sous-ensemble des entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée au marché. La définition des ménages en tant qu'unité de production de la 17^e CIST correspond à la définition des ménages produisant exclusivement pour leur consommation personnelle du SCN. Toutefois, les propriétaires et occupants produisant des services de logement pour leur propre consommation personnelle sont exclus de la définition de la 17^e CIST, alors qu'ils sont inclus dans le SCN, car il n'existe pas d'apport de travail dans la production de ces services.

Les liens entre les notions de secteur informel, emploi informel et économie non observée

2.93. La 17^e CIST a demandé à ce que soient indiqués les liens entre les notions de secteur informel, emploi informel et économie non observée. Le préambule des directives observe donc qu'un cadre conceptuel international pour la mesure de l'économie non observée a déjà été élaboré dans un manuel publié par l'OCDE, le FMI, l'OIT et CEI STAT en tant que complément au SCN 1993 (OCDE *et al.*, 2003). Ce manuel replace le secteur informel dans le contexte plus large de l'économie non observée et se rapporte aux quatre concepts que l'on confond souvent: la production souterraine, la production illégale, la production des ménages pour leur consommation personnelle, et la production qui n'est pas observée en raison des lacunes du dispositif de collecte des données de base (production souterraine statistique).¹³

2.94. Pour le SCN 2008 la «production illégale» comprend: a) la production de biens et de services dont la vente, la distribution ou la possession est interdite par la loi, et b) les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation (Nations Unies *et al.*, 2009, paragraphe 6.43). Les exemples sont le trafic de drogues et les traitements médicaux illégaux (comme les avortements dans certains pays et la collecte illégale d'organes).

¹³ La nécessité de faire la distinction entre le concept de secteur informel et celui de l'économie dissimulée ou souterraine avait déjà été reconnue au paragraphe 5(3) de la résolution de la 15^e CIST.

2.95. La «production dissimulée (ou souterraine)» comprend dans le SCN 2008 les activités de production tout à fait légales à condition de respecter certaines normes ou réglementations, mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter le paiement de l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts; le paiement des cotisations de sécurité sociale; le fait d'avoir à respecter certaines normes légales comme les salaires minima, l'horaire maximal, les normes en matière de sécurité et de santé, etc. ou de respecter les procédures administratives, comme le fait de remplir des questionnaires statistiques, des déclarations d'impôt ou d'autres formulaires administratifs (Nations Unies *et al.*, 2009, paragraphe 6.40). On y trouve par exemple la vente de biens ou de services légaux sans déclarer la taxe sur la valeur ajoutée.

2.96. Le SCN 2008 reconnaît qu'il n'est pas toujours facile dans la pratique d'établir une distinction claire entre la production souterraine et la production illégale. Aux fins de ce manuel, cependant, les définitions susmentionnées peuvent servir à faire la distinction entre trois types d'activités de production: *a)* les activités qui sont légales et ne sont pas souterraines; *b)* les activités qui sont légales mais souterraines; et *c)* les activités qui sont illégales.

2.97. Comme le montre le tableau 2.10, tous les types d'unités de production (les entreprises du secteur formel, les entreprises du secteur informel, et les ménages) peuvent être engagés dans des activités qui sont légales et non souterraines, ou légales et souterraines, ou illégales. Ce manuel vise à mesurer toutes les activités exercées dans les entreprises du secteur informel, y compris les activités souterraines ou illégales. Cependant, dans les pays en développement et les pays en transition, la plupart des activités du secteur informel ne sont ni souterraines ni illégales mais simplement une stratégie de survie pour les personnes qui les exercent et pour leurs ménages. Cela facilite grandement la conduite des enquêtes pour obtenir une base pour les statistiques sur le secteur informel.

Tableau 2.10. Unités de production et activités de production

Unités de production	Activités de production		
	Légales		Illégales
	Non souterraines	Souterraines	
Entreprises du secteur formel			
Entreprises du secteur informel (a)			
Ménages (b)			

a) Telles que définies par la résolution de la 15^e CIST (à l'exclusion des ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés).

b) Les ménages produisant des biens exclusivement pour leur consommation personnelle et les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés.

2.98. La grande majorité des activités du secteur informel fournissent des biens et des services dont la production et la distribution sont parfaitement légales. C'est le contraire de la production illégale. Il existe également une distinction claire entre le secteur informel et la production souterraine. Les activités du secteur informel ne sont pas nécessairement exercées avec l'intention délibérée d'éviter de payer les impôts, ni les cotisations de la sécurité sociale, ni d'enfreindre la législation du travail ou d'autres réglementations. Certes, certaines des entreprises du secteur informel préfèrent continuer à ne pas être enregistrées ou à travailler sans licence pour éviter d'avoir à respecter certaines ou toutes les réglementations et donc pour réduire leurs coûts de production. Il faudrait cependant établir une distinction entre les entreprises dont les revenus sont suffisants pour supporter le coût de la réglementation et celles qui ne peuvent pas se permettre de respecter la réglementation existante parce que leurs revenus sont trop faibles ou trop irréguliers, parce que certaines des lois et réglementations sont tout à fait inappropriées à leurs besoins et à leur situation, ou parce que l'état est quasiment inexistant dans leurs vies et ne dispose pas des moyens pour faire respecter les réglementations qu'il a adoptées. Dans certains pays au moins, une partie non négligeable des entreprises du secteur informel sont immatriculées d'une façon ou d'une autre ou paient des impôts, même si elles ne sont pas en mesure de respecter toutes les exigences juridiques et administratives. En outre, des segments substantiels de la production souterraine proviennent d'entreprises qui appartiennent au secteur formel. On peut citer par exemple la production de biens et de services qui ne figurent pas sur les comptes, les transactions financières ou les revenus fonciers non déclarés, l'exagération des dépenses déductibles des impôts, l'emploi de travailleurs clandestins, et l'absence de déclaration de salaires et d'heures supplémentaires pour les salariés déclarés. En résumé, même si le secteur informel et les activités souterraines peuvent se chevaucher, la notion de secteur informel doit être clairement distinguée de celle de la production souterraine.

2.99. Les activités effectuées par les unités de production sont exercées par des personnes occupant des emplois formels ou informels. La figure 2.2 ci-dessous montre ce lien conceptuel, qui combine le tableau 2.10 avec une version simplifiée du tableau 2.7. Il en résulte un cube tridimensionnel composé de 18 petits cubes (ou de 45 cubes encore plus petits, si l'on utilise la version complète de la matrice). Chacun des petits cubes représente une combinaison spécifique du type d'unité de production, du type d'activité économique, et du type d'emploi. Chacun des petits cubes peut être défini, et il est possible de donner des exemples des situations d'emploi qu'ils représentent. Espérons que cela permettra à dissiper la confusion qui règne souvent au sujet de l'utilisation des expressions «secteur informel», «emploi informel», et «production souterraine ou illégale».

Figure 2.2.
Unités de production, activités de production et emplois

Unités de production	Activités de production			Formels	Informels
	Légales		Illégales		
	Non souterraines	Souterraines			
Entreprises du secteur formel					
Entreprises du secteur informel					
Ménages					

2.100. Comme on l'a déjà mentionné dans ce chapitre, «la production des ménages exclusivement destinée à la consommation personnelle du ménage» est exclue de la définition du secteur informel. Cependant, si les travailleurs exerçant ces activités sont considérés comme pourvus d'un emploi, ils sont inclus dans la définition de l'emploi informel, tout comme les travailleurs domestiques rémunérés, si leurs emplois remplissent les critères de la définition de l'emploi informel.

2.101. Beaucoup d'activités informelles échappent aux dispositifs de collecte des données en raison de lacunes comme la non-inclusion, la couverture insuffisante, les non-réponses ou la sous-évaluation des personnes répondant aux enquêtes. L'objectif de ce manuel est de réduire ces lacunes, de sortir le secteur informel et l'emploi informel du «no man's land» statistique et de contribuer à rendre visible dans les statistiques les unités de production informelles, les emplois informels et les personnes qui les exercent.

Les sous-classifications

Les entreprises du secteur informel

2.102. Il est nécessaire d'avoir des sous-classifications des entreprises du secteur informel pour fournir des informations sur la composition du secteur informel et identifier les groupes plus homogènes à des fins d'analyse, en tant que cibles pour

des politiques économiques et sociales et des programmes de soutien au secteur informel, et pour servir de base de comparaison des statistiques dans le temps et d'un pays à l'autre. D'après la résolution de la 15^e CIST, le nombre d'entreprises du secteur informel devrait être ventilé au moins selon l'activité économique (d'après la classification de la CITI ou une classification similaire) et le type d'entreprise du secteur informel (entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte ou entreprises d'employeurs informels). Parmi les autres sous-classifications utiles des entreprises du secteur informel, figurent les distinctions en fonction des variables suivantes: le type de lieu de travail (domicile du propriétaire de l'entreprise, autre lieu fixe, sans lieu fixe); la situation géographique (urbaine ou rurale); le nombre de personnes pourvues d'un emploi; le type de propriété (propriété individuelle, propriété du ménage, entreprise dont les associés appartiennent à différents ménages); les liens avec d'autres entreprises (producteurs indépendants ou producteurs travaillant en sous-traitance pour d'autres entreprises). En outre, il peut être utile de classer les entreprises informelles de personnes à leur propre compte en fonction de la composition de leur personnel, en faisant une distinction entre les unités formées d'une seule personne et celles constituées de plusieurs personnes, et parmi ces dernières, celles qui ont recours occasionnellement à de la main-d'œuvre et celles qui ne le font pas.

L'emploi dans le secteur informel

2.103. La résolution de la 15^e CIST prévoit que les statistiques des personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel devraient être ventilées au minimum en fonction de la situation dans la profession et du type d'activité économique, selon la classification de la CITI ou une classification similaire. En outre, la résolution cite un certain nombre d'autres variables qui peuvent être utiles pour la sous-classification des personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel. Parmi ces dernières figurent: le sexe; l'âge; l'état civil; le lien avec la personne de référence dans le ménage; les caractéristiques migratoires; le niveau d'éducation atteint; les raisons de travailler dans le secteur informel; la profession; la durée du travail; les autres emplois actuellement effectués à l'intérieur ou en dehors du secteur informel (voir les paragraphes 2.56 à 2.59 ci-dessus); la nature de l'emploi (permanent, temporaire, saisonnier, occasionnel); le montant du revenu; etc.

L'emploi informel

2.104. Conformément au cadre conceptuel de mesure de l'emploi informel, les emplois informels devraient être répartis en sous-classification d'après la situation dans la profession et du type d'unité de production dans lequel l'emploi est exercé (entreprise du secteur formel, entreprise du secteur informel, ménage). Les directives de la 17^e CIST reconnaissent qu'à des fins de description, d'analyse et d'élaboration de politiques, il peut être utile de désagréger davantage les différents types d'emplois informels, en particulier ceux occupés par des salariés. Le paragraphe 3(6) des directives de la 17^e CIST suggère qu'il conviendrait de développer cette typologie et les définitions correspondantes dans le cadre des travaux sur les classifications d'après la situation dans la profession aux niveaux national et international. Une stratégie a déjà été esquissée (Mata Greenwood et Hoffmann, 2002) pour élaborer une typologie des formes atypiques de l'emploi, fondée sur la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93).

Chapitre 3.

Les objectifs de la mesure et les méthodes de collecte des données



Introduction

3.1. Ce chapitre décrit un certain nombre de méthodes de collecte des données pour les statistiques sur la taille et les caractéristiques du secteur informel et de l'emploi informel, et leur évolution dans le temps. Le recours à ces méthodes devrait faire partie intégrante du plan national d'un pays pour les statistiques ordinaires.¹⁴



¹⁴ Voir, par exemple, les stratégies nationales pour le développement des statistiques promues par le Partenariat pour le développement des statistiques du XXI^e siècle (PARIS21), dans le cadre des Plans d'action de Marrakech pour les statistiques. Ce plan d'action a été mis en place pour encourager les pays à faible revenu à définir une stratégie à moyen et à long terme et un plan de développement du système national de statistique.

3.2. Les pays ont le choix d'utiliser des enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages, des enquêtes auprès des établissements et des recensements, ainsi que des enquêtes mixtes (qui combinent à la fois les caractéristiques des enquêtes auprès des ménages et des enquêtes auprès des établissements). L'accumulation d'expériences de mesure du secteur informel et de l'emploi informel en utilisant des approches différentes au niveau des enquêtes a permis d'obtenir des informations intéressantes sur leurs avantages respectifs, leurs inconvénients et les synergies potentielles. Il n'est pas possible de recommander une approche unique comme étant la plus appropriée pour tous les pays. Même si certaines exigences au niveau du fond et de la technique incitent à choisir certaines méthodologies, c'est finalement l'analyse des coûts et des avantages prenant en compte les principaux objectifs de la mesure identifiés au niveau national, la capacité et l'organisation du système statistique national, l'existence de programmes d'enquêtes et de leur base de sondage ainsi que les ressources financières, techniques et humaines disponibles qui permettra de déterminer si une approche en matière de collecte des données est appropriée pour un pays donné.

3.3. Les diverses méthodes de collecte de données ne s'excluent pas mutuellement, et il peut être utile de combiner des méthodes pour élaborer un programme global de collecte de données pour les statistiques du secteur informel et de l'emploi informel. Il convient de procéder à une évaluation rigoureuse des implications de chacune des méthodes ou de la combinaison de méthodes sur la qualité des données et les ressources nécessaires, pour bien les comprendre. Il faut également évaluer dans quelle mesure les éventuelles méthodes de collecte des données permettent d'intégrer les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel aux statistiques économiques et sociales connexes. Les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel doivent être cohérentes avec les autres statistiques économiques, sociales et les statistiques de la main-d'œuvre.

3.4. Ce chapitre traite des principales questions à prendre en compte pour l'élaboration d'un programme destiné à produire régulièrement des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel dans le cadre d'un système intégré de statistiques économiques et sociales. Ce chapitre commence par un examen des principaux objectifs de la mesure et des unités statistiques correspondantes. Ensuite sont présentées les différentes méthodes de collecte de données et d'estimation envisageables, avec leurs avantages comparatifs et leurs limites. Ce chapitre se termine par une brève discussion sur les méthodes indirectes d'estimation.

Les exigences en matière de données

3.5. Tout programme global de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel devrait répondre aux besoins d'une série d'utilisateurs en matière de description et d'analyse. Il faudrait donc consulter les principaux utilisateurs pour connaître les informations à collecter, les différents types de présentation des statistiques à produire régulièrement et la meilleure façon de diffuser les informations collectées aux utilisateurs pour qu'elles puissent ensuite être traitées. Les consultations entre producteurs et utilisateurs des statistiques ne sont pas seulement nécessaires pour garantir la pertinence des statistiques, elles servent aussi à déterminer la fréquence à laquelle ces statistiques sont nécessaires, et le niveau de précision requis pour mesurer les variations entre les groupes et dans le temps; ces consultations servent également à susciter une adhésion à ce programme, promouvoir l'utilisation appropriée des statistiques et même améliorer leur qualité avec le temps (voir les paragraphes 1.30 et 1.31).

3.6. La résolution de la 15^e CIST et les directives de la 17^e CIST sur les statistiques de l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel peuvent servir de point de départ pour ces consultations entre producteurs et utilisateurs. Ces instruments internationaux peuvent servir de cadre pour identifier les principales exigences statistiques et les priorités à choisir entre les demandes concurrentes, l'avantage principal de ce cadre étant qu'il contribue à garantir la cohérence des statistiques produites avec les autres statistiques économiques, sociales et les statistiques de la main-d'œuvre, et la comparabilité raisonnable de ces statistiques au niveau international.

3.7. La résolution de la 15^e CIST recommande de produire une fois par an des statistiques sur le secteur informel pour surveiller l'évolution de l'emploi dans le secteur informel. Elle recommande également, si possible, de procéder à un examen plus approfondi tous les cinq ans du nombre et des caractéristiques des unités du secteur informel, de leur organisation et leur fonctionnement, leurs activités de production et du volume de revenus créés, ainsi que leurs contraintes et leur potentiel (BIT, 1993a, paragraphe 21).

3.8. Les directives de la 17^e CIST n'indiquent pas explicitement la fréquence des statistiques sur l'emploi informel (BIT, 2003). Cependant, leur fréquence peut être la même que pour les statistiques de la main-d'œuvre, dont elles constituent un sous-groupe. Des statistiques annuelles permettent de surveiller l'évolution de l'emploi informel à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel et d'observer ainsi les variations de sa taille et de ses principales composantes. Les caractéristiques et les conditions d'emploi des travailleurs informels n'ont peut-être pas besoin d'une mesure aussi fréquente.

3.9. Voici quelques unes des informations recommandées par la résolution de la 15^e CIST concernant le secteur informel (BIT, 1993a, paragraphe 2):

- a) *L'emploi total dans les unités du secteur informel*, classées selon des caractéristiques sociodémographiques et autres (sexe, groupe d'âge, niveau d'éducation atteint, etc.) et les caractéristiques de leurs emplois et des conditions de travail (type d'activité économique, profession, situation dans la profession, taille de l'unité, type de lieu de travail, durée du travail, durée de l'emploi, type de contrat, revenus);
- b) *Le nombre total d'unités du secteur informel*, classées selon diverses caractéristiques structurelles afin de connaître la composition du secteur informel et d'en définir certains segments;
- c) *La production et les revenus créés* par les activités du secteur informel, si possible à partir des données relatives à la production, aux facteurs de production et aux opérations connexes;
- d) D'autres caractéristiques concernant les conditions dans lesquelles les unités du secteur informel sont créées et exercent leurs activités, y compris leurs *relations avec d'autres unités* au sein de la même entreprise, et le cas échéant, avec d'autres entreprises à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel et avec les autorités publiques. Il est important, pour évaluer l'importance du secteur informel, d'avoir des informations sur la part dans la demande totale des ménages correspondant aux biens et services produits dans le secteur informel, même si ce n'est pas mentionné dans la résolution.

3.10. De même, voici certains des types de statistiques sur l'emploi informel qui peuvent être produites:

- a) *le nombre total de personnes dans l'emploi informel*, classées selon des caractéristiques sociodémographiques et autres (sexe, groupe d'âge, zone urbaine/rurale, niveau d'éducation atteint, type de formation reçue, etc.) et les caractéristiques et les conditions de travail associées à leur emploi principal (type d'activité économique, situation dans la profession, secteur institutionnel, statut de l'emploi principal/secondaire, durée de travail, durée de l'emploi, revenus); et
- b) *le nombre total d'emplois informels occupés par des personnes durant la période de référence*, classés selon diverses caractéristiques liées à l'emploi (emploi principal ou secondaire, type d'activité économique, profession, situation dans la profession, secteur institutionnel).

3.11. Ces exigences en matière de données sont censées servir de recommandations pour le type de statistiques à produire régulièrement dans le cadre du programme national de collecte des données. En fonction des circonstances nationales, les pays peuvent identifier une série de mesures plus ou

moins étendue et une série d'objectifs de mesure et de besoins statistiques plus ou moins détaillés. La stratégie nationale de collecte de données peut proposer de répondre à certains besoins de statistiques dans les phases initiales de la mise en œuvre du programme, avant d'élargir progressivement ce dernier.

3.12. Le programme de collecte de données devrait s'efforcer de produire au minimum pour les statistiques du secteur informel:

- a) *le nombre de personnes pourvues d'un emploi dans les unités du secteur informel* par situation dans la profession et par activité économique; et si possible
- b) *le nombre total d'entreprises du secteur informel*, classées selon l'activité économique et le type (entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte, entreprises d'employeurs informels) (BIT, 1993a, paragraphe 34).

3.13. Concernant l'emploi informel, les exigences minimales peuvent inclure les statistiques sur:

- a) *le nombre total de personnes pourvues d'un emploi dans des emplois informels* selon le sexe, la situation dans la profession et le type d'unité de production, tel que défini au paragraphe 2.74 (entreprises du secteur formel, entreprises du secteur informel, ménages); et si possible
- b) *le nombre total d'emplois informels*, classés de façon similaire selon l'activité, la profession, la situation dans la profession, et le type d'unité de production.

Les unités statistiques

3.14. Les unités statistiques sont les éléments sur lesquels sont collectées les informations (les «unités d'observation») et pour lesquels sont produites les statistiques (les «unités analytiques»). Lorsqu'on effectue des enquêtes par sondage, les unités sélectionnées pour l'échantillon sont appelées «les unités d'échantillonnage» et les unités fournissant les informations (par exemple en répondant à un questionnaire) sont les «unités déclarantes».

3.15. En général, la production de statistiques sur le secteur informel et sur l'emploi informel se fonde sur deux unités «analytiques» principales: l'entreprise ou l'unité du secteur informel d'un côté (avec l'entrepreneur ou le propriétaire d'une entreprise du secteur informel), et les personnes pourvues d'un emploi (les travailleurs) de l'autre. Le concept de secteur informel renvoie aux unités du secteur informel en tant qu'unités d'analyse, alors que le concept de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel se réfère aux personnes en tant qu'unité d'analyse, car les statistiques demandées sont le nombre total de personnes pourvues d'un emploi (travailleurs) dans le secteur informel et dans l'emploi informel, respectivement.

3.16. Chaque méthodologie de collecte des données impose des unités d'échantillonnage, d'observation et des unités déclarantes différentes. Les méthodes de collecte des données devraient être choisies en fonction de leur adéquation à produire les estimations nécessaires pour les unités d'échantillonnage voulues. Le type et l'étendue des informations qui peuvent être recueillies et leur qualité globale, notamment au niveau de la couverture et de l'exactitude, sont également importants. Comme les unités d'analyse et les unités d'observation ne sont pas forcément les mêmes, la méthode de collecte des données doit établir un lien entre les observations relatives à l'unité d'observation et l'unité d'analyse. Les prochaines sections présentent brièvement les diverses approches en matière d'enquêtes pour recueillir des informations pour les statistiques sur le secteur informel et sur l'emploi informel, leurs unités statistiques et leurs autres caractéristiques, et examine plus en détail les principaux avantages et inconvénients de chacune de ces approches. Pour les enquêtes, les approches sont les suivantes:

- a) les enquêtes auprès des ménages dotées d'un module sur la main-d'œuvre, notamment les enquêtes sur la main-d'œuvre;
- b) les enquêtes auprès des établissements et les recensements de la production, et
- c) les enquêtes mixtes, y compris les approches modulaires et indépendantes.

Les enquêtes auprès des ménages

3.17. Les enquêtes sur la main-d'œuvre recueillent, par le biais d'un questionnaire type, des informations détaillées sur les caractéristiques des personnes relatives à la main-d'œuvre, auprès d'un échantillon de ménages (ou dans certains cas, un échantillon de membres individuels des ménages). Les enquêtes sur la main-d'œuvre sont particulièrement adaptées à la mesure de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel, car elles sont conçues pour mesurer la participation au marché du travail, mais d'autres enquêtes auprès des ménages plus générales peuvent également être utilisées si elles sont dotées d'un module ou d'une composante sur la main-d'œuvre. Les enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages, en particulier, sont des sources potentielles de statistiques sur la demande de biens et de services produits dans le secteur informel, car elles identifient les points d'achats informels séparément des points d'achat formels (pour en savoir plus, voir la discussion sur la phase 3 des enquêtes 1-2-3 aux paragraphes 6.132 et 6.133). Pour simplifier, ce manuel prend en considération toutes les enquêtes auprès des ménages qui contiennent une composante de main-d'œuvre en conjonction avec les enquêtes sur la main-d'œuvre.

3.18. Dans les enquêtes auprès des ménages, les unités d'échantillonnage sont les habitations ou les ménages (ou plus rarement les individus) et les unités déclarantes sont un ou plusieurs membres du ménage.

3.19. Lorsque les enquêtes auprès des ménages utilisent une base de sondage, avec un plan de sondage et une taille appropriés, et qu'elles incluent les questions requises dans leur questionnaire, elles peuvent fournir des statistiques sur les éléments suivants:

- a) le nombre de travailleurs dans le secteur informel et les caractéristiques relatives à leur travail, leur personne et à leur ménage;
- b) le nombre et les caractéristiques des propriétaires d'unités du secteur informel; et
- c) le nombre de travailleurs pourvus d'un emploi informel et les caractéristiques relatives à leur travail, leur personne et leur ménage.

3.20. Afin de fournir des statistiques utiles, les enquêtes auprès de ménages doivent remplir un certain nombre de critères, notamment un bon plan de sondage qui permet d'avoir suffisamment (d'unités) d'observations de la population cible, l'inclusion de questions pertinentes dans le questionnaire type, et la couverture de tous les emplois pertinents occupés par des travailleurs.

3.21. Pour concevoir l'échantillon de l'enquête auprès des ménages, il faut prendre en considération la nécessité d'avoir des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, sur la même base que sur des sujets traditionnels comme le chômage. C'est nécessaire pour garantir la qualité des estimations, notamment dans des branches d'activités et des régions où le secteur informel n'est pas répandu. Un plan de sondage de ce type permet d'intégrer le secteur informel et l'emploi informel en tant qu'objectifs supplémentaires de mesure. La répartition et la sélection de l'échantillon doivent donc normalement inclure un plus grand nombre de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel ou de l'emploi informel pour renforcer la représentation des diverses formes d'activités informelles dans l'échantillon. Cela aura probablement des répercussions sur le plan de sondage de l'échantillon maître dans des pays qui en utilisent un pour leur programme d'enquêtes auprès des ménages (voir l'encadré 3.1). Il convient de noter les points suivants:

- a) Les questions pertinentes à inclure dans les questionnaires types dépendent des définitions utilisées pour le secteur informel et l'emploi informel, et comprennent généralement des questions sur l'enregistrement, les pratiques comptables et la taille de l'entreprise, la couverture sociale des travailleurs et leurs droits à des congés.

Encadré 3.1.**L'utilisation d'échantillons maîtres pour les ménages**

Il existe différentes manières d'intégrer le plan de l'enquête et les opérations dans un programme d'enquêtes auprès des ménages, et il est possible d'utiliser les mêmes concepts et définitions pour des variables récurrentes dans plusieurs enquêtes. Avoir le même personnel et les mêmes installations pour différentes enquêtes permettra d'utiliser efficacement le personnel et les installations. L'intégration peut également inclure l'utilisation de bases de sondage communes et des échantillons communs à plusieurs enquêtes du programme. L'élaboration d'une base de sondage maître et d'un échantillon maître pour les enquêtes est souvent un élément important du programme intégré d'enquêtes auprès des ménages ou d'enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises.

Le recours à une base de sondage maître commune aux unités aréolaires lors de la première étape de l'échantillonnage améliore le rapport qualité-coût des enquêtes d'un programme. Le coût de l'élaboration d'une bonne base de sondage est généralement élevé, et la mise en place de programmes d'enquêtes en continu permet à l'office national de statistique de répartir la dépense de l'élaboration et de l'entretien de la base de sondage sur plusieurs enquêtes (enquêtes sur la main-d'œuvre, sur le revenu et les dépenses des ménages, enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises sur le secteur informel, etc.).

Le partage des coûts peut aller encore plus loin si les échantillons sélectionnés pour les différentes enquêtes sont des sous-échantillons d'un échantillon maître commun sélectionné à partir de la base de sondage. Le recours à un échantillon maître pour toutes les enquêtes ou la plupart d'entre elles réduit les coûts de sélection de l'échantillon et de préparation de bases de sondage dans la deuxième étape et les étapes ultérieures de sélection pour chacune des enquêtes. Cette réduction des coûts s'appliquera également aux enquêtes ad hoc non prévues entreprises pendant la période du programme d'enquête, et même lorsqu'il n'existe pas de programme formel d'enquête à l'office national de statistique.

L'objectif essentiel d'un échantillon maître est de servir aux enquêtes auprès des ménages du programme d'enquêtes en continu (et pour les enquêtes ad hoc qui correspondent au plan de sondage maître). Cet échantillon sera donc principalement conçu pour servir de base aux enquêtes auprès des ménages comme les enquêtes sur la main-d'œuvre et les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Généralement, il ne sera pas efficace pour l'échantillonnage d'autres types d'unités. Il est possible cependant, dans certaines circonstances, d'utiliser l'échantillon maître des ménages pour une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises sur le secteur informel - par exemple pour étudier les caractéristiques des unités économiques dont les propriétaires sont des travailleurs indépendants (comme les entreprises individuelles et les entreprises des personnes travaillant pour leur propre compte).

Dans la plupart des pays en développement, les travailleurs indépendants possèdent une partie importante des unités de production. Ces unités sont généralement fort nombreuses, de petite taille et largement répandues dans l'ensemble de la population. Il est possible d'utiliser un échantillon maître de ménages pour identifier les propriétaires d'unités non constituées en sociétés dans la première phase. En plus de réduire les coûts, le recours à un échantillon maître pour différentes enquêtes permet d'avoir des échantillons qui se chevauchent dans deux ou trois enquêtes, ce qui permet d'intégrer les données et de faire une analyse commune des données de ces enquêtes.

Le document Nations Unies (2007) permet d'en savoir plus sur les bases de sondage et les échantillons maîtres.

- b) Les questions relatives au secteur informel et à l'emploi informel devraient couvrir tous les emplois occupés par les travailleurs: souvent, les travailleurs ne travaillent dans le secteur informel ou dans l'emploi informel que pour leur emploi secondaire, et si les emplois autres que l'emploi principal ne sont pas couverts, cela aura pour conséquence de sous-estimer l'étendue de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel.
- c) Afin d'appréhender les activités saisonnières et sporadiques, très fréquentes pour les travailleurs du secteur informel et de l'emploi informel, les enquêtes auprès des ménages doivent être conçues de façon à couvrir toutes les saisons de l'année. Cela peut être obtenu en recueillant les informations en continu, avec des périodes de référence dans chaque semaine ou chaque mois, ou au moins dans les quatre trimestres de l'année. Il n'est pas recommandé d'utiliser des périodes de référence longues, permettant de couvrir toute l'année, dans les enquêtes auprès des ménages, étant donné les importantes erreurs de remémorisation si les périodes de référence sont trop longues. La résolution de la 15^e CIT recommande, pour suivre les tendances, d'incorporer des questions sur l'emploi dans le secteur informel au moins une fois par an dans les enquêtes sur la main-d'œuvre existantes ou dans les enquêtes similaires auprès des ménages qui sont annuelles ou plus fréquentes (BIT, 1993a, paragraphe 22(5)).¹⁵

3.22. Inclure la mesure de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel dans des enquêtes sur la main-d'œuvre ou une enquête auprès des ménages dont un des thèmes porte sur la main-d'œuvre comporte de nombreux avantages. Parmi ces derniers, figure la relative facilité avec laquelle ces sujets peuvent être ajoutés à une enquête existante, le rapport efficacité-coût, la cohérence conceptuelle avec les autres statistiques de la main-d'œuvre, et les possibilités d'analyse offertes par les informations recueillies:

- a) L'incorporation de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel dans une enquête auprès des ménages permettra à de nombreux pays de tirer profit de l'infrastructure, des thématiques et de la couverture géographique des enquêtes existantes. Les enquêtes sur la main-d'œuvre sont considérées comme une activité statistique essentielle à exécuter à intervalles réguliers. En outre, ces enquêtes ont tendance à avoir une couverture nationale et à disposer d'un budget assurant leur continuité et d'un personnel permanent qui a l'expérience pertinente. Il est donc relativement facile d'obtenir régulièrement et au moment opportun des statistiques de qualité avec une couverture nationale. En général, il suffit d'ajouter quelques questions au questionnaire type afin de faire la distinction, chez les personnes pourvues d'un emploi, entre celles qui exercent ou occupent des emplois dans des

¹⁵ Pour les enquêtes effectuées à des intervalles moins fréquents (une fois par an ou tous les cinq ans) la résolution de la 15^e CIST recommande d'inclure des questions sur l'emploi dans le secteur informel à chaque enquête.

entreprises du secteur informel et celles dont les emplois relèvent de l'emploi informel, quel que soit le type d'unité de production dans lequel se situent ces emplois. Il peut aussi s'avérer nécessaire de réviser le plan de sondage et les procédures opérationnelles de l'enquête pour garantir une couverture satisfaisante des zones géographiques et des activités où les activités informelles et/ou l'emploi informel sont importants. Les économies d'échelle obtenues en incorporant des questions sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel dans les enquêtes sur la main-d'œuvre en font une des alternatives les plus efficaces du point de vue du coût pour mettre en place un programme statistique régulier permettant de répondre à ces objectifs de mesure particuliers.

- b) L'un des avantages méthodologiques majeurs de l'utilisation des enquêtes auprès des ménages pour mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, est que ces enquêtes peuvent être conçues de façon à couvrir tous les types d'emplois de façon exhaustive, que ces emplois soient permanents, temporaires ou occasionnels, que ce soit l'emploi principal ou un emploi secondaire, qu'il se fasse à domicile ou dans la rue, avec ou sans lieu fixe, qu'il soit rémunéré ou non, etc. La couverture des activités agricoles supprime un obstacle traditionnel à la mesure de l'emploi dans le secteur informel pour ce type d'activité économique. Comme nous le verrons au chapitre 4, en dépit des défis liés à la mesure, il existe de bonnes raisons pour étendre le concept de l'emploi dans le secteur informel aux zones rurales, notamment dans les pays en développement (BIT, 1993a, paragraphe 15).
- c) L'avantage supplémentaire d'une enquête auprès des ménages est qu'elle garantit l'intégration de la collecte des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel dans les statistiques sur la main-d'œuvre. Les concepts d'emploi informel et d'emploi dans le secteur informel s'inscrivent dans le cadre conceptuel de la main-d'œuvre dont ils sont des composantes essentielles. Les inclure dans une enquête auprès des ménages permet de classer les personnes pourvues d'un emploi d'après la situation dans la profession, la nature formelle ou informelle de leurs emplois, et le type d'unités de production (entreprises du secteur formel, entreprises du secteur informel, ménages) dans lesquelles sont exercées les activités, ainsi que le type de travail (profession), la durée du travail, et d'autres caractéristiques intéressantes. La collecte conjointe des statistiques habituelles sur la main-d'œuvre et des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel à partir d'une même source ouvre de nombreuses possibilités d'analyse et d'élaboration de politiques. Cela permet par exemple, d'estimer la part de l'emploi total qui n'est pas protégée, crée de faibles revenus, etc., et comment elle se répartit entre les entreprises du secteur formel, les entreprises du secteur informel et les ménages. Cela permet également de produire régulièrement des indicateurs sur l'informalité, qui peuvent servir à

compléter le taux de chômage. C'est particulièrement important pour les pays où, en l'absence d'assurance chômage publique, beaucoup de gens ne peuvent pas se permettre d'être au chômage, et qu'ils préfèrent rester dans de mauvaises conditions d'emploi (Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática (INEGI), 2002). Dans ces situations, le pourcentage de la population qui a des emplois informels ou non protégés est un complément nécessaire au taux de chômage, en tant qu'indicateur de la situation du marché du travail. Cela facilite aussi l'étude des liens entre l'informalité et la segmentation du marché du travail, qui est une question essentielle qui sous-tend le débat politique sur les effets des réformes du travail sur l'emploi informel. Si le ménage est également une unité d'observation, il est possible de produire des statistiques non seulement pour les personnes, mais aussi pour le ménage. Il devient alors possible d'examiner les caractéristiques des ménages des entrepreneurs du secteur informel et de la répartition des risques entre les membres de la famille.

- d) Les enquêtes auprès des ménages sont la seule source qui produit des statistiques sur toutes les formes d'emploi informel, y compris les travailleurs domestiques et les producteurs de biens exclusivement destinés à la consommation personnelle, ou les travailleurs bénévoles,¹⁶ si le questionnaire contient les questions pertinentes qui permettent d'identifier ces activités.
- e) La plupart des enquêtes auprès des ménages sont effectuées fréquemment, ce qui permet d'appréhender les variations saisonnières et les variations de l'activité. Même si toutes les enquêtes auprès des ménages ne se font pas de façon continue, beaucoup le sont déjà, et il est probable qu'il y en aura de plus en plus. Ce qui donne aux enquêtes auprès des ménages un autre atout important par rapport aux enquêtes auprès des entreprises, qui sont généralement réalisées à une période spécifique de l'année. Une enquête auprès des ménages trimestrielle ou mensuelle permet de suivre les variations saisonnières des activités informelles et de produire des séries corrigées des variations saisonnières (à condition de disposer de séries depuis suffisamment longtemps). Comme les enquêtes sur la main-d'œuvre ou les autres enquêtes similaires auprès des ménages sont souvent plus fréquentes que les enquêtes spécialisées sur le secteur informel, les statistiques obtenues sur l'évolution de l'apport de main-d'œuvre dans le secteur informel peuvent également être utilisées pour extrapoler d'autres caractéristiques du secteur informel (par exemple la valeur ajoutée). Un grand nombre de ces caractéristiques dépendent cependant de la bonne conception du programme d'enquêtes auprès des ménages de façon à produire de bonnes estimations des variations dans le temps et de la structure de l'emploi à un moment donné dans le temps.

¹⁶ S'ils sont inclus dans l'emploi, voir les paragraphes 2.76 et 2.100.

3.23. Parallèlement, l'utilisation des enquêtes auprès de ménages pour produire des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel présente des défis et des inconvénients, dont il faut tenir compte (BIT, 1993a, paragraphe 22):

- a) Comme il n'existe pas de correspondance parfaite entre les entreprises du secteur informel et leurs propriétaires, les statistiques provenant d'enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes auprès des ménages n'estiment pas directement le nombre total des entreprises du secteur informel ni leurs caractéristiques (comme la production, la création de revenus et le capital fixe associé). Les enquêtes auprès des ménages peuvent fournir des statistiques sur le nombre total d'entrepreneurs du secteur informel (ainsi que leurs caractéristiques), mais ce nombre ne coïncide pas nécessairement avec le nombre total d'unités du secteur informel car deux associés ou plus peuvent être propriétaires d'une même unité. Même si le questionnaire de l'enquête demande des informations sur les associés pour corriger cette disparité, la qualité des informations peut être faible, car souvent dans les enquêtes auprès des ménages, les personnes répondent par procuration, ce qui limite la quantité d'informations qui peut être obtenue sur un grand nombre des caractéristiques de ces unités.
- b) Les réponses erronées peuvent entraîner un classement incorrect des travailleurs dans le secteur informel et l'emploi informel. L'une des difficultés rencontrées habituellement quand on utilise des enquêtes sur la main-d'œuvre pour identifier les personnes pourvues d'un emploi dans des entreprises du secteur informel, provient du fait que les salariés, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et les personnes qui répondent par procuration peuvent avoir du mal à répondre correctement à certaines des questions déterminantes pour savoir si les critères définissant le secteur informel sont remplis, notamment pour les questions sur l'organisation juridique, les pratiques comptables et l'enregistrement des entreprises pour lesquelles ils travaillent. Les réponses par procuration sont également une source majeure d'erreurs pour mesurer l'emploi informel, car elles peuvent entraîner des erreurs de classement significatives des travailleurs dans le secteur informel et dans l'emploi informel. Cependant, au vu des options disponibles (voir l'encadré 3.2), la meilleure solution consiste à recueillir des informations sur les unités économiques auprès de toutes les personnes qui y travaillent. En réalité, les enquêtes auprès des ménages sont la seule source permettant d'obtenir directement des informations auprès des salariés et des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale sans passer par l'employeur. C'est un élément important à prendre en compte lors de la collecte de données sur les conditions de travail dans le secteur informel et dans l'emploi informel, et qui montre qu'il est nécessaire de s'assurer que les questions soient formulées de façon à renforcer la probabilité que les personnes interrogées fournissent les informations pertinentes. Les catégories

de questions et de réponses devraient être rédigées avec le langage et les termes utilisés par les personnes interrogées et par les enquêteurs, et non pas dans le jargon et la terminologie des statisticiens et des lois et réglementations.

- c) Si les statistiques ne sont pas produites fréquemment, elles ne vont pas appréhender d'importantes activités du secteur informel. Si l'enquête se déroule uniquement pendant une certaine période de l'année, ou si les questions pertinentes ne se réfèrent qu'à une période particulière de l'année, il est peu probable que les informations recueillies en utilisant une période de référence courte soient représentatives de l'ensemble de l'année ou reflètent les variations qui surviennent au cours de l'année. Pour améliorer les statistiques sur ces points, il peut s'avérer nécessaire d'envisager d'adapter le plan de sondage et les opérations de l'enquête auprès des ménages sur le terrain afin de couvrir la totalité de l'année, ou d'inclure une plus longue période de référence pour les informations relatives à l'emploi informel et l'emploi dans des activités du secteur informel.

Encadré 3.2.

Les stratégies alternatives pour réduire les erreurs de classement dans le secteur informel ou dans l'emploi informel

Il existe deux manières de réduire les erreurs de classement des travailleurs dans le secteur informel et dans l'emploi informel en raison de réponses erronées. L'une d'entre elles consiste à obtenir une estimation du nombre total de personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel en utilisant uniquement les informations sur les caractéristiques de l'entreprise (y compris le nombre de personnes pourvues d'un emploi dans ces entreprises) fournies par les personnes interrogées identifiées comme des employeurs ou des personnes travaillant pour leur propre compte, c'est-à-dire des entrepreneurs. On peut certes penser que la plupart des propriétaires d'unités du secteur informel disposent de toutes les informations relatives aux caractéristiques de leur unité économique et du nombre de personnes régulièrement pourvues d'un emploi (si ce n'est pour une période de référence particulière, à moins qu'elle ne soit récente et courte), la nature informelle de l'unité peut inciter la personne interrogée à déformer délibérément les informations fournies. Si un nombre suffisant de personnes font de même dans le même sens (c'est-à-dire en indiquant un nombre de travailleurs inférieur au nombre de travailleurs réellement engagés), cela introduira un biais systématique dans les statistiques.

L'autre possibilité consiste à baser l'estimation sur toutes les personnes qui ont répondu à l'enquête et à formuler des questions aux salariés qui se rapportent plus directement à leur situation, par exemple si leurs employeurs déduisent de leur salaire des sommes au titre de l'impôt sur le revenu (voir le paragraphe 4.12 et la figure 4.1). Cela réduira la probabilité de non-réponse par manque de connaissance. Les réponses par procuration et les problèmes de qualité des données qui leur sont associées doivent normalement être acceptées, étant donné les limitations de temps et de ressources pour la réalisation de l'enquête.

d) Si l'échantillon n'a pas été conçu pour faire des estimations de l'emploi dans le secteur informel ou de l'emploi informel, l'enquête peut ne pas produire de statistiques fiables sur ces sujets. Habituellement, la taille de l'échantillon d'une enquête auprès des ménages est déterminée par la nécessité d'obtenir un bon niveau de précision statistique pour les indicateurs fondamentaux comme le taux de chômage. Ceci ne garantit pas nécessairement que la taille de l'échantillon sera suffisamment grande pour permettre une désagrégation détaillée de l'emploi informel à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel, en fonction de l'activité économique et d'autres caractéristiques. Pour que l'enquête puisse produire effectivement des statistiques avec la répartition détaillée dont les utilisateurs ont besoin, il faudrait veiller à inclure dans le plan de sondage un nombre approprié de zones où vivent les travailleurs informels, et à sélectionner un nombre approprié de ménages par aire de l'échantillon. Cela peut entraîner une modification des stratégies de stratification de l'échantillon.

Les enquêtes auprès des établissements et les recensements des établissements

3.24. Les recensements d'établissements ou les enquêtes auprès des établissements recueillent des informations sur les activités économiques des unités du secteur informel par le biais d'un ou de plusieurs questionnaires types. Lorsque ces recensements ou enquêtes permettent d'obtenir des informations sur les ventes, les dépenses, la production et les actifs des établissements, elles sont souvent appelées des enquêtes économiques ou de production. Dans ce manuel, il est fait principalement référence à ce type d'enquêtes, par opposition aux enquêtes visant à obtenir des informations sur les salariés, la durée de leur travail et leurs gains, ou d'autres enquêtes spécialisées auprès des établissements. Les informations requises pour les statistiques sont collectées soit auprès de tous les établissements, soit par sondage. Pour ce type d'instrument, l'échantillon et les unités d'observation sont les établissements, les unités déclarantes sont le dirigeant, le propriétaire ou toute autre personne répondant au nom de l'établissement, comme le comptable. Les enquêtes auprès des établissements qui produisent des statistiques sur le secteur informel peuvent faire partie d'enquêtes plus vastes qui ciblent tous les établissements du pays, ou être spécifiquement conçues pour couvrir le secteur informel ou toutes les unités exclues des registres des établissements. Ces dernières enquêtes sont appelées des enquêtes sur les microétablissements ou sur le secteur informel, ou des enquêtes sur le secteur ménages (non constitué en société). Pour les statistiques sur les unités du secteur informel, l'unité d'analyse devrait être dans l'idéal l'entreprise ou l'unité du secteur informel. La plupart des unités du secteur informel ont un seul lieu pour exercer une seule activité principale et sont donc des entreprises avec un seul établissement, mais il peut exister des unités qui ont plusieurs lieux pour exercer

leur activités ou qui ont plusieurs types d'activités économiques dans un même local, ce qui en fait des entreprises complexes.¹⁷ Pour pouvoir produire des statistiques pour les entreprises du secteur informel, les recensements des établissements et les enquêtes auprès des établissements doivent identifier l'entreprise à laquelle appartiennent ces établissements. Les recensements d'établissements pourraient reconstruire les entreprises à partir de ces informations, mais les enquêtes auprès des établissements doivent appliquer des procédures spéciales pour obtenir des informations sur les entreprises, car ces enquêtes ne sont pas destinées à obtenir des informations sur les unités locales qui ne font pas partie de l'échantillon choisi. Par exemple, les enquêtes auprès des établissements peuvent être conçues pour obtenir des informations sur les entreprises à partir des établissements dans l'échantillon qui sont l'unité locale principale pour les unités complexes (voir les paragraphes 5.28 et 5.43).

3.25. Les enquêtes auprès des établissements qui ciblent les petites unités peuvent également obtenir des informations sur les travailleurs individuels engagés par ces unités, mais comme un même travailleur peut être engagé dans plus d'une unité, l'unité d'observation sera l'emploi et non le travailleur. Cependant l'unité d'analyse pour les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel ou l'emploi informel est le travailleur.

3.26. Lorsque les enquêtes auprès des établissements ou les recensements des établissements sont correctement conçus pour couvrir le secteur informel, ils sont capables de mesurer:

- a) le nombre d'établissements du secteur informel et leurs caractéristiques, dont: leurs activités de production, le revenu créé, les dépenses et le type et la quantité de capital fixe; les conditions et les contraintes dans lesquelles ils exercent leurs activités; leur organisation et leurs relations avec le secteur formel et les autorités publiques, etc.;
- b) le nombre et les caractéristiques personnelles des propriétaires des établissements du secteur informel;
- c) le nombre et les caractéristiques des emplois dans les établissements du secteur informel; et
- d) le nombre et les caractéristiques des emplois informels au sein du secteur informel.

¹⁷ Une unité du secteur informel a plus d'un établissement lorsque le même membre d'un ménage est propriétaire de plus d'un local ou effectue plus d'une activité économique. D'après la résolution de la 15^e CIST, les établissements détenus par le même membre d'un ménage sont considérés comme appartenant à la même unité informelle. Cependant, les établissements détenus par différents membres du ménage ne font pas partie de la même unité économique (BIT, 1993a, paragraphe 12). Cette définition diffère de la définition des entreprises du SCN, pour lequel les unités de production détenues par des membres du même ménage sont considérées comme appartenant à la même entreprise (ONU et al., 2009, paragraphes 4.5 et 24.30).

3.27. Pour être en mesure de produire ces statistiques, les enquêtes auprès des établissements et les recensements des établissements doivent remplir un certain nombre d'exigences, parmi lesquelles une couverture complète de tous les types d'établissements du secteur informel, un plan de sondage solide, l'utilisation de concepts et de systèmes de classements cohérents, et l'inclusion de questions pertinentes dans les questionnaires types. Il convient de noter les points suivants:

a) la base de sondage utilisée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête sera déterminante pour que tous les établissements soient couverts. Pour couvrir le secteur informel, deux types de bases de sondage sont possibles:

- *les bases à partir de listes*, qui répertorient chaque établissement dans le pays, en fournissant une série limitée d'informations sur chaque établissement (le numéro d'identification, l'adresse, le type d'activité économique (industrie), le nombre approximatif de travailleurs, le statut juridique de l'établissement, etc.) et
- *les bases aréolaires*, qui divisent le pays en zones de taille homogène et fournissent un nombre limité d'informations sur chaque zone (nombre d'habitations, la population, l'emploi d'après la situation dans la profession, et la branche d'activité, le nombre d'établissements par industrie, etc.).

Les seules bases garantissant une bonne couverture des établissements du secteur informel, y compris les établissements au sein du foyer, sont les bases aréolaires (voir les paragraphes 5.38 à 5.47).

b) couvrir totalement les établissements du secteur informel implique également de couvrir toutes les industries. La résolution de la 15e CIST mentionne qu'il est généralement préférable de couvrir tous les types d'activités économiques pertinents dans une seule enquête sur les entreprises du secteur informel (BIT, 1993a, paragraphe 22(4)). Il n'est pas recommandé de choisir comme stratégie principale de collecte des données de limiter les enquêtes sur le secteur informel à des activités spécifiques, sauf si les objectifs de la mesure ont été réduits à certaines activités économiques ou que l'échelle et le coût d'une seule enquête sont considérés comme trop importants et ingérables. Les enquêtes portant sur des activités spécifiques comporteront probablement des erreurs de couverture, étant donné la complexité d'identifier, durant les opérations de listage, toutes les unités du secteur informel qui relèvent du champ de l'enquête, et seulement celles-là. Il faudrait en plus établir des règles pour les unités du secteur informel qui exercent deux types d'activités économiques ou plus, notamment si certaines d'entre elles ne relèvent pas du champ d'application de l'enquête. Cet élément est important, car les activités multiples sont répandues dans les unités du secteur informel.

- c) Un recensement des établissements peut également garantir une bonne couverture des établissements du secteur informel. Les recensements économiques peuvent être une source utile de statistiques sur le secteur informel s'ils couvrent les activités au sein du foyer et les activités mobiles. Cependant, ces recensements ne sont pas suffisamment fréquents pour être recommandés comme unique source de statistiques sur le secteur informel. Il faudrait éviter de faire un recensement limité aux seuls établissements du secteur informel, en raison des implications au niveau des ressources humaines et financières, et parce que la définition du secteur informel est trop complexe pour servir à délimiter la portée d'un recensement des établissements durant les opérations sur le terrain.
- d) Lorsqu'on utilise des bases aréolaires, le plan de sondage devrait être similaire à celle du plan de sondage des enquêtes auprès de ménages pour être correcte. La première étape consiste à sélectionner des secteurs de dénombrement – ou des unités primaires d'échantillonnage – fondées sur les différences de densité attendues des unités du secteur informel. La deuxième étape consiste à élaborer ou à actualiser la liste des établissements dans chacune des aires de l'échantillon en identifiant tous les établissements dans les unités primaires d'échantillonnage, y compris ceux qui n'ont pas de lieu fixe et ceux où l'activité est exercée au domicile du propriétaire, et obtenir les informations nécessaires pour déterminer s'ils appartiennent ou non au secteur informel. Ce travail implique d'établir la liste, non seulement de tous les locaux visibles des établissements, mais aussi de tous les ménages dans les unités primaires d'échantillonnage, et d'identifier ceux dans lesquelles les activités économiques sont exercées au domicile et ceux où les membres du ménage pratiquent des activités mobiles. La sélection des établissements de l'échantillon (unités ultimes d'échantillonnage) se fait ensuite à partir de la nouvelle liste ou de la liste actualisée.
- e) Il est également important d'utiliser des systèmes de concepts, de définitions et de classification cohérents avec ceux qui sont utilisés pour d'autres enquêtes auprès des établissements ou d'autres recensements des établissements régulièrement pratiqués. C'est nécessaire pour produire des statistiques sur les établissements du secteur formel et du secteur informel qui soient cohérentes. Dans l'idéal, cette harmonisation nécessite une planification conjointe du recensement économique et des enquêtes ordinaires auprès des établissements, et des enquêtes auprès des établissements portant sur le secteur informel.

3.28. Mesurer l'emploi informel et le secteur informel au moyen des enquêtes auprès des établissements présente un certain nombre d'avantages. Parmi ces avantages, on trouve la fiabilité des réponses faites en nom propre, la capacité à mesurer les caractéristiques des unités du secteur informel et de l'emploi dans

ces unités, le potentiel de couverture complète lorsqu'on utilise un sondage aréolaire, et lorsqu'elles sont combinées à des enquêtes générales auprès des établissements, leur capacité à comparer les unités du secteur formel et celles du secteur informel. Là encore, il convient de faire un certain nombre d'observations:

- a) Les enquêtes auprès des établissements ne se fondent généralement pas sur des réponses par procuration mais obtiennent les réponses du propriétaire, du dirigeant, ou d'une autre personne chargée de l'établissement, qui sont bien placés pour donner des informations fiables sur les caractéristiques de l'établissement (notamment la branche d'activité et la production) et les conditions de travail des travailleurs (notamment leurs salaires).
- b) Les enquêtes auprès des établissements qui sont correctement conçues peuvent servir à produire des estimations du nombre et des caractéristiques des établissements du secteur informel, ainsi que du nombre et des caractéristiques des travailleurs du secteur informel. Cela permet de produire des statistiques cohérentes sur les conditions de travail des travailleurs et les opérations des établissements, ce qui est crucial pour comprendre le secteur informel.
- c) Lorsqu'on utilise des sondages aréolaires, les enquêtes auprès des établissements garantissent une bonne couverture des établissements du secteur informel.
- d) Lorsque l'enquête auprès des établissements porte sur toutes les unités économiques du pays, elle peut être utilisée pour produire des statistiques économiques sur les établissements du secteur informel, ce qui permet d'obtenir des statistiques économiques de l'ensemble de l'économie, pour analyser les différences entre les types d'unités et fournir aux responsables politiques les informations dont ils ont besoin.

3.29. Le recours aux enquêtes auprès des établissements présente cependant des inconvénients sérieux, par exemple la difficulté de produire des statistiques sur les entreprises, les lacunes de la couverture lorsqu'on se base sur des listes, les erreurs possibles dans les réponses liées à l'identification de l'emploi informel dans les établissements en dehors du secteur informel, et le coût relativement élevé des opérations de listage quand on utilise des bases de sondage aréolaires. Ainsi:

- a) Comme dans les enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel, l'unité d'observation est l'établissement, mais que l'unité d'analyse est l'entreprise, ces enquêtes doivent reconstituer les entreprises du secteur informel qui ont de multiples établissements engagés dans deux activités différentes ou plus, ou qui ont deux sites ou plus. Il est possible de demander au propriétaire ou au dirigeant s'il existe d'autres établissements appartenant au même propriétaire. Cependant, ils peuvent être situés dans d'autres unités

primaires de l'échantillon. Comme l'échantillon n'a pas pour objectif de produire des estimations sur des unités situées en dehors des unités primaires de l'échantillon sélectionnées de façon aléatoire, les informations sur les autres établissements ne peuvent pas être intégrées aux estimations de l'enquête. Il n'est donc pas possible de produire des statistiques au niveau de l'entreprise, mais seulement au niveau de l'établissement, même s'il est possible d'obtenir des informations sur les liens entre plusieurs activités du secteur informel exercées par les mêmes personnes. Il est vrai que cet inconvénient peut ne pas être important, étant donné que le nombre d'entreprises constituées de plus d'un établissement n'est probablement pas significatif. La grande majorité des entreprises sont composées d'un seul établissement, notamment pour les PME (Eurostat et OCDE, 2007, page 12), et, puisque les entreprises du secteur informel sont par définition de petites unités, on peut s'attendre à ce que la plupart d'entre elles n'aient qu'un seul établissement.

- b) De même, il n'est pas possible de produire à partir des recensements des établissements et des enquêtes auprès des établissements des statistiques sur les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel, mais seulement sur les emplois du secteur informel. Comme une personne peut travailler dans plus d'un établissement, se servir du nombre d'emplois à la place du nombre de personnes dans l'emploi peut entraîner une surestimation, dans la mesure où le cumul d'emplois est fréquent chez les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel. Il est très probable car ces emplois sont souvent mal payés et occasionnels.
- c) Certaines enquêtes auprès des établissements peuvent ne couvrir que certains types d'activités économiques (par exemple, la fabrication, le commerce, les transports et d'autres services, etc.). Dans ces enquêtes, le programme de collecte des données devrait être conçu de façon à garantir une couverture complète des unités du secteur informel sans omission ni doublon d'une enquête à l'autre. On risque de compter deux fois des activités lorsque, par exemple, certains membres d'un ménage produisent des biens dans un petit atelier ou à domicile et que d'autres membres du même ménage vendent ces produits sur un marché ou dans la rue. Un autre problème important se pose lorsque des enquêtes sur plusieurs activités spécifiques portent sur de longues périodes, une enquête suivant l'autre. Il n'est pas possible dans ces cas de produire des statistiques sur le secteur informel pour ces types d'activités économiques qui soient cohérentes dans le temps.
- d) La couverture des établissements du secteur informel sera toujours incomplète si on utilise des listes pour sélectionner les échantillons d'unités dans les enquêtes auprès des établissements. Même lorsque ces listes se basent sur un recensement récent des établissements qui a réussi à couvrir le secteur

informel, une base à partir de listes exclura les nouvelles unités, ce qui peut fausser les statistiques qui en résulteront.

- e) Même avec des sondages aréolaires, les opérations de listage peuvent ne pas être exhaustives. Si l'on utilise une simple série de questions durant les opérations de listage pour identifier les établissements au sein du foyer et les établissements mobiles, il n'est pas possible de garantir une couverture complète et une identification exacte des propriétaires des entreprises du secteur informel, ni même des entreprises au sein du foyer uniquement (voir les paragraphes 5.43 et 5.44).
- f) Lors de la phase des opérations de listage des enquêtes aréolaires auprès des établissements, les informations sur les unités au sein du foyer du secteur informel doivent souvent être obtenues d'autres membres de la famille que le propriétaire, et la personne qui donne les informations peut ne pas être au courant des spécificités des unités dont d'autres membres du ménage sont propriétaires. Ces réponses erronées et les erreurs qui en résultent dans la base de sondage pour la seconde phase peuvent être importantes lorsque la première phase porte seulement sur l'élaboration de listes des ménages, et lorsque les questions utilisées pour identifier les entrepreneurs du secteur informel sont peu nombreuses et simples. C'est pourquoi ce manuel recommande, pour assurer une bonne couverture des propriétaires du secteur informel, d'identifier un groupe de travailleurs plus large durant la phase de listage, comme les petits entrepreneurs ou les entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché, afin d'identifier les entrepreneurs qui peuvent relever du secteur informel. L'utilisation d'une notion plus large renforce également la souplesse lors de l'analyse des statistiques qui en résultent, car il devient alors possible d'utiliser les différentes définitions en fonction des différents besoins des utilisateurs de statistiques. C'est seulement dans la deuxième étape, lorsque les entrepreneurs sont directement interrogés, que l'on peut détecter des erreurs de classement, et qu'un compte exact des unités et des emplois du secteur informel peut être établi.
- g) Les enquêtes auprès des établissements ne contiennent peut-être pas autant d'erreurs dues aux réponses par procuration que les enquêtes auprès des ménages, mais elles pâtiennent d'autres erreurs dans les déclarations. Même si on peut s'attendre à ce que les propriétaires ou les dirigeants d'un établissement (informel ou non) disposent des informations complètes sur les caractéristiques de l'unité économique pour distinguer ce qui est formel de ce qui ne l'est pas, il se peut que l'entrepreneur donne des informations faussées sur des questions sensibles, comme la couverture sociale des travailleurs. Si ces distorsions sont systématiques, elles vont introduire un biais dans les statistiques. Les enquêtes auprès des établissements des unités immatriculées

du secteur formel peuvent ne pas être la meilleure source d'information sur l'emploi informel, si les travailleurs ne sont pas employés légalement, que les impôts ou les cotisations sociales ne sont pas payées, et/ou que les travailleurs sont embauchés en tant que travailleurs indépendants et non pas en tant que salariés. En outre, les informations sur les caractéristiques personnelles des travailleurs peuvent ne pas être de bonne qualité, et la mesure des points appelant des réponses compliquées, comme les ventes, l'investissement ou le capital fixe peut être de mauvaise qualité pour les unités du secteur informel, étant donné que les entrepreneurs ne gardent généralement pas les archives nécessaires et peuvent avoir des raisons de sous-estimer ces chiffres.

- h) Même si les établissements du secteur informel et du secteur formel sont couverts, les enquêtes auprès des établissements ne couvrent généralement pas tout l'emploi informel. Les travailleurs informels peuvent également travailler dans des ménages qui n'ont pas de production marchande, par exemple en tant que travailleurs domestiques ou producteurs de biens exclusivement destinés à la consommation du ménage.
- i) Un des inconvénients majeurs du recours aux enquêtes aréolaires auprès des établissements pour produire des statistiques sur le secteur informel est le coût élevé des opérations de listage, après sélection des unités primaires de l'échantillon.
- j) Les enquêtes auprès des établissements qui se fondent sur des bases incomplètes ou qui utilisent des échantillons non aléatoires des établissements ne fourniront pas des estimations sans biais du secteur informel. On n'effectue ce type d'enquêtes auprès des établissements que lorsque les listes et bases de sondage aréolaire ne sont ni possibles ni praticables. Il est possible de réaliser ces enquêtes dans des villes ou des régions particulières et, au sein de ces villes ou ces régions, dans les zones identifiées par des experts locaux pour l'importance des activités du secteur informel au quotidien, ou lors de certains jours de la semaine, par exemple sur des marchés ou dans des rues précises dans les zones urbaines. Ces zones sont alors sélectionnées de façon aléatoire ou délibérée, et les établissements sont choisis de façon systématique ou d'une autre façon.

Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises

3.30. Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des établissements comportent une composante d'enquête auprès des ménages et une autre auprès des entreprises (BIT, 1993a, paragraphes 25 à 32). Il est possible de recueillir ainsi des informations à la fois sur l'emploi informel et sur l'emploi dans le secteur informel, et sur les caractéristiques des unités informelles. Ces enquêtes sont

généralement menées en deux phases. Lors de la première phase, une opération de dénombrement des ménages ou une enquête auprès des ménages est effectuée dans les aires sélectionnées de l'échantillon (unités primaires de l'échantillon). Au cours de cette phase, les entrepreneurs du secteur informel (les personnes travaillant pour leur propre compte, et les employeurs d'unités remplissant les critères pour être incluses dans le secteur informel) ou les ménages avec des entrepreneurs du secteur informel sont identifiés; ils servent de base de sondage pour la deuxième phase, l'enquête auprès des établissements. Lors de la seconde phase, la totalité ou un échantillon des entrepreneurs du secteur informel (ou des ménages avec un entrepreneur du secteur informel) sont interrogés afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques des propriétaires des unités du secteur informel, leurs entreprises et les personnes qui travaillent pour eux, le cas échéant.

3.31. Les enquêtes mixtes sont similaires aux enquêtes aréolaires auprès des établissements mais les unités d'échantillonnage sont différentes. Les unités d'échantillonnage de la première phase des enquêtes mixtes sont les ménages, comme dans les enquêtes auprès des ménages, et les unités d'échantillonnage de la seconde phase sont les entrepreneurs du secteur informel (ou les ménages avec des entrepreneurs du secteur informel). En revanche, l'unité d'échantillonnage d'une enquête auprès des établissements est l'unité économique du secteur informel (voir les paragraphes 6.8 et la figure 6.2). Les «unités déclarantes» seront les mêmes que dans une enquête auprès des ménages et une enquête auprès des établissements, c'est-à-dire un ou plusieurs membres des ménages dans la composante ménage et l'entrepreneur de l'unité du secteur informel dans la composante entrepreneur de l'unité du secteur informel.

3.32. Il est possible de concevoir des enquêtes mixtes soit comme des modules rattachés à une enquête sur la main-d'œuvre existante ou à une autre enquête auprès des ménages (enquêtes mixtes modulaires) ou comme des enquêtes isolées (des enquêtes mixtes indépendantes). La différence essentielle entre une enquête mixte modulaire et une enquête mixte indépendante est que la composante ménages de l'enquête modulaire est une enquête existante (de base) alors que l'enquête indépendante réalise une opération indépendante de dénombrement des ménages et peut utiliser un plan de sondage indépendant.

3.33. Les enquêtes mixtes permettent de produire des statistiques sur:

- a) le nombre et les caractéristiques des entreprises ou des unités du secteur informel, et notamment: leur production, le revenu créé, les dépenses et le capital fixe; les conditions et les contraintes dans lesquelles elles exercent leurs activités; leur organisation et leurs relations avec le secteur formel et les autorités publiques; les caractéristiques des propriétaires des unités du secteur informel, etc.;

- b) le nombre et les caractéristiques des entrepreneurs du secteur informel;
- c) le nombre de travailleurs des unités du secteur informel et leurs caractéristiques personnelles et celles de leur travail et de leur ménage; et
- d) le nombre de travailleurs dans l'emploi informel à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel et leurs caractéristiques personnelles, celles de leur emploi et de leur ménage.

3.34. En plus de cumuler tous les avantages des enquêtes auprès des ménages et des enquêtes auprès des établissements, les enquêtes mixtes présentent d'autres avantages:

- a) La caractéristique la plus importante des enquêtes mixtes est qu'elles permettent d'analyser conjointement, aux niveaux de l'entreprise et du ménage, les différents types d'activités du secteur informel exercées par les personnes et leurs ménages. Ceci est dû au fait que l'unité de l'échantillon de la deuxième phase de l'enquête mixte est l'entrepreneur du secteur informel dans les secteurs de l'échantillon, au lieu des établissements. Il est demandé aux propriétaires de fournir des informations sur tous leurs établissements, qui relèvent tous du plan de sondage. Ce genre d'enquête est bien adapté à la production de statistiques sur l'emploi dans le secteur informel dans son ensemble, quels que soient la taille de l'entreprise, le type d'activité économique réalisée, et le type de lieu de travail utilisé, et indépendamment de la question de savoir si les activités sont exercées dans le cadre de l'emploi principal ou secondaire, et si les activités sont exercées au domicile de l'entrepreneur ou sans lieu fixe. Seules les activités du secteur informel des personnes sans domicile fixe ne sont pas couvertes.
- b) Les enquêtes mixtes permettent d'analyser les statistiques sur les caractéristiques des activités du secteur informel et des propriétaires des entreprises conjointement avec celles des ménages du propriétaire, obtenues par la même enquête. C'est important pour évaluer la contribution des autres membres du ménage au revenu du ménage et pour analyser l'impact de la situation du ménage sur les activités des femmes et des enfants qui travaillent en tant qu'entrepreneurs du secteur informel.

3.35. Le principal inconvénient des enquêtes mixtes est qu'elles reposent sur des réponses par procuration dans la première phase. Les enquêtes aréolaires auprès des établissements qui couvrent le secteur informel présentent le même inconvénient pour les opérations de listage.

Les enquêtes mixtes modulaires

3.36. Lorsqu'un module est rattaché à une enquête sur la main-d'œuvre existante (ou à une autre enquête auprès des ménages comportant des questions

sur l'emploi) couvrant la totalité ou un échantillon des propriétaires du secteur informel identifiés dans l'enquête auprès des ménages, l'échantillon de l'enquête sur le secteur informel est obtenu à partir d'un sous-échantillon de l'échantillon de l'enquête auprès des ménages de base.

3.37. Afin de produire les statistiques pertinentes sur le secteur informel et sur l'emploi informel, les enquêtes mixtes modulaires doivent remplir un certain nombre d'exigences en plus des exigences types des enquêtes auprès des ménages et des établissements:

- a) L'enquête sur le secteur informel peut être réalisée en même temps que l'enquête de base, ou juste après. Il est préférable, dans la plupart des cas, qu'elle se déroule juste après, car cela facilite la gestion et la coordination des deux enquêtes, garantit la fluidité des opérations de l'enquête de base, rend improbable un impact négatif sur la qualité des données issues de l'enquête de base, permet un meilleur contrôle de l'identification et de la sélection du sous-échantillon pour l'enquête sur le secteur informel et d'avoir du personnel spécialisé qui mène les entretiens de l'enquête sur le secteur informel sur le terrain.
- b) Afin de garantir un nombre suffisant d'unités du secteur informel pour produire des estimations fiables, l'échantillon de l'enquête auprès des ménages devrait être conçu et sélectionné de façon à produire des estimations fiables sur le secteur informel. Lorsque c'est le cas, l'enquête s'appelle une «enquête intégrée», c'est-à-dire qu'elle est conçue pour répondre à plusieurs objectifs de mesure en même temps, y compris la production de statistiques sur le secteur informel et sur d'autres sujets, comme la main-d'œuvre, le revenu, les dépenses des ménages, etc. Ces enquêtes sont particulièrement utiles dans des pays qui ne disposent pas d'enquêtes régulières auxquelles rattacher un module sur le secteur informel, ou qui ont besoin de recueillir des données pour produire des statistiques sur toute une gamme de sujet sans avoir les ressources nécessaires pour mener des enquêtes séparées. Les enquêtes intégrées tiennent compte de la nécessité d'avoir de bonnes estimations du secteur informel lors de la sélection de l'unité primaire de l'échantillon et les ménages du sondage au sein des unités primaires de l'échantillon, afin de contrôler la taille de l'échantillon des unités du secteur informel et sa répartition par type d'activités économiques. L'échantillon qui en résulte, s'il est correctement conçu, comprend plus de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel qu'un échantillon qui ne doit pas tenir compte de ce facteur, et améliore la représentation des divers types d'activités du secteur informel. Il est ainsi plus facile d'obtenir des estimations fiables pour chaque type d'activité du secteur informel pour lesquels il est souhaitable d'avoir des estimations avec un niveau de précision requis (par exemple des estimations par type d'activité économique). C'est

particulièrement important dans les pays où le secteur informel tend à se concentrer dans des secteurs géographiques ou d'une autre manière que celle que le plan de sondage prend en compte. Les enquêtes 1-2-3 décrites aux paragraphes 6.120 à 6.143 peuvent être considérées comme des exemples d'enquêtes intégrées. Il convient d'observer toutefois qu'un plan de sondage conçu pour appréhender et produire de bonnes estimations pour les phénomènes qui sont concentrés d'une certaine façon peut ne pas être optimal pour avoir des statistiques sur des phénomènes où la concentration est différente.

- c) Une autre façon de s'assurer d'avoir un échantillon approprié pour les unités du secteur informel, si les ressources le permettent, consiste à agrandir la taille de l'échantillon de l'enquête de base (auprès des ménages) en y rajoutant des ménages, soit du même secteur de l'échantillon, soit d'autres secteurs. Si l'enquête de base est récurrente, il est possible de cumuler les sous-échantillons d'unités du secteur informel sur plusieurs cycles d'enquête. On peut également, si les informations nécessaires pour identifier les unités éligibles pour l'enquête sur le secteur informel sont obtenues au cours des opérations de listage de l'enquête de base, sélectionner l'échantillon de l'enquête sur le secteur informel à partir de tous les ménages des unités primaires de l'échantillon, au lieu de prendre uniquement celles qui ont été sélectionnées pour l'échantillon de l'enquête de base. Cette conception concerne les enquêtes mixtes indépendantes décrites aux paragraphes 3.40 à 3.43 et au chapitre 6, étant donné que pour la phase de sélection des ménages, les deux enquêtes ont des échantillons différents (même si elles ont un échantillon de secteurs commun).

3.38. Les enquêtes mixtes modulaires ont l'avantage d'être moins complexes et moins coûteuses que les enquêtes mixtes indépendantes. Les enquêtes mixtes modulaires utilisent les mêmes coefficients de pondération pour l'échantillon que l'enquête de base auprès des ménages pour les propriétaires du secteur informel et leurs entreprises, ce qui facilite l'estimation des statistiques à partir de l'enquête. Les informations recueillies pendant l'enquête auprès des ménages servent de base pour identifier et sélectionner le sous-échantillon de personnes pour l'enquête auprès des unités du secteur informel, sans qu'il soit nécessaire d'établir des listes de ménages, ni de mener des entretiens. Les enquêtes mixtes modulaires peuvent donc plus facilement être utilisées pour une collecte régulière des données. Si l'enquête auprès des ménages se fait régulièrement, et si le module sur le secteur informel y est rattaché à intervalles suffisamment fréquents, cela peut faciliter le suivi des variations dans le temps de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel. Il convient d'observer cependant qu'il faut avoir des échantillons qui se chevauchent entre les cycles pour obtenir des estimations raisonnablement précises de ces variations.

3.39. Toutefois, les échantillons des enquêtes mixtes modulaires peuvent être sélectionnées d'une façon qui ne permet pas de produire de bonnes estimations du secteur informel ni de l'emploi informel. La base de sondage des enquêtes permanentes auprès de la main-d'œuvre ou de tout autre enquête incorpore les principaux objectifs des enquêtes permanentes sur la main-d'œuvre, et peuvent ne pas permettre l'incorporation d'autres variables essentielles.

Les enquêtes mixtes indépendantes

3.40. Pour l'approche d'une enquête indépendante, la sélection des unités primaires d'échantillonnage pour la première phase prend toujours en considération la concentration connue d'entrepreneurs du secteur informel dans certains secteurs de dénombrement. Au sein des unités primaires d'échantillonnage, la phase des ménages est une opération de listage de tous les ménages. Dans certains cas, il est possible de sélectionner un échantillon dual, avec un échantillon pour les unités du secteur informel avec des locaux fixes et un autre pour les unités au sein du foyer et les activités mobiles, car leur répartition géographique peut être différente.

3.41. L'objectif de la première phase consiste à identifier les entrepreneurs potentiels du secteur informel, et à élaborer une liste de ménages avec ces entrepreneurs, à partir de laquelle est sélectionné un échantillon stratifié. La deuxième phase consiste à réaliser l'enquête sur le secteur informel, à partir d'un questionnaire présenté à un échantillon d'entrepreneurs du secteur informel. La première phase est une opération de listage, alors que l'enquête sur le secteur informel peut comporter une composante d'enquête sur la main-d'œuvre pour obtenir des informations sur les caractéristiques de la main-d'œuvre et les éléments démographiques des propriétaires du secteur informel et de leurs ménages.

3.42. Le principal avantage des enquêtes indépendantes est qu'elles ont toujours une base de sondage saine, car cette base est conçue pour répondre aux exigences d'une mesure destinée à produire des estimations d'une précision spécifique. Par exemple, on peut vouloir obtenir des statistiques précises pour chaque type d'activité économique, ou pour permettre d'analyser les différences entre divers segments du secteur informel au niveau de leur potentiel de création de revenu, leurs contraintes et d'autres caractéristiques.

3.43. L'inconvénient majeur des enquêtes indépendantes est toutefois le coût élevé de l'opération de listage dans la première phase de l'enquête, même si ce coût peut être réduit de façon significative si l'enquête est combinée avec l'élaboration d'une liste de ménages pour une autre enquête.

Les méthodes d'estimation indirectes

3.44. Avant la mesure directe du secteur informel et de l'emploi informel, on avait souvent recours à des méthodes d'estimation indirectes à partir des statistiques de sources connexes. Les méthodes les plus fréquemment utilisées étaient par exemple celles qui se fondaient sur des techniques de solde résiduel et des techniques d'estimation macroéconomiques, y compris l'approche du PIB, l'approche de l'emploi, l'approche des intrants matériels, les méthodes monétaires, et le modèle MIMIC de multiples indicateurs et de multiples causes (Perry *et al.*, 2007).

Les techniques de solde résiduel

3.45. Les méthodes indirectes fondées sur les techniques de solde résiduel ont été principalement utilisées pour estimer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, mais elles peuvent également être utilisées pour estimer la contribution du secteur informel au PIB.

3.46. Les techniques de solde résiduel permettent de produire des estimations pour les données suivantes:

- a) la taille de l'emploi dans le secteur informel; et
- b) la taille de l'emploi informel

3.47. Cette estimation se fait en comparant les statistiques de la main-d'œuvre produites grâce à un recensement de population, une enquête sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes auprès des ménages couvrant l'emploi, avec des statistiques sur l'emploi «formel» issues d'un recensement des établissements, ou d'une enquête auprès des établissements, les immatriculations à l'assurance sociale ou les registres administratifs. La première type de source, aussi appelée la «source exhaustive», est censée appréhender toutes les formes d'emploi (formel et informel) dont on peut soustraire les statistiques fondées sur les autres sources, fournissant les statistiques sur l'emploi «enregistré» ou «formel». Les estimations réalisées à partir d'un recensement de la population ou d'une enquête sur la main-d'œuvre sont toujours plus élevées que celles des recensements économiques, des enquêtes auprès des établissements ou des registres administratifs, parce que ces dernières n'appréhendent pas l'emploi en dehors des établissements formels. Elles ont cependant tendance à produire des statistiques sur les emplois, et non sur les personnes dans l'emploi. Ainsi, en fonction de l'étendue du cumul des emplois et des sous-catégories de travailleurs que l'on compare, le solde résiduel obtenu est utilisé comme approximation de l'emploi informel total ou l'emploi dans le secteur informel.

3.48. Les techniques de bilan résiduel nécessitent deux séries de statistiques:

- a) des statistiques sur l'emploi par industrie (ou dans certains cas, par profession) issues d'un recensement de la population ou d'une enquête sur la main-d'œuvre, avec des classifications croisées d'après la situation dans la profession et le sexe; et
- b) des statistiques sur l'emploi «enregistré» pour au moins un des critères utilisés pour définir le secteur informel, de préférence le statut juridique de l'entreprise, ou sinon, l'enregistrement ou le nombre d'emplois.

3.49. Comme il existe plusieurs sources d'informations sur les emplois «enregistrés» qui peuvent fournir des informations sur différents critères de la définition, les estimations de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel varient en fonction du critère utilisé pour déduire le secteur informel.

3.50. Une étude du BIT (BIT, 2002a) présente une application de cette méthodologie utilisant le statut juridique de l'entreprise comme critère; la technique du bilan résiduel y a été utilisée pour produire des estimations de l'emploi informel (à l'exclusion de l'agriculture) et de ses principales composantes pour 25 pays:¹⁸

- a) tout d'abord, la taille de la main-d'œuvre non agricole totale a été estimée à partir des statistiques par industrie issues d'un recensement de la population ou d'une enquête sur la main-d'œuvre.
- b) Deuxièmement, le nombre de salariés formels dans la main-d'œuvre non agricole a été estimé à partir de statistiques issues d'une enquête auprès des établissements, d'un recensement économique ou de sources administratives comprenant des données sur le statut juridique des entreprises. Les salariés des sociétés, quasi-sociétés ou d'autres entreprises enregistrées ont été classés comme des salariés formels, et des estimations des fonctionnaires et des membres de forces armées (qui étaient souvent exclus des recensements économiques ou des enquêtes) ont été obtenues par d'autres sources et également considérés comme des salariés formels.
- c) Troisièmement, le nombre total de salariés formels (étape 2) a été déduit de la main-d'œuvre totale non agricole (étape 1). Cette soustraction fournit une estimation résiduelle du total de l'emploi informel (à l'exclusion de l'agriculture).
- d) Quatrièmement, la main-d'œuvre non agricole totale a été répartie en salariés et travailleurs indépendants. Une estimation a ensuite été préparée pour:
 - a) les salariés et b) les travailleurs indépendants (employeurs, personnes

¹⁸ Cette étude présente également une deuxième approche indirecte pour mesurer l'emploi informel à partir de la technique du solde résiduel dans les cas où il existe une mesure directe de l'emploi dans le secteur informel issue d'enquêtes mixtes ou d'enquêtes auprès des entreprises du secteur informel.

travaillant pour leur propre compte et travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale) dans la main-d'œuvre non agricole. Les travailleurs indépendants ainsi déduits comprenaient des professions libérales de haut niveau et des employeurs dans des entreprises enregistrées, qui n'étaient pas considérés comme dans un emploi informel. Cependant, on suppose que ces catégories sont peu nombreuses dans le monde, et encore moins nombreuses dans les pays en développement que dans les pays développés.

- e) Cinquièmement, une estimation de l'emploi salarié informel (à l'extérieur de l'agriculture) a été dérivée en soustrayant le nombre de personnes indépendantes (étape 4) du total de l'emploi informel (étape 3). Cette estimation fait référence aux salariés qui ont un emploi informel mais peut exclure certains salariés en sous-traitance qui se déclarent comme travailleurs indépendants.

Les techniques d'estimation macroéconomiques

3.51. Les techniques d'estimations macroéconomiques indirectes ont été surtout utilisées dans la comptabilité nationale pour produire des estimations du volume du secteur informel et de sa contribution à l'économie (valeur ajoutée). Les méthodes indirectes d'estimation macroéconomique les plus fréquentes ont été décrites en détail dans d'autres ouvrages (voir Thomas, 1993).

3.52. Ces techniques produisent des estimations pour:

- a) le nombre d'unités du secteur informel, et
- b) leur production ou leur contribution à l'économie.

Ces techniques combinent plusieurs variables d'agrégats économiques liés en fonction d'une série d'hypothèses.

3.53. Ces techniques ont souvent fait l'objet de critiques en raison de leur trop grande approximation et de leurs hypothèses, car elles dépendent fortement des hypothèses, de la couverture et de la qualité des statistiques utilisées. En outre, elles donnent des estimations macroéconomiques très agrégées qui ne fournissent aucune information sur la composition du secteur informel ou sur son fonctionnement. Or ces informations désagrégées sont nécessaires pour élaborer des politiques et des programmes. En réalité, les techniques d'estimation macroéconomiques indirectes incluent souvent des composantes qui sont au-delà du secteur informel, comme les activités non observées d'autres unités de production (y compris des entreprises du secteur formel). Donc, ces méthodes, même si elles sont encore assez populaires pour certains objectifs, disparaissent progressivement car de plus en plus de pays commencent à recueillir les données nécessaires à une mesure directe régulière.

Résumé

3.54. Les méthodes de collecte des données examinées dans ce chapitre sont résumées dans le tableau 3.1 ci-dessous en fonction des unités statistiques (unité d'observation, unité d'analyse, unité d'échantillonnage et unité déclarante).

3.55. Chaque méthode de collecte des données produit différents types de statistiques sur le secteur informel et sur l'emploi informel. Le tableau 3.2 montre, de façon stylisée, la correspondance générale entre les principales données et les principales méthodes d'enquête alternatives. Les relations présentées dans le tableau 3.2 supposent que chaque méthode utilise une base de sondage appropriée, au niveau de la taille et de la conception, et que les questions nécessaires à l'identification des entreprises du secteur informel et/ou des personnes occupant un emploi informel, qu'il s'agisse de leur emploi principal ou secondaire, ont été incluses dans le questionnaire de l'enquête.

3.56. Lorsque le principal objectif est de mesurer l'emploi total dans le secteur informel (A.1) et/ou l'emploi informel total (B.1 et B.2), la meilleure approche consiste à utiliser l'enquête auprès des ménages ou celle de l'enquête mixte. Lorsque l'objectif principal est de mesurer le nombre, les caractéristiques et le fonctionnement des établissements du secteur informel (A.2.1, A.2.2), le programme de collecte des données devrait se baser sur une enquête auprès des établissements ou une enquête mixte. Si le principal objectif est de mesurer le nombre d'entreprises du secteur informel (A.2.3, A.2.4), ce sont les enquêtes mixtes qui devraient être utilisées.

3.57. Dans les cas où les objectifs de la mesure nécessitent la production de statistiques à la fois sur l'emploi dans le secteur informel (A.1) et sur l'emploi informel (B.1), ainsi que sur le nombre d'unités du secteur informel et leurs caractéristiques (A.2.3, A.2.4), et que les contraintes au niveau des ressources imposent de produire ces statistiques à partir d'une source unique, la méthode de collecte des données la plus appropriée serait l'approche de l'enquête mixte.

Tableau 3.1.
Méthodes d'enquête et unités statistiques

Unité	Enquête auprès des ménages	Enquêtes auprès des établissements	Enquêtes mixtes
Unité d'échantillonnage	Ménages	Etablissements	Ménages (première phase); entrepreneurs du secteur informel (deuxième phase)
Unité d'observation	Emplois, personnes et propriétaires d'unités du secteur informel	Etablissements, emplois	Emplois, travailleurs et propriétaires d'unités du secteur informel (première phase); unités du secteur informel (deuxième phase)
Unité déclarante	Un ou plusieurs Membres du ménage	Le propriétaire ou le dirigeant de L'établissement	Un ou plusieurs membres du ménage (première phase); le propriétaire de l'unité du secteur informel (deuxième phase)
Unité analytique pour l'emploi	Emplois et personnes, propriétaires d'unités du secteur informel	Emplois	Composante ménages: emplois, personnes et propriétaires d'unités du secteur informel Enquête sur le secteur informel: emplois, propriétaires
Unité analytique pour les unités du secteur informel		Etablissements	Unités du secteur informel, établissements

Tableau 3.2.
Relation entre les objectifs de la mesure et les méthodes d'enquête alternatives

Objectif de la mesure	Approche appropriée pour l'enquête			
	Enquête auprès des ménages	Enquête auprès des établissements	Enquête mixte modulaire	Enquête mixte indépendante
A. Secteur informel				
1. <i>Emploi dans le secteur informel</i>				
1.1 Population totale pourvue d'un emploi dans le secteur informel	✓		✓	✓
1.2 Conditions d'emploi et de travail des travailleurs du secteur informel	✓		✓	✓
1.3 Nombre d'emplois du secteur informel et caractéristiques de ces emplois	✓	✓	✓	✓
1.4 Caractéristiques démographiques et caractéristiques du ménage des travailleurs du secteur informel	✓		✓	✓
2. <i>Entreprises et établissements du secteur informel</i>				
2.1 Nombre total d'établissements du secteur informel		✓	✓	✓
2.2 Caractéristiques des établissements du secteur informel		✓	✓	✓
2.3 Nombre total d'entreprises du secteur informel			✓	✓
2.4 Caractéristiques des entreprises du secteur informel			✓	✓
2.3 Caractéristiques des propriétaires d'unités du secteur informel	✓	✓	✓	✓
2.4 Caractéristiques des ménages des propriétaires d'unités du secteur informel	✓		✓	✓
B. Emploi informel				
1. <i>Nombre total d'emplois informels et caractéristiques de ces emplois</i>	✓	(✓)	✓	✓
1.1 Nombre total d'emplois indépendants informels	✓	✓	✓	✓
1.2 Nombre total d'emplois salariés informels	✓	(✓)	✓	✓
2. <i>Les personnes pourvues d'un emploi informel et les caractéristiques de ces personnes</i>	✓		✓	✓
2.1 Personnes travaillant pour leur propre compte dans un emploi informel	✓		✓	✓
2.2 Personnes dans l'emploi salarié informel	✓		✓	✓

Note: (✓) indique que les déclarations sont sous-estimées de façon significative.

Chapitre 4.

Les enquêtes auprès des ménages sur l'emploi dans le secteur informel et d'autres types d'emploi informel



Introduction

4.1. Les enquêtes auprès des ménages qui comportent une composante sur la main-d'œuvre, appelés de façon générique «enquêtes sur la main-d'œuvre», figurent parmi les enquêtes statistiques les plus importantes et les plus répandues que réalisent régulièrement les pays. L'objectif principal et initial des enquêtes sur la main-d'œuvre est d'identifier et de mesurer la taille et les caractéristiques



de la main-d'œuvre, notamment l'emploi et le chômage. Avec le temps, les utilisations et les objectifs des enquêtes sur la main-d'œuvre se sont élargis pour incorporer de nouveaux sujets et appréhender plus de détails sur la main-d'œuvre. Ce chapitre se propose de décrire comment utiliser les enquêtes sur la main-d'œuvre pour recueillir des données sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel. Ce chapitre examine en particulier les aspects relatifs à la planification, la conception et la mise en œuvre des enquêtes sur la main-d'œuvre, ainsi que le traitement des données, qui doivent être pris en compte. Tout au long de ce chapitre, des exemples de pays illustrent certains des défis et des exigences à prendre en compte au niveau de la conception et comment procéder. Cette discussion ne s'applique pas seulement aux enquêtes sur la main-d'œuvre, mais plus largement aux enquêtes auprès des ménages à objectifs multiples, dont un des sujets est la main-d'œuvre et dont le logement est l'unité finale de sélection de l'échantillon.

4.2. Le recours aux enquêtes sur la main-d'œuvre pour recueillir des informations sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel présente de nombreux avantages (voir le paragraphe 3.22). Étant donné l'objectif principal de l'enquête sur la main-d'œuvre, et la cohérence conceptuelle de l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel avec le cadre conceptuel de la main-d'œuvre, l'incorporation de leur mesure dans cet instrument de collecte de données est une stratégie d'un bon rapport qualité-coût pour améliorer la disponibilité des données sur ces sujets tout en approfondissant les statistiques sur la main-d'œuvre en général et en élargissant leur portée. Ceci implique, évidemment, qu'il faut réfléchir à la conception du questionnaire, notamment de son contenu, du calendrier, et du positionnement des questions, qui doivent être étudiés pour permettre une mesure appropriée de ces sujets. Ces questions sont abordées dans la première section de ce chapitre. Une autre section porte sur les défis conceptuels et opérationnels de la collecte des données sur l'emploi informel dans l'agriculture. La section suivante traite des emplois secondaires, et plus particulièrement de leur pertinence pour réaliser une mesure complète, et du défi que représente la collecte de ces données. La troisième section examine le traitement des données, notamment l'encodage, les contrôles de cohérence, et le traitement des non-réponses, et la quatrième le lien entre les références de temps et les informations quantitatives pertinentes pour repérer l'emploi informel à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel. La dernière section porte sur les effets de l'inclusion de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel sur l'objectif global d'une enquête sur la main-d'œuvre, sur sa mise en œuvre et ses opérations.

La conception du questionnaire

4.3. Pour concevoir un questionnaire, il faut traduire des concepts complexes en questions opérationnelles et communicables placées dans le meilleur contexte et la meilleure séquence possibles pour suivre la logique d'un entretien. Si on n'y arrive pas, des erreurs variables apparaîtront, c'est-à-dire des erreurs qui surviennent lorsque les questions ne sont pas comprises comme on le souhaitait par la personne qui répond en raison du contexte ou de l'énoncé, ou de la façon dont l'enquêteur les présente. En outre, si chaque enquêteur introduit son approche personnelle dans le processus, des erreurs supplémentaires vont se produire. L'objectif de la conception du questionnaire et de la formation de l'enquêteur est d'éviter ou de réduire au maximum ce genre d'erreurs.

4.4. Il faut différents types de questions pour mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, que ce soit par le biais d'une enquête régulière auprès des ménages ou d'une enquête séparée:

- a) Des questions essentielles servent à identifier toutes les personnes pourvues d'un emploi durant la semaine de référence, y compris les personnes engagées dans des activités économiques qui pourraient ne pas être déclarées.
- b) Les questions relatives aux informations sur le contexte peuvent être utilisées lors de la phase de traitement des données en cas de réponses ambiguës ou peu claires aux questions principales
- c) Les principales questions visent à vérifier si les critères qui servent à définir le secteur informel et l'emploi informel sont remplis.
- d) On inclut certaines questions pour leur valeur descriptive et analytique (voir l'encadré 4.1).

4.5. Il existe une séquence structurelle bien établie pour les questions sur l'emploi dans le secteur informel et, dans une moindre mesure, sur l'emploi informel. Il est recommandé de poser les questions relatives aux points a), b) et c) de l'encadré 4.1 dans cet ordre, c'est-à-dire de commencer par poser les questions destinées à déterminer si la personne est pourvue ou non d'un emploi, le type de profession, la situation dans la profession etc. avant de passer aux questions destinées à établir d'importantes caractéristiques contextuelles relatives à la situation dans la profession et à l'unité économique /l'activité dans lesquelles est exercée cette profession.; il est recommandé de passer en dernier à la(les) question(s) essentielle(s) de type c. Les questions de type d (celles qui ont une valeur descriptive et analytique), peuvent n'être pertinentes que pour certaines catégories de situations dans la profession (par exemple, les questions sur l'unité économique ne sont pertinentes que pour les entrepreneurs) ou peuvent être «universelles» et s'adresser à tous les travailleurs ou toutes les situations (par exemple quand et comment a démarré cette activité, l'expérience professionnelle, les heures de travail, etc.).

Encadré 4.1.

Les informations pertinentes pour mesurer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel par le biais d'une enquête sur la main-d'œuvre

- a) *Les informations essentielles incluses dans toutes les enquêtes sur la main-d'œuvre:* a) la situation vis-à-vis de l'activité et le cas échéant, si la personne est dans l'emploi ou au chômage; b) les principales caractéristiques de l'emploi, comme la profession, la situation dans la profession, le type d'activité, etc.
- b) *Les informations contextuelles/circonstanciennes pour aider au processus de décision lors de la phase de traitement des données:* a) le type de lieu de travail ou les conditions d'exercice de l'activité (pour avoir des informations qui facilitent l'identification des travailleurs à domicile, des vendeurs ambulants, des personnes qui fournissent des services à domicile, etc.); b) un nom commercial reconnaissable; c) le type de contrat d'emploi informel (écrit ou oral).
- c) *Les informations essentielles pour identifier le secteur informel:* a) l'enregistrement; b) l'organisation juridique et la propriété de l'entreprise; c) le type de comptabilité; d) la destination des produits; e) la taille de l'unité économique, c'est-à-dire le nombre de personnes pourvues d'un emploi par type de travailleur (travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, salariés, employeur) s'il s'agit d'un des critères pour définir le secteur informel; sinon, cette information doit être considérée comme contextuelle/circonstancielle. *Les informations pour identifier l'emploi informel:* a) la cotisation de l'employeur à un fond de pension/caisse de retraite; b) la couverture sociale liée de facto à l'emploi, sécurité sociale, soins de santé ou tout autre régime de protection public ou privé.
- d) *Les informations descriptives et analytiques:* par exemple, des informations en lien avec le concept de: a) travailleur indépendant (s'ils sont des fournisseurs d'autres entrepreneurs, afin de détecter s'il existe une sorte de lien d'externalisation; s'ils gèrent plus d'une sorte d'affaire ou plus d'un établissement au sein d'une même entreprise – le travailleur/entrepreneur indépendant étant à la tête d'un réseau constitué de nombreux points de vente – ou s'ils exercent tout seuls; quand l'activité a démarré et si elle est exercée toute l'année); ou b) tout type de travailleur dans l'emploi salarié ou dans l'emploi indépendant (par exemple si le travailleur essaie de changer d'activité ou s'il essaie de rester dans son activité actuelle; si l'emploi ou l'activité précédents du travailleur étaient similaires ou très différents de celui qu'il effectue maintenant).

Les questions sur le statut de l'activité

4.6. La mesure des personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel ou dans l'emploi informel dépend tout d'abord de leur identification correcte en tant que «personnes pourvues d'un emploi». Pour cette raison, des tests spéciaux peuvent être nécessaires au début de l'entretien pour les activités ou les emplois qui constituent un «emploi» qui pourraient sinon ne pas être déclarés, comme le travail non rémunéré effectué par les travailleurs familiaux collaborant aux petites entreprises familiales, les activités marchandes menées pour leur propre compte par les femmes à domicile ou à partir du domicile, le travail occasionnel ou

atypique et les activités destinées à produire des biens pour la consommation personnelle du ménage (si ces activités sont considérées comme un emploi au niveau national). De nombreux pays incluent déjà ces tests dans les questionnaires de leurs enquêtes auprès des ménages pour améliorer la mesure de l'emploi en général. Il est crucial d'inclure ces tests particuliers pour l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel, car généralement, la majorité des activités non déclarées sont informelles.

4.7. Les tests peuvent se présenter sous la forme d'une série de questions auxquelles on répond par oui ou par non, ou d'une liste d'activités, ou d'une carte de questions. Pour avoir un exemple de la première approche, voir la question posée par l'Afrique du Sud dans son enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre (voir la question Q2.4 de l'annexe C7). Le Mali a utilisé la deuxième approche dans son enquête sur la main d 'œuvre de 2004 (voir son exemple à la question QEA3 à l'annexe C5).

Les questions pour identifier l'emploi dans le secteur informel

4.8. L'un des principaux défis pour une enquête auprès des ménages dont l'un des thèmes est le secteur informel, est de rassembler des informations sur la nature de l'unité économique où travaille la personne. Il est possible d'utiliser plusieurs approches pour introduire dans le questionnaire de l'enquête des questions destinées à identifier les unités du secteur informel. Le choix va dépendre d'une série de considérations sur la meilleure façon de rassembler les informations nécessaires pour définir le secteur informel, le libellé des questions et les options de réponse, leur ordre et leur placement, la nécessité d'avoir des questions de sélection ou des filtres, etc. L'approche va dépendre dans une large mesure du contexte institutionnel et administratif, ainsi que de l'impact de questions essentielles (l'enregistrement et le type de comptabilité) sur la personne qui répond et sur l'entretien dans son ensemble. Si les informations pertinentes ne sont pas connues de la personne qui répond, ou si certaines questions risquent de provoquer un stress inutile à la personne interviewée, des questions et des filtres supplémentaires ou alternatifs peuvent s'avérer nécessaires. Tout dépendra du type d'informations obtenues auparavant dans l'entretien, ainsi que de la quantité d'informations contextuelles nécessaires pour le processus de l'entretien et des utilisations descriptives et analytiques des informations recueillies.

4.9. Dans de nombreux cas, les questions relatives à chacun des critères peuvent ne pas s'avérer nécessaires ni même appropriées. Par exemple, dans les pays où la production des ménages pour leur consommation personnelle n'est pas considérée comme de l'emploi, les questions visant à établir la destination du produit (au moins une partie destinée au marché) sont superflues. Pour autant, même si les critères qui définissent le secteur informel dans la résolution de la 15^e CIST se chevauchent dans une certaine mesure, recueillir des informations sur un seul critère n'est

généralement pas suffisant. Par exemple, même si l'absence d'enregistrement au niveau administratif implique que l'unité est une entreprise non constituée en société du secteur des ménages, l'inverse n'est pas vrai, c'est-à-dire que l'enregistrement n'exclut pas l'inclusion dans le secteur informel. De même, l'absence d'un ensemble complet de comptes confirme que l'unité économique n'est pas constituée en société (et permet d'exclure les quasi-sociétés), mais n'exclut pas nécessairement l'enregistrement. Dans de nombreux pays, les petites unités de production n'ont pas l'obligation de tenir un bilan pour être enregistrées. Le Mexique est un exemple, où la législation fiscale permet aux microentreprises d'être enregistrées sans avoir un ensemble complet de comptes. Plus de sept millions de personnes – un cinquième des personnes pourvues d'un emploi non agricole au Mexique – travaillent dans des unités non constituées en société du secteur des ménages qui sont enregistrées auprès des autorités fiscales. Il est important pour cette raison de tenir compte du contexte national pour concevoir le questionnaire, et d'inclure les questions essentielles qui contribuent à établir les distinctions nécessaires, et reportent la décision finale sur le classement de l'activité dans le secteur informel à l'étape de traitement des données.

4

4.10. Il est utile de reporter le classement final des unités dans le secteur informel à l'étape du traitement des données car cela permet d'avoir une analyse plus détaillée des données recueillies, notamment dans les cas ambigus, ou lorsque la personne interrogée n'a pas été en mesure de fournir les informations nécessaires durant l'entretien. Il est donc important de poser les questions contextuelles, sur le lieu de travail par exemple, à toutes les personnes interrogées qui sont probablement pourvues d'un emploi dans des unités du secteur informel pour que les réponses «ne sait pas» aux questions cruciales comme le type de comptabilité ou l'enregistrement ne soient pas utilisées comme filtre pour exclure les personnes interrogées des questions ultérieures qui pourraient fournir des informations utiles sur la nature de l'unité économique.

4.11. Pour être sûr d'avoir une mesure complète de l'emploi dans le secteur informel, il faudrait poser les questions essentielles permettant d'identifier les unités du secteur informel aux personnes quelle que soit leur situation dans la profession (employeurs, personnes travaillant pour leur propre compte, salariés, travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, et le cas échéant, membres des coopératives de producteurs). Ces questions devraient être posées à la fois pour l'emploi principal et pour les emplois secondaires (voir les paragraphes 4.57 à 4.64). Cependant, il est possible que les personnes interrogées ne connaissent pas les réponses aux questions nécessitant des connaissances plus poussées de l'unité économique, comme l'enregistrement ou le type de comptabilité (par exemple les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ou les salariés) s'ils ne sont pas les propriétaires de l'unité. Une possibilité serait de formuler des catégories de questions-réponses afin qu'elles soient comprises par la plupart des personnes interrogées, et que ces dernières y

répondent, quel que soit leur situation dans la profession et le fait qu'ils répondent pour eux-mêmes ou par procuration.

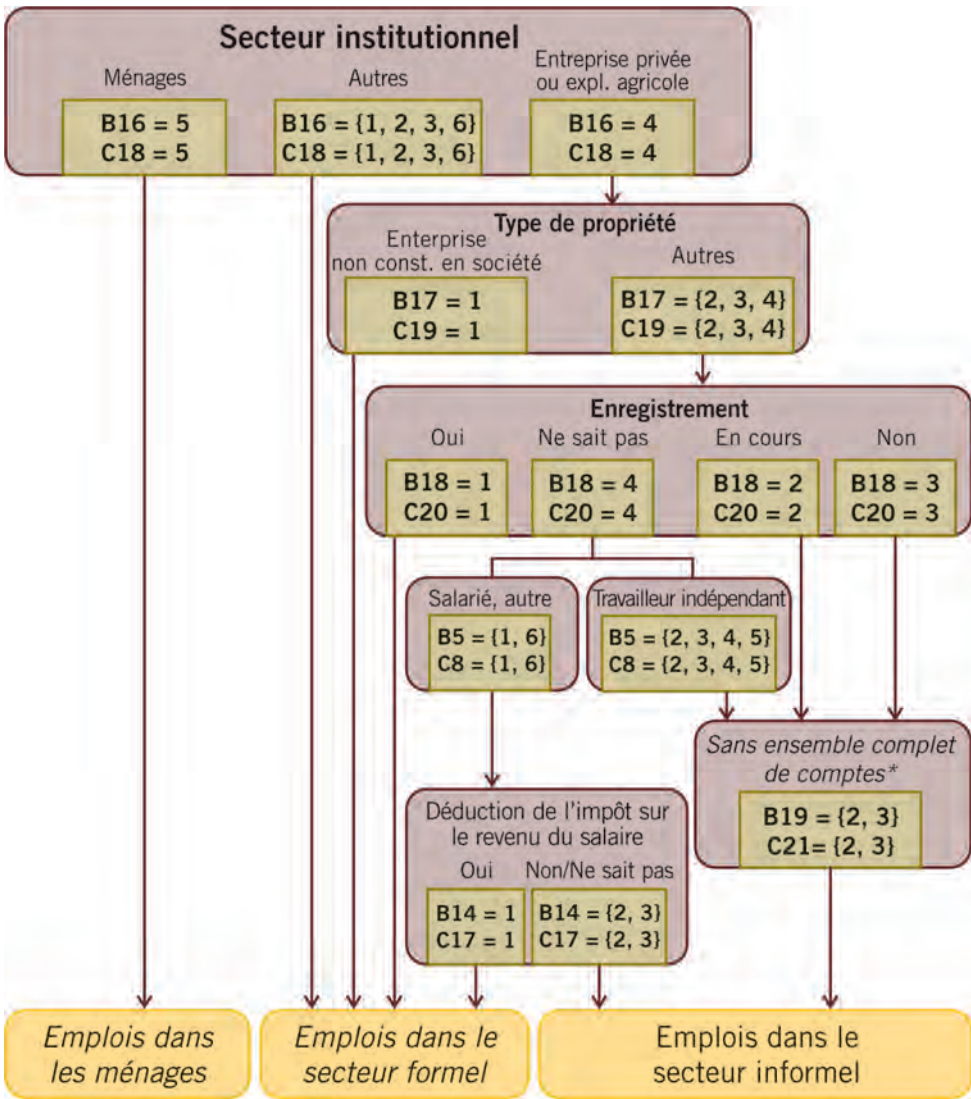
4.12. Une autre possibilité consiste à utiliser différentes questions pour chacune des catégories de situation dans l'emploi, comme le montre le questionnaire préparé par le BIT (voir l'annexe C1). Pour les travailleurs indépendants, le questionnaire vise à obtenir des informations sur le secteur institutionnel - administration publique, entreprise privée, ménage, etc. - (question B17), sur l'enregistrement (B18) et sur la comptabilité (B19). Pour les salariés, le questionnaire demande également des informations sur le versement de cotisations à la sécurité sociale (B19), les congés pris (B20), le congé de maladie (B21) et les déductions pour l'impôt sur le revenu (B22). L'identification des travailleurs du secteur informel à partir de cette série de questions est présentée dans la figure 4.1. L'Afrique du Sud utilise une approche similaire (voir les paragraphes 4.27 à 4.29). Même si le critère de la taille de l'unité économique a été adopté par la résolution de la 15^e CIST pour définir le secteur informel, il est maintenant considéré comme un critère de substitution pour les critères de l'enregistrement et de la comptabilité; il n'est donc pas inclus en tant que critère principal, sauf si les autres éléments ne sont pas applicables, ce qui peut être le cas pour les emplois secondaires ou dans les zones rurales (voir les paragraphes 4.44 à 4.64).

4.13. Il existe différentes manières d'incorporer dans les enquêtes auprès des ménages les questions pertinentes pour identifier les personnes pourvues d'un emploi dans les entreprises du secteur informel. Le choix des questions dépend dans une large mesure du contexte national. Il faudrait donc faire des tests approfondis avant de sélectionner définitivement l'approche. Ces tests ne devraient pas seulement porter sur la compréhension des questions et des catégories de réponses, mais aussi sur la façon dont les filtres permettent ou entravent une évaluation plus détaillée des cas douteux lors de la phase de traitement des données. L'impact du questionnaire proposé sur les personnes interrogées et sur les entretiens dans leur ensemble doit également être évalué. Les exemples ci-dessous montrent les approches utilisées dans différents pays pour inclure des questions destinées à identifier les unités du secteur informel dans les enquêtes sur la main-d'œuvre.

Mexique – Enquête nationale sur l'emploi et la profession (Encuesta nacional de ocupación y empleo) (ENOE)

4.14. Cette enquête utilise une approche modulaire pour les principales questions visant à identifier la nature de l'unité économique dans laquelle la personne travaille. Dans cette enquête, le secteur informel est défini comme comportant toutes les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui n'ont pas un ensemble complet de comptes et qui ne sont pas enregistrées. La stratégie pour élaborer le questionnaire a constitué à positionner les questions essentielles (sur l'absence de comptabilité ou de comptabilité écrite) à la fin, afin de ne pas compromettre l'obtention d'informations contextuelles importantes et sensibles.

Figure 4.1.
Schéma visant à identifier les travailleurs du secteur informel, en fonction d'un questionnaire modèle du BIT



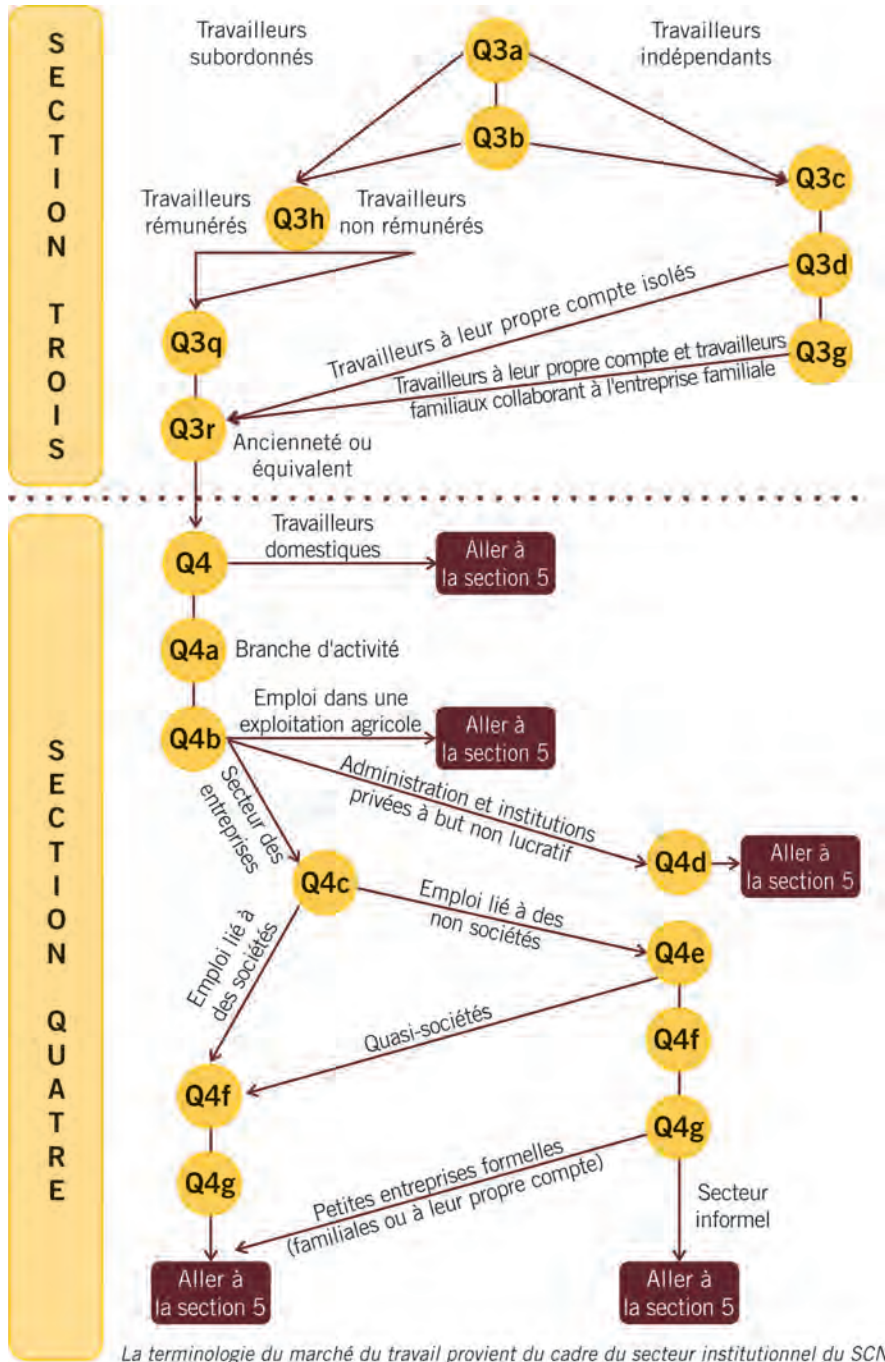
4.15. Comme de nombreuses autres enquêtes sur la main-d'œuvre, cette enquête ENOE est divisée en sections. Les sections 1 et 2 servent à déterminer si la personne fait partie de la main-d'œuvre, et si oui, si elle est dans l'emploi ou au chômage. La section 3 identifie la catégorie de la situation dans la profession pour l'emploi principal et a deux trajectoires, l'une pour les personnes dans l'emploi salarié, et l'autre pour les travailleurs indépendants. Les trois premières sections

contiennent la plupart des informations stratégiques essentielles à l'enquête. La section 3 contient également les informations nécessaires pour identifier le secteur informel, comme la taille de l'unité, la catégorie de la situation dans la profession (travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ou travailleurs salariés) et les associations. La section 4 présente une série de questions visant à identifier l'emploi dans le secteur informel pour l'emploi principal uniquement (voir la figure 4.2). La première question par exemple (question 4) demande le nom de l'entreprise, pour déterminer si l'entreprise est une unité produisant des services pour la consommation personnelle. Si la personne travaille pour ce genre d'unité, en tant que travailleur domestique par exemple, elle est exclue du secteur informel. La deuxième question (question 4a) demande des informations sur l'activité économique de l'entreprise. Il est alors possible de distinguer les activités agricoles et les activités administratives. Lorsqu'il s'agit d'une entreprise privée, les recherches se poursuivent (question 4c) pour établir une distinction entre les sociétés et les entreprises familiales, individuelles et de personnes travaillant pour leur propre compte. Ces dernières font encore l'objet d'une question séparée (question 4e), pour savoir s'ils ont des locaux fixes et visibles: si l'unité économique a à la fois des locaux fixes visibles et des bureaux, elle est considérée comme une quasi-société; les unités qui ne disposent pas de locaux fixes visibles font l'objet de la question 4f, qui les subdivise en fonction du type de lieu de travail (si la personne travaille dehors, fait du porte à porte, travaille sans emplacement fixe, dans un véhicule, dans le logement, dans le logement d'un employeur, etc.). Finalement, à toutes les personnes qui ont des locaux sans bureau, ou qui ont un bureau sans locaux, ou qui n'ont pas de locaux du tout, on pose une question sur les pratiques comptables (question 4g), qui est une question essentielle au Mexique pour définir le secteur informel. Ceux qui ne tiennent aucune comptabilité sont classés dans le secteur informel. Comme cette question a été placée à la fin du processus de filtrage, certaines caractéristiques essentielles de l'activité sont déjà connues. Par exemple, il est clair que les activités comme vendeur ambulant font partie du secteur informel avant d'arriver à cette question; le rôle stratégique de cette question est d'identifier les activités moins évidentes qui sont exercées avec quelques ressources, des locaux fixes visibles et/ou des véhicules, ou même qui impliquent un bureau avec une personne. Le libellé précis de la question 4g et de ses options de réponses précodifiées figure à l'annexe C2.¹⁹

¹⁹ Dans la conception de l'enquête ENOE, les lettres en caractères gras font référence à ce qui est communiqué par l'interviewer au déclarant; ce qui n'est pas en caractères gras est uniquement pour l'interviewer. Le texte qui n'est pas en caractère gras anticipe le genre de réponses que peut recevoir l'interviewer et l'aide à décider comment réagir. Au cours de la phase de traitement, certaines de ces options de réponses sont considérées comme équivalentes. Par exemple, les options 1 et 3 de la question 4g sont interprétées comme un signal clair de l'existence d'un «ensemble complet de comptes» et que l'activité ne relève donc pas du secteur informel. L'option 3 n'est pas lue tout haut car au Mexique toute mention explicite par l'interviewer des procédures de paiement de l'impôt/ des autorités fiscales pourrait intimider. Il ne s'applique donc que si la personne interrogée le mentionne spontanément.

Figure 4.2.

Schéma du questionnaire pour déterminer si un travailleur doit être classé dans le secteur informel, Mexique (ENOE)



La terminologie du marché du travail provient du cadre du secteur institutionnel du SCN

4.16. Le critère de la taille ne s'applique pas au Mexique dans le cadre du processus de filtrage. Il est associé aux informations contextuelles/qualitatives utilisées pour identifier le secteur informel car il vaut mieux ne pas préjuger du caractère informel en se fondant uniquement sur la taille. Cela est particulièrement utile pour le traitement des vendeurs de rue, qui ont tendance à s'organiser en grands réseaux hiérarchisés, si bien qu'il est difficile d'appliquer la règle du nombre de salariés pour l'unité économique principale, dont les limites dans ce genre de situation sont assez diffuses et ambiguës.

4.17. Durant le processus de conception du questionnaire de l'enquête ENOE, il y a eu de vives discussions sur la question des pratiques comptables: devait-elle être posée uniquement aux travailleurs indépendants ou bien à tous les travailleurs? C'est cette dernière solution qui a été retenue pour des raisons statistiques. A partir de la section 3, on connaît déjà le nombre de travailleurs indépendants. Cependant, cette information ne peut pas être utilisée pour obtenir un total en raison du facteur de pondération car le nombre de travailleurs déclarés par l'entrepreneur est nécessairement le même que le facteur de pondération du ménage de l'entrepreneur. Il vaut donc mieux se concentrer sur les travailleurs qui font partie de l'échantillon afin de lier chacun d'entre eux au coefficient de pondération de son ménage, pour obtenir un chiffre agrégé pour l'emploi total dans le secteur informel. C'est pour cette raison que les personnes interrogées, quelle que soit la catégorie de situation dans la profession à laquelle elles appartiennent, susceptibles d'être classées comme travaillant dans une unité du secteur informel, doivent être canalisées vers le point principal de la section 4 et être interrogées sur l'unité économique (question 4g). Comme l'explique le chapitre 6, les informations sur le nombre de personnes travaillant dans des unités du secteur informel sont obtenues de l'entrepreneur dans l'approche modulaire mixte, et les statistiques ainsi produites seront différentes de celles qui sont obtenues par les enquêtes sur la main-d'œuvre, où chaque travailleur a son propre facteur d'expansion. Cela crée un problème d'intégration dans l'estimation de la main-d'œuvre présentée au tableau 2.7.

République-Unie de Tanzanie – Enquête intégrée sur la main-d'œuvre 2005/2006 (Integrated labour force survey)

4.18. L'enquête intégrée sur la main-d'œuvre de la République-Unie de Tanzanie définit les unités du secteur informel comme étant des entreprises individuelles non constituées en sociétés de moins de dix salariés qui ne disposent pas d'un ensemble complet de comptes. Les questions essentielles pour identifier les unités du secteur informel figurent dans la Section D relative aux caractéristiques de l'activité économique principale (uniquement) (voir l'annexe C.3). Le questionnaire utilise une approche de filtrage visant à exclure progressivement les personnes qui, dans la séquence d'identification des entreprises du secteur informel, sont identifiées comme ne relevant pas du champ du secteur informel pour leur emploi principal. La première question filtre (la question 18a)) demande

à la personne interrogée sa situation dans la profession et repère celles qui travaillent dans l'agriculture en tant que travailleurs indépendants ou travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Une question supplémentaire est posée aux personnes de ces deux derniers groupes au sujet de leur activité principale et elles sont ensuite exclues de la séquence des questions sur le secteur informel. Le filtre suivant (la question 22) combine les caractéristiques liées à l'organisation juridique, la propriété, et dans une certaine mesure, à l'enregistrement de l'unité économique. La question sert à exclure de la séquence les personnes qui travaillent dans des unités qui sont clairement en dehors du secteur informel (dans les administrations ou les organismes parapubliques, les partis politiques, les partenariats enregistrés, les organisations non gouvernementales, les coopératives enregistrées, les organisations internationales ou régionales, et les unités de production des ménages produisant pour leur consommation personnelle.

4.19. Vient ensuite une question sur la taille de l'entreprise (question 23) pour exclure de la séquence les personnes travaillant dans des entreprises de dix salariés ou plus. Deux autres questions sont alors posées aux personnes qui restent dans la séquence pour établir les pratiques comptables. La première (question 24) est similaire à celle qui est utilisée dans les enquêtes de l'Equateur, de l'Inde, du Mexique et du Venezuela, au sens où elle porte sur le fait de savoir si l'unité économique tient une comptabilité écrite. Une deuxième question (la question 25) va plus loin, et demande si la comptabilité comporte des bilans identifiant les actifs, le passif, et les retraits d'investissement. Les personnes qui répondent «Je ne sais pas» ou «Non» à la première question et ceux qui répondent «Non» ou «Je ne sais pas» à la deuxième question sont considérées comme étant dans le secteur informel et sont dirigées vers les sections E ou F, où on leur pose des questions contextuelles et analytiques sur l'unité du secteur informel. Cette séquence de questions est posée aux personnes à propos de leur emploi principal et de leurs activités secondaires.

4.20. La séquence utilisée par la République-Unie de Tanzanie identifie les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel pour leur activité principale et leurs activités secondaires en utilisant les questions susmentionnées. La question 22 donne une classification assez exhaustive des unités économiques du point de vue institutionnel. Cependant, en raison de sa structure et de la gamme des catégories de réponses, il s'agit d'une question complexe. Inclure ce genre de question nécessite une formation approfondie des personnes qui réalisent l'entretien. Le questionnaire utilise également une approche assez complète pour déterminer le type de comptabilité. Il s'agit d'une façon assez rigoureuse d'identifier les entreprises individuelles non constituées en société, et là encore son application correcte va dépendre de la formation des enquêteurs et de la vérification attentive durant l'entretien pour s'assurer que la personne interrogée donne la réponse correcte. Comme les unités du secteur

informel sont identifiées par le biais de l'entretien, il est particulièrement important d'utiliser correctement les questions filtres. Les réponses «Je ne sais pas» sont traitées comme relevant du secteur informel, sous réserve d'une éventuelle modification du classement durant la phase de traitement après une analyse approfondie des informations contextuelles.

Equateur – Enquête emploi, chômage et sous-emploi (Encuesta de empleo, desempleo y subempleo)

4.21. L'enquête emploi de l'Equateur (ENEMDU) utilise également une approche de filtres pour les questions destinées à identifier les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel pour leur principal emploi et leurs emplois secondaires (voir l'annexe C4). La définition des entreprises du secteur informel utilisée se fonde sur la taille, le type de comptabilité et l'enregistrement. Comme l'enquête mexicaine, l'ENEMDU pose une série de questions essentielles sur les caractéristiques de l'activité principale de la personne interrogée à la fin de la section relative aux caractéristiques de l'activité principale, dans un bloc de questions spécifiquement destinées à recueillir des informations sur l'établissement (Section 2).

4.22. L'approche de filtre utilisée est cependant plus simple. Contrairement au Mexique ou à la République-Unie de Tanzanie, l'Equateur ne tente pas d'identifier les entreprises individuelles non constituées en sociétés par le biais de questions sur leur organisation juridique ou sur leur secteur institutionnel. Il utilise en revanche des questions sur la situation dans la profession (les questions 40 pour l'emploi principal et 52 pour les activités secondaires) et sur la taille de l'établissement (questions 47 et 54) comme filtres. Ces questions servent à exclure des questions sur le type de comptabilité et l'enregistrement tous les fonctionnaires et les travailleurs domestiques employés par des ménages, ainsi que les personnes qui travaillent dans des établissements de 100 salariés ou plus. Même si la taille est utilisée comme filtre, le seuil supérieur est très élevé, ce qui permet de décider de l'identification finale des unités du secteur informel lors de la phase de traitement. Une question supplémentaire ouverte est posée aux personnes travaillant dans des établissements employant moins de 100 personnes, sur le nombre de personnes pourvues d'un emploi. Etant donné l'importance de cette question pour identifier les entreprises du secteur informel, il serait préférable d'utiliser des fourchettes de taille plus étroites comme catégories de réponse, notamment pour les microentreprises, afin de réduire la probabilité d'erreurs dans la réponse. Parmi les pays qui utilisent des fourchettes de catégories pour répondre aux questions sur la taille de l'entreprise figurent le Mali, le Mexique, la République de Moldova, l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie.

4.23. Les options de réponse aux questions sur le type de comptabilité (questions 48 et 55), comme dans l'enquête mexicaine, sont simples pour faire la

distinction entre les unités qui ont un ensemble complet de comptes, celles qui ont une comptabilité dans des cahiers, et celles qui n'ont pas de comptabilité enregistrée. Contrairement au Mexique et à la République-Unie de Tanzanie, l'Equateur inclut deux questions finales (questions 49 et 56) pour identifier l'enregistrement auprès des autorités fiscales, obtenant ainsi un concept optionnel supplémentaire pour identifier les entreprises du secteur informel. Dans l'ensemble, le processus de filtrage utilisé par l'Equateur n'est pas sélectif comme ceux du Mexique et de la République-Unie de Tanzanie, et en conséquence, un plus grand groupe de travailleurs employés dans des unités dont le caractère informel est peu probable doivent répondre aux questions sur le type de comptabilité et l'enregistrement. Mais l'approche est simple, et dépend moins de la formation de l'enquêteur.

Mali – Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM), 2004

4.24. L'enquête sur la main-d'œuvre du Mali comprend une question explicite sur l'enregistrement dans le cadre de sa séquence de questions destinée à identifier les personnes pourvues d'un emploi dans des entreprises du secteur informel pour leur emploi principal et leurs emplois secondaires. L'enquête définit les entreprises du secteur informel comme les entreprises privées qui emploient moins de 11 personnes, qui ne sont pas enregistrées auprès de l'Institut national de prévoyance sociale (INPS) et qui n'ont pas de comptabilité. L'approche est similaire à celle de l'Equateur et de la République-Unie de Tanzanie, c'est-à-dire qu'on utilise un filtre simple pour orienter les personnes qui travaillent probablement dans des unités du secteur informel vers les principales questions correspondantes. La question filtre porte sur le secteur institutionnel auquel appartient l'unité (voir l'annexe C.5, AP4). Selon leur réponse à cette question, les personnes pourvues d'un emploi dans l'administration, les entreprises publiques, les organismes parapublics et les organisations internationales seront exclues de la séquence de questions servant à identifier le secteur informel. Les personnes pourvues d'un emploi dans des entreprises privées, des organisations non gouvernementales et des associations (coopératives, syndicats, églises, etc.) et les personnes pourvues d'un emploi dans des ménages restent dans la séquence. Cette approche est cohérente avec le contexte national, où les limites entre ces institutions et les entreprises sont parfois floues.

4.25. Une question sur la taille de l'entreprise (AP5) est ensuite posée aux personnes restées dans la séquence, suivie par une question sur l'enregistrement de l'entreprise (AP6). Les personnes sont interrogées à propos des types spécifiques d'enregistrement. Seule l'absence d'enregistrement auprès de l'INPS sert à identifier les unités du secteur informel, mais toutes les personnes interrogées, quelle que soit leur réponse, restent dans la séquence de questions visant à identifier les unités du secteur informel. La question sur l'enregistrement est suivie d'une question sur le lieu de travail (AP7). La dernière question

essentielle (AP8c) sur le type de comptabilité n'a que trois options de réponse: «Oui», «Non», «Je ne sais pas». L'identification des unités du secteur informel ne se fait pas durant l'entretien, mais à la phase de traitement.

République de Moldova – Enquête permanente sur la main-d'œuvre

4.26. La République de Moldova utilise une approche relativement simple pour identifier les emplois principaux et secondaires dans les unités du secteur informel dans son enquête permanente sur la main-d'œuvre. L'enquête définit les unités du secteur informel comme les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne sont pas enregistrées, y compris les unités dans le secteur de l'agriculture. Les entreprises individuelles non constituées en sociétés sont identifiées par une question sur le secteur institutionnel lorsque la personne exerce une activité (voir l'annexe B.6, question 24 annexe). Les deux premières catégories («entreprise, organisation, institution (en tant que personne morale)» et «exploitation agricole privée (ferme)») sont reconnues comme des personnes morales. Les deux catégories suivantes («entreprise privée, études privées de notaires ou de juristes, partenariat (sans le droit d'une personne morale)» et «activité individuelle de travail») sont considérées comme des entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne constituent pas une personne morale distincte de leurs propriétaires. L'option de «ménage auxiliaire» fait référence à la production de produits agricoles par le ménage pour sa consommation personnelle. Il s'agit de la seule option de réponse qui exclut de la séquence qui amène les personnes interrogées à répondre à la question sur l'enregistrement de l'entreprise (question 25). Il s'agit d'une question simple et directe dont les options de réponses sont «Oui», «Elle est enregistrée», «Non», «Je ne sais pas». Dans le cas des personnes indépendantes, ces trois dernières réponses identifient les entreprises du secteur informel, alors que pour les salariés, seules la deuxième et la troisième options sont utilisées. La République de Moldova utilise une approche de filtre très limitée afin d'être en mesure de faire des classifications croisées avec le plus de variables possibles pour vérifier la cohérence lors de la phase de traitement des données.

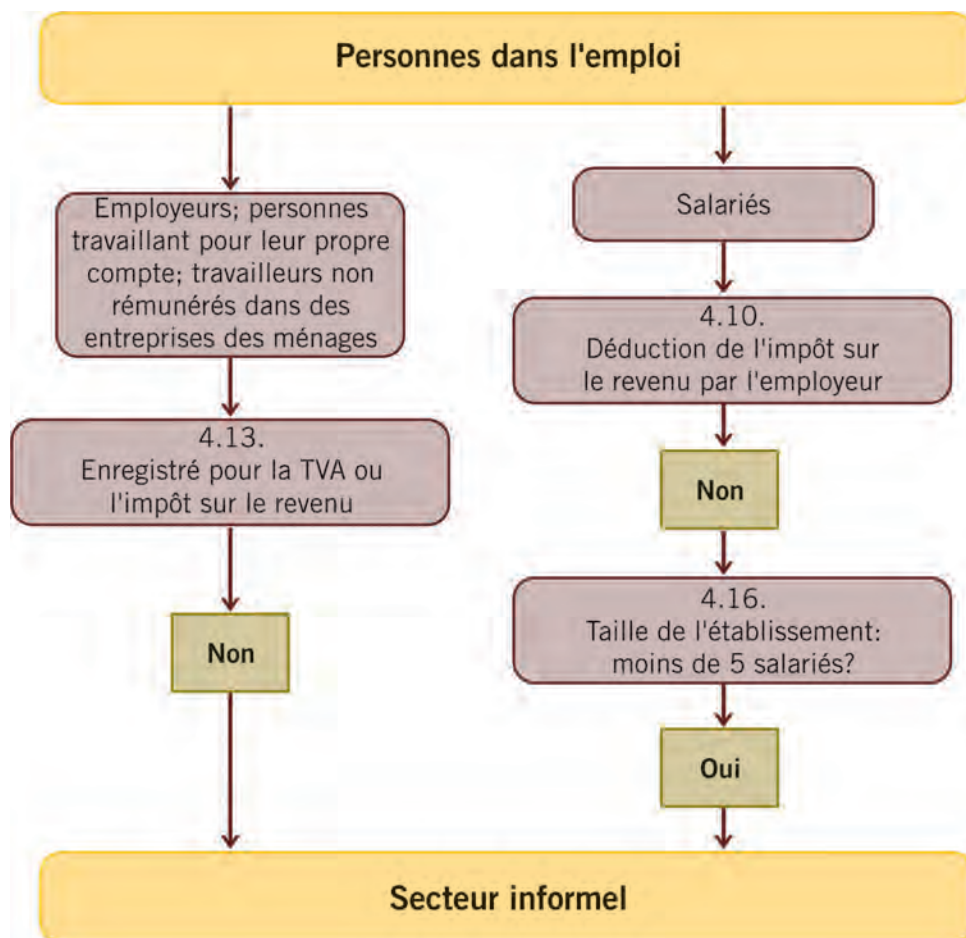
Afrique du Sud – Enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre (Quarterly labour force survey)

4.27. L'enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre de l'Afrique du Sud utilise une approche quelque peu différente de celles qui ont été décrites ci-dessus, pour identifier les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel pour leur emploi principal. Selon la définition de l'enquête trimestrielle, le secteur informel se compose: des employeurs, des personnes travaillant pour leur propre compte, et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale employés dans des entreprises individuelles non constituées en sociétés qui ne sont pas enregistrées pour la TVA ou l'impôt sur le revenu; et des salariés qui ne sont pas enregistrés par leur employeur pour l'impôt sur le revenu et qui travaillent dans un

établissement de moins de cinq salariés. L'une des caractéristiques majeures de cette approche est le recours à deux trajets en fonction de la situation dans la profession pour entraîner les salariés d'un côté et les travailleurs indépendants, de l'autre, vers des questions parallèles sur l'enregistrement (voir la figure 4.3).

Figure 4.3.

Approche en deux séquences parallèles pour identifier les personnes pourvues d'un emploi dans le secteur informel (enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre, Afrique du Sud)



4.28. L'approche de l'Afrique du Sud a été élaborée au fil du temps après avoir essayé sur le terrain différents types de questions pour identifier les unités du secteur informel. Il est ressorti de cette expérience qu'une question unique sur l'enregistrement ne fonctionnait pas, notamment parce que les salariés ne savaient pas si l'entreprise pour laquelle ils travaillaient était enregistrée ou non. Il a donc été décidé qu'il serait plus approprié de poser une question parallèle pour

savoir si l'impôt et les cotisations de sécurité sociale étaient déduits du salaire, car cela permettait d'avoir des informations sur l'enregistrement de l'entreprise que les salariés étaient susceptibles de connaître. L'expérience a montré qu'il était nécessaire de préciser le type d'enregistrement pertinent au niveau conceptuel. L'enregistrement pour la TVA et l'impôt sur le revenu a donc été choisi comme une forme concrète d'enregistrement cohérente avec le registre des établissements en Afrique du Sud.

4.29. La question sur l'enregistrement actuellement posée aux salariés leur demande si leur employeur déduit l'impôt sur le revenu de leur salaire/rémunération (voir l'annexe B7, question 4.10). Deux questions sont posées aux employeurs, aux personnes travaillant pour leur propre compte et aux travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale au sujet de l'enregistrement: si l'entreprise est enregistrée pour la TVA et si elle est enregistrée pour l'impôt sur le revenu. Une fois ces deux questions parallèles posées, les personnes interrogées doivent répondre à une séquence commune de questions sur le lieu de travail (question 4.15) et sur le nombre de salariés (question 4.16). Les informations cruciales pour identifier les unités du secteur informel sont donc recueillies auprès de toutes les personnes pourvues d'un emploi.

Les questions destinées à identifier les travailleurs externes (travailleurs à domicile)

4.30. Les travailleurs externes comprennent les travailleurs indépendants et les salariés (BIT, 1993b), paragraphe 14(h)). La résolution de la 15^e CIST recommande d'inclure les travailleurs externes dans les entreprises du secteur informel s'ils ont constitué en tant que travailleurs indépendants des entreprises indépendantes qui remplissent les critères définissant le secteur informel (voir les paragraphes 2.38 et 2.42). Les relations d'emploi impliquant une externalisation sont souvent complexes, et les travailleurs externes tendent à être à la limite entre l'emploi indépendant et l'emploi rémunéré. Une enquête sur la main-d'œuvre doit donc être conçue de façon à couvrir les cas qui sont à la limite des catégories de situation dans la profession à l'intérieur du cadre conceptuel.

4.31. Pour le 55^e cycle de l'enquête socioéconomique de l'Inde et pour l'ENOE mexicaine, les travailleurs externes sont considérés comme des travailleurs indépendants si *a*) ils ne sont pas supervisés dans leurs activités quotidiennes de production, *b*) ils encourent un certain risque économique ou doivent couvrir certains frais (par exemple la location ou une valeur imputée pour l'édifice dans lequel ils travaillent ainsi que le coût de l'électricité, de l'entreposage ou du transport, etc.) et *c*) ils reçoivent des honoraires ou une rémunération comportant deux parties: la rémunération pour le travail effectué et les bénéfices de l'activité selon le concept du SCN des revenus mixtes. Les enquêtes de l'Inde et du

Mexique ont adopté la position suivante: s'il existe une autonomie opérationnelle, la relation établie est celle d'un fournisseur à un client plutôt que celle d'un salarié à un employeur, même s'il n'existe qu'un seul client. Cela n'exclue pas de demander le degré de flexibilité du fournisseur dans le maintien d'une relation d'externalisation.

4.32. En revanche, l'enquête permanente auprès des ménages de l'Argentine (Encuesta permanente de Hogares – EPH) (voir l'annexe C8), qui utilise probablement l'une des approches les plus exhaustives vis-à-vis des travailleurs externes,²⁰ considère qu'un travailleur qui a une relation de travailleur externe vis-à-vis d'un seul établissement est un salarié (Instituto Nacional de Estadísticas y Censos (INDEC), 2003, p. 9). En conséquence, aux fins de la mesure, ces travailleurs sont comptés parmi les travailleurs du secteur informel en Inde et au Mexique, mais pas en Argentine. Cependant, dans la mesure où ces travailleurs ne sont pas en mesure d'exercer leurs droits au travail, ils sont malgré tout inclus dans l'emploi informel.

4.33. Traiter les travailleurs externes n'ayant qu'un seul client comme des salariés devient problématique lorsque ces travailleurs externes embauchent eux-mêmes des salariés, tout en maintenant la relation de salarié vis-à-vis du seul établissement impliqué dans l'externalisation. Il existe dans ce cas deux relations de dépendance: l'une au-dessus des travailleurs à domicile (l'externalisation) et l'autre en dessous d'eux (les travailleurs embauchés). Il faut choisir le critère qui prévaut. En Argentine, l'embauche de salariés change immédiatement la situation dans la profession des travailleurs externes, même s'ils n'ont qu'un seul client, en celle d'employeur. Donc, les travailleurs externes qui embauchent des salariés peuvent être inclus dans le secteur informel si leur activité professionnelle répond aux critères d'inclusion, mais les travailleurs externes qui n'embauchent pas de salariés en sont exclus, même s'ils remplissent par ailleurs les critères d'inclusion.

Les questions pour identifier l'emploi informel en dehors du secteur informel

4.34. L'emploi informel en dehors du secteur informel comprend les travailleurs domestiques informels rémunérés, les personnes engagées dans la production non rémunérée de biens exclusivement pour leur consommation personnelle et les travailleurs bénévoles, s'ils sont inclus dans l'emploi.²¹ L'emploi informel inclut également les salariés informels qui travaillent pour des entreprises du secteur

²⁰ L'enquête EPH obtient également des informations sur le nombre de clients pour l'activité, et la nature de cette activité (comme au Mexique), ainsi que sur les matières premières, les équipements et les véhicules (possédés, loués, prêtés).

²¹ Le secteur informel inclut la production de biens principalement pour la consommation personnelle si une partie de cette production est destinée à la vente ou au troc. Cela peut se produire dans l'agriculture, la fabrication, la construction et le transport de combustible et d'eau (voir les paragraphes 2.32 et 2.33). Les questions relatives au traitement de l'agriculture et des activités non rémunérées pour la consommation personnelle font l'objet d'une discussion aux paragraphes 4.45 à 4.57.

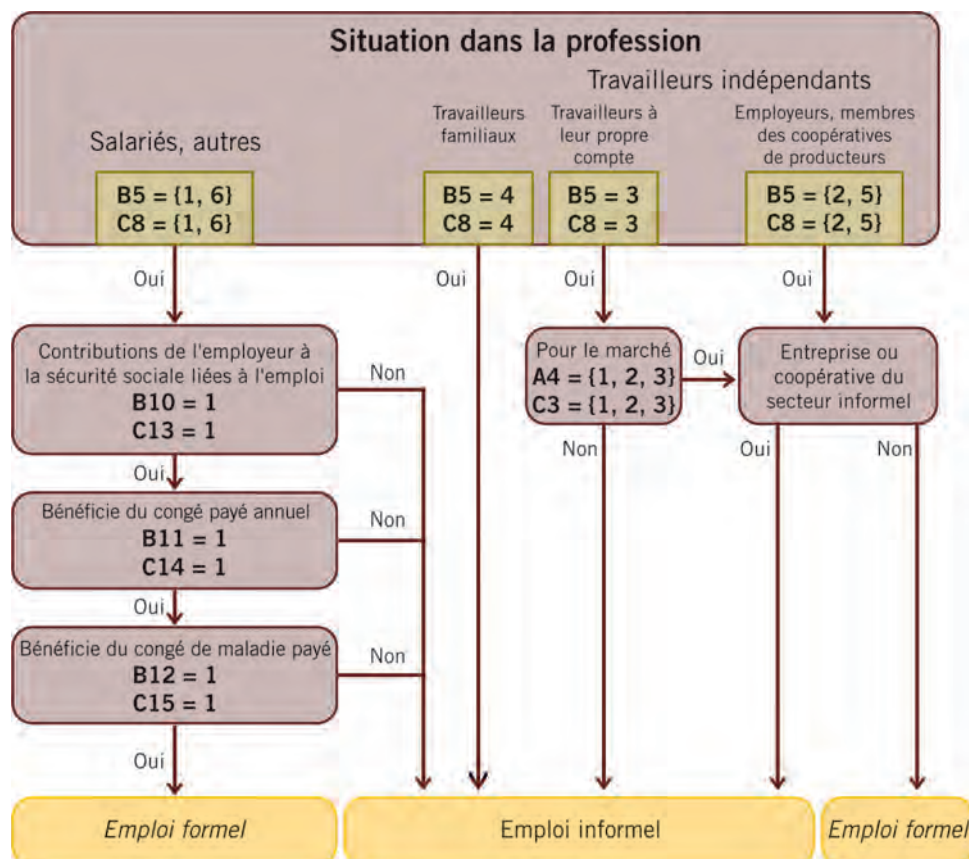
formel. Autrement dit, l'emploi informel en dehors du secteur informel inclut le phénomène d'«informalisation» des relations de travail. On s'intéresse alors à la flexibilité et l'absence de protection du contrat d'emploi et non pas au type d'activité ou d'unité économique.

4.35. Pour identifier les travailleurs qui sont dans l'emploi informel, ce qui est important, c'est la classification d'après la situation dans la profession, la nature de leur emploi au niveau des droits, dans la loi et dans la pratique, à la protection sociale et à d'autres prestations liées à l'emploi établies par la législation du travail, et si l'employeur y contribue (pour savoir s'il s'agit de droits universels ou de droits liés à l'emploi). L'instauration de régimes de protection des personnes plutôt que des travailleurs, dans le but de mettre en place une couverture universelle des éléments fondamentaux de la sécurité sociale indépendamment de l'emploi, est une tendance récente de la politique sociale. Autrement dit, un travailleur informel peut bénéficier d'une certaine protection, mais cette forme de protection ne découle pas nécessairement de son travail. Cela pose un défi pour la conception du questionnaire et pour la formation du personnel, et il est nécessaire d'être très clair lorsqu'on pose des questions aux personnes sur leurs avantages liés à l'emploi. Cette distinction est conforme à la *Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi* de la 16^e CIST, qui recommande de ne pas considérer les régimes universels comme des prestations liées à l'emploi (BIT, 1998, paragraphes 14 et 25). Pour identifier les personnes dans l'emploi informel en dehors du secteur informel, il est essentiel: a) de veiller à identifier correctement la situation dans la profession chez les personnes dans l'emploi, et b) d'identifier les situations d'absence de toute protection sociale liée à l'emploi.

4.36. Deux considérations importantes sont à prendre en compte pour identifier correctement les travailleurs salariés. Tout d'abord, il est important de ne pas confondre la situation dans la profession et les modalités de paiement. Les dispositifs de paiement non fixes sont courants, et peuvent exister aussi bien chez les salariés que chez les travailleurs indépendants. La régularité du paiement ne permet donc pas de tirer des conclusions sur la situation dans la profession d'une personne. L'autre considération est de savoir si la personne doit rendre des comptes à une figure d'autorité lorsqu'elle effectue son travail. Cette caractéristique, plus que toute autre, détermine si la personne est un travailleur salarié. Un travailleur salarié peut donc être payé selon toute une série de modalités et avoir diverses conditions de travail. Le questionnaire modèle du BIT (annexe C1) fournit les éléments nécessaires pour classer les travailleurs dans l'emploi informel, comme le montre la figure 4.4 ci-dessous.

Figure 4.4.

Schéma pour identifier l'emploi informel, à partir du questionnaire modèle du BIT



4.37. L'enquête ENOE du Mexique identifie explicitement les personnes qui sont des travailleurs salariés au début de la section 3, questions 3a à 3h (voir l'annexe C2). Il y a également des questions sur l'appartenance à un syndicat (question 3i), l'existence d'un contrat écrit et sa durée (question 3j et 3k). Les prestations liées à l'emploi sont couvertes par les questions 3l et 3m. Il est demandé à tous les travailleurs s'ils ont accès à des soins de santé fournis par les contributions au système de sécurité sociale dans le cadre de l'emploi (question 6d); cela sert à identifier les emplois informels, et reflète l'importance de savoir si les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs (en dehors des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale) ont un emploi non protégé, même si leur classification dans l'emploi informel ou formel peut être décidée uniquement en fonction de la situation formelle ou informelle de leur entreprise (Husmanns, 2004b). Il est utile d'identifier les propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés qui font partie du secteur formel mais qui ne sont pourtant pas couverts par un système de protection sociale pour évaluer la couverture du système de

sécurité sociale. Ce n'est certes pas le meilleur indicateur pour cela, mais cela peut prouver qu'alors que la définition les classe automatiquement dans l'emploi formel, ils sont en fait dans une situation dans la profession qui pourrait correspondre à l'emploi informel.²²

4.38. On peut voir l'approche de l'Inde sur cette question dans l'enquête nationale par sondage (NSS 61^e cycle, 2004-2005) au cours de laquelle les travailleurs salariés sont interrogés sur leur type de contrat d'emploi, s'ils sont éligibles au congé payé et s'ils disposent des prestations de la sécurité sociale. L'enquête définit les salariés dans des emplois informels comme les personnes qui n'ont pas droit aux prestations de sécurité sociale ou au congé de maladie payé ou au congé annuel payé. Une caractéristique importante du 61^e cycle de l'enquête NSS de l'Inde (Liste 10, bloc 5.1) est l'importance centrale des fonds de prévoyance parmi les prestations de sécurité sociale. En Inde tout comme au Mexique, si un salarié bénéficie d'un fonds de prévoyance ou d'un régime de soins de santé à titre individuel, sans contribution de la part de l'employeur, cela ne peut pas être considéré comme une prestation liée à l'emploi.

4.39. En Turquie, l'enquête mensuelle sur la main-d'œuvre auprès des ménages souligne qu'il est nécessaire de faire la distinction entre la sécurité sociale universelle et la sécurité sociale liée à l'emploi en établissant un lien explicite entre l'immatriculation à la sécurité sociale et l'emploi de la personne et en soulignant cet élément de la question (voir l'annexe C9, question 43). La Turquie définit l'emploi informel des salariés comme les emplois sans immatriculation à la sécurité sociale liée à l'emploi. Comme dans le cas du Mexique, cette question est posée à tous les travailleurs, quelle que soit leur situation dans la profession. Une question similaire est posée uniquement aux salariés dans l'enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre d'Afrique du Sud (voir l'annexe C9, question 4.10).

4.40. La République de Moldova utilise une définition plus large qui considère les salariés dans des emplois informels comme les travailleurs pour lesquels l'employeur ne paie pas de contributions sociales, ou qui ne bénéficient pas du congé de maladie payé (ou de compensation si les congés n'ont pas été pris), ou qui ne bénéficient pas d'un congé de maladie rémunéré en cas de maladie ou d'accident (voir l'annexe C6, questions 18 à 20). Concernant le congé payé annuel et le congé de maladie rémunéré ou la compensation pour le congé non pris, la question évite d'utiliser des termes comme «avoir le droit à ...» et demande plutôt si la personne «bénéficie de...» pour appréhender la situation de fait.

²² La couverture de la sécurité sociale n'est probablement pas le meilleur indicateur pour refléter le caractère informel des travailleurs indépendants, car ils ne peuvent pas exiger des autres une couverture, mais d'eux-mêmes uniquement. Cependant, cela souligne le manque d'infrastructure du système de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants. D'autres indicateurs reflétant la précarité ou l'absence d'une couverture formelle seraient plus appropriés et pourraient être développés à l'avenir.

4.41. Ce sont les circonstances nationales qui déterminent dans quelle mesure le questionnaire d'une enquête doit souligner ou prouver l'accès de facto aux prestations liées à l'emploi. Lorsque la législation du travail est généralement respectée dans le pays, cette preuve peut ne pas être nécessaire. Cependant, lorsqu'il existe une différence importante entre la situation légale et la pratique, il est important d'en tenir compte dans la conception des questions.

Les questions liées au type de contrat de travail

4.42. Les questions sur le type de contrat de travail sont un outil analytique utile pour toute enquête sur l'emploi informel. Il ne s'agit pas pour autant d'une variable qui définit les emplois informels. Même si l'absence d'un contrat de travail écrit implique probablement que la personne n'a pas accès aux prestations liées à l'emploi ou aux contributions sociales de l'employeur, l'inverse n'est pas nécessairement vrai (c'est-à-dire qu'avoir un contrat de travail écrit ne signifie pas nécessairement avoir accès aux prestations). C'est pour cette raison qu'il est important d'inclure dans le questionnaire des questions spécifiques sur les contributions sociales de l'employeur et sur les prestations liées à l'emploi, comme nous l'avons vu dans la section précédente.

4.43. L'enquête sur la main-d'œuvre de la République de Moldova adopte une approche détaillée pour recueillir des informations sur le contrat de travail; les questions sur le contrat sont divisées en deux parties clairement différenciées couvrant le type de contrat (annexe C6, questions 13 et 14) et sa durée (questions 15 et 17). Cette approche permet d'appréhender la grande variété de contrats de travail existante: le contrat d'apprentissage, l'essai, le travail saisonnier, le travail de remplacement, les programmes d'emploi public, les services ou les tâches spécifiques, etc. Les questions servent notamment à recueillir des informations pour savoir si un salarié informel exerçant son activité en dehors du secteur informel travaille sur la base d'un accord personnel sans contrat écrit, dans le cadre d'un contrat à durée limitée, ou d'un autre arrangement.

Le traitement de l'agriculture

4.44. Le défi posé par la collecte des données sur les activités agricoles est à la fois conceptuel et opérationnel. Les questions faciles à comprendre et à présenter qui marchent bien dans les enquêtes en zone urbaine ne fonctionnent pas nécessairement dans les zones rurales. Les marchés du travail ruraux ont leur propre logique et il n'est pas facile de décrire les stratégies rurales de survie avec les catégories et les définitions habituelles. Les références au temps peuvent être équivoques et il est nécessaire d'avoir une approche plus flexible. Ces différences significatives devraient être prises en compte lors de la conception des questionnaires des enquêtes auprès des ménages et dans les opérations d'enquête

pour obtenir des réponses correctes et pertinentes des personnes interrogées dans les zones rurales.

4.45. Dans les pays en développement, les formes modernes de production agricole avec une structure d'entreprise bien définie coexistent avec les formes traditionnelles, ou une combinaison de ces deux extrêmes. On y trouve des unités économiques analogues aux quasi-sociétés, et donc équivalentes aux sociétés (voir le paragraphe 2.10) et des ménages engagés dans l'agriculture de subsistance qui produisent exclusivement pour leur consommation personnelle ou qui vendent une partie de leur production.

4.46. La résolution de la 15^e CIST reconnaît que le concept de secteur informel devrait inclure les activités agricoles et la production non rémunérée de produits agricoles essentiellement destinés à la consommation personnelle (l'agriculture de subsistance), si une partie de la production est mise sur le marché.²³ Toutefois, devant les exigences de l'échantillonnage, et la complexité des opérations d'enquêtes sur les activités agricoles, la résolution a proposé de concentrer initialement la collecte des données sur les zones urbaines, et de n'inclure les activités rurales non agricoles que dans un deuxième temps (BIT, 1993a, paragraphe 15). L'approche qu'envisageait la résolution était la suivante: les recensements ou les enquêtes agricoles déjà disponibles pourraient être adaptés pour inclure la thématique de l'emploi informel. Lors de la 15^e CIST, on pensait que la collecte des données sur le secteur informel exigeait des enquêtes spécialisées et qu'il serait difficile et coûteux d'y inclure les activités agricoles. Cette mise en garde est pertinente si l'objectif essentiel est d'obtenir des statistiques pour la comptabilité nationale, qui se concentrent sur les flux de biens et de services créés par les unités économiques. Elle est cependant moins pertinente lorsque l'objectif principal est d'avoir des statistiques sur l'emploi. Si l'objectif est de mesurer l'emploi informel à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel et qu'il existe une enquête nationale auprès des ménages qui couvre à la fois les zones urbaines et les zones rurales, il faudrait sérieusement envisager la possibilité d'étendre l'enquête à l'agriculture.

4.47. L'expérience a montré qu'une enquête qui donne des résultats assez satisfaisants pour l'emploi non rural, ne marche pas avec les personnes principalement engagées dans l'agriculture. Des essais avant de mettre en œuvre la version définitive de l'enquête ENOE du Mexique ont montré par exemple qu'il était difficile pour une personne répondant par procuration dans des zones rurales de répondre aux questions sur la façon dont la comptabilité était tenue, et le nombre de non-réponses a augmenté de plus de 15 pour cent. De même, l'essai d'autres approches sur la question de la comptabilité dans les entretiens n'ont pas donné de résultats utiles. Même lorsque le concept essentiel des pratiques

²³ C'est seulement lorsqu'un ménage produit exclusivement pour sa consommation personnelle qu'il est exclu du champ du secteur informel.

comptables est compris, il est difficile de faire la différence entre activités agricoles informelles, formelles, et activités agricoles de subsistance. Il est nécessaire d'ajouter des éléments dans le questionnaire pour y parvenir.

4.48. Comme nous l'avons vu, seules les unités de subsistance qui sont exclusivement consacrées à la production pour leur consommation propre sont exclues du secteur informel. Par ailleurs, les ménages qui vendent une partie de leur production peuvent être inclus dans le secteur informel. Il est important, pour faire la distinction entre agriculture de subsistance et agriculture destinée au marché, de concevoir des questions compréhensibles auxquelles tous les membres du ménage peuvent répondre – par exemple si les récoltes sont vendues, consommées ou les deux, et si l'activité est réalisée uniquement avec les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ou si elle implique de payer des personnes qui ne sont pas membres de la famille en espèces ou en nature ou de passer des contrats avec des entreprises pour des tâches spécifiques. En outre, il est très utile de s'enquérir du type d'activité économique spécifique réalisée, pour déterminer si la production et le type de travail concernent les cultures de subsistance; les gens qui travaillent dans une plantation de café par exemple, ne peuvent pas faire partie de l'agriculture de subsistance, car le café est sans conteste une culture destinée au marché.²⁴

4.49. Les activités de subsistance peuvent être identifiées d'après les principales caractéristiques opérationnelles suivantes: a) l'activité ne coexiste avec aucune autre activité commerciale par nature; b) l'essentiel de la production est consommée par le ménage, même si une partie peut être vendue; c) seuls les membres du ménage participent à l'activité, et aucun salarié n'est embauché même de façon irrégulière.²⁵ Si l'un de ces critères ne peut pas être confirmé, il est utile de vérifier au moins si l'activité est menée à petite échelle (c'est-à-dire qu'il n'y a pas plus de cinq personnes qui participent au processus de production, comme nous l'avons vu au paragraphe 2.55 ci-dessus).

²⁴ Une unité de production agricole peut être consacrée à un mélange de cultures, dont certaines sont destinées à la consommation personnelle, et d'autres cultivées pour être échangées pour de l'argent ou d'autres biens. Les classifications devraient tenir compte de ces situations, et fournir des critères pour déterminer les activités à encoder en priorité. Une approche pratique pour classer l'unité, en cas de mélange de cultures pour la consommation personnelle et de cultures destinées au marché, est de donner la priorité aux cultures destinées à la vente. Cela implique qu'un code de culture commerciale classe l'activité en dehors de l'agriculture de subsistance. L'élevage complique le problème. Les animaux peuvent être élevés pour la consommation propre ou pour la vente, mais dans ce dernier cas, il est important de savoir s'ils sont vendus dans le cadre d'une activité de production continue, ou en tant qu'actif (c'est-à-dire lorsque les circonstances ou des imprévus obligent les propriétaires à vendre pour rembourser des dettes ou parce que leurs cultures habituelles n'ont rien donné). Les enquêteurs, quand ils traitent des nombreux aspects des activités agricoles, doivent poser les questions par rapport à ce que font habituellement les gens, plutôt que par rapport à des périodes de référence déterminées (voir les paragraphes 4.70 à 4.72).

²⁵ Les cultures qui ont une orientation commerciale claire impliquent la participation de salariés ou l'embauche de personnes travaillant pour leur propre compte, même si les membres du ménage jouent aussi un rôle dans la production.

4.50. Les ménages qui font du jardinage ou leur potager sont exclus de la définition internationale de l'emploi en vigueur et donc de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel, lorsque leur production est marginale par rapport à la consommation du ménage. Sinon, presque tout le monde en âge de travailler dans les zones rurales, et dans de nombreuses zones urbaines, serait classé dans l'emploi, ce qui introduirait une distorsion dans la signification des statistiques de l'emploi pour la plupart des objectifs descriptifs et analytiques.

4.51. Cependant, si la production du jardin est significative pour la consommation du ménage, les personnes qui la font sont dans l'emploi. S'ils ne vendent aucun produit, ils sont exclus du secteur informel, mais inclus dans l'emploi informel.

4.52. L'étape suivante, probablement la plus importante, consiste à identifier les critères permettant de classer les activités agricoles autres que les activités de subsistance qui répondent aux critères pour être incluses dans l'emploi dans le secteur informel. En Inde, la question essentielle pour identifier les unités du secteur informel porte sur la réglementation du droit du travail. Toutes les unités agricoles qui ne sont pas régies par le droit du travail dans le cadre de la loi sur les plantations (Plantation Act) ou qui ne sont pas exploitées par les secteurs des sociétés ou de l'administration, sont classées comme des unités informelles dans le secteur agricole. L'assujettissement au droit du travail est souvent lié à l'enregistrement de l'unité. Dans certains pays cependant, le critère de l'enregistrement peut ne pas être pertinent, notamment lorsqu'il y a eu une réforme agraire, car chaque lot de terre distribué est enregistré d'une façon ou d'une autre. L'absence d'enregistrement peut aussi signifier une occupation illégale. Demander aux agriculteurs si leur terre est enregistrée peut être une question tellement sensible que toute demande dans un lieu isolé peut mettre en danger les opérations de l'enquête, voire le personnel enquêteur. En outre, le critère de «l'ensemble complet de comptes» n'est pas pertinent dans les zones rurales, car même dans le secteur formel, les agriculteurs n'engagent pas de comptable. Demander aux agriculteurs si leur unité tient une comptabilité est tellement étranger à leur mode de vie qu'ils peuvent dire «non» simplement parce qu'ils ne comprennent pas le sens de la question. Pour inclure les activités agricoles dans le champ du secteur informel, il faut utiliser d'autres critères que l'enregistrement et le type de comptabilité.

4.53. Les critères peuvent porter sur l'orientation de l'activité par rapport au marché et le rôle des membres du ménage. Pour pouvoir distinguer l'agriculture du secteur informel du reste de l'agriculture destinée au marché, les critères peuvent avoir trait au mélange d'apport de travail (rémunéré et non rémunéré), pour que le secteur informel comprenne les unités où l'essentiel de la main-d'œuvre est apporté par le propriétaire et les travailleurs familiaux

collaborant à l'entreprise familiale,²⁶ ou celles qui utilisent au maximum cinq salariés, comme le proposent les recommandations du Groupe de Delhi. Déterminer la meilleure approche est plus une question de faisabilité au niveau opérationnel que de cohérence conceptuelle. Il peut sembler préférable de décider en fonction du type de main-d'œuvre prédominante, mais penser que l'apport de travail salarié est équivalent à celui des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale peut induire en erreur. Pour cette raison, le recours au critère de la taille (le nombre de personnes engagées) dans les zones rurales peut être plus pertinent que dans les zones urbaines, où les membres du ménage peuvent avoir d'autres opportunités d'emploi et donc travailler moins d'heures au titre de leur collaboration.

4.54. Toujours sur cette approche susmentionnée, les critères utilisés dans l'enquête ENOE du Mexique pour différencier l'emploi dans le secteur informel de l'emploi dans d'autres entreprises agricoles non constituées en sociétés et dans les quasi-sociétés sont les suivants (voir l'annexe C2):

Q3: Identification du type de culture et des activités du travailleur en adaptant la classification internationale type des professions aux circonstances nationales (BIT, 2012).

Q3c: Destination de la production de l'unité économique (autoconsommation, destinée au marché, les deux).

Q3d: L'activité est-elle exercée uniquement par des travailleurs indépendants ou avec l'assistance de salariés.

Q3g: Pour les travailleurs indépendants uniquement: le nombre de travailleurs par type (rémunérés, non rémunérés, associés).

Q3q: Pour les travailleurs salariés uniquement: le nombre de personnes travaillant dans l'unité économique où la personne travaille.²⁷

²⁶ Cela soulève un autre problème technique, car il serait plus exact de classer les personnes dans le secteur informel en se fondant sur leur apport de travail et non pas sur leur simple participation, étant donné que l'intensité du travail rémunéré peut être différente de celle du travail non rémunéré. Mais dans une enquête sur la main-d'œuvre, cela implique de demander non seulement le nombre d'heures travaillées par le travailleur concerné, mais aussi le nombre d'heures des autres travailleurs dans l'unité. Ce problème peut être résolu soit par une approche modulaire, soit par une enquête mixte si les activités agricoles sont incluses dans la portée de l'enquête, et en demandant à l'employeur de fournir des informations sur le nombre d'heures travaillées par tous les travailleurs dans l'unité du secteur informel.

²⁷ Il est souhaitable d'inclure une deuxième question pour distinguer la composition de la main-d'œuvre (rémunérée, non rémunérée) notamment lorsqu'on a détecté des opérations à petite échelle. La question 3q est comparable à la question posée aux travailleurs indépendants (Q3g). L'expérience et les essais ont montré que dans les activités agricoles, les travailleurs salariés ne mentionnent généralement que les autres travailleurs salariés. Cependant, si on leur pose directement la question des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise de leur employeur, ils indiquent souvent le nombre de membres de la famille de leur employeur. Un travailleur indépendant (par exemple un employeur) est probablement capable de fournir des informations plus exactes, ce qui a des implications sur la qualité des statistiques qui en découlent.

Q4: Identification de l'unité économique en tant qu'entreprise (société) ou non (option un).

Q4a: Identification de la combinaison d'activités qui sont réalisées dans l'unité économique en utilisant une classification de l'activité économique, comme la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (voir Nations Unies, 2009a).

4.55. La pratique du Mexique, qui s'efforce d'améliorer la classification du secteur informel et de l'emploi informel dans l'agriculture, mérite d'être saluée. Le Mexique n'inclut pas encore l'agriculture dans le secteur informel, et le considère simplement comme appartenant à l'emploi informel en général si les critères liés aux conditions de travail sont remplis. Parallèlement, tous les éléments nécessaires pour établir la distinction entre l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel en général sont inclus dans l'enquête. De plus, Le Mexique établit une distinction entre l'agriculture de subsistance dans laquelle une partie de la production est vendue comme une catégorie spécifique d'emploi informel. L'argument est qu'il s'agit d'une activité plus tournée vers la survie que vers le marché, mais qu'elle n'équivaut pas à une unité du secteur informel. Cependant, cette catégorie de travailleurs est très importante – elle comprend 1,9 millions de personnes sur les 6 millions de travailleurs agricoles que compte le Mexique, dont une grande partie de la population indigène.

4.56. En plus de ce qui est nécessaire pour la conception de l'enquête, la nature des activités agricoles exige que les statistiques qui en résultent soient présentées et diffusées dans les tabulations distinctes de celles des autres activités.

Les emplois secondaires

4.57. Il est important pour les enquêtes auprès des ménages de recueillir des données sur toutes les activités économiques, à la fois pour l'emploi principal et pour les emplois secondaires. Les activités secondaires sont également importantes pour les statistiques de la comptabilité nationale. Cependant, la couverture des emplois secondaires introduit un degré supplémentaire de complexité, si l'unité d'analyse est la personne au lieu de l'emploi. Lorsqu'on prépare la matrice de la main-d'œuvre ou le tableau statistique, les personnes qui ont deux emplois ou plus font l'objet d'une double comptabilisation. C'est pour cette raison que la plupart des pays classent les personnes en fonction des caractéristiques de leur emploi principal uniquement, et que les statistiques des personnes qui cumulent des emplois sont disséminées dans des modèles ou des tableaux séparés, qui ne sont pas intégrés dans la même présentation. Cette approche rend cependant les données beaucoup moins utiles pour les statistiques économiques, parce que ce sont les emplois plutôt que les personnes qui sont l'unité de référence dans les systèmes de comptabilité nationale et parce que de

nombreuses études sur la main-d'œuvre portent sur l'apport de travail et la productivité.²⁸ Le total de l'apport de travail peut donc être sous-estimé pour les activités exercées par une grande partie des travailleurs dans le cadre d'un emploi secondaire.

4.58. Les enquêtes auprès des ménages ont tendance à sous-estimer les emplois secondaires, pour plusieurs raisons. L'un des facteurs mineurs peut venir de l'intérêt qu'a la personne interrogée à cacher tout ce qui n'est pas son emploi principal. Un facteur plus important est que la personne interrogée et l'enquêteur peuvent avoir envie d'accélérer l'entretien. Par exemple, pour une enquête auprès des ménages qui utilise des échantillons rotatifs, un logement sera visité «x» fois avant de sortir de l'échantillon. Au départ, un questionnaire qui prend beaucoup de temps peut être rempli avec application, mais pas quand l'opération se répète de nombreuses fois. Dans certaines enquêtes auprès des ménages, lorsque l'objectif principal est de déterminer la situation vis-à-vis de l'emploi de la personne interrogée, la sous-estimation de l'emploi secondaire peut aussi provenir de la conception du questionnaire. La question sur les autres activités économiques peut souvent être comprise ou est parfois même rédigée en termes d'emplois salariés, en négligeant complètement les activités secondaires à titre indépendant ou de travailleur à son propre compte. Cela arrive en raison des réticences des concepteurs des enquêtes sur la main-d'œuvre à répéter les questions consacrées à l'activité principale dans la section relative aux activités secondaires éventuelles, en raison des implications sur la longueur et le coût de chaque entretien.²⁹ Il existe bien évidemment des pays où les enquêtes auprès des ménages répètent pour les activités secondaires les mêmes questions que celles qui ont été posées pour l'activité principale. Le Venezuela par exemple formule chacune des questions pour l'activité principale et pour les activités secondaires en parallèle, au lieu de le faire l'une après l'autre. Cependant, les préoccupations financières sont toujours là, notamment s'il s'agit d'un nouveau sujet à incorporer. Pour trouver un équilibre entre les modifications souhaitables à apporter au questionnaire et le temps et le coût de l'entretien, il faut se poser la question de savoir comment faire et à quel moment utiliser une approximation comme celle de la taille de l'unité économique.

4.59. Le premier problème consiste à identifier correctement les activités secondaires qu'un travailleur peut avoir. Il est essentiel que la question utilisée explore explicitement non seulement les formes d'emplois rémunérés ou salariés,

²⁸ C'est l'idée qui sous-tend le concept d'équivalent temps plein par opposition au simple comptage des personnes dans l'emploi, si ces estimations se fondent sur les statistiques relatives aux emplois primaires et secondaires (voir OCDE, 2001, chapitre 4).

²⁹ Au niveau du coût des opérations sur le terrain, la possibilité de répéter des sections entières du questionnaire exige plus de papier et d'encre (pour les questionnaires papier) et plus de travail pour les enquêteurs. Si le nombre de logements affecté à chaque enquêteur reste le même, un questionnaire plus long entraîne une réduction du nombre de personnes traitées, ce qui peut décourager l'enquêteur de passer trop de temps à demander des informations sur plus d'une activité économique par personne.

mais tout type d'activité économique. L'enquête sur la main-d'œuvre mexicaine traite ce problème en posant une seule question formulée avec soin destinée à évoquer les activités indépendantes qui pourraient avoir été oubliées (voir l'annexe C2, question 7).³⁰

4.60. Toute stratégie visant à améliorer l'identification des activités secondaires (en parallèle ou à la suite) durant la période de référence est inutile en l'absence de critères clairs pour déterminer si l'activité est différente ou s'il s'agit d'un aspect ou d'une variation de l'activité principale. Il est clair qu'il s'agit d'activités différentes si la situation dans la profession change, par exemple lorsque le travailleur est salarié dans son emploi principal et indépendant dans son activité secondaire, ou lorsque la profession ou la branche d'activité change. Cependant, surtout chez les travailleurs indépendants, il est possible que la seconde activité déclarée soit une extension de l'activité principale. Dans les activités de service par exemple, chacun des clients peut être considéré comme un emploi différent, ce qui entraînerait une surestimation des activités secondaires. De même, si le travailleur indépendant est propriétaire de plusieurs entreprises offrant le même type de biens ou de services, chacun pourrait être considéré comme une activité différente et la surestimation pourrait être importante. Il est donc très important de vérifier si le propriétaire de l'entreprise offre le même type de biens ou de services, et s'il convient de les considérer comme des activités ou des emplois séparés, pour concevoir une série de questions et de former les enquêteurs en conséquence.

4.61. Les questions 3e et 3f du questionnaire de l'ENOE (voir l'annexe C2) ont été conçues de façon à détecter ces situations et à différencier les propriétaires d'un réseau de points de vente qui représentent essentiellement le même type d'entreprise, des personnes qui gèrent non seulement de nombreux points de vente, mais des points de vente de nature différente. Après avoir obtenu ces informations, l'enquêteur peut décider si l'entrepreneur gère réellement plus d'une activité économique et passe à la section 7 du questionnaire sur les activités secondaires. Un bon principe pour établir si le travailleur indépendant a un emploi secondaire est de savoir si les activités sont classées lors du processus d'encodage, comme appartenant à des types d'activité économique différents dans la CITI.

4.62. Pour les travailleurs salariés, il faudrait faire attention au type d'emploi ou d'unité économique dans lesquels ils travaillent. Lorsque l'emploi est lié à une unité économique différente de celle déclarée pour l'activité principale, il s'agit bien d'une activité secondaire, même si la tâche exécutée par la personne est la même au niveau de la classification CIP. L'une des implications de ce critère de l'unité

³⁰ Pour opérer cette distinction l'enquête sur la main-d'œuvre du Mexique devrait introduire les mêmes questions que pour l'activité principale, avec toutes les ressources que cela implique. En adoptant une approche plus brève pour les questions sur les activités secondaires, les concepteurs de l'enquête sur la main-d'œuvre ont sciemment choisi de se concentrer principalement sur la correction de toute sous-estimation, et d'avoir comme objectif secondaire le classement des activités secondaires en fonction de la situation.

économique est que même si le genre d'activité économique est le même, le fait que la personne interrogée travaille dans deux entreprises différentes (si les réponses de la personne interrogée aux questions Q4 et Q7b sont différentes) implique qu'il y a deux relations d'emploi différentes et donc deux emplois séparés.

4.63. Il est possible de dire que le critère qui vient d'être suggéré n'est pas le même pour les travailleurs indépendants et pour les salariés. Cependant, la différence n'est qu'apparente, car la véritable unité de référence ici est l'emploi/l'unité économique. Selon cette approche, si un travailleur indépendant gère un réseau d'entreprises du même type – même si elles sont situées dans des endroits différents – il s'agit de la même unité économique. Si le travailleur salarié travaille pour le même réseau, il va travailler pour la même unité économique aussi. En outre, être engagé dans une autre entreprise signifie pour le travailleur indépendant comme pour le salarié qu'ils sont dans des unités économiques différentes et donc qu'ils ont des emplois secondaires. Le type d'activité économique n'est pas le critère conceptuel essentiel, mais un critère opérationnel secondaire permettant d'identifier une autre unité économique.

4.64. Pour concevoir les questions de la section sur les emplois secondaires, il est essentiel d'adopter une approche globale et de se demander si l'ensemble des questions et des filtres sont nécessaires pour identifier ceux qui relèvent du secteur informel ou s'il vaut mieux utiliser des questions de remplacement. La décision dépend de l'importance dans le pays des activités secondaires en tant que stratégie de survie. Si ce phénomène est répandu et déjà bien mesuré (par exemple par des vérifications sur le terrain lors d'enquêtes auprès des ménages ou par comparaison avec d'autres enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages) le coût d'une répétition des questions pour une recherche approfondie sur les emplois secondaires se justifie. Lorsque les pays doivent encore déterminer l'étendue de la sous-estimation, comme le Mexique, ou si les emplois secondaires ne sont pas répandus dans le pays, une approche plus prudente pourrait être adoptée, en utilisant des questions de remplacement, comme la taille de l'établissement.

Le traitement des données

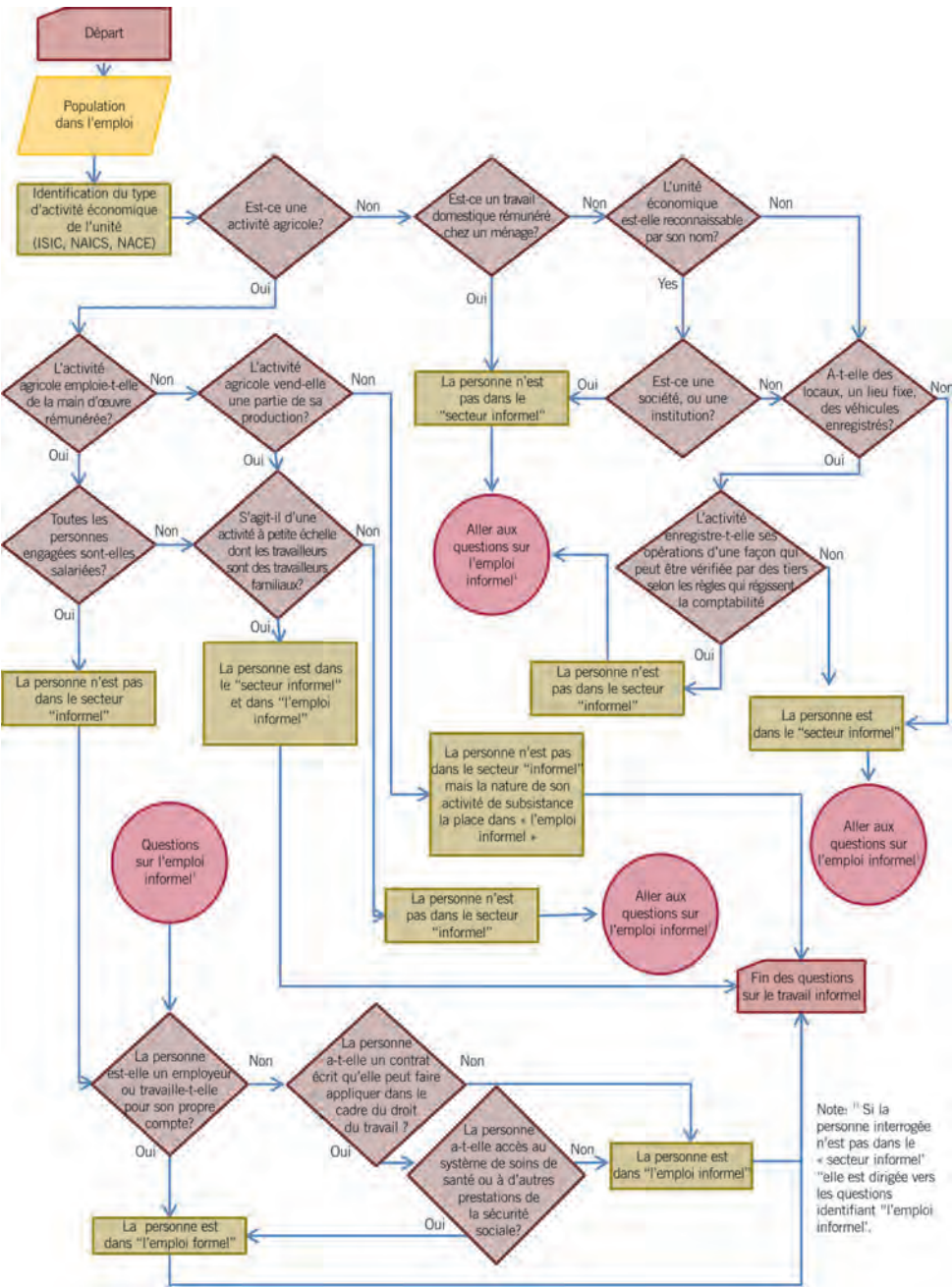
4.65. Lors de la phase de traitement des données, il est important de comprendre la logique du questionnaire et l'approche exposée dans ce manuel. L'essentiel de ce qui a fait l'objet d'une discussion dans ce chapitre est résumé dans le diagramme de la figure 4.5 ci-dessous. Ce diagramme est particulièrement intéressant, parce qu'il montre comment l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel sont identifiés à la phase de la conception du questionnaire et à la phase du traitement des données, dans une approche par étapes. La direction générale du diagramme consiste à identifier la proportion de la population dans l'emploi qui travaille directement dans le secteur informel et ensuite poser les questions aux autres personnes pourvues d'un emploi pour identifier si elles

travaillent dans des conditions informelles, même si elles ne sont pas forcément liées à une unité économique du secteur informel. La perspective globale nous montre que l'identification du secteur informel est un élément stratégique de l'identification du concept plus large (de l'emploi informel) dans son ensemble. La partie gauche du diagramme traite spécifiquement de l'emploi agricole dans une approche impliquant des informations circonstancielle ou des approximations. C'est à partir de ces informations que sont prises les décisions plus raisonnées à la phase de traitement des données.

4.66. Comme tous les modèles, ce diagramme simplifie une réalité complexe pour montrer le processus utilisé pour identifier le secteur informel et l'emploi informel. Même si le modèle réduit tout à des décisions de type «oui» ou «non», les réponses doivent inclure la possibilité d'une réponse «je ne sais pas» ou d'une non-réponse. Les questions ouvertes (par opposition aux questions préencodées) sont celles où l'enquêteur note la description fournie par la personne interrogée et elles sont utilisées pour recueillir des informations sur le type de profession ou le genre d'activité économique, par exemple. La réponse est une ressource permettant de traiter des cas problématiques. Les informations obtenues dans les questions ouvertes sont un atout dans la mesure où l'adaptation nationale de ces classifications contient des descriptions séparées et donc des codes spécifiques pour les activités qui sont informelles par nature.

4.67. Si à un moment clé, la séquence du diagramme se heurte à une non-réponse, ces codes fournissent une plateforme alternative pour prendre une décision. Cette approche ne va bien sûr pas sans conditions ni difficultés. Soit les enquêteurs sont formés et maîtrisent les classifications utilisées dans le traitement des données, soit il faut prendre d'autres mesures pour s'assurer qu'ils comprennent ce qui est essentiel dans la description fournie par les personnes interrogées. En général, les questions ouvertes impliquent que l'enquêteur fasse un suivi avec une série de questions pour orienter la personne interrogée vers les points essentiels. Il est clair que la qualité de la réponse à ces questions dépend dans une large mesure des compétences et de l'expérience de l'enquêteur et ne sera jamais uniforme dans les opérations d'enquête nationale. Choisir le bon code exige également d'avoir de bons outils d'encodage (des listes de codes et des instructions sur la façon de les utiliser), ainsi qu'un système de vérification des erreurs de rédaction et des routines pour détecter un conflit entre l'encodage et le flux de l'entretien. Tout cela devrait être intégré dans les opérations de traitement des données. Les vérifications de la cohérence doivent être mises en place après avoir vérifié qu'aucune case n'a été sautée. En outre, des instructions spécifiques sur la procédure d'intégration des observations individuelles dans la base de données doivent être préparées pour les responsables de l'analyse du questionnaire et de la rédaction. L'inclusion de directives d'encodage dans le cadre d'un programme général de traitement des données permet de résoudre de façon satisfaisante de nombreuses situations (pour plus de ressources sur l'encodage, voir Nations Unies et BIT, 2010).

Figure 4.5.
L'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel: un processus d'identification par étapes



4.68. Cependant, les informations sur les activités économiques ne peuvent pas servir à différencier les activités du secteur informel de celles du secteur formel, car cette distinction ne fait pas partie du cadre conceptuel ni des codes de classification type par industrie des branches d'activité. C'est la raison pour laquelle les étapes indiquées dans le diagramme ci-dessus doivent être suivies quels qu'en soient les inconvénients. Si une réponse ambiguë ou une non-réponse interviennent à un moment de la séquence, ou du flux, il doit exister une stratégie pour réagir à cette situation. Les activités ne devraient être classées dans le secteur informel que s'il existe des preuves concordantes. Il est préférable de se tromper *en n'incluant pas* dans le secteur informel une activité qui *en fait partie* en réalité, plutôt que d'inclure des activités qui *ne font pas partie* du secteur informel. Cela signifie également qu'il vaut mieux décider à partir d'un chiffre honnête de personnes qui n'ont pas répondu que d'essayer d'attribuer de force une valeur. Théoriquement, les erreurs de classification binaire dans une échelle agrégée (informel par opposition à non informel) devraient se compenser dans une enquête de probabilité si l'échantillon est suffisamment grand. Il vaut donc mieux ne pas introduire d'erreurs systématiques ou de biais par des imputations.

Les autres considérations pour la conception d'une enquête

4.69. Comme nous l'avons vu plus haut, une enquête auprès des ménages qui comprend l'identification de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel dans son ensemble doit nécessairement s'appuyer sur des réponses par procuration. Il ne faut pas exagérer le niveau de précision qu'il est possible d'exiger des personnes qui répondent. Les questions portant sur des informations quantitatives peuvent induire des inexactitudes importantes, car les réponses sont rarement bien connues des personnes qui répondent par procuration. La structure de la figure 4.5 traite essentiellement des éléments catégoriels, mais certaines informations sur des variables numériques sont également nécessaires pour le contexte, la cohérence et l'analyse. Par exemple, les informations sur le nombre de personnes pourvues d'un emploi dans une unité économique sont nécessaires pour déterminer sa taille. Pour les opérations à petite échelle, il ne devrait pas être trop difficile ni trop exigeant d'obtenir ces informations des personnes qui répondent par procuration, mais cela peut devenir plus problématique qu'il n'y paraît à première vue.

4.70. Puisque de nombreuses activités du secteur informel sont de nature saisonnière, le nombre de personnes engagées dans ces activités est généralement variable selon l'époque de l'année où l'enquête est réalisée. Si les activités agricoles sont incorporées au concept du secteur informel, il est particulièrement important d'appréhender les activités saisonnières. L'unité économique peut engager des travailleurs durant les périodes de plantation ou de récolte et ne pas

avoir de salariés durant le reste de l'année. Comme nous l'avons vu aux paragraphes 4.44 à 4.56, la question dépend beaucoup de la nature de ces activités; il faut donc plus d'informations contextuelles. Il est clair qu'une personne interrogée ne peut pas être classée comme informelle durant une partie de l'année, lorsque le nombre de travailleurs de l'unité est égal ou inférieur à la définition nationale d'une unité du secteur informel, et classée comme formelle durant le reste de l'année lorsque le nombre de travailleurs est supérieur au seuil fixé. Pour ces cas, il est possible de formuler une question portant sur le nombre minimum ou maximum de travailleurs engagés dans l'activité sur une plus longue période.

4.71. Voilà qui nous amène au sujet plus général de la référence au temps dans les questions sur le nombre de personnes pourvues d'un emploi et sur l'orientation vis-à-vis du marché d'une activité utilisée pour identifier les activités du secteur informel. Lorsqu'une enquête auprès des ménages n'est pas permanente, les aperçus obtenus peuvent être incomplets et induire en erreur si on les considère comme représentatifs de la situation de l'emploi total pour une année, par exemple. C'est pourquoi il est important d'aborder ces questions sur un intervalle de temps plus long, souvent plus long que la saison de l'année durant laquelle a lieu l'entretien. Cela peut réduire le biais résultant d'une courte période de référence.

4.72. Cependant, il est important d'avoir des estimations précises du temps pour certains éléments. Il est important pour l'analyse de savoir depuis combien de temps la personne interrogée exploite ou gère son unité économique actuelle (voir la question Q3r et Q3s du questionnaire de l'enquête ENOE; la question est également prise en compte dans l'enquête EPH de l'Argentine, et l'enquête sur la main-d'œuvre de la République de Moldova). Il est utile d'avoir quelques informations sur le passé, si la personne a perdu un emploi précédent par exemple, et dans ce cas, si ça s'est produit récemment (cela implique d'avoir une certaine précision dans les réponses indiquant le moment où cela s'est produit). Dans les échantillons rotatifs, il est possible d'obtenir des informations sur ces questions en faisant une analyse longitudinale des ménages durant la période où ils font partie de l'échantillon, en posant notamment des questions sur les événements ou les épisodes qui se sont produits depuis l'entretien précédent. Il est difficile de mener ce genre d'analyse, et il est nécessaire de réunir beaucoup de conditions, en raison des changements dans les personnes interrogées d'une période sur l'autre, et de l'attrition – qui nécessite des ajustements dans les pondérations et d'autres facteurs. Une alternative consiste à rassembler des informations au moyen du questionnaire lui-même (ENOE, Section 9).

Les effets sur les principaux objectifs et les opérations de l'enquête

4.73. Il est nécessaire avant de terminer d'avoir une discussion sur l'impact global de l'introduction de questions sur le secteur informel et sur l'emploi informel, sur la durée de l'entretien et sur la volonté du public de participer à la totalité de l'enquête et de la terminer. Inclure des questions visant à identifier et à décrire le secteur informel et l'emploi informel peut aller bien au-delà des objectifs et de la conception initiaux d'une enquête, impliquer une planification plus large et avoir une influence sur la fiabilité des résultats de l'enquête et sur la confiance du public dans l'office national de statistique du pays. Planifier correctement et garder la confiance du public implique d'investir des ressources. En règle générale, une nouvelle enquête ou le remaniement d'une enquête antérieure doivent faire l'objet de tests avant d'être pleinement mis en œuvre. Les tests sont destinés à s'assurer que le questionnaire et les opérations d'enquête permettent d'obtenir des réponses exactes et non pas des spéculations et de mieux comprendre leurs effets sur la durée de l'entretien et le taux de non-réponses. Pour l'enquête sur la main-d'œuvre du Mexique, des cycles ont été réalisés en parallèle,³¹ pour comparer les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre précédente avec ceux de la nouvelle enquête ENOE. La comparaison a montré qu'il n'y avait pas eu d'augmentation significative du point de vue statistique du taux de non-réponse après avoir introduit de nouveaux sujets et rallongé l'entretien. En outre, si l'introduction de nouveaux sujets n'a pas contribué à améliorer les non-réponses partielles aux questions sensibles comme le revenu, elle n'a pas contribué non plus à les empirer.

4.74. L'inclusion de nouveaux points dans l'enquête sur la main-d'œuvre a allongé d'environ 20 à 25 pour cent la durée de chaque entretien. Cela a nécessité une augmentation du personnel sur le terrain pour réduire le nombre de logements par enquêteur, et maintenir le temps investi par mission à un niveau constant. Le temps nécessaire à la supervision des enquêteurs a également augmenté. Il a fallu fournir en particulier des ressources techniques et logistiques supplémentaires pour que le personnel opérationnel puisse effectuer des contrôles de qualité dans le sous-échantillonnage des ménages sélectionnés pour vérifier si l'entretien avait réellement été effectué et correctement mené.

³¹ Les opérations de l'ENOE ont commencé en janvier 2005; en 2003 et en 2004, elles avaient été effectuées en même temps que l'enquête précédente qui s'appelait ENE.

4.75. Il faut tenir compte de la façon dont le public perçoit ce genre d'opérations. Il ne suffit pas de former le personnel en leur expliquant comment présenter l'importance et les objectifs de l'enquête aux personnes interrogées. Il faut aussi fournir au personnel sur le terrain du matériel communiquant en termes simples et convaincants le sens de la législation nationale et les garanties qu'elle accorde aux personnes qui coopèrent à la collecte des données et pourquoi l'information qu'ils fournissent est importante pour le succès de la collecte.

4.76. En résumé, introduire de nouveaux sujets et de nouveaux concepts dans une enquête sur la main-d'œuvre est certainement un exercice qui a un coût, mais ces réformes peuvent déclencher (ou au moins justifier) un investissement dans la qualité des opérations et des systèmes sur le terrain en veillant à la répartition des avantages sur la totalité de l'enquête auprès des ménages.

Chapitre 5.

Enquêtes auprès des établissements et recensements des établissements



Introduction

5.1. Les enquêtes auprès des établissements et les recensements des établissements sont les instruments les plus courants de collecte des données pour les statistiques qui décrivent l'activité économique (Nations Unies, 2009a). En fait, c'était également les instruments qui servaient à produire des statistiques sur le secteur informel avant 1993, jusqu'à l'adoption par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail de la *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* (c'est-à-dire la résolution de la 15^e CIST).



© OIT / J. Maillard

5.2. En fonction de leur conception et de leur couverture, les enquêtes auprès des établissements et les recensements des établissements fournissent des statistiques sur le nombre et les caractéristiques de toutes les unités économiques d'un pays, qu'il s'agisse de PME ou de grandes entreprises, ou de microentreprises. Pour que ces enquêtes et ces recensements soient utiles pour les statistiques sur le secteur informel, ces sources doivent inclure toutes les unités économiques, même les petites unités qui n'emploient qu'une seule personne, et pas seulement celles qui ont des lieux fixes, mais aussi celles qui sont exploitées dans les logements ou sans lieu fixe.

5.3. Comme pour toutes les autres sources qui cherchent à appréhender des informations sur le secteur informel, les enquêtes auprès des établissements et les recensements d'établissements devraient inclure dans leur questionnaire des rubriques sur la tenue des comptes, l'enregistrement auprès des administrations publiques et l'enregistrement des travailleurs auprès des régimes de sécurité sociale. Si on ajoute ces éléments aux questions habituelles sur la production et les coûts, il est possible de produire des statistiques sur la valeur ajoutée du secteur informel et sur le reste de l'économie, par branche d'activité, et selon d'autres têtes de chapitre, ce qui permet de fournir des statistiques sur la structure de l'économie d'un pays en établissant des bases statistiques pour une analyse continue de l'économie.

5.4. Les recensements des établissements produisent des statistiques économiques de base détaillées par branche d'activité et zone géographique, alors que les enquêtes par sondage auprès des établissements fournissent des statistiques plus fréquentes sur une gamme plus large de sujets pour avoir des niveaux plus agrégés de classification industrielle. Les statistiques économiques provenant des enquêtes auprès des établissements sont notamment utilisées pour compiler le produit intérieur brut dans les statistiques de la comptabilité nationale, alors que les données de calage et les ratios essentiels pour obtenir ces estimations de la comptabilité nationale sont fournis par les statistiques provenant des recensements économiques.

5.5. Les recensements économiques sont des collectes coûteuses de données à grande échelle. En raison des contraintes financières, le budget alloué dans les pays en développement et les pays moins développés aux programmes réguliers de statistiques peut être insuffisant pour effectuer un recensement couvrant le secteur informel, même peu fréquemment. Les enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel sont moins coûteuses que les recensements, mais elles ont quand même un prix en raison du travail intensif du personnel sur le terrain qu'elles impliquent.

5.6. Beaucoup d'enquêtes auprès des établissements et de recensement des établissements excluent pour cette raison les petites unités (dont les unités du secteur informel) de leur portée. Même celles qui tentent de couvrir les petites

unités économiques ont tendance à laisser de côté les petites entreprises du secteur informel exploitées au domicile de leur propriétaire (par exemple, les tailleurs, les métiers de l'alimentation), ainsi que les entreprises sans lieu fixe (comme la construction, les transports, le commerce ambulant). C'est pour cette raison que ces enquêtes ont fait l'objet de critiques car elles ne couvrent au mieux que le segment du secteur informel qui est constitué de petites entreprises et de microentreprises exerçant leurs activités dans des locaux identifiables qui ne sont pas des logements. Pourtant, les entreprises laissées de côté représentent probablement une partie importante, si ce n'est la plus importante, du secteur informel.

5.7. En dépit de toutes ces limitations, les enquêtes auprès des établissements et les recensements d'établissements peuvent être des instruments efficaces de collecte de données sur le secteur informel si leur objectif est de produire des statistiques utiles à la planification et à l'élaboration de programmes de développement ou d'estimer la contribution de ce secteur au produit intérieur brut. Les enquêtes auprès des établissements et les recensements d'établissements qui ne couvrent que partiellement le secteur informel peuvent être utiles, par exemple, pour les utilisateurs qui considèrent que les établissements couverts ont un plus grand potentiel de croissance que les unités du secteur informel qui en sont exclues, et que les programmes de développement des petites entreprises et des microentreprises devraient cibler les établissements qui sont couverts. Avec l'expérience, ces recensements et ces enquêtes peuvent améliorer la qualité de leurs statistiques en utilisant de bonnes procédures d'échantillonnage et de non-échantillonnage. Cependant, même si les statistiques issues d'enquêtes auprès des établissements et de recensements des établissements couvrant partiellement le secteur informel peuvent être utiles pour formuler des politiques et les mettre en œuvre, seuls les instruments qui portent réellement sur la totalité du secteur informel peuvent produire des statistiques rendant pleinement justice à ce secteur et permettant d'élaborer et de suivre les politiques relatives à l'ensemble du secteur. Un certain nombre de pays, comme l'Afghanistan, la Colombie, l'Égypte, l'Inde et l'Indonésie, ont entrepris des enquêtes auprès des établissements et des recensements des établissements couvrant la totalité ou une partie du secteur informel (voir les paragraphes 5.69 et suivants).

5.8. Ce chapitre examine les pratiques les plus courantes adoptées pour les enquêtes auprès des établissements et les recensements des établissements incluant les unités du secteur informel dans leur portée. Il commence par décrire les recensements des établissements, puis les enquêtes auprès des établissements, avant d'aborder les questions de planification et de conception communes. La dernière section présente quelques exemples d'enquêtes nationales auprès des établissements et de recensements des établissements.

Les recensements des établissements

5.9. Un recensement des établissements est un processus de collecte des données séparément sur chacune des unités économiques d'un pays ou dans une partie délimitée d'un pays, durant une période de référence spécifique, suivi de la compilation, l'évaluation, l'analyse et la diffusion des statistiques pertinentes sur ces unités.³² Les recensements des établissements sont également appelés les recensements économiques ou les recensements des entreprises. En général, un recensement des établissements porte sur l'ensemble d'un pays, mais il peut se limiter aux zones urbaines, aux villes principales, ou à d'autres zones géographiques bien délimitées.

5.10. Etant donné que les recensements des établissements se font sur une grande échelle, le type de données collectées est généralement limité, et ne porte que sur des rubriques comme le nom de l'unité économique, son adresse, le type d'activité économique, le statut juridique et la propriété. Certains peuvent également inclure des informations limitées sur le nombre de travailleurs engagés, le volume des ventes ou de la production et la valeur des dépenses, pour toutes les unités économiques ou pour un échantillon d'entre elles. Toutes ces données doivent se baser sur des concepts et des méthodes types, afin que les statistiques des recensements soient comparables dans le temps avec les statistiques des autres sources du pays, et aussi d'un pays à l'autre.

5.11. Lorsque les recensements des établissements obtiennent des données sur la production et les dépenses, ils utilisent généralement une période de référence d'un an. Cependant, pour les unités économiques du secteur informel dont les propriétaires ne tiennent pas de comptabilité écrite des ventes et des achats, il faut peut-être une période de référence plus courte, d'un mois par exemple (voir les paragraphes 5.51 à 5.53).

5.12. Les recensements des établissements sont généralement très coûteux et nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et de temps, si bien qu'ils sont généralement limités à un ou deux par décennie. Les informations recueillies à de si longs intervalles sont utiles pour les statistiques structurelles, les données de calage, et pour observer les tendances à long terme, mais elles ne sont pas très utiles pour la planification à court terme, le suivi des cycles d'activité ou pour produire des estimations annuelles de la comptabilité nationale.

5.13. Dans la pratique, nombre de recensements des établissements se limitent aux unités supérieures à une certaine taille (Commission de statistique des Nations Unies, 2007) et les petites unités ainsi que les micro-unités sont

³² «Un recensement de la population est un ensemble d'opérations qui consistent à recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier, ou diffuser de toute autre manière, des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays» (Nations Unies, 2009b, paragraphe 1.4).

couvertes par des enquêtes par sondage et des enquêtes auprès des ménages. Même lorsqu'ils sont conçues pour couvrir toutes les unités, ils ne comprennent généralement pas les activités exercées au domicile du propriétaire de l'entreprise (par exemple, les tailleurs, les métiers de l'alimentation) ni les activités effectuées sans lieu fixe (comme la construction, le transport, le commerce ambulant), parce que ces unités ne disposent pas de locaux identifiables et sont difficiles à localiser.

5.14. Les recensements des établissements qui visent à couvrir toutes les unités économiques, y compris celles du secteur informel, doivent visiter tous les bâtiments, que ce soient des locaux d'entreprises ou des logements, pour vérifier s'il y a une unité économique en activité dans ces lieux ou à partir de ces lieux. Il est important que les agents recenseurs visitent non seulement tous les locaux des entreprises, mais aussi toutes les habitations, car des activités économiques peuvent être effectuées à l'intérieur ou à partir de ces logements. Les activités économiques effectuées dans les logements sont des activités de production à domicile lorsque les produits sont vendus sur le marché. Certaines activités économiques effectuées à partir de logements ont trait à des activités ambulantes, réalisées sans lieu fixe. Faire le recensement de chaque bâtiment, et de chaque logement dans une zone est une activité qui nécessite beaucoup de main-d'œuvre, et les recensements des établissements qui incluent les unités du secteur informel sont donc très coûteux et complexes à organiser et à mettre en œuvre.

5.15. Pour réduire les coûts tout en garantissant une couverture complète des activités économiques, le recensement des établissements peut se faire en même temps qu'une opération de listage des habitations pour un recensement de la population et de l'habitat. Mener de pair les opérations de listage de ces deux recensements permet d'améliorer la couverture des unités du secteur informel sans locaux fixes ou identifiables, à condition d'inclure dans le questionnaire des investigations spéciales permettant de les identifier. C'est l'approche qui a été adoptée en Inde depuis le deuxième recensement des établissements en 1980, en Egypte depuis 1976, et en Colombie depuis 2005. Une approche assez similaire a été suivie conjointement avec le recensement de la population de 1990 en Indonésie; durant les opérations de listage des habitations, il était obtenu des informations sur le nombre d'établissements dotés de locaux fixes (situés à l'intérieur ou à l'extérieur des ménages privés) par type d'activité économique, car le recensement des établissements devait être effectué ultérieurement. L'un des objectifs explicites de cette expérience en Indonésie était de créer une base pour les enquêtes auprès des ménages et des petits établissements, afin de réduire les coûts tout en garantissant une couverture totale des activités économiques grâce au recensement de la population et des habitations. Cette option s'est avérée efficace et d'un bon rapport qualité-coût pour produire des statistiques sur les activités économiques à domicile, et donc sur le secteur informel, en répartissant les ressources entre deux grandes opérations statistiques.

5.16. Afin de réduire encore les coûts, la collecte des données peut combiner entretiens directs pour certaines unités et questionnaires à remplir pour d'autres. Il est possible de demander aux unités économiques qui tiennent une comptabilité des ventes et des dépenses de remplir un questionnaire sans l'aide d'un enquêteur. Il s'agit habituellement d'unités moyennes à grandes, souvent enregistrées auprès des administrations et figurant sur le registre des entreprises. Pour ces unités, il est possible de concevoir un questionnaire à remplir par l'entreprise, alors qu'un entretien est nécessaire pour les plus petites unités. Les paragraphes 5.54 à 5.58 examinent plus en détail les stratégies de collecte des données.

5.17. Dans de nombreux pays, les recensements des établissements servent à préparer un registre des entreprises. L'un des produits réalisés grâce au recensement des établissements est une liste des unités économiques comportant des informations sur leur nom, adresse, le type d'activité économique et le nombre de travailleurs engagés. Les informations du recensement peuvent également servir à préparer une base de sondage dans des secteurs de dénombrement présentant une concentration d'unités de plusieurs branches d'activités (voir les paragraphes 5.36 à 5.37 ci-dessous).

Les enquêtes auprès des établissements

5.18. Les enquêtes auprès des établissements (aussi appelées les enquêtes économiques ou les enquêtes sur la production) recueillent des données auprès d'un échantillon d'unités économiques d'une zone géographique bien délimitée durant une période de référence spécifique. Les enquêtes sont moins coûteuses que les recensements des établissements et peuvent donc être effectuées plus fréquemment. Lorsque l'échantillon est sélectionné de façon aléatoire, il est possible de produire des statistiques représentatives de la zone géographique.

5.19. La résolution de la 15^e CIST a considéré que les enquêtes auprès des établissements pouvaient être une source de données sur les unités du secteur informel suivant les objectifs de la mesure, les utilisations proposées des données, le calendrier et la structure du système statistique national, et les bases de sondage et les ressources disponibles (BIT, 1993a, paragraphe 23). Ces enquêtes peuvent être menées concurremment avec un recensement des établissements (BIT, 1993a, paragraphe 24). La résolution mentionne également qu'il est généralement préférable de couvrir tous les types d'activités pertinents dans une seule enquête auprès des entreprises du secteur informel (BIT, 1993a, paragraphe 24(4)).

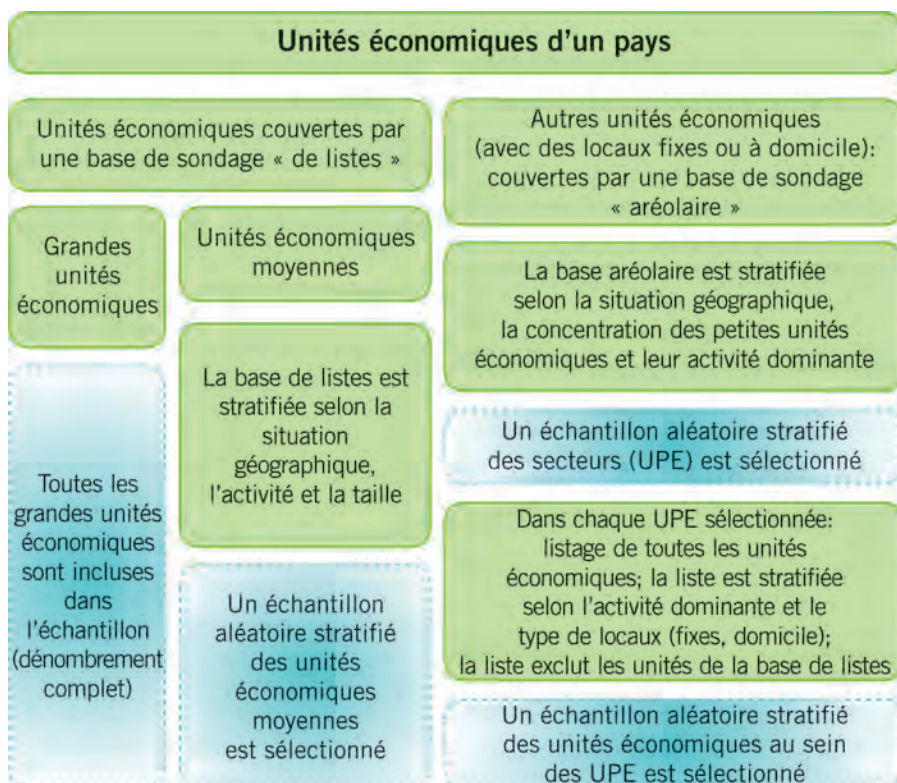
5.20. La portée d'une enquête auprès des établissements dépend dans une large mesure de la base de sondage utilisée. Si cette base est exhaustive, c'est-à-dire qu'elle inclut toutes les unités économiques du pays (même les micro-unités effectuant leurs activités à domicile), l'enquête peut alors produire des statistiques représentatives de l'ensemble de l'économie, et du secteur informel en particulier.

5.21. La majorité des enquêtes auprès des établissements utilisent des bases de listes établies à partir des registres administratifs ou d'un recensement antérieur des établissements. Cependant, les bases de listes ont tendance à exclure la totalité ou une grande partie des unités du secteur informel (et des petites unités en général). Ceci est dû au fait que les petites unités et les unités du secteur informel ont un plus grand taux de renouvellement, l'activité est plus saisonnière et la mobilité plus grande que pour les grandes unités. Le taux élevé de création et de fermeture des unités individuelles du secteur informel peut sérieusement éroder l'exhaustivité de toute base de liste. C'est pourquoi les enquêtes à partir de bases de listes ne couvrent au mieux que la partie du secteur informel qui comprend les unités les plus grandes et les plus stables.

5.22. Pour couvrir complètement le secteur informel, l'échantillon d'une enquête auprès des établissements doit être sélectionné à partir d'une base aréolaire. Cependant, ces enquêtes sont plus coûteuses que les enquêtes à partir de listes, et nécessitent un plus grand échantillon pour obtenir une précision similaire dans les estimations.

5.23. Pour produire des statistiques sur toutes les unités économiques du pays, une méthodologie a été élaborée, combinant sondages de listes et sondages aréolaires. Elle est particulièrement destinée aux pays en développement qui ont un secteur informel important constitué de petites unités économiques (Nations Unies, 1994). Cette méthodologie s'appelle la technique rationnelle d'enquête intégrée (Fully Integrated Rational Survey Technique, FIRST) et a été conçue pour appréhender des informations reflétant les activités de toutes les unités économiques du pays. Cette méthodologie divise l'univers statistique des établissements en deux bases (voir la figure 5.1.): une base de listes des unités de grande et de moyenne taille enregistrées dans un registre des entreprises clairement défini, et une base de sondage aréolaire comprenant toutes les autres unités y compris les unités à petite échelle qui ne sont pas enregistrées. Par définition, les unités du secteur informel se trouvent dans la deuxième base.

Figure 5.1.
La méthodologie FIRST



5.24. L'échantillon des unités enregistrées peut suivre un plan de sondage basé sur des listes, incluant toutes les grandes unités économiques et un échantillon aléatoire des unités de taille moyenne. L'échantillon de la base aréolaire peut être obtenu avec les deux étapes habituelles des sondages aréolaires (voir les paragraphes 5.39 à 5.46). L'échantillon final sera donc constitué d'un recensement des grandes unités économiques, d'un échantillon d'unités économiques de taille moyenne, sélectionné à partir d'une base de listes, et d'un échantillon de petites unités économiques sélectionnées à partir d'une base de sondage aréolaire. Cette approche utilise l'efficacité maximale d'une enquête à partir de listes pour les unités pour lesquelles la liste est fiable, tout en incluant les petites unités. Cela permet aussi de réduire les coûts, car les grandes unités économiques peuvent recevoir un questionnaire à remplir, alors que les petites unités font l'objet d'un entretien direct. La méthodologie FIRST permet de classer la contribution du secteur informel au produit intérieur brut pour chacun des types agrégés d'activité économique, à condition d'avoir une définition appropriée des unités de production formelles et informelles qui est utilisée pour les procédures d'échantillonnage et d'estimation.

5.25. Une enquête par sondage à partir de listes peut être effectuée assez fréquemment, par exemple mensuellement ou tous les trimestres, si elle ne porte que sur un nombre de points limités. Elle peut être complétée par une enquête annuelle plus approfondie couvrant un plus grand nombre de rubriques avec plus de détails. En revanche, la composante de l'échantillon aréolaire de l'enquête est une opération coûteuse et moins efficace, car elle nécessite un plus grand échantillon pour atteindre le même degré de précision. Elle ne peut donc être effectuée que moins fréquemment, par exemple annuellement ou tous les trois ou cinq ans.

La planification et la conception

5.26. La conception et les dispositifs des enquêtes auprès des établissements et des recensements d'établissements peuvent varier. Les principaux éléments de la conception des enquêtes sont les unités statistiques, la stratégie de collecte des données, la base de sondage disponible, la période de référence utilisée et l'instrument de collecte des données.

Les unités statistiques

5.27. D'après le SCN 2008, l'unité statistique la plus appropriée pour compiler les statistiques est l'établissement (Nations Unies *et al.*, 2009, paragraphe 5.16). Dans les enquêtes auprès des établissements et les recensements d'établissements, l'unité économique dont on recueille les données devrait donc dans l'idéal être l'établissement. Reste le problème des entreprises qui comportent plus d'un établissement, car elles doivent fournir des informations sur chacun des établissements séparément. Même si la grande majorité des entreprises (et c'est encore plus vrai pour les unités du secteur informel) dans tous les pays ne comportent qu'un seul établissement (Eurostat et OCDE, 2007), il peut être difficile de délimiter précisément chacun des établissements des quelques entreprises constituées de multiples établissements. La raison en est que le type de comptabilité tenue par l'entreprise ne permet pas toujours de séparer les données relatives à la production et aux dépenses de chaque établissement (voir Nations Unies, 2009a). Dans les entreprises composées de multiples établissements, la direction financière de l'entreprise peut se faire à un niveau d'organisation plus élevé que celui des établissements individuels, et si le système de comptabilité reflète la structure de la direction, ce qui est généralement le cas, les données relatives à chacun des établissements peuvent ne pas être disponibles, surtout les données relatives aux investissements. Par conséquent, l'unité économique à partir de laquelle sont recueillies les données est souvent l'entreprise.

5.28. Il est important d'identifier correctement les établissements pour produire des statistiques sur le secteur informel. Même si la production et le nombre de

travailleurs des unités du secteur informel sont réduits, certaines entreprises du secteur informel peuvent comporter plusieurs établissements. D'après la résolution de la 15^e CIST, une entreprise fait partie du secteur informel si aucun de ses établissements n'excède une taille limite déterminée par le pays (voir BIT, 1993a, paragraphe 9(5)). Il peut donc y avoir des entreprises assez grandes dans le secteur informel si tous les autres critères sont remplis. La résolution précise également que toutes les unités appartenant à une même personne sont considérées comme appartenant à la même entreprise (voir BIT, 1993a, paragraphe 12(2) de). Dans les pays où seules les unités dépassant une certaine taille ont l'obligation d'être enregistrées et de respecter le droit du travail et/ou les lois fiscales, les entrepreneurs du secteur informel peuvent préférer garder un grand nombre d'unités économiques de petite taille plutôt que d'avoir une plus grande unité, afin d'éviter d'avoir à s'enregistrer et à payer des impôts. L'enquête auprès des établissements de 1982 en Tunisie a révélé par exemple que de nombreux établissements de petite taille employant moins de dix personnes faisaient partie d'entreprises intermédiaires employant de 10 à 50 personnes, ce qui démontrait le dynamisme du secteur informel et son potentiel d'accroissement (Charmes, 1996).

Le plan de sondage

5.29. Quand on choisit le plan de sondage pour une enquête auprès des établissements, il est fondamental de trouver un équilibre entre le coût global et le degré de précision nécessaire pour les données recueillies. Une plus grande précision implique une augmentation des coûts. Contrairement à un recensement, les enquêtes par sondage réduisent le niveau de détail à partir duquel on peut obtenir des estimations fiables en classant les unités selon leur taille, le type d'activité économique ou la situation géographique. Il est possible de surmonter cet inconvénient en augmentant de façon sélective la fraction de l'échantillon pour les cellules pour lesquelles une variance d'échantillon plus faible est nécessaire pour une utilisation descriptive ou analytique spécifique des statistiques.

5.30. La base à partir de laquelle est sélectionné l'échantillon s'appelle la base de sondage. Une base de sondage est une liste comprenant toutes les unités de la population dont on va sélectionner un échantillon. Dans l'idéal, les unités de la base de sondage devraient être les mêmes que les unités statistiques sur lesquelles on obtient les informations. Si l'on ne dispose pas d'une liste complète et actualisée de ces unités, la base de sondage peut être composée d'une liste de secteurs comportant des unités bien délimitées sur des cartes.

5.31. Il existe essentiellement deux types de base de sondage pour les enquêtes auprès des établissements. La première et la plus courante est la liste ou le répertoire des unités économiques du pays (ou d'une partie spécifique du pays):

on l'appellera ici la *base de listes* ou le *registre des entreprises*. La deuxième est une liste ou une carte des zones géographiques du pays ayant des limites identifiables, appelée *base de sondage aréolaire*.³³

5.32. Les bases de listes sont les bases les plus fréquemment utilisées dans les enquêtes auprès des établissements qui mesurent la production ou l'emploi et les salaires. Elles sont généralement organisées en strates homogènes, à partir de la situation géographique, du type d'activité économique et/ou de catégories de taille des établissements. Le plan de sondage ne comprend généralement qu'une seule étape de sélection, car les unités économiques sont généralement directement sélectionnées à partir de chacune des strates séparément.

5.33. Une base de liste contient, au minimum, une liste de toutes les unités économiques dans la zone géographique cible avec des informations sur leur adresse, leur principale activité économique et leur taille, en fonction du nombre de travailleurs engagés, ou du niveau de production. La liste devrait également comprendre idéalement des informations sur l'appartenance éventuelle de cette unité économique à une plus grande entreprise, et sur les caractéristiques institutionnelles de l'unité (par exemple s'il s'agit d'une société privée, d'une administration, d'une administration centrale, d'une institution à but non lucratif, ou d'une entreprise non constituée en société). Dans l'idéal, l'unité économique devrait être l'établissement, mais pour certaines unités, les informations peuvent n'être disponibles qu'au niveau de l'entreprise.³⁴

5.34. Les bases de listes peuvent être établies à partir d'une série de registres tenus par les administrations responsables de délivrer des permis, ou de collecter les impôts et les contributions de sécurité sociale, comme le registre de la sécurité sociale, les registres fiscaux ou les registres d'industries. Elles peuvent également se baser sur des informations recueillies lors du dernier recensement d'établissements ou être actualisées grâce à ces informations. Dans les pays où les registres administratifs sont incomplets, on utilise généralement le dernier recensement des établissements comme source principale pour établir une base de listes.

5.35. L'utilisation de registres pour élaborer une base de listes a l'avantage de permettre une actualisation constante de cette base à peu de frais. Cependant, les registres ne couvrent par définition que les unités économiques qui sont enregistrées d'une façon ou d'une autre ou qui paient des impôts, ce qui exclut la plupart des unités du secteur informel. Les bases de listes établies à partir de registres ne sont donc pas adaptées pour élaborer des échantillons incluant des unités du secteur informel.

³³ On utilise généralement des bases de sondage aréolaires de ménages pour les enquêtes auprès des ménages, pour sélectionner de façon aléatoire des échantillons de ménages. En utilisant une approche similaire, on peut utiliser une base de sondage aréolaire d'établissements pour sélectionner de façon aléatoire des échantillons d'unités économiques.

³⁴ Pour en savoir plus sur les registres d'entreprises, voir Eurostat 2010.

5.36. Il peut être utile d'utiliser des bases de listes élaborées à partir du dernier recensement des établissements pour constituer des échantillons si au moins deux conditions sont remplies. La première est la *couverture complète des unités*. Le recensement des établissements doit couvrir toutes les unités économiques, y compris celles qui n'ont pas «pignon sur rue» et qui ne sont pas «identifiables». La deuxième condition est que le *délai entre le recensement et l'enquête auprès des établissements doit être court*. L'échantillon doit être choisi de façon aléatoire très rapidement après le recensement des établissements en raison du taux élevé de création et de fermeture des unités du secteur informel, et du fait que ce taux est d'autant plus élevé que l'unité économique est petite. En outre, on peut raisonnablement s'attendre à ce que plus il s'écoule de temps entre le recensement des établissements et la sélection de l'échantillon, moins ce dernier sera représentatif. Un grand nombre des unités économiques sélectionnées risque de ne plus exister au moment de l'enquête, et ce risque augmente avec le temps. Cet échantillon n'inclura pas non plus les nouvelles unités qui ont été créées après le recensement. Une base de listes qui utilise les informations issues d'un recensement des établissements devient très vite obsolète et perd de son utilité en tant que base de sondage pour les unités du secteur informel.

5.37. Une enquête auprès des établissements qui utilise les informations provenant d'un recensement des établissements doit être réalisée peu de temps après le recensement. Cela exige des ressources humaines et financières, ainsi qu'une logistique sur le terrain et pour les opérations. Les pays qui prévoient d'utiliser cette approche pour couvrir exhaustivement le secteur informel dans leur programme de statistiques économiques ordinaires doivent réfléchir en amont à la façon d'insérer cette approche dans le programme global de collecte des données et comment elle peut répondre aux besoins plus larges de données définis dans le plan national de développement des statistiques.

5.38. Les exigences en matière d'exhaustivité, de précision et de respect des délais représentent un défi important pour les bases de listes lorsque les enquêtes auprès des établissements ont pour objectif de couvrir le secteur informel. Cependant, ces facteurs n'ont habituellement pas d'incidence sur les schémas généraux de concentration des industries sur lesquels se fondent les bases aréolaires. Voilà pourquoi les bases aréolaires sont considérées comme une solution plus fiable que les bases de liste pour les échantillons qui doivent couvrir le secteur informel.

5.39. Une *base aréolaire* divise la zone géographique cible en petits secteurs géographiques, habituellement appelés secteurs de dénombrements.³⁵ Pour chacun de ces petits secteurs, la base devrait fournir des informations sur le

³⁵ Un secteur de dénombrement est une petite zone dans un pays utilisée par les offices nationaux de statistique pour attribuer des tâches aux agents de recensements et distribuer les questionnaires du recensement aux unités d'observation (les ménages ou les locaux d'entreprises). Généralement, il n'y a qu'un seul agent de recensement ou enquêteur par secteur de dénombrement.

nombre d'unités économiques, l'activité économique dominante, et la taille en termes d'emploi ou de production. On utilise généralement les bases aréolaires lorsqu'il n'est pas facile d'avoir une base de liste exhaustive et actualisée.

5.40. Lorsqu'on utilise une base aréolaire pour une enquête par sondage auprès des établissements qui couvre le secteur informel, la première des tâches consiste à organiser les unités aréolaires en strates, ou groupes homogènes, en fonction de la densité des unités du secteur informel, si possible en fonction de l'activité économique dominante du secteur informel, afin de réduire l'éparpillement géographique des petites unités économiques et leur répartition inégale au niveau des branches d'activités. Un échantillon stratifié est plus efficace car il améliore la précision des estimations pour la même taille d'échantillon. En raison de ce besoin de stratification aréolaire, il faudrait s'efforcer de compiler les meilleures informations possibles sur la concentration des activités au niveau des unités aréolaires proposées pour l'échantillon. Les strates des bases aréolaires sont organisées en fonction de la situation géographique, de l'activité dominante et/ou de la densité des petites unités économiques ou des unités informelles. Il est clair que ces strates sont moins homogènes que celles qui sont élaborées à partir de bases de listes, étant donné que les zones aréolaires comportent des unités engagées dans d'autres activités que l'activité dominante. Un secteur majoritairement constitué d'unités de fabrication, par exemple, comporte également des unités engagées dans le commerce ou la réparation. En conséquence, il faudra, pour atteindre un niveau de précision similaire, un échantillon plus grand qu'un échantillon élaboré à partir d'une base de listes.

5.41. Les bases de sondage aréolaires présupposent une relative stabilité du schéma de concentration géographique des unités du secteur informel de divers types entre le moment où est effectué le recensement et celui de l'enquête, alors que les unités individuelles du secteur informel peuvent changer. La validité de cette hypothèse tend à décroître au fur et à mesure que s'allonge le délai entre le listage des unités primaires d'échantillonnage et les opérations d'enquêtes.

5.42. Les échantillons d'unités économiques élaborés à partir de bases aréolaires sont sélectionnés en plusieurs étapes. Au cours de la première étape, on sélectionne la liste des secteurs qui constituent les unités primaires d'échantillonnage avec une probabilité proportionnelle à la taille du secteur (le nombre attendu d'unités économiques et/ou le nombre d'entrepreneurs). Après sélection des unités primaires d'échantillonnage, on prépare une liste complète des unités à interroger dans ces unités aréolaires, liste qui sert de base pour sélectionner les unités finales d'échantillonnage. Ce travail se fait en quadrillant toute la surface des unités primaires d'échantillonnage sélectionnées, pour demander comme pour un recensement des établissements, dans tous les bâtiments de la zone (y compris les logements) s'il existe des activités économiques. Comme on cible aussi les logements, la base couvrira toutes les

activités à domicile et les activités mobiles. Les activités itinérantes comme les services de transport et le commerce ambulant sont enregistrés comme étant effectués à partir du domicile du travailleur.

5.43. Au cours des opérations de listage, les enquêteurs doivent être bien formés pour identifier ces activités, et notamment deux types de situation. La première concerne les travailleurs qui effectuent des activités à domicile ou des activités mobiles et qui, en outre, ont des locaux fixes (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'unité primaire d'échantillonnage) – par exemple une personne qui fabrique des biens à domicile et qui les vend ensuite sur un étal fixe. Dans ce cas, les activités effectuées au domicile ou à partir du domicile (ici la fabrication) sont en principe menées dans un établissement différent de celui des activités réalisées dans le local fixe (la vente), mais les deux activités font partie de la même entreprise. Ces situations ont d'importantes conséquences sur le processus de listage, parce qu'en principe ces activités devraient être listées séparément comme elles sont effectuées dans deux lieux différents et classées différemment selon la classification type des branches d'activité économique (comme la CITI). Il est cependant difficile de faire cette distinction dans la pratique, et ce manuel recommande donc, au nom de la simplicité, de considérer ces deux activités comme étant effectuées au sein d'une même unité économique mais qu'elles ne soient listées que dans le lieu où est effectuée l'activité principale. Dans l'exemple ci-dessus, l'activité principale serait la fabrication de biens et le lieu serait le domicile (pour voir les principes servant à identifier l'activité principale, voir Nations Unies, 2009a). La deuxième situation concerne les travailleurs qui réalisent leurs activités économiques dans des locaux fixes, mais qui entreposent une partie de leurs matières premières ou des biens produits à leur domicile. L'entreposage de matériel est une activité économique distincte de l'activité effectuée dans les locaux fixes, mais là encore, au nom de la simplicité, ce manuel recommande de considérer ces activités comme auxiliaires à l'activité principale et que l'unité soit enregistrée comme étant située dans le local fixe.

5.44. Durant ces opérations de listage, il faudrait collecter des informations sur le nom et la situation physique de l'unité, le genre d'activité économique effectuée (description et code) et le nombre de personnes engagées. Il n'est pas nécessaire d'obtenir des informations sur l'enregistrement ou la tenue de la comptabilité, nécessaires pour identifier les unités du secteur informel, parce que les enquêtes aréolaires auprès des établissements couvrent généralement plus d'unités que celles du secteur informel (habituellement toutes les unités économiques qui ne sont pas couvertes par une enquête à partir de listes). Les unités du secteur informel seront identifiées plus tard, lors de la réalisation de l'enquête aréolaire auprès des établissements. L'important est que le questionnaire de l'enquête inclue des données permettant d'identifier, au sein des établissements sélectionnés, ceux qui appartiennent au secteur informel.

5.45. Les enquêteurs devraient comparer les informations recueillies à celles fournies dans les cartes et les listes, et les actualiser en conséquence. Une fois finalisée la liste de toutes les unités économiques de l'unité primaire d'échantillonnage, il est possible d'identifier les unités économiques pertinentes. Une liste de ces unités est alors élaborée et constitue la base de sondage permettant de sélectionner les unités économiques. Cette base de sondage peut être stratifiée selon l'activité économique et d'autres critères, comme le type de locaux (fixes, au domicile, itinérant), le sexe de l'entrepreneur, etc. La deuxième phase consiste à sélectionner de façon aléatoire un échantillon d'unités économiques finales potentielles dans chaque unité primaire d'échantillonnage, à partir des listes actualisées d'unités économiques, en utilisant généralement un échantillonnage systématique. Si le nombre d'établissements dans chaque type d'activité économique n'est pas trop grand, tous peuvent faire l'objet de l'enquête pour la collecte des données. En revanche, si ce nombre est très élevé dans une activité particulière, comme c'est souvent le cas pour le commerce dans des zones aréolaires très peuplées, il est possible d'effectuer une stratification supplémentaire en fonction de la taille de l'établissement, et les unités de la liste peuvent faire l'objet d'un échantillonnage.

5.46. Les enquêtes aréolaires auprès des établissements comportent les étapes suivantes:

- a) la sélection des zones aréolaires d'établissements en tant qu'unités primaires d'échantillonnage;
- b) le listage de tous les bâtiments, y compris les logements, pour obtenir des informations sur les activités économiques qui y sont effectuées; la comparaison avec les cartes existantes et d'autre matériel et l'actualisation de ce matériel;
- c) l'identification des unités économiques pertinentes, c'est-à-dire des unités qui présentent les caractéristiques du secteur informel (petites entreprises, entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée au marché, etc.);
- d) l'élaboration de la liste des unités économiques pertinentes pour chaque unité primaire d'échantillonnage (la base de sondage pour la sélection des unités économiques);
- e) la sélection d'un échantillon d'unités économiques en tant qu'unités finales d'échantillonnage; et
- f) la présentation du questionnaire aux unités économiques de l'échantillon pour obtenir les informations pertinentes.

5.47. Pour couvrir le secteur informel, l'avantage des bases aréolaires est qu'elles n'ont pas besoin d'être totalement actualisées pour pouvoir sélectionner un échantillon représentatif d'unités, et qu'elles sont le seul moyen de garantir que l'échantillon sera représentatif de toutes les unités économiques du pays. Cependant, comme le coût de la collecte des données est plus élevé, les bases aréolaires ne sont pas encore utilisées couramment pour sélectionner les échantillons d'établissements. Ces bases ont été utilisées en Colombie et en Inde (voir les paragraphes 5.90 et 5.100), mais comme le besoin de couvrir les petites unités devient plus pressant, l'utilisation des bases de sondage aréolaires devrait se répandre, même dans les pays très industrialisés; c'est déjà le cas du Japon, qui réalise des enquêtes aréolaires des entreprises non constituées en sociétés tous les trimestres (Ishida, Y., 2002).

5.48. Ce manuel recommande d'utiliser la technique FIRST (technique d'enquête rationnelle pleinement intégrée) qui combine la base de listes et la base aréolaire d'échantillonnage. L'échantillon des grandes unités économiques est élaboré à partir d'une base de listes, et celui des petites unités économiques à partir d'une base aréolaire. L'échantillonnage aréolaire des unités primaires d'échantillonnage doit prendre en considération la densité des petites unités, et durant les opérations de listage et d'actualisation dans les UPE sélectionnées, les agents de recensements doivent vérifier que les unités qui apparaissent sur la base de listes sont exclues de la deuxième phase de sélection, afin d'éviter qu'elles ne soient comptées deux fois. Cette approche a été utilisée avec succès en Afghanistan (voir le paragraphe 5.71).

5.49. On peut utiliser deux sources principales pour élaborer une base aréolaire destinée aux enquêtes auprès des établissements. La source à privilégier est le dernier recensement des établissements, car il peut fournir des informations sur les unités économiques de chaque secteur, leur activité, leur taille, si elles tiennent une comptabilité écrite et font partie d'une unité économique plus grande. Les recensements des établissements sont la meilleure source d'informations sur la concentration des branches d'activité, qui sont obtenues directement de l'unité. La base aréolaire préparée à partir de ces listes va inclure les cartes nationales ou régionales identifiant les limites géographiques des unités aréolaires et indiquant de façon détaillée le nombre d'établissements classés par types d'activité économique et par taille. Les informations tirées de ces bases aréolaires peuvent servir à répartir l'échantillon de secteurs de dénombrement en différentes strates géographiques, à stratifier les secteurs de dénombrement en fonction de la concentration d'activités économiques et à sélectionner les unités primaires d'échantillonnage avec une probabilité proportionnelle à la taille (le nombre d'établissements).

5.50. Si aucun recensement d'établissements n'a été fait récemment, on peut utiliser le dernier *recensement de la population* du pays comme point de départ

alternatif. Les recensements de population sont souvent la principale source permettant d'établir une base aréolaire pour sélectionner les ménages, et ils peuvent également être utilisés pour sélectionner les petites unités économiques non constituées en société (y compris les unités du secteur informel). Dans cet objectif, la base doit contenir la liste des secteurs et, pour chaque secteur, les informations sur le nombre d'entrepreneurs (employeurs ou personnes travaillant pour leur propre compte) résidant dans le secteur, l'activité de leur unité économique et la taille de cette unité (en termes d'emploi). Une base aréolaire fondée sur un recensement de population ne peut pas fournir d'informations sur les unités économiques du secteur, mais seulement sur le nombre d'employeurs et de personnes travaillant pour leur propre compte qui résident dans ce secteur. Pour que la base aréolaire puisse servir de base à la sélection des unités économiques, il faut donc partir de l'hypothèse que le nombre d'entrepreneurs est une approximation raisonnable du nombre d'unités économiques non constituées en sociétés dans chaque unité primaire d'échantillonnage. Dans les pays où il n'y a eu récemment aucun recensement des établissements ni aucun recensement de la population comportant les informations nécessaires, on peut utiliser des villages entiers ou des quartiers de ville comme secteurs, comme cela a été fait pour l'enquête sur les entreprises en Afghanistan (voir le paragraphe 5.69).

La période de référence

5.51. La ou les périodes de référence utilisées pour la collecte des informations est un élément essentiel de la planification de l'enquête. Pour pouvoir être utilisée pour la comptabilité nationale, la période de référence doit être l'année civile, utilisée par la plupart des recensements des établissements qui cherchent à recueillir des informations sur les revenus et les dépenses. Dans les enquêtes auprès des établissements, la période de référence dépend de la fréquence de l'enquête: les enquêtes mensuelles peuvent avoir recours à une période de référence courte d'un mois, les enquêtes trimestrielles peuvent utiliser des périodes de référence de trois mois ou moins, et les enquêtes annuelles ont tendance à utiliser l'année comme période de référence.

5.52. Les recensements d'établissements ou les enquêtes auprès des établissements qui couvrent le secteur informel doivent tenir compte du fait que les dirigeants du secteur informel ne sont généralement pas en mesure de donner des informations sur une année civile car ils ne tiennent pas de comptabilité écrite, et qu'ils doivent faire appel à leur mémoire pour répondre. Pour ces unités, quelle que soit la fréquence de l'enquête, la période de référence devrait être courte, par exemple un mois ou une semaine (Nations Unies, 1994); pour les unités agricoles, on utilise également les six derniers mois (BAD, 2011).

5.53. On pourrait envisager une période de référence flexible (un jour, une semaine, un mois) pour laquelle les personnes interrogées sont autorisées à

donner les informations qu'ils peuvent, comme cela se fait pour l'enquête mixte 1-2-3 (voir le paragraphe 6.128). Cela demande beaucoup d'efforts au niveau du traitement des données, mais garantit la fiabilité des informations recueillies. Dans tous les cas, il faut recueillir des informations supplémentaires sur l'activité durant l'année afin de prendre en compte la nature très saisonnière des unités du secteur informel. Le questionnaire peut par exemple inclure une rubrique demandant de façon approximative si la période de référence est représentative de l'ensemble de l'année, et demandant quel a été le rythme de l'activité l'année précédente, en utilisant des catégories de réponses très larges (une activité plus élevée, moins élevée que durant la période de référence ou pas d'activité). Il est également possible de répartir l'échantillon sur la période de référence pour laquelle on veut obtenir des statistiques, mais cela complique les opérations sur le terrain.

La stratégie de collecte des données

5.54. Les recensements des établissements ou les enquêtes auprès des établissements peuvent recueillir des informations directement de personnes représentant les unités économiques ou les tirer d'un ou plusieurs registres administratifs (registre de la sécurité sociale, registre de la taxe sur la valeur ajoutée, etc.) ou peuvent combiner les informations de ces deux sources.

5.55. Lorsque les informations sont recueillies directement auprès des personnes qui représentent les unités économiques, on utilise un questionnaire type ou une série de questionnaires. Ces questionnaires peuvent être envoyés aux unités économiques par courrier ou par voie électronique pour que les unités les remplissent, ou peuvent être utilisés par des enquêteurs formés qui posent directement les questions aux unités économiques, lors d'entretiens de face à face ou d'entretiens téléphoniques avec le représentant de l'unité. La première approche s'appelle la méthode de *questionnaire à faire remplir*, elle est moins coûteuse, mais elle ne peut être utilisée qu'avec des unités dont le propriétaire, le dirigeant ou la personne responsable ont suffisamment de connaissances et de capacités pour répondre au questionnaire et ont accès aux registres pertinents.

5.56. La deuxième méthode est celle du *porte à porte*. Elle implique un entretien de visu réalisé par des agents de recensement formés, et c'est l'approche à privilégier lorsque les propriétaires des entreprises n'ont pas fait suffisamment d'études pour remplir un questionnaire et qu'il n'y a pas de registres ni de comptabilité ou qu'il n'existe pas de liste complète des unités économiques. Pour un recensement des établissements ou une enquête auprès des établissements, cette méthode garantit de collecter des informations aussi correctes que possible. Elle permet aussi d'assurer une couverture des petites unités économiques, car les enquêteurs font du porte à porte dans le secteur qui leur a été attribué pour chercher les unités économiques en exploitation. Pour

garantir la couverture de toutes les unités économiques, même des unités du secteur informel, les agents de recensement doivent aller visiter non seulement tous les locaux commerciaux, mais aussi tous les logements, car les activités économiques peuvent être effectuées au domicile ou à partir du domicile. On entend par activités économiques exercées à partir du domicile toutes les activités ambulantes sans locaux fixes. La méthode du porte à porte est une activité à forte intensité de main-d'œuvre et donc très coûteuse et compliquée à organiser et à surveiller. Toutefois, dans la plupart des pays, les recensements des établissements doivent encore recourir à cette méthode du porte à porte, au moins pour les plus petites unités, ce qui élève leur coût.

5.57. Comme nous l'avons vu précédemment, ce manuel recommande de combiner ces deux méthodes de collecte des données lorsqu'il n'existe une base de listes complète que pour une sous-catégorie d'unités économiques – pour les grandes unités du secteur formel par exemple. Dans ce cas, il est possible d'envoyer aux grandes unités par courrier ou par voie électronique des questionnaires à remplir et de faire un recensement direct des plus petites unités.

5.58. Lorsque les recensements des établissements ou les enquêtes auprès des établissements peuvent obtenir des informations pertinentes et fiables sur les unités économiques dans les registres existants, le coût de ce processus est nettement inférieur. Cependant, les exigences en matière de qualité sont importantes: l'organisme responsable du recensement des établissements ou de l'enquête auprès des établissements doit avoir accès aux informations pertinentes dans les registres, et les registres doivent garder la trace de toutes les créations et cessations d'entreprises, même des plus petites; les registres doivent également contenir les informations actualisées assorties d'une date claire sur les caractéristiques des unités économiques, (nombre de travailleurs embauchés, activité économique principale, recettes et dépenses, etc.); il faut veiller à ce que ces données se basent sur des définitions et des classifications conformes aux critères statistiques. En outre, comme il est souvent nécessaire de tirer les informations de plusieurs registres, il faut que les registres comportent au minimum un numéro d'identification commun pour toutes les unités économiques enregistrées. Actuellement, fort peu de pays sont en mesure d'obtenir des informations à partir des registres existants avec un taux de couverture des unités et une qualité des données satisfaisants.

Les rubriques

5.59. La résolution de la 15^e CIST recommande l'inclusion d'une longue liste de données dans les recensements des établissements et les enquêtes auprès des établissements (BIT, 1993a, paragraphes 34-35). Y figurent les conditions d'exploitation de l'entreprise, les conditions d'emploi des travailleurs, la production (valeur des produits réalisés, montant des ventes et des dépenses), les

caractéristiques des propriétaires des unités du secteur informel et celles des ménages des propriétaires du secteur informel.

5.60. Généralement, les recensements des établissements incluent au moins des rubriques liées aux caractéristiques de l'établissement, et certains incluent également les travailleurs et la production. Les enquêtes auprès des établissements couvrent généralement les trois types de données, et peuvent même inclure des rubriques portant sur les conditions d'exploitation de l'entreprise. Les données sur la production fournissent les éléments nécessaires à l'estimation de la production brute, de la valeur ajoutée et du revenu mixte définis dans le SCN 2008.

5.61. Pour les recensements des établissements ou les enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel, il est essentiel de recueillir des informations sur l'enregistrement de l'unité économique, la tenue des comptes, la situation dans la profession des travailleurs (par exemple les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, les salariés) et sur la couverture sociale des travailleurs, leur droit aux congés et aux jours fériés, et d'autres questions similaires. Ce sont ces informations qui permettront d'identifier les unités du secteur informel et l'emploi informel dans tous les établissements couverts par l'enquête. Les autres informations cruciales portent sur l'environnement dans lequel s'inscrivent les unités informelles, leurs liens avec le secteur formel, leur accès au crédit et le rôle des associations de crédits mutuels, leur relations avec l'administration, si l'unité fait partie d'une coopérative de producteurs ou de consommateurs, etc. Il est tout aussi indispensable de savoir si l'unité économique appartient à une entreprise plus grande. Toutes ces rubriques feront l'objet d'une discussion au chapitre 7.

La conception du questionnaire

5.62. Dans les recensements des établissements et les enquêtes auprès des établissements, les informations sont obtenues au moyen d'un questionnaire type, mais les offices nationaux de statistiques peuvent choisir d'élaborer des variantes en fonction de la branche d'activité. Ces questionnaires spécifiques par branche d'activités peuvent contribuer à réduire les doutes et les erreurs d'interprétation des personnes interrogées en se concentrant sur les caractéristiques spécifiques de chaque industrie, tout en permettant d'inclure des questions plus détaillées correspondant mieux aux besoins des utilisateurs de statistiques sur des industries spécifiques. Les questionnaires spécifiques par branche d'activités sont souvent plus courts et plus simples que le questionnaire général, car les questions non applicables en sont exclues. Par exemple, on peut demander aux unités agricoles la superficie cultivée ou le nombre de têtes de bétail, demander aux unités manufacturières des informations sur leurs produits, leurs ventes et leurs dépenses, alors qu'on posera à une unité de commerce de détail des questions sur

les achats et les ventes, mais pas sur la production. En outre, les instructions sont mieux ciblées et plus concises dans les questionnaires sur mesure, ce qui réduit le nombre d'erreurs de réponses dues à une mauvaise interprétation. Cependant, concevoir des questionnaires spécifiques par branche d'activités exige plus de personnel et de temps que pour un questionnaire unique, et les opérations de collecte et de traitement des données sont plus compliquées à organiser.

5.63. Au bout du compte, le choix d'utiliser un questionnaire standard ou des variantes spécifiques par branche d'activités dépend du niveau de détail nécessaire et des capacités du pays en matière de collecte des données. Il est plus facile et plus fiable de gérer un questionnaire à envoyer aux établissements exerçant des activités économiques connues que d'envoyer des enquêteurs faire du porte à porte directement sur le terrain.

5.64. La conception des questionnaires conventionnels des enquêtes auprès des établissements et des recensements d'établissements repose généralement sur l'hypothèse que les unités économiques vont fonder leurs réponses sur les registres de la production, des salaires et de la comptabilité qui sont tenus pour la gestion de l'entreprise. Pour les recensements et les enquêtes couvrant le secteur informel, les réponses erronées sont la préoccupation principale, car les propriétaires des établissements du secteur informel ne tiennent pas de comptabilité ni de registres et peuvent avoir des difficultés à séparer les dépenses d'exploitation des dépenses de leur ménage. Le niveau de détail et de précision des informations qu'ils fournissent sur les dépenses et les recettes est généralement plus faible que s'ils pouvaient s'appuyer sur des registres écrits, car leurs réponses reposent sur leur capacité de remémoration. Il faut utiliser pour ces unités une approche moins exigeante pour obtenir des informations utiles.³⁶ Le questionnaire très simple utilisé en Colombie est un exemple qui peut être suivi par d'autres pays (voir l'annexe D5). Ce type de questionnaire ne comprend qu'un petit nombre de rubriques, pose des questions moins détaillées et utilise des périodes de référence plus courtes que les questionnaires présentés aux plus grands établissements. Il faudrait éviter de recourir à des termes techniques, et transformer les explications qui peuvent être données aux grandes unités économiques en questions adaptées aux petites unités. Dans tous les cas, pour la collecte des données, la priorité devrait aller à la formation des enquêteurs et des superviseurs afin d'améliorer la qualité des données en demandant des éclaircissements.

³⁶ Même dans les enquêtes auprès des établissements s'adressant aux unités du secteur formel, on applique souvent un questionnaire simplifié aux plus petites unités. Cette pratique est très appréciée des dirigeants des petites unités, qui ne tiennent pas les registres détaillés nécessaires pour répondre aux enquêtes types auprès des établissements. Cela améliore le taux de réponses et n'a que peu d'impact sur les estimations de la production agrégée dans les industries où les petites unités ne représentent qu'une petite partie de la production totale.

Les enquêtes auprès des établissements spécifiques à certaines branches d'activité

5.65. L'ampleur d'une seule enquête est parfois considérée comme ingérable pour les capacités statistiques d'un pays et son coût trop élevé. Dans ces cas, une alternative pourrait consister à mener une série d'enquêtes spécifiques à des branches d'activités. Les recommandations internationales estiment qu'il est généralement préférable de couvrir tous les types d'activités économiques au moyen d'une seule enquête, mais on peut envisager de mener des enquêtes distinctes pour chaque branche d'activité (pour les activités manufacturières, le commerce, etc.) ou une série d'enquêtes de ce type si les objectifs de mesure sont limités à certains types particuliers d'activités du secteur informel ou si l'on considère qu'une enquête unique est d'une trop grande ampleur pour pouvoir être menée dans la pratique (voir BIT, 1993a, paragraphe 24(4)). Pour une enquête spécifique à une branche d'activités, les opérations de listage devraient permettre d'identifier toutes les unités du secteur informel relevant de l'enquête. Les unités informelles qui ne sont pas couvertes devraient être notées, et des règles devraient être établies pour les unités dont les activités sont à la fois couvertes et non couvertes par l'enquête.

5.66. Lorsque l'intention est de couvrir tous les types d'activités du secteur informel au moyen d'une série d'enquêtes spécifiques à certaines branches d'activités plutôt que par une enquête unique, le programme de collecte des données devrait être conçu de façon à assurer une couverture complète des unités du secteur informel sans omission ni duplication entre les enquêtes. Il faudrait planifier avec soin le calendrier des enquêtes et la méthodologie pour obtenir des agrégats généraux. Les enquêtes sur les entreprises du secteur non organisé en Inde sont un exemple de ce type d'enquête (voir les paragraphes 5.108 à 5.127).

5.67. Ce manuel ne recommande pas d'utiliser les enquêtes spécifiques à certaines branches d'activités en tant que principale stratégie de collecte. En effet, dans les enquêtes spécifiques à certaines branches d'activité, il est très difficile d'éviter les erreurs de couverture, étant donné la complexité d'identifier, durant les opérations de listage, toutes les unités du secteur informel relevant de l'enquête et seulement celles-là. C'est important, car les unités du secteur informel ont souvent des activités multiples, et il n'est pas toujours simple d'en déterminer l'activité principale. On observe que cette question se pose à chaque cycle d'une enquête spécifique à une branche d'activités et se cumule au problème des nouvelles unités qui sont créées entre deux cycles et des unités qui changent d'activité principale. Si ces questions ont été prises en compte de façon satisfaisante, les observations qui en résultent peuvent être utilisées pour produire des estimations de base spécifiques à la branche d'activités. En outre, les enquêtes spécifiques à une branche d'activités ne permettent pas de préparer des statistiques reflétant les différentes activités entreprises par une même personne,

un même foyer ou une même entreprise. Les enquêtes auprès des établissements spécifiques à certaines branches d'activités augmentent la probabilité d'une double comptabilisation des activités économiques, sauf si les enquêteurs et les superviseurs participant à la collecte des données sur le terrain sont correctement formés. Si les enquêtes auprès des établissements spécifiques à certaines branches d'activités sont réparties sur plusieurs années, il est impossible d'avoir des données globales sur tous les groupes d'activités du secteur informel pour une même année, si bien qu'il est difficile d'estimer la contribution globale du secteur à la production intérieure brute dans les statistiques de la comptabilité nationale.

Les enquêtes auprès des établissements et les recensements d'établissements dans le monde

5.68. Un certain nombre de pays ont mené des recensements économiques ou des établissements et des enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel. Les expériences de certains de ces pays sont brièvement décrites ci-dessous.

Afghanistan – Enquête intégrée auprès des entreprises, 2009

5.69. L'enquête intégrée auprès des entreprises menée en Afghanistan était la première enquête de ce type dans le pays. Elle couvrait toutes les unités économiques non agricoles de toutes les zones urbaines et la plupart des zones rurales et portait sur environ 81 pour cent de la population rurale totale. Comme il n'existait pas de base de sondage complète et actualisée pour toutes les unités du pays, cette enquête a eu recours à une base de sondage duale. Une base de liste a été utilisée pour les grands établissements (généralement de 20 travailleurs ou plus) et une base aréolaire a été élaborée en utilisant la liste des villages des zones rurales ou des secteurs des «contrôleurs» du recensement de la population de 2004. Les recensements de la population ne fournissaient pas d'informations sur la concentration des établissements ou des branches d'activités, donc cette information ne pouvait pas être utilisée pour créer des strates. Les secteurs urbains et ruraux ont donc été stratifiés par province uniquement; dans les zones urbaines, les secteurs des «contrôleurs» étaient également stratifiés en fonction de la concentration des établissements, les secteurs avec des marchés ou de fortes concentrations d'entreprises formant une strate séparée des autres secteurs.

5.70. Toutes les grandes entreprises de la base de listes ont été incluses dans l'échantillon. L'échantillon fondé sur une base aréolaire a été sélectionné en deux étapes. Pour la première étape, 150 villages dans des zones rurales ont été sélectionnés en utilisant un échantillonnage systématique avec une probabilité proportionnelle à la population. Dans les zones urbaines, 150 secteurs de «contrôleurs» ont été sélectionnés, également avec un échantillonnage

systématique mais avec une probabilité égale. Chaque secteur de «contrôleur» a été divisé en environ cinq segments plus petits, et deux de ces segments ont été sélectionnés, celui qui avait la plus forte concentration d'unités et un autre de façon aléatoire.

5.71. Dans la seconde phase, une liste de toutes les unités économiques des villages et des segments sélectionnés a été établie. Le listage incluait toutes les unités actives dans des locaux fixes, à l'exclusion de celles qui figuraient déjà sur la base de listes, ainsi que les activités à domicile ou itinérantes. Ce résultat a été obtenu en demandant dans chaque logement si les membres du ménage exerçaient une activité économique dans le logement ou à partir de ce logement. Les activités effectuées dans le logement ont été incluses sur la liste, ainsi que les activités exercées par les membres du ménage à l'extérieur sans lieu fixe. Les activités effectuées par les membres du ménage dans des locaux fixes à l'extérieur du logement n'ont pas été incluses dans la base de sondage, car elles étaient sur la liste du village ou du secteur du «contrôleur» où s'effectuait cette activité.

5.72. La liste des établissements a été stratifiée en fonction de grands groupes d'activité. Dans les zones rurales, 12 unités ont été sélectionnées dans chaque village. Dans les zones urbaines, 12 unités ont été sélectionnées dans chacun des segments sélectionnés, ou 24 dans chaque secteur de «contrôleur».

5.73. L'enquête a utilisé un questionnaire type d'enquête auprès des établissements, pour obtenir des informations sur les caractéristiques des établissements, les travailleurs et la production (voir l'annexe D1). En outre, le questionnaire permettait d'obtenir des informations sur le type de locaux (fixes, mobiles), si l'unité était enregistrée ou tenait une comptabilité, si elle recevait une assistance du gouvernement et le type de problèmes qu'elle rencontrait (OCS, 2008).

Bénin – Recensement et enquête auprès des établissements, 1992

5.74. Le recensement des activités économiques effectué par le Bénin sur les secteurs de la fabrication, la construction, du commerce et des services a été réalisé en janvier 1992 dans neuf villes: Abomey, Bohicon, Cotonou, Djougou, Kandi, Lokossa, Parakou, Porto-Novo et Natitingou. Ce recensement couvrait tous les établissements engagés dans des activités marchandes des secteurs formel et informel.

5.75. Le recensement comportait trois questionnaires (voir l'annexe D2): un pour les activités fixes, un pour les activités fixes et mobiles, et un pour les activités itinérantes et mobiles. Les différences entre les questionnaires portaient sur le nombre de rubriques incluses, étant donné que certaines rubriques, comme les pratiques comptables, l'enregistrement, les caractéristiques des locaux ou les informations sur les salariés, n'étaient pas considérées comme pertinentes pour

les activités mobiles et itinérantes. Le questionnaire pour les établissements disposant de locaux fixes comportait les rubriques suivantes:

- a) *les caractéristiques de l'unité*: le type d'activité économique, de produits vendus (pour le commerce), l'année de début de l'activité actuelle, la situation de l'unité (ville, district, quartier, îlot), s'il y avait des machines électriques ou à moteur, la propriété (si l'unité appartenait à un propriétaire individuel et à sa famille, à une association, une coopérative ou une société), l'adresse ou l'adresse de contact de l'établissement et l'emplacement, si l'unité était située à l'intérieur ou à l'extérieur d'un marché, le type de lieu de travail (bâtiment en béton, baraque, véranda, cour, terrain clos, chantier de construction, etc.) le nom de l'entrepreneur ou de la personne interrogée, et les informations démographiques sur l'entrepreneur ou la personne interrogée (sexe, âge, niveau d'éducation atteint, etc.).
- b) *les informations sur les travailleurs*: le nombre de personnes travaillant par type (dirigeant, associés, apprentis, travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, salariés permanents, travailleurs occasionnels);
- c) *Les rubriques du secteur informel*: les pratiques comptables (livre d'achats et de ventes, ensemble complet de comptes, pas de comptabilité du tout); si l'unité était inscrite sur le registre du métier, si elle était enregistrée à l'Office béninois de la sécurité sociale, si le propriétaire avait une autre activité génératrice de revenu, et si oui, laquelle (en tant que salarié du secteur public ou privé, travailleurs indépendant dans le secteur manufacturier ou le commerce ou les services ou l'agriculture, l'élevage d'animaux, s'il avait des propriétés ou des revenus de transfert, d'autres sources de revenus).

5.76. Avant le recensement, une étude pilote avait été réalisée dans la ville de Ouidah du 29 novembre au 5 décembre 1991. Le recensement lui-même a été effectué du 3 au 30 janvier 1992. L'étude pilote avait permis d'améliorer les questionnaires et de tester la méthodologie et les procédures du recensement. Les principaux documents sur la méthodologie étaient les questionnaires du recensement, et le manuel de formation pour les agents de recensement, qui donnaient les concepts, la méthodologie et les techniques de collecte des données des établissements dans les zones urbaines. Ce manuel comportait des sections décrivant les objectifs et les activités du projet, et les concepts statistiques d'établissement, de secteur informel et de mobilité, la portée économique et géographique et la méthode de recensement. Ce manuel décrivait également la structure des trois questionnaires de recensement, la manière de les gérer, et d'enregistrer les informations relatives à chacune des questions. Le rôle et les obligations des agents de recensement, des contrôleurs et des superviseurs étaient également décrits. Les annexes techniques fournissaient deux classifications: les activités économiques classées par branches d'activités (4 chiffres) selon la CITI, et le commerce de biens dans la rue, classé en fonction de codes destinés au commerce de détail.

5.77. Les opérations de recensements se sont heurtées à un certain nombre de difficultés, comme les contraintes de temps, la motivation insuffisante, et le manque de coopération de la population cible, un soutien logistique inapproprié en raison des fonds limités et des contraintes techniques et institutionnelles. Malgré tout, le recensement des activités économiques dans les zones urbaines s'est avéré efficace tant d'un point de vue technique que d'un point de vue institutionnel. Pour le volet technique, les données fournies représentaient une source importante d'informations pour élaborer une base pour des enquêtes par sondage. Cela a également permis d'améliorer et d'actualiser une partie importante du système national de statistique en adaptant la méthodologie et les instruments de collecte des données aux conditions locales (Maldonado, C., 1998a).

5.78. Une enquête auprès des établissements a été menée immédiatement après le recensement, du 19 au 31 octobre 1992 dans six villes: Cotonou, Oporto-Novo, Abomey, Bohicon, Parakou et Djougou. Cette enquête avait été précédée par une étude pilote à Ouidah en août 1992, afin de tester l'adéquation des instruments de l'enquête aux objectifs du programme.

5.79. L'enquête couvrait les unités économiques opérant dans le secteur informel. Trois types de questionnaires pour des activités spécifiques ont été élaborés (voir l'annexe D3), pour la fabrication et les services, les activités commerciales et les transports. La distinction qui avait été faite pour le recensement entre activités fixes, fixes/mobiles et mobiles/itinérantes n'a pas été retenue pour l'enquête, mais toutes ces activités étaient représentées dans l'échantillon. Chaque questionnaire était divisé en plusieurs parties:

- a) les caractéristiques générales de l'unité: identification, situation géographique, propriété et type d'activité;
- b) la situation de l'emploi: le parcours professionnel du propriétaire, la composition, les caractéristiques et la rémunération des travailleurs;
- c) les biens fabriqués et les services fournis, la structure des coûts, la saisonnalité des activités;
- d) la gestion et les stratégies de commercialisation: la recherche de clients, la fixation des prix, la concurrence et les mesures adoptées, l'administration de l'entreprise;
- e) les modifications apportées à l'établissement depuis sa création;
- f) les problèmes de crédit: les difficultés pour obtenir un crédit et l'utilisation des prêts obtenus;
- g) les principaux problèmes rencontrés par le propriétaire et le soutien nécessaire;

- h) les tentatives du propriétaire pour obtenir du soutien en devenant membre d'une association professionnelle ou d'un groupe d'entraide;
- i) les informations sur la taille du ménage du propriétaire et sur le nombre de personnes gagnant un revenu au sein du ménage.

5.80. La base de sondage était la liste de toutes les unités économiques recensées lors du recensement. La base de l'enquête était constituée de toutes les unités économiques qui n'avaient pas une série de comptes, ou n'étaient pas enregistrées sur un registre d'entreprises ou n'étaient pas enregistrées à l'Office béninois de sécurité sociale (OBSS). Ces critères étaient appliqués aux établissements disposant de locaux fixes; 21 661 établissements de ce type ont été pris en compte pour toutes les villes. Toutes les unités fixes/mobiles et mobiles/itinérantes ont été considérées comme appartenant au secteur informel. La base globale comprenait 127 796 unités économiques pour toutes les villes.

5.81. Le nombre d'établissements de chaque ville et leur répartition par branche d'activités ont été pris en compte dans l'élaboration de l'échantillon. Pour Cotonou et Porto-Novo, les taux d'échantillonnage ont été les suivants: 5 pour cent pour les établissements fixes, 1 pour cent pour les établissements fixes/mobiles et 1 pour cent pour les activités mobiles/itinérantes. Dans les autres villes, les taux étaient les suivants: 10 pour cent pour les établissements fixes, 2 pour cent pour les unités fixes/mobiles et 2 pour cent pour les activités mobiles.

5.82. La taille totale de l'échantillon de 2 587 unités a été déterminée en fonction des ressources financières et techniques disponibles. L'échantillon a ensuite été divisé en trois groupes: la fabrication et les services (y compris les restaurants), les activités commerciales et les services de transport.

5.83. L'échantillon a été sélectionné de façon aléatoire par ville et par type d'établissement (fixe, fixe/mobile, et mobile/itinérant). Une méthode de sondage systématique stratifiée par branche d'activités a été utilisée. Pour les établissements fixes, 20 pour cent de l'échantillon a été assigné aux activités commerciales et les 80 pour cent restant ont été répartis proportionnellement entre les autres branches d'activités en fonction de leur importance relative. Pour les unités fixes/mobiles, 10 pour cent de l'échantillon a été attribué au commerce et 90 pour cent réparti entre les autres branches d'activités. Pour les activités mobiles/itinérantes, 20 pour cent de l'échantillon a été attribué au commerce, 20 pour cent aux restaurants et les 60 pour cent restants aux services de transport. Pour faciliter le remplacement des établissements qui avaient cessé leurs activités, ou quitté le district sélectionné, quelques établissements supplémentaires ont été sélectionnés de façon aléatoire dans chaque ville.

5.84. Il n'a pas été possible d'observer tous les établissements de l'échantillon dans les quatre villes en raison de leur taux élevé de mobilité, d'absence et de fermeture, mais seul un petit nombre n'a pu être remplacé. Cotonou et Abomey

ont eu un plus grand nombre de questionnaires que prévu car les établissements étaient surreprésentés dans l'échantillon en raison de la mauvaise qualité des informations recueillies. Tous les questionnaires remplis ont été traités. Les raisons de la mobilité étaient les suivantes: démolition de l'établissement, fermeture du lieu de travail par le propriétaire, inondation et autres, mais la principale raison était que le propriétaire recherchait un endroit plus approprié pour exercer son activité. Les absences étaient expliquées par la maladie, des voyages liés à l'activité, les responsabilités familiales et les obligations sociales. Les motifs de fermeture d'une unité pouvaient être que l'entrepreneur avait cessé son activité ou qu'il était décédé. Au total, 113 établissements avaient fermé ou quitté Cotonou, soit un taux annuel de 12,8 pour cent. Les taux élevés de mobilité ou de fermeture ont surtout été observés dans la fabrication de vêtements, le commerce de détail et la construction. Les unités supplémentaires ont été utilisées pour les remplacer. A Cotonou, il a fallu préparer un deuxième échantillon en raison du grand nombre de remplacements.

5.85. Les refus de répondre concernaient essentiellement les questions sur les reçus, les dépenses, l'investissement, la rémunération des travailleurs et d'autres chiffres susceptibles d'être contrôlés par les agents du fisc ou les inspecteurs du travail. Le taux de refus a été faible à Cotonou: 3 pour cent (35 cas). En plus de ce qui a été dit plus haut, certaines unités n'ont pas été trouvées - généralement parce que les informations fournies sur le questionnaire du recensement (nature de l'activité, nom du propriétaire, identification du numéro de la parcelle, du quartier ou du district où était situé l'établissement) étaient incorrectes ou imprécises (Maldonado, C., 1998b).

Colombie – Recensement général, 2005

5.86. La Colombie a effectué un recensement général en 2005, regroupant un recensement de la population, un sur les logements, un sur l'agriculture et un sur les établissements. Il ciblait tous les bâtiments, qu'ils soient utilisés exclusivement à des fins économiques, en tant que logement ou à la fois comme logement et comme unités économiques. Les informations ont été obtenues au moyen d'un questionnaire unique, organisé autour de six modules: identification, habitation, ménage, membres individuels du ménage, unité économique et unité agricole. En cas d'habitation collective, un autre questionnaire était utilisé, lui aussi était divisé en modules.

5.87. Cette approche a permis d'identifier toutes les unités économiques ayant des locaux fixes visibles, ainsi que les unités économiques situées dans des logements. Il a donc été possible d'élaborer une base de sondage complète. Pour appréhender les activités économiques situées dans des habitations, une question spécifique a été utilisée dans le module B des ménages (question CTL7; voir l'annexe D4) pour établir si un membre de la famille exerçait régulièrement une

activité économique au sein du logement pour vendre ensuite sur le marché. En cas de réponse positive, l'enquêteur posait les questions pertinentes du module D relatif aux unités économiques.

5.88. Le questionnaire demandait des informations de base sur toutes les unités économiques à domicile, et incluait les rubriques suivantes:

- a) les caractéristiques de l'unité: nom, statut juridique, numéro de téléphone; si l'unité faisait partie d'une entreprise plus grande; le type d'activité économique (9 questions au total);
- b) les travailleurs: le nombre moyen de travailleurs durant le mois précédent (Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE), 2005).

Colombie – Enquête nationale auprès des microétablissements

5.89. Depuis 2000, la Colombie effectue une enquête annuelle auprès des microentreprises qui couvre tous les établissements de moins de 10 travailleurs dans les zones urbaines, autres que les activités mobiles. Cette enquête obtient des données mensuelles sur l'évolution des unités et des données annuelles sur les rubriques structurelles.

5.90. La base de sondage des zones économiques a été améliorée grâce aux informations du recensement général de 2005 des unités économiques exerçant à partir du domicile. L'échantillon a été sélectionné en trois étapes: les municipalités ou les zones métropolitaines, les sections et les établissements. Dans une première étape, les municipalités ou les zones métropolitaines ont été stratifiées en fonction du degré d'urbanisation. Au sein de chaque municipalité sélectionnée, des sections ont été stratifiées par densité d'unités de fabrication ou de services, et un échantillon de sections a été sélectionné. Au sein de chaque section sélectionnée, les enquêteurs ont établi une liste de tous les établissements. Ils ont pris soin de poser des questions au sein des ménages aussi, pour identifier les établissements à domicile. La troisième étape a consisté à sélectionner de façon aléatoire les unités économiques au sein de chaque section sélectionnée. Dans les sections à faible densité, toutes les unités économiques ont été sélectionnées.

5.91. Les informations recueillies lors de la phase de listage incluaient: le nom de l'établissement, l'adresse, le type d'activité économique, si l'unité était en activité, fermée, rejetée (a refusé l'entretien) ou vacante, si elle vendait des biens au public, si l'unité faisait partie d'une plus grande entreprise, et si oui, le nombre d'établissements appartenant à cette plus grande entreprise, le nombre de travailleurs employés, si l'unité figurait sur la base de listes, et si elle était visible de la rue.

5.92. Les informations ont été recueillies par le biais d'entretiens personnels en utilisant des périodes de référence d'un mois et d'un an. Voici quelques-unes des rubriques (voir l'annexe C5):

a) Les caractéristiques de l'unité: nom, adresse, numéro de téléphone, si elle est enregistrée, si les locaux sont fixes ou au domicile, le statut juridique, le nombre d'années d'exploitation, les pratiques comptables, et si elle fait partie d'une plus grande entreprise; l'activité économique principale est obtenue grâce à une série de 11 questions.

b) Les travailleurs employés:

- sur une période de référence d'un mois: le nombre de travailleurs durant la période de référence d'un mois en fonction du type de travailleurs (associés, travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, travailleurs occasionnels, permanents) et en fonction du sexe;
- sur une période de référence d'un an: le nombre moyen de travailleurs durant l'année, en fonction du type de travailleurs et du sexe, les gains, les prestations sociales et les contributions de l'employeur à la sécurité sociale.

c) Le revenu:

- sur une période de référence d'un mois: la valeur de la production ou des ventes pour le mois de référence;
- sur une période de référence d'un an: afin d'avoir une estimation de l'activité totale durant l'année, il était demandé aux personnes interrogées de classer le niveau de production ou de ventes, mois par mois durant l'année de référence, en trois catégories (élevée, normale, faible) et de fournir des estimations pour le mois où l'activité est la plus élevée, le mois où l'activité est normale, le mois où l'activité est la plus basse pour les rubriques suivantes: valeur des ventes ou de la production et coût des matières premières et des marchandises achetées; en outre, il était demandé aux personnes interrogées les dépenses sur des éléments spécifiques durant l'année, comme l'électricité, le téléphone, le transport, la valeurs des actifs immobilisés (bâtiments, machines, biens d'équipement, etc.).

d) L'environnement de l'entreprise: la taille des locaux, le nombre d'ordinateurs, le pourcentage de travailleurs utilisant un ordinateur, l'accès à l'Internet et son utilisation, si l'unité exportait ses produits (Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE), 2009).

Egypte – Recensement économique, 2006

5.93. L'agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS) effectue un recensement général de la population, des logements et des établissements (appelé recensement général) suivi d'un recensement économique. Le dernier de la série a été réalisé en 2006. L'Egypte est l'un des rares pays à effectuer régulièrement les deux types de recensement simultanément.

5.94. Le segment recensement des établissements du recensement général fournit la base d'établissements permettant de mener le recensement économique. Les informations suivantes sont recueillies par le recensement général:

- a) pour tous les établissements: l'adresse et la situation géographique de l'établissement, la description des locaux occupés, par établissement, le statut de l'activité (en activité, temporairement fermée, fermée), le secteur (administration, entreprises publiques, privées);
- b) pour les établissements en activité ou temporairement fermés: le nom commercial de l'établissement, le nom du propriétaire ou du dirigeant, la nationalité du propriétaire, l'activité économique principale (en détail), le nombre et les types d'activités économiques, le nombre total de travailleurs dans l'établissement répartis en employeurs rémunérés et non rémunérés (hommes et femmes) et en salariés rémunérés et travailleurs non rémunérés (hommes et femmes).

Le recensement général est très important pour effectuer le recensement économique et fournit le lien entre les deux.

5.95. Le recensement économique donne une image détaillée et globale des établissements en activité qui appartiennent aux différents secteurs économiques (administrations, entreprises publiques, entreprises privées du secteur formel, entreprises privées du secteur informel et investissement). Deux méthodes de collecte des données ont été utilisées, en fonction de l'appartenance de l'unité économique au secteur formel ou informel. Le secteur privé informel était défini par rapport au nombre de travailleurs employés, nombre qui variait selon le type d'activité économique. Toutes les entreprises du secteur informel ont fait l'objet d'un entretien direct par un agent de recensement. Neuf questionnaires spécifiques aux activités ont été utilisés: les établissements du secteur privé de neuf travailleurs ou moins exerçant des activités extractives; les établissements de fabrication du secteur privé de neuf travailleurs ou moins; les établissements de réparation des véhicules à moteur; les établissements de commerce de détail de quatre travailleurs ou moins; les restaurants, cafés et magasins de boissons; les transports et les communications; les services; les écoles du secteur privé, instituts et universités; et les activités agricoles à l'intérieur des établissements.

5.96. Les rubriques incluait :

- a) le nombre total de travailleurs dans l'établissement, répartis entre les employeurs rémunérés et non rémunérés (hommes et femmes) et les salariés rémunérés et les travailleurs non rémunérés (hommes et femmes), en fonction de la profession, du niveau d'éducation et du groupe d'âge;
- b) Les rémunérations et les salaires des salariés, la nature du travail (régulier, temporaire, saisonnier, etc.);
- c) Les intrants et la production (voir l'annexe D6).

5.97. Les comparaisons entre les recensements de la population et les recensements des établissements donnent un aperçu utile de la taille relative du travail à domicile, du travail à l'extérieur et des entreprises exerçant leurs activités dans des locaux d'habitation. Les comparaisons entre les deux sources facilitent l'estimation de l'emploi dans le secteur informel; c'est particulièrement utile car elles révèlent l'importance du travail dans les logements et contribuent à affiner les hypothèses relatives à la proportion de ce type de travailleurs dans l'emploi total. Il était demandé aux personnes interrogées dans le cadre du recensement de la population si leurs maisons ou leurs logements étaient utilisés pour des activités économiques; dans le recensement des établissements, il leur était demandé si une activité économique était exercée dans les logements. Par soustraction, il était alors possible de mesurer la taille de la main-d'œuvre dans les grands établissements, les établissements de taille moyenne et les petits établissements (dans le recensement des établissements) et pour ces catégories, mais surtout pour la dernière, la proportion d'emplois exercés dans les habitations. Comme le nombre total d'emplois déclarés dans les ménages incluent les emplois non appréhendés dans les établissements, il était possible d'évaluer le segment caché de la main-d'œuvre (ou l'emploi informel). Cette méthode n'est évidemment fiable que lorsque les comparaisons sont effectuées au niveau microéconomique (voir El Desoky, M., 2006). On peut trouver des exemples de ces comparaisons utilisant à la fois le recensement de la population et le recensement des établissements pour le Caire dans l'ouvrage de Charmes, 1988.

Ethiopie – Recensement des établissements économiques, 2004

5.98. Le premier recensement des établissements économiques en Ethiopie a été réalisé par l'Agence centrale de statistique (CSA) en février-mars 2004. Le recensement couvrait tous les établissements urbains créés dans un but lucratif et les établissements publics et privés. Le recensement incluait les unités qui vendaient ou produisaient sur des marchés ouverts ou dans des locaux fixes, et les entreprises mobiles de tous les secteurs, sans limitation du nombre de personnes engagées ni du montant du revenu. Il excluait cependant les institutions du service militaire et de la défense ainsi que d'autres organisations

gouvernementales et non gouvernementales à but non lucratif. Ce recensement a servi à créer un système de registre des entreprises et à obtenir des statistiques sur le nombre et la répartition des établissements économiques en fonction de la branche d'activités, de la région et du nombre de personnes engagées, ainsi qu'à produire des statistiques pour la comptabilité nationale.

5.99. Les rubriques incluait des informations sur le type de propriété, le nombre de personnes engagées, les pratiques comptables et les licences, le capital initial et les recettes.

5.100. Pour le recensement, le travail sur le terrain n'a pas rencontré beaucoup de difficultés. Cependant, le recensement des établissements économiques s'est avéré une tâche énorme, et la qualité de certaines des données fournies, notamment celles qui portaient sur le capital et les recettes, a été considérée comme non fiable. En outre, le pays n'avait que de faibles capacités pour mettre en place une base de données de cette ampleur.

5.101. Pour les statistiques économiques, l'agence centrale de statistique a donc mis essentiellement l'accent sur la mise en place d'un cadre fiable ou d'un système de registre des entreprises pour mener à l'avenir des recensements bien conçus des établissements économiques et des entreprises, et en même temps sur l'utilisation des données administratives pour établir et actualiser ces registres des entreprises (Mossa, Y., 2009).

Inde – Recensement économique, 2005

5.102. Le cinquième recensement économique de l'Inde de 2005 est un bon exemple de la façon d'identifier les entreprises du secteur formel et du secteur informel. Tous les types d'activités économiques (à l'exception de la production de cultures et des plantations) étaient couverts par le recensement, et toutes les unités engagées dans la production ou la distribution de biens ou de services autres que pour la seule consommation personnelle ont été recensées. Le recensement portait sur les entreprises avec ou sans salariés et également les entreprises publiques. Il y avait deux formulaires: une liste des habitations et une liste des entreprises. Pour les entreprises de dix travailleurs ou plus, les informations relatives à l'adresse, les numéros de téléphone et de fax ont été recueillies sur une feuille. Les principales variables collectées sur la liste des habitations étaient les suivantes: la catégorie des habitations (résidentielle seulement, résidentielle avec une unité d'entreprise, unité d'entreprise seule, autre incluant les unités vacantes), le nombre d'unités d'entreprise, le nombre de ménages, le nom de l'entreprise et du chef du ménage, si un membre du ménage était engagé dans une activité économique dans les locaux ou à l'extérieur sans structure fixe (oui ou non), le nombre d'entreprises au sein du ménage/de l'unité, le nombre d'entreprises à l'extérieur du ménage/de l'unité sans structure et sans lieu fixe ou avec un lieu fixe, et le type de structure occupée par le ménage/l'unité (maison *pucca*, maison *kutchha*, maison semi-*pucca*, autre).

5.103. Suite à cet exercice de listage des habitations, le recensement a enregistré environ 7,91 millions d'entreprises à domicile (représentant 18,8 pour cent du nombre total des entreprises) qui n'avaient aucun local pour exercer leurs activités économiques. Toutes ces entreprises ont été inscrites au domicile de leur propriétaire. C'est grâce à la procédure de listage choisie que le recensement a été en mesure d'appréhender ces entreprises.

5.104. Voici les principales variables recueillies grâce au questionnaire destiné aux entreprises: le statut des locaux de l'entreprise (avec ou sans local), la description de l'activité économique de l'entreprise, l'activité principale ou l'activité subsidiaire, le code de classification nationale par branche d'activités (inscrit au niveau de la supervision seulement), la classification de l'entreprise en entreprise agricole ou non agricole, le code de l'exploitation pérenne ou non pérenne, la propriété de l'entreprise (administration ou secteur public, institution privée à but non lucratif, propriété non constitué en société, association non constituée en société, société non financière, société financière, coopérative), le groupe social du propriétaire de l'entreprise privée, le type d'énergie utilisée (aucune, électricité, charbon/coke gras, pétrole/diesel/kérosène, GPL/gaz naturel, bois de chauffage, la traction animale, des énergies non conventionnelles, autres), l'enregistrement (non enregistrée, enregistrée ou reconnue par des agences spécifiques), le nombre de personnes habituellement pourvues d'un emploi (hommes adultes, femmes adultes, garçons, filles, total), le nombre de personnes non rémunérées ou non embauchées habituellement pourvues d'un emploi (hommes adultes, femmes adultes, garçons, filles, total), et les sources de financement (autofinancement, assistance de sources administrative, emprunt auprès des établissements financiers, emprunt auprès d'autres prêteurs non institutionnels, autres sources comme les ONG, les organisations de bénévoles).

5.105. La période de référence pour les données du questionnaire destiné aux entreprises était la dernière année civile pour les entreprises pérennes, et la dernière saison de travail pour les entreprises non pérennes. Pour les entreprises qui venaient de démarrer, les caractéristiques enregistrées étaient celles de la date du recensement.

5.106. Les données du recensement ont été utilisées: *a)* pour une analyse économique des principales variables et *b)* pour la préparation de bases de sondage aréolaires pour les entreprises non organisées ou les entreprises du secteur informel.

5.107. Le cinquième recensement économique a été réalisé en 2005, le recensement précédent datant de 1998. La structure de base de ces deux recensements était identique, mais le recensement de 2005 a également recueilli les caractéristiques permettant de classer les entreprises dans le secteur informel. Comme pour le quatrième recensement, des bases de sondage aréolaires ont été préparées pour les entreprises du secteur non organisé. En Inde, la définition du

secteur non organisé est plus large que celle du secteur informel, qui représente une partie substantielle du secteur non organisé (Ministry of Statistics and Programme Implementation, Inde, 2008).

Inde – Enquête auprès des entreprises de fabrication du secteur non organisé, 2000-2001

5.108. L'organisation des enquêtes nationales par sondage (NSSO) de l'Inde a mené des enquêtes sur les entreprises du secteur non organisé depuis 1978-1979. Dans son enquête sur le secteur de fabrication non organisé, elle a classé toutes les unités de fabrication non couvertes par la loi sur les usines (Factories Act) de 1948 comme étant des entreprises manufacturières non organisées. Pour les services (Ravendraan *et al.*, 2006, section 2), l'enquête de la NSSO sur le secteur des services non organisé considère les entreprises qui ne sont pas gérées par l'administration ou ne font pas partie du secteur public comme des entreprises de services du secteur non organisé. La NSSO a réalisé sa toute première enquête sur les entreprises non agricoles du secteur informel en même temps que l'enquête auprès des ménages sur l'emploi et le chômage (une sorte d'enquête mixte auprès des ménages et des entreprises) durant le 55^e cycle (1999-2000). Dans cette enquête sur le secteur informel, toutes les entreprises non constituées en sociétés appartenant à un propriétaire ou une association et engagées dans des activités non agricoles ont été définies comme des entreprises du secteur informel. Cette définition du secteur informel diffère du concept de secteur non organisé utilisé pour les enquêtes auprès des entreprises du secteur non organisé réalisées par la NSSO. On peut considérer que le secteur informel tel qu'il est défini par la NSSO est un sous-ensemble du secteur non organisé dans les enquêtes de la NSSO relatives aux entreprises du secteur non organisé.

5.109. A la suite du quatrième recensement économique de 1998, la NSSO a réalisé une enquête par sondage auprès des entreprises de fabrication du secteur non organisé en 2000-2001. Étaient exclues de cette enquête les entreprises manufacturières organisées de dix salariés ou plus et utilisant de l'énergie, et celles de 20 salariés ou plus n'utilisant pas d'énergie, enregistrées selon la loi sur les usines de 1948, qui étaient couvertes séparément par l'enquête annuelle sur les industries à partir de la base de liste disponible.

5.110. Les unités primaires d'échantillonnage (UPE) de l'échantillon stratifié en deux étapes étaient les villages des zones rurales et les quartiers des zones urbaines, et les unités finales d'échantillonnage (UFE) étaient les entreprises de fabrication du secteur non organisé. Les données du quatrième recensement économique sur les unités primaires d'échantillonnage ont servi de base de sondage pour la première étape. Il a été défini trois types d'entreprises. Les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte sont des entreprises exploitant la main-d'œuvre du ménage, généralement sans embaucher d'autres

personnes de façon régulière. Les entreprises qui emploient régulièrement au moins un salarié sont appelées des établissements. Les établissements employant d'une à cinq personnes (les membres du ménage et les salariés) sont appelés établissements hors répertoire, et les entreprises du répertoire sont les entreprises de six salariés ou plus.

5.111. Dans les zones rurales, chaque district géographique a été considéré comme une strate, subdivisée en trois sous-strates: la sous-strate 1 était constituée des UPE qui ne comprenaient pas d'entreprises manufacturières d'après le recensement de 1998, la sous-strate 2 comprenait des UPE ayant au moins un établissement du répertoire dans le secteur manufacturier non organisé, et la sous-strate 3 comportait les UPE restantes. Dans les zones urbaines, pour chaque région géographique de l'enquête nationale par sondage, les villes étaient d'abord stratifiées selon la taille de leur population dans le recensement de 1991, et ensuite, au sein de chacune des strates, trois sous-strates ont été formées selon les mêmes critères que les sous-strates des zones rurales.

5.112. Les unités primaires d'échantillonnage ont été réparties entre les zones rurales et les zones urbaines proportionnellement au nombre de personnes pourvues d'un emploi dans les entreprises non agricoles non organisées du recensement de 1998, avec un ratio zone urbaine/zone rurale de 1 à 1,5. La répartition des zones urbaines et rurales dans les strates et les sous strates était proportionnelle au nombre de personnes pourvues d'un emploi dans des entreprises non agricoles du secteur non organisé du recensement économique de 1998.

5.113. Pour la sous-strate 1 des zones rurales/urbaines, les unités primaires d'échantillonnage ont été sélectionnées en utilisant une probabilité égale et sans remplacement. Pour toutes les autres sous-strates des zones rurales et urbaines, les unités primaires d'échantillonnage ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille, c'est-à-dire au nombre de personnes pourvues d'un emploi dans les entreprises manufacturières du secteur non organisé selon le recensement de 1998. Cette procédure de sélection des unités primaires d'échantillonnage a été adoptée pour garantir une meilleure représentation dans l'échantillon des zones où sont concentrées les activités manufacturières non organisées. Les échantillons ont été sélectionnés séparément sous forme de deux sous-échantillons indépendants, l'un pour les zones rurales et l'autre pour les zones urbaines. Pour obtenir une répartition plus uniforme de la collecte des données sur la période de 12 mois de l'enquête, les unités primaires de l'échantillon ont été réparties en quatre sous-cycles, chacun d'eux étant couvert en trois mois afin de tenir compte des effets de la saisonnalité.

5.114. Une équipe de deux ou trois enquêteurs et d'un superviseur a recueilli les données dans chaque unité primaire d'échantillonnage sélectionnée. Afin de contrôler la charge de travail durant la phase de listage des ménages/entreprises,

on a formé des groupes de hameaux (dans les zones rurales) et des pâtés de maison (dans les zones urbaines) dans les grandes unités primaires d'échantillonnage en tenant compte de la population approximative du moment et/ou du nombre d'entreprises non agricoles du moment dont l'existence était constatée dans l'UPE. Les groupes de hameaux/pâtés de maison étaient formés de façon à ce que leur population soit à peu près égale. Trois groupes de hameaux/pâtés de maisons ont été sélectionnés. Celui qui avait le plus grand nombre d'entreprises manufacturières était toujours sélectionné et appelé le segment 1; les deux autres étaient sélectionnés grâce à un sondage circulaire systématique avec une probabilité égale et combinés pour former le segment 2. Les segments 1 et 2 ont fait l'objet d'opérations de listage séparées. Lorsqu'il n'y avait pas de groupes de hameaux ou de pâtés de maisons, le listage se faisait sur la totalité du village/quartier pour le segment 1.

5.115. Lors du listage d'une habitation, les enquêteurs commençaient par vérifier le nombre de ménages qui y résidaient. Pour chaque ménage, ils recueillaient les données relatives à toutes les entreprises non agricoles exploitées durant au moins un jour par leurs membres au cours des 365 jours précédant la date de l'enquête (au cas où l'entreprise n'était pas en exploitation à la date du listage). On trouvait parmi les rubriques: la description de l'activité, le code à deux chiffres de la classification nationale des branches d'activités de 1998, le code relatif à la propriété (homme/femme propriétaire, association entre les membres du même ménage, ou avec des membres ne provenant pas tous du même ménage, sociétés coopératives, etc.). Les entreprises exploitées par le ménage et situées dans l'habitation du ménage, ainsi que les entreprises sans locaux fixes ont été listées les unes après les autres pour un même ménage, mais les entreprises exploitées par un même ménage et situées dans d'autres locaux fixes ont été listées sur l'autre site pour éviter une double comptabilisation. Après avoir enregistré les informations sur les ménages résidents et tous les types d'entreprises non agricoles, comme nous venons de le décrire, l'enquêteur établissait, le cas échéant, la liste de toutes les autres entreprises situées dans ce bâtiment mais exploitées soit par des ménages résidant dans d'autres habitations (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'unité primaire d'échantillonnage ou du groupe de hameaux/ de pâtés de maisons sélectionnés) ou par un organe institutionnel. L'enquêteur passait ensuite au bâtiment suivant.

5.116. Les entreprises exerçant des activités multiples ou mixtes étaient inscrites séparément pour chaque activité s'il existait des données séparées sur l'emploi etc. Sinon, elles étaient enregistrées comme une seule entreprise correspondant à son activité principale. Les entreprises non agricoles inscrites sur la liste étaient ensuite identifiées selon la classification nationale des branches d'activités, en tant qu'entreprise engagée dans la fabrication ou pas. S'il s'agissait d'entreprises de fabrication, le questionnaire recueillait des informations supplémentaires. Parmi ces dernières figuraient: l'enregistrement pour savoir si elles appartenaient

au secteur organisé et devaient donc être exclues de l'enquête sur la fabrication non organisée; le code du grand groupe de fabrication (de 1 à 6); le nombre total de personnes habituellement pourvues d'un emploi pendant un jour ouvrable durant l'année de référence pour les entreprises pérennes et occasionnelles, et durant la dernière saison de travail de l'année de référence pour les entreprises saisonnières; le nombre de personnes ayant un emploi assez régulièrement; et le code d'éligibilité (code 1 si l'entreprise avait été en activité au moins 30 jours durant l'année de référence pour les entreprises pérennes ou occasionnelles et 15 jours pour les entreprises saisonnières, le code 2 autrement). À partir de ces informations, il était possible d'identifier les entreprises manufacturières non organisées éligibles pour l'enquête détaillée (avec le code d'éligibilité 1) et de les classer en entreprises de personnes à leur propre compte, en établissements de fabrication hors du répertoire, et en établissements de fabrication du répertoire, en fonction des grands groupes de fabrication.

5.117. La formation des enquêteurs et des superviseurs a été réalisée avec soin pour veiller à ce que les opérations de listage soient effectuées: *a)* sans double comptabilisation des entreprises sur plus d'un site et *b)* en identifiant de façon correcte le code de l'industrie de l'entreprise inscrite sur la liste.

5.118. Pour chacune des unités primaires d'échantillonnage ou des segments, trois strates ont été formées dans une deuxième étape pour: *a)* les établissements de fabrication du répertoire, *b)* les établissements de fabrication hors du répertoire et *c)* les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte en regroupant toutes les entreprises éligibles de la liste. Au moins 16 entreprises ont été sélectionnées et interrogées dans chaque unité primaire d'échantillonnage. Si la base de sondage de la deuxième étape comportait 16 entreprises ou moins, l'enquête portait sur toutes les entreprises disponibles. Si la base de sondage comportait plus de 16 entreprises de fabrication non organisées éligibles, 16 d'entre elles étaient sélectionnées en utilisant une méthode circulaire systématique avec une probabilité égale, après avoir organisé les entreprises de la base en fonction de leur grand groupe de fabrication, de façon à sélectionner, dans la strate respective de la deuxième étape, huit établissements de fabrication du répertoire, quatre hors répertoire et quatre établissements de personnes travaillant pour leur propre compte. Puisqu'on disposait d'une liste récente de toutes les entreprises éligibles pour l'enquête dans chacune des unités primaires d'échantillonnage sélectionnées, et qu'un échantillon d'entreprises avait été sélectionné pour la collecte des données à partir de ces listes, on disposait également des coefficients multiplicateurs pertinents et valables (ou les coefficients d'expansion) issus de l'enquête elle-même à utiliser dans la procédure d'estimation lors de la seconde phase.

5.119. Toutes les entreprises sélectionnées de la liste ont dû répondre au questionnaire pour recueillir les informations principales comme l'emploi, les

actifs immobilisés, les emprunts, les intrants, la production, et la valeur ajoutée de l'entreprise. La période de référence utilisée pour la plupart des informations était le mois précédent. Les informations sur les recettes et les dépenses, l'emploi, les rétributions, le loyer, les intérêts, l'excédent net et la valeur ajoutée des entreprises étaient recueillies pour le mois précédent seulement. Pour certaines rubriques (valeur des actifs immobilisés, montant des prêts restant à payer, etc.), la période de référence était «la date de l'enquête». Pour d'autres rubriques (somme nette des actifs immobilisés, nombre de mois d'exploitation, nombre d'autres activités économiques entreprises, etc.) la période de référence était les «365 jours précédant la date de l'enquête».

5.120. Le questionnaire était constitué de 17 parties. Les parties 0 et 1 étaient destinées à recueillir les informations sur l'identification de l'entreprise; les parties 12 à 14 servaient à noter les détails des opérations sur le terrain, les remarques de l'enquêteur et les commentaires du(des) superviseur(s). Les parties 2 à 10 recueillaient les informations sur les entreprises; dans la partie 11, l'enquêteur consignait comment il avait perçu les informations fournies sur l'excédent net.

5.121. Les informations recueillies dans la partie 2 du questionnaire portaient sur les caractéristiques permettant de classer une entreprise de fabrication non organisée dans le secteur informel. On trouvait parmi ces caractéristiques:

- la nature des opérations (pérennes, saisonnières, occasionnelles);
- le type de propriété (homme propriétaire, femme propriétaire, association entre les membres du même ménage, association entre des membres qui ne sont pas tous du même ménage, société de coopérative, entreprise privée à responsabilité limitée, autre);
- s'il existait une comptabilité (oui ou non);
- le site de l'entreprise (dans l'habitation du ménage, en dehors de l'habitation du ménage, avec des locaux fixes et une structure permanente, avec des locaux fixes et une structure temporaire/un kiosque/un étal, avec des locaux fixes mais sans aucune structure, un marché mobile, sans locaux fixes comme les vendeurs de rue, etc.);
- si elle était enregistrée dans le cadre d'une loi ou auprès d'une autorité (oui ou non);
- si l'entreprise était enregistrée, les agences auprès desquelles l'entreprise était enregistrée (trois au maximum);
- si l'entreprise travaillait en sous-traitance (oui ou non);
- en cas de travail en sous-traitance, le type de contrat (travail exclusivement pour une entreprise/un donneur d'ordre, principalement en sous-traitance mais aussi pour d'autres clients, principalement pour des clients mais aussi en sous-traitance, uniquement pour des clients),

les équipement fournis (par l'unité principale/le donneur d'ordre, achetés par la personne, les deux), les matières premières fournies (par l'unité principale/le donneur d'ordre, achetés par la personne, les deux), la conception était-elle précisée par le donneur d'ordre (oui ou non)

- s'agissait-il d'une activité mixte (oui ou non)
- le nombre d'autres activités économiques engagées durant les 365 jours précédents, et
- le nombre de mois d'exploitation au cours des 365 jours précédents.

Les informations sur la sous-traitance ont servi à identifier les travailleurs à domicile.

5.122. Les parties 3, 3.1, 4, et 4.1 comprenaient les principales questions permettant de connaître les charges d'exploitation et les différentes recettes de l'entreprise. Les parties 3 et 4 portaient sur les principales dépenses et recettes, alors que les parties 3.1 et 4.1 portaient sur les autres dépenses et recettes. Le questionnaire était conçu de manière à prendre en compte les différents types de recettes et de dépenses pour les activités mixtes des entreprises dans le cadre des parties 3 et 4. Pour répondre à ces objectifs, chacune de ces deux parties était divisée en deux. La première sous-partie visait à enregistrer les activités de fabrication et la deuxième les autres activités, le cas échéant, y compris l'achat ou la vente de biens sans transformation. Les sous-parties 3.1 et 4.1 étaient consacrées à toutes les activités. Pour une entreprise exerçant des activités mixtes, on pouvait utiliser les deux sous-parties du 3 et du 4.

5.123. Les charges d'exploitation incluaient: *a)* la valeur des matières premières consommées dans l'activité de fabrication; *b)* la valeur des produits achetés ou consommés dans les activités commerciales ou autres, et *c)* les autres dépenses générales de l'entreprise (frais d'électricité, valeur du carburant et des lubrifiants consommés, valeur des matières premières pour la construction faite par soi-même des bâtiments, les meubles et les installations fixes, y compris les coûts de main-d'œuvre, la location des machines et des équipements, les frais des services rendus par d'autres unités, les voyages, les dépenses de fret et de transport, de communication, la valeur des consommables et des emballages, le papier, les dépenses d'impression et de papèterie, les impôts locaux, et toute autre dépense relative à l'exploitation de l'entreprise).

5.124. Les recettes comprenaient: *a)* la valeur marchande/au prix de gros des produits et des sous-produits fabriqués; *b)* la valeur d'échange des stocks de produits semi-finis; *c)* la valeur des produits de base vendus et les variations de stocks de marchandises; *d)* les recettes provenant d'autres activités; et *e)* les recettes générales (recettes de services rendus à d'autres y compris les frais de commission, la valeur marchande de la construction faite par soi-même, du mobilier et des équipements fixes, la valeur de la consommation de biens/services

produits ou vendus pour l'usage propre du propriétaire et des salariés de l'entreprise, le loyer à recevoir sur les locaux et les machines et d'autres actifs immobilisés, le financement et les donations perçues, et autres recettes).

5.125. La partie 5 était consacrée au calcul de la valeur ajoutée brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes totales et la somme des dépenses totales et des frais de distribution, le cas échéant. Les éléments relatifs à l'emploi dans l'entreprise étaient abordés dans la partie 6, et permettaient de recueillir des informations sur le nombre de personnes hommes et femmes ayant un emploi à temps plein et à temps partiel, comme le propriétaire, les salariés embauchés, ou d'autres personnes contribuant à l'entreprise. Les parties 7, 8 et 9 recueillaient des informations sur les émoluments, les actifs immobilisés et la position des emprunts de l'entreprise, respectivement. Le facteur revenu de l'entreprise était abordé dans la partie 10 (Ministry of Statistics and Programme Implementation, Inde, 2002).

Inde – Enquête sur les entreprises non organisées du secteur des services, 2001-2002

5.126. Une enquête auprès des entreprises non organisées des secteurs des services (couvrant l'hôtellerie et la restauration, les transports, l'entrepôt et la communication, les activités immobilières de vente et de location, l'éducation, la santé, le travail social et communautaire, les services sociaux et à la personne) a été réalisée par la NSSO en Inde en 2001-2002 en utilisant la base de sondage du recensement économique de 1998. Cette enquête était similaire à celle de 2000-2001 auprès des entreprises non organisées du secteur de la fabrication décrite ci-dessus. L'objectif principal de l'enquête sur le secteur des services était d'en estimer la taille au niveau du nombre total d'entreprises non organisées, de l'emploi, des actifs immobilisés, des charges d'exploitation, des recettes, de la valeur ajoutée, des prêts, etc. Des informations sur d'autres éléments comme le type de propriété, le type d'exploitation, le nombre de mois d'exploitation, si l'activité est mixte ou multiple, la tenue des comptes, etc. ont également été recueillies (voir l'annexe D7).

5.127. Pour estimer la contribution des entreprises du secteur non organisé au produit intérieur brut, la méthode recommandée consiste à multiplier l'apport de travail estimé dans chaque branche d'activité par la valeur ajoutée brute correspondante par unité de volume de travail. Pour pouvoir utiliser cette méthode, il est nécessaire de disposer à intervalles réguliers de statistiques fiables sur l'emploi et la valeur ajoutée brute par unité de volume de travail pour toutes les branches d'activités du secteur non organisé de l'économie. En Inde, les estimations de l'apport de travail obtenues par les enquêtes auprès des entreprises du secteur non organisé sont considérées comme sous-estimées en raison des possibilités de sous-déclaration du nombre de personnes ayant un emploi par les

propriétaires d'entreprises ou les employeurs. On est arrivé à cette conclusion en comparant ces estimations avec les estimations correspondantes dérivées des enquêtes sur la main-d'œuvre réalisées par la NSSO durant le 55^e cycle (1999-2000) et le 61^e cycle (2004-2005). Il est difficile d'estimer la valeur ajoutée brute par unité de volume de travail parce que toutes les branches d'activité de l'économie n'ont pas été couvertes la même année par les enquêtes auprès des entreprises du secteur non organisé réalisées en Inde. Par exemple, les entreprises du secteur du commerce n'ont pas été couvertes dans les enquêtes de 2000-2001 et 2001-2002 sur les entreprises du secteur informel décrites ci-dessus, en raison de l'expérience peu satisfaisante des enquêtes antérieures dont les estimations de la valeur ajoutée brute par unité de volume de travail étaient inutilisables. Il reste donc encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité des données et le calendrier des enquêtes auprès des entreprises du secteur non organisé en Inde (Ministry of Statistics and Programme Implementation, Inde, 2003).

Indonésie – Recensement économique, 2006

5.128. L'institut indonésien de statistique Badan Pusat Statistik (BPS) effectue un recensement économique tous les dix ans. Il sert de base à une enquête auprès des établissements du secteur informel. Il couvre les unités économiques ayant un statut juridique (les grands établissements formels et les établissements formels de taille moyenne) ainsi que les établissements sans statut juridique (petites unités/unités informelles et micro-unités). Le recensement a aussi recueilli des informations sur la production et les intrants et les avis des propriétaires sur leurs perspectives et leurs contraintes.

5.129. Le recensement économique de 2006 était le troisième réalisé en Indonésie. Il excluait l'agriculture, mais couvrait toutes les autres unités, quelles que soient leur structure et leur taille, y compris les unités sans locaux fixes. Le recensement a été effectué en deux phases: une activité de listage, et le recensement détaillé d'un échantillon d'unités.

5.130. La première partie, le listage, a été réalisée durant le premier trimestre 2007 et a permis d'obtenir une description des unités économiques par branche d'activité à chaque niveau administratif (sous-district, district, régence, municipalité et province). Pour les opérations de listage, les villages et les secteurs de dénombrement ont été stratifiés. Les villages ont été stratifiés en fonction de leur concentration en bâtiments non résidentiels provenant du recensement de la population de 2000, c'est-à-dire des bâtiments qui n'étaient pas des habitations utilisées uniquement pour le logement, ni des habitations où étaient effectuées certaines activités économiques. Deux strates ont été créées: les villages «*sans concentration*», si le nombre de bâtiments du village non destinés au logement était inférieur à 150, et sinon, les villages avec

«*concentration*». Chaque strate était différenciée entre les zones rurales et les zones urbaines. Au sein des villages, les secteurs de dénombrement étaient stratifiés en deux groupes en fonction du nombre de bâtiments non destinés au logement du secteur – les secteurs de «*concentration*» du recensement si le nombre de bâtiments non destinés au logement était supérieur au seuil établi par l'institut de statistique, et les secteurs «*sans concentration*».

5.131. Deux méthodes de recensement ont été adoptées en fonction du type de secteur:

- a) la méthode du «porte à porte» a été appliquée à tous les secteurs dans les villages avec «*concentration*» ou dans les secteurs avec «*concentration*» dans les villages «*sans concentration*». Les enquêteurs ont ainsi visité tous les bâtiments pour enregistrer les établissements et les entreprises qui étaient situés dedans ou autour d'eux. Les entreprises traditionnelles à l'extérieur des bâtiments (comme les vendeurs de rue) ont été enregistrées là où elles avaient des locaux fixes, alors que les unités mobiles comme les vendeurs, les chauffeurs de taxi etc. qui se déplacent pour exercer leurs activités ont été enregistrées à leur domicile.
- b) La méthode de la «boule de neige» a été utilisée pour les secteurs de dénombrement «*sans concentration*», dans les villages «*sans concentration*», c'est-à-dire qu'on obtenait des informations sur les unités d'établissements par l'intermédiaire d'une personne ressource (comme le chef de quartier ou une autre personne du voisinage ou de l'unité administrative). C'était la première fois qu'on utilisait cette méthode dans une enquête ou une activité de recensement en Indonésie pour réduire le coût du travail sur le terrain, et son succès dépendait de la persévérance des enquêteurs et du choix de l'expert, ainsi que de la précision des informations fournies. Les inconvénients de cette méthode sont qu'il est difficile d'appréhender les activités économiques cachées, comme celles qui sont effectuées à domicile.

5.132. Voici quelques-unes des informations recueillies sur la liste des établissements du recensement (voir l'annexe D8):

- a) des informations sur l'établissement ou l'entreprise: nom, adresse, statut juridique, secteur d'activité et catégorie de l'activité principale, durée d'exploitation, réseaux;
- b) des informations sur les travailleurs: nombre de travailleurs selon le sexe, nombre de mois travaillés, nombre moyen de jours travaillés par mois, nombre moyen d'heures travaillées par jour;
- c) des informations sur la production: la production, le chiffre d'affaires, le revenu.

5.133. La deuxième phase du recensement, qui dénombrait un échantillon d'unités économiques, couvrait les grands établissements, les établissements de taille moyenne, les petits établissements et les microétablissements. Il a été effectué en 2007 et au premier trimestre 2008. Les établissements ont été regroupés en deux séries: les établissements de grande taille et de taille moyenne (environ 200 000 unités), et les microétablissements et les petits établissements (environ 22,5 millions d'unités). Tous les établissements de grande taille et de taille moyenne ont été couverts dans la deuxième phase, et environ 5 pour cent des petits établissements et des microétablissements ont été recensés (environ 1,2 million d'unités).

5.134. La *base de sondage* utilisée pour sélectionner l'échantillon de petits établissements et de microétablissements était la liste des entreprises/établissements avec le nom, l'adresse, le secteur d'activité ou la catégorie, le nombre de travailleurs et la production/chiffre d'affaires/revenu dérivée de la phase de listage. Avant de sélectionner l'échantillon, les unités ont été stratifiées. Les unités mobiles ont été stratifiées selon le type d'activité économique (si elle se déroulait dans un passage ou un couloir, si elle utilisait un vendeur de rue, un vendeur mobile ou un transport par moto), la taille de l'entreprise (petite ou microentreprise), la branche d'activité et le district/la municipalité concernés. Les unités avec des locaux fixes ont été stratifiées en fonction de leur taille (petite ou microentreprise), leur branche d'activité et le district ou la municipalité. L'échantillon a été réparti sur 440 districts, régences et municipalités en fonction de la couverture de la branche d'activité. La taille de l'échantillon a été décidée au siège central de l'institut BPS pour chacune des sous-populations cibles dans chacun des districts, régences ou municipalités. La sélection de l'échantillon s'est déroulée dans le bureau provincial pour chaque district, régence ou municipalité, et la sous-population cible était fondée sur une taille d'échantillon préétablie.

5.135. Trois questionnaires pour des activités spécifiques ont été utilisés pour les petits et microétablissements et portaient sur: la production (activités extractives, de fabrication, l'électricité privée, la distribution d'eau et la construction); la distribution (commerce de gros et de détail, hébergement et préparation d'aliments et de boissons, transport, entreposage et communication); et les services (intermédiaires financiers, immobilier, location, services aux entreprises, éducation, services de santé et activités sociales, services sociaux, culturels, loisirs et autres services à la personne à l'exception des organisations syndicales, religieuses et politiques, et les services aux ménages).

5.136. Les données recueillies comportaient des informations sur l'unité économique (lieu d'identification, informations générales, informations spécifiques), sur les travailleurs et leur paiement, la production (les frais généraux du mois précédent, les dépenses particulières du mois précédent, le chiffre

d'affaires et le revenu du mois précédent, le pourcentage de production réalisé le mois précédent, la valeur des stocks, le capital propre à la fin du mois précédent, les variations des actifs immobilisés, le capital) et sur les contraintes et les perspectives de l'environnement de l'entreprise (BPS Statistics Indonesia, 2008).

Maurice – Recensement des activités économiques, 2007-2009

5.137. L'Office central statistique (CSO) a réalisé son cinquième recensement des activités économiques dans les îles de Maurice et de Rodrigues de janvier 2007 à avril 2009, 2007 étant l'année de référence. Le recensement couvrait les établissements non agricoles et s'est déroulé en deux phases. La phase I couvrait un échantillon de petites unités de production employant moins de 10 personnes, et la phase II couvrait toutes les autres unités. La phase I a été effectuée de janvier à décembre 2007, et la phase II de juillet 2008 à avril 2009.

5.138. La phase I du recensement excluait les activités agricoles, les services domestiques et les activités cachées et illicites. Les activités agricoles n'étaient pas couvertes en raison des différences de méthodologie et de techniques de mesure utilisées pour recueillir et compiler les informations sur le secteur agricole par rapport aux autres secteurs de l'économie. Il n'était pas possible de couvrir correctement les services domestiques avec une enquête auprès des établissements, et il était difficile de mesurer les activités cachées et illicites.

5.139. L'unité de l'enquête était un «petit établissement» ou une «unité itinérante». On définissait le petit établissement comme une unité de production employant moins de dix personnes dans un type d'activité (ou un type d'activité prédominant) dans un local fixe. Une unité itinérante faisait référence à une unité de production mobile sans lieu fixe, comme les vendeurs de rue ou des vendeurs dans des lieux de fortune, les exploitants de taxi et les unités engagées dans les activités de construction.

5.140. La période de référence était l'année civile 2007. Cependant, afin de réduire la tâche des personnes interrogées, il était demandé aux unités sélectionnées de fournir des données pour un mois particulier au cours de cette année. Les données mensuelles étaient ensuite pondérées et consolidées pour aboutir à des estimations pour l'année 2007. Sur l'île Maurice, les données ont été collectées tous les mois, alors que sur l'île de Rodrigues, la collecte des données a été effectuée durant quatre mois, mars, juin, septembre et décembre.

5.141. Une liste complète des petites unités économiques (la base de sondage) a été élaborée à partir des données disponibles dans le registre des entreprises compilé par l'Office central statistique (CSO) et complété par des informations d'autres sources administratives. Le registre central des entreprises du CSO se fonde sur les licences accordées par les autorités locales et les listes des entreprises enregistrées auprès des ministères et d'organisations privées. La base

ainsi élaborée comportait environ 66 000 unités de production, dont 64 800 étaient situées à Maurice, et 1 200 à Rodrigues.

5.142. La base de sondage du recensement a été subdivisée en «branches d'activités» dans lesquels toutes les unités étaient engagées dans des activités économiques peu ou prou similaires. Les branches d'activités se fondaient sur la classification nationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, (NSIC) dont la structure hiérarchique à cinq niveaux est adaptée de la CITI révisée 3. La première étape de la construction des strates a consisté à classer toutes les unités dans la sous-catégorie appropriée de la base; il y avait 305 sous-catégories représentées par au moins une unité de production. Certaines de ces 305 sous-catégories ne contenaient pas suffisamment d'unités pour en faire une strate, et on fusionnait deux de ces sous-catégories ou plus en groupes plus larges en fonction de leur «proximité». Le processus de stratification a finalement abouti à 119 strates (branches d'activités).

5.143. Il a été décidé que l'échantillon de l'enquête serait d'environ 3 400 unités, 3 100 à Maurice, et 300 à Rodrigues. L'analyse des données recueillies par le recensement de 2002 montrait que les estimations de la valeur ajoutée dans certaines branches d'activité pouvaient varier de façon considérable. Partant de l'hypothèse que le coût de l'enquête par unité de production serait le même dans toutes les branches d'activité, l'échantillon global a été constitué de strates correspondant à la formule de répartition de Neyman (ou de répartition optimale) à coût fixe (voir Cochran, 1997, p. 97), qui prend en compte pour la répartition de l'échantillon, à la fois la taille de la strate et l'hétérogénéité des unités au sein des strates. Plus d'unités ont donc été sélectionnées dans les branches d'activité à forte variance et un peu moins dans les branches d'activités à plus faible variance.

5.144. Sur l'île de Maurice, la sélection des unités au sein d'une strate (une branche d'activité spécifique) a été effectuée en appliquant la méthode circulaire systématique. L'échantillon final de Maurice comprenait 3 113 unités, qui ont été équitablement réparties sur les douze mois de l'année 2007, tout en assurant leur représentativité.

5.145. La même méthodologie a été utilisée sur l'île de Rodrigues, et l'échantillon final était constitué de 312 unités. Cependant, en raison de la taille plus réduite de l'échantillon retenue pour Rodrigues, la totalité de l'échantillon a été répartie sur les quatre trimestres de l'année et non pas sur les douze mois de l'année.

5.146. La première phase du recensement des activités économiques 2007 impliquait l'utilisation de cinq documents sur le terrain pour recueillir les informations requises auprès des établissements sélectionnés:

- a) afin d'appréhender le dynamisme des unités de la base de sondage, et d'avoir des informations supplémentaires pour le calcul des coefficients de pondération analytique (les coefficients d'expansion) pour les estimations,

toutes les unités visitées par l'enquêteur ont dû remplir un *questionnaire d'identification* demandant des informations sur tous les changements de propriété, d'activité et de statut d'exploitation.

- b) Un journal de bord a été utilisé comme document de base pour la collecte des données; chaque personne interrogée en recevait un pour y inscrire les transactions quotidiennes de l'unité de production durant le mois de référence. Il était nécessaire d'avoir ce journal de bord parce que la plupart des petites unités de production ne tiennent pas de bilans complets permettant de remplir le questionnaire.
- c) Trois questionnaires spécifiques aux activités ont été utilisés pour recueillir les informations sur la production, les intrants, la valeur ajoutée, etc.; un pour la construction (CEAS 2), un pour les transports (CEAS3) et un pour toutes les autres activités (CEAS1) (voir l'annexe D9).

5.147. Les questionnaires CEAS 1, 2 et 3 couvraient les rubriques suivantes: *a)* les caractéristiques des unités de production, *b)* l'emploi, les heures de travail et la masse salariale, *c)* la consommation de matériaux, de carburant et les services, *d)* les autres frais (impôts, impôts locaux, assurances, intérêts, etc.), *e)* les services liés aux technologies de l'information et de la communication, *f)* la production, *g)* les autres recettes (intérêts, indemnisations par les assurances, dividendes, etc.) et *h)* les ajouts aux actifs immobilisés.

5.148. Trois semaines avant le mois de l'enquête, les enquêteurs recevaient une liste d'unités de production qu'ils devaient identifier sur le terrain. Ils devaient remplir un questionnaire d'identification pour chaque unité, qu'ils soient en mesure de les localiser ou pas. Durant cette phase de collecte des données, on rassemblait des informations sur la possibilité de localiser les établissements, les changements de propriétaire, d'activité ou d'adresse, et s'ils étaient en activité. Cet exercice de dépistage était essentiel, notamment pour adapter les coefficients de pondération analytique (les coefficients d'expansion) à utiliser pour faire les estimations statistiques à partir des observations de l'enquête. Toute modification d'activité devrait être signalée au superviseur, pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour remplacer l'unité par l'unité suivante dans la même branche d'activité (strate) tout en préservant les taux de sondage.

5.149. L'inscription des transactions économiques de l'unité dans le journal de bord commençait le premier jour du mois de référence. Il avait été demandé aux propriétaires ou aux dirigeants des unités de production sélectionnées de consigner quotidiennement toutes les dépenses et les recettes liées à leurs activités de production pour un mois particulier dans le journal de bord qu'ils avaient reçu. Les enquêteurs se rendaient dans les unités au moins deux fois par semaine pour s'assurer que le registre était tenu à jour correctement.

5.150. A la fin de chaque semaine, les enquêteurs devaient faire le résumé des inscriptions journalières faites par les personnes interrogées, vérifier les incohérences, les informations manquantes et s'assurer que des mesures de correction avaient été prises. A la fin du mois de l'enquête, les résumés hebdomadaires ont été consolidés et reportés dans les questionnaires respectifs.

5.151. Il a été fait des estimations de variables pour la «population des petites unités» au niveau de la strate, en multipliant les chiffres de l'échantillon par un coefficient égal au nombre total estimé d'unités dans la strate divisé par le nombre d'unités sélectionnées dans la strate. Le nombre d'unités dans chacune des strates a été actualisé au niveau de 2007. Une première estimation du nombre de petites unités en activité en 2007 pour chacune des strates a ensuite été calculée en appliquant le coefficient de croissance des licences de 2002 à 2007 au nombre total d'unités de production de la strate estimé dans le recensement des activités de 2002. Cette opération a été reproduite pour toutes les strates. Lorsqu'on constatait que des titulaires de licence n'étaient pas en activité pour une raison ou une autre, on procédait à un ajustement des estimations initiales sur la base des informations recueillies durant la phase d'identification de l'enquête. Il a été procédé à de nouveaux ajustements à partir des informations de source administrative lorsque ces dernières proposaient des données plus fiables sur le nombre d'unités en activité à ce moment-là (Office central de statistique, 2007).

Mexique – Recensement économique, 2009

5.152. L'institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) est chargé de réaliser des recensements économiques tous les cinq ans. Le dernier recensement, qui a eu lieu 2009, portait sur les établissements non agricoles, et dans certains cas, les entreprises. Pour les activités de fabrication, les activités commerciales et les services, le recensement incluait tous les établissements des zones urbaines, tous les grands établissements des zones rurales, et un échantillon aléatoire de plus petits établissements dans les zones rurales. Pour les autres secteurs (la pêche, les activités extractives, l'électricité et l'eau, la construction, les transports et les services financiers), tous les établissements étaient couverts, même s'ils étaient situés en dehors des zones urbaines. Le recensement incluait les établissements fixes, partiellement fixes, et à domicile, mais excluait le commerce informel et les personnes travaillant pour leur propre compte sans locaux fixes.

5.153. La période de référence allait du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

5.154. En 2008, avant le début du recensement, tous les grands établissements ont fait l'objet d'une visite pour vérifier leur nom, adresse, activité économique, la personne qui répondrait au questionnaire, et les méthodes d'envoi du questionnaire (par internet, sur papier, en format Excel) et fournir des

informations générales. Une première mouture du questionnaire a été envoyée à chacun des établissements à ce moment-là, pour leur permettre de préparer leurs réponses à l'avance. Un registre des grands établissements a été élaboré à partir des informations recueillies. Il en a été de même pour les secteurs spécifiques, comme la construction ou les transports, ce qui a permis d'élaborer un autre registre spécial. Un troisième registre a été élaboré pour le secteur des mines et celui de la pêche.

5.155. Le recensement a eu lieu en 2009, et cinq groupes ont été constitués pour recueillir les données des différents types d'unités:

- a) le groupe des PME pour les établissements de taille moyenne ou petite, a réalisé un recensement de tous les bâtiments des centres urbains (couvrant 2 500 personnes ou plus) et dans un échantillon de zones rurales, du 1^{er} mars au 15 mai 2009. Les enquêteurs allaient de pâtés de maison en pâtés de maison, et frappaient à toutes les portes qu'ils voyaient. Ils utilisaient le même questionnaire pour tous les établissements qu'ils trouvaient dans la zone urbaine, à l'exception de ceux qui appartenaient au groupe des grands établissements. Ce questionnaire était utilisé pour tous les ménages qui pratiquaient une forme d'activité.
- b) Le groupe SEG, pour les grands établissements, recueillait les informations sur toutes les unités économiques qui figuraient sur le registre des grands établissements préparé en 2008. Il recueillait également des informations sur les établissements qui initialement n'étaient pas inclus dans le registre SEG de 2008 mais qui étaient devenus suffisamment grands pour y figurer.
- c) Le groupe TC, pour les unités de transport et de construction, recueillait des informations sur toutes les unités économiques du registre préparé en 2008. Il recueillait également des informations sur les établissements qui initialement n'étaient pas inclus dans le registre de 2008 mais qui étaient devenus suffisamment grands en raison de leurs activités de transport ou de construction pour figurer sur le registre TC.
- d) Le groupe PM, pour les unités de pêche et les unités minières, recueillait des informations sur toutes les unités économiques dont l'activité principale portait sur la pêche, les mines ou la distribution d'eau, en utilisant là encore le registre pertinent élaboré en 2008 et en transférant les établissements pertinents du groupe des PME. Pour les unités de pêche, d'autres stratégies, couvrant tous les points de débarquement des bateaux et des pêcheurs de la côte mexicaine ont été utilisés pour compléter le registre initial.
- e) Le groupe des offices centraux recueillait les informations sur les institutions spécifiques et les entreprises trop grandes ou trop complexes pour lesquelles les offices décentralisés ne pouvaient pas assumer la responsabilité de la collecte des données (l'industrie électrique et les établissements financiers

par exemple). Le siège de l'INEGI était responsable de l'ensemble des opérations du recensement économique.

5.156. Une série de 29 questionnaires pour les branches d'activités spécifiques ont été utilisés pour recueillir les informations détaillées sur la date de début d'exploitation de l'unité économique, le nombre de jours travaillés, l'emploi, les salaires, les dépenses, le revenu, l'investissement, les actifs, les inventaires, l'innovation et la recherche, les produits et les matières premières, le type d'exploitation, le statut juridique, le capital étranger, etc. (Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática (INEGI), 2009). Le questionnaire de base est reproduit à l'annexe D10.

Panama – Recensements sur le secteur de la fabrication, le commerce et les services, 1983

5.157. La Panama a entrepris des recensements économiques sur les secteurs de la fabrication, du commerce et des services en 1983. Dans ces recensements, les établissements étaient regroupés en plusieurs catégories: les établissements de cinq salariés ou plus, et ceux de moins de cinq salariés, et des questionnaires différents ont été élaborés pour ces deux catégories. Le questionnaire destiné aux petites unités contenait des questions relatives aux rubriques suivantes: le lieu, le statut juridique (une personne ou une association), les personnes ayant un emploi et la rémunération (à l'exclusion des travailleurs externes), la capacité électrique installée, les actifs immobilisés, les stocks, les achats et les autres frais, l'achat de carburant et de lubrifiants, les frais généraux, la production et les ventes, le capital et les bénéfices ou les pertes. Le questionnaire sur les services et le commerce était plus modeste et contenait des questions sur les personnes ayant un emploi, les salaires versés, la valeur des ventes et des achats, les variations de stocks, les frais généraux et les bénéfices ou les pertes. Ces recensements ont été complétés par des enquêtes annuelles sur les établissements employant cinq personnes ou plus.

Tunisie – Enquête nationale sur les activités économiques, 2007

5.158. Afin d'étudier les mutations qui interviennent régulièrement dans les secteurs économiques de la Tunisie, l'Institut national de la statistique (INS) a réalisé un recensement des établissements en 1976 au niveau urbain et un autre en 1981 au niveau national, qui a servi pour la base de sondage de la première enquête nationale sur les activités économiques (ENAE) réalisée en 1981-1982. Ensuite, l'INS a élaboré un registre national des établissements qui est constamment mis à jour. Ce registre sert à sélectionner à partir des listes les échantillons des établissements pour une enquête auprès des petits établissements menée tous les cinq ans par l'INS depuis 1997, parallèlement à une enquête couvrant presque tous les établissements du secteur formel. Depuis

cette date, tous les secteurs, tous les établissements quelles que soient leur taille et leur branche d'activité, ont fait l'objet d'une enquête.

5.159. L'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE) auprès des petits établissements avait pour principal objectif de produire les comptes de recettes et dépenses pour les petits établissements du secteur informel. Le questionnaire utilisé cherchait donc à recueillir de façon simplifiée mais cohérente les principaux éléments comptables nécessaires à cet exercice. Le deuxième objectif de l'enquête était de recueillir des informations détaillées sur la main-d'œuvre, ses caractéristiques, son niveau de formation, les conditions de travail et le niveau des revenus du travail des salariés et des employeurs. Le troisième objectif était de déterminer les caractéristiques des petits établissements et des petits entrepreneurs du secteur informel (âge, sexe, formation, etc.) et de calculer la valeur ajoutée, l'investissement, etc. Pour comprendre les activités et la situation des petits établissements et formuler de meilleures politiques de soutien, il était essentiel de connaître les points forts et les points faibles de cet important secteur de l'économie tunisienne.

5.160. L'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE) de 2007 auprès des petits établissements couvrait toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche, des administrations et des organisations extraterritoriales, la production et la distribution d'électricité et d'eau, les organisations professionnelles et les activités de recherche et développement. Cette enquête portait sur les zones urbaines comme sur les zones rurales.

5.161. Cette enquête se limitait aux établissements de moins de six salariés, alors que les établissements de six salariés ou plus devaient répondre au questionnaire conçu pour les établissements du secteur formel disposant d'un ensemble complet de comptes.

5.162. La base de sondage de l'ENAE est le registre national de tous les établissements, les grands comme les petits. Le 31 décembre 2007, le registre de l'INS comprenait 525 960 établissements classés selon la branche d'activité détaillée, la propriété, le nombre d'emplois, le statut juridique et l'assujettissement ou non à la taxe sur la valeur ajoutée. Il contenait également des informations sur la date à laquelle les établissements avaient commencé leurs activités, leur mode d'imposition (impôt forfaitaire, impôt réel) et l'historique de l'emploi dans l'établissement.

5.163. La base de sondage était composée de 503 500 unités à partir de laquelle des unités ont été sélectionnées en fonction de leur activité, leur statut juridique, leur taille et leur situation géographique, pour garantir une bonne représentation des principales branches d'activités, y compris celles qui exerçaient leurs activités au niveau régional.

5.164. Un échantillon de 14 436 établissements de moins de six salariés (presque 3 pour cent du total) a été sélectionné. La fraction sondée variait d'une strate à l'autre, selon l'activité et la taille. L'enquête a couvert 459 activités, basées sur la classification à quatre chiffres des activités appelée Nomenclature d'activités tunisiennes (NAT), et quatre groupes de taille (personnes travaillant pour leur propre compte, pas de salariés, un ou deux salariés, trois à cinq salariés). De cette façon, lorsque le nombre d'établissements de la strate était important pour une activité et une taille, la fraction sondée était faible, alors que lorsque le nombre d'établissements était faible, la fraction sondée était élevée; dans certains cas, la totalité de la strate a été sélectionnée. L'enquête comprenait également des établissements aux activités indéfinies, qui ont été déterminées au cours de l'enquête. La catégorie des personnes travaillant pour leur propre compte du registre comprenait des établissements de taille inconnue, et la catégorie «sans salariés» du registre était constituée d'établissements figurant sur le registre de l'institution de la sécurité sociale des employeurs mais qui n'employaient plus personne.

5.165. Le questionnaire (voir l'annexe D11) comprenait sept modules ou sections:

- a) la section A, «Identification», portait sur le nom et l'adresse de l'établissement, son statut juridique et l'endroit où était exercée l'activité.
- b) La section B «Caractéristiques de l'établissement», précisait les activités principale et secondaires, ainsi que le type de comptabilité tenue.
- c) La section C «Emploi et salaires», enregistrait les caractéristiques démographiques (sexe et âge), l'éducation et la formation, la situation dans la profession et les compétences, la rémunération en espèces et en nature (revenu net) pour chaque personne travaillant dans l'établissement (y compris l'employeur). Les informations sur les contributions de sécurité sociale et les heures de travail étaient recueillies au niveau de l'établissement. L'emploi occasionnel ou saisonnier était également couvert, ainsi que les travailleurs externes et le travail en sous-traitance.
- d) La section D, «Production et achats», comprenait des sous-sections pour: les activités industrielles et artisanales, les activités commerciales et de service. On recueillait des données sur le type de biens et de services produits, avec les quantités et les valeurs correspondantes pour une période spécifique; on recueillait des données similaires pour les achats. Pour le commerce, les données recueillies portaient sur la valeur de biens vendus, le remplacement du stock et les marges bénéficiaires. Enfin, des informations qualitatives sur le taux mensuel de production étaient recueillies pour l'ajustement saisonnier des estimations mensuelles.
- e) La section E, «Dépenses diverses» comprenait les paiements pour les charges fixes et variables et les impôts.

- f) La section F, «Biens d'équipement et investissement» couvrait tous les investissements sur les douze mois précédents et les sources de financement.
- g) La section G comportait des questions sur la situation économique des établissements afin de déterminer si elles étaient orientées vers l'exportation.

5.166. Le questionnaire comprenait également une feuille de résumé pour que le superviseur calcule les comptes de production simplifiés et établisse l'excédent d'exploitation de l'établissement, afin de décider s'il fallait plus d'informations.

5.167. Les taux de sondage variaient parce que de nouvelles informations sur les établissements apparaissaient durant l'enquête, et en raison du nombre de non-réponses.

5.168. En raison du plan de sondage, certains établissements disposant d'un ensemble complet de comptes avaient été inclus dans l'échantillon des unités du secteur informel. Le questionnaire du secteur formel a été présenté aux 418 établissements concernés.

5.169. L'échantillon final comportait 8 172 établissements – un échantillon de 1,6 pour cent seulement en raison du taux élevé de non-réponses, qui était de 43,4 pour cent contrairement à celui de 1997 qui était de 41,3 pour cent. Il y avait plusieurs raisons à ce taux de non-réponse: les fermetures représentaient 23,1 pour cent des non-réponses, et l'impossibilité de localiser l'établissement représentait 12,6 pour cent supplémentaires. Le nombre de fermetures était inversement proportionnel à la taille des établissements, ce qui souligne l'instabilité des très petites entreprises individuelles du secteur informel. En revanche, le taux de refus augmentait avec la taille des établissements, ce qui était conforme à ce qui avait été observé sur le terrain. Le taux global de non-réponse était particulièrement élevé parmi les établissements de 3 à 5 salariés (42,7 pour cent).

5.170. A des fins d'estimations, il était attribué à chacun des établissements qui avaient répondu un coefficient d'expansion qui par définition, était égal à la réciproque du taux de sondage. Toutefois, les taux de sondage finaux étaient très différents des taux fixés durant la phase du plan de sondage, en raison du nombre élevé de non-réponses. A la fin de l'enquête, les établissements ont été répartis en deux groupes: les établissements qui avaient rempli complètement le questionnaire, et les non-réponses.

5.171. La plupart des non-réponses étaient imputables aux fermetures et à l'impossibilité de localiser les établissements à l'adresse indiquée. Comme nous l'avons vu ci-dessus, seules 8 172 réponses ont été obtenues sur les 14 436 unités sélectionnées initialement. Parmi les établissements ayant répondu, 1 028 disposaient d'un ensemble complet de comptes et ont reçu le questionnaire correspondant. Ces établissements, comptabilisés comme représentant une

population estimée de 26 742 unités, ont été exclus de la catégorie des petits établissements, car ils ne correspondaient pas à la définition internationale du secteur informel, qui exclut les unités disposant d'un ensemble complet de comptes. Le nombre de petits établissements sans ensemble complet de comptes a donc été estimé à 325 249.

5.172. Les coefficients de pondération étaient fondés sur la population relevant du champ d'application de l'enquête. Par la suite, conformément à la comptabilité nationale, les résultats de l'ENAE ont pu être utilisés pour faire une estimation du nombre d'unités du secteur informel non couvertes par l'enquête; la différence par rapport aux résultats de l'enquête sur l'emploi de 2007 et aux statistiques de l'enregistrement pouvait être attribuée au nombre d'unités du secteur informel qui ne disposent pas d'endroit fixe (les travailleurs externes, les travailleurs itinérants) ainsi qu'à des emplois non déclarés dans le secteur formel.

5.173. L'enquête portait sur des établissements qui, par définition, ne disposaient pas d'un ensemble complet de comptes, ou qui ne tenaient qu'une comptabilité simple. Puisque l'enquête avait pour objectif de réconcilier les comptes de production et les comptes des recettes et dépenses (production, consommation intermédiaire, charges, valeur ajoutée, masse salariale, excédent brut d'exploitation), il était important que les questionnaires recueillent des informations détaillées pouvant être utilisées pour des ajustements le cas échéant. Lorsqu'apparaissaient des incohérences dans les comptes (par exemple lorsque l'excédent brut d'exploitation ou les recettes mixtes des travailleurs indépendants étaient négatifs ou inférieurs aux salaires payés, sans qu'il n'y ait d'indication ni de mention que l'établissement rencontrait des problèmes financiers), il était nécessaire d'étudier les informations détaillées du questionnaire de plus près et d'y apporter les ajustements nécessaires.

5.174. Lorsque l'excédent d'exploitation ou le revenu annuel de l'employeur étaient inférieurs à 3 000 dinars (c'est-à-dire inférieur au salaire minimum de 2007, qui était de 3 000 dinars par an), et que ce chiffre ne pouvait s'expliquer ni par la fermeture de l'établissement ni par son inactivité pendant quelques mois de l'année, on appliquait alors le ratio valeur ajoutée/production brute des autres établissements dans la même activité à la valeur de la production de l'établissement, afin de parvenir à un chiffre plus raisonnable pour la valeur ajoutée (INS, 2009).

Chapitre 6.

Les enquêtes mixtes



Introduction

6.1. Les enquêtes mixtes mesurant le secteur informel sont des enquêtes effectuées en deux phases. La *première phase* consiste à obtenir des informations auprès des ménages sur les activités des personnes afin d'identifier les entrepreneurs du secteur informel. Tous les entrepreneurs du secteur informel font partie de la base de sondage pour la phase 2, base à partir de laquelle est sélectionné un échantillon. Dans la *deuxième phase*, l'échantillon d'entrepreneurs du secteur informel est interrogé sur l'unité économique informelle dont il est responsable (sur la production, la valeur ajoutée, l'investissement, le financement, les principales difficultés rencontrées pour développer l'entreprise, la formation reçue ou donnée aux salariés, l'assistance reçue du gouvernement, etc.). D'autres questions peuvent être posées sur les travailleurs de l'unité (les salariés, les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale), et sur les membres du ménage de l'entrepreneur.



© OIT / M. Crozet

6.2. L'idée fondamentale des enquêtes mixtes est qu'il est plus facile d'identifier les unités économiques informelles par les emplois de leurs propriétaires que par l'identification des locaux où se tient l'activité du secteur informel, qui est l'approche des enquêtes auprès des établissements.

6.3. Les enquêtes mixtes ont été développées dans les années 1980 pour tenter de surmonter l'absence de couverture du secteur informel par les enquêtes conventionnelles auprès des établissements basées sur des listes. Si on ne prend pas de dispositions spécifiques pour couvrir les activités à domicile ou mobiles dans un recensement des établissements – par exemple en le couplant avec un recensement de la population – il ne couvrira pas complètement la population pertinente. En outre, étant donné le taux élevé de création et de fermeture des unités économiques informelles, il n'est pas possible d'actualiser les registres des établissements pour en tirer des échantillons représentatifs du secteur informel. Voilà pourquoi la plupart des enquêtes auprès des établissements fondées sur des listes venant de bases d'un recensement incomplet des établissements ont produit des estimations incomplètes du secteur informel. Autrement dit, le nombre total d'unités est sous-estimé, car les petites unités économiques tendent à être exclues de la base de listes. Par conséquent, les performances économiques du secteur informel tendent à être surestimées, puisque les grandes unités économiques informelles avec des locaux fixes ont généralement de meilleures performances que celles qui sont exploitées dans les logements, ou sans locaux fixes. Les enquêtes aréolaires auprès des établissements ne présentent pas cet inconvénient et sont donc préférables aux enquêtes basées sur des listes (voir le paragraphe 5.22).

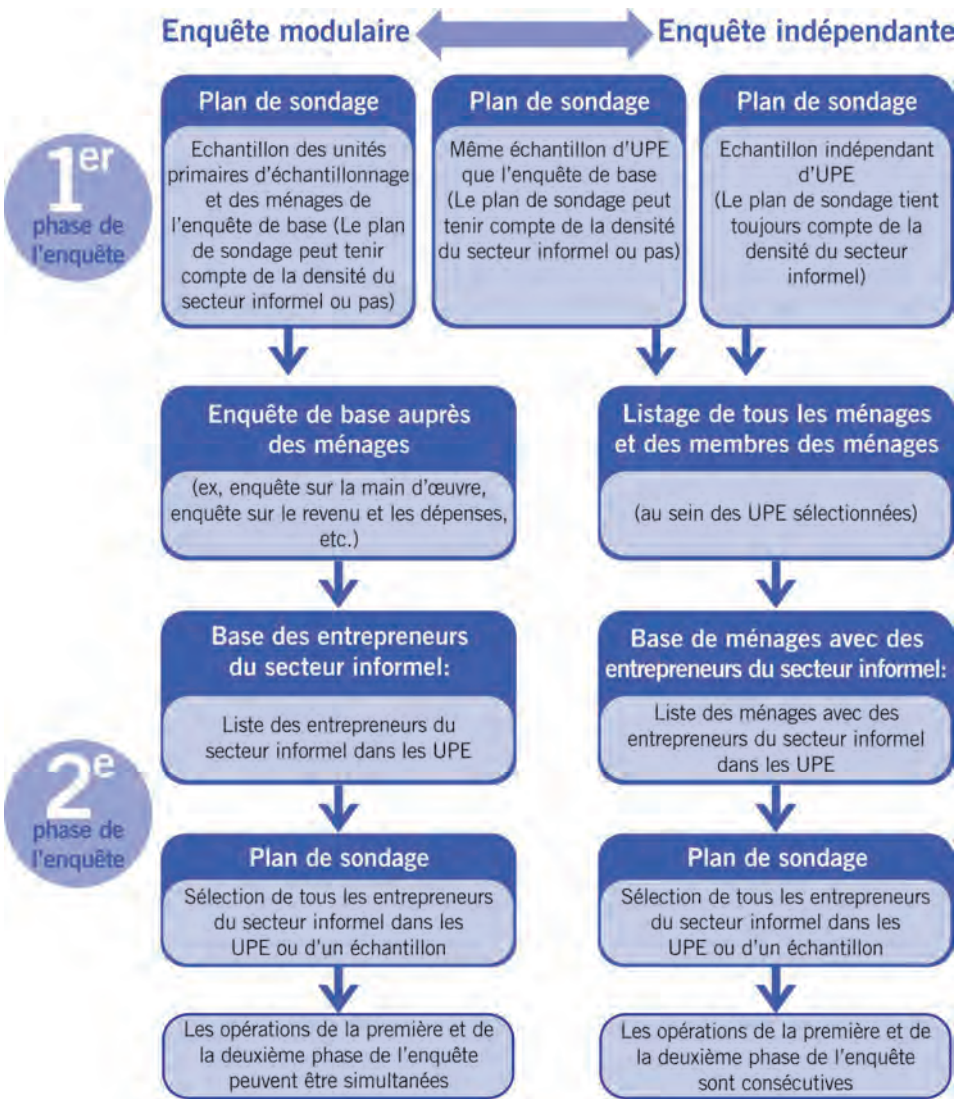
6.4. Un grand nombre des caractéristiques de la première phase de la conception d'une enquête mixte sont similaires à celles d'une enquête auprès des ménages habituelle. Comme dans les enquêtes auprès des ménages, la première phase d'une enquête mixte sur le secteur informel traite d'une population de nombreuses petites unités (les ménages) pour laquelle il n'existe généralement pas de registre actualisé. Il est donc nécessaire d'utiliser un sondage aréolaire des ménages. Les unités aréolaires des ménages sont plus stables, et les bases existantes n'ont pas besoin d'être constamment mises à jour pour être des outils précieux. En revanche, les unités finales d'échantillonnage (les ménages) sont beaucoup moins stables, et il est nécessaire de préparer de nouvelles listes ou d'en utiliser de très récentes pour la sélection de la phase finale. La plupart du temps, au moins dans les pays en développement, les informations doivent être recueillies au cours d'un entretien de face à face.

6.5. En dépit de ces similitudes, le plan de sondage de la première phase d'une enquête mixte ne peut pas être le même que celui d'une enquête générale auprès des ménages dotée d'un module sur la main-d'œuvre, en raison des caractéristiques des activités du secteur informel dont la répartition dans l'espace est moins uniforme et moins stable que celle des ménages. Pour avoir une efficacité raisonnable, l'échantillon doit tenir compte des schémas de concentration des différentes formes d'activités économiques informelles et de leurs caractéristiques opérationnelles, comme la taille et le type de locaux. Ces facteurs accroissent la complexité de la conception. Il faudrait donc, dans la mesure du possible, prendre en considération les questions complexes de conception durant la phase initiale d'échantillonnage pour limiter le travail des enquêteurs lorsqu'ils réalisent leurs entretiens.

6.6. Dans ce manuel, on distingue deux sortes d'enquêtes mixtes: les *enquêtes mixtes modulaires* et les *enquêtes mixtes indépendantes*. La principale différence entre les deux est la façon dont sont identifiés les entrepreneurs du secteur informel dans la première phase: les enquêtes mixtes modulaires utilisent une enquête auprès des ménages existante (appelée enquête de base) alors que les enquêtes mixtes indépendantes effectuent une opération indépendante de listage détaillé de tous les ménages dans des zones aréolaires sélectionnées. Les autres différences portent sur le plan de sondage. La figure 6.1 donne un aperçu visuel des principales différences entre ces deux types d'enquêtes mixtes.

6.7. Ce chapitre explique le raisonnement et le plan général des enquêtes mixtes, avec leurs avantages et leurs inconvénients, plutôt que d'en décrire dans tous les détails. En présentant des exemples d'expériences nationales à titre d'illustration, ce chapitre présente un aperçu global des propriétés statistiques de ces enquêtes en les comparant aux autres alternatives. Voici la structure de ce chapitre: deux sections présentent les principes généraux des enquêtes mixtes modulaires et des enquêtes indépendantes mixtes; la section suivante porte sur la planification de l'enquête et les questions de conception; et la dernière section décrit les deux types d'enquêtes mixtes effectuées par les pays.

Figure 6.1.
Les caractéristiques de la conception des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises du secteur informel

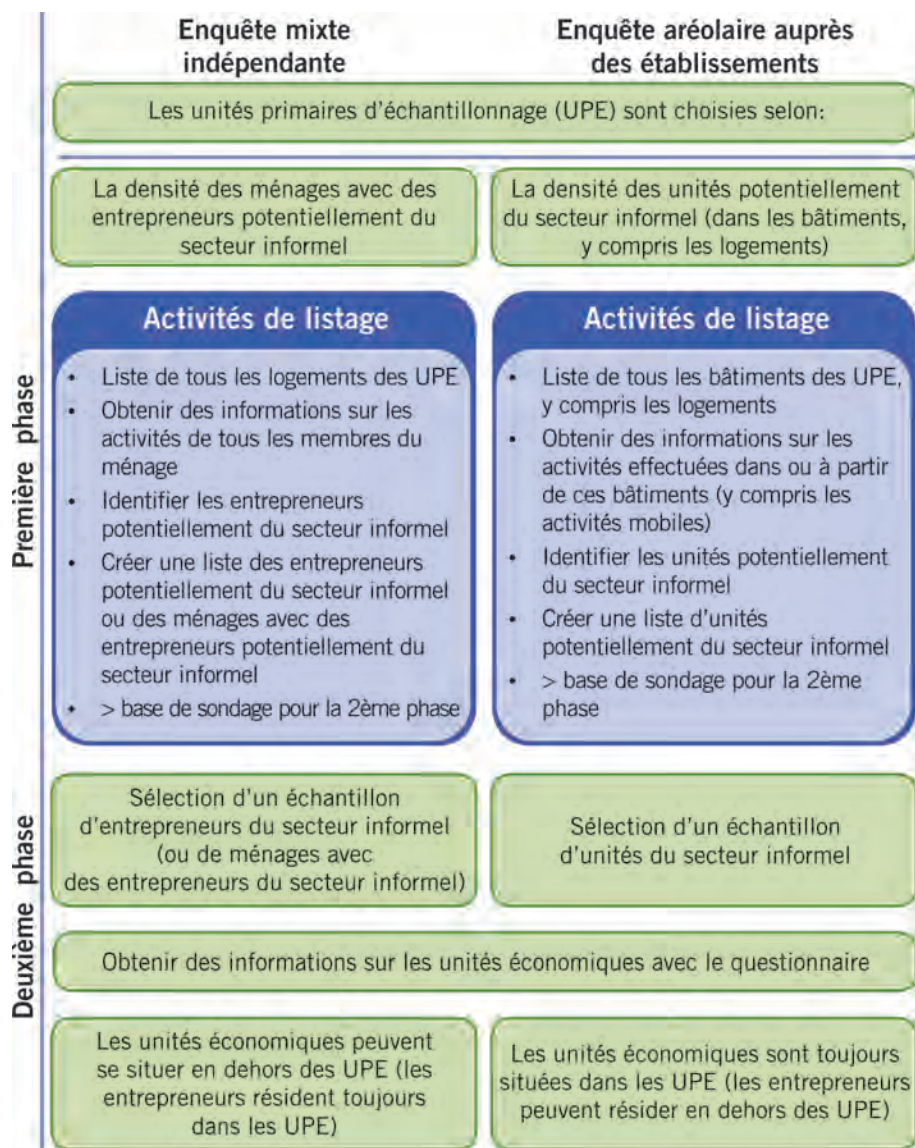


6.8. Les enquêtes mixtes ont une conception similaire à celle des enquêtes aréolaires auprès des établissements qui couvrent les activités à domicile et les activités mobiles et qui ont été présentées au chapitre 5. Voici les principales différences:

- a) la première phase d'une enquête mixte comprend soit une *enquête complète auprès des ménages* pour obtenir un échantillon de ménages au sein des unités primaires d'échantillonnage (pour les enquêtes mixtes modulaires) soit un listage de tous les *ménages* au sein des unités primaires d'échantillonnage (pour les enquêtes mixtes indépendantes); par contre, les enquêtes aréolaires auprès des établissements établissent une liste des *bâtiments*, y compris les logements, où sont effectuées des activités économiques dans les unités primaires d'échantillonnage sélectionnées.
- b) Les enquêtes mixtes identifient les entrepreneurs du secteur informel ou les ménages avec des entrepreneurs du secteur informel, alors que les enquêtes aréolaires auprès des établissements identifient les unités économiques du secteur informel.
- c) Dans les enquêtes mixtes, les entrepreneurs du secteur informel résident toujours au sein des unités primaires d'échantillonnage, alors que leurs unités du secteur informel peuvent être situées à l'extérieur des UPE. Dans les enquêtes aréolaires auprès des établissements, l'unité du secteur informel est toujours située au sein des UPE, mais les entrepreneurs du secteur informel peuvent résider ailleurs (voir la figure 6.2 ci-dessous).
- d) En outre, les enquêtes n'ont pas la même couverture si les enquêtes mixtes ciblent uniquement les unités du secteur informel, alors que les enquêtes aréolaires auprès des établissements s'étendent généralement à toutes les unités économiques non couvertes par l'enquête auprès des établissements à base de listes, dont les unités du secteur informel sont une sous-catégorie. Toutefois, les enquêtes mixtes utilisant des bases duales (voir les paragraphes 6.72 à 6.82) sont pratiquement comme les enquêtes aréolaires auprès des établissements.

Figure 6.2.

Les différences de conception entre les enquêtes mixtes indépendantes et les enquêtes aréolaires auprès des établissements



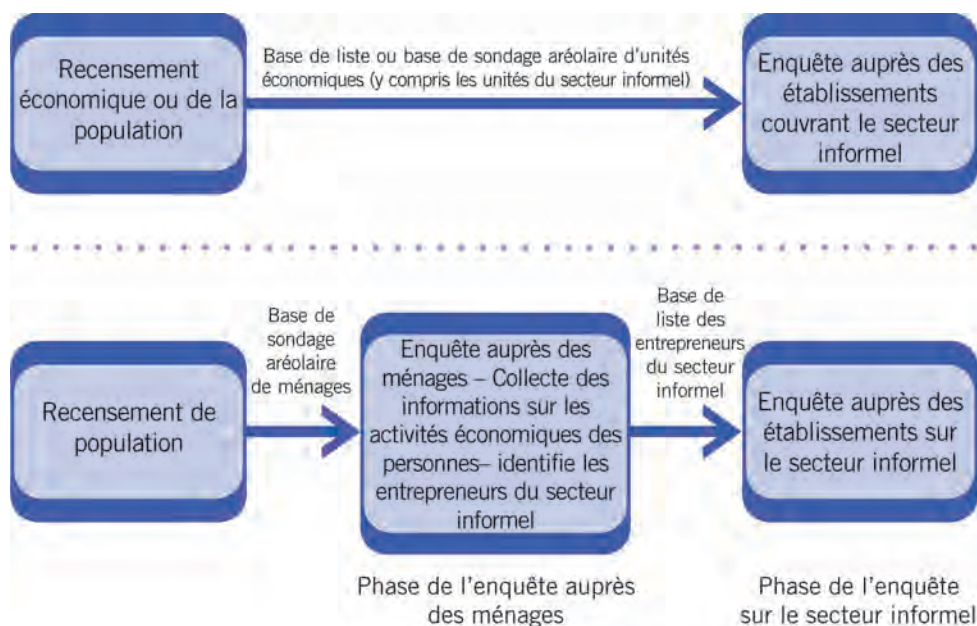
Les enquêtes mixtes modulaires sur le secteur informel

6.9. Dans une enquête mixte modulaire, la première phase consiste en une enquête existante auprès des ménages dotée d'une composante sur la main-d'œuvre (par exemple une enquête sur la main-d'œuvre). L'objectif de cette enquête de «base» est de décrire et d'analyser la situation générale du marché du

travail. En incorporant des questions pertinentes visant à identifier les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs qui remplissent les critères pour être classés dans le secteur informel (taille de l'unité économique, pratiques comptables, enregistrement, etc.), l'enquête de base peut servir de filtre pour identifier les entrepreneurs potentiellement du secteur informel. Tous ces entrepreneurs ou un échantillon aléatoire d'entre eux peuvent être sélectionnés pour l'enquête sur le secteur informel, qui est appelée la «deuxième phase» (voir la figure 6.3). Si l'enquête de «base» auprès des ménages s'appuie sur des réponses par procuration, il est recommandé d'avoir des critères souples pour identifier un grand nombre d'entrepreneurs potentiellement du secteur informel. Il est possible d'obtenir une définition plus précise du secteur informel en utilisant les informations recueillies directement auprès des entrepreneurs du secteur informel dans la deuxième phase de l'enquête.

Figure 6.3.

Les stratégies alternatives d'échantillonnage pour mesurer le secteur informel



Source: Roubaud et Sérurier, 1991

6.10. Après avoir sélectionné les secteurs de dénombrement (UPE) et établi la liste de tous les ménages qui s'y trouvent, on applique la phase de l'enquête auprès des ménages à un échantillon de ménages sélectionnés de façon aléatoire. La phase de l'enquête auprès des ménages est par définition une enquête proprement dite, permettant d'obtenir des statistiques intéressantes. Dans ce sens, la première phase d'une enquête mixte modulaire a les caractéristiques d'une enquête conventionnelle auprès des ménages dotée d'une composante sur

l'emploi, et la deuxième phase comporte nombre de caractéristiques d'une enquête auprès des établissements couvrant le secteur informel. Les enquêtes mixtes modulaires sont cependant plus complètes que ces deux enquêtes, car elles combinent les deux approches.

6.11. Les enquêtes mixtes modulaires sur le secteur informel comportent les étapes suivantes:

- a) une sélection de zones aréolaires de ménages (les secteurs de dénombrement) en tant qu'unité primaire d'échantillonnage (UPE);
- b) un listage simple de tous les ménages dans les zones aréolaires de l'échantillon;
- c) la sélection d'un échantillon aléatoire de ménages au sein de chaque UPE;
- d) la présentation d'un questionnaire à chaque membre du ménage pour obtenir des informations sur ses caractéristiques démographiques et celles de leur travail;
- e) l'identification des propriétaires d'unités potentiellement du secteur informel;
- f) l'élaboration d'une liste de propriétaires d'unités potentiellement du secteur informel pour chaque unité primaire d'échantillonnage (qui est la base de sondage pour la deuxième phase de l'enquête mixte);
- g) la sélection d'un échantillon de propriétaires d'entreprises du secteur informel; et
- h) la présentation d'un questionnaire à chacun des propriétaires d'une entreprise du secteur informel pour obtenir des informations sur leur unité économique, les travailleurs engagés dans leur unité, et/ou leur famille.

Le choix de l'enquête de «base»

6.12. Il est possible d'utiliser n'importe quelle enquête auprès des ménages qui couvrent l'emploi ou les sources de revenu du travail pour la phase d'enquête auprès des ménages d'une enquête mixte modulaire. Le meilleur choix, c'est une enquête sur la main-d'œuvre, si l'on entend par là une enquête auprès des ménages dont les concepts et méthodes reposent sur les normes internationales reconnues pour couvrir le marché du travail en général et les conditions de travail de la population en particulier, à condition que le plan de sondage et du questionnaire soient adaptés aux objectifs de la mesure du secteur informel. Les enquêtes sur la main-d'œuvre peuvent également fournir de bonnes estimations de l'emploi informel.

6.13. Dans la plupart des pays, l'enquête sur la main-d'œuvre est le principal outil pour obtenir des statistiques régulières sur les activités économiques des

ménages. C'est l'enquête la plus répandue et qui a fait l'objet du plus grand travail d'harmonisation des concepts et des méthodologies de mesure pour obtenir des statistiques nationales de bonne qualité et faciliter les comparaisons internationales (BIT, 1990). En outre, comme les informations sur la main-d'œuvre sont essentielles pour les politiques économiques, tous les pays accordent de l'importance à l'emploi et à ses caractéristiques, car la grande majorité de la population, et surtout les plus défavorisés, obtiennent leur revenu de leur travail ou de celui des membres de leur ménage. Les statistiques issues des enquêtes sur la main-d'œuvre sont importantes pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et l'accès aux emplois. Enfin, l'échantillon des enquêtes sur la main-d'œuvre est généralement important et leur questionnaire court, il s'agit donc d'une base idéale pour opérer des stratifications opérationnelles des ménages, pertinentes pour plusieurs types de questions. Cela facilite l'ajout de modules d'enquête sur des sujets particuliers.

6.14. Comme les ressources (financières et humaines) allouées aux statistiques sont limitées dans la plupart des pays, le couplage d'une enquête mixte à un programme d'enquête sur la main-d'œuvre permet d'obtenir les séries chronologiques nécessaires pour décrire et analyser les variations dans le temps.

6.15. Cependant, l'enquête sur la main-d'œuvre n'est pas la seule possibilité. Si les échantillons sont suffisamment grands et correctement répartis, les études de la mesure des niveaux de vie (LSMS) de la Banque mondiale et les enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages peuvent également fournir une base de sondage des entrepreneurs pour la phase de l'enquête sur le secteur informel. Une autre possibilité consiste à annexer un module spécifique à toute enquête représentative auprès des ménages qui ne dispose pas d'un module sur la main-d'œuvre (enquête sur les migrations, enquêtes de victimisation, etc.). Dans certains pays où il est prévu de faire ce genre d'enquête, annexer un module sur l'emploi et le secteur informel peut avoir un coût marginal et la combinaison des informations recueillies dans le module sur le secteur informel et de celles recueillies dans l'enquête principale peut être très intéressante pour l'analyse. On risque cependant de surcharger et de «polluer» l'enquête initiale, mais ce risque est probablement moindre pour les enquêtes sur la main-d'œuvre que pour les autres types d'enquête.

Les liens entre les travailleurs, les emplois et les unités économiques

6.16. Une fois choisie «l'enquête de base», le défi suivant consiste à élaborer la population pertinente d'individus, d'emplois et d'unités économiques. L'objectif est d'identifier les unités économiques en identifiant et en décrivant les emplois, qui jouent le rôle d'unité intermédiaire. Cela se fait en identifiant les propriétaires d'unités du secteur informel, pour obtenir d'eux des informations sur ces unités. Cette stratégie repose sur deux hypothèses. La première est que l'on peut extraire

un échantillon représentatif d'entrepreneurs informels de l'échantillon de ménages de l'enquête de base. La deuxième est qu'on peut établir une relation directe entre le propriétaire de l'unité informelle (identifié dans l'enquête auprès des ménages) et l'unité économique (qui fera l'objet de l'enquête sur le secteur informel).

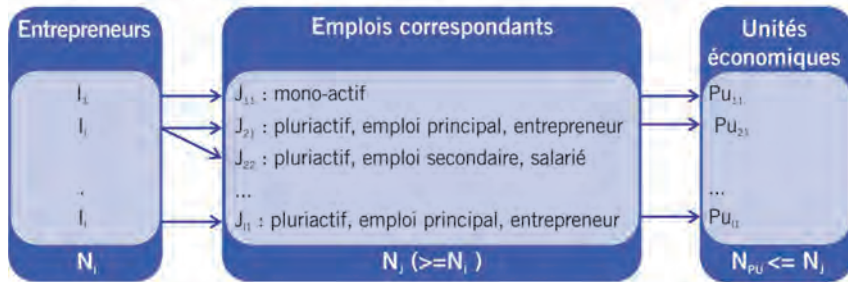
6.17. La première hypothèse se vérifie si l'échantillon de ménages est représentatif de l'ensemble de la population et si le questionnaire peut identifier toutes les personnes ayant un emploi dans le secteur informel, et notamment tous les propriétaires des unités informelles. Comme beaucoup d'activités du secteur informel sont exercées en tant qu'activités secondaires, les informations sur le secteur informel sont à rechercher à la fois pour l'emploi principal et pour les emplois secondaires.

6.18. Pour que la deuxième hypothèse soit vérifiée, le mieux est de ne sélectionner que les employeurs et les personnes travaillant pour leur propre compte dans le secteur informel pour la deuxième étape, car il existe une «quasi» équivalence entre les unités économiques et leurs propriétaires. La figure 6.4 illustre ce scénario dans l'option A. Chaque entrepreneur sera associé à une entreprise. Le seul cas où cette hypothèse n'est pas vérifiée, c'est lorsqu'une même unité économique a deux propriétaires ou plus qui sont associés, même si cette situation n'est pas fréquente dans le secteur informel. Les unités économiques qui ont plusieurs propriétaires ont une plus grande probabilité d'être sélectionnées que les unités économiques qui n'ont qu'un seul propriétaire. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire d'avoir des informations sur le nombre d'associés, qui peuvent être obtenues lors de la phase de l'enquête auprès des ménages, ou lors de la phase de l'enquête sur le secteur informel. Les enquêtes auprès des ménages ne recueillent généralement pas les informations pertinentes, et quand elles le font, ces informations peuvent venir de réponses par procuration. Comme la fiabilité des informations par procuration est généralement réduite, il vaut mieux obtenir les informations sur la copropriété dans la seconde phase. Une fois connues les informations sur le nombre d'associés, il est possible d'apporter des corrections à la probabilité initiale d'inclure les unités informelles d'associés proportionnellement au nombre d'associés.

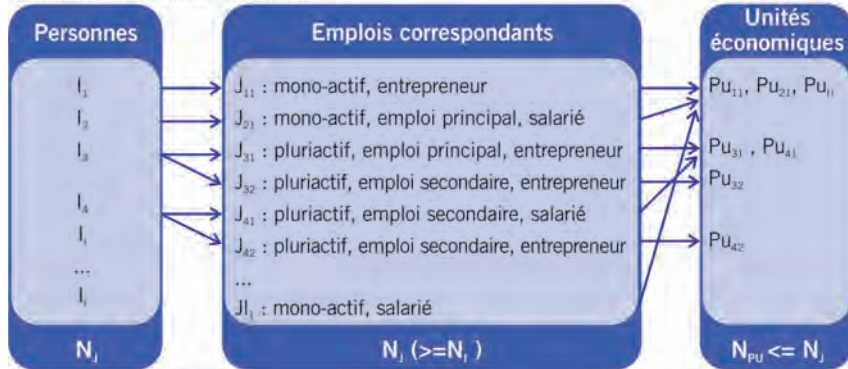
Figure 6.4.

Elaborer la population implicite de personnes, d'emplois et d'unités économiques

A. Sélectionner uniquement les entrepreneurs (employeurs et personnes travaillant à leur propre compte) dans le secteur informel



B. Sélectionner tous types de travailleurs (employeurs, personnes travaillant pour leur propre compte, salariés, travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale) du secteur informel



Source: adapté de Roubaud et Sérurier, 1991.

6.19. Une option plus complexe pour que l'hypothèse soit vérifiée consiste à sélectionner pour la deuxième phase tous les travailleurs du secteur informel, qu'ils soient salariés, travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ou entrepreneurs. C'est ce qui est représenté au cas B de la figure 6.4. Comme on peut le voir, plus d'un travailleur sera associé à la même entreprise. Cette option n'a jamais été adoptée dans des enquêtes mixtes modulaires et elle n'est pas recommandée par ce manuel. C'est principalement dû au fait que cela transgresse la deuxième hypothèse d'une relation d'équivalence entre les entrepreneurs et leurs unités puisque lorsqu'une unité économique emploie plus d'une personne, les titulaires des différents emplois peuvent être liés à la même unité économique, et que dans la pratique, la probabilité d'inclusion est proportionnelle à la taille de l'unité. Même si cette option est théoriquement faisable, elle n'est pas recommandée. Tout d'abord, il est plus compliqué de faire les estimations que dans la première option. Deuxièmement, les salariés peuvent avoir des difficultés

à fournir des informations fiables sur le statut informel de l'entreprise (qu'il soit défini par la taille ou par le statut juridique). Cette stratégie peut également soulever des problèmes d'éthique, car les entrepreneurs du secteur informel peuvent ne pas apprécier d'être sélectionnés sur la base d'informations fournies par un de leurs salariés et ce dernier, si cela se sait, risque de perdre son travail pour cette raison. C'est seulement s'il existe un nombre insuffisant d'employeurs informels et de personnes travaillant pour leur propre compte dans l'échantillon de ménages que l'on peut recourir à cette stratégie d'identification des unités du secteur informel à partir des informations provenant des salariés. Ensuite la distribution des divers indicateurs sur l'établissement (la taille, le type d'activité économique, le statut juridique déclarés par le salarié) devrait être comparée au moins une fois à celle obtenue auprès des propriétaires de ces unités.

Le plan de sondage

6.20. On ne peut garantir de bonnes estimations du secteur informel que si l'échantillon de ménages est conçu de façon à prendre en compte les caractéristiques connues des activités du secteur informel exercées par les membres de ces ménages. Sinon, même si les enquêtes auprès des ménages sont en mesure de fournir des estimations cohérentes et non biaisées, l'échantillon de ménages peut ne pas identifier suffisamment d'entrepreneurs du secteur informel ni aboutir à un échantillon représentatif des entrepreneurs du secteur informel pour des activités marginales ou concentrées géographiquement. (Dans de nombreux pays, les activités formelles et informelles autres que le commerce et les services sont traditionnellement concentrées dans des endroits spécifiques). L'échantillon type d'une enquête auprès des ménages peut être trop petit pour produire de bonnes estimations pour la phase de l'enquête sur le secteur informel ou pour obtenir le niveau souhaité de désagrégation par industrie ou par zone géographique.

6.21. Il est possible d'adopter et de combiner deux stratégies. La première consiste à augmenter la taille de l'échantillon pour la phase de l'enquête auprès des ménages. Le ratio éventuel pour augmenter la taille de l'échantillon peut être le nombre d'entrepreneurs par ménage, estimé à partir d'une enquête précédente. Cela peut servir d'approximation pour le nombre d'unités informelles par ménage.

6.22. La deuxième stratégie, qui est préférable, consiste à utiliser les informations existantes sur la nature et la situation géographique des entrepreneurs du secteur informel pour stratifier l'échantillon. En sélectionnant les unités primaires d'échantillonnage (UPE), généralement les secteurs de dénombrement, il est recommandé de prendre en compte les informations disponibles sur la densité des entrepreneurs informels dans les ménages pour veiller à ce que les zones aréolaires à forte densité soient surreprésentées dans

l'échantillon. Cela améliore la précision des estimations et réduit le coût de l'enquête, car il est possible d'avoir un échantillon total plus réduit et moins d'entretiens non pertinents. Les informations nécessaires à cette stratification peuvent provenir d'enquêtes auprès des ménages ou de recensements précédents, d'un travail de reconnaissance préalable ou d'informateurs locaux.

6.23. Les enquêtes mixtes modulaires peuvent avoir plus de mal à remplir ces critères pour l'échantillon que les enquêtes mixtes indépendantes. L'échantillon des enquêtes sur la main-d'œuvre est normalement conçu pour optimiser l'estimation du taux de chômage. On peut le comprendre pour les pays développés, mais ce n'est pas forcément pertinent dans les pays en développement. Les éléments disponibles suggèrent que le chômage déclaré n'est pas un indicateur pertinent pour appréhender les structures du marché du travail dans les pays moins développés, alors que les indicateurs du secteur informel et de l'emploi informel peuvent être beaucoup plus pertinents. Ce fait robuste, même s'il est simplifié, devrait être pris en compte pour adapter les bases de sondage des enquêtes sur la main-d'œuvre, notamment parce que les deux objectifs ne s'excluent pas mutuellement.

6.24. Pour la phase de l'enquête sur le secteur informel, on améliore la précision des estimations en utilisant le plus grand échantillon possible. La taille de l'échantillon dépend du nombre total d'unités du secteur informel identifiées durant la phase de l'enquête auprès des ménages. Théoriquement, le meilleur plan de sondage pour la phase de l'enquête sur le secteur informel est donc d'inclure tous les entrepreneurs identifiés durant la phase de l'enquête auprès des ménages. Ce plan de sondage a également pour avantage de grandement simplifier le calcul des estimations, de la variance et des intervalles de confiance, puisque la probabilité d'inclusion des unités informelles dans la dernière phase est égale à 1. S'il faut sélectionner un sous-échantillon des entrepreneurs du secteur informel, la base de sondage devrait être stratifiée en utilisant les informations recueillies durant la phase de l'enquête auprès des ménages. Les critères de stratification les plus fréquents sont les suivants: le type d'activité économique (industrie), la situation dans la profession (employeur, personne travaillant pour son propre compte), l'emploi principal ou secondaire de l'entrepreneur, le sexe de l'entrepreneur, le type de locaux et le revenu obtenu. La procédure de stratification devrait se fonder sur les caractéristiques des emplois en étroite corrélation avec les caractéristiques des unités informelles.

6.25. Finalement, il faudrait tenir compte des non-réponses totales ou partielles pour estimer les résultats d'une enquête sur le secteur informel, par exemple, en recalculant les coefficients de pondération visant à ajuster les erreurs de mesure durant la phase de l'enquête auprès des ménages ainsi que l'attrition entre les phases.

Les enquêtes mixtes indépendantes sur le secteur informel

6.26. Les enquêtes mixtes indépendantes sur le secteur informel se fondent sur un plan en plusieurs étapes:

- a) la sélection de zones aréolaires des ménages (les secteurs de dénombrement par exemple) en tant qu'unités primaires d'échantillonnage (UPE);
- b) un listage détaillé de tous les ménages et membres du ménage dans les zones aréolaires de l'échantillon, pour obtenir des informations sur leurs caractéristiques démographiques et professionnelles;
- c) l'identification des ménages avec des propriétaires d'unités potentiellement dans le secteur informel;
- d) l'élaboration d'une liste des propriétaires d'unités potentiellement dans le secteur informel ou des ménages avec des propriétaires d'unités potentiellement dans le secteur informel, pour chaque UPE (qui servira de base de sondage pour la phase de l'enquête mixte);
- e) la sélection d'un échantillon de ménages avec des propriétaires d'entreprises du secteur informel (ou de petites entreprises, d'entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée au marché, etc.) comme unité finale d'échantillonnage (UFE); et
- f) la présentation d'un questionnaire à l'échantillon de propriétaires pour obtenir des informations sur leurs unités économiques.

L'échantillon des unités primaires d'échantillonnage (UPE) (première phase de l'enquête)

6.27. Une enquête mixte indépendante peut utiliser des unités primaires d'échantillonnage sélectionnées de façon indépendante ou des UPE qui ont été utilisées pour une enquête de «base» existante. Lorsque les UPE sont sélectionnées de façon indépendante, l'enquête devrait s'efforcer d'avoir un plan de sondage ayant des points communs avec les enquêtes auprès des ménages existantes dans le pays, tout en appliquant un type différent de stratification à l'échantillon, et une taille différente aux unités aréolaires. Même lorsqu'on utilise une enquête de base, il faut s'efforcer d'intégrer la densité de l'activité informelle dans la conception de l'enquête.

6.28. L'une des caractéristiques essentielles d'une enquête mixte indépendante est donc que l'échantillon d'unités primaires d'échantillonnage (UPE) peut être conçu et sélectionné spécifiquement pour répondre aux exigences de la mesure. Par exemple, on peut avoir besoin de statistiques fiables pour les principales

activités économiques ou pour étayer une analyse des différences de potentiel de création de revenu, des contraintes, ou d'autres caractéristiques des différents segments du secteur informel. Le plan de sondage peut prendre en compte le fait que, dans certaines zones aréolaires, les ménages avec un entrepreneur du secteur informel exerçant certains types d'activités économiques (comme le transport, les réparations ou d'autres services) vont probablement être moins représentés que les ménages avec des entrepreneurs du secteur informel qui effectuent d'autres activités (comme le commerce, la vente d'aliments cuits), et que les ménages avec un entrepreneur du secteur informel exerçant certaines activités (comme certains types de fabrication ou de commerce) ont tendance à se concentrer dans des secteurs spécifiques. Pour veiller à une représentation appropriée de tous ces ménages dans l'échantillon, et pour réduire tout effet de grappe, il est important d'inclure dans l'échantillon de la première phase un nombre suffisant d'UPE avec une concentration suffisante de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel exerçant des activités économiques «inhabituelles».

6.29. Cependant, en raison des coûts que cela implique, tous les pays ne sont pas en mesure de sélectionner un échantillon d'UPE complètement indépendant. Certains ne peuvent faire autrement que d'utiliser l'échantillon d'UPE d'un échantillon maître utilisé pour l'enquête régulière auprès des ménages, ou d'apporter des corrections mineures à un échantillon existant – comme l'a fait la Turquie qui a ajouté une UPE adjacente à chaque UPE de l'échantillon de l'enquête auprès des ménages.

La base de sondage

6.30. Pour la première phase, on utilise une base de sondage aréolaire de ménages qui consiste en secteurs de dénombrement de la taille appropriée, stratifiés en fonction d'une estimation de la densité des ménages avec un entrepreneur du secteur informel dans ces secteurs et si possible, en fonction des différents types d'activités économiques et d'autres critères comme la taille, le type de lieu de travail, etc.

6.31. La base de sondage d'une enquête mixte doit fournir des informations utiles à la stratification, et notamment le nombre et la répartition des ménages avec des entrepreneurs (potentiellement) du secteur informel en fonction de la branche (large) d'activité économique. Ces informations peuvent également inclure le nombre de personnes travaillant pour leur propre compte et d'employeurs dans des unités de moins d'un certain nombre de travailleurs, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes (revenu, enregistrement, etc.). La base de sondage doit garantir une bonne couverture des ménages avec des unités du secteur informel (une exigence qui est moins importante pour les enquêtes générales auprès des ménages) afin d'estimer le nombre total d'unités du secteur informel, l'emploi, la production etc. Les informations externes pour ajuster les ratios et les répartitions ne sont généralement pas disponibles pour estimer ces

totaux, même si elles peuvent l'être pour les enquêtes de population. Une des conséquences importantes de cette exigence est qu'il est beaucoup plus important d'avoir une limite claire des unités aréolaires (une division naturelle, des cartes précises, une stabilité) que d'avoir une taille uniforme pour les UPE. Par ailleurs, l'uniformité de la taille de la population est moins importante parce que le nombre d'unités pertinentes – les différents types d'entrepreneurs du secteur informel dans les différents types d'activités économiques – n'a pas nécessairement de lien étroit avec la taille de la population de ce secteur.

6.32. Généralement, la principale source pour la base de sondage est un recensement récent de la population. Beaucoup de ces recensements contiennent des informations sur le nombre de ménages, et les membres des ménages selon la situation dans la profession. Les personnes classées comme travaillant pour leur propre compte ou comme employeurs donnent une mesure approximative du nombre des petites unités du secteur informel puisque, au moins au niveau du nombre absolu d'unités, il y a plus d'entreprises à petite échelle que de grandes unités. Pour être utilisable, ces informations doivent être tabulées au niveau des secteurs de dénombrement. Il est également utile d'avoir une tabulation croisée des catégories de situation dans la profession selon l'industrie ou le genre d'activité économique au niveau des secteurs de dénombrement, puisque le plan de sondage des enquêtes mixtes implique de tenir compte séparément de chacun des types d'activités économiques. La base de recensement de la population est encore plus utile si elle contient des informations sur le nombre de travailleurs pourvus d'un emploi dans les unités économiques des entrepreneurs, car cela peut aider à distinguer les entrepreneurs des microétablissements (ou unités employeur) des entrepreneurs d'unités de personnes travaillant pour leur propre compte, et de séparer ces deux catégories des entrepreneurs d'établissements plus importants. Ces informations ne sont pas seulement utiles pour une enquête mixte, mais de façon générale pour la planification des enquêtes auprès des établissements et des recensements des établissements. Les informations sur le statut juridique et le type d'entreprise appartenant à l'entrepreneur peuvent également aider à identifier la population cible des enquêtes mixtes plus clairement et précisément. Ces informations devraient être recueillies dans les recensements de population qui ont deux composantes: un comptage complet pour obtenir des informations sur les caractéristiques démographiques de la population et d'autres caractéristiques essentielles, et un grand échantillon annexé au recensement pour recueillir des informations plus détaillées sur d'autres caractéristiques, dont les caractéristiques économiques.

6.33. A des fins spécifiques, il est possible d'utiliser d'autres sources pour la base de sondage, ou au moins pour compléter la base principale de recensement. Certains types d'activités peuvent être concentrés dans quelques endroits connus qui peuvent faire partie de la base. Dans certaines zones urbaines, on dispose de listes ou de registres de vendeurs des rues ou d'autres entreprises informelles, ou

il est possible de les élaborer. Il est parfois possible d'utiliser les listes des abonnés à l'électricité ou au téléphone portable ou à des points de vente, notamment si on peut faire la distinction entre l'usage professionnel et l'usage des particuliers.

Les unités aréolaires

6.34. Il peut être intéressant d'utiliser de plus grandes unités primaires d'échantillonnage que celles qui sont normalement utilisées dans les enquêtes auprès des ménages, car les zones aréolaires plus grandes présentent un certain nombre d'avantages. D'abord, cela augmente les probabilités de trouver le nombre requis d'entrepreneurs du secteur informel des différentes branches d'activités ainsi que des différents types d'entrepreneurs (à domicile, mobiles, avec des locaux fixes); deuxièmement, on a besoin de moins de zones aréolaires, car chaque zone permet d'avoir un échantillon plus vaste d'unités finales d'échantillonnage (ici, les ménages avec un entrepreneur du secteur informel), ce qui permet de réduire les frais de voyage, et d'améliorer la supervision; et troisièmement, des zones plus grandes réduisent les erreurs de limites et améliorent la couverture, une considération particulièrement importante pour une enquête mixte indépendante. A partir d'une base d'unités aréolaires comme les secteurs de dénombrement, il y a deux façons de créer de plus grandes zones: en regroupant des secteurs contigus, ou en introduisant des niveaux de sélection plus élevés (comme des villes ou des villages) car les UPE sont sélectionnées à la phase suivante parmi les secteurs de dénombrement. L'équilibre des avantages peut être différent dans ces deux situations.

6.35. Cependant, l'utilisation d'UPE plus grandes comporte aussi des inconvénients. L'utilisation d'un nombre plus réduit de zones aréolaires car elles sont plus grandes a tendance à réduire l'efficacité de l'échantillon (les effets du plan de sondage plus vaste); cela peut être grave dans la mesure où les activités économiques de même type sont souvent regroupées. Si on n'augmente pas le taux de sondage proportionnellement à la taille des zones aréolaires, le coût du listage va augmenter; cela peut poser d'importants problèmes pour les enquêtes mixtes indépendantes où les opérations de listage sont déjà très lourdes. L'un des problèmes particulièrement graves découlant du regroupement des secteurs de dénombrement (ou de l'introduction d'étapes plus élevées d'échantillonnage) est que cela réduit l'efficacité de la stratification primaire à partir des schémas de concentration décrits ci-dessus. Une grande partie de l'échantillon de l'enquête mixte est censée se situer en zone urbaine, où les frais de transport sont généralement moins importants, il existe de bonnes cartes et des poches de forte concentration d'activités économiques similaires. Tous ces éléments plaident en faveur de l'utilisation de petites zones aréolaires compactes dans l'échantillon. On peut envisager de regrouper des secteurs de dénombrement ou d'introduire des niveaux plus élevés dans les zones rurales, car cette méthode s'applique plus

généralement aux secteurs de dénombrement avec une faible concentration d'activités du secteur informel.

6.36. Ce manuel recommande d'utiliser dans la plupart des cas les secteurs de dénombrement existants comme unités primaires d'échantillonnage, et de n'utiliser de plus grandes zones aréolaires que dans les zones rurales ou dans les secteurs à «faible densité». En revanche, dans les secteurs où la concentration d'entrepreneurs du secteur informel est particulièrement élevée, des zones aréolaires plus réduites comme des segments ou des pâtés de maison peuvent être plus intéressantes que le secteur de dénombrement complet, s'il existe une base appropriée pour ces unités.

La stratification des unités aréolaires

6.37. Il est essentiel de repérer et de tenir dûment compte du degré de concentration des différents types de stratification des unités pour accroître l'efficacité du sondage, autoriser des différences de conception et de taux de sondage pour les différentes catégories d'unités et minimiser la complexité de la conception à la dernière étape de sélection pour différents types d'unités, ainsi que la complexité des questionnaires, car ils peuvent être adaptés à la situation de l'activité économique prédominante.

6.38. Ce dernier point revêt une importance considérable dans la pratique car il contribue à simplifier la mise en œuvre de l'enquête sur le terrain, indépendamment de la complexité du plan global. Il s'agit, aux étapes plus élevées de l'échantillonnage, de tenir compte, dans les procédures d'échantillonnage, des différences nécessaires aux différents types d'unité, afin que les unités puissent être échantillonnées et observées de façon plus uniforme à la dernière phase de la sélection.

6.39. Le type de stratification qu'il est possible de faire dépend des informations disponibles. Il n'est pas indispensable que ces informations soient très précises ni actualisées pour être utiles pour la stratification, tant qu'elles sont en corrélation relative avec les caractéristiques actuelles des unités aréolaires pertinentes. Les schémas de répartition sont habituellement beaucoup plus stables que le sort individuel des établissements.

6.40. Si on ne dispose que des chiffres de la population par zones géographiques, on gagne néanmoins à stratifier en fonction de la densité de population. Si on dispose d'informations sur le nombre d'établissements aussi, on peut faire une meilleure stratification à partir de la «densité économique», définie pour chaque secteur comme le ratio établissements/ménages. Le potentiel de stratification augmente beaucoup si l'on connaît le nombre d'établissements par type d'activité économique, comme on le montre plus bas.

6.41. Imaginons une situation où l'on dispose d'informations sur le nombre de personnes travaillant pour leur propre compte et d'employeurs, classés par grand type d'activité économique pour chaque secteur de dénombrement ou une autre unité aréolaire. On peut généralement supposer que ces chiffres sont en étroite relation avec le nombre de ménages ayant des entrepreneurs du secteur informel dans chacun des secteurs, mais il faudrait recueillir des informations sur les circonstances spécifiques qui pourraient fausser cette hypothèse, (par exemple, des campagnes récentes pour raser des zones d'habitations informelles). L'objectif est de diviser les secteurs en groupes ou strates qui ne se chevauchent pas, de façon à ce que chacune des strates reflète la concentration des entrepreneurs du secteur informel appartenant à une activité particulière. Dans la mesure où une strate «appréhende» une proportion importante d'entrepreneurs de l'activité correspondante, les critères d'échantillonnage de cette dernière (comme le taux de sélection ou la taille des échantillons) peuvent être appliqués uniformément à la strate elle-même. Cela accroît l'efficacité et peut grandement faciliter la procédure d'échantillonnage en réduisant la nécessité de traiter différemment les unités de différents types d'activité économique au sein de chaque strate.

6.42. Il est possible d'utiliser plusieurs mesures pour attribuer différentes «strates de concentration» aux unités aréolaires. Il est peu probable qu'une simple classification en fonction de l'industrie qui a le plus grand nombre d'entrepreneurs dans le secteur soit utile; souvent, les branches d'activités ont des tailles très différentes, et beaucoup (comme les petites unités commerciales) tendent à prédominer dans certains secteurs. Parfois, on peut réduire la difficulté en excluant de l'exercice un type d'activité très important et largement répandu, pour lequel il n'est pas nécessaire ni significatif d'identifier une strate de concentration. Dans tous les cas, les mesures *relatives* seront probablement plus utiles. Par exemple, on peut comparer des industries ou des branches d'activité économique au sein d'un secteur à partir de l'indice

$$R_i = \frac{\text{Nombre d'entrepreneurs dans le type d'activité économique 'i' dans le secteur de dénombrement}}{\text{Nombre moyen des entrepreneurs dans le type d'activité économique 'i' par secteur de dénombrement}}$$

et identifier le type d'activité économique qui a la plus grande concentration dans la zone aréolaire par rapport à la taille globale de l'activité. Dans la pratique, cet indice tend à mieux fonctionner si la moyenne du dénominateur est calculée après avoir exclu les zones aréolaires sans entrepreneurs dans le type d'activité concerné. Cela évite de donner un poids inconsideré aux activités économiques mineures qui ne sont pas réparties uniformément sur les zones. De cette façon, les secteurs de dénombrement qui ont des entrepreneurs exerçant des activités peu communes seront affectés à la strate des activités peu communes. Ces secteurs de dénombrement peuvent ensuite être sélectionnés avec un taux plus élevé pour que

le taux général de ces activités peu communes reste élevé même si les unités finales sont sélectionnées avec un taux uniforme, ce qui garantit une bonne représentation de ces activités.

6.43. Comme dans les enquêtes type auprès des ménages, la méthode de sélection des unités aréolaires avec des probabilités proportionnelles à la taille est généralement appropriée pour un échantillon de ménages d'une enquête mixte. La différence tient plutôt à ce qu'on estime être une mesure appropriée de la taille, qui peut être le nombre total de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel ou une mesure similaire en corrélation avec ce chiffre. Lorsque l'enquête couvre un certain nombre d'activités, et différents types d'unités au sein de chaque activité économique, il est possible d'avoir une mesure composite de la taille en donnant à chacun une pondération différente. Par exemple, une enquête qui porte plus spécialement sur le secteur de fabrication peut accorder un coefficient de pondération plus élevé aux activités de fabrication en sélectionnant les zones. Cela permettra de surreprésenter les zones avec plus de fabrication. Par la suite, même si différents types d'activités sont sélectionnées avec un taux uniforme dans chaque zone (afin de simplifier la dernière phase d'échantillonnage), le taux moyen global de cette activité restera supérieur.

La sélection des unités aréolaires avec des probabilités proportionnelles à la taille

6.44. La densité de l'activité économique est un autre facteur à prendre en compte; autrement dit, le ratio nombre d'entrepreneurs informels/nombre de ménages dans la zone aréolaire. Il est plus efficace de sélectionner des zones aréolaires plus denses à un taux plus élevé (par exemple avec des probabilités proportionnelles à la racine carrée de la densité, au lieu de la proportionnalité habituelle par rapport à la taille), afin d'obtenir dans l'échantillon un plus grand nombre provenant de zones aréolaires où la densité est plus élevée. Cela réduit le coût relatif du listage, ce qui est un point important à considérer pour une enquête mixte.

6.45. Habituellement, il est efficace de sélectionner les zones aréolaires systématiquement depuis les listes en fonction de variables comme la densité ou la situation géographique.

Les zones aréolaires à faible densité

6.46. Les zones aréolaires ayant une faible densité d'entrepreneurs du secteur informel³⁷ nécessitent généralement un traitement spécifique. Il est souvent plus simple de sélectionner ces zones avec des probabilités constantes plutôt que

³⁷ Comme les membres des ménages peuvent être des entrepreneurs du secteur informel uniquement pour leur activité secondaire, il est important de fonder la base de sondage sur des informations qui couvrent tous les emplois des membres du ménage. Si l'enquête mixte exclut l'agriculture de sa portée, les zones rurales peuvent sembler être des zones aréolaires à faible densité uniquement parce que les activités secondaires ne sont pas couvertes.

d'utiliser le système habituel des probabilités proportionnelles à la taille. Cela supprime la nécessité de traiter de façon spécifique des zones où le nombre de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel est trop réduit (avec une mesure de la taille trop petite), traitement qui est nécessaire lorsque les zones sont sélectionnés avec les probabilités proportionnelles. La méthode des probabilités constantes facilite également l'utilisation de l'échantillonnage «fourre-tout» à la dernière étape, ce qui est plus facile lorsque chacune des zones n'a qu'un petit nombre d'unités finales pertinentes.

6.47. Il peut y avoir de bonnes raisons de regrouper des zones aréolaires dans des strates à faible densité ou de les agglomérer en introduisant des étapes plus élevées d'échantillonnage. Cela permet de concentrer l'échantillon et réduit la probabilité de ne pas trouver le nombre nécessaire d'unités dans la zone aréolaire. Il faut prendre une décision sur le fait d'inclure dans l'échantillon des zones où aucune activité n'est signalée dans la base de sondage. Lors des phases initiales de la mise en œuvre d'une enquête mixte, il peut être prudent d'exclure ces zones en raison du coût élevé de leur couverture et de l'impact réduit de leur exclusion sur les résultats généraux de l'enquête. Cependant, cette hypothèse que leur exclusion n'a qu'un impact réduit peut s'avérer fautive; effectivement, on ne peut pas toujours avoir confiance dans les informations indiquant une «absence d'activité» dans la base de sondage. Lorsque c'est possible, il faudrait estimer l'impact probable de leur exclusion, par exemple avec une recherche spéciale à partir d'un petit échantillon. Lorsque l'enquête a été réalisée plusieurs fois, il est souhaitable de l'étendre à ces zones aréolaires, même avec un taux d'échantillonnage faible.

La taille de l'échantillon et sa répartition

6.48. Avant de décider d'un plan particulier et d'une méthode de sélection, il est nécessaire de réfléchir à la taille requise de l'échantillon et au taux de sélection global que cela implique (les probabilités d'échantillonnage) pour les unités finales d'observation et d'analyse. Dans toutes les enquêtes, la taille de l'échantillon requise est déterminée par toute une série de considérations théoriques et pratiques qu'il n'est pas nécessaire d'examiner ici, étant donné que ces questions sont les mêmes que pour toutes les enquêtes par sondage et ne sont pas spécifiques aux enquêtes mixtes (voir BIT, 1993a et Nations Unies, 2010a). Dans ce contexte, il convient malgré tout de discuter de deux éléments: *a)* la diversité des taux d'échantillonnage nécessaires pour les différents types d'unités dans la même enquête, et *b)* le problème du contrôle de la taille des échantillons pour atteindre ce qui est prévu.

6.49. Le plus souvent, la taille de l'échantillon et par conséquent les taux d'échantillonnage doivent être déterminées séparément pour les différents types d'activités économiques ou d'industries. Il existe de grandes différences de taille entre les types d'activités, et les exigences correspondantes en matière de taille de

l'échantillon. Il est souvent souhaitable d'avoir des taux d'échantillonnage différents pour les ménages des unités du secteur informel dirigées par un employeur et pour les unités du secteur informel dirigées par des personnes travaillant pour leur propre compte, car le nombre des premières est généralement réduit et elles doivent souvent être échantillonnées avec des taux plus élevés, pour obtenir des chiffres appropriés. Il est possible d'appliquer des taux d'échantillonnage différents aux différents types d'unités sans compliquer indûment le processus de sélection de la dernière phase, en surreprésentant la strate de l'activité moins courante. C'est ce qui a été fait au Sri Lanka dans une enquête qui échantillonnait les ménages non agricoles à un taux plus élevé que celui des ménages agricoles. Cela s'est traduit par une surreprésentation automatique *en moyenne*, ce qui réduisait la nécessité d'avoir des sélections différenciées dans les étapes ultérieures. En suivant une procédure plus satisfaisante et plus précise, la correspondance entre branches d'activité et strate de concentration signifie que les sous-échantillons spécifiques à une activité peuvent être dans une certaine mesure contrôlés en appliquant des taux appropriés mais uniformes au sein des strates, ce qui réduit la nécessité d'avoir un échantillonnage différencié aux étapes suivantes.

6.50. Dans l'exemple cité, on ne contrôle pas séparément les unités de type différent, comme les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte et les entreprises d'employeurs. Il est difficile d'éviter un échantillonnage différencié à cette fin dans les dernières étapes en raison de l'absence d'informations sur ce sujet dans la plupart des bases aréolaires. En outre, pour contrôler la taille globale de l'échantillon, il est nécessaire d'avoir une idée de la relation entre le nombre d'entrepreneurs dans la base (ou une autre mesure de la taille) et le nombre attendu d'entrepreneurs du secteur informel au moment de l'enquête. Il peut exister une étroite corrélation entre ces deux chiffres, mais en général ils ne sont pas égaux. Les chiffres de la base peuvent ne pas correspondre à la réalité en raison de la croissance intervenue depuis la collecte des informations, mais aussi parce que la base peut ne pas couvrir parfaitement les unités les moins visibles du secteur informel. Des tests préalables, qui impliquent un nouveau listage dans un petit échantillon ou dans des zones aréolaires différentes peuvent donner des informations sur la relation générale entre ces deux chiffres pour les différentes catégories d'unités.

6.51. Plusieurs facteurs contribuent à la difficulté de contrôler la taille de l'échantillon dans une enquête mixte. Dans de nombreuses enquêtes auprès des ménages, on utilise la méthode de probabilité proportionnelle à la taille (PPT) pour les unités aréolaires d'échantillonnage afin d'obtenir des échantillons auto-pondérés des ménages permettant d'avoir un contrôle raisonnable sur la taille de l'échantillon (global et par zone aréolaire). Le succès de cette méthode dépend de l'exactitude de la correspondance entre la mesure de la taille utilisée pour la sélection avec la PPT et la taille réelle des zones. Cependant, le type

d'informations disponibles dans la base d'une enquête mixte est souvent plus approximatif car les sources de la base aréolaire (un recensement de population ou des établissements) ne sont généralement pas conçues spécifiquement pour une enquête sur le secteur informel. Pour contrôler la taille de l'échantillon, il faut souvent s'écarter du taux d'échantillonnage souhaité, et à coup sûr de l'auto-pondération.

Les opérations de listage

6.52. Après avoir sélectionné les unités primaires d'échantillonnage (UPE), il peut s'avérer nécessaire de diviser celles qui sont trop grandes pour faire l'objet d'un listage complet (peut-être sur une base sélective) pour ne retenir que l'un des segments qui en résultent pour le listage. Cette opération de listage implique d'aller faire du porte à porte dans les UPE sélectionnées pour obtenir des informations sur tous les ménages qui s'y trouvent. Comme les ménages sont passés au crible, on peut considérer qu'une enquête mixte indépendante est un exemple particulier d'enquête mixte modulaire où la probabilité d'inclusion des ménages dans les UPE sélectionnées est égale à 1, et où la phase de l'enquête auprès des ménages est une opération de listage portant sur un plus petit nombre de questions que dans la plupart des enquêtes auprès de ménages.

6.53. Ces opérations de listage ont plusieurs objectifs:

- a) identifier les unités de l'enquête et en produire une liste complète pour la seconde phase de l'enquête;
- b) obtenir des informations sur les caractéristiques des entrepreneurs de la liste afin d'identifier ceux qui sont couverts par l'enquête;
- c) obtenir des informations en vue d'une stratification secondaire des unités finales dans la deuxième phase de l'enquête; et
- d) obtenir d'autres informations nécessaires pour la sélection de l'échantillon.

Les opérations de listage devraient s'efforcer d'obtenir des informations complètes et fiables sur les activités du secteur informel des personnes travaillant pour leur propre compte et des employeurs. La qualité du listage est décisive pour la qualité globale des estimations obtenues grâce à l'enquête. Il est généralement souhaitable de séparer les opérations de listage et la deuxième phase de l'enquête (sur le secteur informel), l'idéal étant d'utiliser des enquêteurs différents pour ces deux opérations.

6.54. La plupart des ménages n'ont pas d'entrepreneur du secteur informel ou n'en ont qu'un. Quand le ménage effectue plusieurs activités, il peut être inévitable (parfois même avantageux) de traiter le ménage comme une seule unité économique intégrée, même s'il est généralement souhaitable de lister

séparément chacune des activités. Afin d'identifier les entrepreneurs du secteur informel et d'obtenir des données supplémentaires pour les stratifications ultérieures (le cas échéant), il faut obtenir des informations détaillées pour tous les membres du ménage au-dessus d'un certain âge sur leur situation vis-à-vis de l'activité, le type d'activités économiques effectuées, y compris les activités secondaires, leur situation dans la profession, la taille de l'unité économique où ils travaillent et le lieu où se déroule leur activité professionnelle, en utilisant une période de référence courte. Comme dans les enquêtes modulaires, il est recommandé d'identifier dans cette phase de listage les entrepreneurs informels «potentiels», en utilisant des critères moins stricts (par exemple en incluant dans l'enquête tous les employeurs et les travailleurs à leur propre compte). On pourra obtenir une définition plus précise du secteur informel durant la deuxième phase, où les informations sur les unités sont obtenues directement auprès des entrepreneurs. Si l'opération de listage est suffisamment approfondie, l'enquête mixte indépendante fournit de meilleures estimations du secteur informel qu'une enquête mixte modulaire, mais il faut remettre en perspective ce gain potentiel en raison de l'augmentation des coûts et de la complexité de la base de sondage qu'il implique.

6.55. L'exhaustivité de l'identification des unités économiques dépend du type de questions posées et des détails demandés lors de cette phase de listage. Le Brésil a réalisé un listage approfondi par exemple, dans une enquête sur l'économie informelle urbaine réalisée tous les cinq ans environ indépendamment des autres enquêtes du pays auprès des ménages (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatísticas (IBGE), 2006; et voir l'annexe E.4). Dans ce cas, la première phase se déroule sur une échelle particulièrement grande, car on obtient des informations sur chacun des membres du ménage en âge de travailler pour tous les ménages des secteurs de l'échantillon. L'aspect financier est particulièrement important dans la première phase, qui est une opération couteuse sauf si on la combine avec un listage des ménages pour une autre enquête.

6.56. Comme le nombre de ménages à lister est beaucoup plus grand que l'échantillon final à recenser, le coût du listage, qui implique un questionnaire détaillé, peut être élevé. Il est tentant d'utiliser un listage plus superficiel avec une seule question pour réduire les coûts, mais on court alors un risque majeur d'erreurs de mesure et de sous-estimation, notamment si les informations essentielles pour un grand nombre d'unités se fondent sur des réponses par procuration. Un formulaire simple de listage peut inclure une question comme: *«Est-ce qu'un membre du ménage exerce, à titre d'activité principale ou d'activité secondaire, une activité créatrice de revenu à un moment de l'année?»* qui peut être posée soit à la personne de référence du ménage, soit comme le recommande la résolution de la 15^e CIST, à chacun des membres du ménage au-dessus d'un certain âge. Il faudrait également recueillir des informations sur le type d'activité économique (branche d'activité), le nombre de personnes ayant un emploi et/ou

l'organisation juridique de l'entreprise. Cependant, il est possible que ce listage des ménages ne soit pas approprié pour assurer une couverture complète et une identification exacte de tous les propriétaires d'entreprises du secteur informel (ou des petites entreprises, des entreprises individuelles non constituées en société dont une partie au moins de la production est destinée au marché) ni même simplement des entreprises à domicile. Certaines enquêtes ont eu recours à une méthode plus élaborée comportant des investigations explicites à l'aide d'une liste précise d'activités, en restant cependant au niveau de l'ensemble du ménage et non de ses membres individuels. Il peut être utile de commencer l'entretien par une question sur la principale source de revenus du ménage. Cette question, qui exige une réponse précise de chaque ménage au lieu d'un simple «oui ou non», peut être efficace pour identifier l'activité économique des membres du ménage.

Les opérations de la deuxième phase

6.57. La base de sondage servant à sélectionner un échantillon aléatoire d'entrepreneurs du secteur informel pour la deuxième phase est la liste des ménages avec des entrepreneurs potentiellement dans le secteur informel identifiés lors de la phase précédente. En supposant que les UPE ont été sélectionnées en utilisant un plan de stratification approprié pour garantir une bonne représentation géographique et des branches d'activités, il faudrait, pour simplifier le travail sur le terrain, sélectionner l'échantillon de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel à l'aide de taux uniformes. Cependant, il sera parfois nécessaire de regrouper les ménages de la liste par strates en fonction de l'activité, du sexe de l'entrepreneur, du type de lieu de travail, du type d'entreprise (entreprise de personnes travaillant pour leur propre compte ou entreprise dirigée par un employeur), etc. pour leur répartition et sélection dans la dernière phase. L'objectif est alors d'avoir une répartition aussi homogène et simple que possible dans les différentes strates de l'échantillon final pour veiller à sélectionner un nombre approprié d'unités finales d'échantillonnage dans chacune des strates.

6.58. Après la sélection de l'échantillon de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel, le questionnaire est soumis à tous les entrepreneurs du secteur informel identifiés dans l'échantillon.

6.59. Concevoir une enquête mixte indépendante sur le secteur informel implique des opérations, un plan de sondage et des procédures d'estimation très complexes. Cela exige d'avoir un personnel qualifié, des enquêteurs ayant une formation solide, une supervision constante, de contrôler toutes les opérations de sondage, et de garder avec soin les archives des opérations de listage, de la sélection de l'échantillon et des résultats de l'échantillon pour chacun des secteurs de l'échantillon; il faut également avoir des statisticiens et des programmeurs qualifiés pour écrire les algorithmes corrects permettant de

produire les estimations, y compris leur description précise. Il faut donc remettre en perspective le gain qualitatif des estimations obtenues à partir d'une enquête mixte indépendante par rapport aux estimations d'une enquête auprès des entreprises au regard de l'augmentation des coûts et de la complexité de l'enquête.

La dernière phase de l'échantillonnage

6.60. D'un point de vue pratique, il est tout à fait souhaitable que la sélection de l'échantillon de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel soit simple. Pour cette phase, il faudrait éviter dans la mesure du possible de sélectionner les unités de différents types d'activité économique avec des taux différents. Il vaut mieux et c'est souvent possible, absorber les différences requises dans les étapes précédentes de l'échantillonnage. On ne peut cependant pas trop se fier à la classification des unités à partir des données souvent approximatives obtenues durant la première phase de listage. Ce qui n'exclut nullement l'utilisation de ces informations pour la stratification des unités par type d'activité économique avant la sélection de l'échantillon, et il peut être nécessaire de recourir à des procédures et à des taux d'échantillonnage spéciaux pour des catégories spécifiques d'unités, comme les entreprises appartenant à des employeurs. Quand il est nécessaire d'avoir plusieurs types de procédures dans un même secteur, il faudrait minimiser cette variation. Lorsqu'il n'est pas possible d'avoir une procédure totalement uniforme, il convient d'explorer de façon raisonnable, avant d'introduire toute nouvelle complication, la possibilité de répondre aux objectifs simplement en divisant les unités en deux catégories à des fins d'échantillonnage: celles qui sont sélectionnées en utilisant la procédure normale ou uniforme, et les autres, qui peuvent être incluse dans l'enquête sans qu'il y ait besoin d'échantillonnage.

6.61. *Il est essentiel qu'au bout du compte, la procédure adoptée ne s'écarte pas de l'échantillonnage aléatoire.* Le critère de l'échantillonnage aléatoire est que chaque unité a une chance connue et non égale à zéro d'être sélectionnée dans l'échantillon. Il existe des exemples d'enquête dans des pays (et même dans certains documents internationaux) où le désir d'atteindre des tailles spécifiques d'échantillon pour diverses catégories d'unités a entraîné l'adoption de procédures (comme l'attribution d'une probabilité de sélection égale à zéro à certaines unités) qui n'aboutissent pas à un échantillon aléatoire. Comme les procédures et les taux d'échantillonnage peuvent varier en fonction du type d'unité, il faut être particulièrement vigilant pour la conservation des archives du nombre d'unités de différents types listées et du nombre d'unités sélectionnées dans chaque secteur de l'échantillon, afin que les taux d'échantillonnage (et les coefficients de pondération à appliquer à la phase de l'estimation) puissent être calculés.

6.62. *Il est souhaitable que le plan permette d'obtenir un bon contrôle des tailles de l'échantillon et de la charge de travail.* Alors qu'il est préférable, dans la

plupart des enquêtes, d'avoir un échantillon auto-pondéré pour des raisons théoriques et pratiques, il peut être préférable, dans les enquêtes mixtes indépendantes, d'avoir une taille d'échantillon fixe au sein des UPE. Il est probable que les variations de la taille de l'échantillon et de la charge de travail vont poser un problème plus grave pour les enquêtes mixtes et il faut donc mieux contrôler ces variations. Les échantillons ont tendance à s'écarter de l'auto-pondération de toute façon, car il est nécessaire de tenir compte des différents types d'activités économiques et d'unités.

6.63. Les unités finales d'échantillonnage sont les ménages avec un ou plusieurs entrepreneurs du secteur informel. Quand un ménage est sélectionné, tous ses entrepreneurs sont inclus dans l'échantillon. A des fins de simplicité opérationnelle, il est souhaitable d'adopter une procédure uniforme d'échantillonnage pour tous les ménages avec un ou plusieurs entrepreneurs pertinents, sans faire de distinction au niveau de l'activité économique.

La couverture des différents types d'activités économiques

6.64. Le secteur informel comprend un grand nombre d'activités économiques différentes. L'une des questions pratiques est donc de savoir s'il est préférable, voire nécessaire: *a)* de couvrir les principales activités grâce à une série d'enquête séparées, chacune ciblant une série d'activités relativement homogènes, ou *b)* d'avoir pour objectif de couvrir toutes les grandes branches d'activités du secteur informel dans une seule enquête globale. Les expériences et les pratiques des pays diffèrent sur cette question. Cependant dans la plupart des pays, les enquêtes ont été planifiées pour couvrir toutes ou la plupart des types d'activités économiques ensemble, c'est notamment le cas des enquêtes mixtes modulaires.

6.65. Il est possible d'envisager, avec les enquêtes mixtes indépendantes, d'avoir des enquêtes séparées pour certaines activités, si on estime qu'une enquête couvrant toutes les activités économiques serait trop vaste et trop complexe. Dans certains cas (en Indonésie par exemple), on a établi une distinction entre les activités de fabrication et les activités connexes d'une part, et le commerce et les services d'autre part. L'Inde, qui a une plus longue expérience sur de plus grandes échelles, a réalisé une série d'enquêtes pour couvrir différents types d'activités économiques (voir le chapitre 5). Effectivement, il peut être plus facile et plus simple au niveau opérationnel de gérer une série d'enquêtes séparées. La simplicité de la conception des enquêtes séparées peut être un avantage, et cette stratégie peut être préférable lorsque les différents types d'activités économiques exigent des informations ou des modes de collecte des données différents. L'autre avantage a trait à la nécessité d'affiner la conception et les opérations aux spécificités de chaque type d'activité économique. Cela peut être particulièrement utile aux fins de la stratification géographique et pour ajuster le plan de l'enquête en prenant en compte les différents schémas de saisonnalité

des activités. Lorsque différents types d'activité sont concentrés dans des zones géographiques différentes, ou fonctionnent avec des saisonnalités différentes, les enquêtes pour des activités spécifiques peuvent être moins onéreuses. Enfin, les objectifs de l'enquête peuvent se limiter à certains types d'activités économiques.

6.66. Cependant, les enquêtes pour des activités spécifiques présentent un certain nombre d'inconvénients si l'objectif final est de couvrir totalement les activités du secteur informel. Tout d'abord, pour aboutir à la même couverture au final, il sera probablement plus coûteux de procéder à plusieurs opérations séparées qu'à une seule enquête combinée. Le lancement de chacune des opérations implique des frais administratifs, il peut s'avérer nécessaire de payer séparément les formations spécifiques, les voyages, la supervision, la collecte des données; et les frais de listage peuvent être plus élevés dans le cas d'enquêtes mixtes indépendantes. Le listage est de toute façon une opération majeure car il est nécessaire d'obtenir des informations détaillées et exactes pour identifier les unités qui relèvent de la portée de l'enquête et pour stratifier et sélectionner ces unités. La seule façon d'éviter des opérations de listage séparées consiste à utiliser la même série de listes pour la sélection des échantillons des différents types d'activités économiques. Cela implique d'établir un lien non seulement entre la conception et la sélection des différents échantillons, mais aussi entre les opérations de mise en œuvre. On ne peut utiliser des listes communes que si les différentes enquêtes sont réalisées en un temps rapproché, ce qui réduit beaucoup les avantages opérationnels d'une mise en œuvre séparée. L'utilisation de listes communes supprime également la possibilité d'ajuster le plan de sondage à l'activité, et il faut obtenir des informations plus complexes lors de la phase de listage de façon à identifier clairement et séparément les différents types d'activité économique. Dans une conception combinée, ces informations ne sont nécessaires que pour distinguer les groupes d'activités à différencier pour la sélection de l'échantillon et la collecte des données. Pour une bonne conception combinée, il est souhaitable (et souvent possible) de réduire la nécessité de faire cette différence au stade de la sélection finale de l'échantillon et de la programmation des entretiens.

6.67. La tenue d'enquêtes spécifiques à une branche d'activité pose également des problèmes de fond. Tout d'abord, il peut être difficile d'identifier précisément les catégories selon la classification des branches d'activités durant la première phase de l'enquête mixte. Il peut être difficile dans la pratique d'assigner aux activités complexes et mixtes du secteur informel des catégories de la liste type, car une seule unité du secteur informel peut être engagée dans des activités appartenant à différents types d'activités économiques. La séparation des différentes unités du secteur informel au sein d'un même ménage peut également poser problème. Le traitement de ces problèmes se complique encore lorsque l'énumération des différents types d'activités économiques doit se faire séparément au niveau opérationnel.

6.68. Il existe aussi des complexités au niveau analytique. Par exemple, des unités incluses dans une enquête spécifique à une branche d'activité peuvent au moment du recensement se lancer dans des activités non couvertes par l'enquête. De même, les unités qui ne sont pas incluses en raison des caractéristiques enregistrées au moment du listage peuvent en fait s'engager dans des activités économiques censées être couvertes par l'enquête. Dans une enquête mixte couvrant tous les types d'activités ensemble, ces unités peuvent être recensées et tabulées de façon appropriée, quelle que soit leur classification au moment du listage et de la sélection de l'échantillon. Il est beaucoup plus difficile, si ce n'est impossible, de le faire dans des enquêtes séparées.

6.69. L'inconvénient le plus grave des enquêtes séparées est peut-être qu'elles *accroissent la probabilité des erreurs de couverture*. En raison des difficultés observées ci-dessus, il est difficile de garantir avec des enquêtes séparées une couverture totale de la population des unités du secteur informel sans duplication ni omission. Enfin, en raison de leur conception, ou des contraintes pratiques et du coût, les enquêtes séparées ne couvrent pas uniformément tous les types d'activités économiques intéressantes.

6.70. En conclusion, il est clairement préférable d'adopter une approche couvrant tous les types d'activités économiques dans une enquête intégrée. Les enquêtes séparées, activité par activité, ne devraient être envisagées que lorsque l'intérêt descriptif et analytique se limite à certains types d'activités économiques, ou lorsque l'échelle d'une enquête combinée est considérée comme trop importante pour être gérée au niveau pratique.

Confiner les échantillons à un petit nombre de villes

6.71. Parfois les échantillons sont confinés à la capitale ou à un petit nombre de villes. On a recours à cette méthode en raison du coût et des difficultés à réaliser une enquête au-delà d'un petit nombre de centres, ou parce que l'intérêt descriptif et analytique des utilisateurs se limite à ces villes. Ces plans sont très inefficaces au niveau national. Si le nombre d'unités impliquées est très réduit, le processus de sélection aléatoire peut rapidement se vider de son sens; par exemple, trop de zones aréolaires peuvent sembler trop «importantes» pour ne pas être prises dans l'échantillon, et il vaut mieux reconnaître explicitement qu'il s'agit d'un sondage par choix raisonné et non pas d'un sondage aléatoire. Effectivement, avec un très petit échantillon d'UPE, un échantillon sélectionné par choix raisonné peut réellement «représenter» la population mieux qu'une sélection aléatoire de quelques unités. En règle générale, il faudrait cependant éviter ces plans si l'objectif est d'obtenir des statistiques valables pour l'ensemble du pays.

L'approche d'une base duale ménage/établissement

6.72. La première phase d'une enquête mixte modulaire ou indépendante est particulièrement adaptée pour identifier les propriétaires d'unités économiques à domicile ou mobiles. Cependant, cette approche peut être moins satisfaisante pour le cas des propriétaires d'unités du secteur informel situées loin du domicile. Ces unités sont souvent moins nombreuses et peuvent exiger un échantillonnage et des procédures de collecte des données spéciaux. Il s'agit par exemple d'unités microéconomiques employant un ou plusieurs travailleurs ou d'entreprises exploitées conjointement par plusieurs ménages, souvent situées en dehors des locaux de chacun des ménages. La concentration d'établissements sur un marché relève par exemple de cette catégorie. Il est possible d'améliorer la qualité de la couverture de ces unités en les identifiant et en les listant avec l'approche vis-à-vis des établissements examinée au chapitre 5. L'identification et le recensement séparés des établissements situés en dehors des ménages, dans des bâtiments non résidentiels de la zone aréolaire, présentent un certain nombre d'avantages supplémentaires. Ils peuvent être échantillonnés séparément, en utilisant éventuellement des taux d'échantillonnage différents (habituellement plus élevés) et d'autres procédures pour l'entretien, car il est plus facile d'effectuer l'entretien sur le lieu de travail. Cela permet en outre d'éviter certaines complexités comme celles que posent les établissements exploités par plusieurs ménages.

6.73. Il est donc utile d'entreprendre un listage dual mutuellement exclusif *a)* des entrepreneurs à domicile (y compris les entrepreneurs mobiles) et *b)* des unités économiques avec des locaux fixes et visibles dans les zones aréolaires de l'échantillon. C'est ce qui a été fait, par exemple, pour une enquête auprès des petites entreprises urbaines non constituées en sociétés réalisée en Turquie en 2000 (Institut turc de la statistique, 2004) et pour l'enquête nationale sur les entreprises non agricoles du secteur informel réalisée en Inde de 1999 à 2000. Dans le cas de la Turquie, l'enquête utilisait les secteurs de recensement de l'enquête mensuelle sur la main-d'œuvre auprès des ménages pour réduire les coûts de la première phase de l'enquête et améliorer la qualité des données obtenues.

6.74. Il peut être utile d'utiliser un échantillon aréolaire de ménages et un échantillon aréolaire d'établissements. Chaque échantillon aréolaire est sélectionné à partir d'une base de sondage différente (le recensement de population et le recensement des établissements). La base de sondage du recensement de population sera utilisée pour sélectionner les entrepreneurs à domicile (y compris les entrepreneurs mobiles) et la base de sondage du recensement des établissements sera utilisée pour sélectionner les locaux fixes visibles d'entreprises. Il peut être avantageux d'utiliser une base duale lorsque les entrepreneurs à domicile du secteur informel et les unités du secteur informel

avec des locaux fixes sont concentrés dans des zones aréolaires différentes. L'enquête réalisée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 2003 par le Bureau central palestinien de statistique est un exemple d'enquête fondée sur cette approche de base duale. Les enquêtes mixtes modulaires sur le secteur informel de Colombie réalisées en 2001 et 2002 en sont d'autres exemples (Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE), 2004; voir aussi le paragraphe 6.137), où les activités du secteur informel menées au domicile de l'entrepreneur ou sans locaux fixes étaient recensées grâce à une enquête mixte modulaire auprès des ménages et un échantillon des établissements avec des locaux fixes visibles du secteur informel était sélectionné à partir d'une base de sondage d'établissements utilisant l'approche d'une enquête auprès des établissements. Pour éviter toute duplication, il est important, lors de la conception de ce type d'enquête, d'exclure efficacement de la base des ménages les entrepreneurs du secteur informel qui ont des activités dans des locaux fixes visibles.

6.75. L'idée de l'approche duale est de diviser la population d'unités en deux catégories qui sont en principe exhaustives et ne se chevauchent pas: le gros des petites unités qu'il vaut mieux couvrir avec une opération de listage des ménages ou une enquête de base, et les unités qui exigent un traitement spécial et qu'il vaut mieux lister en utilisant une approche fondée sur l'établissement (voir le chapitre 5). Afin de définir clairement ces catégories, il est possible d'identifier trois types de situation, comme le montre le tableau 6.1 ci-dessous. Pour maintenir la distinction entre ces catégories, il est important de définir en termes opérationnels ce qu'on entend par «bâtiment», «structure», «unité d'habitation occupée», etc. Il faudrait en particulier indiquer clairement si les kiosques, les étalages et les autres structures de fortune relèvent du type A (qui ont des locaux fixes séparés) ou du type C.

Tableau 6.1.
Les types d'activités du secteur informel dans une UPE

Type A	Les unités économiques situées au sein d'une UPE dans un bâtiment ou une structure autre que des logements, y compris les logements de l'entrepreneur. Le propriétaire de l'unité économique peut résider dans la zone aréolaire ou pas.
Type B	Une ou plusieurs activités du secteur informel sont effectuées au sein des locaux d'habitation par les personnes qui y résident. Il peut y avoir des salariés ou pas.
Type C	Toutes les autres activités du secteur informel sans lieux fixes ou définis qui sont effectuées par des entrepreneurs résidant dans les locaux du ménage au sein de l'échantillon, indépendamment du fait que l'activité soit effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone aréolaire.

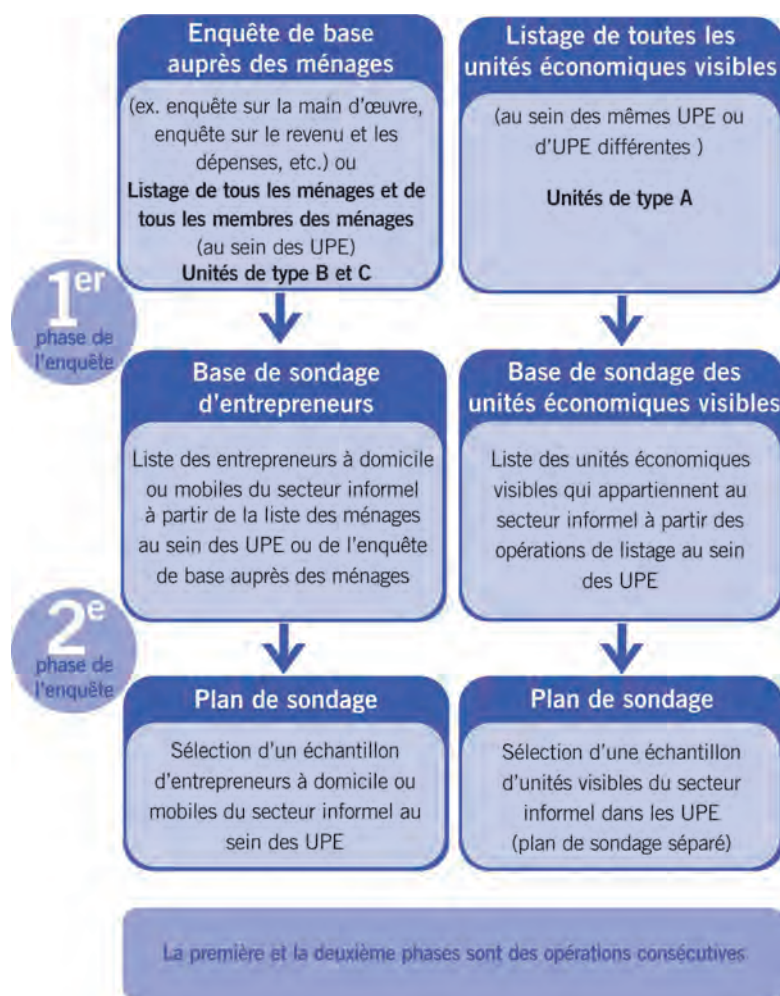
6.76. Pour sélectionner l'échantillon d'UPE pour les unités économiques de type A, il faudrait utiliser dans la mesure du possible les informations d'un recensement récent des établissements, car il contient des informations sur les

unités économiques qui peuvent être utilisées pour la stratification et la sélection d'unités aréolaires pour les unités fixes visibles. L'idéal est d'utiliser comme unités aréolaires les secteurs de dénombrement utilisés dans un recensement de population, car la couverture, la délimitation et la cartographie des unités aréolaires de la base aréolaire d'un recensement des établissements ne sont généralement pas aussi complètes que celles de la base d'un recensement de population. Ceci s'explique par la différence des ressources généralement disponibles pour ces deux types de recensements et par leurs objectifs respectifs. Il est donc avantageux de baser le recensement des établissements sur les secteurs du recensement de population. Dans certains pays les recensements des établissements sont réalisés indépendamment des recensements de population, c'est-à-dire que les deux n'utilisent pas la même série d'unités aréolaires. Normalement, la qualité de la base aréolaire résultant d'un recensement des établissements n'est pas aussi bonne que celle d'un recensement de la population.

6.77. Il faudrait séparer les opérations de listage dans l'approche duale auprès des établissements et auprès des ménages. Le listage implique la couverture de toutes les structures du secteur, qu'elles soient résidentielles ou non. Tous les bâtiments résidentiels ou à usage mixte sont couverts par la composante *ménages* de l'opération de listage. Cette dernière identifie tous les ménages et toutes les activités du secteur informel effectuées par les membres du ménage, en obtenant des informations sur le type d'activité économique et sur son lieu et le type de locaux, le cas échéant. On obtient également des informations sur la taille (le nombre de travailleurs engagées régulièrement par exemple) et d'autres caractéristiques pour identifier les unités économiques et déterminer si elles relèvent de la portée de l'enquête. A partir de la liste d'activités informelles ainsi obtenues, celle du type A (exercées dans un endroit fixe en dehors du ménage (ou plus exactement de l'unité d'habitation) sont éliminées de la liste. Elles sont en revanche ajoutées à la deuxième liste si elles sont situées au sein de la zone aréolaire, après élimination de toute duplication dans cette liste. La composante ménage couvre ainsi les activités de type B et C.

6.78. Grâce à cette couverture de toutes les structures dans la zone aréolaire, la deuxième composante du listage, celle des établissements, identifie tous les établissements situés dans des bâtiments autres que les logements résidentiels occupés (type A). On y ajoute, pour la compléter, tout établissement de type A situé dans le secteur et oublié qui aurait été découvert par le biais de l'opération de listage des ménages décrite au paragraphe 6.77 (voir la figure 6.5).

Figure 6.5.
Conception de l'enquête mixte avec base duale



6.79. Les deux composantes de la liste peuvent rester séparées et être échantillonnées et recensées séparément. Comme nous l'avons indiqué dans la section précédente, l'approche duale peut être élargie à l'utilisation de différents échantillons aréolaires pour : *a)* les activités de type A et *b)* celles de type B et C.

6.80. L'approche duale est certes à recommander, mais elle est coûteuse et complexe. Il faut faire particulièrement attention pour éviter la double comptabilisation ou les lacunes dans la couverture. Cependant, il est possible de prendre des mesures pour réduire la taille des opérations de listage, par exemple : en réduisant le nombre d'unités aréolaires sélectionnées et en augmentant le taux d'échantillonnage de la dernière phase, en allant même jusqu'à un échantillon «qui comprend tout» dans certains secteurs ou pour certains types d'activités

économiques; en surreprésentant dans l'échantillon certains secteurs plus denses (par exemple, les zones aréolaires où le nombre d'unités économiques pour un nombre donné de ménages est plus élevé); et dans certains cas peut-être, en laissant tomber des secteurs où la population étudiée n'a que peu ou pas d'activité économique. Généralement, ces mesures augmentent les effets du plan de sondage et diminuent l'efficacité de l'échantillon. Dans la plupart des cas cependant, il est moins préoccupant d'avoir une certaine réduction de l'efficacité plutôt qu'un biais résultant d'une couverture de mauvaise qualité. Le biais de la couverture a un impact direct et proportionnel sur l'estimation des agrégats issus de l'enquête. Il faut avant tout se préoccuper d'améliorer la qualité du listage (couverture).

6.81. Dans l'approche duale, il faut maintenir la séparation entre la liste des ménages et celle des établissements, et les échantillonner et les dénombrer séparément. La couverture de la liste des ménages devrait être limitée aux activités à domicile et aux activités mobiles, alors que la composante établissements peut utiliser différentes procédures d'échantillonnage et de dénombrement. L'unité d'échantillonnage appropriée devrait être l'unité économique plutôt que le ménage. Il est généralement plus pratique de conduire l'entretien principal sur le lieu de l'établissement. Il y a plusieurs types d'établissements qui relèvent de cette composante. Tout d'abord, les micro-unités avec un ou plusieurs travailleurs engagés, qui sont habituellement peu nombreuses et peuvent être sélectionnées avec un taux élevé ou même être toutes prises dans l'échantillon. Si on en prend un échantillon, il peut être utile de le stratifier par type et par taille. Deuxièmement, les établissements concentrés (sur un marché, par exemple) peuvent être stratifiés par type et, s'ils sont en grand nombre, échantillonnés avec un taux faible. Troisièmement, il y a de fortes probabilités pour que les établissements exploités en association par plusieurs ménages se retrouvent dans cette catégorie, et l'utilisation de l'établissement au lieu du ménage comme unité d'échantillonnage évite certaines des complexités dans la production des estimations qui pourraient apparaître sinon. Quatrièmement, les autres établissements peuvent être échantillonnés de la même façon que les activités à domicile et les activités mobiles, à la différence près que l'unité d'échantillonnage est ici l'établissement.

6.82. L'approche duale est pratiquement équivalente aux enquêtes aréolaires auprès des établissements examinées au chapitre 5. Voici les différences qui peuvent apparaître:

- a) les enquêtes mixtes avec base duale peuvent utiliser des bases aréolaires de sondage séparées et deux séries séparées d'UPE. Elles peuvent utiliser une base aréolaire de ménages pour sélectionner les activités à domicile et une autre base aréolaire pour sélectionner les unités avec des locaux fixes. Par contre, les enquêtes aréolaires auprès des établissements n'utilisent qu'une seule base aréolaire pour sélectionner les unités à domicile et les unités avec des locaux fixes visibles, qui est une base aréolaire d'unités économiques.

- b) les enquêtes mixtes avec base duale peuvent cibler les unités du secteur informel uniquement. En revanche, les enquêtes aréolaires auprès des établissements portent généralement sur toutes les unités économiques non couvertes par l'enquête auprès des établissements à partir de listes, dont le secteur informel est un sous-ensemble.

La planification et la conception

6.83. Les enquêtes mixtes soulèvent un certain nombre de questions importantes relatives au délai entre les deux phases, au lieu de l'entretien pour la phase de l'enquête sur le secteur informel et aux personnes interrogées pertinentes, qui doivent toutes être prises en compte lors de la planification et la conception.

La saisonnalité et les autres aspects de variation dans le temps

6.84. Un programme d'enquêtes sur le secteur informel peut impliquer l'un ou les deux dispositifs de base suivants:

- a) il peut comprendre une enquête permanente, destinée à actualiser les estimations des niveaux et des tendances. La taille et la portée de cette enquête peuvent se limiter aux sujets les plus importants qui nécessitent une actualisation fréquente des informations. Généralement, le dispositif sera annexé à une enquête permanente sur la main-d'œuvre.
- b) Il peut comporter des enquêtes occasionnelles ou uniques destinées à obtenir des informations intéressantes à long terme sur la structure du secteur informel, et éventuellement, les conditions moyennes et les schémas prédominants pendant une certaine période. L'enquête peut être importante, et chercher à produire des estimations pour des domaines ou des sous-populations plus étroits que ceux de l'enquête permanente. Le contenu de l'enquête peut donc être plus détaillé que celui d'une enquête plus fréquente ou permanente.

Chaque type d'enquête a ses exigences spécifiques en termes de calendrier et de structure sur la période couverte.

6.85. Dans une enquête permanente, on obtient la représentativité de l'échantillon dans le temps et des estimations plus robustes des variations en adoptant un système de rotation pour les estimations à produire. L'enquête est généralement organisée sous la forme de séries de cycles, chacun des cycles étant conçu pour produire des estimations séparées couvrant une période définie en fonction de la fréquence du rapport à rendre. Il est possible de trouver ailleurs des discussions détaillées sur cet aspect de la conception de l'enquête sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes régulières (voir Nations Unies, 2010a). Il

convient cependant d'observer que le module sur le secteur informel annexé à une enquête sur la main-d'œuvre ne doit pas nécessairement avoir la même fréquence ni la même durée que le cycle de l'enquête. Le module peut être annexé de façon sélective, par exemple durant un trimestre particulier chaque année dans le cas d'une enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre. Il est aussi possible d'appliquer le module à un sous-échantillon de chaque cycle et ensuite de cumuler les données sur plusieurs cycles (par exemple, plusieurs mois pour une enquête mensuelle sur la main-d'œuvre) pour élaborer des cycles moins fréquents et moins étendus pour la composante du secteur informel.

6.86. La principale considération à prendre en compte quand l'enquête est occasionnelle, est que pour que les informations collectées durant une période spécifique puissent s'appliquer plus généralement à une période d'intérêt plus longue, ces informations doivent être d'une certaine manière représentatives de la plus longue période; autrement dit, les périodes de l'enquête devraient appréhender les variations saisonnières et les autres variations dans le temps. C'est pour cette raison qu'il peut être préférable d'étaler le plus possible la période de l'enquête. En outre, pour estimer et faire une moyenne correcte avec les variations saisonnières et les autres variations sur une longue période, comme une année, la période totale de l'enquête devrait être subdivisée en *sous-cycles* durant lesquels un échantillon représentatif du pays est recensé.

6.87. L'exigence fondamentale de garantir la représentativité de l'échantillon non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps est la même pour tous les dispositifs d'enquête, qu'il s'agisse d'une enquête unique ou d'un cycle individuel d'une enquête permanente. Cependant, pour les enquêtes mixtes interviennent des considérations spéciales.

6.88. Diviser la période de l'enquête en sous-cycles présente un certain nombre d'avantages. Si on a un échantillon représentatif au niveau spatial pour chacun des sous-cycles, le sondage total sera représentatif à la fois dans l'espace et dans le temps. Il est possible de cumuler les données des différents sous-cycles sur une période plus longue pour produire des estimations globales; en même temps, la comparaison entre les sous-cycles fournit des informations sur les variations saisonnières et les autres variations. Certaines variables peuvent être estimées plus fréquemment, avec moins de désagrégation. La charge de l'enquête peut être répartie de façon plus uniforme. Le principal inconvénient peut être l'accroissement du coût pour dénombrier un échantillon représentatif pour chacun des sous-cycles séparément.

6.89. Il existe toute une gamme de liens possibles entre les échantillons des différents sous-cycles: ils peuvent être indépendants ou totalement différents à toutes les étapes; ils peuvent avoir des secteurs qui se chevauchent mais des unités finales différentes; il peut y avoir un chevauchement partiel des unités finales couvertes; et un nouveau dénombrement des mêmes unités finales dans

tous les sous-cycles. Le chevauchement partiel permanent pour une enquête permanente permet d'estimer les variations avec une plus grande précision, même si les estimations des niveaux sont moins précises que si l'on utilise des échantillons différents à chaque cycle.

6.90. Pour une enquête sur le secteur informel, il peut être plus approprié dans de nombreux cas d'avoir un échantillon indépendant à chaque sous-cycle. En général, la période de l'enquête est répartie sur l'ensemble de l'année et divisée en trimestres ou en sous-cycles plus rapprochés. Il est pratique de couvrir un échantillon différent de secteurs dans chaque sous-cycle pour plusieurs raisons. Cela réduit le nombre de secteurs à couvrir à chaque sous-cycle, ce qui signifie que, pour une taille d'échantillon donnée, les taux d'échantillonnage au sein des secteurs sont maximisés et on utilise efficacement les listages. Ces opérations de listage peuvent également être réparties de la même façon que l'enquête principale, ce qui réduit le délai entre les opérations de listage et le dénombrement. Il est important d'observer que pour mesurer les variations saisonnières et les autres variations au niveau agrégé, il n'est pas nécessaire d'avoir des échantillons qui se chevauchent d'une période sur l'autre, même si le chevauchement augmente généralement la précision des estimations. Il est préférable d'avoir des échantillons qui ne se chevauchent pas d'un sous-cycle à l'autre car cela améliore l'efficacité de l'agrégation des résultats des sous-cycles sur l'ensemble de la période d'enquête.

6.91. Dans la mesure où les schémas de saisonnalité sont différents au niveau géographique, il est nécessaire de couvrir tous les grands domaines géographiques dans l'échantillon pour chaque saison ou sous-cycle. Cela s'applique également aux différences entre régions urbaines et régions rurales. Cela peut se faire par le biais d'une stratification appropriée et en sélectionnant l'échantillon pour chaque sous-cycle de façon à inclure des zones aréolaires de chacune des strates.

6.92. Il est également important de veiller à ce que les différents types d'activités économiques soient correctement représentés à chaque sous-cycle. Le schéma de saisonnalité peut être très différent selon les types d'activités. On explique parfois, de façon incorrecte, que l'enquête pour une activité économique spécifique devrait être programmée de façon à coïncider avec la période de pointe ou de concentration de l'activité. Cependant, les résultats seront biaisés si on ne tient pas compte de la période creuse pour estimer l'agrégat annuel. Pour les estimations globales, toutes les périodes doivent être représentées. Cela ne veut pas dire que la *taille des échantillons* doit être la même; en réalité, il est plus efficace de sélectionner de plus grands échantillons pour les périodes où l'activité est plus intense, mais ensuite, les résultats doivent être pondérés de façon appropriée avant l'agrégation. Si une enquête se limite à une période particulière de l'année, les informations sur les variations saisonnières doivent être obtenues par des questions rétrospectives.

6.93. Pour mesurer les changements bruts au niveau des unités individuelles, il est généralement recommandé d'utiliser une période de référence longue pour recueillir les informations, par exemple en couvrant toute l'année par des questions rétrospectives, ou en recensant les mêmes unités à plusieurs reprises, par exemple à chacun des sous-cycles, en utilisant une période de référence plus courte. Cela s'applique également à la mesure de variables au niveau individuel (comme le revenu ou la production annuels), qui par définition exigent des données relatives à une longue période.

6.94. Pour les enquêtes mixtes, aucune de ces options n'est vraiment appropriée. Etant donné le type d'unités et la nature des informations recherchées, il est souvent inapproprié de recourir à des questions rétrospectives sur de longues périodes de référence. Mais en dénombant le même échantillon de façon répétée, on réduit drastiquement la taille de l'échantillon disponible pour produire des estimations annuelles. Il est souvent bien difficile déjà de produire ces estimations avec le degré de désagrégation et de précision souhaitables.

6.95. En revanche, il peut être intéressant de suivre un petit sous-échantillon sur une longue période. L'objectif de ce suivi n'est pas de produire des estimations globales des changements bruts (pour lesquels la taille de l'échantillon sera peut-être insuffisante) mais d'étudier la dynamique des changements dans le secteur informel.

La mise en œuvre de l'échantillon des entrepreneurs du secteur informel

6.96. Pour garantir le respect des normes de l'échantillonnage aléatoire, il est important de concevoir l'échantillon des entrepreneurs du secteur informel de façon à assurer un bon contrôle sur la taille de l'échantillon, notamment sur les échantillons pris dans les secteurs individuels. Si on trouve une quantité importante et inattendue d'entrepreneurs dans des secteurs individuels, cela contribue à une perte de contrôle; il en est de même si les taux de non-réponse sont importants et variables. Il est nécessaire d'avoir des informations pertinentes et exactes sur le nombre et les caractéristiques des entrepreneurs dans la base de sondage pour concevoir un bon plan de sondage. En outre, l'échantillon doit atteindre des objectifs minimaux non seulement pour la taille de l'échantillon global, mais aussi pour les tailles nécessaires à l'obtention d'estimations précises des différents types d'activités économiques.

6.97. On dit parfois que le calendrier de l'enquête devrait correspondre aux périodes de pointes de l'activité ou des activités à couvrir. Cependant, cette procédure peut être biaisée. Il vaut mieux répartir le recensement dans le temps de façon à appréhender les variations saisonnières et les autres variations.

6.98. Le même argument s'applique au remplacement des unités en sommeil au moment de l'enquête. Substituer des unités inactives par des unités actives va évidemment se traduire par une surestimation de l'étendue de l'activité à un moment donné. Des quotas sont parfois fixés pour obtenir une taille fixe d'échantillon spécifiée à l'avance pour différentes catégories d'unités. Par exemple, une enquête peut être interrompue une fois que l'échantillon a atteint une certaine taille. Puisque les zones aréolaires de l'échantillon ne sont pas couvertes dans un ordre aléatoire, cette procédure se traduit normalement par un échantillon non aléatoire. Un autre exemple qui aboutit à un résultat similaire est celui de certaines procédures de sélection des unités à la dernière phase. Par exemple, dans une enquête, un nombre spécifié d'unités d'un certain type est tiré dans chaque zone aréolaire de l'échantillon, si la zone contient un nombre suffisant d'unités de ce type. Sinon, les unités d'autres catégories sont sélectionnées pour obtenir le quota exigé. Cela ne donne évidemment pas un échantillon aléatoire pour les unités de ces dernières catégories. On augmente le problème en adoptant des *tailles d'échantillon fixes* au lieu de *taux d'échantillonnage fixes*, même si c'est parfois inévitable s'il n'est pas possible d'obtenir autrement un contrôle approprié. Finalement, le remplacement non contrôlé des unités qui n'ont pas répondu est une source fréquente de biais dans les enquêtes sur le secteur informel, comme dans beaucoup d'autres enquêtes.

6.99. Beaucoup de problèmes surviennent durant la mise en œuvre de l'échantillon en raison de l'importance disproportionnée accordée aux tailles fixes d'échantillon et aux échantillons sélectionnés à partir des secteurs individuels en nombres absolus, alors qu'aucune mesure n'a été prise pour garantir le contrôle du plan lui-même. Il n'est pas nécessaire, ni même utile de vouloir avoir une taille fixe en nombre absolus pour l'échantillon. Il est généralement possible de s'accommoder sans grandes difficultés d'une quantité considérable de variations par rapport à la taille «cible» de l'échantillon et sans incidence sur les résultats de l'enquête. Au-delà d'un certain point, il devient bien sûr nécessaire de contrôler cette variation. Les variations de la taille de l'échantillon occasionnent souvent des problèmes plus graves dans les enquêtes sur le secteur informel que dans d'autres types d'enquêtes, en raison de la diversité des types d'activités économiques, des types d'unités à couvrir et des exigences spécifiques à chacun de ces types. Il faut trouver un équilibre entre l'acceptation de ces variations et les ajustements à apporter au processus d'échantillonnage lors de la dernière phase.

6.100. Il est souvent possible de réduire des problèmes inhabituels de variation de la taille des échantillons en adoptant un plan de sondage approprié. Dans une enquête sur le secteur informel, il est souhaitable, dans toute la mesure du possible, d'introduire les variations et les contrôles nécessaires à une étape plus élevée de l'échantillonnage, afin que les décisions prises sur le terrain durant la sélection de l'échantillon final et du recensement soient réduits le plus possible. Ces ajustements peuvent aboutir au non-respect des normes de l'échantillon

aléatoire si les procédures à utiliser n'ont pas été correctement formulées et contrôlées.

Le lieu de l'entretien

6.101. Dans la phase de l'enquête sur le secteur informel, le lieu de l'entretien a également une grande importance. Pour améliorer la fiabilité des informations, il faudrait mener l'enquête dans les locaux de l'unité du secteur informel appartenant à l'entrepreneur, comme dans les autres enquêtes auprès des établissements. De même, pour les unités informelles situées au domicile, l'entretien devrait se dérouler au domicile de l'entrepreneur. Pour les unités informelles sans locaux fixes, comme les unités itinérantes ou les activités exercées sur les routes, il n'est pas approprié de mesurer directement les activités informelles sur le lieu de travail; la rue n'est certainement pas un endroit propice pour remplir un questionnaire. Il faudrait pour ces unités aussi que l'entretien se déroule au domicile de l'entrepreneur. De cette manière, les enquêteurs peuvent dans une certaine mesure vérifier la fiabilité des informations recueillies (et réduire ainsi les sous-déclarations); ils peuvent également interroger directement les autres membres du ménage si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir des informations sur leurs caractéristiques (éducation, formation, statut migratoire, etc.). Bien sûr, cette stratégie soulève des difficultés logistiques (par exemple, localiser les locaux s'ils sont loin de l'habitation de l'entrepreneur), dont il faut tenir compte.

La personne interrogée

6.102. Les enquêtes mixtes, comme les enquêtes auprès des établissements, contrairement aux enquêtes auprès des ménages, *n'acceptent pas les réponses par procuration*. La seule personne censée répondre aux questions de l'enquête sur le secteur informel est l'entrepreneur du secteur informel. Cela signifie que les informations recueillies dans la phase de l'enquête sur le secteur informel sont en général plus fiables que celles qui ont été recueillies durant la phase de l'enquête auprès des ménages. Le fait de ne pas accepter les réponses par procuration a cependant un coût, car il faut trouver l'entrepreneur et le convaincre de participer. Mais cela présente un autre avantage. Les informations communes aux enquêtes auprès des ménages et aux enquêtes sur le secteur informel – comme la situation dans la profession de l'entrepreneur du secteur informel – la branche d'activité de l'unité informelle, etc. – peuvent être vérifiées et éventuellement corrigées dans l'enquête sur la main-d'œuvre.

Le délai entre les phases

6.103. Le délai entre la première phase de l'enquête (l'enquête de base ou le listage) et la deuxième phase devrait être réduit au minimum. Plus le délai entre

la première et la deuxième phase est élevé, plus grand est le risque d'attrition, car nombre d'entrepreneurs du secteur informel auront cessé leurs activités informelles temporairement ou définitivement ou leur ménage aura déménagé dans un autre endroit. La solution extrême pour éviter ce problème de l'attrition consiste à mener les deux phases en même temps (c'est à dire à mener la phase de l'enquête sur le secteur informel dès que la première phase est terminée et que les entrepreneurs du secteur informel ont été identifiés, comme le font de nombreuses enquêtes mixtes modulaires, ou d'intégrer les deux phases dans le même questionnaire (voir l'enquête péruvienne et le cas de l'étude sur la mesure des niveaux de vie). Cette stratégie peut cependant créer des problèmes. Tout d'abord, il est impossible de sélectionner un sous-échantillon d'entrepreneurs du secteur informel avant qu'ils n'aient terminé de répondre au questionnaire. Deuxièmement, la phase de l'enquête sur le secteur informel se déroule au domicile de l'entrepreneur, alors qu'il est préférable de mener l'enquête sur l'unité informelle dans les locaux de cette dernière. Le délai idéal entre les deux phases est un compromis entre l'objectif de réduire l'attrition et le temps nécessaire pour sélectionner de façon aléatoire l'échantillon de la phase de l'enquête sur le secteur informel (saisie des données, procédures de sélection, etc.) afin d'optimiser l'organisation des enquêteurs, etc. Dans tous les cas, le taux d'attrition doit être pris en compte pour produire des estimations non biaisées. En particulier, la phase de l'enquête sur le secteur informel devrait être menée pour toutes les unités sélectionnées, qu'elles soient encore en activité ou non (dans ce cas, la période de référence devrait être le dernier mois d'exploitation – par définition le mois suivant ou le même mois que la période de référence de la phase de l'enquête auprès des ménages).

La période de référence

6.104. La période de référence est un élément fondamental de la planification de l'enquête. Pour servir à la comptabilité nationale, la période de référence doit être l'année civile. Cependant, les enquêtes mixtes qui ciblent le secteur informel doivent tenir compte du fait que les dirigeants des unités du secteur informel ne sont pas en mesure de fournir des données pour une année civile, parce qu'ils ne tiennent pas de comptabilité, et que leurs réponses reposent sur leur mémoire. Pour ces unités, quelle que soit la fréquence de l'enquête, la période de référence pour les informations relatives à l'unité devrait être courte, par exemple un mois ou une semaine (Nations Unies, 1994); pour les unités agricoles, on utilise également les six derniers mois (BAD, 2011). Il est possible d'envisager une période de référence souple, où la personne interrogée est autorisée à fournir des informations sur toutes les périodes dont elle se souvient (un jour, une semaine, un mois) comme cela a été fait dans l'enquête mixte 1-2-3 (voir le paragraphe 6.128). Cela exigera plus d'efforts au niveau du traitement des données, mais cela peut garantir une plus grande fiabilité des statistiques produites en l'absence de comptabilité écrite, plutôt que d'insister sur une période de référence particulière.

Dans tous les cas, il faut recueillir des informations supplémentaires sur les activités durant l'année, pour prendre en compte la nature saisonnière de beaucoup des unités du secteur informel. Le questionnaire peut, par exemple, inclure une question demandant des informations approximatives pour savoir dans quelle mesure la période de référence est représentative de l'ensemble de l'année, et sur le rythme de l'activité l'année précédente, en utilisant des catégories de réponse larges (comme une activité plus importante que la période de référence, une activité moins importante, pas d'activité).

La pondération et les estimations

Conditions de base

6.105. Voici certaines des exigences particulières et des problèmes spécifiques aux enquêtes sur le secteur informel qui se posent au niveau de la pondération et des estimations:

- a) en général, les enquêtes sur le secteur informel exigent de sélectionner les différents types d'unités avec des taux différents; les différences de taux sont souvent très importantes.
- b) Il est difficile d'obtenir une couverture complète des unités du secteur informel, et les erreurs de couverture peuvent varier fortement d'un type à l'autre et selon les tailles des unités et les types d'activité économique. Cela peut aboutir à une distorsion de la distribution de l'échantillon qui en résulte par rapport aux caractéristiques importantes de la population.
- c) Le taux de réponse peut varier en fonction du type d'unité.
- d) En dehors des estimations des proportions, des moyennes, des ratios, et de la répartition, etc. l'un des objectifs fondamentaux de l'enquête est habituellement de faire des estimations des agrégats (comme le nombre total d'unités, l'emploi et la production) pour les différentes catégories. Ces estimations sont souvent directement affectées par l'ampleur du biais de la couverture.
- e) Il manque souvent des informations externes sur la taille de la population observée pour différents types d'unités. Cela accentue l'effet du biais de la couverture et en particulier, cela a une incidence négative sur la fiabilité des estimations des agrégats.
- f) Il n'existe pas de correspondance exacte entre certaines unités d'observation et d'analyse, et les unités d'échantillonnage, ce qui exige un traitement spécifique au stade de l'estimation.

Les procédures de pondération et d'estimation conçues pour réduire l'impact de ces problèmes sur les résultats de l'enquête feront l'objet d'une discussion dans les sections suivantes.

L'approche systématique vis-à-vis de la pondération

6.106. On introduit une pondération de l'échantillon pour tenir compte des probabilités de sélection, de sous-couverture, de non-réponse et d'autres facteurs qui se traduisent par des divergences entre les résultats de l'échantillon et des informations plus fiables sur la population obtenues par d'autres sources.

Lorsqu'on pondère les observations de l'échantillon, il est tout à fait recommandé de suivre une procédure systématique, étape par étape, qui sépare les différents aspects de la pondération. Les coefficients à appliquer peuvent être calculés à chaque étape d'une série, le coefficient final étant le produit des coefficients successifs créés à chaque étape. Cela permet d'évaluer la justesse et les effets de chacune des étapes de la procédure de pondération. Voici quelques-unes des étapes fondamentales:

- a) une série de **coefficients pour la conception**, afin de compenser les différences de probabilités de sélection, qui peuvent inclure des ajustements pour les grands biais de couverture connus. Essentiellement, les coefficients de pondération pour la conception sont inversement proportionnels aux probabilités de sélection. Ils produisent ce qu'on peut appeler «des estimations simples sans biais» ce qui signifie que les estimations sont produites directement à partir des résultats de l'enquête en fonction des probabilités de sélection, sans avoir recours à des informations extérieures à l'enquête. Même si ces estimations initiales peuvent être ajustées ou affinées dans les étapes ultérieures, elles sont un test de la qualité du plan de sondage et de sa mise en œuvre;
- b) une série de **coefficients de pondération pour réduire l'effet du taux de réponse** dans différentes parties de l'échantillon et entre les unités de différents types. La procédure consiste essentiellement à diviser l'échantillon en un nombre de «domaines» et à appliquer un coefficient correcteur uniforme à toutes les unités d'un domaine. Les coefficients sont inversement proportionnels au taux de réponse du domaine. Ces coefficients ne peuvent être définis qu'en fonction des caractéristiques disponibles pour les unités qui ont répondu et celles qui n'ont pas répondu; c'est-à-dire généralement à partir des informations disponibles sur les listes de l'échantillon, même si d'autres sources d'informations comme les résultats des recensements antérieurs peuvent aussi être disponibles dans certaines circonstances. Puisque toute enquête sur le secteur informel nécessite des informations très élaborées pour l'identification des unités à inclure dans l'enquête, il est habituellement possible d'utiliser une série de variables pour ajuster les non-réponses. Il faudrait choisir les variables qui appréhendent les plus grandes différences dans les taux de non-réponse;
- c) une ou plusieurs séries de **coefficients de pondération externes**, introduits dans le but de faire en sorte que la distribution des caractéristiques

importantes dans l'échantillon coïncide avec celles de la population obtenues par une source externe plus fiable. Ces ajustements fondés sur des informations externes sont particulièrement importants lorsque la taille de l'échantillon est réduite, le taux de non-réponse est élevé, qu'il y a des écarts importants entre la probabilité d'échantillonnage dans la sélection ou la mise en œuvre de l'échantillon, et lorsque l'échantillon tel qu'il a été sélectionné ne peut pas contrôler la distribution du résultat pour d'importantes caractéristiques. L'absence fréquente d'informations externes fiables par variable d'intérêt pour les enquêtes sur le secteur informel limite le recours aux coefficients de pondération externes;

- d) **le(s) facteur(s) d'inflation**, utilisé(s) pour ajuster les résultats de l'échantillon aux estimations des agrégats de la population.

6.107. Ces étapes impliquent une pondération en termes relatifs, en fonction des probabilités de sélection relatives, des taux de réponses relatifs, de la distribution relative de certaines caractéristiques, etc. Les coefficients de pondération peuvent être fixés de façon arbitraire. Généralement, pour des raisons pratiques et pour la clarté, il vaut mieux fixer les coefficients à chaque étape de façon à ce que le coefficient moyen de pondération par unité soit de 1.0. L'ajustement aux agrégats de population nécessite des valeurs absolues, et il est bon de séparer cette étape dans le processus de pondération.

6.108. Il y a essentiellement deux façons d'estimer les agrégats d'une population: en tant qu'estimation simple non biaisée, sauf que ce sont les valeurs réelles et non pas les valeurs relatives des probabilités de sélection qui sont utilisées pour le dénominateur; ou sous la forme de ratios estimés, lorsque le ratio de l'échantillon est ajusté en fonction d'une estimation du dénominateur obtenue à partir d'une source externe plus fiable.

6.109. Dans les échantillons à étapes multiples, notamment lorsque la taille de l'échantillon n'est pas grande et qu'il est difficile d'atteindre une bonne couverture, le premier type d'estimation peut être sujet à une grande variance et un grand biais. Cela peut malheureusement être le cas des enquêtes sur le secteur informel, en raison des difficultés à dénombrer les petites unités instables qui ne sont pas toujours faciles à identifier. Cependant, l'utilisation de ratios exige d'avoir des informations externes plus fiables que celles qui sont disponibles directement à partir de l'enquête. Ces informations sont habituellement limitées pour les unités du secteur informel, et il faudrait essayer d'utiliser au maximum toutes les informations pertinentes disponibles. Par exemple, on peut comparer la taille totale et les caractéristiques de la population estimées à partir des listages de ménages à des estimations externes plus fiables éventuellement disponibles, et éventuellement corriger les données de l'enquête. Il est également possible de faire des vérifications similaires et d'ajuster les caractéristiques économiques de la population obtenues durant les opérations de listage. Cependant, il est

important de souligner que les observations des échantillons devraient être ajustées automatiquement et de façon indiscriminée; les informations externes devraient être utilisées uniquement lorsqu'elles sont clairement plus fiables que celles que provenant directement de l'enquête.

L'équantage des coefficients extrêmes

6.110. Le problème des grands coefficients de pondération peut s'avérer très important dans une enquête sur le secteur informel où, peut-être davantage que dans les enquêtes habituelles auprès des ménages, il est possible de découvrir de grandes concentrations ou un grand nombre d'unités là où on ne s'y attendait pas lors de la phase de dénombrement. Cela exige souvent de prendre un sous-échantillon raisonnable et ensuite de pondérer les résultats à la hausse pour compenser. Il est toutefois souhaitable d'éviter d'attribuer des coefficients très grands à des unités de l'échantillon. L'utilisation de grands coefficients variables, même s'ils ne concernent qu'une petite partie de l'échantillon, peut aboutir à une augmentation substantielle de la variance, ce qui implique une perte de précision dans les estimations. On équilibre donc habituellement les coefficients extrêmes à une valeur maximale afin de limiter l'augmentation associée de la variance. Cette procédure est justifiée par le fait que l'effet du biais résultant de la réduction arbitraire des coefficients extrêmes de pondération est moindre que l'avantage découlant d'une réduction de la variance.

Les unités qui nécessitent un traitement spécial

6.111. Cette section examine plusieurs cas nécessitant un traitement spécial où il n'existe pas de correspondance exacte entre les unités d'observation et d'analyse et les unités ultimes d'échantillonnage.

Les ménages qui comportent plusieurs entrepreneurs du secteur informel (unités)

6.112. Lorsqu'un ménage est sélectionné, toutes les unités du secteur informel qu'il contient peuvent être prises dans l'échantillon, et chacune des unités reçoit la même probabilité de sélection (et donc le même coefficient de conception) que le ménage auquel il appartient. Dans les enquêtes mixtes modulaires, l'unité est l'entrepreneur du secteur informel, mais dans les enquêtes mixtes indépendantes, c'est le ménage avec des entrepreneurs du secteur informel. Cela ne représente pas un gros problème au niveau de l'échantillonnage, mais cela peut le devenir pour la collecte des données. Dans l'idéal, dans une enquête sur le secteur informel, chaque unité économique séparée devrait être l'unité d'observation et d'analyse, mais dans la pratique, il n'est pas toujours possible de séparer les unités économiques multiples d'un même ménage. Par définition, les unités du secteur informel ne sont pas constituées en société (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas juridiquement distinctes du ménage en tant qu'entité économique) et ne tiennent pas de comptabilité séparée. Il est dit que toutes les activités

économiques d'un ménage devraient être traitées comme un tout intégré aux fins de la collecte et de l'analyse (paragraphe 12 de la résolution de la 15^e CIST; BIT 1993a). C'est peut-être inévitable dans de nombreuses situations. Cependant, pour une description et une analyse correctes de la structure et du fonctionnement du secteur informel, il est souhaitable d'obtenir des informations séparées sur chaque type d'activité économique dans le ménage.

Les unités qui ont plusieurs types d'activités économiques

6.113. Là encore, il ne s'agit pas d'un problème d'échantillonnage. Si une unité a été sélectionnée dans l'échantillon, les détails de toutes ses activités peuvent être dénombrés comme le recommande le paragraphe 13 de la résolution de la 15^e CIST (BIT, 1993a). Toutes les données sur l'unité reçoivent le même coefficient, déterminé en fonction de la procédure de sélection de l'unité. Lors de la phase de tabulation et d'analyse cependant, les différents types d'activités économiques effectuées par la même unité peuvent apparaître sous des catégories différentes, en fonction de leurs caractéristiques. Il n'est pas nécessaire que ces types d'activités économiques correspondent au genre d'activité économique ou à la strate à partir desquelles l'unité a été sélectionnée, même si le coefficient de pondération de l'échantillonnage est toujours déterminé en fonction de cette dernière.

Les modifications du type d'activités économiques et d'autres caractéristiques des unités

6.114. Le coefficient d'échantillonnage d'une unité est toujours déterminé par la façon dont l'unité a été sélectionnée à partir des caractéristiques déterminées au moment du listage. Les informations relatives à l'unité sont toujours tabulées en fonction des caractéristiques telles qu'elles ont été déterminées au moment du dénombrement.

Les unités avec des associés de différents ménages

6.115. Les entreprises du secteur informel peuvent être possédées ou exploitées en association. Même si ces entreprises ne représentent qu'un très petit pourcentage, ce dernier peut être plus important pour certains types d'activités économiques ou dans certains secteurs. Imaginons qu'une entreprise en partenariat est sélectionnée par le biais d'un échantillon de ménages, mais que ses associés résident dans différents ménages. Le problème consiste à calculer la probabilité qu'a l'entreprise de figurer dans l'échantillon, étant donné les probabilités de sélection des ménages associés.

6.116. Ce problème n'existe pas si tous les propriétaires d'un partenariat résident dans le même ménage, car dans ce cas, l'unité a la même probabilité que le ménage de figurer dans l'échantillon. Il n'y a pas de problème non plus si ces unités sont sélectionnées dans l'échantillon en utilisant directement l'approche des établissements – comme on le fait dans les enquêtes sur le secteur informel

pour les unités situées en dehors des ménages privés. Le problème se pose lorsque les propriétaires d'une unité de partenariat résident dans des ménages différents et que les unités concernées sont tirées dans l'échantillon en sélectionnant les ménages associés.

6.117. En tant que problème d'échantillonnage, cette dernière situation est en fait similaire à celle d'une enquête auprès des établissements où les unités d'échantillonnage et d'observation sont généralement des établissements individuels, mais dans un certain pourcentage de cas, les informations ne peuvent être collectées qu'au niveau des entreprises qui ont de multiples établissements. La discussion technique qui suit a donc une pertinence plus large que celle du simple contexte d'une enquête sur le secteur informel.

6.118. L'approche à préférer pour ce problème est de prendre l'unité de partenariat dans l'échantillon si *l'un* des ménages de ses propriétaires est sélectionné, et de déterminer la probabilité de sélection (et le coefficient d'échantillonnage) de cette unité en fonction de la base des probabilités de sélection connues de *tous* les ménages propriétaires associés à l'unité. Cette approche est plus pratique parce qu'il n'est pas nécessaire de déterminer si l'unité est exploitée par un partenariat et le nombre et le logement des ménages associés pour la sélection de l'échantillon et que ces informations peuvent être recueillies plus facilement et avec plus d'exactitude durant l'entretien principal pour l'unité sélectionnée. L'autre avantage éventuel vient du fait que cette approche offre automatiquement une plus grande chance de sélectionner des unités de partenariat, ce qui est souvent souhaitable en raison de leur petit nombre et de leur intérêt particulier.

6.119. Il existe une approche alternative techniquement plus simple, mais qui présente des inconvénients pratiques. Dans cette approche, la règle veut que chaque unité d'observation soit associée à une seule unité d'échantillonnage, ce qui signifie que la probabilité de sélection de l'unité d'observation (et le coefficient de pondération correspondant) est la même que celle de l'unité d'échantillonnage associée. Par exemple, pour chaque unité de partenariat, on peut identifier le «principal» propriétaire et ne prendre l'unité dans l'échantillon qu'en cas de sélection du ménage du principal propriétaire, même si le ménage d'un autre associé est sélectionné. De même, dans les enquêtes auprès des établissements, on n'inclut une entreprise que si son établissement principal est sélectionné. Cependant, cela soulève des problèmes pratiques si l'unité est dirigée par des personnes qui sont sur un pied d'égalité, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de propriétaire «principal», ou qu'il existe des différences dans la position relative des associés, ou même si on ne sait pas très bien qui est associé, qui aide, et qui est salarié. L'une des difficultés supplémentaires est la nécessité d'obtenir *lors de la phase de listing* avant l'entretien principal, des informations très élaborées pour identifier chaque partenariat, les associés et parmi eux l'associé principal.

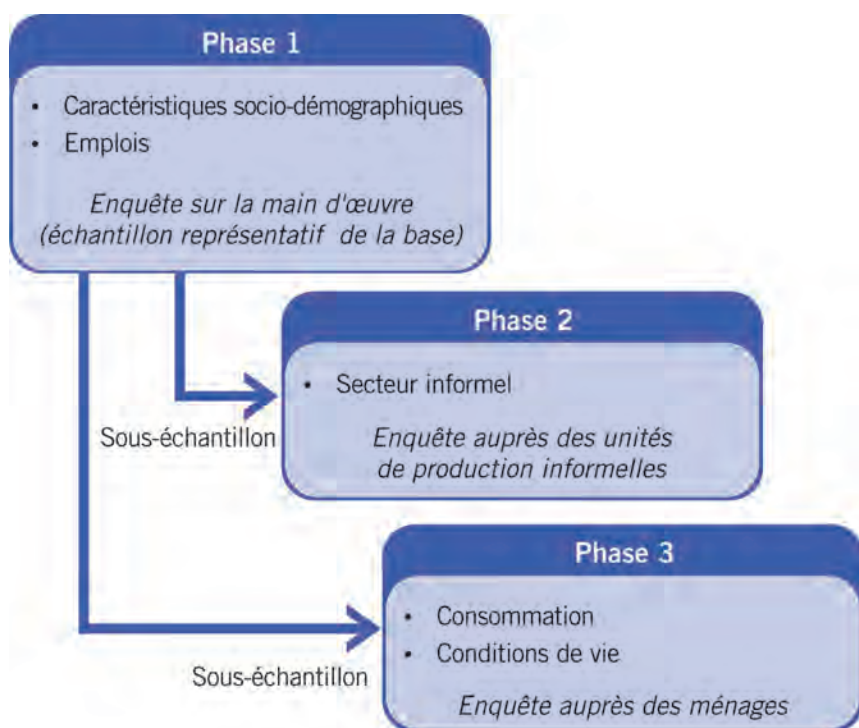
Les enquêtes mixtes dans le monde

L'enquête 1-2-3

6.120. L'enquête 1-2-3 est un système de trois enquêtes imbriquées visant différentes populations statistiques: les personnes, les unités économiques et les ménages (voir la figure 6.6). L'enquête 1-2-3 est un type d'enquête de mixte modulaire. Etant donné les caractéristiques de la phase de l'enquête sur le secteur informel, l'enquête 1-2-3 peut également être considérée comme une enquête appariée employeur/salarié.

Figure 6.6.

L'organisation générale de l'enquête 1-2-3



6.121. L'enquête 1-2-3 a d'abord été utilisée au Mexique à la fin des années 1980. Initialement conçue pour étudier le secteur informel (Roubaud, 1992), l'enquête 1-2-3 a progressivement été étendue pour mesurer et surveiller la pauvreté et la gouvernance. Ces dernières années, l'enquête 1-2-3 s'est répandue dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et l'Amérique latine.

6.122. Les deux premières phases de l'enquête 1-2-3 sont une enquête sur la main-d'œuvre et une enquête sur le secteur informel. La troisième phase est une

enquête sur le revenu et les dépenses des ménages, appliquée à un sous-échantillon de ménages identifiés à la phase 1, conçue de façon à estimer les coefficients de pondération du secteur formel et du secteur informel dans la consommation des ménages, par produit et par type de ménage. Des enquêtes ad hoc peuvent être ajoutées à l'une de ces trois phases pour obtenir des informations supplémentaires sur l'accès au microcrédit par exemple, les assurances sociales et les impôts.

6.123. La phase de l'enquête auprès des ménages de l'enquête 1-2-3 a été spécifiquement conçue pour mesurer le secteur informel et les questions liées à l'emploi. Le questionnaire (voir l'annexe E1) demande à chaque personne appartenant à la main-d'œuvre le nombre de personnes ayant un emploi dans l'entreprise, le type d'enregistrement (en fonction de la législation nationale), et pour les employeurs et les personnes travaillant à leur propre compte, le type de comptabilité et d'autres informations. Les informations recueillies portent sur l'emploi principal et le deuxième emploi. Cela donne une certaine souplesse dans la définition opérationnelle du secteur informel, qui peut être adaptée aux objectifs de chaque enquête (la définition nationale, la comparaison internationale, les études universitaires). Il est alors possible de produire des informations sur la taille de l'emploi total dans le secteur informel et, en utilisant la question de la situation dans la profession, d'identifier le nombre d'employeurs et de personnes travaillant pour leur propre compte par rapport au nombre d'unités économiques informelles. Cette dernière information est essentielle pour sélectionner un échantillon représentatif des unités informelles pour la phase de l'enquête sur le secteur informel.

6.124. En dehors de l'emploi dans le secteur informel, le questionnaire permet de mesurer l'emploi informel dans le secteur formel à l'aide d'une série de questions relatives au type de protection liée à l'emploi: le type de contrat de travail, les bulletins de salaire, les différents types d'indemnités (selon les circonstances nationales). Comme pour le secteur informel, il existe une certaine souplesse au niveau des critères d'informalité dans le questionnaire de la phase de l'enquête auprès des ménages par rapport aux critères à choisir dans les recommandations internationales.

6.125. Enfin, même si l'enquête auprès des ménages est considérée comme une enquête légère, cette phase peut inclure un large éventail de variables – comme l'éducation, l'expérience, la formation dans le poste, le sexe, le groupe ethnique, la segmentation, l'expérience migratoire, la mobilité intergénérationnelle des emplois, les heures travaillées, le revenu lié à l'emploi, les primes, la protection sociale, la satisfaction au travail, l'interaction du voisinage, etc. – permettant une analyse approfondie des questions du marché du travail et de l'informalité, y compris les fonctions de gains et rendement du capital humain (De Vreyer et Roubaud, 2012). Afin d'améliorer le potentiel analytique de la phase de l'enquête

sur la main-d'œuvre, un panel a été introduit dans certains pays (Bénin, Burundi, Madagascar, Pérou).

6.126. La deuxième phase de l'enquête est effectuée auprès des entrepreneurs du secteur informel identifiés lors de la première phase. Elle est conçue pour répondre à des questions précises sur le rôle de ce secteur dans l'économie, ainsi que sa contribution réelle et potentielle à l'amélioration des conditions de vie. Le questionnaire type, (voir l'annexe E2) est un formulaire individuel comprenant sept modules (12 pages) auquel il est possible d'ajouter des modules supplémentaires en fonction des priorités nationales, de la façon suivante:

- Module A:Caractéristiques de l'établissement
- Module B:Main-d'œuvre
- Module C:Production
- Module D:Dépenses et charges
- Module E:Clients, fournisseurs, concurrents
- Module F:Capital, investissement et financement
- Module G:Problèmes et perspectives
- Module S:Assurance sociale (optionnel)

6.127. L'expérience sur le terrain montre que la durée moyenne d'administration du questionnaire oscille entre 60 et 90 minutes (Rakotomanana, Ravelosoa et Roubaud, 2003, et Amegashie *et al.*, 2005). Les informations sur les caractéristiques de l'unité informelle et de son propriétaire obtenues durant la phase de l'enquête auprès des ménages sont comparées aux informations recueillies directement auprès de l'entrepreneur durant la seconde phase. On trouve parmi les informations comparées l'adresse, la branche d'activité, le statut juridique, le type de comptabilité, l'enregistrement, le type de locaux, etc. et le nom de l'entrepreneur, son âge, son sexe, son lien avec le chef du ménage, la situation dans la profession, etc. Si les informations sont cohérentes, on applique les modules suivants. On note les raisons des modifications entre les phases 1 et 2, et si la personne qui répond n'est pas responsable d'une unité informelle, l'enquête prend fin. En plus de délimiter précisément le champ d'application de la phase de l'enquête sur le secteur informel, cette comparaison peut être utilisée pour évaluer la qualité de la phase de l'enquête auprès des ménages (comme dans les enquêtes post-censitaires).

6.128. Le questionnaire utilise des périodes de référence souples pour recueillir séparément les informations sur le revenu et les dépenses, afin de garantir la compatibilité avec les catégories empiriques utilisées au quotidien par les entrepreneurs du secteur informel, qui ne suivent généralement pas les règles formelles de comptabilité (ou ne tiennent pas de comptabilité du tout). Le questionnaire permet également d'obtenir des informations sur l'origine de tous les produits achetés et la destination de tous les produits vendus, afin de comprendre la place du secteur informel dans l'économie nationale et ses

relations avec les autres secteurs (public, les entreprises étrangères, les entreprises nationales formelles, etc.). Sous sa forme type, le questionnaire, établit une distinction entre les catégories suivantes: le secteur public ou parapublic; les grandes entreprises commerciales privées; les petits commerces privés; les grandes entreprises non commerciales privées; les petites entreprises non commerciales privées; les ménages/personnes; les exportations directes (pour la destination des produits) ou les importations directes (pour l'origine des intrants); la consommation personnelle; et les unités informelles (en tant que consommation intermédiaire). Les relations de sous-traitance sont également explorées en détail. Il est possible avec ces informations d'élaborer des tableaux entrées/sorties au niveau individuel (et, ce qui est plus important, au niveau agrégé), ventilés par secteurs formel et informel, par produit et par branche d'activité.

6.129. Une autre caractéristique du questionnaire est qu'il inclut une série de questions sur le rythme de l'activité de l'année précédente, en établissant le niveau du chiffre d'affaires mois par mois, dans lequel on distingue les quatre options suivantes: 0 = pas d'activité; 1 = activité faible; 2 = activité moyenne; 3 = activité élevée. Cela prend en considération l'importance de la saisonnalité des activités du secteur informel. Pour quantifier ces appréciations qualitatives, une question spécifique demande les niveaux maximum et minimum du chiffre d'affaires (jamais traités en tant que valeurs, mais servant seulement à estimer les écarts en pourcentage entre les mois de faible activité et les mois à haute activité). Cette procédure permet d'estimer les agrégats annuels des unités du secteur informel, qui ne sont pas directement mesurables sans obtenir les données réelles de chaque mois de l'année. Les preuves empiriques à partir des données africaines montrent que l'absence de prise en compte de la saisonnalité aboutit à une sous-estimation substantielle des revenus mixtes des unités informelles (qui s'étage entre un minimum de 5 pour cent au Sénégal et un maximum de 39 pour cent au Mali; Vescovo, 2007). Il vaut mieux utiliser un échantillon réparti sur toute l'année, comme cela a été fait en Mongolie.

6.130. Le questionnaire inclut également des rubriques destinées à explorer les interactions entre le secteur informel et l'état, comme le type d'enregistrement, les raisons de l'absence d'enregistrement, le niveau de corruption, le respect des réglementations obligatoires, et les difficultés et les demandes adressées par les entrepreneurs du secteur informel aux autorités publiques au sujet de politiques spécifiques destinées à faciliter les activités du secteur informel (la simplification des procédures d'enregistrement, le développement des structures de microcrédit, les programmes de formation ciblés, l'amélioration de l'accès aux équipements, au marché et à l'information, l'adaptation de la fiscalité, etc.). Ces modules qualitatifs ont des propriétés statistiques stratégiques. Tout d'abord, ces données sont plus faciles à recueillir que les données quantitatives sur la production, si bien que, même si l'enquête a échoué pour son volet quantitatif, elle fournira au

moins des informations précieuses sur ces questions. Deuxièmement, l'expérience sur le terrain montre que les producteurs informels sont généralement plus désireux de répondre à ce genre de questions que de fournir des informations sur leur comptabilité. Cette démarche peut donc améliorer le taux de réponse et la qualité des réponses à la partie quantitative du questionnaire (Herrera, Razafindrakoto et Roubaud, 2007).

6.131. Enfin, dans la mesure où l'enquête sur le secteur informel demande des informations sur tous les travailleurs de l'unité économique avec leurs caractéristiques personnelles (le lien avec le propriétaire de l'entreprise, sexe, âge, groupe ethnique, niveau d'éducation, de formation, d'expérience, d'ancienneté, etc.), cette phase peut être considérée comme une enquête appariée entreprise/salariés. Cela permet de savoir dans quelle mesure le lien entre les salariés et l'unité économique détermine les flux de rémunérations et d'emploi, ce qui facilite la formulation des politiques de création d'emplois (pour avoir d'autres études sur les entreprises formelles, voir Abowd et Kramarz, 1999). Il est particulièrement utile d'étudier comment l'employeur et le salarié ont été mis en relation, tout en tenant compte des caractéristiques personnelles des salariés et des entreprises, pour comprendre le fonctionnement du marché du travail et des relations professionnelles.

6.132. L'enquête sur la consommation (phase 3) de l'enquête 1-2-3 est essentiellement une enquête sur le revenu et les dépenses réalisée auprès d'un sous-échantillon de ménages interrogés pour l'enquête auprès des ménages. Elle vise non seulement à déterminer le niveau et la structure de la consommation des ménages, mais aussi à estimer la part du secteur informel (et la formation de capital fixe) dans la consommation des ménages. Cette enquête utilise des carnets de comptes couvrant deux semaines (pour les dépenses quotidiennes sur les produits alimentaires) et des modules rétrospectifs pour toutes les autres catégories de consommation (santé, éducation, habillement, etc.) basés sur une période de référence de six mois à deux ans en fonction de la fréquence de l'achat. Les carnets de comptes donnent une meilleure mesure de la consommation et donc de la pauvreté que le questionnaire rétrospectif utilisé dans les études de la mesure des niveaux de vie (LSMS),³⁸ mais ils tiennent moins compte de la saisonnalité que ne le font les enquêtes traditionnelles sur le revenu et les dépenses, qui utilisent une période de référence d'un an.

³⁸ Le questionnaire type d'une étude de la mesure des niveaux de vie examine un nombre fixe et limité de produits de consommation (environ 100), alors que le questionnaire type de la phase 3 a un nombre de rubriques variable et beaucoup plus élevé à un niveau de désagrégation très détaillé (classification à 4 ou 5 chiffres), ce qui donne de meilleures estimations; pour avoir une comparaison plus générale de ces deux types d'enquêtes pour estimer la consommation et la pauvreté financière, voir Razafindrakoto et Roubaud, 2003.

6.133. Le questionnaire obtient des informations sur les rubriques suivantes, en plus du type, du prix unitaire, et de la valeur totale de chaque produit séparément:

- a) l'endroit où le produit a été acheté (ou obtenu), en faisant la distinction entre les endroits informels d'achat (1. production personnelle; 2. vente ambulante, dans la rue; 3. domicile du vendeur, petite boutique informelle; 4. marché; 5. autre lieu informel d'achat) et les endroits formels; 6. supermarché; 7. boutiques et magasins modernes; 8. secteur public comme les magasins pour les étrangers; 9. Autres lieux formels. Dans la plupart des cas, il est possible d'identifier clairement l'endroit où le produit a été acheté, mais pour faire la distinction entre les catégories 5 et 9, il faut plus d'informations sur le fournisseur pour savoir s'il tient une comptabilité et est enregistré ou sur le nombre de salariés travaillant dans l'entreprise, ce que la personne interrogée peut ne pas savoir. L'un des moyens de réduire cette difficulté est d'augmenter le nombre de catégories, comme l'ont fait la Colombie (jusqu'à 39 catégories d'endroits) et le Maroc (42 types); l'autre moyen est d'améliorer la formation des enquêteurs.
- b) La raison pour laquelle le fournisseur a été choisi, en établissant une distinction (dans la version type) entre: 1. moins cher; 2. meilleure qualité; 3. accès au crédit, facilités de paiement; 4. proximité; 5. relations plus conviviales; 6. produit qui ne se trouve pas ailleurs; 7. autre raison. Cette question est utile pour déterminer le comportement des différentes catégories de ménages (en fonction de leur richesse, leurs sources de revenus, etc.) dans leurs décisions d'acheter un produit dans le secteur formel ou informel.
- c) Le pays d'origine de tous les produits consommés, ce qui est particulièrement pertinent dans les pays où les statistiques commerciales ne sont pas fiables et où il existe d'importants flux d'importations «informelles» dans le pays (non enregistrées par les douanes); c'est le cas de nombreux pays en développement (et même de pays développés où sévit la contrebande sur des produits particuliers, comme les cigarettes).

Les enquêtes 1-2-3 en Afrique

6.134. La première enquête 1-2-3 a été effectuée dans son intégralité en 1993 dans la capitale du Cameroun, Yaoundé (Roubaud, 1994b); depuis, des enquêtes 1-2 ou 1-2-3 ont été réalisées au Burundi, aux Comores, en République démocratique du Congo, à Madagascar, au Maroc et dans dix pays d'Afrique occidentale. Nombreux sont les pays qui ont effectué des enquêtes à des intervalles réguliers, comme les enquêtes nationales, les enquêtes dans la capitale ou les zones urbaines. Les enquêtes phase 1 ont en particulier été menées à Madagascar tous les ans de 1995 à 2004, et en 2006, 2010 et 2012, et les phases 2 et 3 de l'enquête environ tous les trois ans depuis 1995. L'enquête 1-2-3 a contribué à la diffusion des enquêtes sur la main-d'œuvre en Afrique

sub-saharienne, où les enquêtes sur la main-d'œuvre sont encore rares. D'autres programmes d'enquêtes en Afrique, comme les enquêtes générales auprès des ménages, les enquêtes de mesure des niveaux de vie et les enquêtes sur le revenu et les dépenses, ont aussi commencé à adopter certaines des caractéristiques intéressantes du système d'enquête 1-2-3 (Razafindrakoto *et al.*, 2009).

6.135. Dans ces pays d'Afrique, l'échantillon pour la phase 1 (enquête auprès des ménages) avait été spécialement conçu pour intégrer les objectifs des phases 2 et 3. Compte tenu des contraintes budgétaires, la taille de l'échantillon de la phase de l'enquête auprès des ménages était calculée pour obtenir le nombre souhaité d'entrepreneurs du secteur informel dans la phase de l'enquête sur le secteur informel. Le processus de stratification était appliqué à chacune des phases pour optimiser le plan de sondage pour les objectifs de la mesure du secteur informel. Cela signifie en pratique que la base de sondage des secteurs de dénombrements (UPE) était stratifiée au moins par secteur, pour tenir compte de la répartition spatiale inégale de la densité du secteur informel. Chaque fois que possible, le sexe du chef du ménage devait être un critère supplémentaire de stratification à la deuxième étape du plan de sondage de la première phase (qui permet de sélectionner des ménages au sein des secteurs de dénombrement). Pour la phase de l'enquête sur le secteur informel, dans toutes les enquêtes 1-2-3 où les unités informelles étaient dérivées de la phase de l'enquête auprès des ménages, la stratification des unités informelles était appliquée en utilisant les informations obtenues lors de la phase de l'enquête auprès des ménages. A Madagascar et en Afrique occidentale, par exemple, 20 strates ont été définies par branche d'activité (10 industries) et la situation de l'entrepreneur (employeur et/ou personne travaillant pour son propre compte). Les probabilités inégales dans chacune des strates étaient déterminées en fonction du nombre d'unités informelles dans l'échantillon de l'enquête sur la main-d'œuvre, en surreprésentant celles dont le potentiel économique était le plus élevé. Le même type de stratification a été appliqué dans l'étape 3 au niveau des ménages (le sexe du chef du ménage et le revenu du ménage).

6

Les enquêtes 1-2-3 en Amérique latine

6.136. Alors qu'en Afrique, le secteur informel a été mesuré en utilisant des enquêtes auprès des établissements datant d'avant 1993, l'Amérique latine a probablement eu l'expérience régionale la plus approfondie de mesure du secteur informel par le biais d'enquêtes auprès des ménages. L'Institut national de statistique et de la géographie du Mexique (INEGI) a été le premier à utiliser des enquêtes mixtes. A partir de cette expérience, quelques autres offices nationaux de statistique de la région ont réalisé des enquêtes mixtes modulaires sur le secteur informel au début des années 1990 (El Salvador, 1992; Pérou, 1992; Guatemala, 1993).

6.137. Des enquêtes 1-2-3 ont été réalisées en Colombie en 2001-2002 (Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE), 2004) en s'appuyant sur la longue expérience institutionnalisée du pays en matière de mesure de l'emploi dans le secteur informel (Villamizar, 2004). Les phases 1 et 2 ont été effectuées dans des zones urbaines et la phase 3 au niveau national. Cette enquête introduisait des innovations méthodologiques intéressantes. La première consistait à utiliser une base duale (voir les paragraphes 6.72 à 6.82). Alors que les entrepreneurs mobiles des unités informelles ou les entrepreneurs à domicile étaient sélectionnés à partir de l'enquête mixte, l'échantillon des unités informelles dotées de locaux provenait d'une base de sondage aréolaire où l'unité finale d'échantillonnage était l'établissement (Mayorga Mora et Parra Ramírez, 2004). Ce dernier échantillon était stratifié de façon aléatoire (quatre strates de densité des établissements) en deux étapes (secteurs de dénombrement, établissement) dans lequel les secteurs de dénombrement étaient sélectionnés dans la phase 1 proportionnellement à la densité d'établissements (le nombre d'établissements dans le secteur de dénombrement). Ce plan initial avait été choisi parce que le DANE avait élaboré à partir du recensement général de 2005 (voir les paragraphes 5.86 à 5.88) un échantillon maître actualisé des secteurs de dénombrement pour les enquêtes auprès des entreprises (DANE, 1999). La deuxième innovation venait de l'identification et de la qualification de « zones grises » pour lesquelles on ne savait pas si les endroits où les biens étaient achetés appartenaient au secteur formel ou informel (Freire, 2004). Pour cet objectif, en plus de la désagrégation de la typologie des lieux d'achat dans la phase 3, une enquête complémentaire était menée pour préciser le caractère formel ou informel des cas douteux. Les résultats de ces enquêtes 1-2-3 ont été utilisés pour établir la comptabilité nationale du pays. L'enquête 1-2-3 de la Colombie est maintenant interrompue, mais les enquêtes annuelles sur les microétablissements se poursuivent, en utilisant une approche basée sur l'établissement (voir les paragraphes 5.89 à 5.92).

6.138. Au Venezuela, seules les phases 1 (nationale) et 2 (pilote dans la capitale Caracas) ont été réalisées. La principale innovation méthodologique a été le protocole spécial destiné à évaluer la fiabilité de l'utilisation de personnes répondant par procuration dans la phase de l'enquête auprès des ménages (une approche partagée par la plupart des enquêtes sur la main-d'œuvre) afin d'identifier les unités du secteur informel à observer dans l'enquête sur le secteur informel de la phase 2. Sept questions étaient posées dans ce sens (sur l'enregistrement, le statut juridique, la comptabilité) afin d'identifier les unités informelles. Ces questions étaient posées à la fois aux personnes habituellement interrogées dans les enquêtes auprès des ménages et aux entrepreneurs du secteur informel. Le résultat de cette évaluation a été positif, car l'indice global de cohérence (la même réponse des deux personnes interrogées) était particulièrement élevé (généralement plus de 80 pour cent, et souvent plus de 90 pour cent). En outre, le taux de non-réponse de la personne habituellement

interrogée dans l'enquête auprès des ménages pour les nouvelles questions d'identification était généralement inférieur à 5 pour cent (Lugo et Quiroz, 2004, pp. 167-194). Cet exercice méthodologique tend à prouver qu'il est faisable d'identifier les unités informelles grâce à des personnes répondant par procuration.

6.139. Au Pérou, l'INEI a réalisé sa première enquête mixte modulaire sur le secteur informel (enquête 1-2) en 1993, essentiellement pour la comptabilité nationale. Le module était annexé à l'enquête nationale auprès des ménages de 1993/1994 et appliqué aux entreprises individuelles (non professionnelles) employant jusqu'à 10 travailleurs. Au total, 4 300 entreprises individuelles ont été observées dans les 15 plus grandes zones métropolitaines. En 2001-2002, une enquête 1-2-3 a été annexée à l'enquête nationale annuelle auprès des ménages (ENAHO), une enquête de type Mesure des niveaux de vie que l'INEI réalise depuis 1996. Les questions spécifiques au secteur informel ont été incluses dans l'enquête auprès des ménages durant le dernier trimestre 2001. Les enquêtes des phases 2 et 3 ont également incluses dans le questionnaire ENAHO. Les entreprises individuelles non agricoles (phase de l'enquête sur le secteur informel) et les ménages (phase 3) ont fait l'objet d'une sélection exhaustive et d'une enquête. En 1993, seules les entreprises individuelles non professionnelles de dix travailleurs ou moins avaient fait l'objet de l'enquête. En 2001, la couverture a été étendue à toutes les entreprises individuelles non agricoles, afin de respecter la définition régionale du secteur informel (Hidalgo *et al.*, 2004).

6.140. Depuis mai 2003, l'ENAHO est devenu une enquête permanente (produisant des indicateurs mensuels), avec un panel fournissant des données sur les variations saisonnières, et sur la dynamique du secteur informel. En outre, depuis 2004, l'échantillon annuel de ménages a été élargi pour atteindre environ 20 000 ménages et le nombre d'unités informelles près de 12 000. Cela donne une désagrégation plus détaillée des branches d'activité. Cette augmentation de l'échantillon de l'enquête sur le secteur informel était due à l'inclusion des zones rurales. L'échantillon n'est désormais plus limité aux zones urbaines, mais couvre tous les domaines au niveau national.

Les enquêtes 1-2-3 en Asie

6.141. Dans le cadre d'un projet interrégional sous l'égide de la commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la méthodologie des enquêtes 1-2-3 a été appliquée à quatre pays (Mongolie, Philippines, et Sri Lanka). En raison des contraintes budgétaires, les opérations statistiques dans ces pays se sont limitées aux deux premières phases. La phase de l'enquête sur le secteur informel ne visait pas seulement les unités informelles, mais toutes les entreprises marchandes non constituées en société, appelées «entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché». Les entreprises marchandes non constituées en société

peuvent être formelles ou informelles et le secteur informel en est une sous-catégorie (Gennari *et al.*, 2009). L'élargissement de la portée des enquêtes donne l'opportunité de faire des mesures différentes, en fonction des objectifs descriptifs et analytiques des utilisateurs.

6.142. Pour la phase de l'enquête auprès des ménages, les quatre pays pilotes ont utilisé leurs enquêtes habituelles sur la main-d'œuvre, révisées pour inclure des questions spécifiques visant à identifier les entreprises non constituées en société. Pour la phase de l'enquête sur le secteur informel, le questionnaire générique a été adapté aux situations nationales à partir du questionnaire type de l'enquête 1-2-3. En Mongolie, le projet a tiré profit du nouveau cycle de l'enquête auprès des ménages doté d'un échantillon national de 7 000 ménages réparti sur toute l'année de juillet 2007 à juin 2008. Les opérations sur le terrain ont commencé en juillet 2007 pour l'enquête sur la main-d'œuvre et la phase de l'enquête sur le secteur informel a commencé en septembre. Les estimations des enquêtes précédentes ayant fourni un ratio approximatif de 0,6 entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché par ménage, il a été décidé d'inclure dans la deuxième phase toutes les entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché identifiées dans la phase de l'enquête auprès des ménages (on attendait un échantillon de 2200 de ces entreprises, dont 60 pour cent étaient informelles). Au Vietnam, l'enquête sur la main-d'œuvre a été réalisée en août 2007 avec un échantillon national de 175 000 ménages, représentatif des 64 provinces. Une enquête pilote sur le secteur informel a été réalisée à Hanoi (en novembre 2007) et à Ho Chi Minh Ville (en janvier 2008), les deux plus grandes villes du pays (Cling *et al.*, 2010). Là encore, toutes les entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché identifiées dans l'enquête sur la main-d'œuvre ont été sélectionnées (1 500 à Hanoi, 2 200 à Ho Chi Minh Ville). Depuis 2007, la mesure du secteur informel a été institutionnalisée et l'enquête sur la main-d'œuvre est devenue une enquête permanente qui comprend des questions spécifiques visant à estimer l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel deux fois par an (en avril et en août). En 2009/2010, l'enquête sur le secteur informel a été répétée dans les deux villes sur un groupe représentatif et une enquête auprès d'un panel.

6.143. En 2009 et 2010, la Banque asiatique de développement (BAD) a lancé une initiative similaire en aidant les offices nationaux de statistiques à réaliser des enquêtes 1-2 dans trois pays asiatiques (Arménie, Bangladesh, et Indonésie). L'un des résultats de cette initiative a été la publication d'un manuel portant sur trois grands sujets: la mise en œuvre d'une enquête mixte, la mesure et l'analyse de l'emploi informel, et l'estimation de la contribution du secteur informel au PIB (BAD, 2011).

Mexique – Enquête nationale sur les microétablissements (ENAMIN)

6.144. C'est en 1987 que le Mexique a commencé à utiliser les enquêtes mixtes modulaires, et depuis 1992, le pays réalise régulièrement une enquête auprès des microétablissements (ENAMIN). Cette enquête porte sur toutes les activités non agricoles, qu'elles soient formelles ou informelles. Pour le commerce, le transport, la construction et les services, elle inclut les unités de six travailleurs ou moins (y compris le propriétaire ou le dirigeant); pour la fabrication, elle porte sur les unités de 16 travailleurs ou moins (y compris le chef d'entreprise). Le Mexique n'a adopté que les deux premières phases de l'enquête 1-2-3 car il existait déjà une enquête sur le revenu et les dépenses bien établie et qu'il était difficile d'introduire une nouvelle enquête, notamment parce qu'on se demandait si un échantillon conçu pour produire des mesures de la main-d'œuvre était adapté à une enquête sur le revenu et les dépenses. En outre, il y avait des réticences à surcharger l'enquête mexicaine sur la main-d'œuvre, qui est une enquête permanente avec un semi-panel, chaque groupe de logements sélectionnés restant dans l'échantillon pendant cinq trimestres avant d'être remplacé par un nouveau groupe. On craignait qu'une enquête lourde ne remette en question la disponibilité des personnes interrogées à participer au cycle suivant et que le taux de non-réponse n'augmente à des niveaux inacceptables.

6.145. La première phase de l'enquête mixte est l'enquête sur la main-d'œuvre, dont le questionnaire comprend déjà les éléments nécessaires à l'identification des entrepreneurs du secteur informel, ainsi que des salariés et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Le plan du questionnaire a été amélioré depuis 2005 lorsque l'enquête nationale sur le travail et l'emploi (ENOE) a remplacé l'enquête nationale sur l'emploi (ENE) en tant qu'enquête sur la main-d'œuvre au Mexique (voir le chapitre 4). La deuxième phase, l'ENAMIN, s'adresse aux chefs d'unités microéconomiques non agricoles (y compris les professions libérales), exerçant avec ou sans locaux, que l'activité en question soit l'activité principale ou une activité secondaire.

6.146. Outre les éléments habituels pour la comptabilité nationale, le questionnaire de l'ENAMIN (voir l'annexe E3), comprend des questions sur les obstacles à l'entrée, les entraves bureaucratiques et les frais de transition (De Soto, 1987), et demande s'il s'agit d'une stratégie de survie ou d'une bonne opportunité professionnelle, etc. (Maloney, 1998). De 1992 à 2002, l'échantillon (qui était en réalité un sous-échantillon d'entrepreneurs de microentreprises provenant de l'enquête sur la main-d'œuvre ou première phase) se limitait aux zones urbaines. Depuis 2008, l'échantillon d'ENAMIN couvre la totalité du pays.

6.147. L'un des problèmes importants au Mexique provenait du nombre élevé de microentrepreneurs identifiés par ENAMIN dans la première phase qui, lors de

l'entretien direct, ne correspondaient pas aux critères d'inclusion. On a tout lieu de croire qu'il ne s'agit pas d'erreurs imputables aux réponses par procuration de la première phase, mais de fausses déclarations dans la deuxième phase de la part des entrepreneurs qui ont de bonnes raisons de se cacher des institutions susceptibles de surveiller leurs activités. Afin de corriger le taux de non-réponses, la série de coefficients de pondération d'ENAMIN peut être ajustée en fonction de la perte d'observations, l'hypothèse étant que les réponses des unités qui ne répondent pas seraient similaires à celles des unités qui répondent. Une autre option consiste à garder les coefficients de pondération de l'enquête initiale sur la main-d'œuvre, étant donné qu'elle avait permis d'obtenir auparavant suffisamment d'informations sur eux. Au Mexique, c'est cette dernière option qui a été choisie, étant donné que les informations manquantes sont concentrées et non pas uniformément réparties. Les estimations montrent que les unités qui ne répondent pas ont une valeur ajoutée supérieure à celle des unités qui répondent, ce qui suggère que c'est pour des raisons économiques que les unités ne répondent pas dans la deuxième phase, afin d'échapper aux questions d'ENAMIN.

6.148. Le questionnaire d'ENAMIN couvre 15 sujets:

- La vérification des informations fournies lors de la première phase
- La situation migratoire
- Le contexte de la main-d'œuvre
- Le démarrage de l'entreprise, comment, quand, pourquoi
- Le type de comptabilité/l'enregistrement de l'entreprise
- Les locaux
- Les heures travaillées
- Les données sur les salariés et les autres personnes qui contribuent aux travaux de l'entreprise
- Les biens d'équipements/les actifs physiques/l'investissement
- Les problèmes rencontrés dans l'activité
- Les imprévus/les charges et les revenus/ventes de l'entreprise
- Les prêts et le financement
- La formation formelle (pour améliorer les performances de l'entreprise)
- Les autres programmes de soutien
- Les perspectives/attentes

6.149. Toutes les questions ne sont pas posées à tout le monde; cela dépend de la séquence suivie. La longueur de l'entretien est d'environ une heure et huit minutes, et il se déroule soit dans les locaux de l'entreprise - si l'entreprise a des locaux – soit dans le ménage, en veillant à ce que les réponses proviennent

directement de la personne à interroger.³⁹ Les questions sur le revenu et les dépenses sont spécifiques à la branche d'activités (fabrication, commerce, construction, transport et services). Lorsqu'une personne interrogée a plusieurs entreprises sur différents sites, les instructions données au personnel de terrain durant la formation soulignent que s'il s'agit de la même branche d'activités, et que les entreprises produisent le même type de biens ou de services, les différents sites devraient être considérés comme une seule et même entreprise.

6.150. La variable pour laquelle il est le plus difficile d'obtenir des données exactes est le revenu de l'entreprise. Afin d'améliorer la qualité des réponses sur le revenu, le questionnaire utilise trois stratégies. Il obtient tout d'abord des informations sur le revenu d'opportunités, c'est-à-dire le revenu pour lequel l'entrepreneur accepterait de travailler en tant que salarié. On demande ensuite à l'entrepreneur le revenu qu'il gagne réellement. La première question sert à créer une sorte de pression psychologique pour que l'entrepreneur indique avec plus de véracité son revenu réel, l'hypothèse étant que sans la première question, le revenu déclaré serait inférieur. Deuxièmement, cela permet de comparer les informations sur le revenu avec les dépenses et les salaires versés durant la même période, car ces éléments servent par soustraction, à reconstruire le revenu mixte de la personne qui dirige l'activité. Il est possible d'obtenir des valeurs négatives, soit parce que c'est effectivement le cas pendant la période de référence, (un mois civil), soit simplement parce que les ventes totales ont été sous-déclarées. La dernière stratégie consiste à obtenir des informations sur le total des dépenses courantes sur l'année, en demandant la fréquence de chaque type de dépenses (combien de fois par an se reproduit la dépense) en même temps qu'on demande le montant moyen. Cette vision détaillée des charges de l'entreprise permet d'inférer le niveau réel de l'activité. Parmi les rubriques économiques recueillies, il est moins probable d'avoir des sous-déclarations pour les dépenses que pour le revenu ou les ventes totales. Le questionnaire porte ensuite sur les trois principaux produits ou services fournis, leur prix unitaire, la quantité vendue et le coût spécifique de leur commerce. Il est possible d'obtenir à partir de là un coefficient ou une marge applicables aux dépenses totales de l'année en cas d'absence d'informations sur les ventes totales.

6.151. Comme on l'a décrit auparavant, dans chaque dossier de l'enquête ENAMIN, il y a trois façons d'estimer le revenu du propriétaire de la microentreprise. En ajoutant les intérêts versés, on peut estimer l'excédent d'exploitation de chacune des unités économiques. Il est ensuite possible, en rajoutant les salaires versés, de reconstruire la valeur ajoutée de l'entreprise (en éliminant les impôts et les subventions). En cas de non-réponse partielle pour une approche, il est toujours possible d'en essayer une autre. S'il y a suffisamment

³⁹ Les personnes interrogées reçoivent une carte du pays, ainsi qu'un agenda statistique à titre de remerciement de leur disponibilité à collaborer à l'enquête. Ces deux cadeaux sont la plupart du temps appréciés.

d'informations pour compléter deux ou trois approches, lors du traitement du dossier on choisit arbitrairement de prendre l'approche qui donne le revenu mixte le plus élevé, en partant de l'hypothèse que les microentrepreneurs sous-estiment systématiquement leurs revenus.

6.152. Les modifications apportées à l'ENOE du Mexique (voir le chapitre 4) donnent des informations supplémentaires sur les microentreprises. Les informations contextuelles et les variables auxiliaires de l'ENOE couplées aux informations provenant des registres de l'ENAMIN sont utiles pour faire des imputations, notamment en ce qui concerne les variables quantitatives économiquement significatives.

6.153. La littérature sur ces questions (Little et Rubin, 1986) classe les techniques d'imputation en deux grandes familles: la catégorie déterministe et la catégorie probabiliste. Dans la première, les mesures les plus courantes sont: les moyennes générales, les moyennés par catégorie ou les moyennes conditionnelles. Dans le cas de l'enquête mixte modulaire de 2008, la procédure suivie était d'imputer des moyennes en créant des catégories d'affinités. Une unité de la première phase qui n'est pas interviewée dans la seconde phase reflète les caractéristiques de la catégorie d'unités à laquelle elle devrait appartenir dans l'enquête ENAMIN. En principe, il s'agit d'une procédure simple, qui devient plus sophistiquée avec les critères et les méthodes utilisés pour définir l'affinité.

6.154. L'une des objections à l'encontre de la méthode déterministe est que, si la base de données est éditée avec des résultats imputés, les variances seront sous-estimées et la nature de la distribution des variables sera modifiée. Les procédures d'imputation par le biais de moyennes altèrent de façon significative la distribution multimodale. Pour remédier à ce problème, on suggère de plus en plus des méthodes probabilistes, soit celles qui introduisent une composante aléatoire dans la sélection d'un registre donateur (la méthode d'imputation «hot deck» aléatoire simple et la méthode d'imputation «hot deck» aléatoire par catégories) ou celles qui introduisent des éléments stochastiques dans une régression. Cette dernière méthode peut contribuer à éviter les altérations de la précision statistique nécessaire pour construire des intervalles et effectuer des tests des hypothèses, mais il faut une modélisation saine, et comme le sait tout économétricien expérimenté, on ne peut pas le garantir. C'est pour cette raison que l'INEGI choisit des procédures d'imputation qui ne sont pas dépendantes de la modélisation, et ne modifient pas les microdonnées basées sur ces imputations. L'imputation déterministe utilisée pour les volets d'ENAMIN ne portent que sur les agrégats et sont réalisées pour fournir aux comptes nationaux des variables d'agrégats économiques qui seront à leur tour le point de départ des procédures propres aux comptes nationaux, comme l'explique le chapitre 8.

L'expérience des études de la mesure des niveaux de vie (LSMS) dans le secteur informel

6.155. Même s'il ne s'agit pas de leur principal objectif, les études de la mesure des niveaux de vie (LSMS) peuvent être considérées comme une forme d'enquête mixte modulaire sur le secteur informel. Ce programme, lancé par la Banque mondiale, était initialement conçu pour mesurer et suivre la pauvreté et les inégalités, mais des modifications des priorités internes de la Banque au profit d'une modélisation du comportement microéconomique des ménages ont entraîné des changements dans sa structure. A partir d'échantillons relativement réduits à l'échelle nationale, (1 600 ménages en Côte d'Ivoire) ces études sont devenues des études à objectifs multiples couvrant presque tous les aspects des activités économiques et domestiques des ménages: la consommation, le revenu, l'agriculture, les emplois, les transferts, les migrations, l'éducation, la santé, l'anthropométrie, etc. Les premières études de la mesure des niveaux de vie ont été entreprises en Côte d'Ivoire et au Pérou en 1985/1986, et ont ensuite été réalisées en Bolivie, au Ghana, à la Jamaïque, au Maroc, en Mauritanie, au Pakistan, entre autres. Dans la plupart de ces pays, les études étaient les premières à tirer profit de l'apparition des microordinateurs, et leurs données sont donc disponibles sous format électronique. Elles ont fait l'objet d'études approfondies, et de publications sur toute une série de sujets, à l'initiative des équipes de la Banque mondiale et des universités qui lui étaient associées. En tant que type générique, l'étude LSMS est probablement l'enquête auprès des ménages la plus répandue dans le monde en développement.

6.156. Dans le questionnaire des études LSMS, le secteur informel et l'emploi informel peuvent être suivis par les modules «Emploi» et «Entreprises individuelles non agricoles». Le module «Emploi» est conçu comme une enquête sur la main-d'œuvre simplifiée qui recueille des informations pour les principaux indicateurs du marché du travail. Pour les travailleurs salariés, seuls les gains détaillés correspondant aux salaires sont collectés pour caractériser l'emploi; ils peuvent servir à mesurer la composante salaire de l'emploi informel. Les informations sur les entreprises individuelles non agricoles sont recueillies dans le module correspondant (on suit le même processus que pour les entreprises individuelles agricoles). Il est demandé à tous les ménages s'il a au moins une activité non agricole. Si oui, il est demandé aux ménages sélectionnés de donner des informations sur les caractéristiques de l'entreprise, portant essentiellement sur le revenu tiré de ces activités. Dans certains questionnaires on étudie jusqu'à quatre entreprises individuelles non agricoles par ménage. Le module peut faire une distinction entre les activités informelles et formelles s'il inclut des questions sur la taille de l'entreprise, ou l'enregistrement, ce qui n'est pas systématiquement le cas. Du point de vue d'une enquête sur le secteur informel, l'étude LSMS est une enquête mixte modulaire dans laquelle les phases 1 et 2

sont intégrées dans le même questionnaire, et les unités économiques des ménages sont sélectionnées avec une probabilité d'inclusion égale à 1.

6.157. Cependant, les études LSMS présentent plusieurs inconvénients car elles n'ont pas été conçues pour mesurer le secteur informel. On peut citer ici deux points faibles: leur fiabilité est limitée, car les questions relatives à la production et au revenu ne sont pas formulées de manière à appréhender les agrégats du secteur informel; et leur couverture des sujets spécifiques est partielle, car d'importants indicateurs ne sont pas couverts par le questionnaire (origine des intrants, destination de la production, investissement, capital, prix, difficultés et demandes, etc.). De plus, le lien entre les emplois (le module «Emploi» correspondant à la phase de l'enquête auprès des ménages) et les unités économiques (le module «Entreprises individuelles non agricoles» correspondant à la phase de l'enquête sur le secteur informel) n'est pas établi de façon systématique. En outre, il n'est pas toujours possible d'identifier le statut informel de l'entreprise individuelle – par exemple lorsque la question sur l'enregistrement n'est pas incluse comme c'était le cas dans les premières études LSMS. A cela s'ajoute le fait que la définition permettant de recueillir les indicateurs du marché du travail n'est pas conforme aux normes internationales de l'OIT sur le chômage et l'emploi. Obtenir des indicateurs du secteur informel⁴⁰ à partir des études LSMS est d'une grande complexité, et comme les données obtenues ne sont qu'approximatives, ces études ne peuvent être considérées que comme un pis-aller pour mesurer le secteur informel et les questions liées à l'emploi.

6.158. En dépit de leurs inconvénients, les études LSMS présentent cependant quelques avantages. Tout d'abord, pour les pays qui n'ont jamais effectué d'enquête spécifique sur le secteur informel, cette étude est probablement la meilleure source disponible sur le secteur informel, l'emploi informel et les questions connexes. Deuxièmement, étant donné sa large couverture et ses objectifs multiples, il est possible d'utiliser les études LSMS pour explorer le lien entre le secteur informel et différentes questions comme la santé, l'éducation, la migration, la pauvreté, etc. Enfin, les études LSMS pourraient être utilisées comme enquête filtre (la phase de l'enquête auprès des ménages) pour concevoir un échantillon pour la phase de l'enquête sur le secteur informel (et éventuellement pour la phase 3) d'une enquête mixte modulaire spécifique sur le secteur informel. Dans ce cas, le questionnaire devrait être révisé et complété (par exemple à partir du questionnaire de l'enquête 1-2-3, comme cela a été fait pour l'enquête ENAHO du Pérou et l'enquête EMICoV du Bénin sur les conditions de vie des ménages). Ce choix risque cependant de «surcharger» une enquête déjà «lourde» en lui ajoutant de nouveaux modules.

⁴⁰ L'exercice réalisé au Vietnam montre qu'il est nécessaire de manipuler pas moins de 10 dossiers différents de l'étude de mesure des niveaux de vie des ménages vietnamiens pour calculer un indicateur aussi simple que l'indicateur de l'emploi dans le secteur informel, et jusqu'à 14 dossiers pour le calcul du revenu, sans compter que le classement des emplois dans le secteur informel repose sur une hypothèse (Razafindrakoto et Roubaud, 2007).

Brésil – Enquête mixte indépendante sur le secteur informel

6.159. Le Brésil effectue tous les cinq ans une enquête mixte indépendante sur le secteur informel. Cette enquête couvre toutes les unités économiques non agricoles de moins de cinq salariés dans les zones urbaines. L'enregistrement n'a pas été utilisé comme critère pour définir le secteur informel car l'enregistrement est lié au statut juridique de l'unité, et non pas à ses caractéristiques en matière d'organisation; en outre, ce critère n'a pas été considéré comme stable dans le temps. La structure d'enquête indépendante a été utilisée car il était nécessaire d'avoir de bonnes estimations du secteur informel par région, ce qui ne pouvait pas être garanti par l'enquête habituelle sur la main-d'œuvre, qui ne tient pas compte de la densité du secteur informel dans son plan de sondage. Les unités primaires d'échantillonnage au sein de chacune des strates (zones géographiques) ont été sélectionnées de façon indépendante en utilisant l'échantillonnage systématique avec des probabilités proportionnelles au nombre de logements. Au sein des UPE sélectionnées, il a été procédé au listage des logements pour déterminer s'il y avait parmi les membres du ménage des personnes travaillant à leur propre compte ou des employeurs ayant jusqu'à cinq salariés. Le questionnaire de listage (voir l'annexe E4) recueillait également des informations sur le type d'activité économique effectuée. Ces informations permettaient d'élaborer une liste des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel par grandes branches d'activités à partir de laquelle était sélectionné un échantillon stratifié. Dans le cas de ménages avec plus d'un entrepreneur du secteur informel, on donnait la priorité à l'activité la moins fréquente de la liste (généralement une activité autre que le commerce et les services) afin d'accroître les chances d'inclure ces activités dans l'échantillon. Une fois le ménage sélectionné, on obtenait des informations sur toutes les activités du secteur informel. A partir de cette liste, 16 ménages étaient tirés au sort dans chaque UPE sélectionnée, en veillant à la préservation de la structure des activités économiques au sein de chaque UPE. Alors que le délai entre la phase de listage et la sélection des ménages d'entrepreneurs du secteur informel n'a été que de deux mois, l'attrition était malgré tout significative.

6.160. Le questionnaire de la deuxième phase démarrait avec une «mini» enquête sur la main-d'œuvre appliquée à tous les membres du ménage de 10 ans et plus, afin d'obtenir des informations essentielles sur les membres du ménage et d'identifier plus précisément le nombre de travailleurs informels à leur propre compte et d'employeurs dans des unités employant jusqu'à 5 salariés (voir l'annexe E5). Différentes périodes de référence étaient utilisées pour obtenir les informations. Pour la plupart des rubriques, comme les caractéristiques de l'entrepreneur et de l'unité économique, il s'agissait d'une période de référence courte d'un mois (octobre), en raison de l'absence de livres de comptabilité. Pour les rubriques relatives à l'investissement et aux contraintes, une période de référence longue était utilisée (l'année précédente). Pour les éléments liés à

l'accès au crédit, la période de référence était les trois derniers mois, et pour les rubriques portant sur l'assistance reçue, c'était les cinq dernières années. Les questionnaires recueillaient des informations sur: a) les caractéristiques des entrepreneurs du secteur informel; b) les caractéristiques de l'unité économique (s'il y avait des associés, le nombre de jours et d'heures d'exploitation par semaine et de mois dans l'année, et pour chaque mois de l'année de référence, si le niveau de l'activité était élevé, normal ou faible et les raisons du niveau d'activité durant le mois de référence; c) la valeur de la production, les charges, les actifs, les biens d'équipement, les investissements, le crédit, les dettes; d) le nombre de salariés et leurs caractéristiques; et e) les autres rubriques, dont le type de clientèle, les contraintes, etc. (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatísticas (IBGE), 2006).

Turquie – Enquête sur les petites entreprises urbaines non constituées en société, 2000

6.161. Cette enquête mixte indépendante couvrait les zones urbaines et a été effectué durant les quatre trimestres de l'année 2000. Le secteur informel était défini comme étant les unités économiques dans les zones urbaines qui sont des entreprises non constituées en sociétés (en propriété individuelle ou association simple), paient un impôt forfaitaire ou ne paient pas d'impôt et emploient moins de dix personnes dans le secteur non agricole. L'enquête utilisait comme échantillon maître l'échantillon de l'enquête sur la main-d'œuvre auprès des ménages, auquel il était ajouté des grappes adjacentes à chaque grappe (ou UPE) pour étoffer l'échantillon et garantir une bonne représentation des unités du secteur informel. La cible était tous les ménages et les locaux fixes d'entreprises des grappes sélectionnées. Deux listes ont été établies: l'une pour les locaux visibles d'entreprises, et l'autre pour les ménages effectuant des activités économiques dans des locaux fixes ou à domicile. Ces deux listes s'excluaient mutuellement. Au cours des opérations de listage des ménages, tous les membres de 6 ans et plus de chaque ménage (dans le cas des ménages) étaient interrogés pour obtenir des informations sur leurs activités économiques principales et secondaires, leur couverture sociale et le nombre de travailleurs pourvus d'un emploi dans l'unité économique (voir le questionnaire de listage à l'annexe E6). Aucune information sur le paiement d'un impôt forfaitaire n'a été demandée durant les opérations de listage en raison des possibilités d'erreurs dans les réponses. Le listage identifiait donc les entrepreneurs potentiellement dans le secteur informel. En raison de son coût élevé, l'opération de listage avait été réalisée en même temps que l'enquête sur la main-d'œuvre avec les mêmes enquêteurs.

6.162. Durant la deuxième phase de l'enquête mixte indépendante, tous les propriétaires d'établissements non constitués en société et tous les membres du ménage de 6 ans ou plus travaillant en tant qu'employeurs ou à leur propre compte dans une entreprise à domicile ou mobile, identifiés au cours des

opérations de listage, ont été sélectionnés pour un entretien dans la deuxième phase de l'enquête. Même si, théoriquement, toutes les personnes âgées de 6 ans ou plus étaient incluses, il n'a pas été découvert d'enfant de moins de 12 ans travaillant pour son propre compte ou en tant qu'employeur; 25 666 entrepreneurs du secteur informel au total ont été regroupés en quatre sous-échantillons, chacun étant couvert durant l'un des quatre trimestres. Deux périodes de référence ont été utilisées pour obtenir les informations: l'année précédente et le mois d'exploitation précédent (pour les activités à domicile et mobiles) et le mois précédent pour les locaux fixes visibles. Deux questionnaires ont été utilisés: le premier portait sur les caractéristiques du ménage, de l'emploi et les caractéristiques personnelles de tous les membres du ménage (pour les activités à domicile et mobiles) et celles de tous les membres du ménage de l'entrepreneur (pour les locaux fixes visibles). Le questionnaire 2 cherchait à obtenir des informations sur les caractéristiques de l'entrepreneur et de l'entreprise (y compris les informations essentielles sur les ventes, les charges et le bénéfice), le nombre de travailleurs pourvus d'un emploi et leurs conditions de travail, les crédits et les prêts, les clients, les relations avec les autres unités, les problèmes, la formation, l'enregistrement, la migration, la protection sociale et l'importance du revenu gagné dans la consommation du ménage (voir l'annexe E7). Grâce aux questions approfondies posées aux propriétaires des unités économiques, il était possible d'identifier les unités économiques répondant à la définition cible du secteur informel (Institut statistique turc, 2004).

Palestine – Enquête mixte indépendante sur le secteur informel, 2003

6.163. En 2003, une enquête mixte indépendante a été réalisée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ainsi que la partie du gouvernorat de Jérusalem annexée par Israël après l'occupation de 1967. Elle a été effectuée sur quatre trimestres, couvrant l'ensemble de l'année, et utilisait une base de sondage duale.

6.164. Un échantillon d'établissements informels a été sélectionné en utilisant un plan de sondage stratifié à une étape, à partir de la base de liste élaborée à partir du volet sur les établissements du recensement général de la population, des logements et des établissements de 1997. Les strates ont été définies en fonction de la situation géographique et de la branche d'activités. Les établissements informels étaient définis comme étant les unités économiques employant moins de six salariés dans le secteur des ménages et couvraient les unités non agricoles (la fabrication, les sous-traitants, le commerce intérieur, les services, le transport, l'entreposage et les communications).

6.165. Parallèlement, un échantillon de ménages a été sélectionné à partir d'une base aréolaire élaborée à partir du même recensement de 1997, pour identifier les entrepreneurs du secteur informel dont l'unité économique n'était pas couverte par la base de liste des établissements. Pour la première étape, les secteurs de dénombrement ont été sélectionnés en utilisant un plan stratifié, selon la situation géographique et le type de localité (urbaine, rurale, camps). L'opération de listage dans les secteurs sélectionnés reposait sur un bref questionnaire visant à identifier les unités économiques potentiellement informelles à la fois dans les locaux d'entreprises et dans les habitations. Pour la deuxième étape, vingt ménages ont été sélectionnés dans chacun des 636 secteurs de dénombrement.

6.166. Deux questionnaires séparés ont été préparés. L'un était destiné aux établissements couverts par l'échantillon des établissements (voir l'annexe E8) et portait sur les caractéristiques de l'unité économique, le nombre de travailleurs, les heures de travail, les revenus et les autres caractéristiques, les informations démographiques et relatives au marché du travail de l'entrepreneur, et les informations sur l'unité économique, son enregistrement, le type de propriété, les pratiques comptables, le versement des impôts, etc. les revenus et les charges, les actifs et les investissements, et les contraintes. La période de référence était le trimestre.

6.167. L'autre questionnaire était destiné aux ménages et comportait deux parties. La première portait sur les informations démographiques et les informations relatives au marché du travail pour tous les membres du ménage. La deuxième partie (voir l'annexe E9), était une version raccourcie du questionnaire pour les établissements et portait sur le nombre de salariés.

Chapitre 7.

Tabulation, rapports et diffusion



Introduction

7.1. L'objectif de toute entreprise statistique est de préparer et de diffuser des statistiques qui ont un sens. La diffusion des statistiques intervient à l'étape de la production des données où l'on se préoccupe directement de répondre aux besoins des utilisateurs, mais le travail préalable doit être mis en place dès le début de la planification de l'enquête. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, planifier une opération de collecte de données implique de déterminer, en collaboration avec les principaux utilisateurs, les objectifs et cibles descriptifs et analytiques



prioritaires. Ces objectifs et ces cibles serviront ensuite de cadre pour les indicateurs spécifiques, les tabulations et les rapports à produire, ainsi que le format de diffusion des statistiques.⁴¹ Au cours de la planification de l'enquête, un plan de tabulation et de diffusion devrait être élaboré au cours de discussions avec les principales parties prenantes et les principaux utilisateurs de statistiques.

7.2. Les progrès de l'informatique et la vulgarisation de cette dernière transforment les possibilités de tabulation, d'analyse et de diffusion des résultats des enquêtes. Pour les producteurs de statistiques, cela permet de réduire le temps nécessaire au traitement des résultats, faciliter la production d'un plus grand nombre de tabulations, d'une plus grande variété, initialement et ensuite à la demande, et de créer des formes de diffusion des statistiques plus efficaces. Pour l'utilisateur, les micro-ordinateurs et les outils électroniques de traitement des observations et de présentation des résultats ont permis d'accroître le nombre de personnes qui utilisent les statistiques et de diversifier ce public. Les statistiques, qui sont plus facilement disponibles et dont les utilisations potentielles sont plus variées avec cette évolution, suscitent un regain d'intérêt, et de plus en plus d'utilisateurs ayant des niveaux de connaissances statistiques disparates demandent des produits et des services statistiques.

7.3. Les producteurs de statistiques ne doivent pas se contenter de publier des statistiques pertinentes, ils doivent également fournir des informations sous des formats facilement accessibles et compréhensibles. C'est ainsi que parallèlement à la demande de statistiques nouvelles et de nouveaux produits, il est de plus en plus nécessaire de les diffuser avec les métadonnées nécessaires à leur utilisation et interprétation correctes. Pour les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel, les métadonnées sont d'autant plus importantes que ces termes ont un grand nombre de significations. L'adoption de normes et de directives internationales sur ces sujets et leur mise en œuvre au niveau national peuvent aider les utilisateurs de statistiques à comprendre à quoi correspondent les chiffres.

7.4. Les offices nationaux de statistiques doivent diffuser les statistiques aux niveaux national et international. Ils peuvent tirer profit à bien des égards de la diffusion internationale et de la comparabilité des statistiques produites. Le fait de contribuer aux compilations internationales de statistiques sur l'informalité démontre que l'office national de statistique élabore des statistiques conformes aux normes et méthodes internationalement reconnues. C'est un gage de qualité des statistiques, ce qui accroît leur valeur. Les décideurs politiques nationaux et

⁴¹ Par exemple, les enquêtes sur les micro-entreprises au Mexique ont été préparées et réalisées par l'INEGI et le ministère du travail. Ces deux institutions ont établi un accord formel pour concevoir l'enquête et produire des tabulations. Ainsi, les décideurs des deux institutions participent à tout le processus de planification et diffusion.

internationaux, les chercheurs et les media consultent les publications internationales pour évaluer la situation nationale et la comparer à celle d'autres pays. On peut utiliser les statistiques comparables sur l'emploi informel pour élaborer des indicateurs destinés à suivre les performances des marchés du travail et compléter le taux de chômage qui est souvent l'unique indicateur utilisé aujourd'hui. En résumé, les offices nationaux de statistiques ont tout intérêt à produire des informations en respectant les normes internationales. Parallèlement, ils peuvent choisir une approche différente pour diffuser les statistiques auprès des utilisateurs nationaux. Ce chapitre donne des conseils sur les formats de tabulation, les rapports et la diffusion des statistiques qui contribuent à l'harmonisation et à la comparabilité des statistiques sur l'emploi informel et le secteur informel entre les pays. Ces tabulations peuvent également servir de point de départ à une discussion avec les utilisateurs nationaux sur le type de statistiques qui les intéressent.

7.5. Les sections de ce chapitre présentent successivement: un examen des informations recueillies dans le cadre des programmes de statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel; une présentation des variables et des indicateurs les plus importants sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel qui peuvent être calculés à partir des données recueillies; des suggestions pour l'élaboration d'un plan de tabulation national pour les statistiques sur l'emploi informel et le secteur informel; des exemples de métadonnées qui aident à interpréter les statistiques sur l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel; un examen des principaux formats de diffusion disponibles pour les utilisateurs (produits imprimés ou sur ordinateur, y compris les microdonnées); et le genre de promotion nécessaire pour réussir un programme de diffusion des statistiques.

Les rubriques de la collecte des données

7.6. Les données à recueillir sur le secteur informel et l'emploi informel dépendent des objectifs de mesure identifiés en consultation avec les utilisateurs. Tous les pays ayant leurs particularités, ce manuel ne donne donc une liste de rubriques éventuelles qu'à titre d'illustration. La liste ci-dessous reflète les objectifs de la mesure précisés au chapitre 3, et fondés sur la résolution de la 15^e CIST et sur les statistiques préparées à partir des enquêtes sur la main-d'œuvre, des enquêtes mixtes et des enquêtes auprès des établissements qui couvrent le secteur informel. Toutes les données ne peuvent pas être collectées de toutes ces sources, comme l'indique le tableau 3.2.⁴²

⁴² Les rubriques qui peuvent être des critères de définitions sont en italique.

1. Les personnes ayant un emploi dans le secteur informel et/ou dans des emplois informels

a) Les caractéristiques des personnes

- le sexe
- l'âge
- l'état civil et la composition du ménage (par exemple avec des enfants en bas âge)
- les liens avec la personne de référence
- le statut migratoire
- la scolarisation
- le niveau d'éducation atteint
- le type de formation professionnelle reçue
- la situation géographique (par exemple zone rurale/urbaine), etc.

b) Les caractéristiques de leurs emplois⁴³

- la profession
- *la situation dans la profession*
- les heures (habituellement ou réellement) travaillées
- s'il s'agit de l'emploi principal ou d'un emploi secondaire
- la nature de l'emploi (permanent, occasionnel)
- *le type de contrat de travail (écrit, oral)*
- le type de lieu de travail (locaux fixes visibles, au domicile, mobile)
- la durée de l'emploi (telle qu'elle a été décidée, depuis la date d'entrée)
- *le droit aux congés payés annuels ou au congé de maladie payé et les congés réellement pris*
- *le droit au congé de maternité ou de paternité et les congés réellement pris*
- *le droit à une indemnité de licenciement*
- la contribution aux régimes de sécurité sociale
- le paiement de l'impôt sur le revenu

c) La rémunération perçue

- les salaires et traitements en espèces ou en nature
- les primes, les indemnités
- les contributions sociales des employeurs et des travailleurs
- le revenu mixte

⁴³ Dans la mesure du possible, les informations devraient être recueillies pour les emplois principaux et secondaires. Lorsque le pourcentage de personnes dans l'emploi avec des emplois secondaires est réduit ou que des contraintes pèsent sur la collecte des données, les informations recueillies peuvent se limiter à l'emploi principal.

2. Les unités du secteur informel

a) les caractéristiques des unités économiques

- la situation géographique (zone urbaine, rurale, région)
- *le type d'activité économique*
- l'organisation juridique (non constituée en société, société, ménage)
- le type d'organisation économique (unité unique ou à établissements multiples)
- le type de propriété (propriété individuelle, propriété du ménage, partenariat d'entreprises avec des membres d'autres ménages)
- le nombre d'associés venant d'autres ménages, le cas échéant;
- le type de locaux (au domicile, annexé au logement, locaux fixes visibles, indépendant de l'habitation, au domicile ou sur le lieu de travail du client, marché/bazar/étalage de foire, rue, trottoir ou route, pas de locaux fixes visibles, etc.)
- *l'enregistrement*: le type d'enregistrement ou de licence des unités
- *la taille* (le nombre de personnes/salariés engagés dans l'unité de production)

b) Les caractéristiques des conditions d'exploitation de l'unité

- l'année de création de l'unité et son évolution
- la fréquence des opérations (pérennes, saisonnières, occasionnelles)
- la durée d'exploitation durant la période de référence
- *les pratiques comptables et la tenue des livres* (si l'unité tient une comptabilité et si elle est écrite, et formelle ou informelle)
- l'utilisation et l'accès au téléphone mobile et à l'Internet
- l'accès au crédit et au financement (sources de prêts ou de financement: banque, coopérative, amis, famille, etc. si le propriétaire a fait une demande de prêt, si le prêt a été accordé, les sources d'information pour obtenir un prêt, les raisons pour ne pas avoir demandé de prêt, les raisons du refus du prêt, l'impact du prêt sur la production)
- le type et le nombre de clients, ou la proportion de la production vendue à différents types de clients
- l'étendue du travail réalisé par d'autres entreprises dans le cadre d'accords de sous-traitance et à quelles conditions
- la source du capital pour l'acquisition des actifs immobilisés
- l'origine des principaux biens utilisés pour la transformation ou la revente (importation, secteur informel, autre)
- la disponibilité des services publics sur le lieu de travail

- la participation aux programmes de soutien au secteur informel et le type d'assistance reçue, le cas échéant
- l'appartenance à des associations ou des coopératives de producteurs du secteur informel
- les problèmes rencontrés pour la création d'entreprises et les contraintes sur leur exploitation ou leur développement

c) Les dépenses

(c1) la rémunération des salariés

- les salaires et traitements payés en espèces durant la période de référence
- la valeur et la forme (paiement à la pièce, taux horaire, etc.) des paiements en nature durant la période de référence
- les autres paiements aux salariés durant la période de référence
- les contributions de l'employeur aux régimes de sécurité sociale au nom des travailleurs durant la période de référence

(c2) l'achat de biens et de services

- le coût des matières premières et des fournitures, par produit (quantité et valeur totale)
- l'achat de services, par produits (quantité et valeur totale)
- l'achat de biens pour la revente, par produit (quantité et valeur totale);
- autres dépenses: le carburant, l'essence, l'eau, l'électricité, les espaces loués, les services de transport, les communications (téléphone, Internet), les intérêts versés au titre d'emprunts, les réparations et la maintenance, les impôts et l'assurance

d) La valeur des ventes durant la période de référence

- les biens vendus après transformation, par type de bien
- les biens vendus sans transformation (commerce) par type de bien
- les services proposés (comme les loyers)

e) Les inventaires (nombre et valeur par produit, au début et à la fin de la période de référence)

- les inventaires de matières premières et de fournitures
- les inventaires des travaux en cours
- les inventaires des produits finis à vendre après transformation
- les inventaires de produits finis à revendre sans transformation (commerce)

- f) La valeur estimée de la production pour la consommation personnelle, par type de produit
- g) Les taxes payées et les subventions reçues, le cas échéant
- h) La formation de capital fixe

- la valeur des actifs immobilisés utilisés pour l'activité de l'entreprise (au coût d'acquisition) au début de la période de référence, par actif
- les dépenses sur les nouveaux actifs ou les actifs usagés durant les périodes, par actif
- les actifs vendus ou jetés durant la période, par actif
- la dépréciation, par actif

Il est important de préciser si les actifs sont possédés, loués ou en location-vente, empruntés gratuitement ou partagés; les éléments évalués dans cette rubrique peuvent être des terrains, des bâtiments, ou d'autres structures, les équipements de transport, les machines et les biens d'équipement, les meubles, les outils, les animaux, etc.

3. Les entrepreneurs du secteur informel

a) les caractéristiques de l'entrepreneur

- le sexe
- l'âge
- l'état civil et la composition du ménage
- le lieu ou le pays d'origine
- la période de résidence dans le lieu actuel
- le lieu de résidence précédent, le cas échéant
- le niveau d'éducation atteint
- l'acquisition des compétences nécessaires pour gérer l'entreprise (formation formelle ou informelle)

b) les caractéristiques des conditions d'emploi

- la profession actuelle
- le temps consacré au travail dans l'entreprise durant la période de référence
- l'engagement dans d'autres activités économiques
- les caractéristiques des autres activités économiques, le cas échéant
- la principale source de revenus
- les raisons de travailler dans le secteur informel
- le compte bancaire (si le propriétaire a un compte bancaire)

- les caractéristiques de l'emploi précédent dans ou en dehors du secteur informel, le cas échéant
- les plans de développement de l'entreprise ou d'un emploi alternatif

4. Les membres des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel

- le sexe
- l'âge
- l'état civil et la composition du ménage
- les liens avec la personne de référence
- le statut de l'activité (salarié, chômeur, ne fait pas partie de la main-d'œuvre)
- les caractéristiques de l'emploi (profession, type d'activité économique, situation dans la profession, etc.)
- à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur informel
- à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emploi informel
- montant et sources de revenus

Sélection de variables et d'indicateurs dérivés

7.7. Les principales variables dérivées doivent être calculées avant la tabulation des statistiques. Comme les rubriques de la collecte des données, ces variables dépendent des objectifs de mesure de l'enquête, et des besoins des utilisateurs identifiés au cours des réunions de consultation entre producteurs et utilisateurs. Il faut élaborer des programmes pour les algorithmes qui calculent les variables dérivées des données recueillies, conformément aux définitions nationales et/ou internationales.

7.8. La liste ci-dessous présente les principales variables dérivées pour le secteur informel et l'emploi informel. Pour les calculer, il peut être nécessaire d'utiliser les caractéristiques de l'emploi principal et/ou de l'emploi secondaire pour la population dans l'emploi: le type d'activité économique (agriculture, hors agriculture), la situation dans la profession (emploi rémunéré, emploi indépendant), le type d'unité de production (secteur formel, secteur informel et ménages); la nature de l'emploi (formel/informel). D'autres variables sont nécessaires pour produire des statistiques sur le nombre d'unités informelles en fonction de certaines caractéristiques. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive; elle devrait être adaptée aux besoins descriptifs et analytiques nationaux et devrait faire partie d'un ensemble plus large de variables dérivées à calculer à partir de l'enquête. Les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel ne devraient pas être traitées, tabulées ni diffusées isolément, mais en cohérence avec un ensemble plus large de statistiques économiques et sociales connexes.

L'emploi dans le secteur informel et dans l'emploi informel

7.9. Les principales variables dérivées pour l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel peuvent être calculées en utilisant la matrice figurant dans le tableau 7.1 ci-dessous:⁴⁴

Tableau 7.1.
Principales variables dérivées sur l'emploi⁴⁵

	Emploi informel	Emploi formel	Total de l'emploi
Total de l'emploi	A	B	C
Secteur informel	D	E	F
Secteur formel	G	H	I
Ménages	J	K	L
Emplois dans l'agriculture*	M**	N**	O**

* CITI rév. 4, section A (y compris la sylviculture et la pêche)

** Nécessite l'identification des critères permettant de faire la distinction entre les emplois formels et des emplois informels des employeurs, des personnes travaillant pour leur propre compte et des membres des coopératives de producteurs travaillant dans l'agriculture.

Notes:

- Case A = Les personnes/emplois dans l'emploi informel
- Case D = Les personnes/emplois dans l'emploi informel dans le secteur informel
- Case G et J = Les personnes/emplois dans l'emploi informel en dehors du secteur informel
- Case F = Les personnes ayant un emploi/emplois dans le secteur informel
- Case E = Les personnes/emplois dans l'emploi formel dans le secteur informel

Les unités du secteur informel

7.10. Les principales variables dérivées sur les unités du secteur informel se rapportent au nombre d'unités et de travailleurs engagés et à leur production:

- Nombre d'unités du secteur informel
- Nombre d'entrepreneurs du secteur informel (personnes travaillant pour leur propre compte et employeurs)

⁴⁴ Cela présuppose que la variable de la situation vis-à-vis de l'activité (dans l'emploi, sans emploi, en dehors de la main-d'œuvre) a déjà été calculée pour la période de référence pertinente.

⁴⁵ Dans les pays où le secteur informel exclut l'agriculture, ces variables ne couvrent que les emplois non agricoles.

- Nombre d'entreprises à leur propre compte du secteur informel
- Nombre d'entreprises d'employeurs informels
- Nombre de travailleurs engagés dans des unités du secteur informel
- Nombre de travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale du secteur informel
- Nombre de salariés engagés dans des unités du secteur informel
- Nombre de ménages avec des entrepreneurs du secteur informel
- Production brute
- Consommation intermédiaire
- Rémunération des salariés
- Excédent d'exploitation (revenu mixte)
- Valeur ajoutée totale

7.11. Les variables dérivées relatives à la production des unités du secteur informel et nécessaires à la comptabilité nationale doivent être élaborées en suivant un certain nombre d'étapes décrites au chapitre 8 de ce manuel et au chapitre 4 de BAD, 2011.

7.12. La liste de variables dérivées susmentionnée est importante pour diffuser les statistiques dans le cadre d'un ensemble plus large d'indicateurs sur le secteur informel et l'emploi informel. Ces statistiques présentent le nombre absolu de personnes/emplois/unités qui appartiennent au secteur informel et à l'emploi informel. Il est nécessaire d'avoir des indicateurs supplémentaires sur leur taille relative par rapport au total de l'emploi /des emplois /des unités de production, etc. Pour cela, une série d'indicateurs doivent également être calculés à partir des informations recueillies.

7.13. Pour ce qui est de l'emploi, il est possible de le faire avec quelques indicateurs (voir l'encadré 7.1.)

7.14. Les deux premiers indicateurs comparent la taille de l'emploi informel et celle de l'emploi dans le secteur informel par rapport à l'emploi total et donnent une idée de la proportion de la population dans l'emploi ayant des emplois informels ou travaillant dans des entreprises informelles. Comme nous l'avons observé ci-dessus, les indicateurs sont calculés séparément pour l'emploi dans tous les types d'activités économiques. Si l'emploi dans le secteur informel exclut l'agriculture, le dénominateur devrait également exclure l'agriculture. Sinon, pour savoir si l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel sont concentrés dans l'agriculture, les indicateurs peuvent être calculés séparément pour l'agriculture et l'emploi non agricole.

Encadré 7.1.

Liste des indicateurs sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel

Indicateur 1:	pourcentage de l'emploi informel sur l'emploi total	=	$\frac{A}{C}$	*100
Indicateur 2:	pourcentage de l'emploi dans le secteur informel sur l'emploi total	=	$\frac{F}{C}$	*100
Indicateur 3:	pourcentage de l'emploi informel en dehors du secteur informel sur l'emploi total	=	$\frac{G,J}{C}$	*100
Indicateur 4:	pourcentage de l'emploi formel dans le secteur informel sur l'emploi total	=	$\frac{E}{C}$	*100
Indicateur 5:	ratio emploi du secteur informel sur emploi informel	=	$\frac{F}{A}$	*100

7.15. Les indicateurs 3 et 4 se concentrent sur les composantes de non-chevauchement de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel.⁴⁶ L'indicateur 3 fait référence à la proportion de la population dans l'emploi qui est engagée dans des emplois informels en dehors du secteur informel. Il comprend les salariés dans des entreprises formelles, les travailleurs domestiques informels, et les personnes engagées dans la production de biens exclusivement pour leur consommation personnelle (si elles sont considérées comme étant dans l'emploi). En fonction de la taille relative de ces groupes, il peut être utile de présenter l'indicateur séparément pour chacun d'entre eux.

7.16. L'indicateur 4 renvoie à la proportion de personnes ayant un emploi dans le secteur informel qui ont des emplois formels. Ce sont des salariés d'entreprises du secteur informel dont la relation d'emploi est soumise à la législation du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à cette protection, et certaines prestations liées à l'emploi comme les congés payés ou le congé maladie (voir le paragraphe 2.79). Il est possible dans certains pays de trouver des salariés formels travaillant dans le secteur informel, mais les chiffres ont tendance à être réduits. Il est donc important de vérifier si un nombre apparemment élevé de travailleurs dans cette situation n'est pas plutôt imputable à un problème de définition, par exemple, parce que la taille est le seul critère utilisé pour définir les entreprises informelles – parce que les emplois formels sont définis par un contrat écrit, y compris les contrats écrits informels, ou parce que des critères d'enregistrement différents sont utilisés pour l'entreprise et les salariés et que ces critères ne sont pas liés au système administratif national de registres.

⁴⁶ Lorsque l'emploi dans le secteur informel exclut l'agriculture, le dénominateur devrait également exclure l'agriculture et les indicateurs font référence aux activités non agricoles.

7.17. L'indicateur 5 compare la taille de l'emploi dans le secteur informel et celle de l'emploi informel.⁴⁷ Cet indicateur se présente sous la forme d'un ratio, parce que le dénominateur ne contient pas nécessairement le numérateur; le ratio peut donc être supérieur à 100. Une valeur de 100 signifie que la taille de l'emploi dans le secteur informel est la même que celle de l'emploi informel; une valeur inférieure à 100 indique qu'il y a plus de personnes ayant des emplois informels que de personnes ayant un emploi dans des entreprises informelles; une valeur supérieure à 100 indiquerait l'inverse. La plupart du temps, la valeur de ces indicateurs est inférieure à 100, mais au moins en théorie, les valeurs peuvent être supérieures à 100 si un grand nombre de salariés dans des emplois formels travaillent également dans des entreprises informelles. Dans les quelques pays où existe cette situation, les chiffres tendent à être réduits (voir le paragraphe 7.16).

7.18. Les indicateurs proposés peuvent donner des informations au niveau agrégé, mais il peut être utile de les désagréger davantage par sexe, groupe d'âge, zones rurales/urbaines, et d'autres caractéristiques comme la situation dans la profession (personnes travaillant pour leur propre compte, employeurs, salariés, etc.) et si le salarié est un travailleur domestique rémunéré, etc. pour l'analyse de l'emploi et l'élaboration de politiques. Les producteurs de statistiques doivent consulter les utilisateurs afin de déterminer les séries d'indicateurs qu'ils souhaitent voir produire et diffuser. (Voir les paragraphes 7.35 à 7.39 pour avoir un exemple de ce type de programme de dissémination d'indicateurs).

7.19. La série d'indicateurs proposés peut être calculée séparément pour les hommes et les femmes, en fonction de la situation dans la profession, et par types d'activités économiques, en supposant que les pays recueillent des statistiques sur le secteur informel pour tous les types d'activités économiques, y compris l'agriculture, pour tous les travailleurs. Si les pays excluent l'agriculture de l'emploi dans le secteur informel, alors il faut déterminer au niveau national les critères permettant de faire la distinction entre les emplois formels et informels des entrepreneurs agricoles (employeurs, personnes travaillant pour leur propre compte, membres des coopératives de producteurs). (Des exemples des approches utilisées par les pays dans cet objectif sont présentés aux paragraphes 4.44 à 4.56). Les pays qui ne recueillent pas ces données, soit parce que l'on pense que l'emploi informel dans l'agriculture est très réduit, ou que le secteur agricole est lui-même très réduit, peuvent exclure ces catégories de travailleurs de la mesure de l'emploi informel lors du calcul de cette série d'indicateurs. Cependant, cela peut se traduire par une sous-estimation de la taille relative de l'emploi informel en tant que composante de l'emploi total (indicateur 1) et une surestimation de sa taille par rapport à l'emploi dans le secteur informel (indicateur 5).

⁴⁷ Là encore, l'indicateur est calculé pour l'emploi dans tous les types d'activités économiques et donc lorsque le secteur informel exclut l'agriculture, l'emploi informel devrait également exclure l'agriculture.

7.20. La base de données *Women and men in the informal economy: A statistical picture* préparée par le BIT et WIEGO⁴⁸ est un guide utile pour les séries d'indicateurs clefs sur l'emploi dans le secteur informel, l'emploi informel à l'extérieur du secteur informel et l'emploi informel total. Cette base de données contient les statistiques de 46 pays plus la Chine urbaine qui suivent le format dynamique du tableau 7.2 ci-dessous. Les indicateurs sont les suivants:

1. L'emploi informel non agricole par composante
2. Le pourcentage de l'emploi dans le secteur informel par situation dans la profession
3. Le pourcentage de l'emploi informel non agricole par situation dans la profession
4. L'emploi indépendant informel non agricole en pourcentage du total de l'emploi indépendant non agricole par situation dans la profession
5. L'emploi salarié informel en pourcentage du total de l'emploi salarié, par type de salarié
6. Le pourcentage de l'emploi informel non agricole en dehors du secteur informel par type
7. La part des femmes dans l'emploi par type
8. La part des femmes dans l'emploi informel non agricole par composante
9. Le part de l'emploi informel par type d'activités non agricoles
10. Le pourcentage d'emplois non agricoles par sexe, nature formelle/informelle et type d'activité économique

Tableau 7.2. Le format utilisé par le BIT pour compiler et diffuser les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel (extrait)

Pays:

Année:

Source:

	Total	Femmes	Hommes	Urbain	Rural
1. L'emploi informel non agricole et ses composantes (en '000s)					
Personnes dans l'emploi informel					
Personnes ayant un emploi dans le secteur informel					
Personnes dans l'emploi formel dans le secteur informel					
Personnes dans l'emploi informel en dehors du secteur informel					

⁴⁸ Disponible en ligne sur la base de données sur les statistiques du travail.

	Total	Femmes	Hommes	Urbain	Rural
2. L'emploi informel non agricole et ses composantes (en % de l'emploi non agricole)					
Personnes dans l'emploi informel					
Personnes ayant un emploi dans le secteur informel					
Personnes dans l'emploi formel dans le secteur informel					
Personnes dans l'emploi informel en dehors du secteur informel					
3. Emploi dans le secteur informel par situation dans la profession (%)					
Employeurs, travailleurs à leur propre compte et membres de coopératives de producteurs (MCP)					
Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale					
Salariés					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4. Emploi dans le secteur informel non agricole par situation dans la profession (%)					
Employeurs, travailleurs à leur propre compte et MCP					
<i>Propriétaires d'entreprises du secteur informel</i>					
<i>Producteurs de biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle</i>					
Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale					
Salariés					
<i>Salariés du secteur formel</i>					
<i>Salariés du secteur informel</i>					
<i>Travailleurs domestiques employés par des ménages</i>					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5. Emploi indépendant informel non agricole en % du total de l'emploi indépendant non agricole par situation dans la profession					
Employeurs et membres de coopératives de producteurs					
Personnes travaillant pour leur propre compte					
<i>Propriétaires d'entreprises</i>					
Total de l'emploi indépendant (y compris les travailleurs familiaux ...)					
6. Emploi salarié informel en % du total de l'emploi salarié par type de salariés					
Salariés agricoles					
Salariés non agricoles					
<i>Salariés du secteur formel</i>					
<i>Salariés du secteur informel</i>					
<i>Travailleurs domestiques employés par des ménages</i>					
Total salariés					

	Total	Femmes	Hommes	Urbain	Rural
7. Emploi informel non agricole en dehors du secteur informel par type (%)					
Producteurs de biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle					
Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale: secteur formel					
Salariés					
<i>Salariés: secteur formel</i>					
<i>Salariés: travailleurs domestiques</i>					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tabulations

7.21. Après avoir terminé le traitement initial des données, la phase de tabulation devrait commencer. Il est indispensable d'avoir une série initiale et détaillée de tabulations sur le secteur informel et l'emploi informel pour fournir un aperçu global du sujet et exploiter les informations recueillies le plus complètement possible. Parallèlement, il est important que la tabulation de ces sujets soit intégrée aux sujets connexes (par exemple, la main-d'œuvre totale) dans le programme de tabulation des statistiques de l'enquête générale.

7.22. Pour faciliter la compréhension et l'utilisation des statistiques et la précision de l'interprétation, il est important d'accompagner chaque tableau de spécifications détaillées. On y trouve des informations sur les variables de classification et leurs catégories dans les tableaux, et la localisation de cette information dans le dossier de l'ordinateur avec les observations et les variables dérivées pour chacune des unités d'observation. Si des chiffres dérivés comme des ratios et des distributions de pourcentage sont tabulés, il faudrait également donner des informations sur la façon dont ils ont été dérivés.

7.23. Il est fourni ici à titre d'échantillon une liste de tabulations pour les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel, ainsi que la disposition des tableaux et les catégories de variables de classification croisée, pour guider les pays dans l'élaboration de leur plan de tabulation. Chacune des tabulations proposées ci-dessous peuvent être ventilées en une série de tableaux séparés, en fonction des besoins nationaux et des circonstances. Lors de la préparation de ces tabulations, il faudrait faire attention aux limitations imposées par la taille de l'échantillon. Tout au long de cette section, les titres des tableaux respectent le format suivant:

<unité de tabulation>

par <variables correspondant aux colonnes>

selon <variables correspondant aux lignes>

Les variables de tabulation et les catégories possibles sont présentées à l'annexe B2.

Les tabulations proposées

7.24. La liste de tabulations suggérées est divisée en deux grandes sections. La première comprend 63 tableaux liés à l'emploi dans le secteur informel et à l'emploi informel. La deuxième section comprend 26 tableaux liés aux unités du secteur informel. Chaque section est ensuite subdivisée en groupes thématiques. La disposition suggérée pour les tabulations se trouve à l'annexe B1.

7.25. Les tableaux avec les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel sont divisées en cinq groupes thématiques (les groupes A à E) fondés sur les composantes spécifiques de la population. Ces tableaux sont généralement le résultat d'une enquête sur la main-d'œuvre (ou d'une enquête auprès des ménages avec une composante sur la main-d'œuvre). Les trois premiers groupes de tableaux comparent les caractéristiques des personnes ayant un emploi dans le secteur informel et dans l'emploi informel avec la population totale (groupe A), les personnes dans l'emploi (groupe B), et les salariés (groupe C). Ils donnent une vision globale des similitudes et des différences entre l'informalité et la population et l'emploi dans leur ensemble. Les deux derniers groupes de tableaux se concentrent sur les personnes dans l'emploi informel et dans l'emploi dans le secteur informel, et donnent des informations détaillées sur les caractéristiques socioéconomiques, l'emploi et les conditions de travail au sein de ces deux dimensions de l'emploi.

7.26. Les tableaux présentant les statistiques sur les unités du secteur informel sont organisés en trois groupes thématiques (les groupes F à H), selon l'unité d'analyse. Ils font référence à la tabulation des données de l'enquête sur le secteur informel, soit de la deuxième phase des enquêtes mixtes soit des enquêtes auprès des établissements.

GROUPE A: Tabulations pour la population totale

7.27. Ce tableau donne un résumé général de la distribution de la population en fonction des principales caractéristiques de la main-d'œuvre, y compris le statut de la main-d'œuvre et chez les personnes dans l'emploi, le type d'activité économique (agricole/non agricole) et le caractère formel/informel de leur emploi.

Tableau A

Population totale par sexe et par composition du ménage, selon le statut de l'activité (combinant le caractère formel/informel de l'emploi et les activités agricoles/non agricoles et le groupe d'âge.

GROUPE B: Tabulations pour les personnes dans l'emploi

7.28. Ce groupe de tableaux donne des informations sur la distribution de la population dans l'emploi par type d'unité de production, nature de l'emploi et d'autres caractéristiques principales de l'emploi. Cela permet de comparer les

caractéristiques de l'emploi des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel.

Tableau B.1 – B.3

Personnes dans l'emploi par la situation dans la profession et la nature de l'emploi, selon le type d'unité de production (formelle/informelle), sexe, et type de zone (urbaine/rurale) dans:

- tous les types d'activités économiques
- l'agriculture, la sylviculture et la pêche
- d'autres types d'activités économiques

Tableau B.4

Personnes dans l'emploi par type d'unité de production et la nature de l'emploi, selon le type d'activité économique et le type d'unité institutionnelle

Tableau B.5 – B.6

Personnes dans l'emploi par type d'unité de production et la nature de l'emploi, selon:

- le type d'unité institutionnelle
- le type d'activité économique
- la profession
- le nombre de personnes engagées dans l'unité de production
- le type de lieu de travail
- le nombre d'heures habituellement effectuées par semaine
- le nombre d'heures hebdomadaires réellement effectuées durant la semaine de référence
- le niveau de revenu mensuel
- le groupe d'âge
- le niveau d'éducation
- la méthode de formation
- la durée de l'emploi

et le sexe et le type de zone

Tableaux B.17 – B.18

Personnes dans l'emploi voulant travailler plus d'heures par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon:

- les raisons de vouloir travailler plus d'heures
- le nombre d'heures réellement effectuées durant la semaine de référence

et le sexe et le type de zone

Tableau B.19

Personnes dans l'emploi qui cherchent un autre emploi par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon la raison de la recherche d'un autre emploi, le sexe et le type de zone

GROUPE C: Tabulations pour les salariés

7.29. Ce groupe de tableaux donne des informations sur la distribution des salariés par types d'unité de production, nature de l'emploi, conditions d'emploi sélectionnées et principales caractéristiques de la personne et de l'emploi. Il permet de comparer les caractéristiques des salariés à l'intérieur et à l'extérieur de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel.

Tableau C.1

Salariés par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon les conditions d'emploi, le sexe et le type de zone

Tableaux C.2 – C.7

Salariés par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon:

- le groupe d'âge
- le niveau d'éducation
- la méthode de formation
- le type d'activité économique
- la profession
- le niveau de revenu mensuel

et les conditions d'emploi

GROUPE D: Tabulations pour les personnes dans l'emploi informel

7.30. Ce groupe de tableaux donne des informations sur les caractéristiques de la personne et de l'emploi et des conditions de travail des personnes dans l'emploi informel.

Tableau D.1 – D.7

Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon le type d'activité économique et:

- le niveau d'éducation
- la méthode de formation
- le nombre de personnes engagées
- le type de lieu de travail
- la durée de l'emploi
- les heures habituellement effectuées

le niveau de revenu mensuel

Tableau D.8 – D.11

Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon la profession et:

- le niveau d'éducation
- la méthode de formation
- les heures habituellement effectuées
- le niveau de revenu mensuel

Tableaux D.12 – D.13

Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon le type de lieu de travail et:

- le nombre de personnes engagées
- la durée de l'emploi

Tableaux D.14 – D.15

Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon la durée de l'emploi et:

- le type d'activité économique
- la profession

et le niveau de revenu mensuel

Tableaux D.16 – D.18

Les personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et le sexe, selon:

- le niveau d'éducation, la méthode de formation
- les heures habituellement effectuées
- le type de lieu de travail

et le niveau de revenu mensuel

GROUPE E: Tabulations pour les personnes ayant un emploi dans le secteur informel

7.31. Ce groupe de tableaux donne des informations sur les caractéristiques de la personne et de l'emploi et des conditions de travail des personnes ayant un emploi dans le secteur informel.

Tableaux E.1 – E.7

Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon le type d'activité économique et:

- le niveau d'éducation

- la méthode de formation
- le nombre de personnes engagées
- le type de lieu de travail
- la durée de l'emploi
- les heures habituellement effectuées
- le niveau de revenu mensuel

Tableaux E.8 – E.11

Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon la profession et:

- le niveau d'éducation
- la méthode de formation
- les heures habituellement effectuées
- le niveau de revenu mensuel

Tableaux E.12 – E.13

Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon le type de lieu de travail et:

- le nombre de personnes engagées
- la durée de l'emploi

Tableaux E.14 – E.18

Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon:

- le niveau d'éducation, la méthode de formation
- la durée de l'emploi, le type d'activité économique
- la durée de l'emploi, la profession
- le nombre d'heures habituellement effectuées
- le type de lieu de travail

et le niveau de revenu mensuel

GROUPE F: Tabulations pour les unités du secteur informel

7.32. Ce groupe de tableaux donne des informations sur les caractéristiques des unités du secteur informel.

Tableaux F.1 – F.17

Unités du secteur informel par sexe de l'entrepreneur et situation dans la profession, selon le type de zone (urbaine/rurale), le type d'activité économique et:

- le type de propriété et le nombre d'associés, le cas échéant

- la durée de l'exploitation
- les principaux problèmes rencontrés
- le type de lieu de travail
- le nombre de personnes engagées dans l'unité de production et leur situation dans la profession
- les pratiques comptables (quand ce n'est pas un critère de définition)
- la relation avec d'autres entreprises (indépendante ou produisant pour d'autres entreprises comme sous-traitant)
- si l'entrepreneur a obtenu des crédits et quel type de crédit
- le nombre et le type de clients
- l'appartenance à des associations ou à des coopératives, par type
- la disponibilité de services publics
- la participation à des programmes de soutien par type
- le nombre de salariés engagés
- le nombre de travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale
- l'étendue de la valeur ajoutée durant la période de référence
- les types d'actifs achetés ou loués durant la période de référence
- le type d'actifs vendus ou pris en location-vente durant la période de référence

Tableaux F.18

Production moyenne vendue, production produite, production produite pour la consommation personnelle, consommation intermédiaire, les variations dans les inventaires et la valeur ajoutée par jour d'exploitation durant la période de référence, selon le type d'activité économique et le sexe de l'entrepreneur

GROUPE G: Tabulations pour les entrepreneurs du secteur informel

7.33. Ce groupe de tableaux donne des informations sur les caractéristiques de la personne et de l'emploi et les conditions de travail des propriétaires des unités du secteur informel (employeurs et personnes travaillant pour leur propre compte)

Tableaux G.1 – G.13

Entrepreneurs du secteur informel par sexe et situation dans la profession, selon:

- le groupe d'âge
- le niveau d'éducation
- l'état civil et composition du ménage
- le lieu ou pays d'origine
- si l'entrepreneur a un compte en banque
- si l'entrepreneur est membre d'une coopérative par type
- les heures réellement effectuées

- la profession
- si l'entrepreneur a d'autres emplois et la situation dans la profession dans les autres emplois
- la principale source de revenus
- les plans pour l'avenir
- la participation à des programmes de formation par type (formel/informel)
- si l'entrepreneur est couvert par des régimes de sécurité sociale

GROUPE H: Tabulations pour les membres des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel

7.34. Ce groupe de tableaux donne des informations sur les caractéristiques des personnes, de leur emploi et de leurs conditions de travail pour les personnes dans l'emploi dans le secteur informel.

Tableaux H.1 – H.5

Membres des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel par sexe et statut de l'activité, selon:

- le groupe d'âge
- l'état civil et la composition du ménage
- le type d'unité de production (si dans l'emploi)
- la nature de l'emploi (si dans l'emploi)
- la situation dans la profession (si dans l'emploi)

Les métadonnées

7.35. Il est essentiel de donner des informations sur la méthodologie et la qualité des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et dans l'emploi informel en même temps que les statistiques elles-mêmes. Les métadonnées sur la méthodologie de la mesure sont nécessaires pour faciliter le partage, répondre aux interrogations, interpréter et comprendre les données afin que les éléments des données puissent être traités par des logiciels et que les statistiques qui en résultent soient converties en information. Ces métadonnées sont utiles pour harmoniser les statistiques nationales disponibles qui serviront à préparer des estimations mondiales et régionales. Les métadonnées sur la qualité des données sont nécessaires pour évaluer la validité des statistiques en tant que représentation de la réalité. C'est pour ces raisons que les métadonnées devraient être fournies de façon cohérente. Concernant les statistiques du secteur informel et de l'emploi informel, il est d'autant plus important de fournir toutes les informations sur les métadonnées que ce domaine de statistiques est relativement jeune, et qu'il existe souvent des différences significatives entre les critères utilisés pour identifier le secteur informel et l'emploi informel, entre les pays et dans le temps au sein du même pays.

7.36. Les statistiques du secteur informel et de l'emploi informel répondent à une grande variété de besoins et donc, selon l'utilisation souhaitée des statistiques, les métadonnées servent à différents utilisateurs et producteurs de statistiques. Il n'est pas facile de déterminer le minimum d'informations essentielles qui devraient accompagner les statistiques. Durant les dix dernières années, une grande priorité a été accordée à l'élaboration de normes générales pour la production, la diffusion et les échanges de métadonnées. Les initiatives suivantes ont été développées pour servir d'outils pour préparer les métadonnées à chaque étape d'un projet statistique (collecte des données, traitement des données, tabulation et diffusion des informations statistiques):

- l'initiative pour la documentation des données (Data Documentation Initiative, DDI) est un effort pour fixer une norme internationale fondée sur un langage d'encodage connu sous le nom de XML, pour le contenu, la présentation, la transmission et la préservation des documents sur les statistiques relatives aux sciences sociales qui a récemment été étendue aux statistiques économiques. Cette initiative est destinée à apporter la documentation sur les projets statistiques comme les recensements, les enquêtes et les registres administratifs. L'initiative IDD rend possible de montrer sur un écran les fréquences obtenues à partir de chaque variable en termes d'agrégat des observations des échantillons et des agrégats multipliés par le coefficient de pondération de chaque observation (DDI, 2012).
- La norme ISO/IEC 11179 élabore un registre de métadonnées visant à orienter la façon dont les métadonnées sont présentées et décrites. L'objectif principal est d'avoir une description type permettant d'obtenir une compréhension commune des statistiques d'un projet à l'autre au sein des organisations et d'une organisation à l'autre afin que les différentes vagues d'un même projet soient facilement comparables sur une période de temps (ISO/IEC, 2012).
- Les normes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées (Standard of data and Metadata Exchange SDMX) donnent des spécifications pour les échanges de données et de métadonnées fondées sur un modèle commun d'informations. La procédure normalisée de transfert d'informations repose sur la définition des formats pour les registres agrégés et les métadonnées, ce qui clarifie la façon dont les données sont constituées et structurées. Elles définissent les structures pour le transfert des données et des métadonnées. Grâce aux normes SDMX, il est possible d'améliorer de nombreuses dimensions de la diffusion des données (dont l'accessibilité, la ponctualité, la cohérence, la transparence, et l'interopérabilité) (SDMX, 2009).
- Le *Manuel sur la communication et la présentation de données et de métadonnées* préparé par l'Organisation de coopération et de

développement économique (OCDE) donne des directives et des recommandations sur la diffusion des données et des métadonnées. Des recommandations ont été adoptées par différentes organisations internationales et des offices nationaux de statistiques afin d'harmoniser les formats utilisés dans la documentation et la description des informations statistiques (OCDE, 2007).

Diffusion des rapports

7.37. L'élaboration d'un rapport complet sur les résultats d'une enquête nécessite d'intervenir en plusieurs étapes. L'objectif de la première, un rapport anticipé, est de diffuser des informations sur l'enquête le plus tôt possible. Il s'agit de produire des tabulations croisées de base et un commentaire sur les principales constatations. Une série d'autres rapports ne nécessitant pas d'analyse complexe et prolongée peuvent aussi être élaborés à ce stade. La deuxième étape consiste à préparer un rapport technique complet sur la méthodologie et les opérations de l'enquête ainsi que sur la précision ou la variabilité des résultats. La troisième étape est de faire un compte-rendu complet des résultats impliquant une collaboration élargie à d'autres parties extérieures à l'agence statistique. Cette phase comprend un rapport détaillé sur les enquêtes ainsi que des publications détaillées élaborées sur mesure pour des catégories d'utilisateurs spécifiques. Les sections suivantes examinent ces différentes étapes.

La publication anticipée de résultats

7.38. Le premier rapport devrait présenter brièvement les points saillants des résultats de l'enquête tout en contenant des informations sur la couverture et la validité des statistiques. Il peut se fonder sur un examen anticipé des statistiques avant complète analyse technique. Il peut être diffusé en tant que rapport bref ou communiqué de presse. Les rapports de la première étape peuvent aussi mettre en lumière des thématiques spécifiques et être élaborés pour des utilisateurs particuliers. Il est important de préparer des commentaires pour améliorer les chances d'avoir une interprétation correcte des principaux résultats par le grand public et les analystes.

Un rapport administratif/technique

7.39. Le deuxième type de rapport devrait fournir un résumé des opérations d'enquête et des informations sur les principaux aspects liés aux définitions et au volet technique des statistiques, c'est-à-dire les métadonnées. Ces informations sont importantes pour l'organisation de l'enquête mais aussi pour informer les utilisateurs sur les statistiques et leur utilisation correcte. Les thèmes à couvrir par ces rapports devraient inclure:

- une brève description des opérations de l'enquête, la taille et la distribution de l'échantillon, les procédures utilisées pour la collecte des données;
- les principaux concepts et définitions et les autres termes sous-jacents aux statistiques;
- la méthodologie utilisée pour recueillir les données et compiler les statistiques;
- les informations relatives à la validité des résultats, comme les variances d'échantillonnage, le niveau de non-réponse et les autres sources de biais connus.

Une copie du questionnaire et des manuels utilisés sur le terrain et des manuels utilisés pour l'encodage des données peuvent être annexés à titre de ressources en ligne (Nations Unies, 1986, p. 71, et Statistiques Canada, 2002, p. 26).

Les rapports détaillés sur l'enquête

7.40. Le troisième type de rapport devrait présenter un examen et une analyse plus élaborée et approfondie des résultats de l'enquête. Il devrait comprendre des comparaisons entre les groupes démographiques, socioéconomiques et géographiques ainsi que les modifications qui peuvent être intervenues depuis les enquêtes couvrant des périodes précédentes. Ces analyses peuvent être publiées dans le cadre du rapport principal sur l'enquête. En général, ces publications comprennent un résumé, des sections détaillées sur des sujets particuliers, qui incluent souvent des tableaux résumés et du texte, une annexe technique avec des tableaux détaillés.

7.41. Il est de plus en plus fréquent de préparer des rapports spécialisés axés sur les utilisateurs pour répondre aux demandes croissantes d'informations statistiques. Ce peuvent être des monographies sur des sujets spécifiques liés aux résultats de l'enquête et des analyses axées sur les politiques. Ces deux types de rapport impliquent habituellement une collaboration avec des personnes ou des unités extérieures à l'agence statistique, pour introduire d'autres informations pertinentes sur ce sujet et pour couvrir les considérations politiques qui peuvent être impliquées. Certaines de ces publications peuvent être destinées à des publics non techniques, ce qui nécessite des tableaux et des graphiques simplifiés, un langage non technique et une présentation différente et plus attractive que les publications statistiques traditionnelles.⁴⁹

⁴⁹ Pour avoir un guide utile pour l'élaboration et la diffusion des publications statistiques pour un public non technique, voir Nations Unies, 1997.

Les produits électroniques

7.42. La disponibilité croissante des micro-ordinateurs et de l'Internet a créé de nouvelles options et possibilités pour la diffusion des résultats des enquêtes. Il est avantageux à plus d'un titre de diffuser les statistiques sur l'Internet ou sur des disques compacts au lieu du papier. Les produits électroniques sont un moyen de diffusion des résultats plus efficace et moins coûteux. De plus, ils peuvent avoir potentiellement une audience plus large que les utilisateurs traditionnels, ce qui accroît la demande et l'utilisation des statistiques.

7.43. Les rapports suggérés dans la section précédente peuvent être diffusés sur l'Internet. En outre, il faudrait préparer des produits uniquement destinés aux ordinateurs. Les tableaux statistiques peuvent être diffusés en ligne, sur un site Internet ou sur des disques compacts. Les disques compacts sont particulièrement utiles dans les pays en développement où il peut y avoir des problèmes d'accès à l'Internet. Les disques compacts et l'Internet permettent de diffuser des tableaux avec de grandes quantités de statistiques étayés par le plan de sondage, comme les résultats détaillés par secteur géographiques. Ces produits doivent être formatés de façon à permettre aux utilisateurs de répondre à leurs propres besoins statistiques ou inclure un logiciel qui le permet.

7.44. Une autre approche importante pour la diffusion des statistiques est le recours aux modèles dynamiques. Un modèle normalise la désagrégation et la publication des informations. Il donne également des informations qui peuvent ne pas être couvertes par l'enquête. En identifiant les lacunes dans les statistiques, il donne un sens aux étapes futures dans lesquelles un pays peut s'engager pour améliorer sa couverture ou ajouter des rubriques à ses questionnaires. C'est pour toutes ces raisons que le recours à des modèles est un important moyen d'harmoniser les statistiques d'un pays à l'autre. Le tableau 7.3 a présenté un exemple de modèle dynamique utilisé au BIT pour diffuser des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel.⁵⁰

7.45. Un des avantages du modèle par rapport aux tabulations spécifiques est qu'on peut être tenté de repousser les échantillons au-delà de leurs limites. Certaines des cellules dans les tabulations croisées habituelles ne présentent pas un nombre suffisant d'observations pour offrir des estimations suffisamment précises et sans biais, et il n'est pas facile de mettre en garde les utilisateurs sur la solidité des statistiques de chaque cellule. Dans un modèle montrant les erreurs types, les coefficients de variation et les intervalles, il est possible de montrer la précision des statistiques. Le Brésil et le Mexique utilisent ce format pour diffuser les informations sur les principaux indicateurs de leurs enquêtes sur la

⁵⁰ Les statistiques nationales fondées sur ce modèle sont diffusées sur la base de données du BIT sur les statistiques du travail.

main-d'œuvre; les symboles apparaissent dans une des colonnes du modèle⁵¹ pour indiquer si la variation est significative d'une période de référence à une autre.

7.46. Les modèles peuvent également offrir aux utilisateurs la possibilité de rendre les tabulations croisées interactives si chacune des désagréations fait référence au même univers ou à la même sous-série. Beaucoup de pays trouvent attirantes ces applications «cubes de données» car elles permettent une interaction simple avec la base de données sans nécessité d'avoir recours aux SQL ou à d'autres langages informatiques.

7.47. Les résultats individuels rendus anonymes peuvent également être diffusés par l'Internet ou sur disque compact en tant que séries de microdonnées. La disponibilité des bases de microdonnées est tout à fait prometteuse pour répondre au besoin croissant de statistiques économiques et sociales pour la planification et l'analyse au sein du gouvernement et des chercheurs universitaires et des institutions politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En outre, la préparation des bases de microdonnées destinées au public réduit la nécessité pour les offices nationaux de statistiques de répondre à des demandes de services chronophages en faveur d'utilisateurs qui ont besoin de tabulations spéciales.

7.48. Les avantages de la diffusion des dossiers statistiques de microdonnées destinées au public sont certes considérables, mais il est impératif de préserver l'anonymat des personnes interrogées quand on fournit des résultats statistiques sous cette forme. Les pays qui autorisent la préparation de ces dossiers ont généralement une législation qui restreint les données diffusées sous une forme qui pourrait aboutir à l'identification des personnes. Pour résoudre ce problème, voici quelques-unes des options proposées par le Canada (Statistique Canada, 2002, pp. 18-19) pour la diffusion des données individuelles:

- la production de dossiers de microdonnées destinées au public qui ont été expurgées pour protéger la confidentialité, sous réserve de l'approbation du Comité de la diffusion des microdonnées;
- la fourniture d'un service d'extraction des données permettant aux utilisateurs externes de faire des demandes d'extraction de données de la base confidentielle de microdonnées, sous réserve de leur examen préalable sur la confidentialité avant diffusion;
- l'engagement d'un analyste externe assermenté dans le cadre de la loi sur les statistiques pour réaliser des analyses statistiques.

⁵¹ Pour le Mexique (INEGI, 2011, p. 123), ↑ signifie qu'une variation positive est statistiquement significative, et qu'elle ne s'explique pas uniquement par le simple caractère aléatoire, et ↓ signifie une variation négative ou une baisse statistiquement significative, alors que ↔ signifie qu'aucune variation, quelle que soit sa direction, n'est statistiquement significative.

7.49. Les dossiers doivent être fournis sous un format générique qui peut être lu par la plupart des applications statistiques. En outre, une documentation de base sur l'enquête devrait être préparée et mise à disposition sur le Web et sous forme papier pour aider les utilisateurs potentiels à déterminer si la base de données répond à leurs besoins et pour informer les usagers des caractéristiques et des limites des données. La Banque mondiale, pour promouvoir l'accessibilité des études de la mesure des niveaux de vie, a posté des microdonnées sur le Web accompagnées d'une documentation sur les métadonnées pour chacune des études. Cette documentation contient généralement une description des objectifs de l'étude, des questionnaires, de l'organisation de l'équipe d'enquêteurs, des dossiers de données brutes, des champs de données élaborés, des codes qui ne sont pas contenus dans le questionnaire et d'autres documents utiles à l'analyse des données (voir <http://www.worldbank.org/lsm/country/datahome.html>). Ces informations sont facilement compilables pour préparer un rapport administratif et technique sur l'enquête.

Les efforts de promotion

7.50. La diffusion des résultats et le développement d'un large groupe d'utilisateurs sont des éléments importants pour justifier le coût élevé des ressources publiques utilisées dans des programmes nationaux de statistique et susciter un soutien en faveur de ces programmes. La diffusion des statistiques sur l'informalité peut poser un problème plus important que pour d'autres statistiques sur la main-d'œuvre, car cette mesure se fait rarement régulièrement. Bien qu'il s'agisse d'un sujet important, les ressources attribuées par les offices nationaux de statistiques pour la production de statistiques régulières sur l'informalité sont souvent limitées, étant donné que ce sujet est plus difficile et souvent plus sensible. Il existe cependant plusieurs moyens de faire connaître la disponibilité des statistiques sur l'informalité. L'un des outils les plus utiles est le site Internet de l'unité responsable de la collecte et de la publication des statistiques, qui devrait offrir des outils de recherche et de navigation ainsi que des informations sur les statistiques et les différents produits statistiques. Le site peut par exemple contenir des listings de statistiques et de produits par thèmes et sujets ainsi que des catalogues de documents.

7.51. On utilise aussi du matériel de presse pour faire la promotion des principaux résultats des enquêtes, sous forme de catalogues et de brochures annonçant les publications et les statistiques disponibles. Ces informations devraient être largement diffusées aux utilisateurs potentiels dans le secteur public et privé. Pour favoriser la circulation, il peut s'avérer nécessaire d'élaborer une liste d'utilisateurs potentiels.

7.52. Les conférences du personnel devant différents groupes et les conférences organisées pour les utilisateurs sont une autre façon de mettre le public au courant des statistiques disponibles et de donner l'opportunité de discuter de leur utilisation potentielle et des limitations des informations statistiques. En outre, des articles pour les journaux, les magazines et les revues professionnelles peuvent fournir des analyses plus détaillées des résultats des enquêtes.

7.53. La promotion peut être facilitée par des spécialistes de l'information de l'organisation statistique ou plus largement, du gouvernement. Si l'on dispose de ces spécialistes, il est important que les statisticiens travaillent en étroite collaboration avec eux pour préparer le matériel et les activités de promotion. Comme aux autres étapes d'une opération d'enquête, il est essentiel d'avoir un dialogue entre les producteurs de statistiques et les spécialistes des media.



Chapitre 8.

L'utilisation des statistiques sur le secteur informel et l'emploi pour la comptabilité nationale

Introduction

8.1. Les chapitres précédents ont analysé le concept et les définitions du secteur informel et de l'emploi informel et leurs méthodes de mesure statistique. Ce chapitre-ci porte sur l'utilisation de ces statistiques pour la compilation de la comptabilité nationale, afin que cette dernière reflète toutes les activités économiques du pays.



8.2. L'une des utilisations majeures des statistiques décrites dans ce manuel est de quantifier la contribution du secteur informel et de l'emploi informel à l'économie. Deux indicateurs sont très utilisés par les analystes dans cet objectif: la part des activités économiques du secteur informel dans la production intérieure brute totale (PIB); et la part de l'emploi informel dans l'emploi total de l'économie. La part de la production du secteur informel dans le PIB est probablement l'une des variables essentielles pour mesurer l'importance et les performances du secteur informel. Améliorer l'exhaustivité et la précision de la mesure de la production du secteur informel renforce donc la qualité de la comptabilité nationale et contribue à répondre aux besoins des utilisateurs de statistiques des pays qui ont un grand nombre d'entreprises individuelles.

8.3. Il y a tout lieu de croire que le secteur informel est responsable d'une partie substantielle de la production dans de nombreuses économies, notamment dans les pays en développement et en transition. Il est probable que non seulement le secteur informel a connu une croissance ces dernières années, mais qu'il s'est transformé dans le sillage des restructurations industrielles, de la mondialisation et des crises financières. Le secteur informel fait l'objet d'un grand intérêt politique dans une bonne partie du monde, en premier lieu parce qu'il est lié directement et indirectement aux principaux objectifs de développement, comme l'accroissement du revenu, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, et ensuite parce que les caractéristiques de l'emploi informel sont des éléments essentiels pour concevoir et assurer le suivi des programmes d'assistance et de soutien ciblés.

8.4. Comme indiqué au chapitre 2, le secteur informel est un concept fondé sur l'entreprise et défini comme étant constitué de certains types d'entreprises individuelles. Le système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) faisait référence au secteur informel, dans le contexte d'une subdivision du secteur des ménages, sans s'appesantir sur sa définition et ni donner de directives sur son application dans la comptabilité nationale. Le système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) reconnaît l'importance du secteur informel, notamment dans les économies en développement et en transition, en incluant un chapitre complet intitulé «Les aspects informels de l'économie» (Nations Unies *et al.*, 2009, chapitre 25), relatif au traitement du secteur informel dans la comptabilité nationale. Le SCN 2008 reconnaît qu'une mesure efficace du secteur informel améliorerait la portée de la comptabilité nationale et assurerait une mesure exhaustive du PIB.

8.5. Les critères qui définissent le secteur informel ne sont pas uniformément appliqués dans tous les pays, car leur mise en œuvre dépend des pratiques nationales en matière d'enregistrement, et de la question de la taille (de l'emploi). En conséquence, il y a actuellement des problèmes de comparabilité des estimations nationales de la part de la production du secteur informel dans le PIB.

L'intérêt soutenu des pays qui ont un grand nombre d'entreprises individuelles devrait améliorer la situation. On suppose que la préparation de mesures fiables et comparables à long terme du secteur informel aboutira à une mesure fiable de la production des ménages et de la génération de revenu.

8.6. L'objectif de ce chapitre est double: informer les statisticiens effectuant les enquêtes sur les données nécessaires à la compilation de la comptabilité nationale, et à la mesure exhaustive du PIB; et sensibiliser les responsables de la comptabilité nationale à l'intérêt d'utiliser les données directes des enquêtes sur le segment informel de l'économie. On a d'un côté les responsables de la compilation de la comptabilité nationale qui se plaignent souvent du manque de données fiables sur les activités productives des petites entreprises et des microentreprises non constituées en société, et de l'autre les statisticiens chargés des enquêtes qui se plaignent du peu d'utilisation des données sur le secteur informel et l'emploi informel qui ont été recueillies pour compiler la comptabilité nationale.

8.7. Les sections de ce chapitre se penchent sur la nécessité de disposer de statistiques fiables sur les activités productives des entreprises du secteur informel pour une mesure exhaustive du PIB et faire un bilan de l'offre et de l'utilisation des biens et des services produits dans l'économie; elles décrivent le secteur informel et l'emploi informel dans le SCN 2008, abordent la question de l'utilisation des statistiques sur le secteur informel aux fins de la comptabilité nationale; elles décrivent brièvement l'utilisation des données des enquêtes sur le secteur informel pour estimer les agrégats de la comptabilité nationale, et présentent à titre d'illustration des expériences nationales de quantification de la contribution du secteur informel à la comptabilité nationale.

La nécessité d'améliorer l'identification des activités des unités du secteur informel

8.8. Les planificateurs et les décideurs politiques ont un besoin vital d'informations sur les activités du secteur informel pour concevoir des programmes de développement durable et des mesures permettant aux travailleurs du secteur informel de bénéficier d'une couverture sociale. Ces informations sont également nécessaires pour que les estimations du PIB couvrent complètement l'économie et pour faire le tableau des ressources et des emplois des biens et des services produits et utilisés dans l'économie durant une période comptable donnée.

La couverture exhaustive du PIB

8.9. Comme expliqué au chapitre 2, le secteur informel se présente sous différentes formes dans les pays. Sa taille et son importance dépendent des structures sociales du pays, des politiques économiques nationales et locales, et

de la capacité du gouvernement à faire respecter la législation du travail. Les motivations des gens qui appartiennent au secteur informel vont de la simple stratégie de survie au souhait d'avoir des contrats de travail plus souples. Ce secteur couvre pratiquement tous les types d'activités économiques et des entreprises individuelles qui ont des modes opératoires très différents. Une grande partie des unités du secteur informel exercent des activités sans lieu fixe, à domicile ou dans de petits locaux faisant office d'échoppes ou d'ateliers. Les activités du secteur informel vont de la vente à la sauvette, du cireur de chaussures et d'autres activités nécessitant des compétences faciles à acquérir et peu ou pas de capital, à des activités qui impliquent un certain investissement dans des biens d'équipement ou un certain niveau d'expertise, comme les tailleurs, les réparateurs de voiture, et les services professionnels. Beaucoup d'entreprises du secteur informel sont exploitées par une personne qui travaille seule, en tant qu'entrepreneur indépendant ou avec l'aide de membres de sa famille non rémunérés; d'autres entrepreneurs du secteur informel embauchent des salariés.

8.10. L'approche statistique traditionnelle des enquêtes auprès des établissements, qui s'appuie sur les adresses fournies par le registre des entreprises ou des bases de listes, néglige ou ignore ces unités, qui ne sont donc pas couvertes par les statistiques. Dans ce cas, la contribution des unités informelles au PIB n'est pas prise en compte, ou elle est estimée en fonction de normes et de jugements de valeurs. Cela a bien sûr une incidence sur la qualité et la couverture des agrégats de la comptabilité nationale. Il est donc important de s'efforcer de mesurer statistiquement les activités des entreprises informelles afin d'avoir une couverture exhaustive de toutes les activités économiques entreprises dans l'économie et de contribuer à quantifier la contribution et la structure du secteur informel.

8.11. Les méthodes de collecte des données sur le secteur informel et les pratiques de plusieurs pays ont été décrites dans les chapitres précédents, qui ont examiné leurs avantages et leurs inconvénients. Comme nous l'avons observé précédemment, il n'existe pas de méthode unique adaptée à tous les pays, et le choix de la méthode de mesure du secteur informel doit dépendre des circonstances et des capacités du système statistique du pays, de ses objectifs de mesure, des besoins des utilisateurs, des informations disponibles sur le secteur, (type d'activités économiques, situation géographique, etc.) et de la disponibilité des ressources.

Concevoir des mesures permettant d'équilibrer les ressources et les emplois des biens et des services

8.12. Les biens et les services produits dans une économie durant une période de référence sont utilisés pour la consommation intermédiaire, la consommation finale, la formation de capital ou l'exportation. L'offre de biens et de services

produits dans une économie et importés durant une période comptable devrait être égale à la somme de ces utilisations (consommation intermédiaire, consommation finale, formation de capital ou exportation). Toutefois, dans la pratique, les statistiques sur les ressources et les emplois des biens et de services sont rarement à l'équilibre. Ce déséquilibre est principalement dû au recours à des sources de données différentes pour compiler les estimations de la production et celles de l'emploi des biens et des services durant une période comptable donnée. Pour les économies en développement, l'omission ou la mesure inappropriée des activités économiques des petites entreprises du secteur informel est souvent l'une des raisons majeures du déséquilibre statistique de la balance des ressources et des emplois des biens et des services.

8.13. Les biens et les services produits par les entreprises du secteur informel sont vendus sur les marchés et utilisés par d'autres. On appréhende l'emploi de ces biens et services en recueillant des informations pour compiler les agrégats des dépenses. Cependant, il est rare que les enquêtes sur la production à partir de listes appréhendent complètement la production de biens et de services par les entreprises du secteur informel, ce qui contribue au déséquilibre entre les mesures des ressources et celles des emplois. Les spécialistes de la comptabilité nationale utilisent en tant qu'outil statistique un tableau équilibré des ressources et des emplois qui sert de référence pour les agrégats macroéconomiques de la comptabilité nationale et pour préparer les tableaux des transactions entrées-sorties qui ont beaucoup d'applications pour la planification et l'élaboration des politiques. Il est donc très utile d'avoir une couverture complète des biens et des services produits par les entreprises du secteur informel pour équilibrer les ressources et les emplois des biens et des services.

8.14. La préparation de la comptabilité nationale implique de réconcilier les statistiques de différentes sources. Ce sont les efforts pour réconcilier les statistiques des ressources et des emplois pour élaborer la comptabilité nationale qui ont fait prendre conscience de l'importance du secteur informel. On a en effet constaté un grand décalage entre la production d'un bien mesurée par les enquêtes auprès des entreprises formelles, et sa consommation bien supérieure mesurée par des enquêtes sur les dépenses.

Le secteur informel et l'emploi informel dans le SCN 2008

8.15. Afin de promouvoir le respect de normes internationales pour la compilation de la comptabilité nationale en tant qu'outil analytique et pour l'élaboration de rapports internationaux comparables sur les statistiques de la comptabilité nationale, la commission de statistique des Nations Unies a élaboré le système de comptabilité nationale (SCN). Il s'agit d'un cadre statistique

proposant une série de comptes macroéconomiques globaux, cohérents et souples à utiliser pour l'élaboration de politiques, l'analyse et la recherche. La première version du SCN est parue en 1953 et a été révisée par les Nations Unies en 1968. Pour aligner la comptabilité sur l'évolution économique, les progrès de la recherche méthodologique et les besoins des utilisateurs, une refonte complète des recommandations du SCN a été réalisée en 1993 et en 2008 sous les auspices du groupe de travail inter secrétariat sur la comptabilité nationale comprenant la Commission européenne (Eurostat), le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économique, les Nations Unies et la Banque mondiale. La Commission de statistique des Nations Unies a adopté le SCN 2008 à sa trente-neuvième session en 2008 et a encouragé tous les pays à compiler leur comptabilité nationale et à élaborer les rapports en suivant les recommandations du SCN 2008 dès que possible.

8.16. Pour mesurer la production, la consommation et la capitalisation identifiées dans le SCN 2008, les unités fondamentales sont les unités économiques en capacité de posséder des biens et d'engager leur responsabilité en leur nom propre. Ces unités peuvent effectuer toute la gamme des transactions avec d'autres entités, et sont appelées des unités «institutionnelles». Ces unités institutionnelles sont classées en différents «secteurs institutionnels» selon leurs principales fonctions, comportements et objectifs. Les unités institutionnelles résidentes qui constituent l'ensemble de l'économie nationale sont regroupées en cinq secteurs institutionnels qui s'excluent mutuellement: les «sociétés non financières», les «sociétés financières», les «administrations publiques», les «institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)», et le «secteur institutionnel des ménages». Comme l'explique le paragraphe 8.21, le secteur informel est une sous-catégorie du secteur institutionnel des ménages.

8.17. Il est important d'observer que certains termes n'ont pas la même signification ni la même couverture quand ils sont utilisés dans le cadre du SCN 2008 et quand ils sont utilisés dans ce manuel. Le tableau 8.1 ci-dessous précise l'utilisation de ces termes.

Tableau 8.1.

Comparaison entre l'utilisation de certains termes dans le SCN et à l'OIT/la CIST

Terme (1)	Utilisation dans le SCN (2)	Utilisation à l'OIT / la CIST (3)	Commentaire (4)
Secteur	Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles de type semblable selon leurs principales fonctions, comportement, et objectifs (SCN 2008, paragraphe 4.16).	Groupe d'unités de production.	Le SCN 2008 utilise le mot «secteur» pour les cinq secteurs institutionnels définis dans Nations Unies <i>et al.</i> , 2009, paragraphe 4.24; dans le contexte du SCN, le secteur informel est un sous-secteur du secteur des ménages, voir le paragraphe 2.92 de ce manuel.
Producteurs marchands	Les producteurs qui vendent ou échangent la <i>totalité ou la majeure partie</i> de leur production (SCN 2008, paragraphe 6.133).	Les producteurs qui vendent ou échangent <i>tout ou partie</i> de leur production (résolution de la 15e CIST, paragraphe 14). Les unités du secteur informel peuvent ne pas toutes être des producteurs marchands tels que défini dans le SCN 2008.	La CIST a choisi d'attribuer au terme de «producteurs marchands» une acception plus large que celle du SCN car les unités qui exercent exclusivement des activités de production pour leur usage propre n'ont pas le même comportement ni les mêmes objectifs que ceux qui produisent en totalité ou en partie pour le marché.
Secteur formel	N'est pas défini dans le SCN 2008.	Comprend les sociétés, (y compris les quasi-sociétés), les administrations, les institutions sans but lucratif, et les entreprises individuelles non constituées en sociétés qui produisent des biens et des services pour la vente ou le troc qui ne font pas partie du secteur informel.	Le SCN 2008 n'utilise la dichotomie formel/informel ni pour les secteurs ni pour les unités de production.

Terme (1)	Utilisation dans le SCN (2)	Utilisation à l'OIT / la CIST (3)	Commentaire (4)
Ménages	Les ménages ont diverses fonctions (définies aux chapitres 4 et 24 du SCN 2008): producteurs, pourvoyeurs de main-d'œuvre et consommateurs de biens et de services. Les ménages engagés dans la production pour leur consommation personnelle, la vente ou le troc, sont considérés comme des entreprises non constituées en sociétés.	Les ménages en tant que pourvoyeurs de main-d'œuvre et les ménages produisant des biens et des services exclusivement pour leur consommation personnelle.	Le terme «ménage» a un sens plus large dans le SCN que lorsqu'il est utilisé par la CIST. En dehors des entreprises du secteur informel, il comprend les entreprises non constituées en sociétés, traitées comme des entreprises formelles, plus les entreprises non constituées en sociétés produisant pour leur consommation personnelle, plus les ménages avec des entreprises non constituées en sociétés plus les ménages institutionnels.
Entreprise	Une unité institutionnelle dans sa qualité de producteur de biens et de services (SCN 2008, paragraphe 5.1).	Toute unité engagée dans la production de biens et de services pour la vente ou le troc.	La définition de l'OIT n'inclut que les unités de production avec emploi, en séparant les unités de production qui sont des «entreprises individuelles».

Le secteur informel dans le SCN 2008

8.18. Le secteur informel peut être décrit d'une façon générale comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services, dont l'objectif premier est de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation (formelle), opèrent à petite échelle avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

8.19. Le secteur informel est défini par la résolution de la 15^e CIST (BIT, 1993) en fonction du type d'unités de production dont il est composé. Il est constitué d'entreprises individuelles non constituées en sociétés dont au moins une partie de la production est destinée à la vente ou au troc, qui agissent dans les limites du domaine de production du SCN. Les unités du secteur informel se divisent en deux sous-catégories:

- Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte.* Il s'agit d'entreprises individuelles appartenant à des personnes travaillant pour

leur propre compte et gérées par elles, soit seules, soit en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, qui peuvent employer des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale et des salariés de manière occasionnelle mais n'emploient pas de salariés de manière continue. Selon les circonstances nationales, le terme «informel» s'applique soit à toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, soit uniquement à celles qui ne sont pas enregistrées dans le cadre de la législation nationale.

- b) *Les entreprises des employeurs informels.* Il s'agit d'entreprises individuelles appartenant à des employeurs et gérées par eux, seuls ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue. Les entreprises sont considérées comme informelles si elles répondent à l'un ou plusieurs des critères suivants: a) la petite taille des entreprises en terme d'emploi, b) l'absence d'enregistrement de l'entreprise, et c) l'absence d'enregistrement de ses salariés.

8.20. Les entreprises individuelles non constituées en sociétés définies dans le SCN 2008 ne constituent pas des entités juridiques distinctes indépendantes des membres du ménage à qui elles appartiennent. Ces entreprises ne possèdent pas d'actifs et ne peuvent pas engager leur responsabilité en leur nom propre indépendamment de leur propriétaire, elles ne constituent donc pas des unités institutionnelles séparées. Le propriétaire est considéré comme responsable de tout capital obtenu pour les activités de son entreprise non constituée en société. Il est souvent impossible de faire la distinction entre les charges afférentes aux activités de l'entreprise non constituée en société et les dépenses du ménage. En outre, les actifs immobilisés, comme le véhicule et les locaux où l'activité est exercée peuvent être utilisés pour d'autres fins. En conséquence, les données sur les transactions relatives aux activités de production des entreprises non constituées en sociétés ne sont pas disponibles séparément pour être compilées en un ensemble complet de comptes incluant les actifs financiers et les actifs non financiers utilisés. L'activité de production du ménage est donc considérée par le SCN comme une entreprise non constituée en société du secteur des ménages au lieu d'être traitée comme une quasi-société dans l'un des secteurs des sociétés.

8.21. Les unités de production du secteur informel ont les caractéristiques des entreprises individuelles et se situent donc dans le secteur institutionnel des ménages en tant que sous-catégorie. Dans la résolution de la 15^e CIST, les entreprises individuelles non constituées en société du SCN sont subdivisées en trois segments: a) celles qui constituent le secteur informel, b) celles qui sont traitées comme des entreprises formelles en fonction de leur taille ou de leur enregistrement, et c) celles qui produisent des biens et des services exclusivement pour leur consommation personnelle.

8.22. Le secteur institutionnel des ménages du SCN 2008 est constitué par:
les unités du secteur institutionnel des ménages du SCN = les entreprises du secteur informel

- plus*
les entreprises individuelles non constituées en sociétés du secteur formel
- plus*
les entreprises individuelles non constituées en sociétés produisant exclusivement pour leur consommation personnelle
- plus*
les ménages sans entreprises non constituées en société
- plus*
les ménages institutionnels.

Le tableau 8.2 montre la délimitation des unités du secteur informel par rapport aux secteurs institutionnels du SCN

Tableau 8.2.
Les unités du secteur informel dans le cadre du SCN

Les secteurs institutionnels du SCN							
Administra- tions publiques	Sociétés financières et non financières	Ménages					ISBSLN
		Ménages avec des entreprises non constituées en sociétés enregistrées et/ou qui ont plus d'un nombre donné de salariés (appartiennent au secteur formel)	Les ménages avec des entreprises non constituées en sociétés non enregistrées et/ou qui ont un nombre de salariés inférieur à un nombre donné (Entreprises du secteur informel)		Ménages avec des entreprises non constituées en sociétés produisant exclusivement pour leur consommation personnelle - agriculture de subsistance - services de logement occupés par le propriétaire - services domestiques et personnels produits par du personnel rémunéré	Ménages institutionnels comme les prisons, les ordres religieux, et les maisons de retraite, etc.	Ménages sans entreprises non constituées en sociétés
			Entreprises informelles de travailleurs à leur propre compte (qui n'ont pas de salariés réguliers)	Entreprises d'emplo- yeurs informels			

Le secteur informel en tant que sous-catégorie du secteur des ménages

8.23. Il ressort de la délimitation des unités du secteur informel au sein des secteurs institutionnels du SCN (voir le paragraphe 8.21) que le secteur informel est une sous-catégorie du secteur institutionnel des ménages, comprenant les ménages qui: *a)* ont une entreprise informelle de personnes travaillant pour leur propre compte (sans salarié de façon continue) et *b)* les entreprises d'employeurs informels.

8.24. Pour compiler l'ensemble des comptes du SCN pour le secteur institutionnel des ménages, il est nécessaire d'avoir des informations sur les autres parties du secteur: *a)* les entreprises individuelles non constituées en sociétés du secteur formel (les ménages qui ont une entreprise non constituée en société enregistrée et/ou qui a plus d'un nombre donné de salariés), *b)* les entreprises individuelles non constituées en sociétés produisant exclusivement pour leur consommation personnelle, (les ménages comportant une entreprise non constituée en société produisant des biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle comme l'agriculture de subsistance ou la production d'autres biens, les services de logement occupés par leur propriétaires et les services domestiques et personnels produits par du personnel rémunéré), *c)* les ménages sans entreprises non constituées en sociétés et *d)* les ménages institutionnels (comme les prisons, les ordres religieux, les maisons de retraite, etc.).

8.25. Il faudrait dans la mesure du possible avoir des informations sur tous les éléments du secteur institutionnel pour la même période, car cela facilite l'inclusion du secteur informel lors de la compilation de la séquence de comptes du SCN. Même s'ils ne disposent d'informations fiables que sur la partie du secteur informel dans le secteur des ménages, les responsables de la compilation de la comptabilité nationale devraient malgré tout s'efforcer de les utiliser au lieu de recourir à des normes et des ratios ou des approches résiduelles. L'utilisation des statistiques sur le secteur informel disponibles pour la compilation de la comptabilité nationale encourage les statisticiens à en produire plus régulièrement et plus complètement.

La contribution de l'emploi informel

8.26. L'emploi informel, défini par les directives de la 17^e CIST adoptées en 2003, fait référence aux emplois plutôt qu'aux unités économiques dont il a été question ci-dessus. Ce concept couvre l'emploi dans le secteur informel ainsi que l'emploi informel dans les entreprises formelles et dans les ménages produisant exclusivement pour leur consommation personnelle; il exclut l'emploi formel dans le secteur informel (voir la figure 2.1). En fonction des informations disponibles, les emplois informels peuvent se situer dans la plupart des secteurs

institutionnels. Dans le secteur des ménages par exemple, les employeurs formels peuvent ne pas déclarer tous leurs salariés; les sociétés financières et non financières peuvent engager des salariés directement sans contrat formel ou indirectement par des accords de sous-traitance; et les secteurs des administrations et des institutions sans but lucratif au service des ménages peuvent également employer des personnes de façon informelle.

8.27. La mesure de l'emploi informel en dehors du secteur informel peut servir de base pour estimer la production souterraine des industries des secteurs institutionnels autres que le secteur des ménages. Cependant, lorsqu'on estime la production souterraine à partir de l'emploi informel dans le secteur des sociétés financières et non financières, il faut faire attention à éviter les duplications, parce que la production de ces secteurs se fonde généralement sur des informations provenant des livres de comptes alors que la production totale est le produit de toutes les personnes dans l'emploi, y compris l'emploi informel non déclaré. Les informations sur la production et la consommation intermédiaire sont rarement disponibles pour l'emploi formel et informel.

8.28. Après avoir mesuré la production des entreprises informelles, il est possible d'estimer la productivité du travail du secteur informel, car la totalité de la production peut être attribuée à l'emploi dans ce secteur. En revanche, il n'est pas si facile d'estimer la productivité du travail pour l'emploi informel, car ce dernier se situe à la fois dans le secteur informel et dans le secteur formel et qu'il n'est pas possible d'attribuer exclusivement à l'emploi informel la production dans les établissements concernés, même si on peut faire des estimations grossières à l'aide de matrices de l'apport de travail. Les sources de données utilisées pour préparer les matrices de l'apport de travail sont examinées aux paragraphes 8.41 et suivants.

Les statistiques sur le secteur informel pour la comptabilité nationale

8.29. Dans le cadre du SCN, on ne peut compiler pour les entreprises informelles que les comptes de production et d'exploitation. Il n'est pas possible de compiler d'autres comptes en raison de l'impossibilité de savoir si les flux de revenus, la consommation et la formation de capital correspondent uniquement à l'activité des entreprises informelles et non au ménage auxquels elles appartiennent.

8.30. Le SCN 2008 recommande, lorsque c'est possible, de préparer deux tableaux supplémentaires relatifs au secteur informel, l'un couvrant la production et l'exploitation et l'autre couvrant l'emploi. Ces tableaux peuvent être préparés soit en utilisant les statistiques disponibles sur les activités des entreprises du secteur informel (la méthode directe), soit à partir de certaines normes et ratios (la

méthode indirecte). Ces méthodes font l'objet d'une discussion dans les sections suivantes.

Les estimations directes

8.31. Le SCN propose trois approches pour la mesure du produit intérieur brut (Nations Unies *et al.*, 2009, paragraphes 2.138 à 2.140):

- a) *L'approche de la production*: Le PIB est la somme de la production totale moins la consommation intermédiaire totale, plus les impôts moins les subventions sur les produits qui ne sont pas déjà inclus dans la valeur de la production. Autrement dit, c'est la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités productrices résidentes (tous secteurs institutionnels confondus) plus tous les impôts moins les subventions sur les produits.
- b) *L'approche des dépenses*: le PIB est égal aux dépenses de la consommation finale, plus la formation brute de capital, plus les exportations moins les importations. Autrement dit, c'est la somme de la consommation finale des ménages, des institutions sans but lucratif et des administrations, plus la formation brute de capital par tous les secteurs institutionnels plus les variations de stocks plus les exportations moins les importations.
- c) *L'approche du revenu*: Le PIB est égal à la somme des rémunérations des salariés, plus le revenu mixte brut, plus les excédents d'exploitation bruts, plus les impôts moins les subventions sur la production et les importations.

8.32. Théoriquement, pour toute économie, les estimations du PIB dérivées de ces trois approches devraient être les mêmes, mais dans la pratique, c'est rarement le cas, essentiellement en raison de l'utilisation de sources de données différentes pour les compiler. Dans les pays où les statistiques détaillées sont rares, la méthode la plus souvent utilisée est un mélange des approches de la production et des dépenses.

8.33. L'approche de la production est l'approche de base, et c'est sans doute la seule que peuvent utiliser de nombreux pays en développement. Même si des pays ne disposent pas de toutes les statistiques nécessaires, l'approche de la production est préférable à celle du revenu et à celle des dépenses, car ils disposent généralement, de source administrative, de certaines statistiques sur la production par type d'activités économiques, même si elles ne sont pas exhaustives. Les statistiques sur le revenu des entreprises du secteur informel sont moins courantes et généralement moins fiables.

8.34. Pour une mesure directe de la production et de l'emploi dans les entreprises informelles par activité économique, mesure nécessaire pour l'approche de la production, il faut disposer de statistiques sur des éléments comme la production, la consommation intermédiaire, et les variations de stocks,

qu'il faudrait collecter en détail si possible. Outre les données sur la quantité et la valeur de la production, il est souhaitable d'avoir des données sur la production vendue, la production utilisée pour la consommation personnelle et la production utilisée pour le troc; pour la consommation intermédiaire, il est utile de disposer de données sur la quantité et la valeur des matières premières, du carburant, de l'eau, des frais de loyer, etc.; et pour les stocks, il faudrait obtenir des données sur l'ouverture et la fermeture des stocks. Ces informations peuvent être recueillies grâce aux méthodes d'enquêtes décrites dans les chapitres précédents. Le tableau 8.3 ci-dessous présente le minimum de données statistiques sur le secteur informel nécessaires pour la comptabilité nationale.

Tableau 8.3.

Les données minimales et les données souhaitables sur le secteur informel et l'emploi informel à recueillir et à reporter pour la comptabilité nationale

Compte		Rubriques de données à recueillir auprès des entreprises du secteur informel	Priorité des données pour la comptabilité nationale	Rapport recommandé dans le SCN 2008
Compte de production	\$	<i>Valeur de la production (y compris la consommation personnelle</i>	**	✓
		■ Valeur des ventes/expéditions de biens et de services produits	**	
		■ Quantité des biens et des services produits/expédiés	*	
		■ Valeur de la production pour la consommation propre, le troc, etc.	**	
		■ Valeur des expéditions/ventes de tous les produits et services achetés pour la revente dans le même état qu'à réception	**	
	\$	■ Valeur des actifs immobilisés pour compte propre		
	\$	<i>Valeur de la consommation intermédiaire</i>	**	✓
		■ Coût des matières premières et des fournitures à l'exception du gaz, du carburant et de l'électricité	**	
		■ Quantité de matières premières et de fournitures achetées	*	
		■ Coût du gaz, du carburant et de l'électricité achetés	**	
		■ Achats de services (location d'immeubles, machines et véhicules, maintenance, transport, assurance, frais de licence, etc.)	**	
		■ Achat de biens et de services pour la revente dans le même état qu'à réception	**	

Compte		Rubriques de données à recueillir auprès des entreprises du secteur informel	Priorité des données pour la comptabilité nationale	Rapport recommandé dans le SCN 2008
		<i>Variations des stocks</i>	**	
		■ Combustible, matériaux et fournitures ■ Produits finis et semi-finis ■ Produits achetés pour la revente dans le même état qu'à réception		
	\$	Valeur ajoutée	**	✓
Compte d'exploitation, allocation du compte de revenu primaire	\$	<i>Rémunération des salariés</i> (Salaires et traitements en espèces et en nature, primes et indemnités)	**	✓
		Impôts sur la production et les importations	**	
	\$	Revenu mixte brut	**	✓
	\$	Consommation de capital fixe	**	✓
	\$	Revenu mixte net	**	✓
Emploi		<i>Nombre d'emplois présentant:</i>	**	✓
		a) l'emploi dans le secteur informel	**	✓
		■ les emplois formels (bien que peu probables) ■ les emplois informels	**	✓
		b) les emplois informels en dehors du secteur informel	**	✓
		■ dans le secteur formel ■ dans d'autres entreprises individuelles non constituées en sociétés	**	✓

* Série de données souhaitables

** Séries de données minimales recommandées pour la comptabilité nationale

\$ Série de données dérivées – souvent dérivées d'autres séries de données recueillies

Les estimations indirectes

8.35. Comme les entreprises du secteur informel ne tiennent généralement pas de comptabilité de leurs activités économiques, il n'est pas possible de les consulter pour la collecte des informations sur leur production ou leur consommation intermédiaire. Il est donc très difficile d'estimer la valeur ajoutée des entreprises informelles avec précision. Lorsqu'on prévoit que les réponses seront de mauvaise qualité, on peut utiliser une méthode indirecte pour estimer la contribution du secteur informel.

8.36. La méthode indirecte décrite ici, appelée la «méthode de l'apport de travail» dans la littérature sur les statistiques, comprend trois étapes: a) obtenir

des estimations de l'apport de travail dans le secteur informel par activité économique grâce à une enquête auprès des ménages (généralement une enquête sur la main-d'œuvre); b) dériver des estimations de la production et de la valeur ajoutée par unité d'apport de travail pour les entreprises appartenant au secteur informel, avec la même ventilation par activité économique; et c) multiplier les estimations de l'apport de travail par la productivité par unité pour obtenir la production et la valeur ajoutée du secteur informel par activité économique. Autrement dit, cette approche dépend de l'accès aux statistiques des enquêtes auprès des établissements et/ou des enquêtes sur la main-d'œuvre pour établir la matrice de l'apport de travail.

8.37. Il faut beaucoup de ressources et de temps pour réaliser régulièrement des enquêtes annuelles pour la mesure des entreprises du secteur informel. Tout comme les estimations correspondantes de l'apport, il est possible de réutiliser l'estimation de la valeur ajoutée par unité dérivée de ces enquêtes pour les périodes ultérieures après avoir procédé aux ajustement appropriés pour l'inflation, afin de dériver les estimations indirectes relatives au secteur informel les années suivantes jusqu'à ce qu'une nouvelle enquête soit réalisée. Pour cette méthode indirecte, il est essentiel de disposer de la matrice de l'apport de travail et de la norme de productivité du travail par activité économique. La section suivante présente une brève description de la préparation d'une matrice de l'apport de travail.

La matrice de l'apport de travail

8.38. Pour mesurer la productivité du travail pour la comptabilité nationale, il faut mesurer les apports de travail en termes d'emploi, c'est-à-dire le nombre d'emplois et le nombre total d'heures travaillées dans les différentes activités économiques durant une période comptable (Nations Unies *et al.*, 2009, chapitre 19). Pour évaluer la contribution du secteur informel et d'autres composantes de l'emploi informel au PIB, les statistiques de l'emploi et de la production doivent être cohérentes entre elles. Il est possible de développer, en suivant les recommandations du SCN 2008, des matrices de l'apport de travail pour mesurer de façon cohérente les différentes composantes de l'emploi qui contribuent à la production du secteur institutionnel. L'objectif est de concevoir un tableau aussi détaillé que possible des branches d'activités par emploi formel/informel et secteur formel/informel.

8.39. Il est très important de veiller à la cohérence des statistiques de l'emploi et de la production, et notamment à leur cohérence au niveau du domaine de la production et à l'utilisation du même critère de résidence.

8.40. Pour y arriver dans la pratique, on réconcilie les statistiques de la production avec les statistiques correspondantes de l'emploi de façon à éviter toute double comptabilité tout en incluant tous les emplois. L'emploi dans le

secteur formel coïncide avec l'emploi formel si on peut supposer que les entreprises formelles n'emploient que des salariés avec une protection sociale, qu'aucun travailleur du secteur informel n'a de protection sociale et que tous les salariés des ménages produisant exclusivement pour leur consommation personnelle ne bénéficient pas d'une protection sociale. Cependant, certains des emplois rémunérés proposés par les entreprises formelles ne sont pas couverts par la législation du travail, et ne sont donc pas inscrits dans le registre de paie, et n'apparaissent pas dans les comptes en tant qu'«emplois»: ils relèvent de l'emploi informel dans les entreprises du secteur formel. Le paiement de ces emplois figure dans les comptes de l'employeur formel en tant qu'achat de services de «fournisseurs de services», c'est-à-dire en tant que consommation intermédiaire de services qui se traduit par une baisse de la valeur ajoutée, sans que soient mentionnés le nombre de personnes ni les heures ni le taux de paiement; il n'est donc pas possible de séparer ces paiements des paiements aux entreprises formelles agissant en tant que sous-traitants. Lors de la phase initiale de compilation, les responsables de la comptabilité nationale agrègent les résultats des entreprises formelles. Il existe à ce stade une cohérence formelle entre la production et l'emploi formel, mais cela ne reflète pas le fait qu'une partie de l'apport de travail a été fourni par de la main-d'œuvre employée de façon informelle, y compris les travailleurs familiaux non rémunérés contribuant à l'entreprise familiale. Dans l'idéal, il faut faire des ajustements pour corriger cette divergence en utilisant des estimations de l'emploi informel dans le secteur formel obtenues dans les enquêtes sur la main-d'œuvre qui répertorient ces emplois ainsi que ceux du secteur informel. Ultérieurement, il faut apporter des ajustements pour équilibrer la production (offre) de produits avec leurs utilisations dans l'élaboration du tableau ressources/emplois. Comme les enquêtes mixtes sur le secteur informel et les enquêtes aréolaires auprès des établissements fournissent des données au niveau national sur l'emploi dans le secteur informel, il est alors possible de préparer des matrices de l'apport de travail pour montrer l'emploi informel en dehors du secteur informel. Cela sert à estimer la taille des différentes composantes de l'emploi informel, c'est-à-dire les emplois informels dans le secteur formel et dans le secteur informel au sein du secteur institutionnel des ménages.

Les sources de données pour compiler les matrices de l'apport de travail

8.41. Grosso modo, il existe trois sources de données sur l'emploi: les enquêtes auprès des ménages (pour l'offre de main-d'œuvre), les enquêtes auprès des établissements (pour la demande de main-d'œuvre) et les registres administratifs (comme ceux de la sécurité sociale, de l'impôt sur le registre des salaires, etc.) Elles peuvent être utilisées séparément ou en combinaison, surtout si leurs périodes de référence diffèrent. Les mises en garde habituelles sur le fait que la qualité des résultats d'une enquête dépend de la taille de l'échantillon, de la conception de l'enquête, du taux de réponses et de la période de référence

s'appliquent tout autant aux enquêtes servant à établir les statistiques de l'emploi qu'aux autres enquêtes.

8.42. *L'offre de main-d'œuvre.* Les principales sources de données sur l'offre de main-d'œuvre sont les recensements de la population et/ou les enquêtes sur la main-d'œuvre. Comme ces dernières sont effectuées plus régulièrement, elles sont les sources de données à privilégier lorsqu'elles existent. Dans les pays qui ne font pas régulièrement d'enquêtes auprès des ménages, il est possible de se référer à d'autres enquêtes auprès des ménages (comme les enquêtes sur le revenu et les dépenses ou les enquêtes démographiques) qui ont recueilli des informations sur la main-d'œuvre. Cependant, la taille de leurs échantillons est généralement plus réduite que celle des enquêtes sur la main-d'œuvre, si bien qu'il est difficile d'obtenir des statistiques avec la précision requise, notamment s'il faut faire une tabulation croisée des variables par activité économique.

8.43. Dans un recensement de population (ou une enquête sur la main-d'œuvre ou toute autre enquête auprès des ménages), le principal tableau demandé est celui qui présente une tabulation croisée du «type d'activités économiques» (agriculture, activités extractives, activités de fabrication, commerce, services, etc. selon la CITI), par la «situation dans la profession» (employeur, personnes travaillant pour leur propre compte, travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, salariés, etc.) et éventuellement par sexe et/ou par zone rurale et urbaine.

8.44. Dans chaque activité économique, les travailleurs à leur compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale sont supposés appartenir à la composante du secteur informel appelée «travailleurs indépendants». On peut considérer que les employeurs appartiennent au secteur informel si les unités dont ils sont propriétaires ou exploitant satisfont aux critères d'inclusion, par exemple, si elles ont moins d'un certain nombre de salariés et/ou ne sont pas enregistrées. Si l'on ne dispose pas d'informations sur la taille ni sur l'enregistrement, la catégorie des employeurs devra être comparée à d'autres sources sur la demande de main-d'œuvre où l'on connaît le nombre d'employeurs dans les unités enregistrées ou qui ont cinq salariés ou plus.

8.45. *La demande de main-d'œuvre.* Les principales sources de données sont les recensements des établissements et des entreprises, les enquêtes auprès des établissements et entreprises formels de grande taille et de taille moyenne ainsi que les sources administratives comme la sécurité sociale, l'emploi associé à l'impôt sur les salaires, etc.

8.46. La première étape d'un recensement des établissements ou des entreprises ou d'un recensement économique consiste à vérifier si le statut juridique a été enregistré; si c'est le cas, il ne sera procédé à une comparaison qu'avec les unités non constituées en sociétés, toutes les sociétés ou

quasi-sociétés et leurs salariés étant classés dans le secteur formel. Tous les salariés couverts par les enquêtes auprès des entreprises effectuées par des agences statistiques peuvent être classés dans le secteur formel, puisqu'elles adoptent généralement les critères du statut et de la taille pour déterminer la couverture de l'enquête. En outre, les fonctionnaires et les travailleurs engagés par les administrations centrales et locales sont classés dans le secteur formel. Une difficulté peut se présenter par rapport au personnel des forces armées et de la police car il est possible qu'ils ne soient pas inclus dans le chiffre agrégé des salariés des administrations publiques. Les salariés et les employeurs travaillant dans de petits établissements de moins d'un certain nombre de salariés (en fonction du seuil appliqué dans le pays) peuvent être couverts par ces sources ou être classés dans une catégorie spécifique du secteur informel appelée «les entreprises des employeurs informels». Tous les autres salariés des grandes entreprises enregistrées ou des sociétés sont classés dans le secteur formel.

8.47. L'année de référence à privilégier est l'année pour laquelle on dispose des résultats d'un recensement de la population (et d'une enquête sur la main-d'œuvre) et d'un recensement des établissements/entreprises, s'ils existent. Cependant, il est rare de disposer de ces deux sources pour la même année de référence, et il devient alors nécessaire de faire des hypothèses et de procéder à des ajustements. Le choix de l'année de référence dépend donc des circonstances nationales.

8.48. Habituellement, le nombre de salariés obtenu par le recensement de la population est systématiquement plus élevé que le nombre de salariés dérivé de sources du côté de la demande, notamment des recensements des établissements ou des entreprises. Il faut donc vérifier les statistiques pour voir si le nombre de salariés dans le secteur formel a été sous-estimé dans le recensement des établissements/entreprises, par exemple en examinant sa couverture, et lorsque c'est possible, en comparant simplement à d'autres sources (enregistrement à la sécurité sociale, emploi associé au registre de paie, etc.). Il convient toutefois de remarquer que les registres de la sécurité sociale peuvent surestimer de façon systématique le nombre d'employeurs en activité et de salariés car les procédures de désinscription ne sont pas des sources fiables de statistiques sur l'emploi à une date particulière ou pour une période particulière. L'exercice consiste donc à identifier les employeurs et les salariés à considérer comme formels en comparant les catégories de salariés et d'employeurs dans les enquêtes sur la main-d'œuvre avec ceux qui sont enregistrés, par le biais d'informations provenant des entreprises/établissements.

8.49. Si l'on dispose de la répartition par activité économique, situation dans la profession et sexe sur le volet de l'offre de main-d'œuvre, on peut faire des hypothèses sur le volet de la demande de main-d'œuvre pour obtenir les estimations correspondantes. L'objectif est de concevoir un tableau aussi détaillé que possible de l'emploi formel/informel et des secteurs formel/informel.

L'estimation de l'emploi informel

8.50. L'emploi informel en dehors du secteur informel peut être estimé à partir des chiffres de l'emploi total (obtenus par les enquêtes sur la main-d'œuvre ou les recensements de population) en soustrayant l'emploi dans le secteur formel (obtenu par les recensements des établissements/entreprises) et l'emploi dans le secteur informel (obtenu par les enquêtes mixtes ou d'autres enquêtes sur le secteur informel). Le résultat peut ensuite servir d'estimation de l'emploi informel dans le secteur formel, avec les faiblesses habituelles liées à ce genre d'estimations «résiduelles».

8.51. Le tableau 8.4 présente les sources utilisées pour établir la matrice de l'apport de travail. Dans l'idéal, celle-ci devrait être préparée aussi précisément que les sources le permettent à partir de la classification la plus détaillée des activités économiques et de la situation dans la profession et des emplois équivalent plein temps.

8.52. Les matrices de l'apport de main-d'œuvre sont un outil intéressant pour mesurer le secteur informel. La désagrégation de l'emploi total en fonction de la classification la plus détaillée par activités économiques sert de base pour estimer la valeur ajoutée d'un travailleur au niveau de la branche d'activité. Les indicateurs de performance dérivés des enquêtes, comme la production, la valeur ajoutée, la consommation intermédiaire ou le revenu mixte, seront imputés au nombre d'unités économiques du secteur informel ou par travailleur. L'objectif de l'imputation par activité économique et par secteur (formel/informel) est de rendre ces estimations de la production totale aussi exhaustives que possible.

8.53. Les différentes étapes de la préparation de la matrice de l'apport de main-d'œuvre sont résumées dans l'encadré 8.1.

Tableau 8.4.
Les sources utilisées pour élaborer une matrice de l'apport de travail

Activités économiques Sources	Agriculture, sylviculture et pêche	Activités extractives	Activités de fabrication	Electricité, gaz, eau et assainissement	Construction	Commerce	Hébergement et restauration	Transport et entreposage	Activités financières	Activités immobilières	Autres services	Total
Recensement de population (A) ou enquête sur la main-d'œuvre (B) ou autre enquête auprès des ménages (C)	■ Emploi total par activité économique et par situation dans la profession (indépendant/salariés), en équivalent plein temps (1) ■ Emploi dans les entreprises non constituées en sociétés engagées dans la production exclusivement pour leur consommation personnelle par activité économique, en équivalent plein temps (6)											
	■ Emploi total (indépendant et salariés) dans les entreprises non constituées en sociétés ayant moins d'un nombre donné d'employés (disons, moins de cinq salariés) (2) ■ Emploi total dans les entreprises non constituées en sociétés et les entreprises non constituées en société ayant plus d'un nombre donné d'employés (disons, cinq salariés ou plus) (3)											
	■ Emploi total par type d'activité économique (industrie) et par situation dans la profession (1) ■ Emploi informel dans le secteur formel (enquête auprès des ménages) (4) ■ Emploi dans le secteur informel (enquête auprès des entreprises) (5)											
Emploi informel	(1) - (3)											
Emploi informel par composante	$(1) - (3) = (4) + (5) + (6)$ Emploi informel = emploi informel dans le secteur formel + emploi dans les entreprises du secteur informel + emploi dans les entreprises non constituées en sociétés engagées dans la production exclusivement pour leur consommation personnelle											

Note: Il n'a pas été tenu compte ici de la possibilité d'avoir des emplois formels dans le secteur informel (qui est assez peu probable)

Encadré 8.1.

Les étapes à suivre pour préparer une matrice de l'apport de travail

A. Le volet de l'offre de main-d'œuvre

- a) identifier les sources de données les plus récentes pour les statistiques sur la main-d'œuvre et sur l'emploi (volet de l'offre de main-d'œuvre) dans le pays (recensements de la population, enquêtes sur la main-d'œuvre).
- b) Obtenir les résultats de la source la plus récente sur les activités économiques, notamment des tableaux détaillés, par le biais de publications ou de tableaux édités (éventuellement non publiés).
- c) Identifier les principaux tableaux de classification croisée des activités économiques (de préférence) ou des professions selon la situation dans la profession, par sexe et par zone rurale/urbaine.
- d) Identifier le tableau correspondant dans d'autres sources antérieures.

B. Le volet de la demande de main-d'œuvre

- a) Identifier les sources de données pour les statistiques sur l'emploi dans les établissements (volet de la demande de main-d'œuvre) dans le pays (recensements des établissements/entreprises, enquête auprès des établissements/entreprises, sources administratives comme le registre de la sécurité sociale, l'emploi associé à l'impôt sur les salaires, etc.).
- b) Sélectionner les sources pour les années pour lesquelles on dispose de sources sur l'offre de main-d'œuvre, ou au moins une année proche.
- c) Evaluer la couverture des sources identifiées et compléter avec les activités manquantes dans la source – par exemple l'emploi dans le service civil (y compris les forces armées, la défense et la police), les entreprises du secteur public, etc.
- d) Préparer un tableau de l'emploi pour chacune de ces sources par statut juridique et taille de l'entreprise. L'utilisation du seuil utilisé dans le pays pour distinguer les entreprises informelles (moins d'un certain nombre de salariés, disons moins de cinq salariés).

C. Le processus de réconciliation

- a) Si les unités d'emploi de la demande et de l'offre sont différentes, convertir les estimations de l'apport de travail à partir des entreprises (demande) et des ménages (offre) dans les mêmes unités d'apport de travail, comme les heures travaillées ou les unités d'emplois équivalents plein temps.
- b) Comparer le nombre de salariés de la source de l'offre de main-d'œuvre à celui de la source de la demande de main-d'œuvre; déterminer dans quelle mesure la différence peut être interprétée comme étant le nombre de salariés travaillant dans l'emploi informel (et/ou le nombre de salariés non déclarés par leur employeur) et procéder à tout ajustement nécessaire dans ce sens pour être raisonnable.
- c) Dans les dernières étapes, il est possible de faire une désagrégation par sexe. Si les données relatives au sexe ne sont pas disponibles dans les sources de demande de main-d'œuvre, ce qui est souvent le cas, il est possible d'appliquer le ratio du sexe des salariés de la source de l'offre de main-d'œuvre ou ceux qui sont disponibles pour un segment identifié du secteur formel.

- d) L'emploi informel comprend: a) les travailleurs indépendants – notamment, les personnes travaillant pour leur propre compte et les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale – et b) les salariés dont l'emploi informel est obtenu de façon résiduelle. Ces résultats devraient être présentés par activité économique (avec autant de détails que possible, mais habituellement, pour les activités de fabrication, la construction, le commerce et les services) par situation et par sexe. S'il est possible d'avoir accès aux résultats par profession détaillée, il serait intéressant d'un point de vue statistique d'identifier les professions intellectuelles.
- e) Utiliser les résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel, si elle existe, pour réduire la taille et l'hétérogénéité de la catégorie résiduelle (les salariés dans l'enquête sur la main-d'œuvre moins les salariés de l'enquête sur la demande de main-d'œuvre moins les salariés du secteur informel).

Les coefficients de productivité

8.54. L'autre composante de la méthode indirecte de l'apport de travail est la mesure de la productivité du travail des entreprises du secteur informel par unité et par activité économique, variable qui peut être obtenue à travers d'autres sources comme les enquêtes mixtes ou les enquêtes auprès des établissements qui couvrent le secteur informel, les recherches et les études de cas. Ces estimations devront être actualisées avec l'indice des prix approprié.

L'utilisation des statistiques des enquêtes sur le secteur informel pour estimer les agrégats de la comptabilité nationale

8.55. Les statistiques obtenues à partir des enquêtes mixtes ou des enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel peuvent être utilisées pour compiler les comptes de production et de revenu du secteur informel. Pour servir à cette fin, ces enquêtes doivent recueillir des données conformes au cadre conceptuel du SCN. La production est généralement mesurée par la valeur des ventes ou de la production, après ajustement pour tenir compte de la variation des stocks. Si on ne recueille pas les informations sur la consommation intermédiaire de différents produits et services, la masse salariale et des différentes charges, il faut faire beaucoup d'hypothèses. Les enquêtes qui ne recueillent que les informations relatives au revenu des entrepreneurs sont encore moins utiles, car les responsables de la comptabilité nationale préfèrent généralement faire des hypothèses pour dériver la valeur ajoutée et le revenu mixte de la production, plutôt que l'inverse.

Le compte de production

8.55. Le compte de production est destiné à présenter la valeur ajoutée qui est l'un des principaux éléments du solde du SCN. Il ne couvre donc pas toutes les transactions liées au processus de production, mais seulement le résultat de l'activité de production (production) et l'utilisation de biens et de services (consommation intermédiaire) pour créer cette production. La consommation intermédiaire ne couvre pas la dépréciation du capital fixe, qui est inscrit en tant que transaction séparée (la consommation de capital fixe) reflétant la différence entre la valeur ajoutée brute et la valeur ajoutée nette ou le solde.

8.56. Dans le SCN, le compte de production montre les valeurs du produit de l'activité de production et des divers intrants nécessaires pour le produire. Le tableau 8.5 présente le compte de production des unités du secteur informel. Il ne contient que trois éléments: la production est inscrite sous le titre ressources du côté droit du compte; la consommation intermédiaire est inscrite du côté gauche; le solde du compte de production est la valeur ajoutée, qui peut être mesurée de façon brute ou nette, avant ou après déduction de la consommation de capital fixe.

8.57. Afin de recueillir des informations fiables permettant de compiler le compte de production des entreprises du secteur informel par activité économique, il est important d'avoir un échantillon d'entreprises représentatif de toutes les activités économiques, qui évite les omissions et les duplications des entreprises du secteur informel. Toutefois, beaucoup d'enquêtes mixtes et d'enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel ne sont pas en mesure d'atteindre cet objectif. Les contraintes qui pèsent sur la taille de l'échantillon font que la plupart des enquêtes mixtes ne fournissent des résultats agrégés que pour certaines branches activités économiques, c'est-à-dire pour une partie seulement du niveau à un chiffre de la CITI rév. 4. Selon la structure de l'économie nationale, il peut être crucial d'obtenir des résultats au niveau à 2 chiffres de la CITI pour certaines activités. S'il est impossible de faire ces ventilations, les résultats de l'enquête ne peuvent servir qu'à établir des normes ou des ratios à utiliser pour dériver des estimations indirectes des totaux de la comptabilité nationale. Les enquêtes mixtes dont la couverture géographique est limitée et les enquêtes auprès des établissements du secteur informel dont la portée est limitée ne peuvent servir qu'à un objectif limité de redéfinition des hypothèses relatives aux normes et aux ratios utilisés par les responsables de la comptabilité nationale pour leurs estimations indirectes.

Tableau 8.5.
Les comptes de production pour les entreprises du secteur informel

Emplois	Ressources
Consommation intermédiaire = les achats moins les variations des stocks de matières premières et de fournitures, le carburant et l'électricité	Production = les ventes <i>plus</i> les variations des stocks (de produits finis, semi-finis, en cours d'élaboration et des biens achetés pour la revente) <i>plus</i> la production de biens pour la consommation personnelle <i>plus</i> les biens et les services utilisés pour le troc et/ou donnés gratuitement à d'autres personnes <i>moins</i> l'achat de biens et de services pour la revente.

La valeur ajoutée

8.58. La valeur ajoutée peut être mesurée au prix de base, au prix du producteur ou au prix d'acquisition, en fonction des prix avec lesquels on évalue la production. Il convient d'observer que la consommation intermédiaire est toujours mesurée au prix d'acquisition. Les prix de base, les prix du producteur et les prix d'acquisition sont liés de la façon suivante:

$$\begin{array}{rcl}
 & \text{Prix de base} & \\
 & + & \\
 \text{impôts sur les produits à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée facturée} & & \\
 & - & \\
 & \text{subventions sur les produits} & \\
 & = & \\
 & \text{prix du producteur} & \\
 & + & \\
 \text{taxe sur la valeur ajoutée non déductible par l'acheteur} & & \\
 & + & \\
 \text{frais de transports facturés séparément} & & \\
 & + & \\
 \text{marges des grossistes et des détaillants} & & \\
 & = & \\
 & \text{prix d'acquisition} &
 \end{array}$$

Le compte d'exploitation

8.60. Les revenus primaires revenant aux unités des administrations publiques et aux unités participant au processus de production sont présentés dans le compte d'exploitation (voir le tableau 8.6.). Les ressources, qui figurent sur le côté droit du compte d'exploitation ne comprennent qu'un seul poste, la valeur ajoutée, le solde du compte de production y est reporté. Comme cela a été expliqué ci-dessus, la valeur ajoutée peut être mesurée avant déduction de la consommation de capital fixe (valeur ajoutée brute) ou après déduction (valeur ajoutée nette).

Tableau 8.6.
Le compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés (rémunération totale versée en espèces ou en nature)	Valeur ajoutée
Impôts sur la production et les importations Subventions (-)	
Revenu mixte Excédent d'exploitation	

8.61. Le côté gauche du compte d'exploitation enregistre les emplois de la valeur ajoutée. Il n'y a que deux grands types de charges dont les producteurs doivent s'acquitter au moyen de la valeur ajoutée: la rémunération des salariés employés dans le processus de production, et les impôts moins les subventions sur la production. La rémunération des salariés est définie comme le total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier pour produire des biens et des services au cours de la période comptable. Les impôts moins les subventions sur la production correspondent aux impôts à payer ou aux subventions à recevoir sur les biens et les services produits, ainsi que les autres impôts ou subventions sur la production, comme ceux à payer ou à recevoir sur la main-d'œuvre, les équipements, les bâtiments ou les autres actifs utilisés dans la production. Les impôts sur la production ne comprennent pas les impôts sur le revenu que doivent acquitter les bénéficiaires des revenus issus de la production, qu'ils soient employeurs ou salariés.

8.62. Pour compiler les comptes d'exploitation des entreprises du secteur informel, les enquêtes mixtes et les enquêtes auprès des établissements couvrant le secteur informel devraient recueillir des données sur la rémunération des salariés payée par les entreprises du secteur informel et aussi les impôts sur la production payables par les unités de production du secteur informel. (Pour avoir plus de détails sur les concepts et les définitions de ces éléments, voir le chapitre 6 du SCN 2008).

Les expériences nationales de quantification de la contribution du secteur informel dans la comptabilité nationale à titre d'illustration

8.63. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, plusieurs pays réalisent actuellement des enquêtes pour la mesure du secteur informel et de l'emploi informel. Certains pays utilisent les statistiques les plus récentes sur le secteur informel et l'emploi informel pour préparer la comptabilité nationale. Le Mexique a par exemple publié un compte satellite de la production des ménages pour la période 1993-1998 (Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática (INEGI), 2000) et pour la période 1998-2003 (INEGI, 2006) couvrant l'emploi informel au sens large et le secteur informel. L'Inde a réalisé une enquête combinée auprès des ménages et des établissements sur le secteur informel en 1999-2000 et a estimé dans une étude, la contribution du secteur informel, par rapport à l'ancienne définition du secteur informel, en 2003-2004 (Kolli et Hazra, 2005). Des matrices détaillées de l'apport de travail pour les années 1999 et 2005 ont été préparés qui permettent de mesurer la contribution du secteur informel et de l'emploi informel à la valeur ajoutée des grandes industries et au PIB (Kolli et Sinharay, 2011a et b). AFRISTAT (1999) a préparé de nouveaux comptes harmonisés pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Les pays en transition, après avoir abandonné les balances de la production matérielle, ont préparé de façon plus systématique de nouveaux comptes de la production des ménages incluant le secteur informel pour élaborer un nouveau système complet de comptes.

8.64. Au Mexique, qui a mis en œuvre la définition internationale du secteur informel (INEGI, 2000) dans l'enquête sur la main-d'œuvre de 1998, les résultats montrent qu'il existait 3,5 millions de personnes travaillant pour leur propre compte et 0,7 million d'employeurs avec 1,3 million de salariés (dont 0,6 million étaient enregistrés auprès de l'Institut mexicain de sécurité sociale). De plus, 36 pour cent de la valeur ajoutée brute totale par les ménages de 1,2 milliard de pesos ont été imputés au secteur informel, 60 pour cent à l'agriculture et 4 pour cent aux travailleurs domestiques rémunérés.

8.65. La matrice de l'apport de travail de l'Italie mesure le cumul d'emplois (Calzaroni, 2000, et Calzaroni *et al.*, 2000). Lorsqu'on mesure le cumul des emplois, il représente 41 pour cent de l'accroissement total du PIB dû à l'économie non observée, qui représentait 16 pour cent du PIB en 1983 (Charmes, 1991 et 2004).

Références

-  Abowd, J.; Kramarz, F. 1999. «The analysis of labor markets using matched employer-employee data», dans O. Ashenfelter et D. Card (dir. de publication): *Handbook of Labor Economics*, chap. 26, vol. 3B (North Holland, San Diego, CA).
-  AFRISTAT. 1998. *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, vol. 1 (Bamako, 10-14 mars 1997).
-  —. 1999. *Etude sur l'élaboration d'un socle méthodologique de comptabilité nationale commun et l'harmonisation des estimations des produits intérieurs bruts (PIB) des années n et n+1 des Etats membres de l'UEMOA*, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, rapport final.
-  Amegashie, F.; Brilleau, A.; Coulibaly, S.; Koriko, O.; Ouédraogo, E.; Roubaud, F.; Torelli C. 2005. «La conception et la mise en œuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA: Les enseignements méthodologiques», *Statéco*, n° 99.
-  Banque asiatique de développement (BAD). 2011. *A handbook on using the mixed survey for measuring informal employment and the informal sector* (Philippines).
-  Bureau international du Travail (BIT). 1982. Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, voir *Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 18-29 octobre 1982)*, rapport de la Conférence (Genève).
-  —. 1990. *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment: An ILO manual on concepts and methods* (Genève).
-  —. 1991. *Le dilemme du secteur non structuré*, Rapport du Directeur général (Partie 1) (Genève).
-  —. 1993a. Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, voir *Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 19-28 janvier 1993)*, Rapport de la Conférence (Genève).
-  —. 1993b. Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP), adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, voir *Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 19-28 janvier 1993)*, rapport de la Conférence (Genève).

-  —. 1998. Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi, adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, voir *Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 6-15 octobre 1998)*, rapport de la Conférence (Genève).
-  —. 2002a. *Women and men in the informal economy: A statistical picture* (Genève).
-  —. 2002b. «Suite à donner aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session (2002)», voir *b) Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle*, 285^e session du Conseil d'administration du BIT, septième question à l'ordre du jour, doc. GB.285/7/2 (Genève), disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb285/pdf/gb-7-2.pdf>.
-  —. 2002c: *Travail décent et économie informelle*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90^e session (Genève), disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf>.
-  —. 2002d: *ILO Compendium of official statistics on employment in the informal sector*, document de travail n° 2002-1 (Genève, Bureau de statistique).
-  —. 2003: Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, adoptées par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du Travail (novembre-décembre 2003), voir *Dix-septième Conférence Internationale des statisticiens du Travail* (Genève, 24 novembre-3 décembre 2003), Rapport de la Conférence (Genève, doc. ICLS/17/2003/R).
-  —. 2005. *Report of the ILO International Seminar on the use of national labour force surveys for collecting additional labour-related statistics*, Genève, 24-26 octobre, disponible à l'adresse http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/—dgreports/—integration/documents/meetingdocument/wcms_080799.pdf.
-  —. 2008a. *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, Conférence internationale du Travail, Genève, 97^e session, juin.
-  —. 2008b. *Rapport du président*, Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent, Genève, 8-10 septembre, disponible en anglais à l'adresse http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/—dgreports/—integration/documents/meetingdocument/wcms_099764.pdf.
-  —. 2011. *Manuel sur la mesure du travail bénévole* (Genève).
-  —. 2012. *Classification internationale type des professions*, CITP-08 (Genève).
-  —; Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et Organisation (WIEGO). 2012. *Women and men in the informal economy 2012 – A statistical picture* (Genève).
-  Blaizeau, D. 1999. «Sept enquêtes sur les dépenses des ménages dans les pays de l'UEMOA», *Statéco*, n° 92/93(1/2).
-  BPS Statistics Indonesia. 2008. *The Indonesian 2006 Economic Census*, préparé pour la 12th East Asian Statistical Conference, 13-15 novembre, Tokyo, disponible à l'adresse <http://www.stat.go.jp/english/info/meetings/eastasia/pdf/t2indpa.pdf>.
-  Brilleau, A.; Ouedraogo, E.; Roubaud, F. 2005. «L'enquête 1-2-3 dans les pays de l'UEMOA: la consolidation d'une méthode», *Statéco*, n° 99.

- ; Roubaud F. 2005. «Propositions pour la mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA», *Statéco*, n° 99.
- Calzaroni, M. 2000. *L'occupazione come strumento per la stima esaustiva del PIL e la misura del sommerso*, Seminario «La Nuova Contabilita Nazionale», 12-13 juin 2000 (ISTAT, Rome).
- ; Pascarella, C.; Pisani, S. 2000. *Il sommerso. Aspetti metodologici e quantificazioni per una stima esaustiva dell'input di lavoro e del PIL*, séminaire «La Nuova Contabilita Nazionale», 12-13 janvier, ISTAT, Rome.
- Central Statistical Organisation, India. 1999. *Report of the Third Meeting (New Delhi, 17-19 mai 1999)*, Expert Group on Informal Sector Statistics (Delhi Group), New Delhi.
- . 2001. *Report of the Fifth Meeting (New Delhi, 19-21 September 2001)*, Expert Group on Informal Sector Statistics (Delhi Group), New Delhi.
- Central Statistics Organization, Afghanistan. 2009. *Integrated Business Enterprise Survey 2009*.
- Charmes, J. 1988. *Greater Cairo Region. Long Range Urban Development Schemes. Implementation of the Homogeneous Sector Concept*. Ministry of Development, New Communities, Household and Utilities, Le Caire.
- . 1991. «Pluriactivité des salariés et pluriactivité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation: Italie et Burkina-Faso», dans Montagné-Villette S. (dir. de publication), *Espaces et travail clandestins* (Paris, Masson).
- . 1996. «Recent developments in some European data collection systems pertaining to the informal sector», dans Herman, B. et Stoffers, W. (dir. de publication): *Unveiling the informal sector, More than counting heads* (Aldershot, Avebury), pp. 113-122.
- . 2004. «Data collection on the informal sector: A review of concepts and methods used since the adoption of an international definition towards a better comparability of available statistics», document préparé pour la 7th meeting of the Expert Group on Informal Sector Statistics, New Dehli (Dehli Group), 2-4 février, disponible à l'adresse http://mospi.nic.in/jacques_charmes_7th.htm.
- Chen, M.; Vanek, J.; Lund, F.; Heintz, J.; Jhabvala, R.; Bonner, C. 2005. *Le progrès des femmes à travers le monde 2005: Les femmes, le travail et la pauvreté* (New York, UNIFEM), disponible à l'adresse http://www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005_overview_fre.pdf.
- Chen, M. A., Vanek, J; Carr, M. 2002. *Mainstreaming informal employment and gender in poverty reduction: A handbook for policy-makers and other stakeholders* (Londres, Commonwealth Secretariat).
- Cling, J.-P.; Razafindrakoto, M.; Roubaud F. (dir. de publication). 2003. *New international poverty reduction strategies* (Londres/New York, Routledge).
- ; Nguyen, T.; Nguyen, H. C.; Phan, T.; Ngoc, T.; Razafindrakoto, M.; Roubaud, F. 2010. *The informal sector in Vietnam: A focus on Hanoi and Ho Chi Minh City* (Hanoi, Gioi Editions).
- Cochran, W. G. 1997. *Sampling techniques* (New York, Wiley).

- 📖 Commission de statistique des Nations Unies. 2007. *The result of the UNSD survey of country practices in economic census*, document préparé par la Division statistique des Nations Unies.
- 📖 Commission économique pour l'Afrique (CEA). 2007. *Measuring the informal sector in Africa* (Addis-Abeba).
- 📖 Commission européenne (Eurostat). 2010. *Business registers – Recommendations manual*, édition de 2010, Luxembourg (en anglais seulement).
- 📖 —; OCDE. 2007. *Manual on business demography statistics* (Luxembourg) (en anglais seulement).
- 📖 Cornia, G. A.; Jolly, R.; Stewart, F. (dir. de publication). 1987. *L'ajustement à visage humain: protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance* (Paris, Economica).
- 📖 Data Documentation Initiative (DDI). Consulter l'adresse <http://www.ddialliance.org/>.
- 📖 Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE). 1999. *Construcción de marco de áreas para las investigaciones económicas* (Bogota).
- 📖 —. 2004. *El sector informal en Colombia y demás países de la Comunidad Andina*, disponible à l'adresse http://estadisticas.comunidadandina.org/eportal/contenidos/contdc_14.pdf.
- 📖 —. 2005. *Diseño conceptual y metodológico: Censo general 2005*, disponible à l'adresse http://www.dane.gov.co/files/censo2005/dis_concep_metod.pdf.
- 📖 —. 2009. *Metodología: Encuesta de microestablecimientos*, disponible à l'adresse <http://www.dane.gov.co/files/investigaciones/fichas/Microestablecimientos.pdf>.
- 📖 Department for Statistics and Sociology, République de Moldova. 2003. *Employment in the informal economy in the Republic of Moldova* (Chisinau).
- 📖 De Soto, H. 1987. *L'autre sentier* (Paris, La Découverte, 1994).
- 📖 Développement, institutions et mondialisation (DIAL). 2006. *L'enquête 1-2-3: un outil informatique et une base documentaire*, disponible à l'adresse <http://www.dial.ird.fr/enquetes-statistiques/enquetes-1-2-3>.
- 📖 De Vreyer, P.; Roubaud F. (dir. de publication). 2012. *Marchés du travail urbains en Afrique. Marchés du travail urbains en Afrique* (Paris/Marseille, Editions IRD (Objectifs Sud) et AFD).
- 📖 Economic and Social Commissions for Asia and the Pacific (ESCAP). 2006. *Project 0607A: Interregional cooperation on the measurement of informal sector and informal employment*. Project Document (Bangkok, Statistics Division, ESCAP).
- 📖 —. 2007. *A unified data collection strategy for measuring the informal sector and informal employment; HUEMs* (Bangkok, Statistics Division, ESCAP).
- 📖 Eldesoky, M. 2006. *Economic census in Egypt*, disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/newsletter/unsd_workshops/country/Economic%20Census%20in%20Egypt1.pdf.

-  Filgueiras, A. 2000. *Brazilian survey of the urban informal sector: Main results and methodological evaluation*, document préparé pour le Fourth Meeting of Delhi Group, New Delhi.
-  Freire, E. E. 2004. «Gasto de los hogares de Colombia en el sector informal», *El sector informal en Colombia y demás países de la Comunidad Andina* (Bogota, DANE).
-  Gennari, P.; Guerrero, M.; Orhun, Z. 2009. *The “1-2” Survey: A data collection strategy for informal sector and informal employment statistics*. UN/ICMISIE Working Paper No. 1.
-  Grown, C.; Rao, G.; Kes, A. 2005. *Achieving gender equality and empowering women: Report of UN Millennium Project Task Force on education and gender equality* (Londres, Sterling, VA: Earthscan).
-  Herrera, J.; Razafindrakoto, M.; Roubaud F. 2007. «Governance, democracy and poverty reduction: Lessons drawn from household surveys in sub-Saharan Africa and Latin America», *International Statistical Review*, vol. 75, n°1.
-  Hidalgo Calle, N.; Robles Franco, J. L.; Perfecto Vásquez, O. A. 2004. «Experiencia de medición del sector informal en el Perú», *El sector informal en Colombia y demás países de la Comunidad Andina* (Bogota, BANE).
-  Hussmanns, Ralf. 2000. «Informal sector surveys: Advantages and limitations of different survey methods and survey designs for data collection», document présenté lors du Fourth Meeting of the Delhi Group, Genève, 28-30 août, disponible à l'adresse http://mospi.nic.in/informal_paper_05.htm.
-  —. 2001. «Informal sector and informal employment: Elements of a conceptual framework», document présenté lors du Fifth Meeting of the Delhi Group, New Delhi, 19-21 septembre.
-  —. 2002. «A labour force survey module on informal employment (including employment in the informal sector) as a tool for enhancing the international comparability of data», document présenté lors du Sixth Meeting of the Delhi Group, Rio de Janeiro, 16-18 septembre.
-  —. 2004a. «Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment», document de travail n° 53 (Genève, BIT, Bureau de statistique).
-  —. 2004b. *Defining and measuring informal employment*, document préparé pour le Subcommittee on Statistics of the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, Bangkok, disponible à l'adresse http://www.unescap.org/stat/sos1/sos1_11e.pdf.
-  Institut national de la statistique (INS). 2009. *Série méthodes statistiques*, n° 6 (Tunis), disponible à l'adresse <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>.
-  Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE). 2006. *Economía informal urbana*, Serie Relatorios Metodológicos, Rio de Janeiro, disponible à l'adresse <http://www.ibge.gov.br/home/estatistica/economia/ecinf/2003/ECINFmetodpesquisa.pdf>.

-  Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática (INEGI). 2000. *Cuenta satélite del subsector informal de los hogares 1993-1998*, Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática, Mexico.
-  —. 2002. *Guía de conceptos, uso e interpretación de la estadística sobre la fuerza laboral en México*, Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática, Mexico.
-  —. 2005. *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE): Una nueva encuesta para México*, Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática, Mexico, disponible à l'adresse www.inegi.org.mx.
-  —. 2006. *Cuenta satélite del subsector informal de los hogares 1998-2003*, Mexico.
-  —. 2009. *Metodología de los censos económicos 2009*, Mexico, disponible à l'adresse http://www.inegi.org.mx/est/contenidos/espanol/metodologias/censos/CE09_Metodologia.pdf.
-  —. 2011. *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo, ENOE 2010*, Mexico, disponible à l'adresse http://www.inegi.org.mx/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/encuestas/hogares/enoe/enoe2010/enoe_2010.pdf.
-  —; STPS. *Encuesta Nacional de Micronegocios*, 1992, 1994, 1996, 1998, 2002, 2008, Mexico, disponible à l'adresse www.inegi.org.mx.
-  Instituto Nacional de Estadísticas y Censos (INDEC). 2003. *La nueva encuesta permanente de hogares de Argentina*, ministère de l'Economie et de la Production, Buenos Aires.
-  Ishida, Y. 2002. «Statistical surveys on establishments and enterprises in Japan», *Statistical Notes of Japan*, n° 51 (Statistics Bureau of Japan), disponible à l'adresse <http://www.stat.go.jp/english/index/seido/snj/pdf/51ch2.pdf>.
-  ISO/IEC 11179 Metadata Registry. 2012. Consulter l'adresse <http://metadata-standards.org/11179/>.
-  Kolli, R.; Hazra, S. 2005. «Estimation of informal sector contribution in the Net Domestic Product, Indian experience», document présenté lors du Eight Meeting of the Delhi Group, les Fidji, 29-31 mars.
-  —; Sinharay, A. 2011a. «Share of Informal Sector and Informal Employment in GDP and Employment», *The Journal of Income and Wealth*, Indian Association for Research in National Income and Wealth, vol. 33, n° 2 (New Delhi).
-  —;—. 2011b. «Informal Employment by Institutional Sectors and Activities in India», *The Journal of Income and Wealth*, Indian Association for Research in National Income and Wealth, vol. 33, n° 2 (New Delhi).
-  Levy, S. 2008. *Good intentions, bad outcomes: Social policy, informality and economic growth in Mexico* (Washington, DC, Brookings Institution Press).
-  Little Roderick, J. A.; Rubin, D. B. 2002. *Statistical analysis with missing data* (New York, John Wiley).
-  Lugo, I.; Quiroz, I. 2004. «La experiencia de Venezuela en la aplicación de la metodología 1-2-3 para la medición del sector informal», *El sector informal en Colombia y demás países de la Comunidad Andina* (Bogota, DANE).

- 📖 Maldonado, C. 1998a. *Manuel méthodologique pour le recensement des établissements économiques informels* (Genève, BIT).
- 📖 —. 1998b. *Manuel méthodologique pour mener des enquêtes auprès des unités économiques informelles* (Genève, BIT).
- 📖 Maloney, W. F. 1998. *Are labor markets in developing countries dualistic?*, Policy Research Working Papers, WPS 1941 (Washington, Banque mondiale).
- 📖 Manna, G. C. (2006). «On the linkages between employment in the informal sector and poverty: The Indian experience», document présenté lors du Ninth Meeting of the Delhi Group.
- 📖 Mata Greenwood, A.; Hoffmann, E. 2002. *Developing a conceptual framework or a typology of atypical forms of employment: Outline of a strategy*, document préparé pour le séminaire conjoint UNECE-Eurostat-OIT sur la mesure de la qualité de l'emploi, Genève, 27-29 mai 2002.
- 📖 Mayorga Mora, E. A.; Parra Ramírez, I. I. 2004. «Diseño metodológico», *El sector informal en Colombia y demás países de la Comunidad Andina* (Bogota, DANE).
- 📖 Ministry of Statistics and Programme Implementation, Inde. 2002. *Unorganized Manufacturing Sector in India 2000-2001*.
- 📖 —. 2003. *Unorganized Service Sector in India 2001-2002*.
- 📖 —. 2008. *Fifth economic census 2005 – All India report*, disponible à l'adresse http://mospi.nic.in/Mospi_New/upload/economic_census_2005/index_6june08.htm.
- 📖 Mossa, Y. 2009. *Census of economic establishments in Ethiopia*, disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/economic_stat/Economic_Census/Korea/Census%20of%20Economic%20Establihments%20in%20Ethiopia.pdf.
- 📖 Nations Unies. 1986. *Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages* (édition révisée), série F, n° 31 (New York).
- 📖 —. 1994. *Stratégie des enquêtes sur la structure et la croissance de l'industrie*, Etudes méthodologiques, série F, n° 65 (New York, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
- 📖 —. 1997. *Handbook for producing national statistical reports on women and men*, série K, n° 14 (New York).
- 📖 —. 2002. *Manuel sur la comptabilité des ménages: l'expérience de l'utilisation des concepts et de la compilation, tome 1: Les comptes du secteur des ménages*, Etudes méthodologiques, série F, n° 75, vol. 1 (New York, Division de statistique), disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesF/F_75v1f.pdf.
- 📖 —. 2005. Minutes of Meeting, Inter-Agency and Expert Group on MDG Indicators, 6th Gender Indicators Sub-group meeting, New York, septembre 2005.
- 📖 —. 2007. *Enquêtes sur les ménages dans les pays en développement et les pays en transition*, Etudes méthodologiques, série F, n° 96 (New York, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
- 📖 —. 2009a. *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)*, Etudes statistiques, série M, n° 4, révision 4 (New York,

- Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
-  —. 2009b. *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, Etudes statistiques, série M, n° 67, deuxième révision (New York Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
 -  —. 2010a. *Guide pratique pour la conception d'enquêtes sur les ménages*, Etudes méthodologiques, séries F, n° 98 (New York, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
 -  —. 2010b. *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles, 2008*, série M, n° 90 (New York, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
 -  —. 2010c. *Recommandations internationales sur les statistiques du commerce de distribution 2008*, série M, n° 89 (New York, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de statistique).
 -  —; BIT. 2010. *Measuring the economically active in population censuses: A handbook* (New York), disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_102e.pdf.
 -  —; Commission européenne; FMI; OCDE; Banque mondiale. 2009. *Système de comptabilité nationale 2008*. Version préliminaire en français disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008FR.pdf>.
 -  —; Eurostat; FMI; OCDE; Banque mondiale. 1993. *System of National Accounts 1993* (Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, DC), disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_102e.pdf.
 -  Negrete, R. 1999. «What is to be expected from an operative approach to the informal sector», document présenté lors du Third Meeting of the Delhi Group, New Delhi, 17-19 mai.
 -  —. 2002. «Case studies on the operation of the concept of 'Informal Employment' as distinct from 'Informal Sector Employment'», document présenté lors du Sixth Meeting of the Delhi Group, Rio de Janeiro, 16-18 septembre.
 -  Office central de statistique (CSO), Maurice. 2007. *Census of Economic Activities 2007*, disponible à l'adresse http://www.gov.mu/portal/goc/cso/ceaspub_1.htm.
 -  Ordaz, E.; Roubaud F. 1989. «Documento metodológico de la investigación sobre el sector informal en México», communication présentée lors de la Conférence COM-SIES, Santiago, Chili.
 -  Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2001. *Productivity manual: A guide to the measurement of industry level and aggregate productivity growth* (Paris).
 -  —. 2007. *Manuel sur la communication et la présentation de données et de métadonnées* (Paris), disponible à l'adresse http://www.oecd-ilibrary.org/economics/manuel-sur-la-communication-et-la-present-ation-de-donnees-et-de-metadonnees_9789264030350-fr;jsessionid=31mmmbueuvOov.x-oecd-live-02.

- ; Fonds monétaire international (FMI); Organisation internationale du Travail (OIT); Interstate Statistical Commission of the Commonwealth of Independent States (CIS STAT). 2003. *Manuel sur la mesure de l'économie non observée* (Paris), disponible à l'adresse http://www.oecd-ilibrary.org/economics/manuel-sur-la-mesure-de-l-economie-non-observee_9789264275355-fr.
- Organisation of American States. 1992. *Seminario interamericano sobre medición del sector informal* (Lima).
- Perry, G. E.; Arias, O.; Fajnzylber, P.; Maloney, W. F.; Mason, A.; Saavedra-Chanduvi, J. 2007. *Informality: Exit and exclusion*, World Bank Latin American and Caribbean Studies (Washington, DC, Banque mondiale).
- Pok, C. 1992. *Precariedad laboral: Personificaciones sociales en la frontera de la estructura del empleo*, document préparé pour le Seminario Interamericano de Medición del Sector Informal, Lima, 26-28 août 1992 (Buenos Aires, Instituto Nacional de Estadística y Censos).
- Rakotomanana, F.; Ramilison, E.; Roubaud, F. 2000. «La mise en place d'une enquête annuelle sur l'emploi à Madagascar. Un exemple pour l'Afrique Subsaharienne», *Statéco*, n° 95-96-97, 2000, disponible à l'adresse <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaître/stateco/stateco97/stec97b.pdf>.
- ; Ravelosoa, R.; Roubaud, F. 2003. «The 1-2-3 survey of the informal sector and the satisfaction of household needs in the Antananarivo conurbation», *InterStat*, n° 27, septembre.
- Ravendran, G., Murthy, S. V. R.; Naik, A. K. 2006. «Redefining of Unorganized Sector in India», document présenté lors du Ninth Meeting of the Delhi Group, New Delhi, 11-12 mai.
- Razafindrakoto, M.; Roubaud, F. 2003. «Les dispositifs existants de suivi de la pauvreté: les faiblesses des enquêtes classiques auprès des ménages», dans Cling, J.-P., Razafindrakoto, M.; Roubaud, F. (dir. de publication): *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté* (Paris, Economica).
- ;—; Lé Van Dũy. 2008. *The informal sector in Vietnam: What do we know and How to go further? A statistical and economic perspective* (Hanoi).
- ;—; Torelli, C. 2009. «La mesure de l'emploi et du secteur informels: Leçons des enquêtes 1-2-3 en Afrique», *Journal statistique africain*, vol. 9, novembre, pp. 43-129, disponible à l'adresse <http://www.afdb.org/fr/documents/publications/african-statistical-journal/>.
- Roubaud, F. (1994). *L'économie informelle au Mexique: De la sphère domestique à la dynamique macro-économique* (Paris, Karthala/Orstom).
- ; Sérurier, M. 1991. «Economie non enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement», *Statéco*, n° 68 (Paris, INSEE).
- Sastry, N. S. 2004. «Estimating informal employment and poverty in India», Discussion Paper Series-7, décembre (PNUD).

-  Schneider, F.; Enste, D. H. 2002. *The shadow economy: An international survey* (Cambridge, Cambridge University Press).
-  Statistical Data and Metadata Exchange (SDMX). 2009. *SDMX content-oriented guidelines*.
-  Statistique Canada (2002). *Le cadre d'assurance de la qualité de Statistique Canada, 2002*, Catalogue No. 12-586-XIF (Ottawa), disponible à l'adresse <http://www.statcan.gc.ca/pub/12-586-x/12-586-x2002001-fra.pdf>.
-  Tasti, E. 2000. *Turkey experience on informal sector employment*, disponible à l'adresse http://mospi.nic.in/informal_paper_15.htm.
-  Thomas, J. J. 1993. *Informal economic activity* (Ann Arbor, University of Michigan Press).
-  Turkish Statistical Institute. 2000. *Employment in small and unincorporated enterprises* (Ankara).
-  Vescovo, A. 2007. *La mesure des revenus et du niveau de vie des ménages: Cohérence interne des enquêtes 1-2-3 de sept capitales économiques de l'UEMOA* (Bamako, AFRISTAT).
-  Villamizar, M. E. 2004. «Algunos antecedentes de la medición del sector informal», *El sector informal en Colombia y demás países de la Comunidad Andina* (Bogota, DANE).

Annexes A1 et A2

Résolution et directives internationales sur l’informalité, adoptées par les Conférences Internationales des Statisticiens du Travail

ANNEXE A1 – Résolution concernant les statistiques de l’emploi dans le secteur informel, adoptée par la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 1995

ANNEXE A2 – Directives concernant une définition statistique de l’emploi informel, approuvées par la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 2003

ANNEXE A1 – Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 1995

Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel
adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail,
(janvier 1993)

La quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail,

Rappelant le paragraphe 33 de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi (résolution 1), adoptée par la treizième Conférence (1982) et la résolution concernant le secteur informel (résolution VIII) adoptée par la quatorzième conférence (1987);

Considérant que des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel sont particulièrement utiles pour améliorer les systèmes statistiques des pays ou les activités du secteur informel contribuent substantiellement à la création d'emplois et de revenus;

Constatant le développement, dans un certain nombre de pays, de concepts et techniques visant à obtenir et analyser de telles statistiques;

Reconnaissant que, bien que ces concepts et techniques seront ultérieurement améliorés à la lumière d'expériences nouvelles, il apparaît actuellement nécessaire d'établir des normes internationales pour fournir des directives techniques qui serviront de base pour l'élaboration de définitions et de classifications satisfaisantes des activités du secteur informel et pour l'élaboration de méthodes et de programmes de collecte des données appropriés, et reconnaissant l'utilité de ces normes pour renforcer la comparabilité des statistiques sur le plan international,

Adopté, ce vingt-huitième jour de janvier 1993, la résolution suivante:

Objectifs

1. Les pays où le secteur informel joue un rôle important comme source d'emplois et de revenus et comme facteur de développement économique et social devraient, lorsque cela est possible, s'efforcer de mettre en place un système complet de statistiques de l'emploi dans le secteur informel qui constitue une base statistique satisfaisante pour les différents utilisateurs, en tenant compte des conditions et des besoins nationaux spécifiques. Le système ainsi établi devrait contribuer à l'amélioration des statistiques du travail et de la comptabilité nationale en tant que base d'informations pour l'analyse macroéconomique, la planification, l'élaboration et l'évaluation de politiques, ainsi qu'à l'intégration du secteur informel dans le processus de développement et à son institutionnalisation. Ce système devrait fournir des informations quantitatives sur la contribution du secteur informel aux différents aspects du développement économique et social, y compris la création d'emplois, la production, la création de revenus, la formation de capital humain et la mobilisation de ressources financières. Le système pourrait également fournir des données pour l'élaboration et le suivi des programmes d'assistance et des politiques de soutien destinés spécifiquement à l'ensemble ou à une partie du secteur informel en vue d'augmenter le potentiel de production et les possibilités d'emploi et de création de revenus des unités du secteur informel, d'améliorer les conditions de travail et la protection sociale et juridique des travailleurs du secteur informel, de mettre au point une

réglementation appropriée et de promouvoir l'organisation des producteurs et des travailleurs du secteur informel; enfin, le système devrait fournir des informations pour l'analyse de la situation économique et sociale de certains groupes de travailleurs du secteur informel, comme les femmes, les enfants, les migrants des zones rurales vers les zones urbaines et les immigrés.

2. Pour atteindre ces objectifs, il convient d'établir, dans la mesure du possible, des statistiques détaillées fiables et complètes sur: i) le nombre total d'unités du secteur informel, classées selon diverses caractéristiques structurelles, afin de connaître la composition du secteur informel et d'en définir certains segments; ii) l'emploi total dans ces unités, notamment le nombre de personnes occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et autres, et leurs conditions d'emploi et de travail; iii) la production et les revenus créés par les activités du secteur informel, si possible à partir des données relatives à la production, aux facteurs de production et aux opérations connexes; et iv) d'autres caractéristiques concernant les conditions dans lesquelles les unités du secteur informel sont créées et exercent leurs activités, y compris leurs relations avec d'autres unités à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel.

3. Pour accroître leur comparabilité et leur utilité, les statistiques sur le secteur informel devraient être compatibles, dans la mesure du possible, avec d'autres statistiques économiques et sociales apparentées et la comptabilité nationale en ce qui concerne les définitions, les classifications et les périodes de référence utilisées.

4. Les statistiques du secteur informel devraient être recueillies à intervalles réguliers afin que l'on puisse suivre correctement l'évolution dans le temps de la taille et des caractéristiques du secteur informel. La fréquence de la collecte de données peut varier selon les différents types de statistiques mentionnés au paragraphe 2, de même que selon les méthodes d'enquête utilisées et leur incidence sur l'utilisation des ressources humaines et financières.

Concept

5. 1) Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi — lorsqu'elles existent — sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

2) Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

3) Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des

cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations, ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

Définitions opérationnelles

Secteur informel

6. 1) A des fins statistiques, le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui, selon les définitions et classifications contenues dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev. 4), font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ou, ce qui revient au même, en tant qu'entreprises individuelles appartenant à des ménages telles que définies dans le paragraphe 7.

2) Dans le secteur institutionnel des ménages le secteur informel comprend: i) "les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte" telles que définies dans le paragraphe 8; et ii) la composante additionnelle des "entreprises d'employeurs informels" telles que définies dans le paragraphe 9.

3) Le secteur informel est défini indépendamment du lieu de travail où se déroulent les activités productives, du degré d'utilisation du capital fixe, de la durée effective de l'entreprise (permanente, saisonnière ou occasionnelle) et du caractère principal ou secondaire des activités du propriétaire.

Entreprises individuelles

7. Selon le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev. 4), les entreprises individuelles (ou, ce qui revient au même, les entreprises individuelles appartenant à des ménages) sont différenciées des sociétés et quasi-sociétés sur la base de l'organisation juridique des unités et du type de comptabilité tenue. Les entreprises individuelles sont des unités produisant des biens ou des services, qui ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent, et qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes (y compris des bilans de l'actif et du passif) permettant de distinguer clairement les activités de production des entreprises des autres activités de leurs propriétaires et d'identifier les flux éventuels de revenus et de capitaux entre les entreprises et leurs propriétaires. Les entreprises individuelles comprennent les entreprises individuelles possédées et exploitées par un seul membre d'un ménage ou par plusieurs membres du même ménage ainsi que les associations non constituées en sociétés formées par des membres de ménages différents.

Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte

8. 1) Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte sont des entreprises individuelles (au sens du paragraphe 7) appartenant à des personnes travaillant pour leur propre compte et gérées par elles, seules ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, qui peuvent employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés de manière occasionnelle, mais qui n'emploient pas de salariés de manière continue, et qui ont les caractéristiques décrites aux sous-paragraphe 5 1) et 2).

2) Pour des raisons opérationnelles, les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte peuvent inclure, selon les circonstances nationales, ou toutes les entreprises

de personnes travaillant pour leur propre compte ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale.

3) L'enregistrement peut se référer à l'inscription prévue par la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales.

4) Les personnes travaillant pour leur propre compte, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et l'emploi de salariés sur une base continue sont définis conformément à la version la plus récente de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP).

Entreprises d'employeurs informels

9. 1) Les entreprises d'employeurs informels sont des entreprises individuelles (au sens défini au paragraphe 7) appartenant à des employeurs et gérées par eux, seuls ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue et qui ont les caractéristiques décrites aux sous-paragraphe 5 1) et 2).

2) Pour des raisons opérationnelles, les entreprises d'employeurs informels peuvent être définies, compte tenu des circonstances nationales, selon l'un ou plusieurs des critères suivants:

- i) taille des unités inférieure à un niveau déterminé d'emploi;
- ii) non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

3) Bien que le critère de la taille doive se rapporter de préférence au nombre de salariés occupés de façon continue, en pratique, il peut également être défini en fonction du nombre total de salariés ou du nombre de personnes occupées pendant la période de référence.

4) La limite supérieure de la définition des entreprises d'employeurs informels peut varier selon les pays et les branches d'activité économique. Elle peut être déterminée sur la base des conditions de taille minimum formulées dans les législations nationales pertinentes, lorsqu'elles existent, ou en termes de normes empiriquement déterminées. Le choix de la limite supérieure devrait tenir compte du champ des enquêtes statistiques portant sur les plus grandes unités dans les branches d'activité correspondantes, lorsqu'elles existent, afin d'éviter tout chevauchement.

5) Pour ce qui est des entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs établissements, le critère de la taille devrait s'appliquer, en principe, à chacun des établissements particuliers et non à l'entreprise dans son ensemble. En conséquence, une entreprise devrait être reconnue comme répondant au critère de la taille, si aucun de ses établissements n'excède la limite supérieure spécifiée.

6) L'inscription de l'entreprise peut se référer à l'enregistrement selon des formes spécifiques de la législation nationale tel qu'indiqué dans le sous-paragraphe 8 3). Les salariés peuvent être considérés comme déclarés s'ils sont employés sur la base d'un contrat de travail ou d'apprentissage qui fait obligation à l'employeur de payer des impôts et de verser des cotisations de sécurité sociale au nom du salarié ou qui soumet la relation d'emploi à la législation du travail en vigueur.

7) Les employeurs, les salariés et l'emploi de salariés de façon continue sont définis conformément à la version la plus récente de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP).

10. A des fins d'analyses particulières, on peut élaborer des définitions plus précises du secteur informel au niveau national en introduisant d'autres critères sur la base des données recueillies. Ces définitions peuvent varier selon les besoins des différents utilisateurs des statistiques.

Population occupée dans le secteur informel

11. 1) La population occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi (au sens du paragraphe 9 de la résolution I adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail) dans au moins une unité du secteur informel telle que définie dans les paragraphes 8 et 9, indépendamment de leur situation dans la profession et du fait que cet emploi constitue leur activité principale ou secondaire.

2) Lorsque cela est possible, la population occupée dans le secteur informel devrait être subdivisée en deux catégories: celle des personnes exclusivement employées dans le secteur informel et celle des personnes employées à la fois dans le secteur informel et en dehors. Cette dernière catégorie peut, de plus, être divisée en deux sous-catégories: celle des personnes dont l'emploi principal est dans le secteur informel et celle des personnes dont l'emploi secondaire est dans le secteur informel.

3) Si l'ensemble de la population occupée doit être classée dans des catégories s'excluant mutuellement de personnes occupées dans le secteur informel et en dehors, les personnes qui sont occupées à la fois dans le secteur informel et en dehors devraient être classées dans une catégorie distincte, ou alors il faudrait établir des critères pour déterminer leur emploi principal (par exemple sur la base de l'autodétermination, du temps passé au travail ou de la rémunération perçue dans chaque emploi).

4) Dans certains pays, un nombre important d'enfants d'âge inférieur à l'âge minimum d'inclusion dans la population active fixé pour les recensements de population ou les enquêtes auprès des ménages travaillent dans des unités du secteur informel et peuvent représenter un groupe présentant un intérêt particulier du point de vue de la législation du travail et des politiques en matière d'éducation et de protection sociale. Dans ces cas, il faudrait, dans les enquêtes sur le secteur informel, s'efforcer par tous les moyens de réunir des informations sur le travail de tous les enfants, indépendamment de leur âge, et les enfants d'âge inférieur à l'âge minimum spécifié dans les recensements de population ou les enquêtes auprès des ménages devraient être identifiés séparément.

Traitement de cas particuliers

12. 1) Plusieurs membres du même ménage peuvent exercer à titre indépendant différents types d'activités du secteur informel pendant une période de référence donnée. Pour déterminer si ces activités doivent être considérées comme des entreprises distinctes ou comme parties d'une entreprise, il convient de tenir dûment compte des critères de définition d'une entreprise énoncés dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev. 3). Lorsque ces critères sont difficiles à appliquer en pratique, les différentes activités exercées par les membres du ménage devraient être considérées comme des entreprises distinctes, si elles sont perçues comme telles par les membres du ménage eux-mêmes.

2) Un membre ou un groupe de membres d'un ménage peut exercer à titre indépendant différents types d'activités du secteur informel pendant une période de référence donnée. Pour des raisons pratiques, toutes les activités exercées simultanément par ledit membre ou groupe de membres du ménage devraient être considérées comme faisant partie d'une seule entreprise, et non comme des entreprises distinctes.

13. En ce qui concerne les unités du secteur informel qui exercent différents types d'activités de production pendant une période de référence donnée, il convient de recueillir autant d'informations distinctes que possible sur chaque activité, même lorsqu'il n'est pas nécessaire ou possible de séparer les entreprises concernées en établissements tels que définis dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev. 3). Des informations séparées devraient notamment être recueillies au sujet de toutes les activités de l'entreprise qui sont intégrées horizontalement (à savoir qui produisent différents types de biens ou de services destinés à la vente ou à l'échange et qui sont exercées parallèlement), indépendamment de leur part dans la valeur ajoutée totale de l'entreprise.

14. Les entreprises individuelles, qui exercent exclusivement des activités de production non marchande, c'est-à-dire qui produisent des biens ou des services destinés à l'autoconsommation finale ou à la formation de capital fixe pour compte propre, selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev. 4), devraient être exclues du champ du secteur informel aux fins des statistiques de l'emploi dans le secteur informel. Selon les conditions nationales, une exception peut être faite en ce qui concerne les ménages qui emploient des travailleurs domestiques au sens du paragraphe 19.

15. Compte tenu du paragraphe 14, le secteur informel devrait comprendre les entreprises individuelles situées tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Toutefois, les pays qui commencent à effectuer des enquêtes sur le secteur informel pourraient limiter dans un premier temps la collecte des données aux zones urbaines. Selon les ressources et les bases de sondage disponibles, les enquêtes devraient progressivement être étendues à l'ensemble du territoire national.

16. Pour des raisons pratiques, le champ du secteur informel devrait peut-être se limiter aux entreprises individuelles exerçant des activités non agricoles. Compte tenu du paragraphe 14, toutes les activités non agricoles devraient être comprises dans le champ du secteur informel, qu'il s'agisse d'activités principales ou secondaires des entreprises familiales. En particulier, le secteur informel devrait inclure les activités non agricoles secondaires des entreprises individuelles du secteur agricole si elles remplissent les conditions des paragraphes 8 ou 9.

17. Les unités se livrant à des activités professionnelles ou techniques effectuées par des personnes indépendantes, telles que les médecins, avocats, comptables, architectes ou ingénieurs, devraient être incluses dans le secteur informel si elles remplissent les conditions des paragraphes 8 ou 9.

18. 1) Les travailleurs extérieurs à l'entreprise sont des personnes qui acceptent de travailler pour une entreprise particulière ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un accord préalable ou d'un contrat avec l'entreprise en question, mais dont le lieu de travail n'est situé dans aucun des établissements appartenant à cette entreprise.

2) Pour faciliter la collecte des données, tous les travailleurs extérieurs à l'entreprise devraient être potentiellement compris dans le champ des enquêtes sur le secteur informel, qu'ils constituent des unités de production indépendantes (travailleurs indépendants extérieurs à

l'entreprise) ou qu'ils fassent partie de l'entreprise qui les occupe (travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise). Sur la base des informations recueillies, les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise et les travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise devraient être distingués en utilisant les critères recommandés dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev. 4). Les travailleurs extérieurs à l'entreprise devraient être compris dans le secteur informel ou dans la population occupée dans le secteur informel lorsque les unités de production qu'ils constituent en tant que travailleurs indépendants ou pour lesquelles ils travaillent en tant que salariés remplissent les conditions mentionnées aux paragraphes 8 ou 9.

3) Lorsque les travailleurs extérieurs à l'entreprise sont nombreux ou lorsqu'ils présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs des données, les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise devraient apparaître dans des sous-catégories distinctes des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et des entreprises d'employeurs informels, ou des propriétaires de ces entreprises.

4) Aux fins de la distinction entre emploi continu et emploi occasionnel, et en application de la définition des salariés déclarés conformément au paragraphe 9 6), les travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise devraient être traités de la même façon que les autres salariés. Lorsqu'il y a lieu, les travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise peuvent former une sous-catégorie distincte des salariés du secteur informel.

19. Les travailleurs domestiques sont des personnes exclusivement employées par des ménages pour fournir des services domestiques contre rémunération en espèces ou en nature. Les travailleurs domestiques devraient être inclus ou exclus du secteur informel en fonction des circonstances nationales et de l'utilisation projetée des statistiques. Dans chaque cas, les travailleurs domestiques devraient être identifiés séparément en tant que sous-catégorie en vue d'accroître la comparabilité internationale des statistiques.

20. Les activités exclues du champ du secteur informel, telles que les services domestiques, la production non marchande et les activités agricoles, pourraient être identifiées en tant que catégories séparées en dehors même de la distinction entre secteurs informel et formel.

Programme et méthodes de collecte de données

21. 1) La collecte de données sur le secteur informel devrait être intégrée dans le système statistique national ordinaire. Le programme de collecte de données devrait prévoir à la fois a) le suivi régulier, si possible au moins une fois par an, de l'évolution de l'emploi dans le secteur informel et b) l'examen approfondi, si possible au minimum tous les cinq ans, des unités du secteur informel en ce qui concerne leur nombre et leurs caractéristiques, en particulier leur organisation et fonctionnement, leurs activités de production et volume de revenus créés, ainsi que leurs contraintes et possibilités.

2) Pour ce qui est de l'objectif général a) le programme de collecte de données devrait se fonder de préférence sur une enquête auprès des ménages, les ménages étant les unités déclarantes et chacun des membres des ménages les unités d'observation. S'agissant de l'objectif général b), le programme de collecte de données devrait se fonder de préférence sur une enquête auprès des établissements ou sur une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, ou sur une combinaison des deux, les unités du secteur informel et leurs propriétaires étant les unités d'observation et les unités déclarantes.

3) D'autres méthodes de mesure peuvent également être prises en considération, telles

que des méthodes d'estimation macroéconomique, indirecte ou l'analyse comparative de données dérivées de sources différentes.

Les enquêtes auprès des ménages en tant qu'outils pour suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur informel

22. 1) Les enquêtes existantes sur la population active et autres enquêtes auprès des ménages sont un moyen utile et économique de recueillir des données sur l'emploi dans le secteur informel du point de vue du nombre et des caractéristiques des personnes concernées ainsi que de leurs conditions d'emploi et de travail.

2) A cette fin, des questions se rapportant à la définition du secteur informel devraient être incorporées dans le questionnaire d'enquête et posées à l'égard de toutes les personnes occupées pendant la période de référence de l'enquête, quelle que soit leur situation dans la profession.

3) Il convient de veiller tout particulièrement, lors de l'élaboration et du déroulement de l'enquête, à ce que l'ensemble de la population occupée dans le secteur informel, telle qu'elle est définie au paragraphe 11 1), soit couverte par l'enquête. Il y a lieu notamment de veiller à ce que les zones où vivent en général les personnes qui exercent des activités dans le secteur informel soient convenablement représentées dans le plan de sondage. Il importe également de rassembler des données sur les activités secondaires des membres des ménages de manière aussi détaillée que sur l'activité principale, sans omettre les critères retenus pour définir le secteur informel. Des investigations spéciales peuvent être nécessaires pour les activités du secteur informel qui risquent de ne pas être déclarées, comme le travail non rémunéré dans les entreprises familiales ou les activités menées pour leur propre compte par les femmes à domicile ou à partir du domicile. Pour obtenir des données détaillées sur les enfants qui travaillent dans le secteur informel, il peut aussi être nécessaire d'abaisser l'âge minimum d'inclusion dans l'enquête servant à mesurer les caractéristiques de la population active.

4) Les données recueillies devraient être analysées concurremment avec les autres informations pertinentes obtenues dans le cadre de la même enquête. En particulier, la population active peut être répartie en catégories s'excluant mutuellement, d'une part, l'emploi à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel et, d'autre part, le chômage. Suivant les conditions nationales et les besoins en données, on peut obtenir, parallèlement aux données sur les différentes formes d'emploi dans le secteur informel, des informations sur les diverses formes d'emploi atypique ou précaire en dehors de ce secteur. A cette fin, toutes les personnes occupées, que ce soit dans le secteur informel ou en dehors, devraient être classées selon leur situation dans la profession à un niveau de désagrégation approprié.

5) Pour suivre l'évolution dans le temps de l'emploi dans le secteur informel, il y a lieu d'incorporer, si possible au moins une fois par an, dans les enquêtes existantes sur la population active ou les enquêtes similaires auprès des ménages qui sont menées plusieurs fois par an, des questions sur l'emploi dans le secteur informel. Les enquêtes menées à intervalles moins fréquents (chaque année ou tous les cinq ans, par exemple) devraient comporter des questions sur l'emploi dans le secteur informel, si possible, lors de chaque cycle de l'enquête.

Enquêtes auprès des établissements sur les unités du secteur informel

23. Il peut être possible de recueillir des données sur les unités du secteur informel au moyen de différents types d'enquêtes auprès des établissements, suivant les objectifs de la mesure,

les utilisations proposées des données, le calendrier et la structure du système statistique national et les bases de sondage et ressources disponibles.

24. 1) Il est possible de mener, concurremment avec un recensement économique ou des établissements ou en utilisant le dernier recensement économique comme base de sondage aréolaire, des enquêtes spéciales sur les établissements du secteur informel dans le dessein de collecter des données spécifiques sur l'emploi, la production, la création de revenus et les autres caractéristiques des unités du secteur informel et de leurs propriétaires.

2) A cette fin, le recensement économique devrait en principe contenir les rubriques nécessaires pour identifier les unités du secteur informel, selon la définition qui figure au paragraphe 6. Toutefois, dans la mesure où, dans les recensements économiques, l'unité d'observation est généralement l'établissement, la reconstitution des entreprises du secteur informel sur la base des informations disponibles peut être malaisée en pratique.

3) A moins que des mesures particulières ne soient prises, la portée de ce type d'enquêtes auprès des établissements du secteur informel est limitée au champ du recensement économique sur lequel elles se fondent. En particulier, sont d'ordinaire exclues du champ d'observation les unités du secteur informel qui n'opèrent pas dans des locaux fixes affectés à l'accomplissement d'activités de production ou qui ne sont pas identifiables en tant que tels de l'extérieur lors de l'opération de dénombrement.

4) Bien qu'il soit en général préférable de couvrir tous les types d'activités du secteur informel au moyen d'une seule enquête, on peut envisager de mener des enquêtes distinctes pour chaque branche d'activité ou une série d'enquêtes de ce type si les objectifs de mesure sont limités à des types particuliers d'activités du secteur informel, ou si l'envergure d'une enquête unique est jugée trop vaste pour être menée en pratique.

5) Dans une enquête portant sur une branche spécifique, l'opération de dénombrement doit permettre d'identifier toutes les unités du secteur informel qui s'inscrivent dans le champ de l'enquête, et seulement celles-là. Il convient d'établir des règles pour les unités du secteur informel qui se livrent également à d'autres activités notamment si certaines de ces activités sortent du cadre de l'enquête.

6) Lorsque l'on se propose de couvrir tous les types d'activités du secteur informel au moyen d'une série d'enquêtes par branche d'activité plutôt que par le biais d'une enquête unique, le programme de collecte de données doit être conçu de manière à couvrir l'ensemble des unités du secteur informel en évitant les omissions et les duplications entre les enquêtes. Le calendrier des enquêtes et la méthodologie à appliquer pour obtenir des valeurs globales devraient être soigneusement planifiée.

Enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises

25. 1) Le principe fondamental des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises est de construire une base de sondage des entreprises du secteur informel au moyen d'une enquête auprès des ménages, réalisée préalablement à l'enquête sur le secteur informel proprement dite. La composante enquête auprès des ménages, si elle est bien conçue, permet d'identifier les entreprises plutôt que les établissements du secteur informel et de couvrir presque toutes les unités du secteur informel, quels qu'en soient la taille, le type d'activité et le genre de lieu de travail.

2) Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises sont fondées sur le sondage aérotaire et menées en deux temps: i) au cours d'une première phase, les entreprises du secteur informel et leurs propriétaires qui travaillent sont identifiées au moyen d'une opération de dénombrement des ménages ou d'entretiens (composante enquête auprès des ménages ii) au cours d'une deuxième phase, la totalité ou un échantillon des propriétaires d'entreprises ainsi identifiés sont interrogés afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques de leurs entreprises (composante enquête auprès des entreprises).

26. 1) L'intervalle entre les deux phases de l'enquête devrait être le plus court possible afin de réduire au minimum le taux de perte des unités.

2) Les entreprises du secteur informel devraient être identifiées d'après les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs membres des ménages de l'échantillon. Il convient d'éviter de les identifier en se fondant sur les salariés des unités du secteur informel.

3) Afin d'éviter des omissions, la composante enquête auprès des ménages doit viser tous les employeurs et les personnes travaillant pour leur propre compte de l'échantillon qui sont potentiellement inclus dans le secteur informel. Les unités du secteur informel seront alors identifiées sur la base des informations fournies par la composante enquête auprès des établissements.

4) Alors qu'au cours de la première phase de l'enquête on sera souvent amené à recueillir les informations de répondants indirects, lors de la seconde phase, il est hautement souhaitable d'interroger les propriétaires des entreprises eux-mêmes. Ces entretiens devraient, s'il y a lieu, être menés de préférence au lieu de travail du membre du ménage plutôt qu'à son lieu de résidence.

27. 1) Comme les entreprises du secteur informel peuvent être possédées et exploitées en association par des membres de ménages différents et que ces associations peuvent avoir des caractéristiques sensiblement différentes de celles des autres unités, il convient de prendre des mesures appropriées, au stade de la sélection des unités, du secteur informel ou, mieux, au stade de l'affectation des coefficients de pondération, pour que les statistiques qui en résultent soient représentatives de l'univers total de l'enquête. Les pondérations de l'échantillon devraient être déterminées avec grande attention.

2) Pour assurer une bonne couverture, il convient d'identifier lors de la première phase de l'enquête toutes les entreprises du secteur informel et leurs exploitants dans les aires ou dans les ménages de l'échantillon. En particulier, les entreprises exploitées en tant qu'activités secondaires des membres des ménages devraient être identifiées de la même manière que celles qui sont exploitées en tant qu'activités principales. Des investigations spéciales peuvent également être nécessaires pour recenser les femmes et les enfants qui se livrent pour leur propre compte à des activités dans le secteur informel.

28. S'il est souhaité d'obtenir des informations sur les variations saisonnières des activités du secteur informel et d'établir des estimations annuelles des principaux agrégats, la collecte des données devrait être répartie sur une période d'une année entière en divisant l'échantillon en sous-échantillons indépendants correspondant aux différents trimestres ou mois de l'année.

29. Dans une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, la nature et l'efficacité du plan de l'enquête varieront selon que cette dernière est conçue comme i) une enquête indépendante, ii) un supplément à une enquête existante auprès des ménages ou iii) une composante d'une enquête intégrée conçue pour répondre à plusieurs objectifs.

30. 1) Dans une enquête indépendante, le plan de sondage peut être conçu de manière à répondre aux besoins spécifiques de la mesure du secteur informel et à assurer la représentation adéquate dans l'échantillon des différents types d'activités ou d'unités du secteur informel.

2) Un échantillon suffisamment stratifié au premier stade de sélection permet en général d'éviter d'avoir à établir au dernier stade des taux de sondage différentiels pour les différentes catégories d'unités du secteur informel et facilite la réalisation de l'enquête sur le terrain. En se fondant sur le dernier recensement de la population ou toute autre information disponible, il convient de construire, pour la composante enquête auprès des ménages une base de sondage aréolaire comportant des unités aréolaires de la dimension souhaitée, stratifiées dans la mesure du possible en fonction de la concentration des ménages qui exploitent des unités du secteur informel. Pourvu que les données soient disponibles à partir du recensement de la population et qu'elles puissent être retrouvées à un niveau de précision géographique suffisant, la stratification des unités aréolaires peut être fondée sur la concentration des personnes travaillant pour leur propre compte et des employeurs par grand groupe de branches d'activité et, si possible, par type de localisation du lieu de travail et, pour les employeurs, par le nombre de leurs salariés. Quand de telles données ne sont pas disponibles, des dispositions devraient être prises en vue de les obtenir lors du recensement suivant.

3) La composante enquête auprès des ménages d'une enquête mixte indépendante peut se limiter à une opération de dénombrement des ménages dans les unités aréolaires sélectionnées, des informations étant obtenues sur la composition du ménage et, pour chaque membre du ménage en âge de travailler, sur l'exploitation éventuelle par cette personne, en tant qu'activité principale ou secondaire, d'une entreprise du secteur informel pendant une période de référence déterminée. Il convient également d'obtenir des informations de base sur le type de lieu de travail, son emplacement, la branche d'activité économique, et si possible le nombre de salariés.

31. 1) Si la composante enquête auprès des entreprises d'une enquête mixte est conçue comme un supplément à une enquête auprès des ménages existante (par exemple une enquête sur la main-d'œuvre ou une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages), il convient de s'efforcer de compenser les limites résultant de l'élaboration et de la sélection de l'échantillon de l'enquête de base.

2) La taille effective de l'échantillon de la composante enquête auprès des entreprises peut être agrandie en sélectionnant l'échantillon des unités du secteur informel à partir de tous les ménages identifiés lors de l'opération de dénombrement de l'enquête de base plutôt qu'en se fondant seulement sur les ménages sélectionnés pour l'échantillon de l'enquête de base. Une autre méthode consisterait à ajouter, si l'on dispose de ressources, des aires supplémentaires convenablement sélectionnées à l'échantillon de l'enquête de base ou, si l'enquête de base est récurrente, à cumuler les sous-échantillons d'unités du secteur informel sur plusieurs séries d'enquêtes.

32. Lors de l'élaboration d'enquêtes intégrées pour la collecte de données sur le secteur informel et sur d'autres sujets (par exemple sur la main-d'œuvre ou les activités économiques des ménages), les exigences à la mesure du secteur informel peuvent être prises en compte, jusqu'à un certain point, dans l'élaboration globale de l'enquête en appliquant des méthodes appropriées de répartition et de sélection de l'échantillon. La principale exigence de la composante secteur informel est la représentation adéquate dans l'échantillon des différents types d'activité et d'unités du secteur informel.

Types de données à collecter

33. 1) Les types de données à recueillir sur le secteur informel dépendent dans une large mesure des conditions particulières qui prévalent dans chaque pays, des méthodes de collecte des données, des usages prévus des statistiques et des possibilités pratiques de collecte des données. Pour déterminer les types de données à collecter, il y a lieu de consulter les principaux utilisateurs des statistiques et d'analyser les résultats des enquêtes précédentes ou de mener des enquêtes pilotes.

2) Afin de renforcer l'utilité des statistiques sur le secteur informel de sorte qu'elles puissent être analysées concurremment avec d'autres statistiques économiques et sociales connexes et que les comparaisons soient possibles au niveau international, les définitions et les classifications des catégories de données collectées devraient dans la mesure du possible être compatibles avec celles qui sont utilisées dans les autres enquêtes ou recensements nationaux et correspondre aux versions les plus récentes des recommandations et classifications internationales types.

34. Les statistiques obtenues devraient inclure, au minimum, le nombre de personnes occupées dans les unités du secteur informel par situation dans la profession et par activité économique et, si possible, le nombre d'entreprises du secteur informel par activité économique et type (par exemple entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, entreprises d'employeurs informels).

35. 1) De plus, des données, plus ou moins détaillées peuvent être collectées, avec des fréquences appropriées, sur l'un ou plusieurs des sujets suivants:

- i) Emploi et conditions de travail: nombre de personnes occupées dans des unités du secteur informel pendant la période de référence — selon le sexe, l'âge les caractéristiques de migration, la fréquentation scolaire, le niveau d'études, le type de formation professionnelle suivie, la profession, le temps passé au travail et, le cas échéant, les autres emplois exercés dans le secteur informel ou en dehors de ce secteur, compte tenu des catégories et sous-catégories indiquées au paragraphe 11 2); nombre de salariés selon la nature de l'emploi (continu, occasionnel; déclaré ou non); rémunération des salariés et éléments de la rémunération (salaires et traitements en espèces ou en nature, cotisations des employeurs à la sécurité sociale), fréquence et modalités de rémunération, droit à des congés annuels ou à des congés de maladie rémunérés, etc.
- ii) Production, création de revenus et capital fixe: fréquence d'exploitation (continue, saisonnière, occasionnelle); durée du fonctionnement pendant la période de référence; quantité et valeur de la production pendant la période de référence; montant total des ventes; consommation intermédiaire; impôts payés sur la production et, le cas échéant, subventions reçues; revenu de patrimoine reçu et frais de patrimoine à payer en liaison avec les activités de l'entreprise; caractéristiques des emprunts contractés pour les activités de l'entreprise; capital fixe possédé des unités; formation de capital fixe pendant la période de référence, etc.
- iii) Conditions d'exploitation de l'entreprise: organisation juridique des unités; type de comptabilité tenue; type de propriété (propriété individuelle, propriété familiale, association avec des membres d'autres ménages); le cas échéant, nombre d'associés appartenant à d'autres ménages; emplacement (zone urbaine ou zone rurale); type de lieu de travail: atelier, boutique, etc., marché fixe ou éventaire en plein air, domicile du propriétaire de l'entreprise, pas d'emplacement fixe (domicile des clients, chantiers de construction,

installation mobile, par exemple); type et nombre de clients ou la proportion de la production vendue à différents types de clients; volume de travail effectué pour d'autres entreprises dans le cadre d'accords de sous-traitance, et modalités de ces accords; sources de capital pour l'acquisition de biens de capital fixe; origine des principaux biens utilisés pour une transformation plus poussée ou pour la revente (importation, secteur informel, autre); type d'enregistrement des unités; services de distribution disponibles sur le lieu de travail; participation à des programmes d'appui au secteur informel et, éventuellement, type d'assistance reçue; appartenance à des associations ou à des coopératives de producteurs du secteur informel; difficultés rencontrées pour créer des entreprises et contraintes pesant sur leur fonctionnement et leur développement; année de création et évolution des entreprises, etc.

- iv) Propriétaires d'entreprise: sexe; âge; situation matrimoniale; lieu ou pays d'origine; date depuis laquelle ils résident dans la zone où ils sont installés au moment de l'enquête; le cas échéant, lieu de résidence antérieur; niveau d'études; acquisition des qualifications nécessaires pour gérer l'affaire (formation classique ou formation sur le tas); activités actuelles; temps passé à travailler dans l'entreprise pendant la période de référence; participation à d'autres activités économiques; le cas échéant, caractéristiques des autres activités économiques et source principale de revenu des propriétaires d'entreprise; raisons pour lesquelles ils travaillent dans le secteur informel; caractéristiques, le cas échéant, de l'emploi antérieur dans le secteur informel ou en dehors de ce secteur; projets d'avenir concernant le développement de l'entreprise ou l'exercice d'un autre emploi, etc.
- v) Ménages des propriétaires d'entreprise: autres membres des ménages suivant le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le lien avec la personne de référence et l'activité; caractéristiques de l'emploi des autres membres des ménages occupés dans le secteur informel ou en dehors; montant et sources de revenus des ménages, etc.

2) Aux fins de la comptabilité nationale, la collecte de données sur la production et les revenus créés par les unités du secteur informel devrait viser à fournir les éléments nécessaires à l'estimation de la production, de la valeur ajoutée et du revenu mixte (excédent d'exploitation), tels qu'ils sont définis dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev. 4).

3) Comme les activités de production des unités du secteur informel sont souvent étroitement mêlées aux activités de consommation des ménages des propriétaires des entreprises, il convient de s'efforcer, lors de la collecte de données sur la consommation intermédiaire, les frais de patrimoine et les immobilisations, de distinguer l'usage pour l'activité de l'entreprise de l'usage pour la consommation du ménage. S'il n'est pas possible d'établir clairement une telle distinction, les dépenses en cause devraient au moins être réparties approximativement au prorata de l'usage pour l'activité de l'entreprise.

4) Dans le cas d'unités du secteur informel qui se livrent à plusieurs types d'activités de production, les apports à la production sous forme de main-d'œuvre, de capital, de biens ou de services qui ne peuvent être clairement affectés à un type d'activité précis devraient être répartis de manière appropriée entre toutes les activités pour lesquelles ils sont utilisés.

5) La collecte de données sur les caractéristiques des ménages des propriétaires des entreprises permet d'analyser les activités du secteur informel dans le contexte des ménages comme un tout. Ces analyses peuvent comporter des études sur l'apport au ménage de revenus supplémentaires par d'autres membres du ménage et l'influence de la situation du ménage sur les activités des femmes dans le secteur informel.

Sous-classifications

36. 1) Pour fournir des informations sur la composition du secteur informel et identifier des groupes plus homogènes à des fins analytiques, en tant que cibles de mesures politiques, économiques et sociales et de programmes d'appui au secteur informel et en tant que base pour la comparaison des statistiques dans le temps et entre les pays, les unités du secteur informel devraient être classées en sous-catégories, selon diverses caractéristiques sur la base des informations collectées.

2) Les entreprises d'employeurs informels, lorsqu'elles sont comprises dans les statistiques du secteur informel, devraient apparaître séparément des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte.

3) Des sous-classifications utiles des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et des entreprises d'employeurs informels, tant à des fins d'analyse des statistiques du secteur informel au niveau national que de comparaison internationale, incluent des distinctions selon les caractéristiques suivantes:

- i) branche d'activité économique;
- ii) type de lieu de travail: domicile du propriétaire de l'entreprise, autres locaux fixes, pas d'emplacement fixe;
- iii) localisation: zones urbaines, zones rurales;
- iv) nombre de personnes occupées;
- v) type de propriété: propriété individuelle, propriété familiale, association avec des membres d'autres ménages;
- vi) relation avec d'autres entreprises: producteurs indépendants, producteurs travaillant pour d'autres entreprises dans le cadre d'accords de sous-traitance.

4) Il peut en outre être utile de classer en sous-catégories les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte selon la composition de leur main-d'œuvre, en distinguant les unités composées d'une seule personne de celles qui sont composées de plusieurs personnes et, parmi ces dernières, celles qui ont recours à de la main-d'œuvre occasionnelle de celles qui ne le font pas.

5) Selon les besoins des utilisateurs des données et la taille des échantillons, il est possible d'associer deux ou davantage de ces caractéristiques dans des systèmes de classification plus complexes.

6) Aux fins des comparaisons internationales, la classification par type d'activité économique devrait être conforme à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev. 3) ou être compatible avec cette dernière. Pour la communication des statistiques au niveau international, les données devraient être fournies au niveau des catégories de classement de la CITI, à l'exception de la catégorie "Commerce de gros et de détail; réparations de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques", qui devrait être subdivisée de manière appropriée. Pour les autres finalités, il peut être nécessaire

que les données classées selon le type d'activité économique soient aussi détaillées que le permet la taille des échantillons. Pour refléter la diversité des activités du secteur informel, il peut être nécessaire de subdiviser certains des groupes que la classification des activités communément retenue établit au niveau le plus détaillé. Pour assurer la comparabilité des statistiques relatives au secteur informel avec les autres statistiques, ces subdivisions devraient, le cas échéant, être définies de manière que les données puissent être agrégées à des niveaux plus élevés de la classification sans dépasser leurs limites. Les unités qui exercent plusieurs activités pendant la période de référence devraient être classées selon leur activité principale, qui peut être définie comme celle ayant la plus grande valeur ajoutée.

7) Les intervalles par taille utilisés dans la sous-classification selon le nombre de personnes occupées devraient être cohérents avec ceux recommandés pour le Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983, soit 1-4, 5-9, 10-19 personnes occupées, etc. Selon l'utilisation que l'on veut faire des statistiques, ces catégories peuvent être subdivisées.

Mesures futures

37. 1) Etant donné les caractéristiques particulières des unités du secteur informel et de leurs propriétaires, il convient, lors de l'élaboration et du déroulement des enquêtes sur le secteur informel, de veiller tout particulièrement à accroître le taux de réponse et d'obtenir les informations requises de manière aussi exacte que possible.

2) Les pays collectant des données sur le secteur informel devraient faire part de leurs expériences au Bureau international du Travail.

38. 1) Le Bureau international du Travail devrait suivre les développements en matière de mise en œuvre et de réalisation d'enquêtes sur le secteur informel ainsi que d'enquêtes sur les activités économiques des ménages, diffuser et évaluer les informations sur les enseignements tirés de ces expériences pour les discuter à la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, élaborer un manuel qui fournirait des directives techniques au sujet du contenu de cette résolution et refléterait les progrès de ces concepts et techniques et, si nécessaire, devrait convenir d'une révision de cette résolution lors d'une prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail.

2) Le Bureau international du Travail devrait, autant que possible, coopérer avec les pays pour développer des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel, en fournissant l'assistance technique et la formation.

ANNEXE A2 – Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, 2003

Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (novembre - décembre 2003)

La dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST),

Reconnaissant que l'importance de l'emploi informel varie selon les pays, et qu'en conséquence la décision de développer des statistiques s'y rapportant est déterminée par les circonstances et les priorités nationales,

Notant que le terme 'économie informelle' est utilisé par l'OIT comme comprenant le secteur informel aussi bien que l'emploi informel, et que, en complément du Système de Comptabilité Nationale de 1993, un cadre conceptuel international pour la mesure de l'économie non observée existe déjà, qui distingue le secteur informel de la production souterraine, de la production illégale, et de la production des ménages pour usage final propre,

Rappelant les normes internationales existantes en matière des statistiques de l'emploi dans le secteur informel contenues dans la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième CIST (janvier 1993),

Notant la recommandation formulée par le Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi), lors de sa cinquième Réunion, que la définition et la mesure de l'emploi dans le secteur informel doivent être complétées par la définition et la mesure de l'emploi informel,

Soulignant l'importance d'une cohérence pour relier le concept d'emploi dans le secteur informel fondé sur l'entreprise à un concept plus large d'emploi informel, fondé sur l'emploi lui-même,

Considérant le travail méthodologique que le Bureau international du Travail ainsi que plusieurs pays ont déjà entrepris dans ce domaine,

Appuyant la requête faite par la Conférence internationale du Travail au paragraphe 37(n) de la Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle adoptée par sa 90^{ème} session (2002), pour que le Bureau international du Travail aide les pays à rassembler, analyser et diffuser des statistiques sur l'économie informelle,

Reconnaissant que la grande diversité des situations d'emploi informel fixe des limites au degré d'harmonisation entre pays que l'on peut atteindre en matière de statistiques sur ce sujet,

Réalisant l'utilité de directives internationales pour assister les pays dans le développement de définitions nationales de l'emploi informel, ainsi que pour améliorer, dans la mesure du possible, la comparabilité internationale des

Approuve les directives suivantes, qui complètent la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel de la quinzième CIST, et encourage les pays à tester le cadre conceptuel sur lequel elles sont fondées.

1. Le concept de secteur informel se réfère aux unités de production comme unités d'observation, tandis que le concept d'emploi informel se réfère aux emplois comme unités d'observation. L'emploi est défini au sens du paragraphe 9 de la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième CIST.

2. Les *entreprises du secteur informel* et *l'emploi dans le secteur informel* sont définis selon la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième CIST. Pour établir des statistiques de l'emploi informel, le paragraphe 19 de la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième CIST devrait être appliqué en excluant des entreprises du secteur informel les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés, pour les considérer séparément comme faisant partie d'une catégorie dénommée «ménages».

3. (1) *L'emploi informel* comprend le nombre total d'emplois informels tels que définis aux sous-paragraphe (2) à (5) ci-dessous, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages, au cours d'une période de référence donnée.

(2) Comme indiqué dans la matrice ci-jointe, l'emploi informel inclut les types d'emploi suivants :

- (i) travailleurs à leur propre compte occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel (cellule 3) ;
- (ii) employeurs occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel (cellule 4) ;
- (iii) travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel (cellules 1 et 5) ;
- (iv) membres de coopératives informelles de producteurs (cellule 8) ;
- (v) salariés qui exercent un emploi informel (tel que défini au sous-paragraphe 5 ci-dessous), qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel ou informel, ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés (cellules 2, 6 et 10) ;
- (vi) travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour usage final propre de leur ménage (cellule 9), s'ils sont considérés comme occupés selon le paragraphe 9 (6) de la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième CIST.

(3) Les travailleurs à leur propre compte, les employeurs, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et les salariés sont définis selon la dernière version de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP).

(4) Les coopératives de producteurs sont considérées comme informelles si elles ne sont pas formellement constituées en entités légales, d'une part, et qu'elles possèdent par ailleurs les autres critères des entreprises du secteur informel tels que spécifiés dans la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième CIST.

(5) Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc...). Les raisons peuvent en être les suivantes: les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés; les emplois sont occasionnels ou de courte durée; le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple); le salarié est employé par une entreprise individuelle ou une personne membre d'un ménage; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail); la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif. Les critères opérationnels pour définir les emplois informels des salariés doivent être déterminés en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations.

(6) A des fins d'analyse et d'élaboration de politiques, il peut s'avérer utile de désagréger les différents types d'emplois informels énumérés au paragraphe 3 (2) ci-dessus, et en particulier ceux occupés par des salariés. Il conviendrait de développer cette typologie et ces définitions comme partie des travaux sur les classifications d'après la situation dans la profession aux niveaux national et international.

4. S'il en existe, les salariés occupant un emploi formel dans une entreprise du secteur informel (cellule 7 de la matrice ci-jointe) devraient être exclus de l'emploi informel.

5. *L'emploi informel en dehors du secteur informel* comprend les types d'emploi suivants :

- (i) les salariés occupant des emplois informels (tels que définis au paragraphe 3 (5) ci-dessus) dans des entreprises du secteur formel (cellule 2) ou en qualité de travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages (cellule 10);
- (ii) les travailleurs familiaux collaborant à une entreprise familiale du secteur formel (cellule 1);
- (iii) les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de

biens exclusivement pour usage final propre de leur ménage (cellule 9), s'ils sont considérés comme occupés selon le paragraphe 9 (6) de la Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième CIST.

6. Les pays qui n'ont pas de statistiques sur l'emploi dans le secteur informel, ou pour lesquels une classification d'emplois par type d'unité de production est sans objet, peuvent développer des statistiques sur l'emploi informel, s'ils le désirent, en élaborant des définitions appropriées pour les emplois informels occupés par des travailleurs à leur propre compte, des employeurs ou des membres des coopératives de producteurs. Alternativement, ils peuvent limiter la mesure de l'emploi informel aux emplois salariés.

7. Les pays qui excluent les activités agricoles du champ de leurs statistiques sur le secteur informel devraient développer des définitions adéquates des emplois informels dans l'agriculture, en particulier en ce qui concerne les emplois occupés par des travailleurs à leur propre compte, des employeurs et des membres de coopératives de producteurs.

Annexe

Cadre conceptuel : Emploi informel

Unités de production par type	Emplois selon la situation dans la profession								
	Travailleurs à leur propre compte		Employeurs		Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale	Salariés		Membres de coopératives de producteurs	
	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel					1	2			
Entreprises du secteur informel ^(a)	3		4		5	6	7	8	
Ménages ^(b)	9					10			

(a) D'après la définition de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés sont exclus).

(b) Ménages produisant des biens exclusivement pour leur usage final propre et ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés.

Note: Les cellules teintées en gris foncé représentent les emplois qui, par définition, n'existent pas dans le type d'unités de production en question. Les cellules teintées en gris clair représentent les emplois formels. Les cellules non grisées représentent les différents types d'emplois informels.

Emploi informel : cellules 1 à 6 et 8 à 10.

Emploi dans le secteur informel : cellules 3 à 8.

Emploi informel en dehors du secteur informel : cellules 1, 2, 9 et 10.

Annexes B1 et B2

Propositions de présentation et tabulation de variables et des catégories

[ANNEXE B1 – Propositions de présentation pour la tabulation](#)

[ANNEXE B2 – Proposition de tabulation des variables et des catégories](#)

ANNEXE B1 – Propositions de présentation pour la tabulation

GROUPE A. Tabulations pour la population totale

Tableau A. Population totale par sexe et par composition du ménage selon le statut de l'activité et le groupe d'âge

Statut de l'activité et groupe d'âge	Total	Hommes				Femmes			
		Tous	Mariés ou cohabitant avec des enfants en bas âge	Autres mariés ou cohabitant	Non mariés ni cohabitant avec des enfants en bas âge	Autres mariés ou cohabitant	Mariées ou cohabitant avec des enfants en bas âge	Non mariées ni cohabitant avec des enfants en bas âge	Autres non mariés ni cohabitant
Total population (tous les âges)									
Population en âge de travailler									
Dans la main-d'œuvre									
Chômeur									
Dans l'emploi									
Dans l'emploi dans l'agriculture									
Emploi formel									
Emploi informel									
Dans l'emploi en dehors de l'agriculture									
Emploi formel									
Emploi informel									
Hors de la main-d'œuvre									
Moins de 15 ans									
15-24 ans									
catégories de statut de l'activité									
25-54 ans									
catégories de statut de l'activité									
...									
55 ans ou plus									
catégories de statut de l'activité									

GROUPE B. Tabulations pour les personnes dans l'emploi

Tableaux B.1-B.3. Personnes dans l'emploi par la situation dans la profession et la nature de l'emploi, selon le type d'unité de production, sexe et type de zones

Type d'unité de production, sexe et type de zones	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs		Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale		Salariés	
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi formel	Emploi informel	Emploi informel	Emploi formel	Emploi formel	Emploi informel
Total									
Unités du secteur formel					n.a.				
Propriété public				n.a.	n.a.	n.a.			
Propriété privée					n.a.				
Autres formes de propriété					n.a.				
Unités du secteur informel				n.a.					
Ménages									
Produisant des biens exclusivement pour leur consommation personnelle		n.a.		n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Employant des travailleurs domestiques rémunérés				n.a.	n.a.	n.a.			
Hommes									
Type d'unité de production									
Femmes									
Type d'unité de production									
Zone urbaine									
Type of production unit									
Zone rurale									
Type d'unité de production									

- 1. Tous les types d'activité économique
- 2. Agriculture, sylviculture et pêche
- 3. Autres types d'activité économique

Tableau B.4. Personnes dans l'emploi par type d'unité de production et la nature de l'emploi, selon le type d'activité économique et le type d'unité institutionnelle

Type d'activité économique et type d'unité institutionnelle	Total			Entreprises du secteur formel			Entreprises du secteur informel			Ménages produisant des biens pour leur consommation personnelle		Ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés		
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi informel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel
Total														
Sociétés														
Financière							n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Non-fin.							n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Administration							n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
ISBLSM*							n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ménages							n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Type d'activité 1														
Unité institutionnelle														
Type d'activité 2														
Unité institutionnelle														
...														

* Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableaux B.5-B.16. Personnes dans l'emploi par type d'unité de production et la nature de l'emploi, selon <variable>, le sexe et le type de zone

<variable>, sexe et type de zone	Total			Entreprises du secteur formel			Entreprises du secteur informel			Ménages produisant des biens pour leur consommation personnelle			Ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés		
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi informel	Emploi formel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel
Total															
<variable>															
Hommes															
<variable>															
Femmes															
<variable>															
Zone urbaine															
<variable>															
Zone rurale															
<variable>															

<variables>

5. Type d'unité institutionnelle
6. Type d'activité économique
7. Profession
8. Nombre de personnes engagées dans l'unité de production
9. Type de lieu de travail
10. Durée de l'emploi
11. Nombre d'heures habituellement effectuées par semaine
12. Nombre d'heures réellement effectuées durant la semaine de référence
13. Niveau de revenu mensuel (catégorie de revenus)
14. Groupes d'âge
15. Niveau d'éducation
16. Méthode de formation

Tableaux B.17-B.18. Personnes dans l'emploi voulant travailler plus d'heures par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon <variable>,le sexe et le type de zone

<variable>, sexe et type de zone	Total			Entreprises du secteur formel			Entreprises du secteur informel			Ménages produisant des biens pour leur consommation personnelle			Ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés		
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi informel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel
Total															
<variable>															
Hommes															
<variable>															
Femmes															
<variable>															
Zone urbaine															
<variable>															
Zone rurale															
<variable>															

<variables>

17. Raisons de vouloir travailler plus d'heures

18. Nombre d'heures réellement effectuées durant la semaine de référence

Tableau B.19. Personnes dans l'emploi qui cherchent un autre emploi, par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon la raison de la recherche d'un autre emploi, le sexe et le type de zone

Raison de la recherche d'un autre emploi, sexe et type de zone	Total			Entreprises du secteur formel			Entreprises du secteur informel			Ménages produisant des biens pour leur consommation personnelle		Ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés		
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	
Total														
Un revenu plus élevé														
Absence de sécurité de l'emploi ou de stabilité														
Autre raison														
Hommes														
Raisons														
Femmes														
Raisons														
Zone urbaine														
Raisons														
Zone rurale														
Raisons														

GROUPE C. Tabulations pour les salariés

Tableau C.1. Salariés par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon les conditions d'emploi, le sexe et le type de zone

Conditions d'emploi, sexe et type de zone	Total			Entreprises du secteur formel			Entreprises du secteur informel			Ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés		
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel
Total												
Contrat à dure indéterminée												
Oui												
Non												
Contrat d'emploi écrit												
Oui												
Non												
Cotisation sociale de l'employeur												
Oui												
Non												
Congé payé annuel												
Oui												
Non												
Congé de maladie payé												
Oui												
Non												
Hommes												
Conditions d'emploi												
Femmes												
Conditions d'emploi												
Zone urbaine												
Conditions d'emploi												
Zone rurale												
Conditions d'emploi												

Tableaux C.2-C.7. Salariés par type d'unité de production et nature de l'emploi, selon <variable> et les conditions d'emploi

<variable> et conditions d'emploi	Total			Entreprises du secteur formel			Entreprises du secteur informel			Ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés		
	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel	Emploi total	Emploi formel	Emploi informel
Total												
<variable>												
Contrat à dure indéterminée (oui/non)												
<variable>												
Contrat d'emploi écrit (oui/non)												
<variable>												
Cotisation sociale de l'employeur												
<variable>												
Congé payé annuel												
<variable>												
Congé de maladie payé												
<variable>												

<variables>

2. Groupe d'âge
3. Niveau d'éducation
4. Méthode de formation
5. Type d'activité économique
6. Profession
7. Niveau de revenu mensuel (catégorie de revenu)

GROUPE D. Tabulations pour les personnes dans l'emploi informel

Tableaux D.1-D.7. Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe selon le type d'activité économique et <variable>

Type d'activité économique <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
Type d'activité économique 1 <variable>												
Type d'activité économique 2 <variable>												
...												
<variables>												
1. Niveau d'éducation												
2. Méthode de formation												
3. Nombre de personnes engagées												
4. Type de lieu de travail												
5. Durée de l'emploi												
6. Heures habituellement effectuées												
7. Niveau de revenu mensuel												

Tableaux D.8-D.1.1. Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon la profession et <variable>

Profession <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
Profession 1												
<variable>												
Profession 2												
<variable>												
...												

<variables>

- 8. Niveau d'éducation
- 9. Méthode de formation
- 10. Heures habituellement effectuées
- 11. Niveau de revenu mensuel

Tableaux D.12-D.13. Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon le type de lieu de travail et <variable>

type de lieu de travail et <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
A son domicile												
<variable>												
Au domicile du client ou de l'employeur												
<variable>												
Autres locaux fixes												
<variable>												
Terre agricole												
<variable>												
Chantier de construction												
<variable>												
Marché ou étalage de rue												
<variable>												
Sans lieu fixe												
<variable>												
<variables>												

12. Nombre de personnes engagées

13. Durée de l'emploi

Tableaux D.14-D.15. Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon la durée de l'emploi, <variable> et le niveau de revenu mensuel

Durée de l'emploi, <variable> et niveau de revenu mensuel	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
Moins de 3 mois												
<variable>												
De 3 à moins de 6 mois												
<variable>												
De 6 à moins de 12 mois												
<variable>												
De 1 à moins de 5 ans												
<variable>												
De 5 à moins de 10 ans												
<variable>												
Revenu mensuel												
Catégorie 1												
Durée de l'emploi et <variable>												
Catégorie 2												
Durée de l'emploi et <variable>												
....												
<variables>												

14. Type d'activité économique
15. Profession

Tableaux D.16-D.18. Personnes dans l'emploi informel par situation dans la profession et sexe, selon le niveau de revenu mensuels et <variable>

Niveau de revenu mensuel <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
Revenu mensuel – Catégorie 1												
<variable>												
Revenu mensuel – Catégorie 2												
<variable>												
...												

<variables>

- 16. Niveau d'éducation
- 17. Heures habituellement effectuées
- 18. Type de lieu de travail

GROUP E. Tabulations pour les personnes ayant un emploi dans le secteur informel

Tableaux E.1-E.7. Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon le type d'activité économique et <variable>

Type d'activité économique <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
SECTION A												
<variable>												
SECTION B												
<variable>												
...												
<variables>												
1. Niveau d'éducation												
2. Méthode de formation												
3. Nombre de personnes engagées												
4. Type de lieu de travail												
5. Durée de l'emploi												
6. Heures habituellement effectuées												
7. Niveau de revenu mensuel												

Tableaux E.8-E.11. Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon la profession et <variable>

Profession <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
Profession 1												
<variable>												
Profession 2												
<variable>												
...												
<variables>												
8. Niveau d'éducation												
9. Méthode de formation												
10. Heures habituellement effectuées												
11. Niveau de revenu mensuel												

Tableaux E.12-E.13. Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon le type de lieu de travail et <variable>

type de lieu de travail <variable>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
A son domicile												
<variable>												
Au domicile du client ou de l'employeur												
<variable>												
Autres locaux fixes												
<variable>												
Terre agricole												
<variable>												
Chantier de construction												
<variable>												
Marché ou étalage dans la rue												
<variable>												
Sans lieu fixe												
<variable>												
<variables>												

12. Nombre de personnes engagées
13. Durée de l'emploi

Tableaux E.14-E.18. Personnes ayant un emploi dans le secteur informel par situation dans la profession et sexe, selon le niveau de revenu mensuel, <variable 1> et <variable 2>

Niveau de revenu mensuel, <variable 1> et <variable 2>	Total			Travailleurs pour leur propre compte, employeurs, membres de coopératives de producteurs			Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale			Salariés		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total												
Niveau de revenu mensuel												
Catégorie 1												
<variable 1> Catégorie 1												
<variable 2>												
<variable 1> Catégorie 2												
<variable 2>												
...												
Catégorie 2												
<variable 1> Catégorie 1												
<variable 2>												
<variable 1> Catégorie 2												
<variable 2>												
...												

- <variables>
- 14. Niveau d'éducation et méthode de formation
 - 15. Durée de l'emploi et type d'activité économique
 - 16. Durée de l'emploi et profession
 - 17. Heures habituellement effectuées
 - 18. Type de lieu de travail

GROUPE F. Tabulations pour les unités du secteur informel

Tableaux F.1-F.17. Unités du secteur informel par sexe de l'entrepreneur et situation dans la profession, selon le type de zone (urbaine/rurale), le type d'activité économique et <variable>

Type d'activité économique et <variable>	Total		Hommes		Femmes	
	Total	Travailleurs à leur compte	Employeurs	Total	Travailleurs à leur compte	Employeurs
Total						
<variable>						
Fabrication						
<variable>						
...						
<variable>						

<variables>

1. Type de propriété et nombre d'associés (le cas échéant)
2. Durée de l'exploitation
3. Principaux problèmes rencontrés
4. Type de lieu de travail
5. Nombre de personnes engagées dans l'unité de production et leur situation dans la profession
6. Pratiques comptables (quand ce n'est pas un critère de définition)
7. Relation avec d'autres entreprises (indépendante ou produisant pour d'autres entreprises comme sous-traitant)
8. Si l'entrepreneur a obtenu des crédits et quel type de crédit
9. Nombre et type de clients
10. Appartenance à des associations ou des coopératives, par type
11. Disponibilité des services publics
12. Participation à des programmes de soutien, par type
13. Nombre de salariés engagés
14. Nombre de travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale
15. Niveau de la valeur ajoutée durant la période de référence
16. Type d'actifs achetés ou loués durant la période de référence
17. Types d'actifs vendus ou en location vente durant la période de référence

Tableau F.18. Production moyenne vendue, production produite, production produite pour la consommation personnelle, consommation intermédiaire, variations des stocks et valeur ajoutée, par jour d'exploitation durant la période de référence, selon le type d'activité économique et le sexe de l'entrepreneur

Type d'activité économique Sexe	Production vendue	Production brute moyenne	Production destinée à la consommation personnelle	Consommation intermédiaire	Variations des stocks	Valeur ajoutée
Total						
Type d'activité économique 1						
Hommes						
Femmes						
Type d'activité économique 2						
Hommes						
Femmes						
...						

GROUPE G. Tabulations relatives aux entrepreneurs du secteur informel

Tableaux G.1-G.13. Entrepreneurs du secteur informel par sexe et situation dans la profession, selon <variable>

<variable>	Total		Hommes		Femmes	
	Total	Travailleurs à leur compte	Employeurs	Total	Travailleurs à leur compte	Employeurs
Total						
<variable>						

<variables>

- Groupe d'âge
- Niveau d'éducation
- Etat civil
- Lieu ou pays d'origine
- Si l'entrepreneur a un compte bancaire?
- Si l'entrepreneur est membre d'une coopérative par type (consommateur, producteur)
- Heures réellement effectuées
- Profession
- Si l'entrepreneur a d'autres emplois et la situation dans la profession dans les autres emplois
- Principale source de revenus
- Plans pour l'avenir
- Participation à des programmes de formation par type (formel/informel)
- Si l'entrepreneur est couvert par un régime de sécurité sociale

GROUPE H. Tabulations pour les membres des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel

Tableaux H.1-H.5. Membres des ménages avec des entrepreneurs du secteur informel par sexe et statut de l'activité, selon <variable>

<variable>	Total		Hommes		Femmes	
	Dans l'emploi	Au chômage	Hors de la main-d'œuvre	Dans l'emploi	Au chômage	Hors de la main-d'œuvre
Total						
<variable>						

<variables>

1. Groupes d'âge
2. Etat civil et composition du ménage
3. Type d'unité de production (si la personne est dans l'emploi)
4. Nature de l'emploi (si la personne est dans l'emploi)
5. Situation dans la profession (si la personne est dans l'emploi)

ANNEXE B2 – Proposition de tabulation des variables et des catégories

Les variables et les catégories possibles pour les tabulations sont présentées dans le tableau 7.3. Elles peuvent être adaptées par les pays et utilisées avec plus ou moins de détail, en fonction des besoins descriptifs et analytiques et des limites imposées par l'échantillon.

Tableau B2.1. Catégories pour la tabulation

VARIABLE	CATÉGORIES POUR LA TABULATION
Type d'unité de production	■ Unités du secteur formel ■ Propriété publique ■ Propriété privée ■ Autres formes de propriété ■ Unités du secteur informel ■ Ménages ■ Produisant des biens exclusivement pour leur consommation personnelle ■ Employant des travailleurs domestiques rémunérés
Situation dans la profession	■ Personne travaillant pour son propre compte, employeur, membre d'une coopérative de producteurs ■ Personne travaillant pour son propre compte ■ Employeur ■ Membre d'une coopérative de producteurs ■ Travailleur familial collaborant à l'entreprise familiale ■ Salarié
Nature de l'emploi	■ Emploi formel ■ Emploi informel
Sexe	■ Masculin ■ Féminin
Etat civil et composition du ménage	■ Marié ou en cohabitation avec des enfants en bas âge ■ Marié ou en cohabitation avec des enfants en âge d'aller à l'école ■ Marié ou en cohabitation sans enfant ■ Célibataire/veuf(ve)/divorcé(e)/séparé(e) avec des enfants en bas âge ■ Célibataire/veuf(ve)/divorcé(e)/séparé(e) avec des enfants en âge d'aller à l'école ■ Célibataire/veuf(ve)/divorcé(e)/séparé(e) sans enfant
Type de zone	■ Urbaine ■ Rurale

VARIABLE	CATÉGORIES POUR LA TABULATION
Type d'unité institutionnelle	■ Société ■ Financière ■ Non-financière ■ Administration ■ Institution sans but lucratif au service des ménages ■ Ménage
Type d'activité économique	CITI rév. 4 Catégories pour la tabulation ou une agrégation alternative pour le secteur informel (Nations Unies, 2009a, tableau 4.5). L'agrégation alternative, reproduite au tableau E2.2 ci-dessous, comporte 11 catégories, désignées par des chiffres romains de I to XI. Il s'agit d'un plus petit nombre de catégories au plus haut niveau que le classement type de la CITI rév.4. L'objectif de cette agrégation alternative est de mieux refléter la forte concentration des activités du secteur informel dans les groupes suivants: A (Agriculture, sylviculture et pêche), C (Activités de fabrication), F (Construction), G (commerce de gros et de détail; réparation de véhicules à moteur et de motos), H (Transport et entreposage), I (Activités d'hébergement et de restauration), et S (Autres activités de services). Cette agrégation alternative, tout en regroupant ou en excluant certaines activités où le secteur informel est largement absent (les administrations publiques, les activités des organisations extraterritoriales), fournit malgré tout un niveau suffisant de détails pour les activités les plus pertinentes du secteur informel. Par exemple, les activités de fabrication, les services de réparation et le commerce sont présentés séparément. Il en est de même des activités de commerce de détail sur des étalages et des marchés, ainsi que le porte à porte et les autres formes directes de vente au détail, sont identifiés séparément.
Profession	CITP-08 Les grands groupes de la Classification internationale type des professions (BIT, 2012)
Nombre de personnes engagées dans l'unité de production	■ 1 ■ 2-4 ■ 5-9 ■ 10-19 ■ 20-49 ■ 50-99 ■ 100-199 ■ 200 ou plus
Type de lieu de travail	■ a son propre domicile ■ Au domicile de l'employeur ou du client ■ Autres locaux fixes ■ Terre agricole ■ Chantier de construction ■ Marché ou étalage ■ Sans lieu fixe (mobile)

VARIABLE	CATÉGORIES POUR LA TABULATION
Nombre d'heures habituellement effectuées par semaine	■ Moins de 20 heures ■ De 20 à 29 heures ■ De 30 à 39 heures ■ De 40 à 44 heures ■ De 45 à 49 heures ■ 50 heures ou plus
Nombre d'heures réellement effectuées durant la semaine de référence	■ Moins de 20 heures ■ De 20 à 29 heures ■ De 30 à 39 heures ■ De 40 à 44 heures ■ De 45 à 49 heures ■ 50 heures ou plus
Niveau des revenus mensuels	Les niveaux de revenus sont à déterminer en fonction de la monnaie nationale et de la distribution des revenus
Groupes d'âge	■ Moins de 15 ans (éventuellement) ■ De 15 à 19 ans ■ De 20 à 24 ans ■ De 25 à 29 ans ■ De 30 à 34 ans ■ De 35 à 39 ans ■ De 40 à 44 ans ■ De 45 à 49 ans ■ De 50 à 54 ans ■ De 55 à 59 ans ■ De 60 à 64 ans ■ 65 ans ou plus
Niveau d'éducation	Classification internationale type de l'éducation CITE ou classification nationale
Méthode de formation	■ aucune formation reçue ■ Apprentissage ■ Apprentissage dans l'emploi/informel ■ Cours par correspondance ■ Formation virtuelle/par internet ■ Etudes privées ■ Institution à temps plein ■ Institution à temps partiel ■ Autre
Durée de l'emploi (rotation des emplois)	■ Moins de 3 mois ■ De 3 à moins de 6 mois ■ De 6 à moins de 12 mois ■ De 1 à moins de 5 ans ■ De 5 à moins de 10 ans ■ 10 ans ou plus

VARIABLE	CATÉGORIES POUR LA TABULATION
Raison de vouloir travailler plus d'heures	■ avoir un revenu plus élevé ■ autre raison
Raison de chercher un autre emploi	■ avoir un revenu plus élevé ■ le manque de sécurité ou de stabilité dans l'emploi ■ autre raison
Les conditions d'emplois (autres que les heures de travail et les revenus)	■ contrat à durée indéterminée (oui/non) ■ contrat d'emploi écrit (oui/non) ■ cotisations sociales de l'employeur (oui/non) ■ congé payé annuel ou compensation (oui/non) ■ congé de maladie payé (oui/non) ■ congé de maternité payé (oui/non/non applicable)
Type de propriété	■ propriété individuelle ■ propriété du ménage ■ associés avec des membres d'autres ménages
Pratiques comptables	■ L'unité tient une série complète de comptes ■ L'unité tient une comptabilité écrite partielle ■ L'unité ne tient pas de comptes
Principaux problèmes rencontrés	■ Manque de clients/marchés ■ Manque de personnel qualifié ■ Manque de personnel régulier ■ Manque de compétences pour la gestion ■ Problèmes de main-d'œuvre ■ Manque d'infrastructure ■ Absence de transport ■ Manque de matières premières ■ Manque d'espace/ de terre ■ Pas d'accès à l'électricité ■ Les coupures d'électricité ■ Le coût élevé de l'électricité ■ Les problèmes de sécurité ■ La corruption ■ Le non-remboursement des dettes ■ Les impôts élevés ■ La réglementation stricte ■ Trop de concurrence ■ Autres problèmes ■ Pas de problèmes

Tableau B2.2. Agrégation alternative à la CITI pour l'analyse et la présentation des statistiques du secteur informel (voir Nations Unies, 2009a, tableau 4.5, pages 310)

Catégorie	Titre	Sections CITI	Divisions CITI	Groupes CITI	Classes CITI
I	Agriculture, sylviculture et pêche	A	01-03	011-032	0111-0322
II	Activités extractives, activités de fabrication, distribution d'électricité, de gaz et d'eau	B, C, D, E	05-39	051-390	0510-3900
II a	<i>Dont : Fabrication</i>	C	10-33	101-332	1010-3320
III	Construction	F	41-43	410-439	4100-4390
IV	Commerce de gros et de détail	G*	45,* 46, 47	451, 453, 461-479	4510, 4530, 4610-4799
IV a	<i>Dont : commerce de détail autre qu'en magasins¹</i>	G	47 *	478, 479 *	4781-4789, 4799
V	Réparation de véhicules automobiles et de motocycles; réparation d'ordinateurs et d'articles personnels et ménagers	G*, S*	45,* 95	452, 454, 951-952	4520, 4540, 9511-9529
VI	Transports et entreposage	H	49-53	491-532	4911-5320
VII	Activités d'hébergement et de restauration	I	55-56	551-563	5510-5630
VII a	<i>Dont : Activités de restaurants, de services de restauration mobiles et en kiosque</i>	I*	56 *	561, 562 *	5610, 5621
VIII	Activités professionnelles, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et d'appui; arts, spectacles et loisirs	M, N, R	69-82, 90-93	691-829, 900-932	6910-8299, 9000-9329
IX	Éducation, santé et activités d'action sociale	P, Q	85-88	851-889	8510-8890
X	Autres activités de services	S*	96	960	9601-9609
XI	Autres activités	J, K, L, S*	58-68, 94	581-682, 941-949	5811-6820, 9411-9499

* Indique une scission dans une section, une division ou un groupe.

¹ Ne couvre pas le commerce de détail par les entreprises de vente par correspondance ou sur Internet

